ENERCON
ENERGIE FÜR DIE WELT

PROJET ÉOLIEN «LES GARACHES»

commune d'ASSAINVILLERS (SOMME 80)

VOLET PAYSAGER

Janvier 2018

Version consolidée

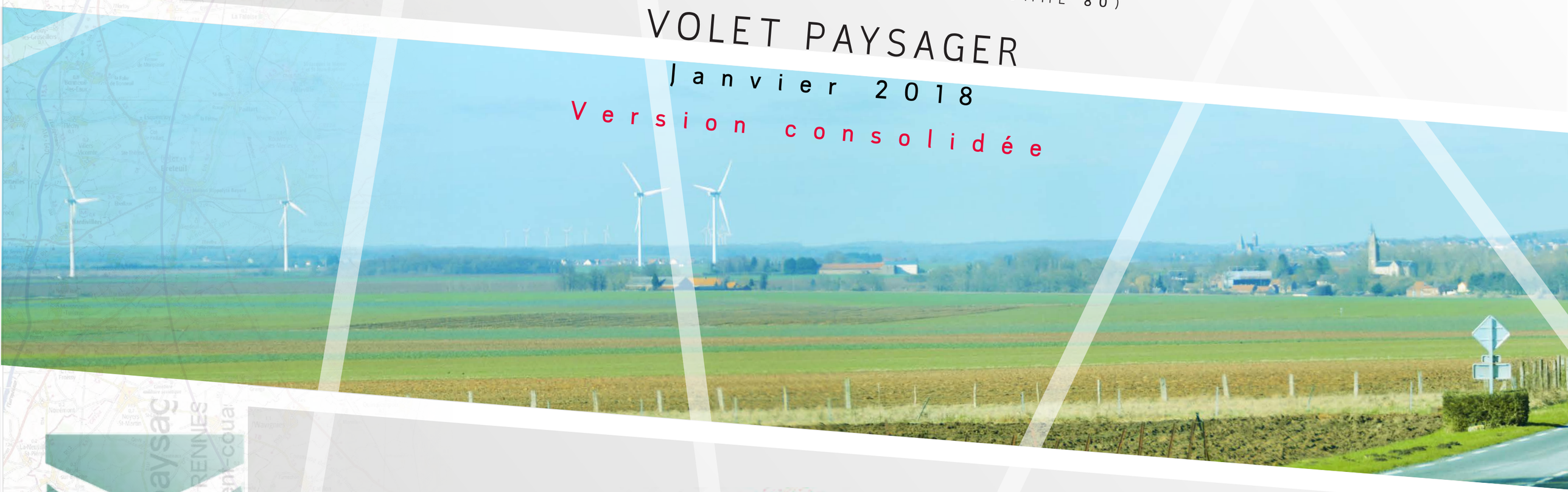

AGENCE COÜASNON
agence Coüasnon | paysage & urbanisme
1, rue Joseph-Sauveur - 35 000 RENNES
02 99 30 61 58 - agence@laurent-couasnon.com

Étude d'impact du projet éolien «Les Garaches»

Somme - 80

Volet paysager

Janvier 2018

Étude d'impact du projet éolien «Les Garaches» - Volet paysager

COÜASNON PAYSAGE

ENERCON
ENERGIE FÜR DIE WELT

ENERCON IPP France

2 impasse du Pré Bernot
F-60880 Le Meux

Tel : +33 (0) 3 44 83 67 47
Fax : +33 (0) 3 44 83 67 29

AGENCE
COÜASNON
agence Coüasnon | paysage & urbanisme
1, rue Joseph-Sauveur - 35 000 RENNES
02 99 30 61 58 - agence@laurent-couasnon.com

Directeur de l'étude : Maxime Piot, architecte-paysagiste

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur le territoire d'Assainvillers. Le projet se situe au sud du département de la Somme, à la limite du département de l'Oise en Picardie, à une quarantaine de kilomètres au sud-est d'Amiens et une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Compiègne.

Ce projet est porté par la **SEPE Les Garaches** - *Maître d'ouvrages*, ainsi qu'**Enercon IPP France SARL** - *Développeur.*

Cette étude est menée par le bureau d'études Laurent Coüasnon, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2010).

« Les objectifs de l'étude d'impact sur l'environnement sont :

> de concevoir le projet de moindre impact environnemental : pour le maître d'ouvrage, elle constitue le moyen de (dé)montrer comment les préoccupations environnementales ont fait évoluer son projet ;

> d'éclairer l'autorité administrative sur la décision à prendre : l'étude d'impact contribue à informer l'autorité administrative compétente pour autoriser les travaux, à la guider pour définir les conditions dans lesquelles cette autorisation est donnée, et à définir les conditions de respect des engagements pris par le maître d'ouvrage ;

> d'informer le public et le faire participer à la prise de décision : la participation active et continue du public est essentielle pour la définition des alternatives et des variantes du projet étudié, et la détermination des mesures à mettre en oeuvre pour l'environnement. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2010 (cité plus haut),

Le Schéma Régional Climat - Air - Énergie - «Schéma éolien» de la région Picardie, coélaboré par La DREAL de Picardie, le Conseil Régional et l'ADEME, et approuvé en Mars 2012,

Préface

L'Atlas des Paysages de La Somme, réalisé sous l'autorité de la DREAL de Picardie assistée par le Conseil Général de la Somme, et approuvé en 2006,

Le volet éolien du projet de SCRAE Picardie, daté de mars 2012, validé et entré en vigueur le 30 Juin 2012,
Les résultats de ces études et leurs orientations ont été intégrés dans la démarche de mise au point du projet du parc éolien d'Assainvillers et notamment les recommandations d'ordre paysager du SRE concernant :

> Le respect des respirations significatives avec les parcs voisins afin d'éviter le phénomène de mitage du paysage,

> le développement des projets éoliens en accord avec les lignes de force significatives à l'échelle du grand paysage,

> la recherche de mise en cohérence des différents projets éoliens.

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

> État initial : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagère et patrimoniale du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

> Scénarios : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

> Mesures de réduction et de compensation des impacts : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL 9

A . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE 9

1 . Présentation de la démarche 9
2 . Définition des aires d'étude 9
2.1. Aire d'étude éloignée 9
2.2. Aire d'étude intermédiaire 9
2.3. Aire d'étude rapprochée 9

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE 10

1 . La géologie, le relief et l'hydrographie 12
2 . Le contexte paysager : les grandes unités paysagères 15
2.1. La vallée de la Luce 17
2.2. Le plateau du Santerre 17
2.3. Les vallées de l'Avre et des Trois-Doms 18
2.4. La vallée de la Noye 19
2.5. Plateau du Pays de Chaussée 19
2.6. Petites vallées : Arré & Aronde 20
2.7. Le Noyonnais 21
2.8. Plaine d'Estrées St-Denis 21
3 . Le contexte éolien 25
3.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE) 25
3.2. Les Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) 25
3.3. Les parcs éoliens de l'aire d'étude 26
4 . La perception du paysage depuis les principaux axes de communication . 28
4.1. Axes viaires 28
4.2. Réseau ferroviaire 34
5 . Perception du paysage depuis les principaux bourgs 36
6 . Perception depuis les sites naturels protégés 37
7 . Patrimoine naturel et bâti de l'aire d'étude éloignée 40
8 . Enjeux de l'aire d'étude éloignée 62

C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE 64

1 . Le relief 66
2 . Le contexte paysager 66
3 . La perception du site depuis le réseau viaire 68
4 . La perception du site éolien depuis l'habitat 68
5 . Patrimoine protégé de l'aire d'étude intermédiaire 72
6 . Enjeux de l'aire d'étude intermédiaire 75

D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 76

1 . Le relief et le contexte paysager 80
2 . La perception du site éolien depuis le réseau viaire 82
3 . La perception du site éolien depuis l'habitat 84
4 . La silhouette des bourgs - concurrence visuelle 88
5 . Patrimoine protégé de l'aire d'étude rapprochée 92
6 . Enjeux de l'aire d'étude rapprochée 95

E . SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL 99

PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES 103

A . PRÉSENTATION DES VARIANTES 103

1 . Choix du projet et évolution des variantes d'implantation du projet 103
2 . Choix du modèle d'éolienne : E92 et E115 103
3 . Les grandes variantes étudiées 104
4 . Implantation des éoliennes 106
5 . Tableau comparatif 177

PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS 181

A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN «LES GARACHES» 181

B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES 183

1 . Choix des photomontages 183
2 . Informations concernant la lecture des photomontages 183

C . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE 190

1 . Description des impacts paysagers 190

D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE 234

1 . Description des impacts paysagers 234

E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 284

1 . Description des impacts paysagers 284

F . SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS 375

G . POSTES DE LIVRAISON 376

H . LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION (ERC) 377

1 . Mesures d'évitement des impacts visuels : choix du projet 377
2 . Mesures de réduction des impacts visuels n'ayant pu être évités 377
3 . Mesures de compensation des impacts visuels n'ayant pu être réduits 381
3.1. Commune d'Assainvillers 381
3.2. Commune de Piennes-Onvillers 383

I . CONCLUSION 388

1 . Méthodologie de la réalisation des photomontages 392
2 . Méthodologie du cahier de photomontage 392

Localisation

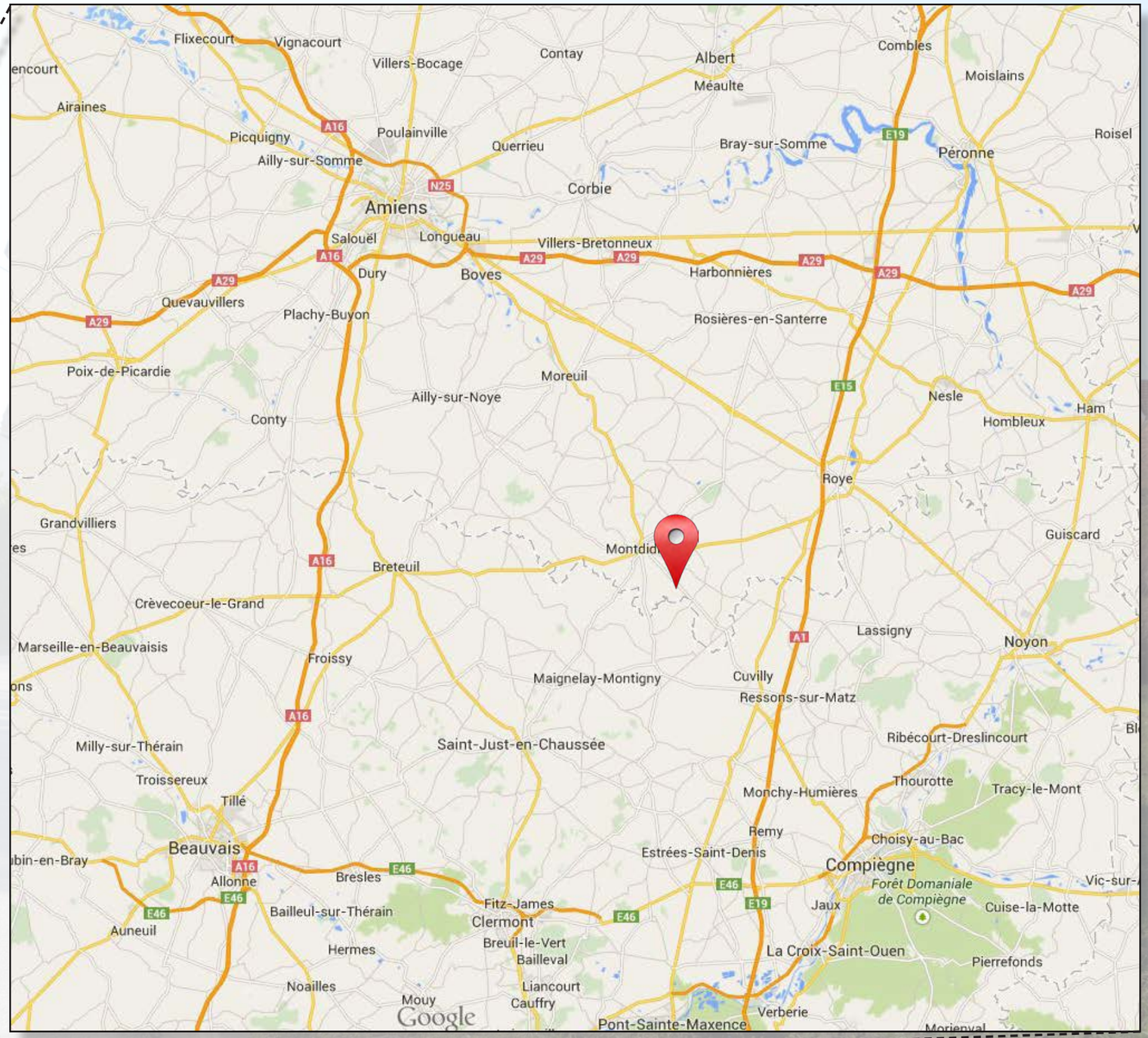

COUASNON PAYSAGE

PARTIE

ÉTAT INITIAL

CARTE DES AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS

Somme

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire rapprochée : 3 km de la ZIP
- Aire intermédiaire : 10 km de la ZIP
- Aire éloignée : 21 km de la ZIP

Figure 1 : Carte des aires d'étude

Source : IGN TOP100

Réalisation : Agence Laurent Coüasnon - Février 2015

0 1 2 3 4 5 Kilomètres

N

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A . Démarche et choix des aires d'étude

1 . Présentation de la démarche

L'état initial vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études emboîtées les unes dans les autres.

La plus éloignée, **notée aire d'étude éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un second périmètre, **noté aire intermédiaire**, permettra de préciser la perception du projet à son approche et son impact sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, **notée aire rapprochée**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

2 . Définition des aires d'étude

Les enjeux d'une inscription mesurée d'un projet éolien dans le paysage sont à étudier dans une aire d'étude adaptée à l'échelle du projet éolien envisagé, notamment en se basant sur la formule de l'ADEME.

Trois aires d'étude théoriques sont envisageables autour de la ZIP :

2.1. Aire d'étude éloignée

Pour l'aire d'étude éloignée, les recommandations communément admises de la **formule de l'ADEME :** R=(100+E) x H où E est le nombre d'éoliennes et H leur hauteur.

Pour ce projet, il est pressenti cinq éoliennes de 200 m **soit un périmètre de 21 km** autour de la ZIP.

Pour les aires plus rapprochées, la méthode utilisée est basée sur l'évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur-éolienne. En effet, la taille apparente des éoliennes décroît rapidement avec la distance, comme on peut le constater sur le graphique ci-après :

Figure 2 : Imbricationdesairesd'étude

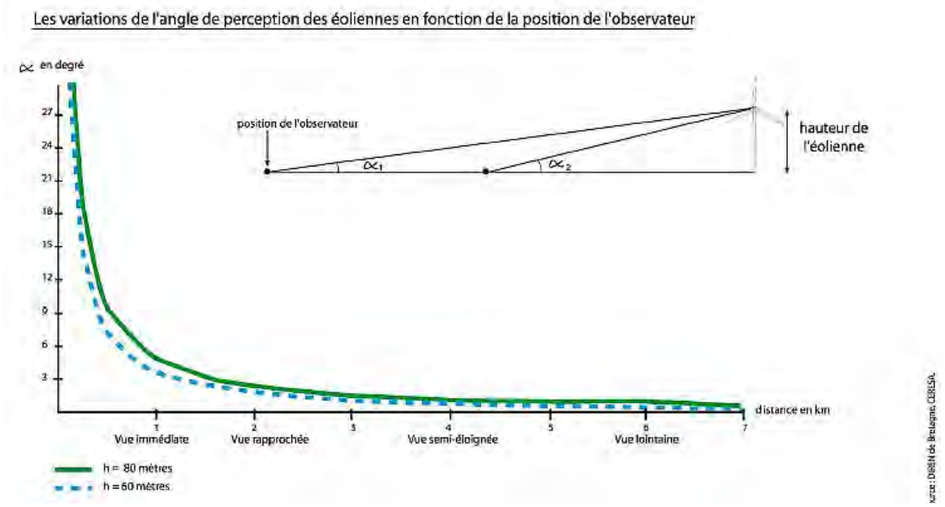

Figure 3 : Principe de variation de la perception des éoliennes selon la distance observateur-éolienne

2.2. Aire d'étude intermédiaire

Dans l'aire d'étude intermédiaire, les éoliennes seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne qui correspond à une aire comprise entre 3 km et 10 km autour de la ZIP.

Ce périmètre permet d'intégrer pour partie les communes de :
Davenescourt, Becquigny, Fignières, Pierrepont-sur-Avre, Gratibus, Bouillancourt-la-Bataille et Courtemanche **au nord** - **à l'est**, les communes de Marquivillers, Armancourt, Dancourt-Popincourt, Remaugies, Bus-la-Mesiére, Boulogne-la-Grasse, Conchy-les-Pots, Rollot, Biermont, Orvillers-Sorel et Rollot - **au sud**, Courcelles-Epayelles, Mortemer, Cuvilly, Lataule, Méry-la-Bataille, Tricot, Montgérain, Coivrel, Maignelay-Montigny, Crèvecœur-le-Petit et Sains-Morainvillers. Enfin **à l'ouest**, les communes de Ferrières, Welles-Pérennes, Royaucourt, Plainville, Broyes, Mesnil-St-Georges, Fontaine-Sous-Montdidier, Cantigny et Villers-Tournelle.

2.3. Aire d'étude rapprochée

Cette aire permet d'analyser l'impact paysager des éoliennes dans un secteur où leur hauteur apparente dépasse, en général, les autres éléments du paysage.
Une attention particulière est apportée aux habitations situées à moins d'un kilomètre autour des ZIP, au sein de la section dédiée à l'aire d'étude rapprochée.

D'un rayon de 3 km, ce périmètre intègre les communes les plus proches, à savoir Montdidier, Ételfay et Faverolles **au nord**, Piennes-Onvillers et Assainvillers **à l'est**, Le Frestoy-Vaux et Le Ployron **au sud,** Rubescourt et Domfront **au sud-ouest** et Ayencourt **à l'ouest**.

NB : Le périmètre des aires d'études, (voir figure n°1 ci-contre), sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

B . *Analyse de l'état initial de l'aire d'étude éloignée*

Territoire correspondant à la couronne comprise entre 10 km et 21 km autour de la ZIP

CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS

Somme

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

ALTITUDE

185 m

110 m

35 m

21 km

10 km

3 km

MONTDIDIER

ROYE

NOYON

COMPIÈGNE

ST-JUST-EN-CHAUSSÉE

FIGURE 4 : CARTE DU RELIEF

Source : IGN TOP100

0 1 2 3 4 5

Kilomètres

N

Réalisation : Agence Laurent Coüasnon - Février 2015

1. La géologie, le relief et l'hydrographie

« C'est une même roche, la craie blanche, qui forme le substrat de la Picardie, de l'Artois et du Cambrésie. On la voit découper en taches blanches la paroi des falaises et le versant des vallées. La craie n'étant pas une roche dure et n'offrant pas d'assise qui soit résistante d'une manière continue, ne saurait comme le calcaire grossier se dresser en plateaux tabulaires ; d'autre part elle donne des ondulations à grands rayons, beaucoup plus amples et moins désordonnées que les surfaces argileuses ; elle ne connaît ni l'horizontalité parfaite des calcaires durs, ni les vallonnements confus des assises molles.»[1]

1 Albert Demangeon, Opus cité

«Les départements de la Somme et de l'Oise font partie de l'espace géologique du bassin parisien. Les socles principaux sont constitués d'une couche de craie d'environ quatre cents mètres d'épaisseur, lentement façonnée par l'envahissement de la mer au cours du Crétacé. Pendant des millions d'années, les coquillages de sont déposés et mélangés aux enveloppes calcaires de micro-organismes, formant peu à peu la base d'un immense plateau dont les ondulations ont été par la suite entrecoupées de vallées. Ce socle de craie est visible par endroits : il se dresse en falaise face à la mer, il affleure sur les versants les plus escarpés des vallées.

À l'ère tertiaire, les mers ont déposé au dessus de la craie, des sables et de l'argile. Ces dépôts ont été remaniés au Quaternaire, mais ils subsistent aujourd'hui de manière résiduelle.

Le Quaternaire a structuré le réseau hydrographique et modelé les vallées. Les périodes froides ont élargi le lit des cours d'eau, avant de les recouvrir de cailloutis et de loess, selon les grands axes de la région. Les vents ont ensuite déposé sur la craie, une épaisse couche de limon qui fera de la Somme et de l'Oise un terre particulièrement fertile et propice à la culture des céréales. L'épaisseur de limon varie d'est en ouest. Elle peut atteindre 25 m dans le Santerre ; elle est inférieure à dix mètres dans le Vimeu.

La structure des sols explique sa perméabilité. Sur ces sols perméables, les eaux ne restent pas en surface. Elles s'infiltrent par percolation et forment des nappes phréatiques qui resurgissent parfois dans les vallées, sous forme de sources.»[2]

«Ces départements forment une dépression ample et peu marquée au relief doux présentant de faibles amplitudes et ne dépassant guère deux cents mètres d'altitude. Il est constitué d'un assemblage de plateaux s'articulant autour de vallées ou de zones présentant un relief localement plus complexe.»[3]

2 Atlas des paysage de la Somme

3 Atlas des paysages de l'Oise

Pour mémoire

Secondaire : de -144 à -65 millions d'années

Tertiaire : de -65 millions à -2 millions d'années

Quaternaire : de -2 millions à nos jours

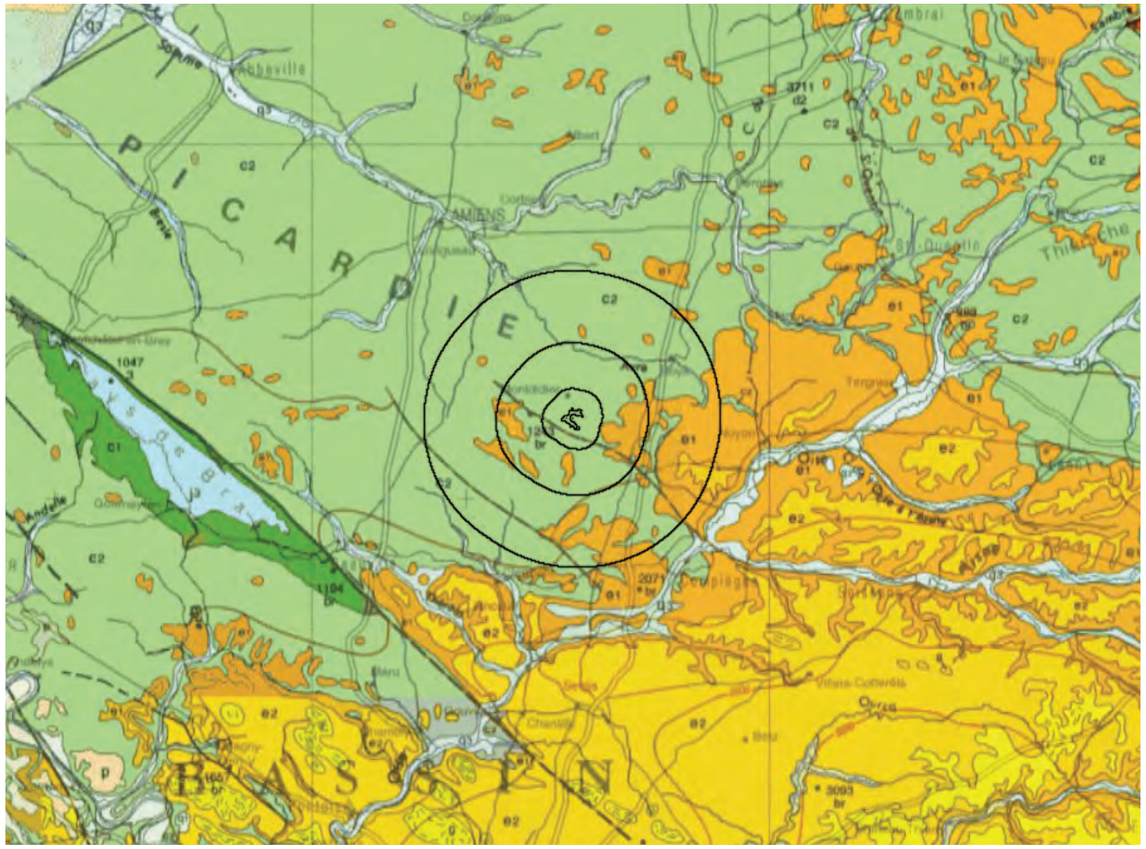

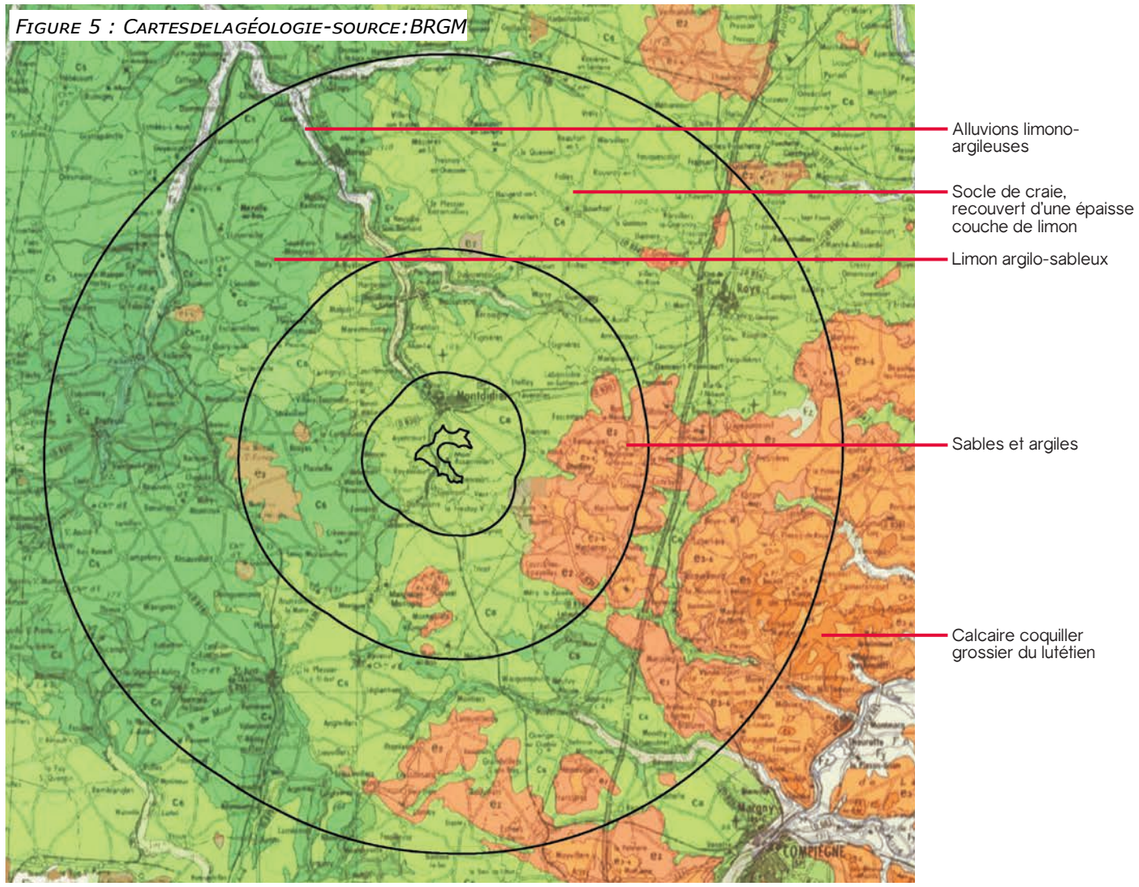

Figure 5 : Cartes de la géologie - source : BRGM

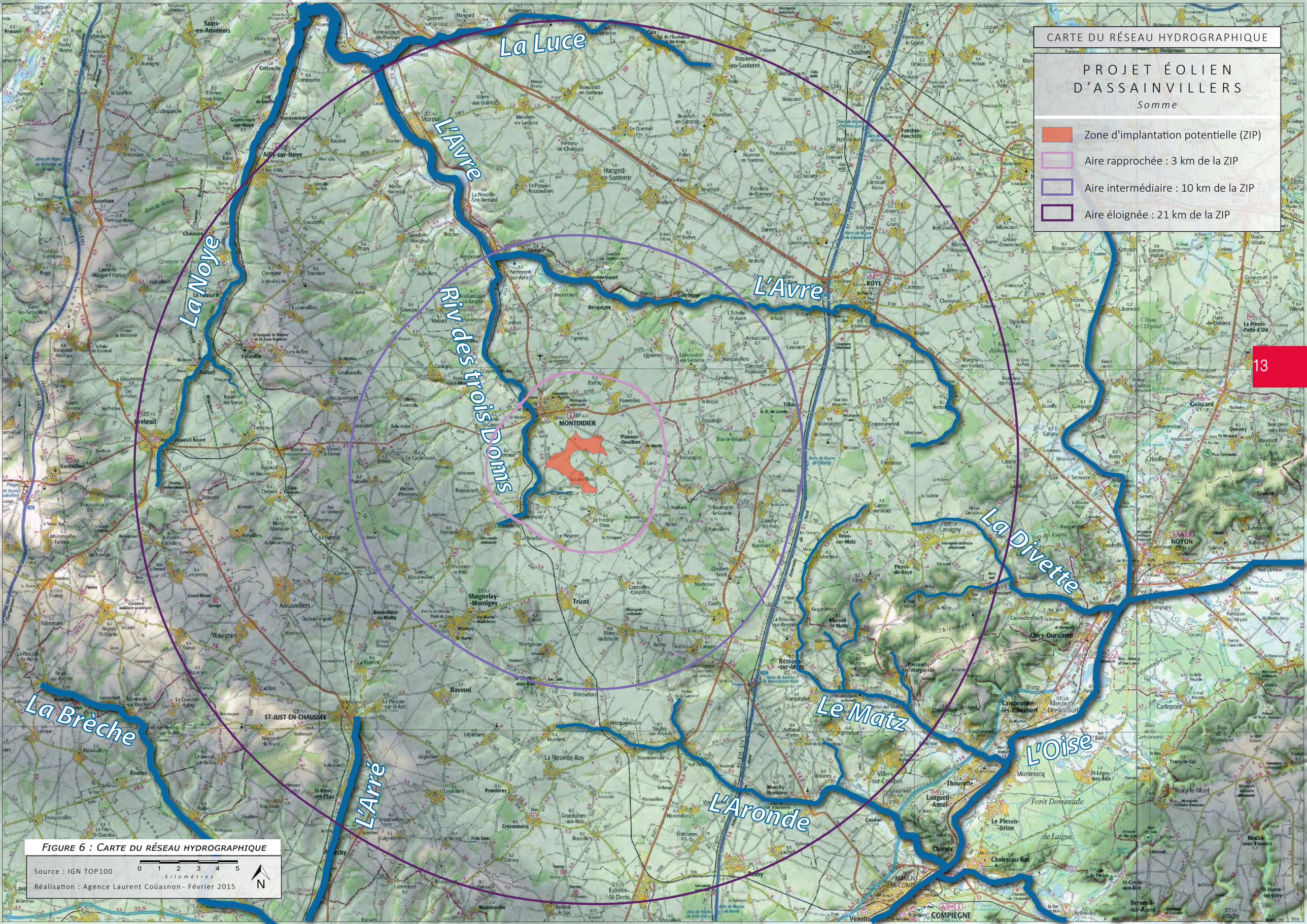

Figure 6 : Carte du réseau hydrographique

Source : IGN TOP100

Réalisation : Agence Laurent Coüasnon - Février 2015

Les grandes lignes du relief sur notre territoire d'étude et à plus grande échelle, dans les département de la Somme et de l'Oise, ont été mises en place par des plissements anciens, avant d'être affinées au Quaternaire par le creusement du réseau hydrographique et le remaniement des limons.

Les plateaux couvrent d'ailleurs la plus grande part des ces départements. Leur pente est faible, variant entre un et trois pour cent ; leur altitude moyenne oscille entre 100 et 200 mètres. Le plateau du Santerre[1], a une altitude moyenne inférieure à 100 mètres.

Loin d'être uniformes, les plateaux sont majoritairement vallonnés. C'est l'espacement des vallées , leur largeur et leur encaissement qui accentuent les mouvements de sols et les grands traits du relief et définissent les horizons proches ou lointains. La densité des thalwegs[2] dépend de la nature des roches. Dans les terrains perméables de craie, comme c'est la cas sur notre aire d'étude, le réseau hydrographique est relativement espacé. Ainsi le Santerre, qui n'est pratiquement parcouru par aucun cours d'eau à l'exception de sa périphérie, présente de vastes horizons quasiment plats, faiblement modelés par quelques vallées sèches peu marquées. Son sous-sol perméable renferme une importante nappe phréatique.

Figure 7 : Cartes des Pays en Picardie

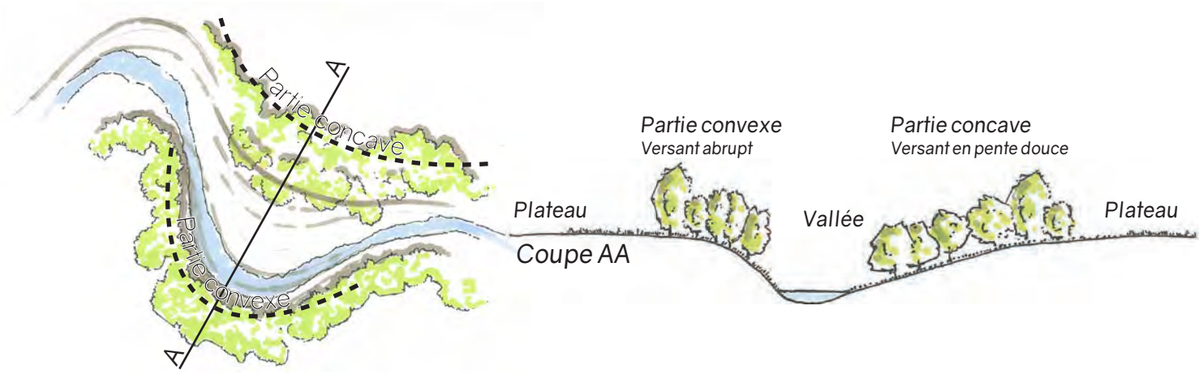

Figure 8 : Croquis explicatif des dissymétries observées sur les secteurs de vallées

Les vallées qui entaillent ces plateaux sont celles de la Somme, de L'Avre et de ses affluents, la Noye, la Luce et le ruisseau des Trois Doms. Le dénivelé de ces vallées dans leur section principale varie de 50 à 80 m environ. Les versants, parfois dissymétriques, sont recoupés de nombreux vallons secondaires, le plus souvent secs et perpendiculaires à la vallée.
Les versants des vallées sont très souvent dissymétriques ; cela s'explique par le ravinement du sol par les cours d'eau aux tracés sinueux. Dans les parties convexes des méandres, fortement soumises à l'érosion, l'interface vallée-plateaux est brutale et se caractérise par une déclivité importante ; à l'inverse les parties concaves présentent des pentes plus douces et la rupture entre vallée et plaine est moins nette.

1 *Le Santerre est un plateau situé à l'Est du département de la Somme, (de manière schématique et simplifiée) entre les vallées de la Somme (limites Nord et Est), de la Luce (limite Ouest) et de l'Avre (limite Sud) - Source : Le Petit Robert 2 - Dictionnaire universel des noms propres », 4e édition, 1980*

2 *Un talweg correspond à la ligne qui rejoint les points les plus bas d'une vallée - Source : Max Derruau, Les formes du relief terrestre. Notions de géomorphologie, Paris, Armand Colin, 1969, 2001, 8e édition:*

2 . Le contexte paysager : les grandes unités paysagères

D'après les élements mentionnés dans l'atlas des paysages de la Somme :
« Par son relief, son occupation agricole et son potentiel éolien, la Somme est le premier département prospecté par les opérateurs en Picardie. Afin de contrôler et d'éviter la multiplication de projets isolés banalisant les paysages, les éoliennes font l'objet d'une démarche spécifique associant l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs. Le principe d'implantation repose sur la concentration des sites. Un guide des procédures éoliennes (réalisé à l'intention des porteurs de projets) précise que les paysages référents ou les sites patrimoniaux plus ponctuels "*restent sensibles à tout impact visuel, plus particulièrement au niveau de la rupture de pente du plateau sur les vallées ou du fait de confrontations possibles avec les repères existants du paysage*". Il recommande "*d'implanter les parcs en retrait des lignes de crête, sur le plateau, de manière à ce que les machines ne soient pas perçues des fonds de vallées"* ».[1]

L'atlas des paysages de la Somme précise pour le développement des parcs éoliens de :
« - Préserver les espaces sensibles
- Privilégier les paysages déjà dominés par les infrastructures à grande échelle : abords d'autoroutes, voies ferrées à grande vitesse…
- Préserver les secteurs patrimoniaux et naturels déjà identifiés (MH, sites protégés).
- Préserver les sites emblématiques (littoral, secteur du souvenir, vallée de Somme, de l'Authie, et affluents) et ainsi que quelques sites repères ou paysagers plus ponctuels.
- Maintenir la lisibilité des paysages, de prendre en compte l'identité de chaque entité paysagère vis-à-vis de l'éolien
- D'ancrer les projets dans les lignes de forces et les structures paysagères existantes (relief, infrastructures, parcellaire, structures végétales…)
- Définir des recommandations adaptées à chaque site (implantation, chemin d'accès, poste de livraison, liaison au réseau). » [2]

Le périmètre d'étude s'étire sur trois grandes unités paysagères et notamment le Santerre qui fait l'objet d'une attention particulière au regard des enjeux lié au développement de l'éolien : « La confrontation des éoliennes avec l'échelle du territoire et les repères émergeants du paysage (clocher, village, éléments de patrimoine) sera l'un des enjeux majeurs de leur implantation. » [3] Ces élements seront étudiés finement dans les chapitres dédiés au patrimoine bâti et à la perception du l'habitat.

Conformément aux préconisations de l'atlas des paysages de la Somme, la suite de l'étude s'attachera à recenser toutes les sensibilités paysagères liées au patrimoine naturel et bâti, les secteurs protégés, les sites repères, et toutes autres composantes paysagères (bourgs, réseau routier, chemins de randonnées, contexte éolien actuel, etc.). Aussi, l'étude des variantes d'implantation veillera à proposer le schéma qui s'intègre le plus favorablement au paysage (relief, infrastructures, structures paysagères, lignes de forces, etc.).

Par ailleurs, en 2014 et 2015, Le comité du suivi du Val de Noye a fait état des enjeux paysagers et de la stratégie préconisée pour conjuguer éoliennes et paysage.
Les réunions se sont déroulées sur trois phases.
1. Diagnostic et enjeux paysagers
2. Orientation et stratégie
3. Programme d'action.

Les conclusions et remarques majeures mentionnées pendant la phase 2, lors les comptes rendus, ciblent essentiellement des projets potentiels au sein du périmètre du Val de Noye.
À noter que le Val de Noye est repéré dans l'aire d'étude éloignée du projet éolien "les Garaches" - ainsi les enjeux paysagers sont minimisés (cf p 19 - unité paysagère de la Vallée de la Noye).

Trois actions sont préconisées au terme des réunions:
-Améliorer l'éolienne en tant qu'objet dans le paysage (trois volet: Lumières, Infrasons et Information au public)
-Élaborer une procédure permettant aux communes d'acquérir les terrains sur lesquels seront installées des éoliennes
-Suivre une méthode pour mener un projet d'éoliennes dans le Val de Noye selon des critères de paysage. (Installation proche des industries pour rationaliser le couple production/consommation-)

1 *Bertrand Le Boudes, Hélène Izembart et la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie, Atlas des paysages de La Somme I.Une approche thématique, 2007, page 176*

2 *Bertrand Le Boudes, Hélène Izembart et la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie, Atlas des paysages de La Somme I.Une approche thématique, 2007, page 218*

3 *Bertrand Le Boudes, Hélène Izembart et la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie, Atlas des paysages de La Somme II.Six entités paysagères, 2007, page 146*

CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS

Somme

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

LE SANTERRE

- *LUCE*
- *AVRE*
- *PLATEAU DU SANTERRE*
- *INGON*

AMIÉNOIS

- *VALLÉE DE LA NOYE*

PLATEAU PICARD

- *PLATEAU DU PAYS DE CHAUSSÉE*
- *PETITES VALLÉES : Arré & Arronde*
- *NOYONNAIS*
- *PLAINE D'ESTRÉES ST-DENIS*

Luce

21 km

10 km

3 km

Plateau du Santerre

Ingon

La Noye

Avre

Plateau du Pays de Chaussée

Noyonnais

Petites vallées : Aronde

Petites vallées : Arré

Plaine d'Estrées St-Denis

Figure 9 : Carte des unités paysagères

Source : IGN TOP100

Réalisation : Agence Laurent Coüasnon - Février 2015

0 1 2 3 4 5 Kilomètres

N

Le périmètre d'étude s'étend sur les départements de la Somme et de l'Oise ; nous avons donc consulté les atlas des paysages *réalisés par la DIREN Picardie, Bertrand Le Boudec et Hélène Izembert (atelier Traverses) ainsi que celui élaboré par l'atelier 15, architecture & paysage*.

Dans ce prolongement nous pouvons constater que **l'aire se déploie sur** 3 entités ou grandes unités paysagères ; **le Santerre, l'Amiénois et le Plateau Picard**. Ces dernières regroupent une seconde catégorie de caractérisation des paysages qui est celles des sous-unités paysagères. La carte ci-contre (page de gauche) illustre le découpage des 9 sous-unités paysagères que nous allons décrire et présenter sur la base notamment d'une analyse et d'un repérage circonstancié réalisé sur le terrain.

2.1. La vallée de la Luce

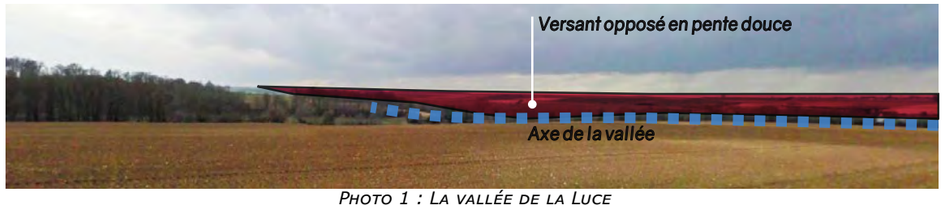

Photo 1 : La vallée de la Luce

Relativement écartée des grands axes routiers, la vallée de la Luce incise modestement les larges horizons du Pays du Santerre - Haute-Somme. Les méandres constatés, accompagnés d'une végétation de ripisylve, contraste malgré tout avec les grands panoramas qu'offrent les openfields alentours.

Depuis les versants en pente douce très sensiblement asymétriques, comme c'est le cas aux alentours de Caix, les vues se limitent aux coteaux opposés.

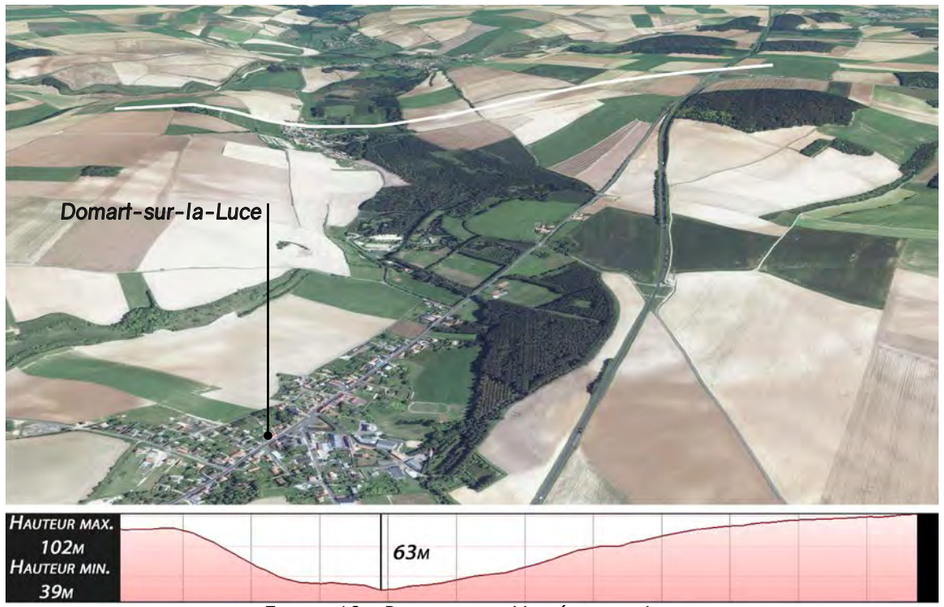

Figure 10 : Profil de la Vallée de la Luce

2.2. Le plateau du Santerre

Photo 2 : Le plateau du Santerre - Vue depuis la RD 934 en direction de Montdidier à 14 km de la ZIP

Le plateau du Santerre est un vaste territoire caractérisé par une agriculture animée au rythme des saisons ; en effet les terres régulièrement retournées, sont alternativement labourées, puis semées et enfin moissonnées.

Le relief y est totalement absent. Le regard se porte au loin sur des horizons immenses ponctués de petites lisières forestières et de villages. D'ailleurs, dans ce paysage d'une exceptionnelle planéité et profondément remembrés, les axes de communication et les villages-bosquets sont les seuls éléments de structuration de ce territoire identitaire.

Ce plateau est délimité par la vallée de la Somme et de l'Avre.

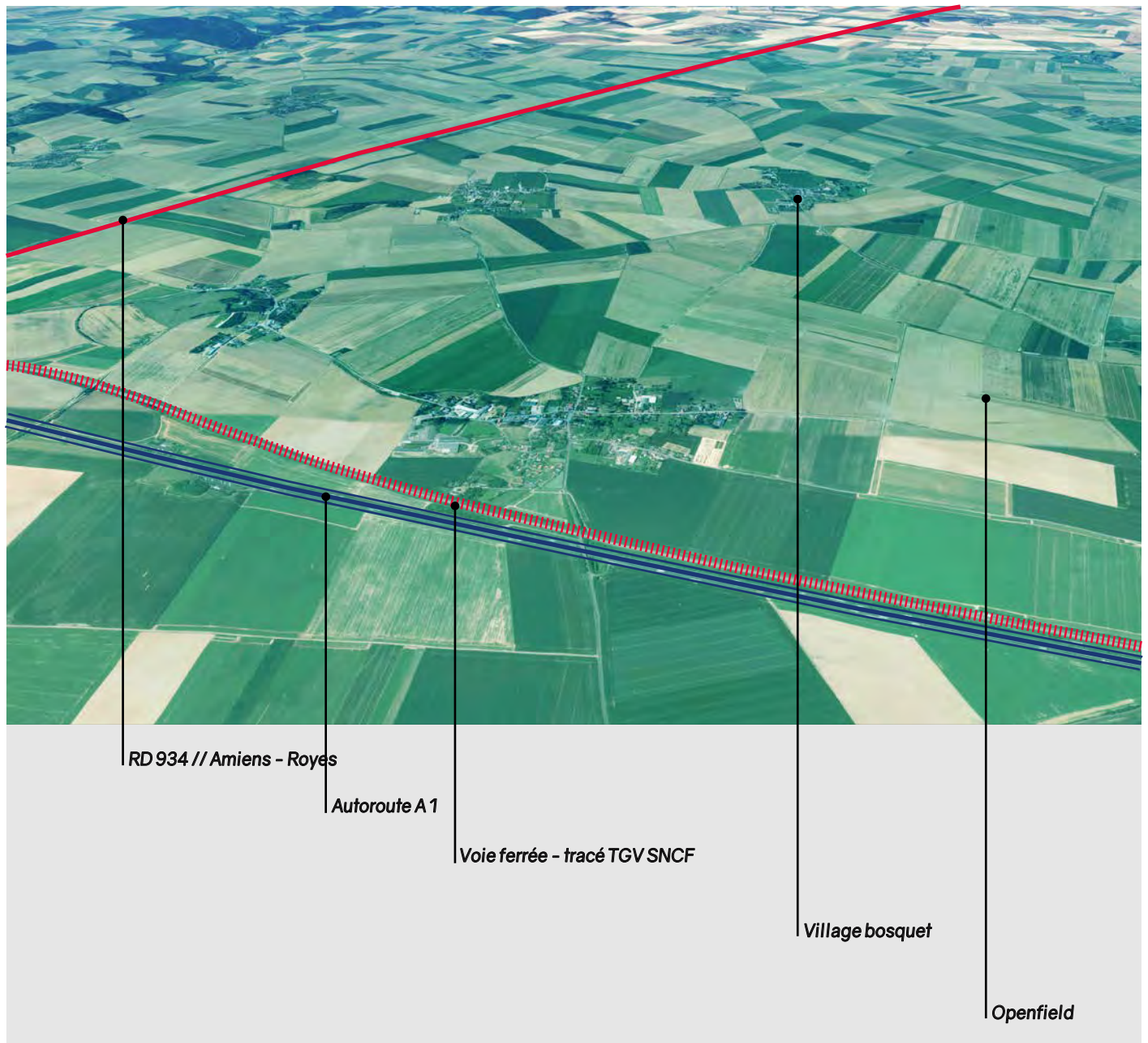

Figure 11 : Le plateau du Santerre - Perspective en trois dimensions à partir d'images satellites

Photo 3 : La vallée de l'Avre - Vue depuis la rue de Montdidier au fond de la vallée en direction de la zone d'implantation potentielle

L'Avre ainsi que son affluant les Trois-Doms (cf carte du réseau hydrographique page 6 pour repérage) marque la limite sud-ouest du Santerre. Les vallées entaillent le plateau selon un axe et une direction sud-est / nord-ouest pour rallier en aval la rive gauche de la Somme à Longueau.

D'un point de vue de la morphologie de ces vallées, on remarque très nettement une dissymétrie des coteaux ; de façon plus précise, le versant sud présente une pente très douce, et l'on y remarque d'ailleurs, une succession de vallées sèches profondes. En opposition, le versant nord est plus marqué ; sur cette interface franche est implanté la RD 935 à flanc de coteau, d'où il est pressenti des vues vers la zone de projet.

Au nord-ouest de Montdidier, la vallée des Trois-Doms est orientée en direction de la ZIP. Depuis le fond de la vallée sur une relativement brève portion, l'on aperçoit la ville et les turbines de Montdidier, tronquées par le relief.

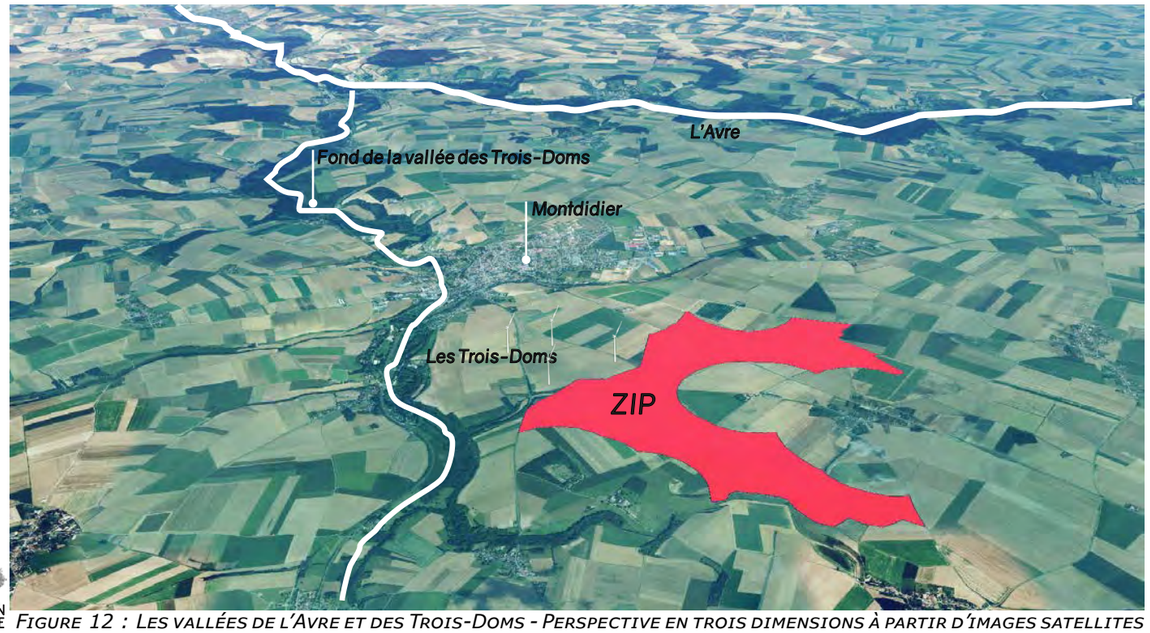

Figure 12 : Les vallées de l'Avre et des Trois-Doms - Perspective en trois dimensions à partir d'images satellites

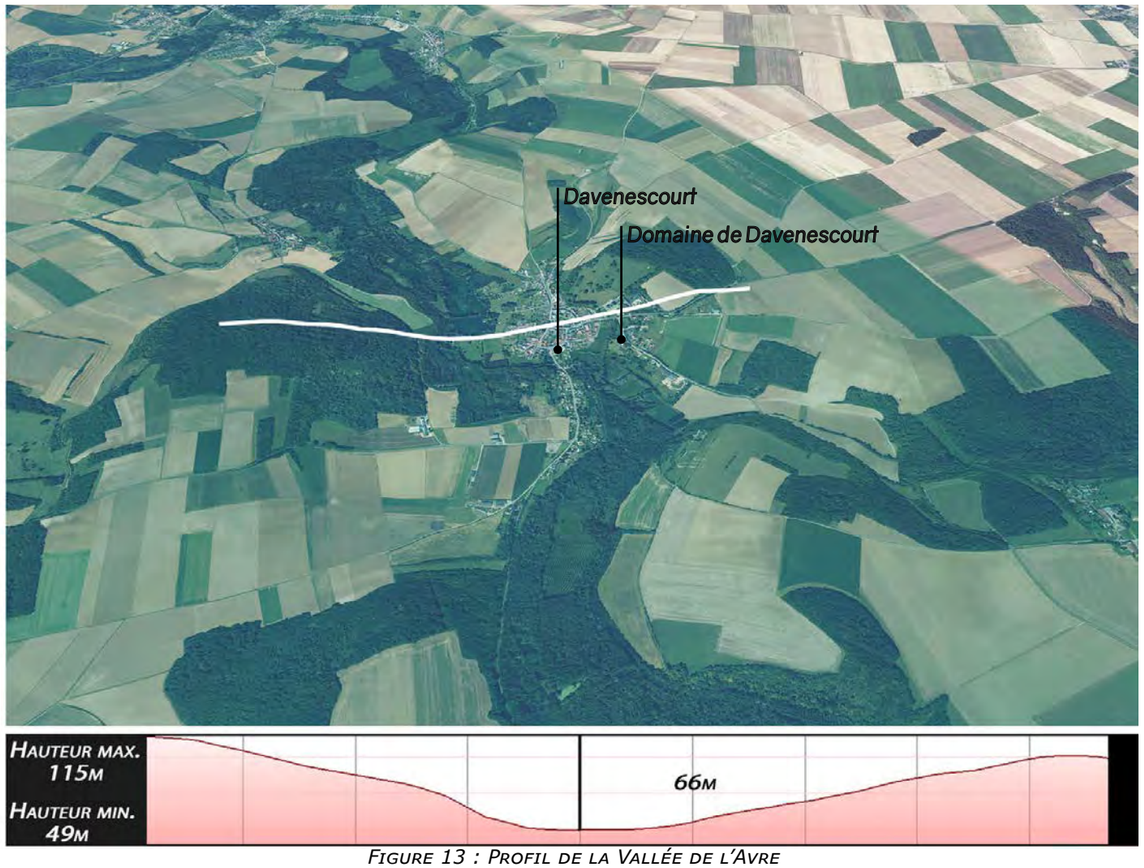

Figure 13 : Profil de la Vallée de l'Avre

Figure 14 : Profil de la Vallée des Trois-Doms

2.4. La vallée de la Noye

Photo 4 : La vallée de la Noye - Vue depuis la RD 109 en direction de la vallée

La vallée de la Noye est furtivement représentée à l'ouest de notre territoire d'étude ; elle est orientée sud-nord. Nous avons constaté, à l'instar de la morphologie de la vallée de l'Avre, une forte dissymétrie entre le versant oriental très continu et le versant occidental (moins abrupt)très ouvert sur de profondes vallées sèches. À l'est donc, l'interface entre la vallée et le plateau épouse la ligne de crête du versant, d'où les vues vers la zone de projet, à 18 km environ de la ZIP, sont arrêtées par le vallonnement des terres entre la vallée des Trois Doms et celle de la Noye.

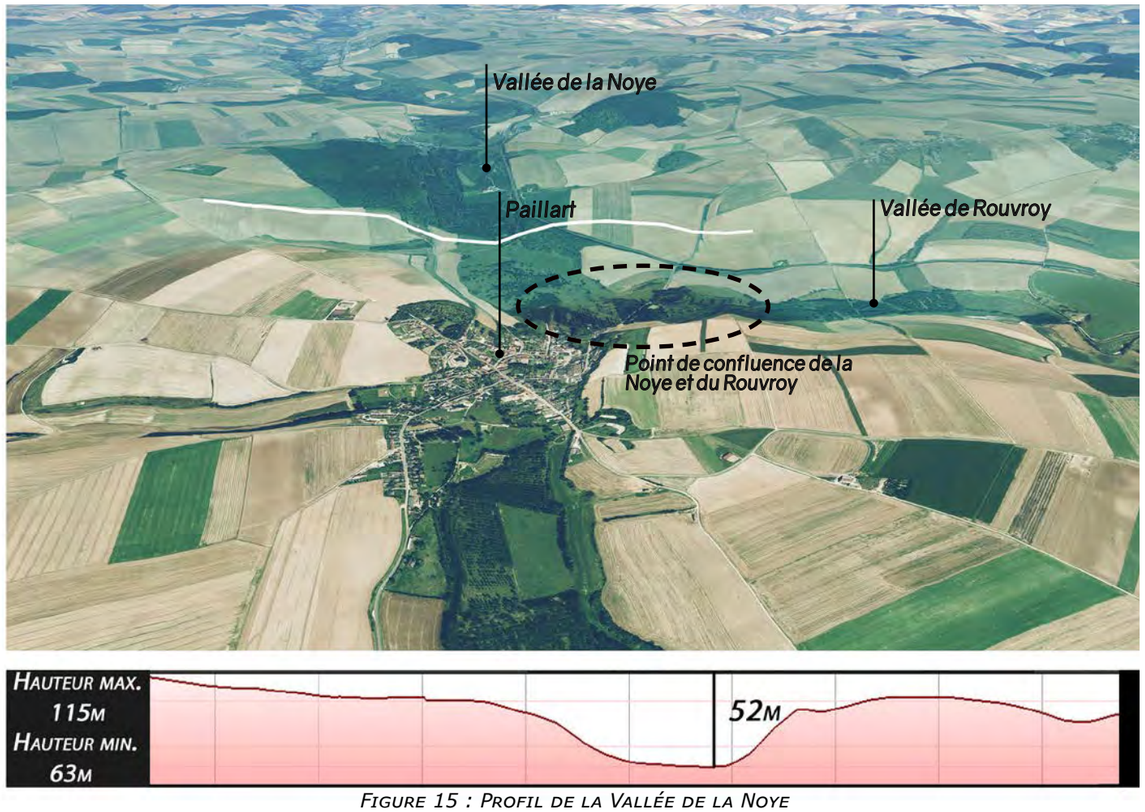

Figure 15 : Profil de la Vallée de la Noye

2.5. Plateau du Pays de Chaussée

Photo 5 : Le plateau du pays de Chaussée - Bandes boisées rythmant les vues aux environs de Crèvecoeur-le-Petit

Au centre du Plateau Picard, ce secteur de replat présente de grandes cultures rythmées de bosquets et de bandes boisées qui accompagnent le relief des dépressions. Les villages se situent indifféremment dans les vallons secs ou sur le plateau.

Dans ces paysages, les vues lointaines sur les cultures sont ainsi parfois cadrées ou limitées au loin par des bosquets et des bandes boisées.

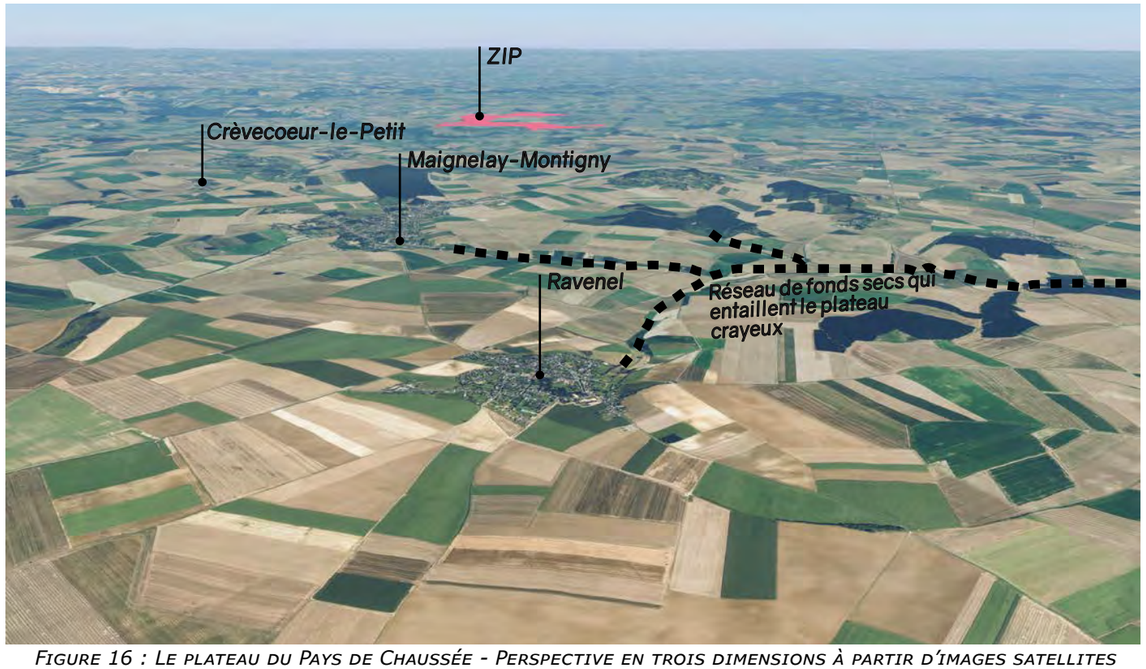

Figure 16 : Le plateau du Pays de Chaussée - Perspective en trois dimensions à partir d'images satellites

Photo 6 : La vallée de L'Arronde - Vue depuis la RD 122 sur le versant sud de la vallée de l'Arronde en direction de Monchy-Humières

Les vallées de l'Arré et de l'Aronde ont en commun d'être de petite taille et d'entailler le plateau crayeux en leur conférant un profil typique.

Le fond de la vallée de l'Aronde est très humide et boisé. De là les vues sont de ce fait très fermées, et contrastent avec les versants assymétriques. Cette vallée a été identifiée par l'Atlas des paysages de l'Oise comme un ensemble paysager emblématique de l'Oise.

La vallée de l'Arré à fond plat et aux versants ouverts sur le plateau est moins humide que celle de l'Aronde. Elle comprend néanmoins des sections boisées humides fermant les vues, et par contraste, des sections cultivées.

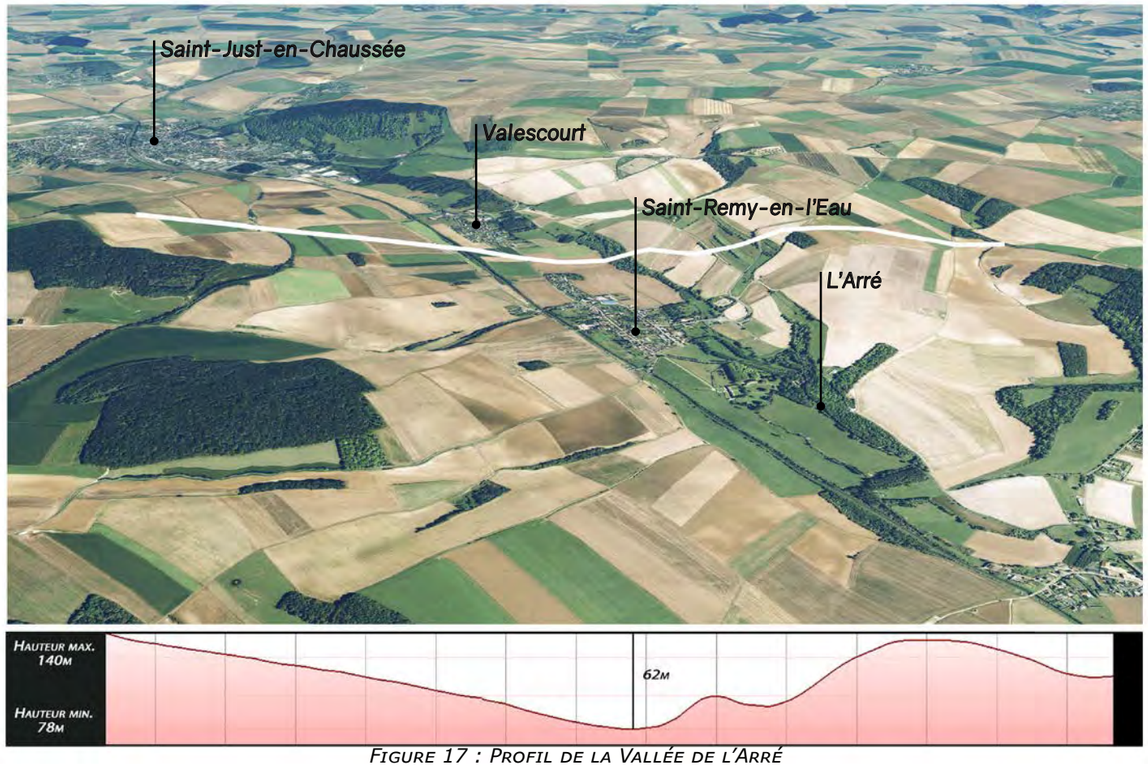

Figure 17 : Profil de la Vallée de l'Arré

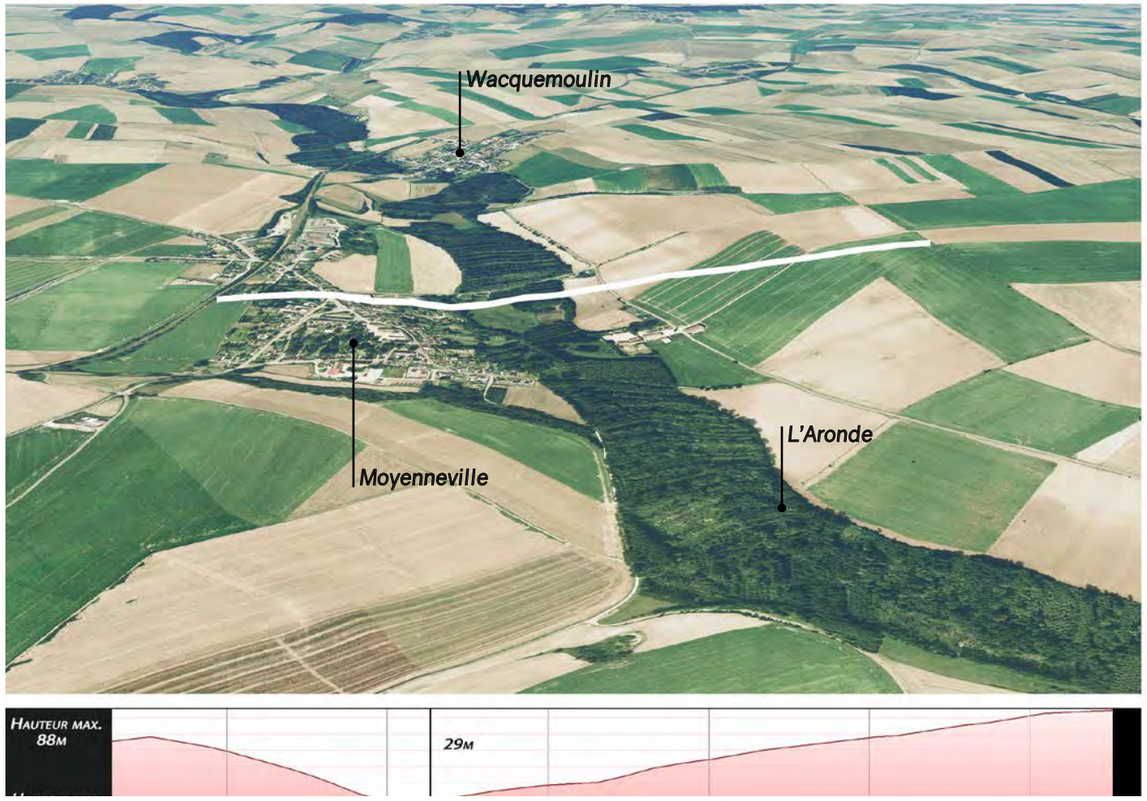

Figure 18 : Profil de la Vallée de l'Aronde

2.7. Le Noyonnais

Photo 7 : Le Noyonnais - Vue depuis un mont sur les hauteurs route des Six Mines dominant la vallée de Mareuil

Le Noyonnais est caractérisé par un relief doux combinant des vallonnements et des collines boisées dessinant des paysages d'une extrême variété. La limite de cette unité paysagère avec les paysages des grandes cultures du Pays de Chaussée n'est pas franche et très progressive.
Le Noyonnais conserve un caractère essentiellement rural, offrant une grande diversité de paysages en lien étroit avec la diversité de ses productions agricoles, la complexité de son relief et de sa géologie. En effet, l'on y repère des monts boisés, des versants et des plaines cultivés et herbagers, la culture de fruits, des vallées humides boisées.

Les vues sont très souvent limitées par le relief et les boisements. Le relief de collines et de vallonnements fait l'unité de cette entité.

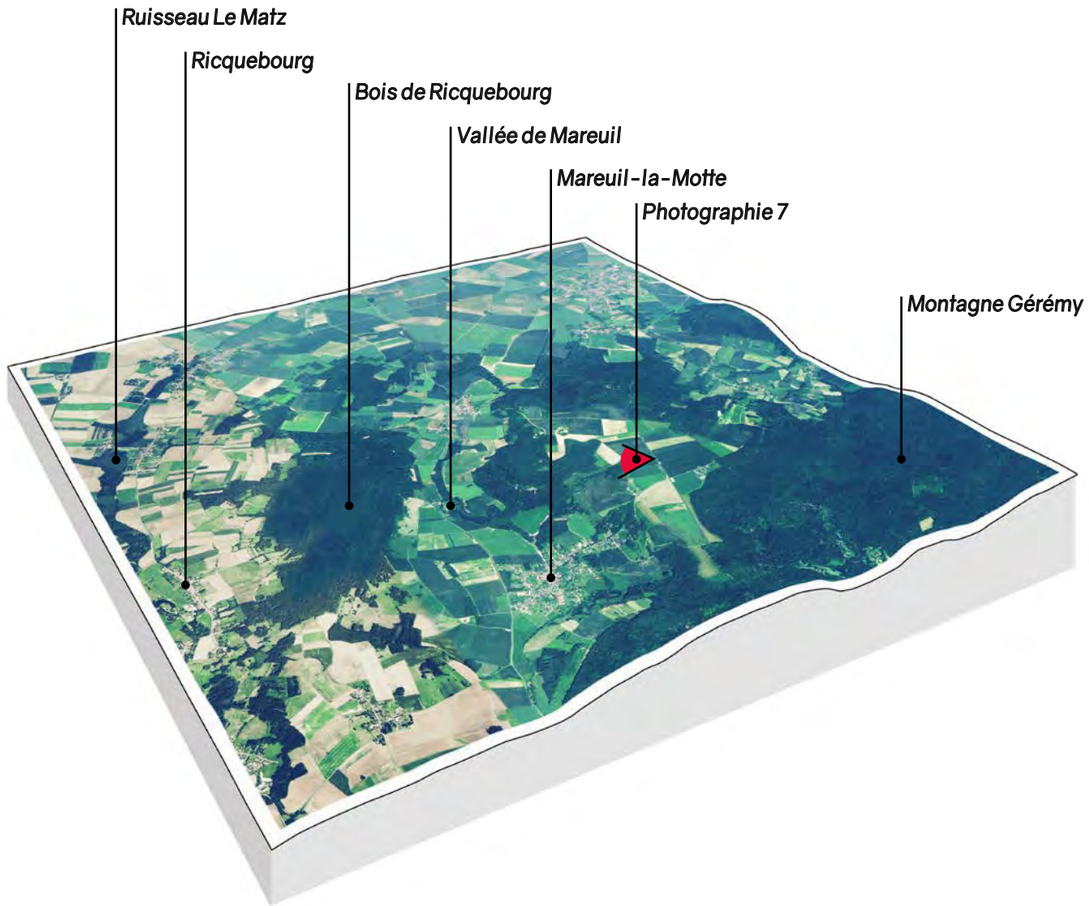

Figure 19 : Bloc diagramme du Noyonnais illustrant la variété des paysages

2.8. Plaine d'Estrées St-Denis

Photo 8 : Le Noyonnais - Vue depuis un mont sur les hauteurs route des Six Mines dominant la vallée de Mareuil

Au sud de notre territoire d'étude, disjoint du plateau du Pays de Chaussée, par la vallée de l'Aronde entaillant les entendues crayeuses, la plaine d'Estrées-Saint-Denis déroule des paysages de champs cultivés totalement ouverts. La plaine présente une très faible pente jusqu'à la vallée de l'Oise, au-delà de notre périmètre.

Ici, plus qu'ailleurs sur notre territoire, le paysage ouvert se déploie sur de grandes cultures.

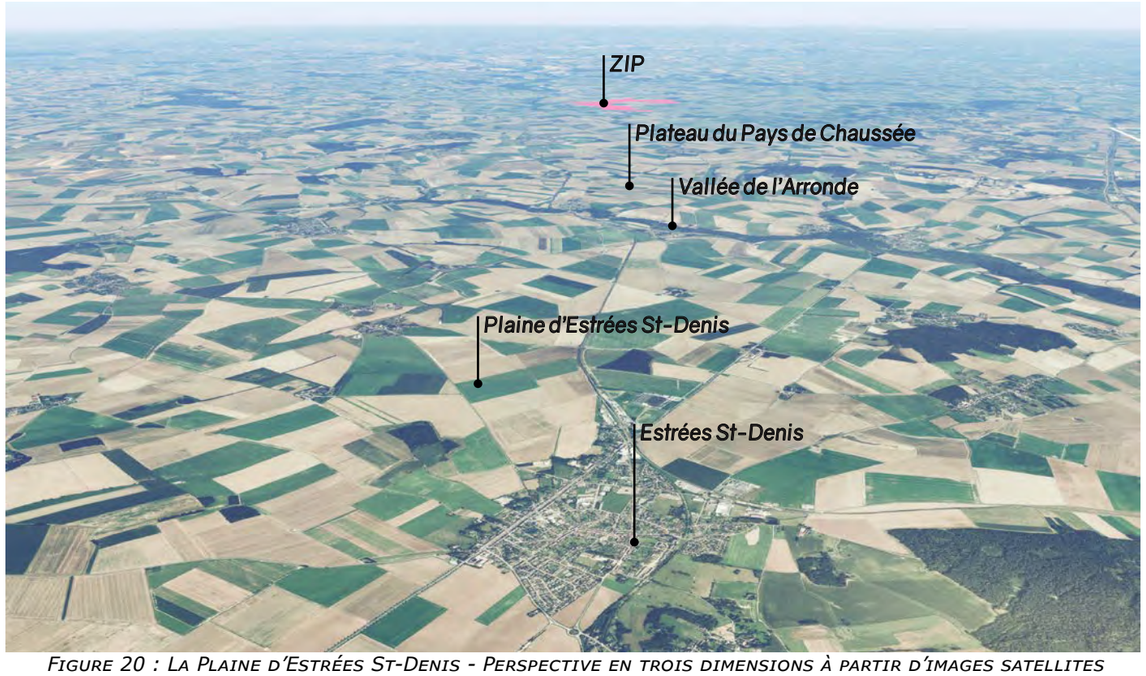

Figure 20 : La Plaine d'Estrées St-Denis - Perspective en trois dimensions à partir d'images satellites

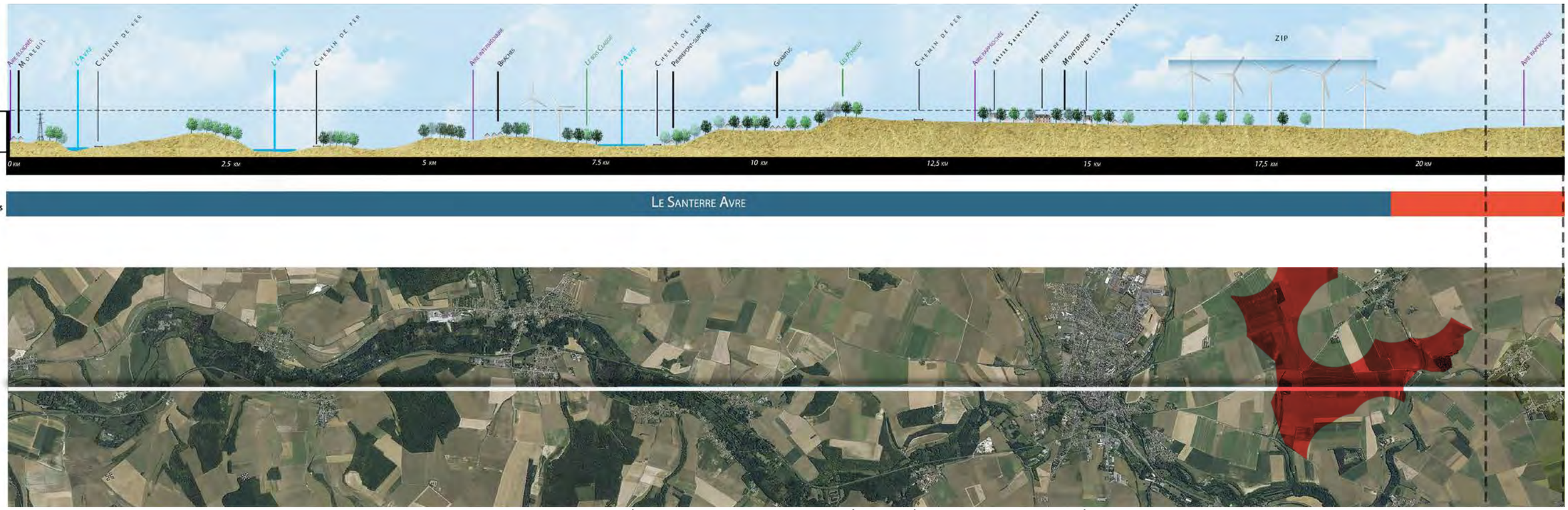

Figure 21 : Coupe paysagère illustrant les grandes unités paysagères sur le territoire d'étude

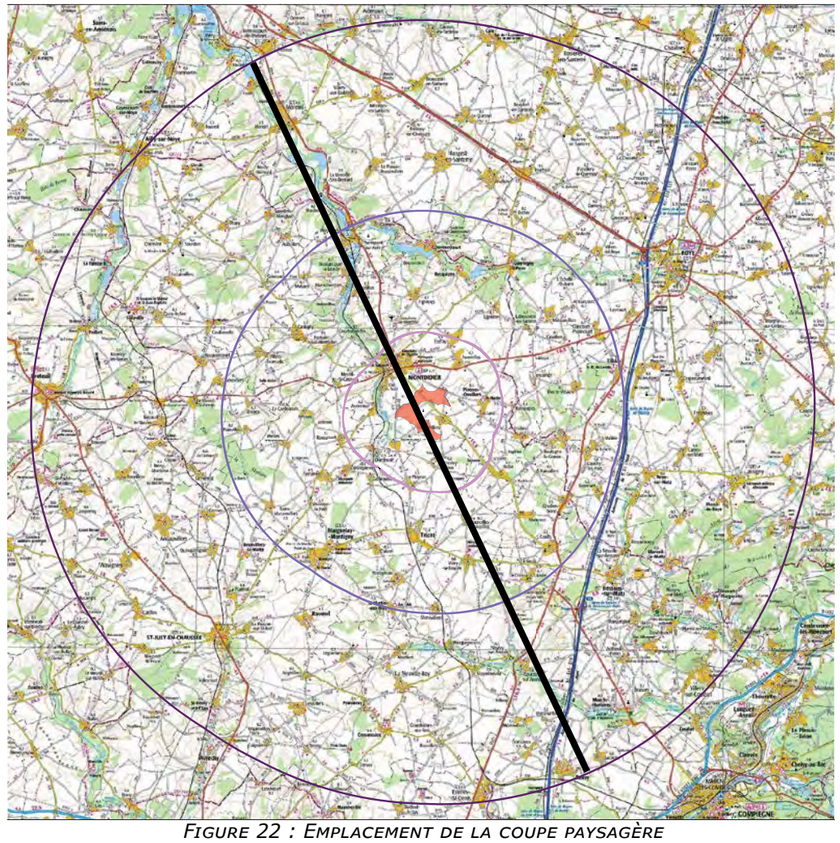

Figure 22 : Emplacement de la coupe paysagère

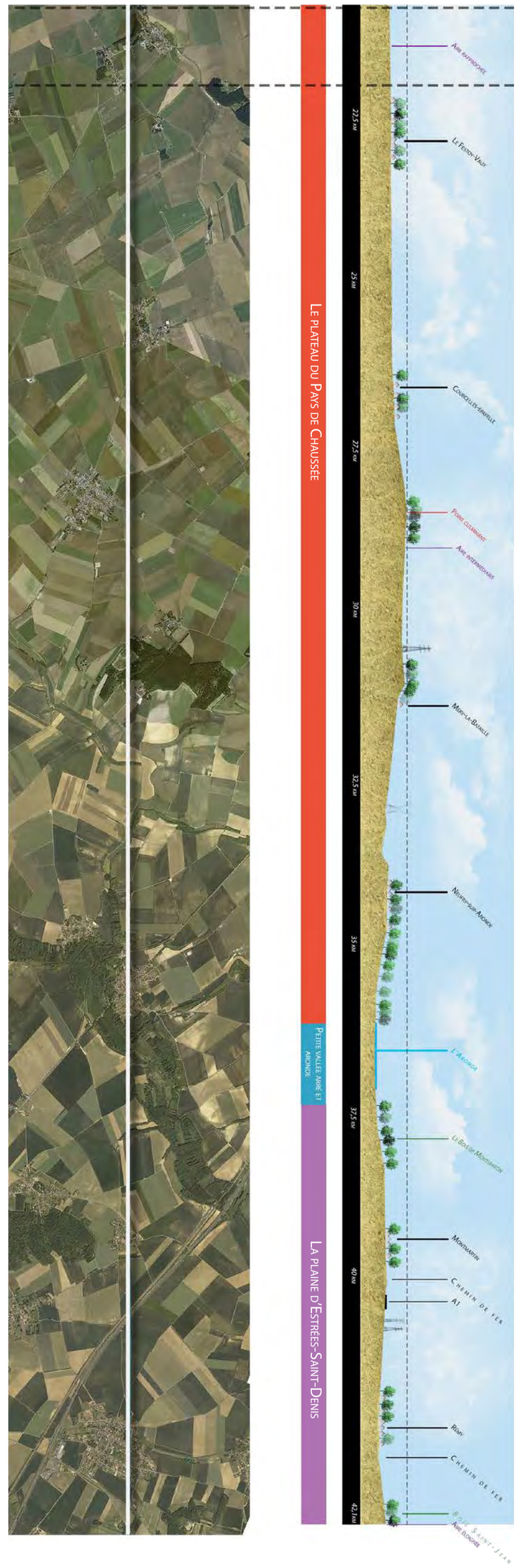
Aire rapprochée
Le Fetoy-Vaux
Courcelles-sur-Viole
Point culminant
Aire intermédiaire
Méry-la-Bataille
Neuvy-sur-Aronde
L'Aronde
Le Bois de Montmartin
Montmartin
Chemin de fer
A1
Rivy
Chemin de fer
Bois Saint-Jean
Aire éloignée
22,5 km
25 km
27,5 km
30 km
32,5 km
35 km
37,5 km
40 km
42,1 km
Le plateau du Pays de Chaussée
Petite vallée Arre et Aronde
La plaine d'Estrées-Saint-Denis

Parc éolien Les Garaches

Carte des parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée

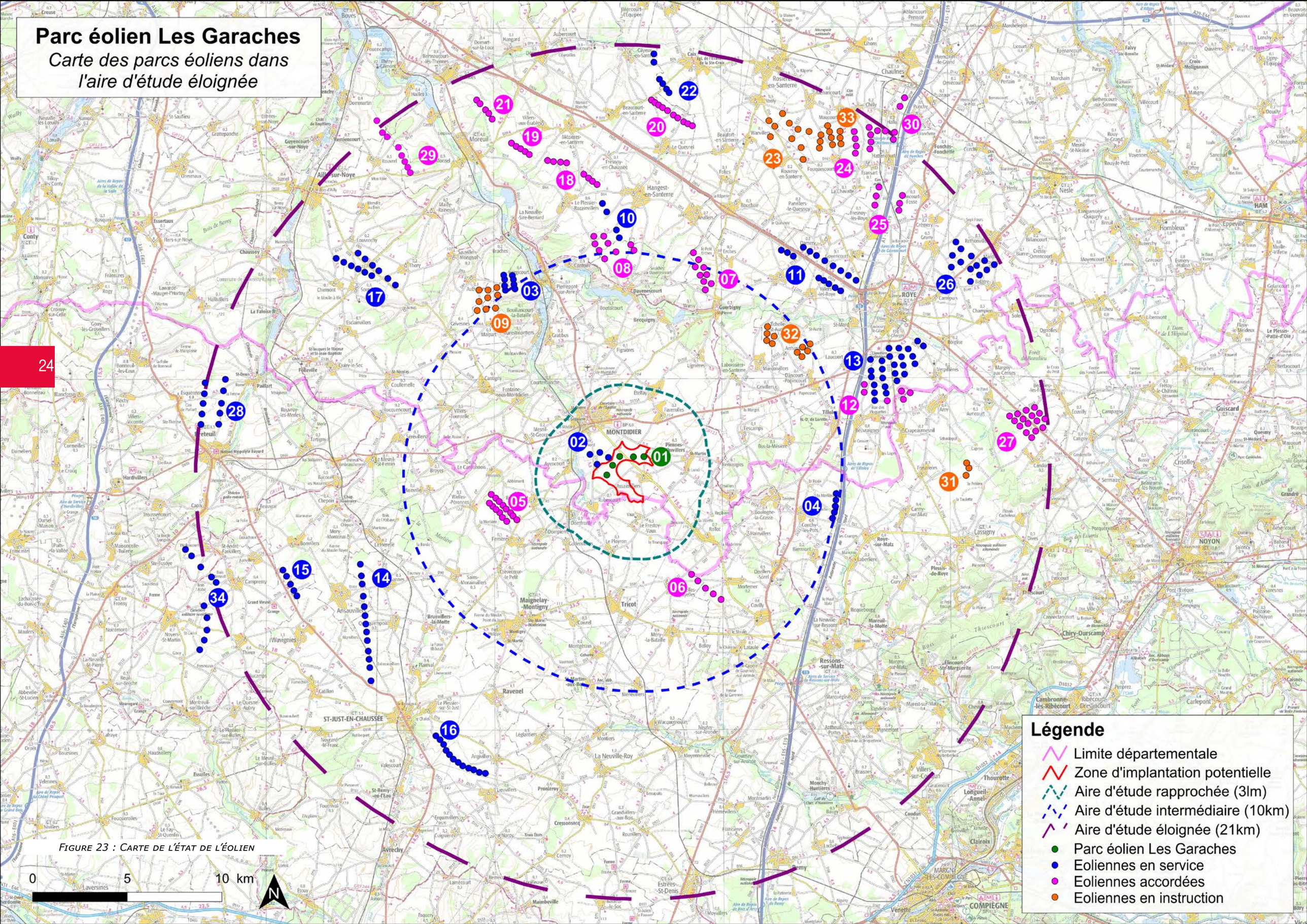
Légende
Limite départementale
Zone d'implantation potentielle
Aire d'étude rapprochée (3lm)
Aire d'étude intermédiaire (10km)
Aire d'étude éloignée (21km)
Parc éolien Les Garaches
Eoliennes en service
Eoliennes accordées
Eoliennes en instruction
0
5
10 km
N
MONTDIDIER
ROYE
NOYON
COMPIÈGNE
HAM
Ailly-sur-Noye
Moreuil
Conty
Nesle
Chaulnes
Roisel
Ravenel
ST-JUST-EN-CHAUSSÉE
Tricot
Maignelay-Montigny
Davenescourt
Guerbigny
Bouillancourt-la-Bataille
Ressons-sur-Matz
Chiry-Ourscamp
Longueil-Annel
Clairoix
Thourotte
Guiscard
Crisolles
Lassigny
Thiescourt
Cambronne-lès-Ribécourt
Carlepont
Ribécourt-Dreslincourt
Pierrepont-sur-Avre
Boves
Amiens
Creuse
Aisne
Oise
Somme
Aire de Repos de l'Abbaye
Aire de Repos de l'Ailette
Aire de Repos de Fonches
Aire de Repos de Gavenescourt
Aire de Repos de la Vallée de la Selle
Aire de Repos de l'Ailette
Aire de Repos de Remy
Aire de Repos du Bois d'Arcy
Aire de Service de Hardivillers
Aire de Service de Ressons-sur-Matz
Aire de Repos du Château Pouquet
Aire de Repos de la Grange
Aire de Repos de la Vallée de la Selle
Aire de Repos de l'Abbaye
Aire de Repos de Remy
Aire de Repos du Bois d'Arcy
Aire de Repos de Fonches
Aire de Repos de Gavenescourt
Aire de Repos de l'Ailette

3 . Le contexte éolien

3.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE)

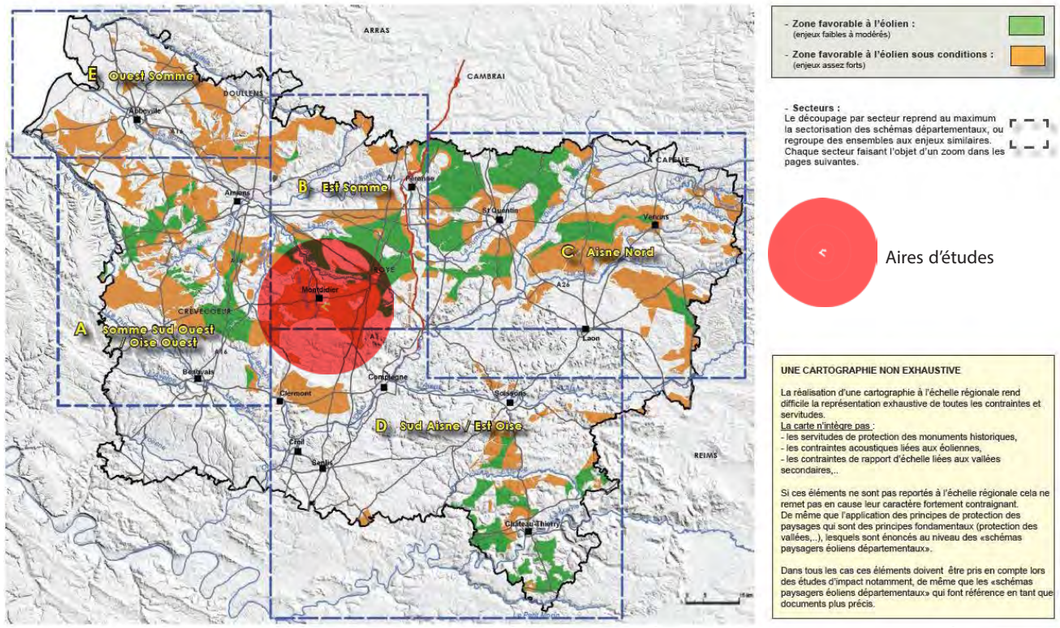

- Zone favorable à l'éolien : (enjeux faibles à modérés)
- Zone favorable à l'éolien sous conditions : (enjeux assez forts)

- Secteurs : Le découpage par secteur reprend au maximum la sectorisation des schémas départementaux, ou regroupe des ensembles aux enjeux similaires. Chaque secteur faisant l'objet d'un zoom dans les pages suivantes.

Aires d'études

UNE CARTOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE

La réalisation d'une cartographie à l'échelle régionale rend difficile la représentation exhaustive de toutes les contraintes et servitudes.
La carte n'intègre pas :
- les servitudes de protection des monuments historiques,
- les contraintes acoustiques liées aux éoliennes,
- les contraintes de rapport d'échelle liées aux vallées secondaires,..

Si ces éléments ne sont pas reportés à l'échelle régionale cela ne remet pas en cause leur caractère fortement contraignant. De même que l'application des principes de protection des paysages qui sont des principes fondamentaux (protection des vallées,..), lesquels sont énoncés au niveau des «schémas paysagers éoliens départementaux».

Dans tous les cas ces éléments doivent être pris en compte lors des études d'impact notamment, de même que les «schémas paysagers éoliens départementaux» qui font référence en tant que documents plus précis.

Figure 24 : Carte des zones favorables au développement éolien - source : SRE de la région Picardie

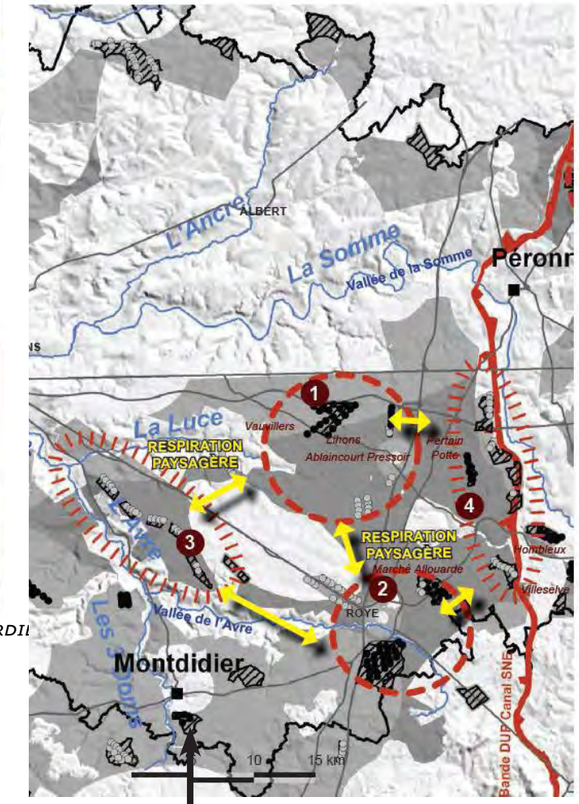

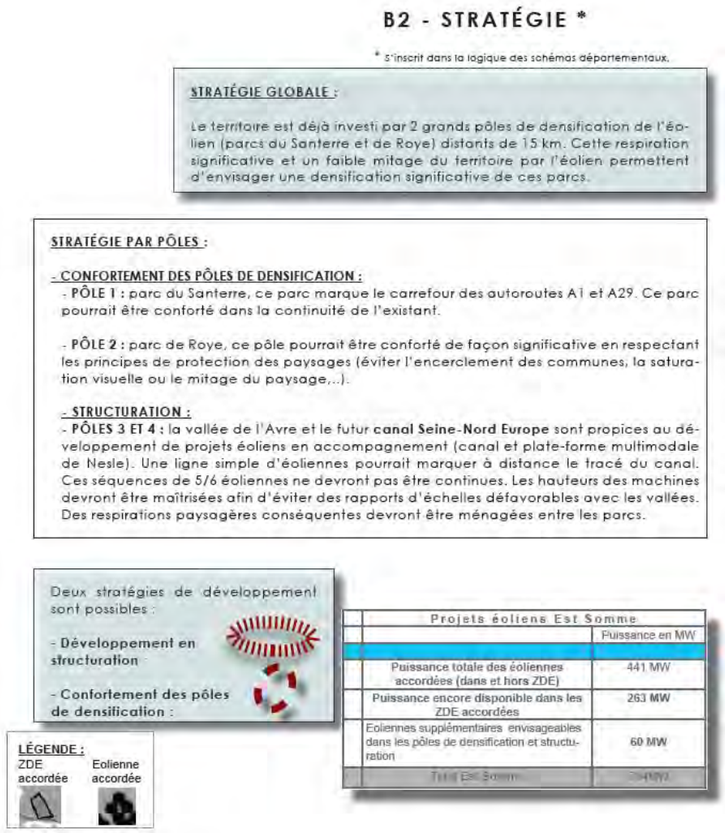

Localisation de la zone d'implantation potentielle du projet

La ZIP du projet éolien d'Assainvillers se situe à l'intérieur d'un territoire identifié comme favorable au développement de l'éolien sous conditions, par le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Picardie. Par ailleurs, la zone de projet n'est pas située dans les secteurs identifiés comme espaces culturels et paysagers emblématiques. Cependant, le SRE l'identifie comme un secteur à enjeux assez forts au regard des bâtiments emblématiques retenus par le STAP.

Compte tenu de la non exhaustivité des schémas régionaux éoliens, en raison de l'échelle de l'analyse territoriale, nous ferons l'étude détaillée de toutes les sensibilités paysagères présentes sur le territoire de l'étude et dégagerons de cet état des lieux les enjeux paysagers qui permettront de mesurer les impacts du projet dans son environnement.

Le SRE préconise l'évitement du mitage et l'éparpillement des éoliennes afin de ménager des fenêtres de respirations suffisantes dans le paysage. "Plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune. Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification. Dans la pratique si on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter de rapprocher davantage les pôles." [1]

3.2. Les Zones de Développement de l'Éolien (ZDE)

Le repérage des ZDE validées, réalisé pour le SRE sont intégrées dans périmètres des zones suivantes :
>favorables à l'éolien et
>favorables à l'éolien sous condition,
illustrés ci-dessus.

La zone d'implantation du projet se situe dans le prolongement du parc éolien en exploitation du Moulin à Cheval. Par ailleurs elle se superpose, en partie, au périmètre de la ZDE accordée au sud de Montdidier.

Vis-à-vis de la stratégie sectorielle du SRE proposant des zones propices au développement éolien, on note que le projet, s'il n'est pas identifié dans les grands pôles de densification/structuration, il apparaît néanmoins :
- (1) dans le prolongement en extension du parc éolien du Moulin à Cheval qui se compose de 4 machines et,
-(2) qu'il ne restreint d'aucune façon les espaces de respiration paysagère entre les pôles (développement sur la partie sud du secteur B - Est Somme - pas de rapprochement des pôles).

1 *Région Picardie et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Schéma Régional Éolien 2020-2050 Picardie, 2012, page 44*

3.3. Les parcs éoliens de l'aire d'étude

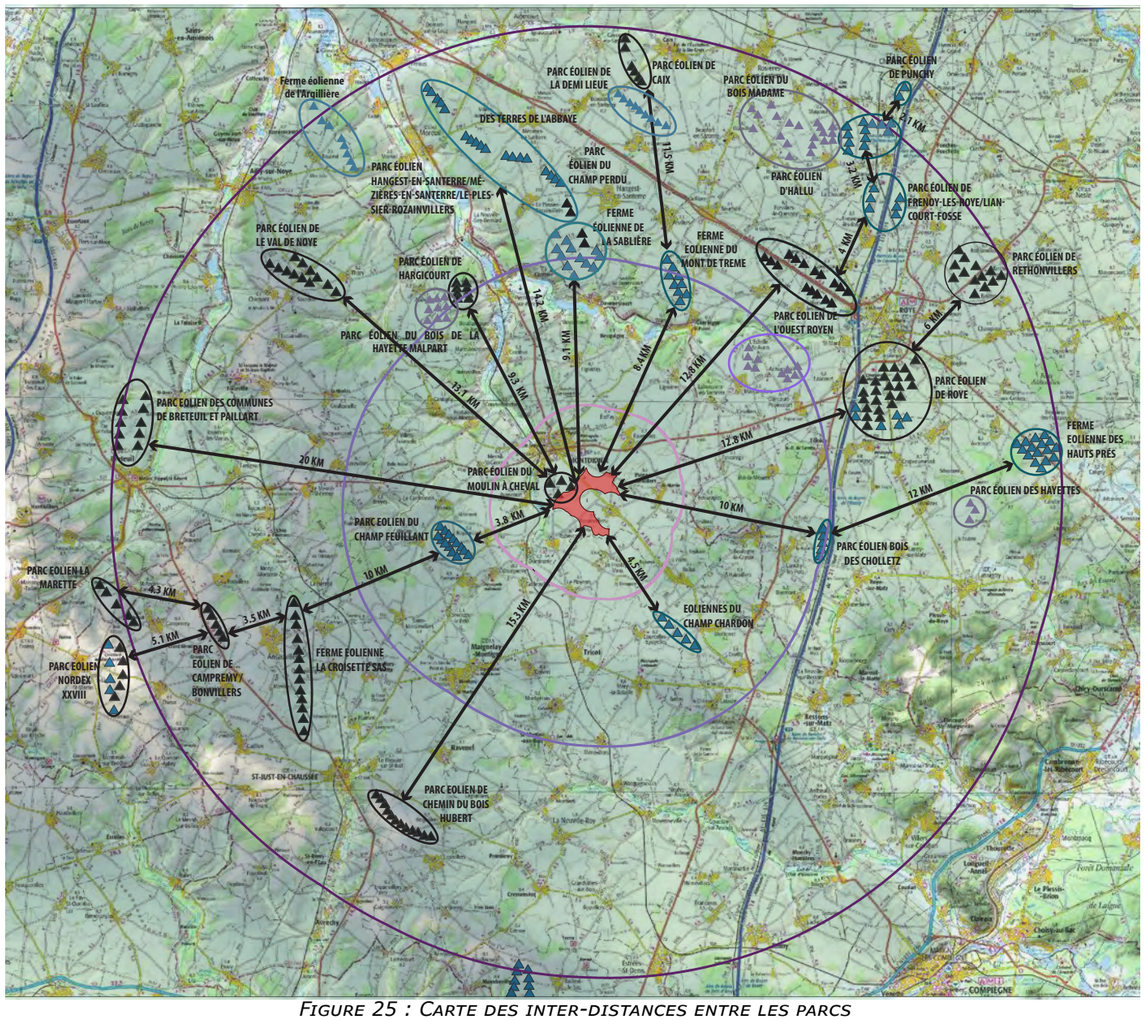

Figure 25 : Carte des inter-distances entre les parcs

Au vu du développement éolien en Picardie et du projet porté par ENERCON, objet de la présente étude, il est nécessaire de prendre en considération les éventuelles saturations et inter-visibilités des parcs dans le paysage.

Le projet éolien entretiendra des relations évidentes d'inter-visibilité [1] avec le parc en exploitation de Montdidier (parc du Moulin à Cheval) et les parcs accordés du Champ Feuillant et du Champ Charbon. Aussi, les distances avec les autres parcs plus lointains génèrent des espaces convenables de respiration. La taille apparente des éoliennes situées entre 8 et 15 km environ est relativement négligeable.

---

1 *Les notions d'**inter-visibilités et de co-visibilités** extraites du «guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens» actualisé en 2010 :*
***La co-visibilité** regroupe plusieurs situations :*
- l'éolienne est visible depuis le monument historique
- le monument historique est visible depuis l'éolienne
- le monument historique et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision
La notion de co-visibilité est réservée aux monuments historiques.
*On parlera d'**inter-visibilité** pour décrire les mêmes situations entre une éolienne et un élément patrimonial ou d'infrastructure (site, monument, éolienne, etc.).*

CARTE DES PRINCIPAUX AXES
PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS
Somme
Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire rapprochée : 3 km de la ZIP
Aire intermédiaire : 10 km de la ZIP
Aire éloignée : 21 km de la ZIP
Autoroute
Route départementale
Réseau ferré
Chemin de grande randonnée
D23
D28
D920
D329
D935
D26
D14
GR123
GR124
D934
D930
D186
D142
D27
D938
D929
D916
D974
D36
D1017
D82
D73
D152
D37
D214
MONTDIDIER
ROYE
COMPIÈGNE
NOYON
ST-JUST-EN-CHAUSSÉE
Breteuil
Ailly-sur-Noye
Moreuil
Hangest-en-Santerre
Ravenel
Ressons-sur-Matz
Tricot
Guerbigny
Becquigny
Chaulnes
Lassigny
Thourotte
Longueil-Annel
Clairoix
Choisy-au-Bac
Margny-les-Compiègne
Venette
Remy
Avrechy
Maignelay-Montigny
Ansauvillers
Wavignies
Hardivillers
Essuiles
Guiscard
Chiry-Ourscamp
Cambronne-lès-Ribécourt
Montmacq
Forêt Domaniale de Laigue
Le Plessis-Brion
Moulin-sous-Touvent
Tracy-le-Val
Tracy-le-Mont
Carlepont
Crisolles
Grandrû
Bernéuil-sur-Aisne
Attichy
Pont-l'Evêque
Morlancourt
Sempigny
Pontoise-les-Noyon
Caisnes
Thiescourt
Marest-sur-Matz
Plessis-de-Roye
Roye-sur-Matz
Rosières-en-Santerre
Caix
Ignaucourt
Aubercourt
Sains-en-Amiénois
Prouzel
Cottenchy
Remiencourt
Guyencourt-sur-Noye
Essertaux
Oresmaux
Bois de Bernoy
Chaussoy
Fresnoy-en-Chaussée
Le Plessier-Rozainvillers
La Neuville-Sire-Bernard
Mailly-Raineval
Stuvelin-Montigny
Braches
Hangest-sur-Somme
Davenescourt
Pierrepont-sur-Avre
Boussicourt
Bouillancourt-la-Bataille
Maretmontiers
Grivesnes
Malpart
Aubvillers
Quiry-le-Sec
Paillart
Rouvroy-les-Merles
Coullemelle
Villers-Tournelle
Cantigny
Fontaine-sous-Montdidier
Erlay
Faverolles
Piennes-Onvillers
Rainvillers
Lignières
Laboissière-en-Santerre
Armancourt
Popincourt
Andechy
Fouquescourt
Warvillers
Beaufort-en-Santerre
Beaucourt-en-Santerre
Mézières-en-Santerre
Villers-aux-Érables
Le Quesnel
Folies
Arvillers
Bouchoir
Parvillers-le-Quesnoy
Rouvroy-en-Santerre
Fransures
Rogy
Goyencourt
Erches
Le Petit Erches
Fresnoy-les-Roye
Liancourt-Fosse
Crémery
Grury
Bethonvilliers
Marché-Allouarde
Biarre
Bilancourt
Croix-Omencourt
Omécourt
Morvillers
Ercheu
Solente
Ognolles
Bouchoir
Vauchelles
Fonches-Fonchette
Herly
Hallu
Chilly
Puzeaux
Omécourt
Hyencourt-le-Grand
Marchélepot
Licourt
Pertain
Potte
Dresincourt
Menu-le-Petit
Mortemer
Ferme de Montplaisir
Bonneuil-les-Eaux
Flesché
Villers-Vicomte
Esquennoy
Ste-Thérèse
Maison Hippolyte Bayard
Bonvillers
Chipoix
Beauvoir
Mory-Montcrux
Hérelle
Ste-Eusoye
Maisoncelle-Tuilerie
St-André-aux-Bois
Froissy
Noirémont
Noyers-St-Martin
Le Mesnil-Saint-Firmin
Le Mesnil-Saint-Georges
Le Cardonnois
Broyes
Cérévillers
Belle Assise
Tartigny
Bacouel-les-Mauvoisins
Rubescourt
Dompierre
Royaucourt
Welles-Pérennes
Ferrières
Trévecourt-le-Petit
Sains-Morainvillers
Courcelles-Epayelles
Civilly
Mortemer
Mery-la-Bataille
Belloy
Montérain
Couvrelles
Quiquempoix
Brunvillers-la-Motte
Ste-Marie-Madeleine
St-Martin-aux-Bois
Ménévillers
Le Plessier-sur-St-Just
Warquemoulin
Leglantiers
Angivillers
Pronleroy
Cressonsacq
Grandvillers-aux-Bois
Louvillers
Erquinvillers
Cuignières
Trois Etots
Carnoy
Maimbeville
Lamécourt
Estrées-St-Denis
Bailleul-le-Soc
Moyenneville
Courtieux-sur-Aronde
Mortmartel
Hénivillers
Mouchy-Humières
Braisnes
Coudun
Villers-sur-Coudun
Gournay-sur-Aronde
Marquéglise
Vandelicourt
Antheuil-Portes
Cheuvreux
Machemont
Ribécourt-Dreslincourt
Bailly
Ste-Martine
Ste-Marguerite
Liancourt-Fosse
Thiescourt
Canchy-les-Pots
Conchy-les-Pots
Boulogne-la-Grasse
Hainvillers
Rouvroy
Ferme de la Motte
Point de Jour
Ferme de la Motte
Ferme du Moulin Rayer
Ferme du Moulin Rayer
Ferme de Montplaisir
Ferme de Montplaisir
Ferme de Montplaisir

4 . La perception du paysage depuis les principaux axes de communication

Le périmètre de l'étude englobe une large palette d'axes de circulation : en effet, des chemins de randonnées à l'autoroute A1, en passant par les lignes ferroviaires, c'est un réseau très varié et hétérogène qui est déployé sur le territoire.

4.1. Axes viaires

Les axes de circulation viaires sont très présents sur le territoire de l'étude. Hormis les grands axes de circulation rectilignes traversants, reliant les grands pôles urbains (Roye / Amiens ; Roye / Estrées-Saint-Denis ; etc.), le réseau secondaire très ramifié (assurant la liaison des nombreux petits villages et hameaux) rayonne autour des plus grandes localités de l'aire d'étude (Montdidier au centre de l'aire, Roye à l'est, Breteuil à l'ouest, Saint-Just-en-Chaussée au sud-ouest et Estrées-Saint-Denis au sud).

Sur la partie Est de l'aire d'étude, l'autoroute A1 (plus communément appelé l'autoroute du Nord), reliant la région Île-de-France à Lille et au Bénélux en passant par Compiègne et Arras traverse le territoire selon un axe nord-sud en contournant Roye par l'ouest. Le tronçon parcourant notre périmètre d'étude présente des séquences variées, avec une alternance de vues tantôt fermées par la végétation bordant la voie, le relief, des merlons artificiels (omniprésents créés pour la voie TGV attenant au tracé de l'autoroute à l'ouest masquant ainsi les vues vers la zone de projet) et les infrastructures routières (telles que les aires de repos de Ressons au sud-est de la ZIP et de Tilloloy

Photo 9 : Rare ouverture sur le plateau depuis l'A1

Photo 10 : Séquence représentative des nombreuses fermetures depuis l'A1 par la végétation

Photo 11 : Séquence représentative des nombreuses fermetures depuis l'A1 par les merlons artificiels omniprésents

Photo 12 : Séquence représentative des nombreuses fermetures depuis l'A1 par les merlons artificiels omniprésents

Autoroute A1

Fréquentation : très forte

Typologie du tracé sur le territoire : rectiligne et faiblement ondulant

Degré d'ouverture sur le paysage : très fermé

Au nord, reliant Blérancourt à Amiens, et contournant Roye par le nord sur notre territoire d'étude, passe la RD 934 aménagée en 2x2 voies dans le périmètre d'étude. Il s'agit d'une portion rectiligne au tracé très ondulant relativement ouverte sur le plateau du Santerre de part et d'autre de l'axe, hormis au passage des vallons secs arborés où les vues sont fermées.

En quittant Roye, les vues sont cadrées par le parc éolien de l'ouest Royen occupant parallèlement (avec deux alignements de 8 machines) les deux côtés de la voie.

Les vues seront malgré tout limitées par les bois occupant les versants de la vallée de l'Avre au sud en direction du projet, très faiblement occultées au premier plan par l'alignement discontinu d'arbres en bordure de voie, et fermées séquentiellement par quelques bois épars accompagnant la route.

Photo 13 : Ouverture sur le plateau du Santerre depuis la RD 934

Photo 14 : Séquence de fermeture au passage d'un vallon sec à hateaur de Mézières-en-Santerre

Photo 15 : Alignement arboré filtrant faiblement mais accompagnant les vues sur le plateau

Route Départementale 934

Fréquentation : très forte // ± 11 000 véhicules *(trafic moyen journalier annuel)*
Typologie du tracé sur le territoire : rectiligne et ondulant
Degré d'ouverture sur le paysage : ouvert (très ponctuellement fermé)

Traversant successivement les trois aires d'études, la RD 930 qui relie Gournay-en-Bray à Laucourt, en passant par Montdidier et Breteuil sur le territoire d'étude, sur un axe est-ouest, présente de longues séquences d'ouverture sur le paysage ouvert.

À l'Est de Montdidier, les vues sont lointaines depuis la route sur le plateau du Santerre et notamment en direction de la ZIP.
Au passage dans l'agglomération de Montdidier et des versants de la vallée des Trois Doms, les vues sont fermées par le bâti et le relief.
À l'Ouest de Montdidier, le tracé est plus ondulant ; les vues sont malgré tout ouvertes en direction de la zone de projet dans les aires d'études rapprochée et intermédiaire. Plus à l'Est, dans l'aire d'étude éloignée les vues sont fermées par le relief entre le Mesnil-Saint-Firmin et Breteuil.

Photo 16 : Ouverture visuelle sur le plateau du Santerre depuis la RD 930 à l'Est de Montdidier

Photo 17 : Ouverture visuelle sur le plateau du Santerre depuis la RD 930 à l'Est de Montdidier

Photo 18 : Fermeture depuis le versant ouest de la vallée des Trois-Doms à Montdidier

Photo 19 : Ouverture visuelle sur le plateau du Pays de Chaussée depuis la RD 930 à l'Ouest de Montdidier

Photo 20 : Fermeture visuelle à l'est de Mesnil-Saint-Firmin

Route Départementale 930

Fréquentation : moyenne // ± 3000 véhicules *(trafic moyen journalier annuel)*
Typologie du tracé sur le territoire : relativement rectiligne et plat hormis la portion entre Mesnil-Saint-Firmin et Breteuil
Degré d'ouverture sur le paysage : ouvert

Traversant successivement les trois aires d'études, la RD 935 relie Cuvilly (au Sud-Est de la ZIP) à Amiens, en passant par Montdidier sur le territoire d'étude, sur un axe nord-ouest / sud-est ; elle présente des séquences très variées.

Au nord-ouest, dans l'aire d'étude éloignée, la route relativement sinueuse, emprunte le versant est de la vallée de l'Avre. Sur cette portion, les vues sont fermées par la végétation et le relief.
Au nord de Montdidier dans l'aire d'étude intermédiaire (jusqu'à Pierrepont-sur-Avre), la route est plus rectiligne et les vues s'ouvrent sur le paysage ponctué ici et là de quelques bois épars.
Depuis Montdidier, les vues sont cadrées par le bâti et projetées au loin en direction de la ZIP.
Puis au sud de l'agglomération dans l'aire d'étude rapprochée, la route très rectiligne, faiblement ondulante et traversant la ZIP est très ouverte sur le paysage jusqu'à Rollot où les vues sont fermées par le bâti puis par les boisements enserrant le village rue et enfin par le Grand Bois au nord-ouest de Cuvilly.

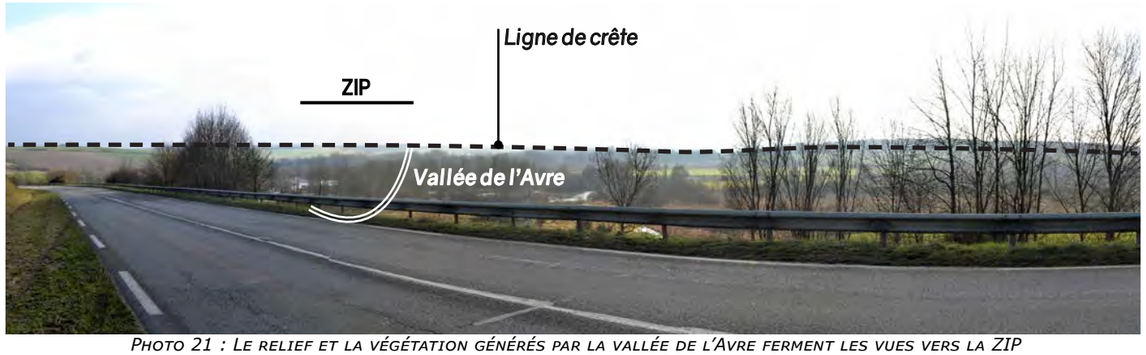

Photo 21 : Le relief et la végétation générés par la vallée de l'Avre ferment les vues vers la ZIP

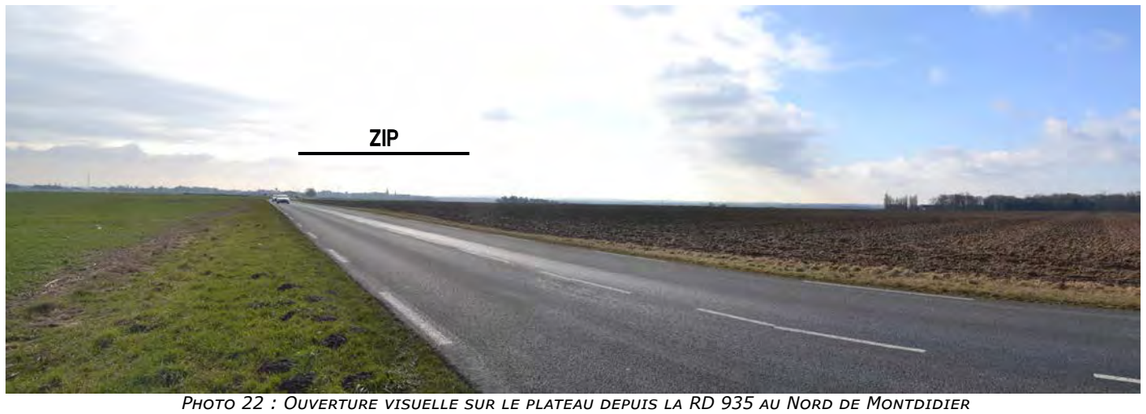

Photo 22 : Ouverture visuelle sur le plateau depuis la RD 935 au Nord de Montdidier

Photo 23 : Perspective visuelle depuis Montdidier en direction de la ZIP

Photo 24 : Ouverture visuelle sur le plateau depuis la RD 935 au nord de Rollot

Route Départementale 935

Fréquentation : >forte entre Montdidier et Moreuil // ± 5000 véhicules *(trafic moyen journalier annuel)*
>moyenne entre Montdidier et Cuvilly // ± 2500 véhicules

Typologie du tracé sur le territoire : Varié

Degré d'ouverture sur le paysage : ouvert dans les secteurs proches

Traversant successivement les trois aires d'études, la RD 329 reliant Brunvillers-la-Motte (au sud-ouest de la ZIP) à Albert, en passant par Montdidier sur le territoire d'étude, sur un axe sud-ouest / nord-est, présente des séquences très variées.

Au sud-ouest, dans l'aire d'étude intermédiaire, la route relativement sinueuse traverse successivement les villages-rues de Crèvecoeur-le-Petit, puis Ferrières, pour contourner ensuite Royaucourt par l'Est. Sur cette portion, les vues sont fermées par intermittence par le bâti naturellement, mais aussi par quelques bois accompagnant ou se détachant de la rivière des Trois Doms en aval. Épisodiquement, les vues s'ouvrent sur le paysage comprenant notamment la zone de projet.
Dans l'aire d'étude rapprochée, au sud-ouest de Montdidier, on aperçoit très distinctement les éoliennes de Montdidier au-delà des frondaisons qui accompagnent la rivière des Trois-Doms. Au passage de la vallée, empruntant très brièvement les méandres du cour d'eau, les vues depuis la route sont fermées par le relief.
À Montdidier, la route traverse le cœur historique de la ville. Depuis cette courte portion d'où l'on peut admirer l'Église Saint-Pierre, l'Hôtel de Ville et l'Église Saint-Sépulcre, les perspectives sont cadrées par le bâti en direction de la zone de projet, d'où l'on aperçoit d'ailleurs une à deux éoliennes du parc du Moulin à Cheval (au sud de Montdidier).
En quittant au nord-est du centre-bourg les franges d'extension bâties, sur les hauteurs de la ville, les vues sont ouvertes en direction de la zone d'implantation potentielle jusqu'aux bois des Flavignes et de Guerbigny, occupant les deux côtés de la route sur le versant sud de la vallée de l'Avre.
Dans l'aire d'étude éloignée au-delà de la vallée, les vues sont ouvertes sur le plateau du Santerre. L'on aperçoit en direction de la zone de projet les ripisylves de l'Avre à l'horizon.

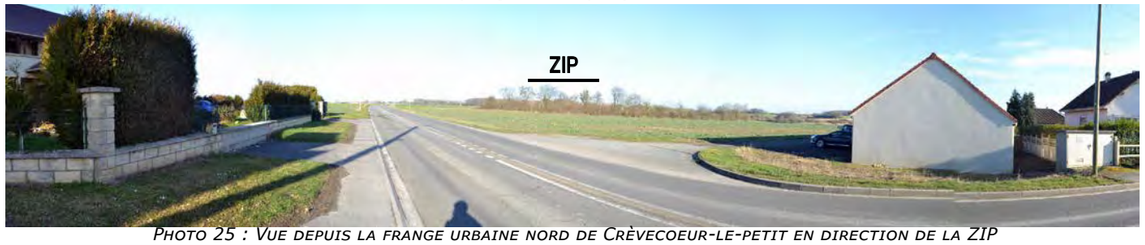

Photo 25 : Vue depuis la frange urbaine nord de Crèvecoeur-le-petit en direction de la ZIP

Photo 26 : Ouverture visuelle sur le paysage depuis la RD 329 entre Ferrières et Royaucourt - Aire d'étude intermédiaire

Photo 27 : Ouverture visuelle sur le paysage depuis la RD 329 entre Royaucourt et Ayencourt - Aire d'étude rapprochée

Photo 28 : Ouverture visuelle sur le paysage en direction de la ZIP depuis le centre historique de Montdidier

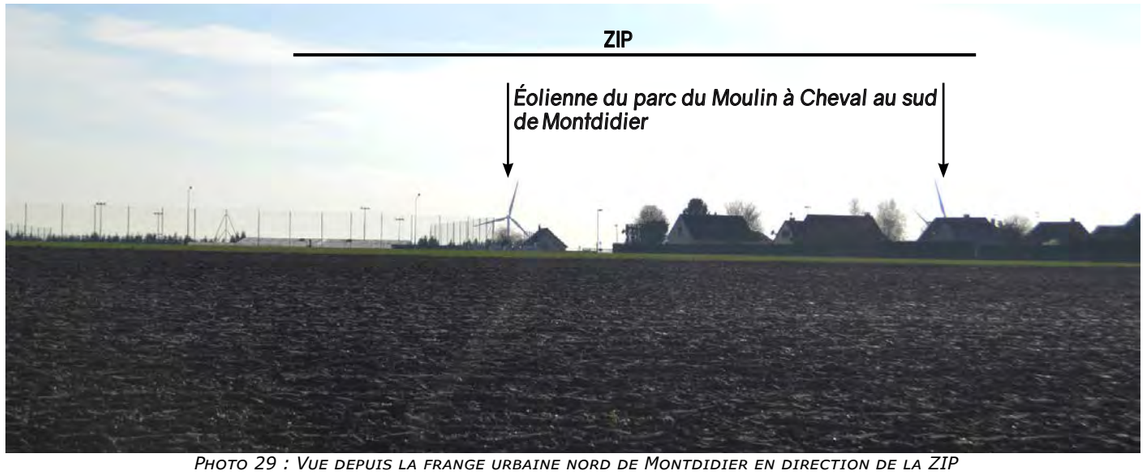

Photo 29 : Vue depuis la frange urbaine nord de Montdidier en direction de la ZIP

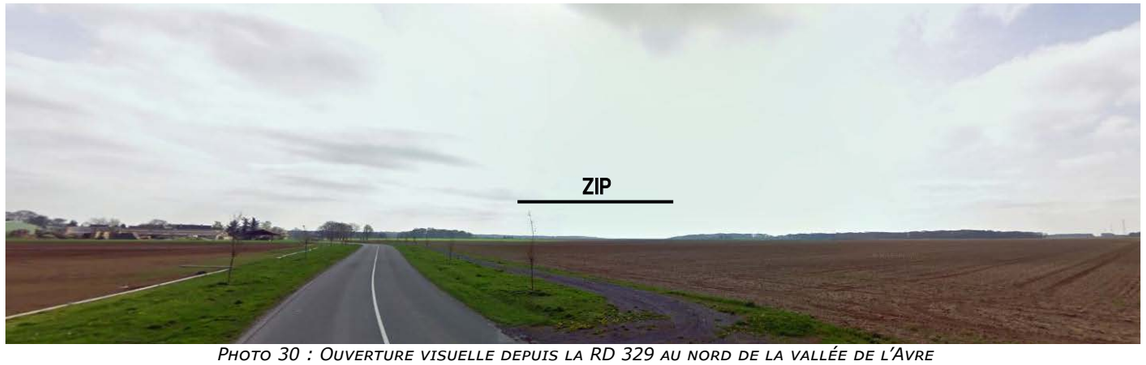

Photo 30 : Ouverture visuelle depuis la RD 329 au nord de la vallée de l'Avre

ROUTE DÉPARTEMENTALE 329

Fréquentation : Moyenne // ± 2700 véhicules au sud de Montdidier // ± 1700 véhicules au nord *(trafic moyen journalier annuel)*
Typologie du tracé sur le territoire : Varié
Degré d'ouverture sur le paysage : très ouvert

Le reste du réseau routier situé dans les aires d'études intermédiaire et rapprochée est moins fréquenté. Il s'agit des routes départementales 26, 41, 214 (bordant la ZIP) et 4135 (bordant également la ZIP).

Toutes ces voies secondaires, rayonnant autour de Montdidier, sont ouvertes sur le paysage.

PHOTO 31 : OUVERTURE VISUELLE SUR LE PAYSAGE DEPUIS LA RD 214 BORDANT LA ZIP

PHOTO 32 : OUVERTURE VISUELLE SUR LE PAYSAGE DEPUIS LA RD 4135 BORDANT LA ZIP

ROUTE DÉPARTEMENTALE 26, 41, 214 ET 4135

Fréquentation : Faible // entre 400 et 1700 véhicules *(trafic moyen journalier annuel)*
Typologie du tracé sur le territoire : Varié
Degré d'ouverture sur le paysage : très ouvert

PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS

Somme

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire rapprochée : 3 km de la ZIP
- Aire intermédiaire : 10 km de la ZIP
- Aire éloignée : 21 km de la ZIP

En direction des ZIP

- Ouverture visuelle
- Fermeture visuelle

Figure 27 : Carte de l'ouverture visuelle depuis les principaux axes

Source : IGN TOP100

Réalisation : Agence Laurent Coüasnon - Février 2015

0 1 2 3 4 5 Kilomètres

N

4.2. Réseau ferroviaire

Les trois lignes ferroviaires traversant le territoire sur des axes nord-sud, sont très occasionnellement ouvertes sur le paysage. Elles sont continuellement accompagnées de merlons artificiels plantés ou de haies denses qui limitent beaucoup les vues depuis les trains de voyageurs. La ligne centrale mixte en voie unique (Amiens-Compiègne) pénétrant les trois aires d'études et effleurant la ZIP sur une courte séquence à l'Ouest, emprunte les méandres de la rivière des Trois-Doms sur cette portion (plus au nord, le tracé de la voie suit la vallée de l'Avre). Au sud, la ligne s'ouvre davantage de manière anecdotique sur le plateau du Pays de Chaussée puis sur la Plaine d'Estrées-St-Denis.

Photo 33 : Fermeture des vues sur le paysage depuis les lignes ferroviaires

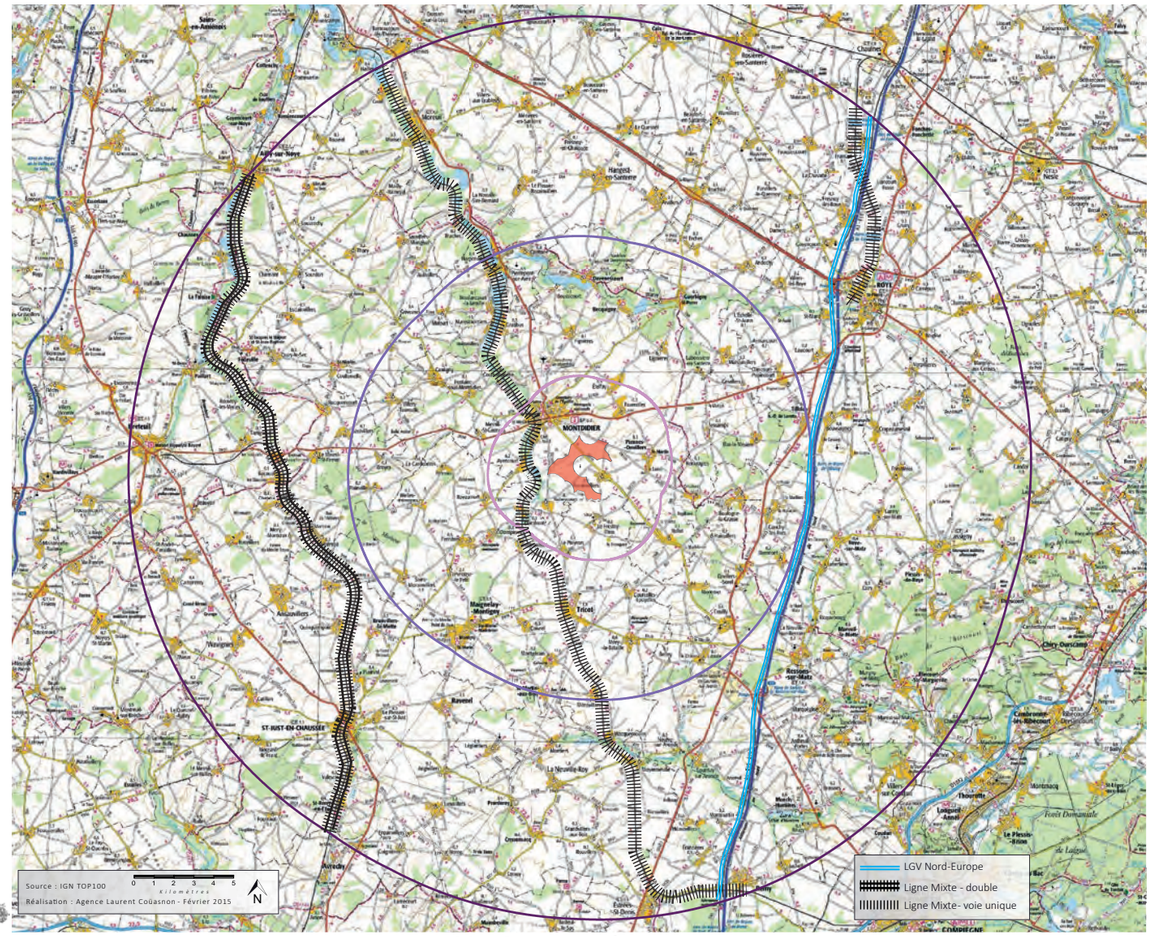

Figure 28 : Carte du réseau ferroviaire

COÜASNON PAYSAGE

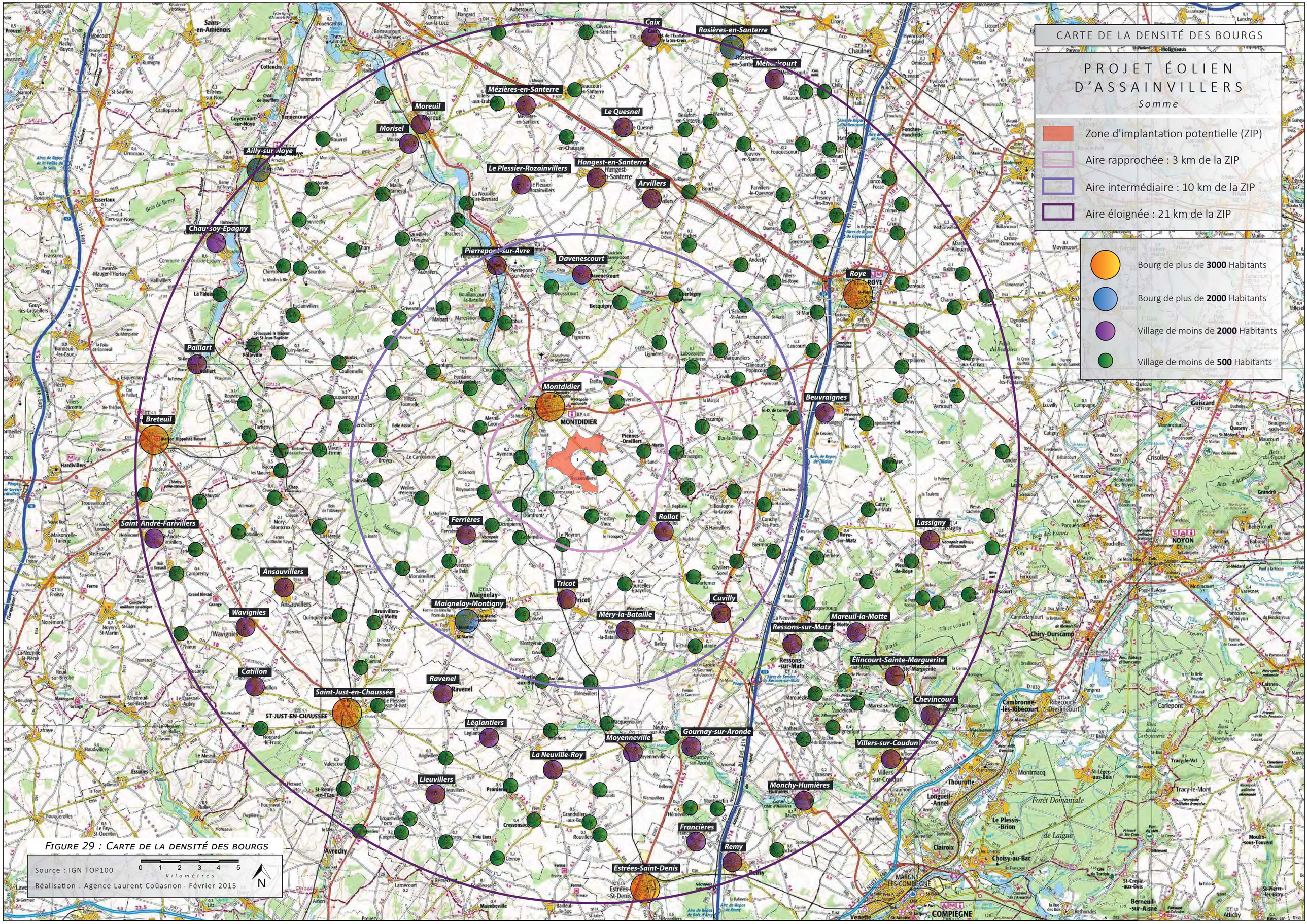
CARTE DE LA DENSITÉ DES BOURGS
PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS
Somme
Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire rapprochée : 3 km de la ZIP
Aire intermédiaire : 10 km de la ZIP
Aire éloignée : 21 km de la ZIP
Bourg de plus de 3000 Habitants
Bourg de plus de 2000 Habitants
Village de moins de 2000 Habitants
Village de moins de 500 Habitants
Caix
Rosières-en-Santerre
Méharicourt
Mézières-en-Santerre
Le Quesnel
Moreuil
Morisel
Ailly-sur-Noye
Le Plessier-Rozainvillers
Hangest-en-Santerre
Arvillers
Chaussoy-Epagny
Pierrepont-sur-Avre
Davenescourt
Roye
Paillart
Montdidier
Beuvraignes
Breteuil
Saint André-Farivillers
Ferrières
Rollot
Lassigny
Ansauvillers
Tricot
Maignelay-Montigny
Cuvilly
Wavignies
Méry-la-Bataille
Mareuil-la-Motte
Ressons-sur-Matz
Élincourt-Sainte-Marguerite
Catillon
Ravenel
Saint-Just-en-Chaussée
Chevincourt
Léglantiers
Gournay-sur-Aronde
Moyenneville
Villers-sur-Coudun
La Neuville-Roy
Lieuvillers
Monchy-Humières
Francières
Remy
Estrées-Saint-Denis
Figure 29 : Carte de la densité des bourgs
Source : IGN TOP100
Réalisation : Agence Laurent Coüasnon - Février 2015
0 1 2 3 4 5
Kilomètres
N

5 . Perception du paysage depuis les principaux bourgs

La Somme et l'Oise comptent peu de grandes villes. Amiens, préfecture du département de la Somme et capitale de la Picardie, compte 135 500 habitants. En effet, il y a très peu de grandes agglomérations, mais le maillage de petites communes est dense et régulier. Cette structure villageoise s'explique tout d'abord par la qualité de ses sols limoneux. L'homme s'est tout d'abord implanté sur les versants de vallées, proche de l'eau et des terres cultivables, comme l'atteste de nombreuses communes comme Moreuil (au nord-ouest de l'aire d'étude), Breteuil (à l'ouest), ou bien même Saint-Just-en-Chaussée.

Très vite, l'implantation des villages s'est étendue au cœur des plateaux et des plaines, espacés de trois à quatre kilomètres et ponctués de bourgs plus importants, devenant notamment des chefs-lieux.

Les siècles d'invasions successives expliquent aussi l'occupation de sites bénéficiant de protections naturelles. Sur l'aire d'étude, l'implantation de Montdidier s'est faite sur un éperon de craie. De là, les vues sont évidemment lointaines sur le territoire et la surveillance d'autant plus efficace.

D'autres secteurs stratégiques sont également privilégiés avec la création de nombreuses voies de communication ; dans les lieux étapes et de péage comme les points de franchissement des rivières, à l'image de l'implantation de Pierrepont-sur-Avre au nord-ouest de la ZIP.

Ensuite, on constate sur le territoire de l'étude un grand nombre d'agglomérations repérables par leurs limites boisées, des haies enserrant les villages. Il s'agisait, à l'origine, d'un système médiéval de mise en valeur agricole des sols. «À l'arrière des maisons, le jardin (courtil) était un des rares terrains privés sur lequel les haies étaient autorisées. Ces haies plantées de grands arbres répondaient à de multiples fonctions : bois de chauffage et de construction, protection contre les intempéries, parcage du bétail, etc. Composées d'aubépines, de sureaux, de houx, elles ceinturent le village et se prolongent jusqu'au tissu bâti»[1]. Aujourd'hui cet héritage est encore présent dans le paysage de la Somme et de l'Oise. Les courtils permettent de créer des espaces de transition arborée entre les habitations et les cultures. Ce réseau de haies bocagères arrêtent les vues vers l'extérieur et les éoliennes, même voisines, ne sont alors pas ou peu visibles. Dans les bourgs les plus importants une partie de ces courtils est peu à peu gagnée par des secteurs d'extensions urbaines sous la forme de lotissements et/ou par des zones industrielles et commerciales. Les vues ne s'ouvrent qu'à la sortie des hameaux ou des bourgs. De là, des parcs éoliens peuvent être visibles.

À l'entrée des villages, des éoliennes peuvent être parfois visibles au-delà du courtil.

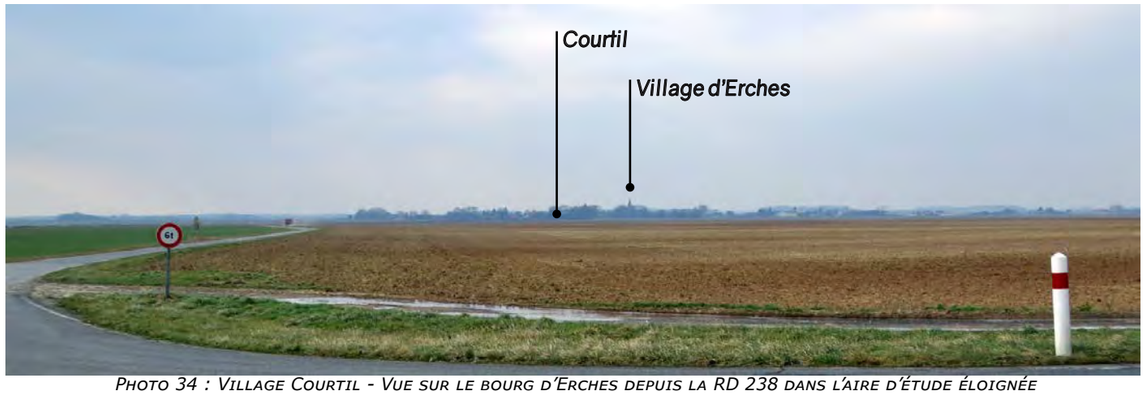

Photo 34 : Village Courtil - Vue sur le bourg d'Erches depuis la RD 238 dans l'aire d'étude éloignée

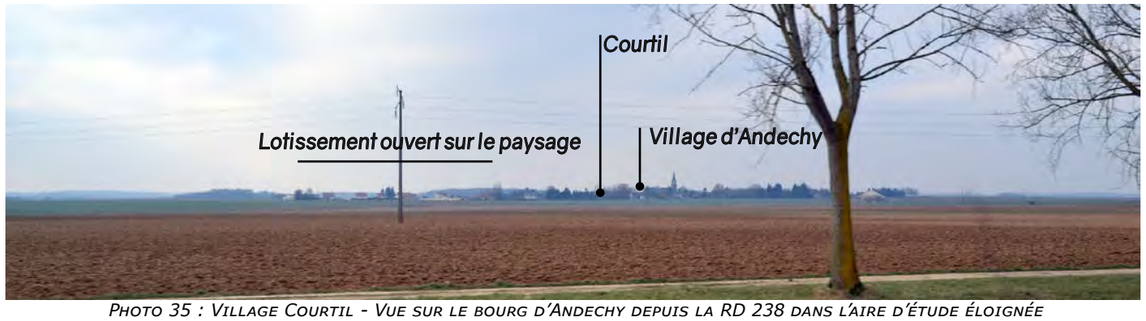

Photo 35 : Village Courtil - Vue sur le bourg d'Andechy depuis la RD 238 dans l'aire d'étude éloignée

Dans l'aire d'étude éloignée (distance entre 10 km et 21 km), les bourgs, quand ils ne sont pas implantés sur les versants des vallées de la Noye, de l'Avre, de l'Arré, de l'Aronde, du Matz et de la Luce - et ayant par conséquent des vues limitées par le relief et les ripisylves - sont très généralement enserrés par les courtils fermant ainsi les vues de très nombreux petits villages disséminés sur le territoire.

1 Atlas des paysages de la Somme

6 . Perception depuis les sites naturels protégés

L'aire éloignée compte un site inscrit (en date du 18 septembre 1946) dans son périmètre. Il s'agit de la propriété Naquet à Saint-Just-en-Chaussée, de 10 hectares, où l'Arré prend sa source.

Figure 30 : Image aérienne du site inscrit situé sur la commune de Saint-Just-en-Chaussée

Distance par rapport à la ZIP : 16 km

Orientation de la ZIP par rapport au site : Sud-Ouest

Cadre / Environnement proche : Arboré & bâti

Figure 31 : Carte des monuments historiques

7 . Patrimoine naturel et bâti de l'aire d'étude éloignée

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de co-visibilité entre le monument et les éoliennes.

La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon.

À l'image de la discrétion des bourgs et hameaux dans le paysage, les monuments historiques se font relativement peu visibles. Mis à part les clochers dépassant des boisements et des franges bâties, il n'y a pas dans ce secteur, de monument constituant un réel repère visuel lointain ou un point d'appel dans le paysage. Églises et châteaux se nichent au creux des bourgs et/ou des boisements.

Il n'y a pas de point élevé et dégagé permettant d'avoir des vues sur un monument historique et le site éolien au loin.

L'ensemble des monuments historiques de l'aire d'étude apparaît sur la carte ci-contre.

Le détail des monuments présents dans l'aire éloignée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment la distance minimale entre le monument et la ZIP, l'orientation du monument par rapport à la ZIP ainsi que l'environnement dans lequel il s'inscrit.
Ce dernier critère est important pour **déterminer la sensibilité des monuments vis-à-vis du parc éolien «Les Garaches»** ; on utilise les termes suivants :

- **cadre «arboré»** signifie que la végétation est dense et les vues sont fermées
- **cadre «bâti»** signifie que le tissu bâti ferme les vues
- **cadre «mixte»** signifie que des percées visuelles sont possibles
- **cadre «ouvert»** signifie que les vues sont lointaines

Ce tableau est suivi d'un repérage sur photo aérienne de tout le patrimoine protégé permettant de visualiser l'environnement des monuments historiques (une flèche et une distance permettent de connaître l'éloignement du parc éolien et la direction de la ZIP).

En rouge : site classé

En bleu : site inscrit

Numéro	Département	Commune	Monument	Classement	Distance par rapport à la ZIP	Orientation par rapport à la ZIP	Cadre
Aire éloignée							
1	Somme	Caix	*Eglise de la Sainte-Croix*	Classé	21,7	SUD	Bâti
2	Somme	Beaufort-en-Santerre	*Eglise Notre Dame de l`Assomption*	Inscrit	17,7	SUD	Arboré/bâti
3	Somme	Roye	*Eglise Saint-Pierre*	Classé	16,1	SUD-OUEST	Bâti
4	Somme	Roye	*Anciens remparts : tour Saint-Laurent et courtine*	Inscrit	15,9	SUD-OUEST	Bâti
5	Oise	Roye-sur-Matz	*Eglise de Roye-sur-Matz*	Classé	13,1	OUEST	Bâti
6	Oise	Plessis-de-Roye	*Eglise du Plessis-de-Roye*	Classé	17,5	OUEST	Arboré/bâti
7	Oise	Thiescourt	*Eglise de Thiescourt*	Classé	21,8	OUEST	Arboré
8	Oise	Thiescourt	*Carrière du Chauffour*	Inscrit	21,4	OUEST	Arboré
9	Oise	Mareuil-la-Motte	*Eglise de Mareuil-la-Motte*	Classé	16,3	NORD-OUEST	Bâti
10	Oise	Ressons-sur-Matz	*Eglise de Ressons-sur-Matz*	Classé	14,2	NORD-OUEST	Bâti
11	Oise	Elincourt-Sainte-Marguerite	*Eglise d`Elincourt (Choeur)*	Classé	19,1	NORD-OUEST	Bâti
12	Oise	Margny-sur-Matz	*Eglise de Margny-sur-Matz*	Inscrit	17,3	NORD-OUEST	Bâti
13	Oise	Coudun	*Eglise de Coudun*	Classé	23,9	NORD-OUEST	Bâti
14	Oise	Monchy-Humières	*Eglise de Monchy-Humières*	Classé	20	NORD-OUEST	Arboré/bâti
15	Oise	Gournay-sur-Aronde	*Monument Funéraire de Mme Jarry de Nancy*	Inscrit	15,2	NORD	Mixte
16	Oise	Lachelle	*Eglise de Lachelle et terre plein*	Inscrit	22,1	NORD	Arboré/bâti
17	Oise	Rémy	*Eglise de Rémy*	Classé	21,7	NORD	Bâti
18	Oise	Francières	*Sucrerie de Francières*	Inscrit	19,5	NORD	Mixte
19	Oise	Bailleul-le-Soc	*Ferme d`Ereuse*	Inscrit	22	NORD	Arboré
20	Oise	Bailleul-le-Soc	*Ferme d`Eraine*	Inscrit	21	NORD	Bâti
21	Oise	Cressonsacq	*Calvaire de Cressonsacq (route Clermont)*	Inscrit	18,6	NORD	Bâti
22	Oise	Cressonsacq	*Eglise et Cimetière de Cressonsacq*	Inscrit	18,3	NORD	Bâti
22bis	Oise	Cressonsacq	*Château de Cressonsacq (ancien donjon)*	Inscrit	18,3	NORD	Mixte
23	Oise	Laneuvilleroy	*Eglise de La Neuville-Roy*	Inscrit	15,8	NORD	Bâti
24	Oise	Cernoy	*Chapelle des Trois Etots*	Classé	19,4	NORD	Arboré
25	Oise	Pronleroy	*Château de Pronleroy*	Inscrit	17,5	NORD	Arboré
26	Oise	Pronleroy	*Eglise et cimetière de Pronleroy*	Inscrit	17,3	NORD	Mixte
27	Oise	Léglantiers	*Eglise de Leglantiers (Choeur+clocher)*	Inscrit	14,8	NORD	Bâti
28	Oise	Noroy	*Eglise de Noroy*	Inscrit	20,6	NORD	Bâti
29	Oise	Avrechy	*Eglise d'Avrechy*	Classé	23,5	NORD	Mixte
30	Oise	Saint-Rémy-en-l`Eau	*Château de Saint-Rémy-en-l`Eau*	Inscrit	21,3	NORD-EST	Arboré
31	Oise	Plessier-sur-Saint-Just	*Porte rue Compiègne au Plessier-s/St-J.*	Inscrit	16,4	NORD-EST	Bâti
31bis	Oise	Plessier-sur-Saint-Just	*Porte rue du Moulin au Plessier-s/St-J.*	Inscrit	16,5	NORD-EST	Bâti
32	Oise	Ravenel	*Eglise de Ravenel*	Classé	14,9	NORD-EST	Bâti
33	Oise	Catillon-Fumechon	*Eglise de Catillon*	Inscrit	20,2	NORD-EST	Bâti
34	Oise	Brunvillers-la-Motte	*Eglise de Brunvillers*	Classé	13	NORD-EST	Bâti
35	Oise	Campremy	*Abbaye de Froidmont*	Inscrit	20,8	EST	Arboré
36	Oise	Saint-André-Farivillers	*Eglise de Saint-André-Farivillers*	Inscrit	21,8	EST	Mixte
37	Oise	Chepoix	*Chapelle funéraire de la famille Joseph Bellemère*	Classé	15,3	EST	Arboré
38	Oise	Vendeuil-Caply	*Théatre Antique de Vendeuil-Caply(grand)*	Classé	21,5	EST	Mixte
39	Oise	Vendeuil-Caply	*Eglise de Vendeuil-Caply*	Inscrit	21,7	EST	Mixte
40	Oise	Breteuil	*Abbaye Notre Dame de Breteuil (ancienne)*	Partiellement Classé-Inscrit	21,8	EST	Arboré
41	Oise	Breteuil	*Maison natale d'Hippolyte Bayard*	Inscrit	21,8	EST	Bâti
42	Oise	Breteuil	*Entrepôt à vins*	Inscrit	21,9	EST	Bâti
43	Oise	Tartigny	*Château de Tartigny*	Inscrit	17,2	EST	Arboré
44	Oise	Rocquencourt	*Eglise*	Inscrit	13,3	EST	Bâti
45	Oise	Paillart	*Eglise Saint-Denis*	Classé	20,1	EST	Arboré/bâti
46	Somme	Folleville	*Eglise Saint-Jacques-le-Majeur*	Classé	17,9	EST	Arboré/bâti
47	Somme	Folleville	*Château: ruines, pavil. Gardes*	Inscrit	18	EST	Arboré
48	Somme	Coullemelle	*Eglise Saint-Nicolas*	Inscrit	13,4	EST	Mixte
49	Somme	Grivesnes	*Eglise Saint-Agnan*	Inscrit	11,8	EST	Bâti
50	Somme	Chaussoy-Epagny	*Eglise et partie ancienne cimetière*	Inscrit	21,5	SUD-EST	Arboré
51	Somme	Chaussoy-Epagny	*Château: façades & toitures*	Inscrit	22,5	SUD-EST	Arboré/bâti
52	Somme	Louvrechy	*Eglise Saint-Martin*	Inscrit	19,2	SUD-EST	Arboré/bâti
53	Somme	Guyencourt-sur-Noye	*Château et ferme*	Inscrit	24,1	SUD-EST	Arboré/bâti
54	Somme	Remiencourt	*Château de Boufflers*	Inscrit	23,8	SUD-EST	Arboré/bâti
55	Somme	Moreuil	*Eglise Saint-Vast*	Inscrit	18,4	SUD-EST	Arboré/bâti
56	Somme	Hangest-en-Santerre	*Eglise Saint-Martin*	Inscrit	14,6	SUD	Bâti

Figure 32 : Tableau des monuments historiques - aire d'étude éloignée

Orientation de la façade principale Direction du projet éolien

CAIX

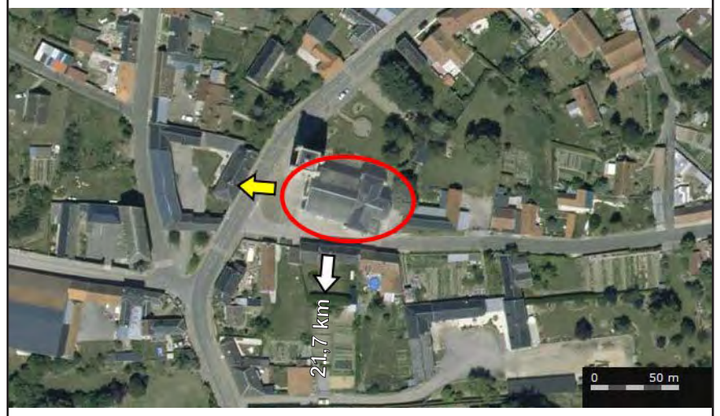

1. Eglise de la Sainte-Croix

BEAUFORT-EN-SANTERRE

2. Eglise Notre dame de l'Assomption

ROYE

3. Eglise Saint-Pierre

ROYE

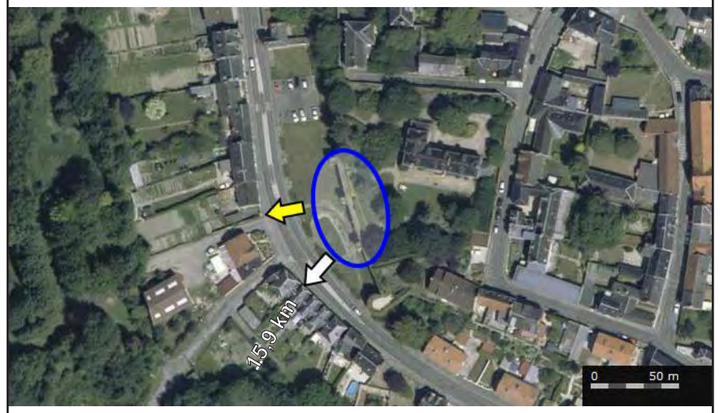

4. Ancien remparts tour Saint-Laurent et courtine

ROYE-SUR MARTZ

5. Eglise

PLESSIS-DE-ROYE

6. Eglise

THIESCOURT

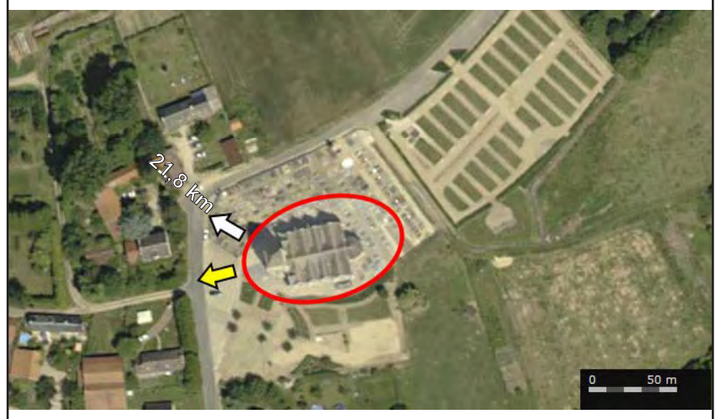

7. Eglise

THIESCOURT

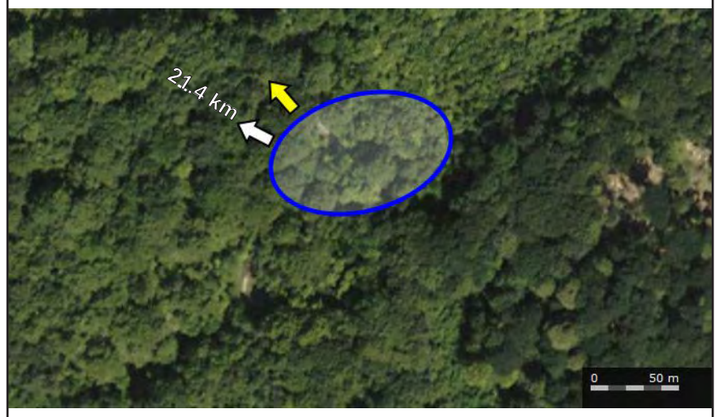

8. Carrière de Chauffour

MAREUIL-LA-MOTTE

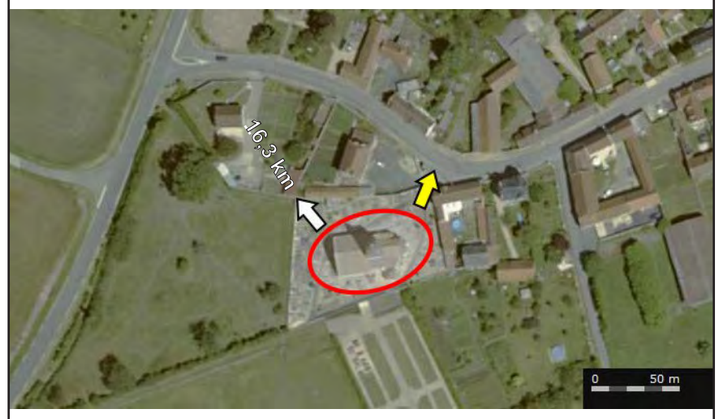

9. Eglise

RESSONS-SUR-MATZ

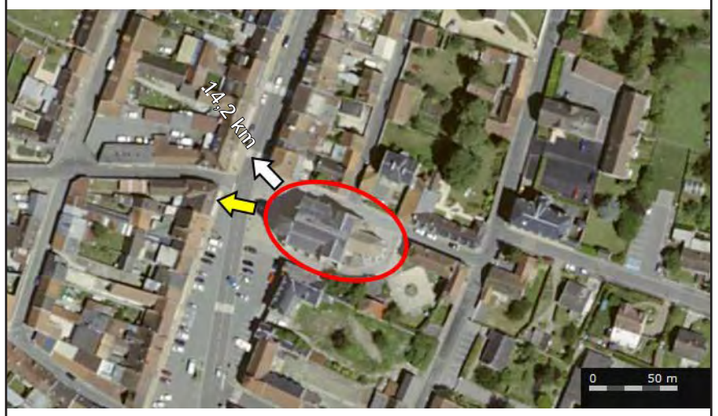

10. Eglise

ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE

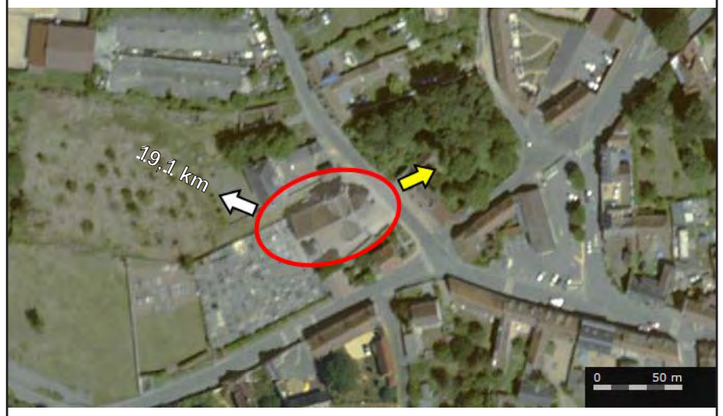

11. Eglise (Choeur)

MARGNY-SUR-MATZ

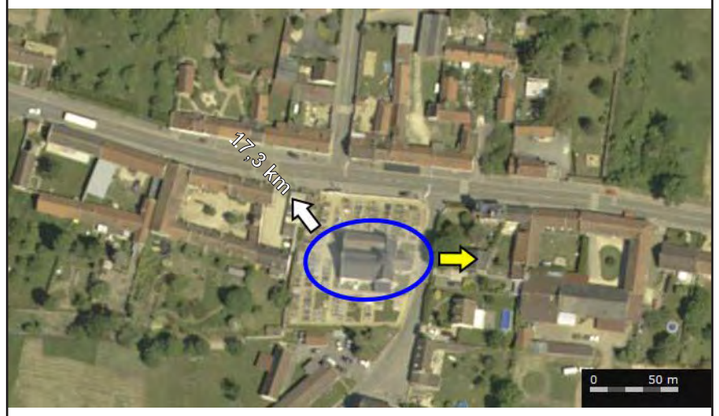

12. Eglise

COUDUN

13. Eglise

MONCHY-HUMIÈRES

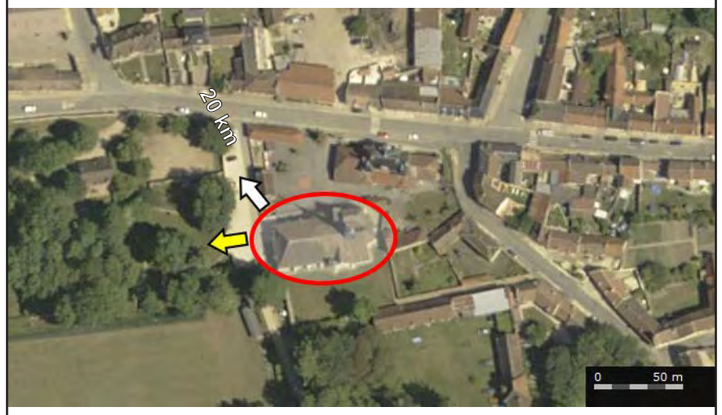

14. Eglise

GOURNAY-SUR-ARONDE

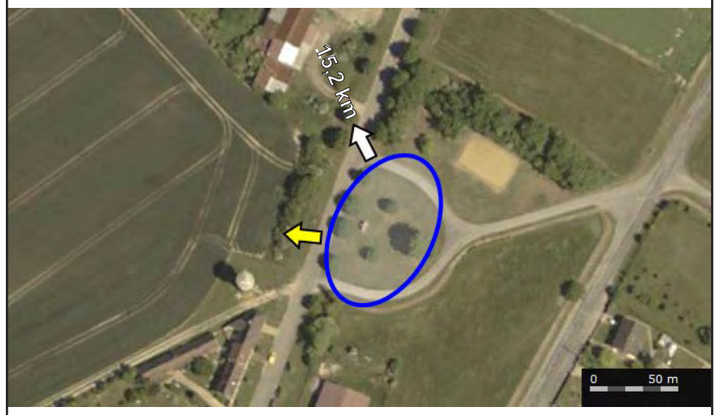

15. Monument funéraire de la Mme Jarry de Nancy

LACHELLE

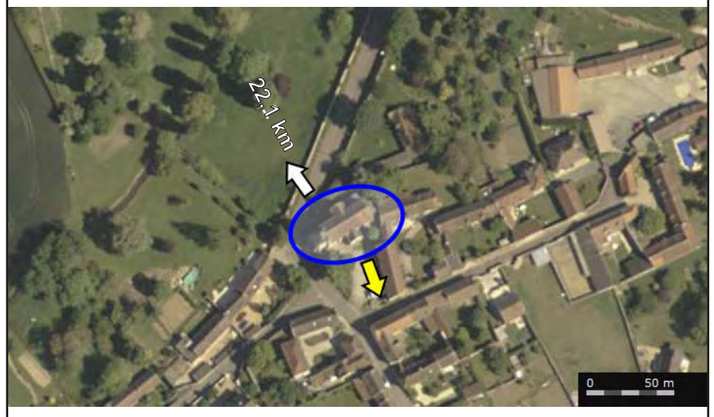

16. Eglise et terre plein

RÉMY

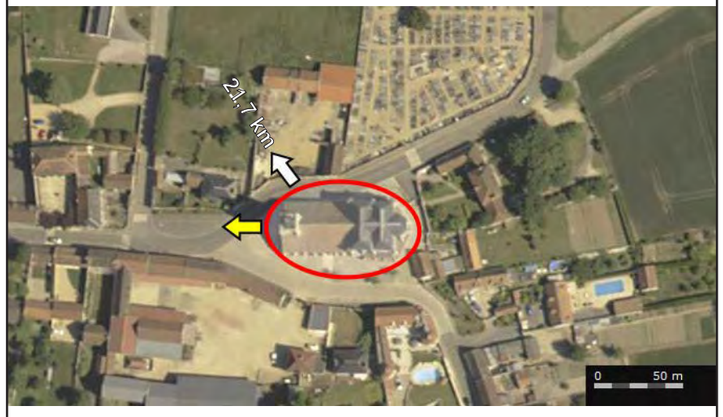

17. Eglise

FRANCIÈRES

18. Sucrerie

BAILLEUL-LE-SOC

19. Ferme d'Eurse

BAILLEUL-LE-SOC

20. Ferme d'Eraine

CRESSONSACQ

21. Calvaire

CRESSONSACQ

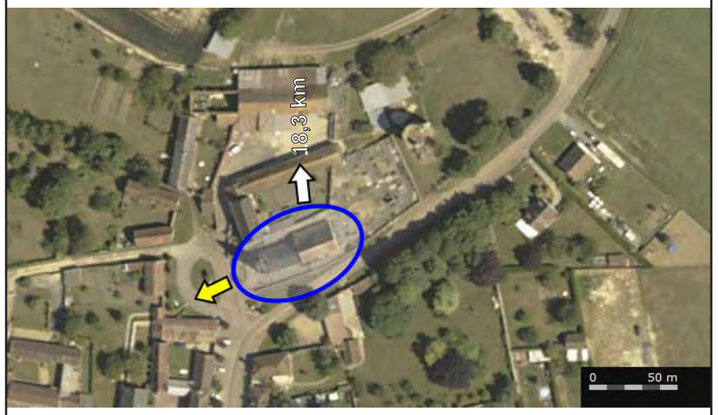

22. Eglise et cimetière

CRESSONSACQ

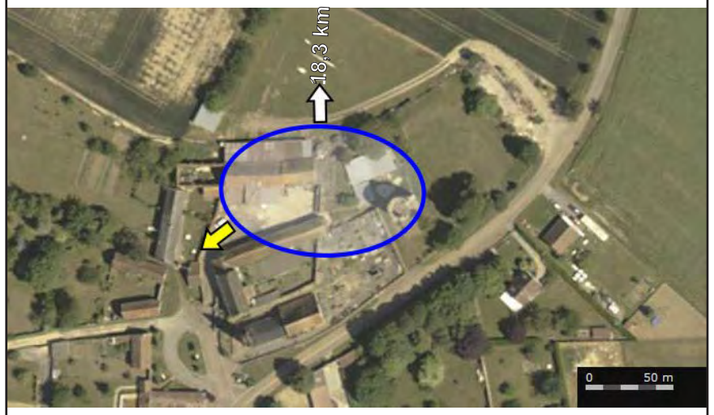

22bis. Château (Ancien Donjon)

LANEUVILLEROY

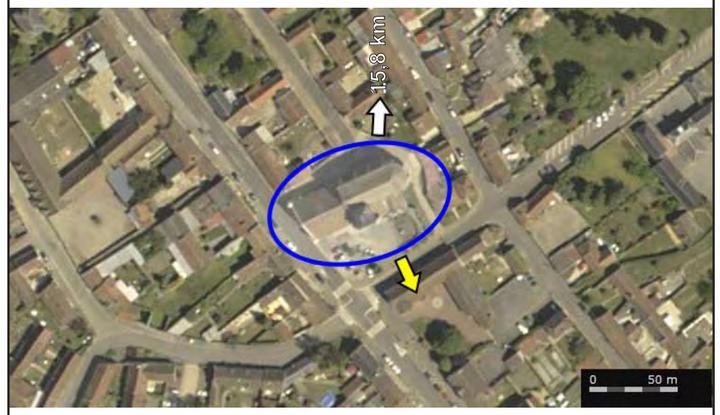

23.Eglise

CERNOY

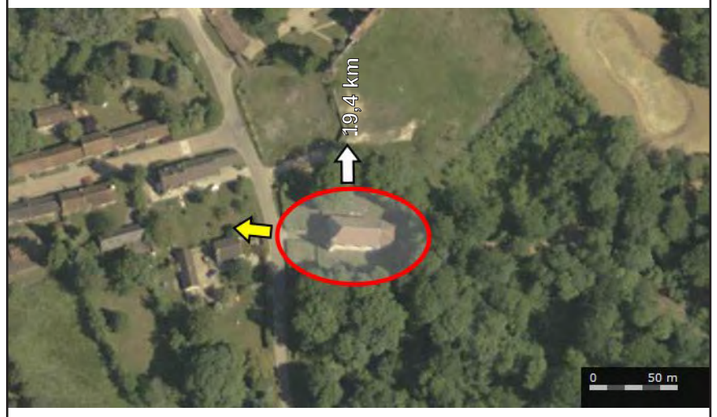

24. Chapelle des Trois Etots

PRONLEROY

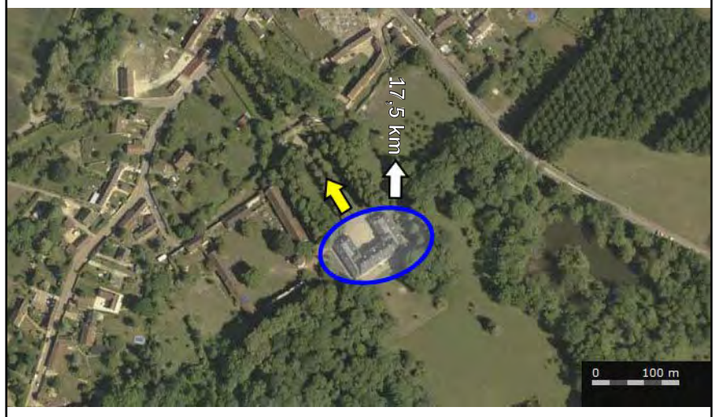

25.Château

PRONLEROY

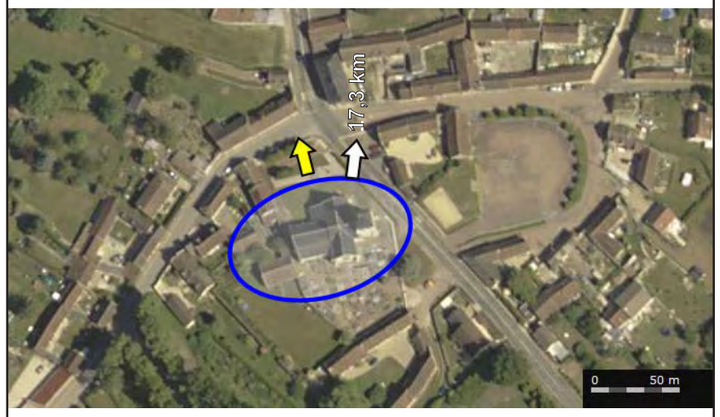

26. Eglise et cimetière

LÉGLANTIERS

27. Eglise

NOROY

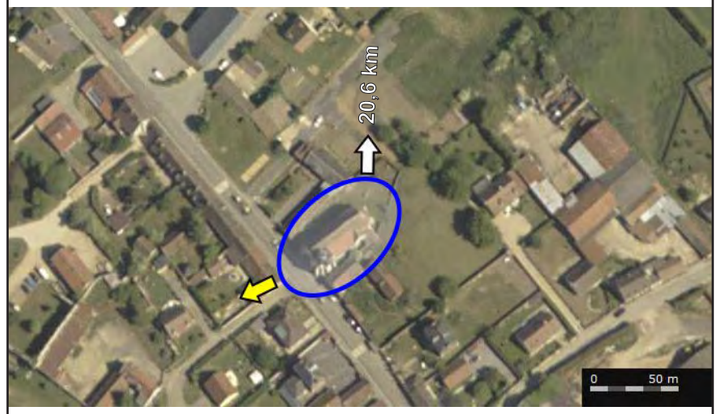

28. Eglise

AVRECHY

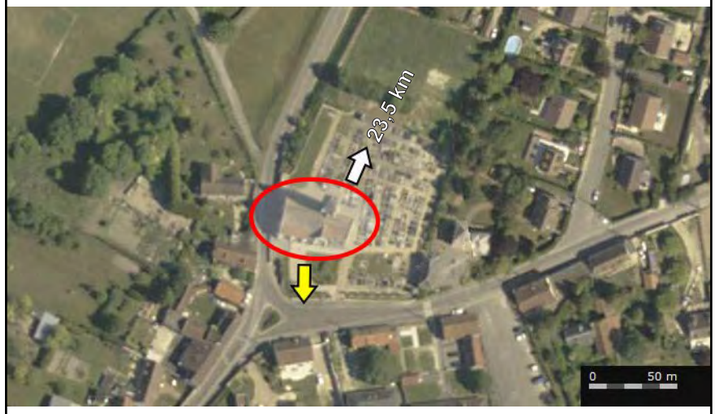

29. Eglise

SAINT-RÉMY-EN-L`EAU

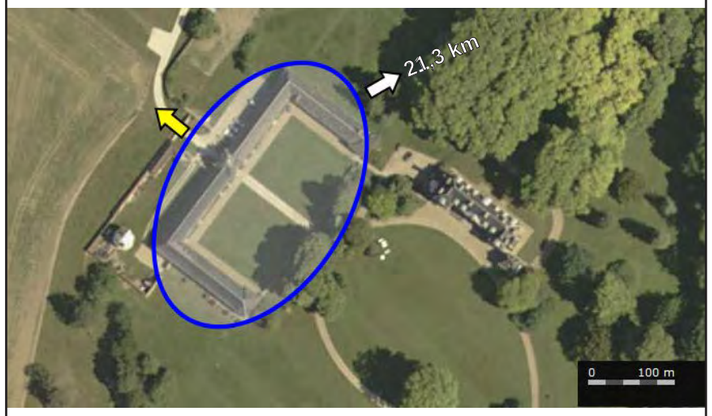

30. Château

PLESSIER-SUR-SAINT-JUST

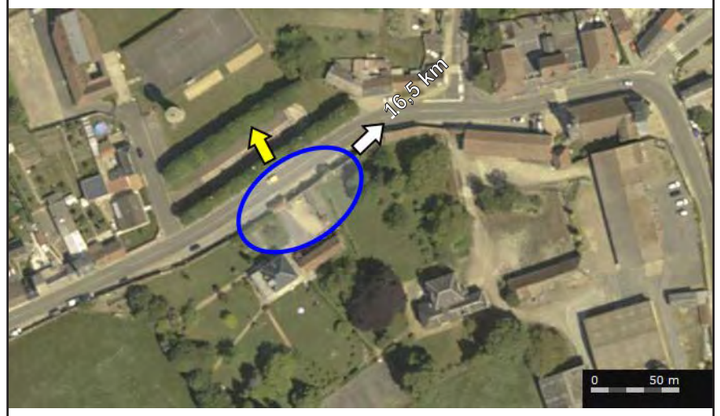

31.Porte Rue Compiègne

PLESSIER-SUR-SAINT-JUST

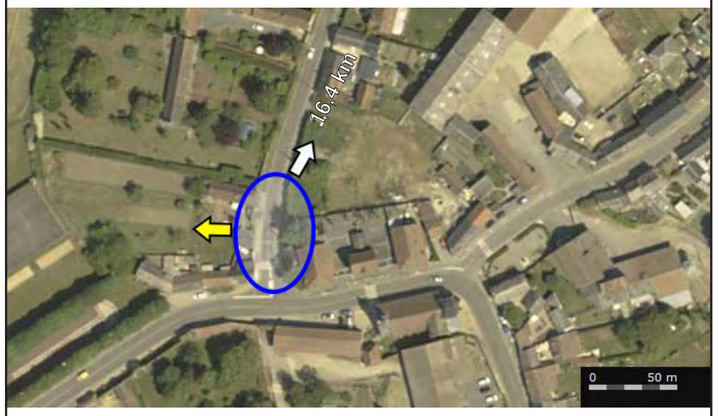

31 bis. Porte du moulin

RAVENEL

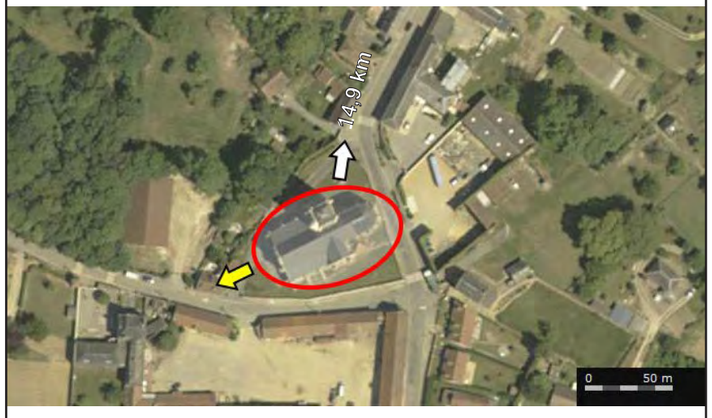

32. Eglise

CATILLON-FUMECHON

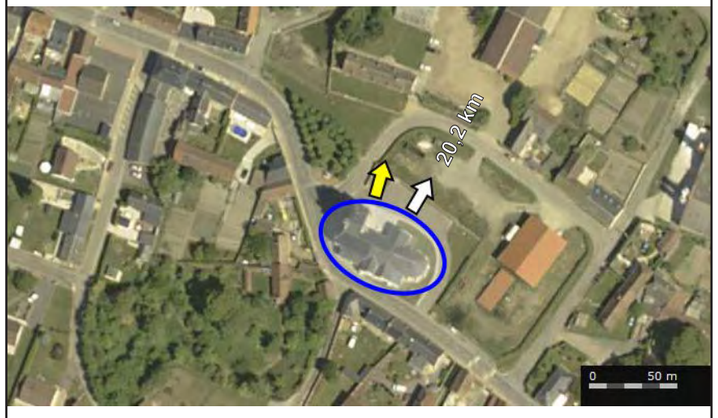

33. Eglise

BRUNVILLERS-LA-MOTTE

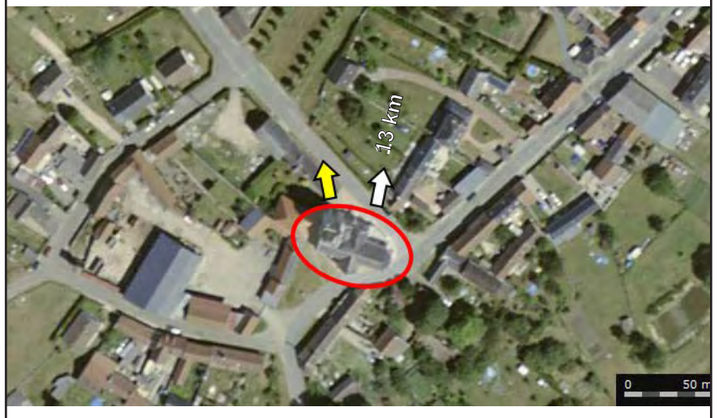

34. Eglise

CAMPREMY

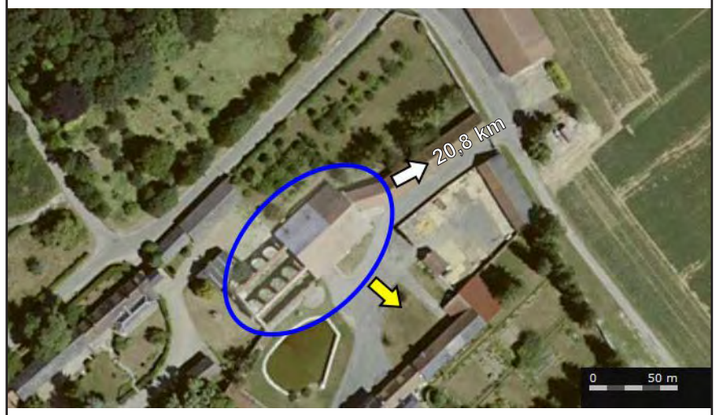

35. Abbaye de Froidmont

SAINT-ANDRÉ-FARIVILLERS

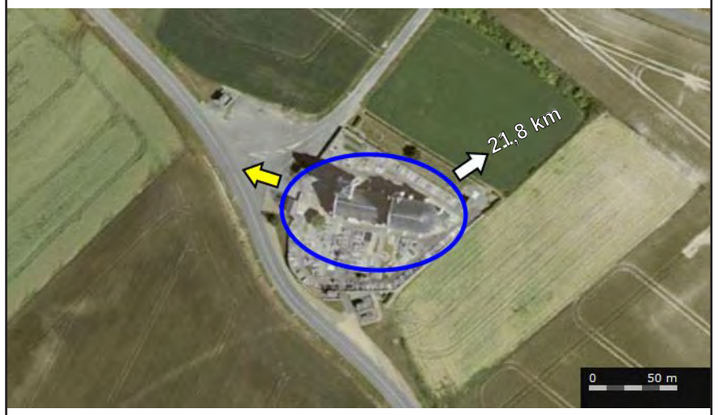

36. Eglise de Saint-André Farivilliers

CHEPOIX

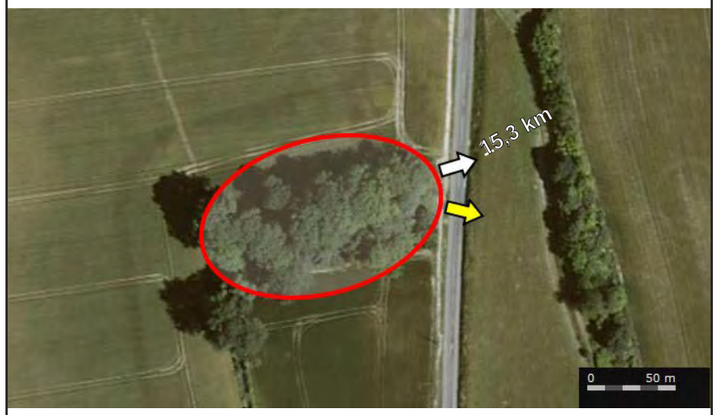

37. Chapelle funéraire de la Famille Joseph Bellemère

VENDEUIL-CAPLY

38. Théâtre antique de Vendeuil-Caply

VENDEUIL-CAPLY

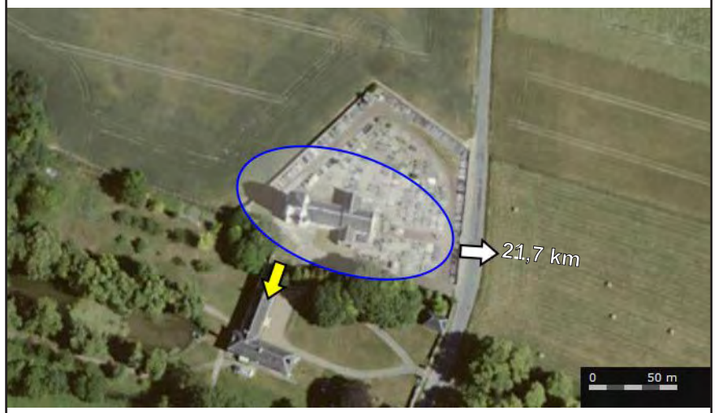

39. Eglise de Vendeuil-Caply

BRETEUIL

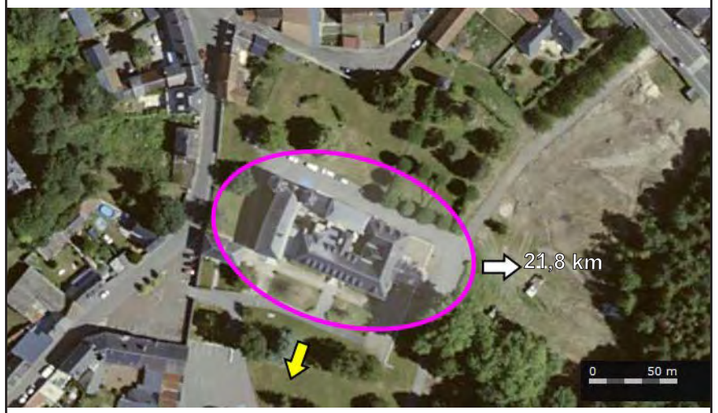

40. Abbaye Notre-Dame de Breteuil

BRETEUIL

41. Maison natale d'Hippolyte Bayard

BRETEUIL

42. Entrepôt à vins

TARTIGNY

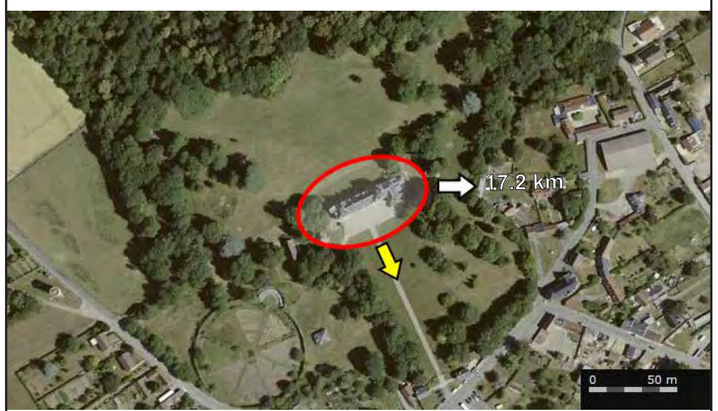

43. Château de Tartigny

ROCQUENCOURT

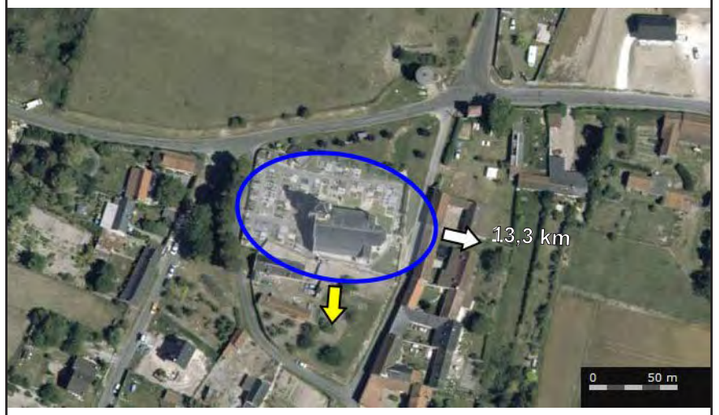

44. Eglise

PAILLART

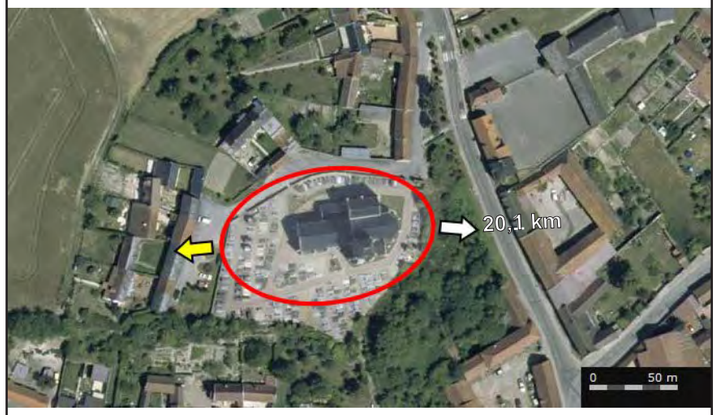

45. Eglise Saint-Denis

FOLLEVILLE

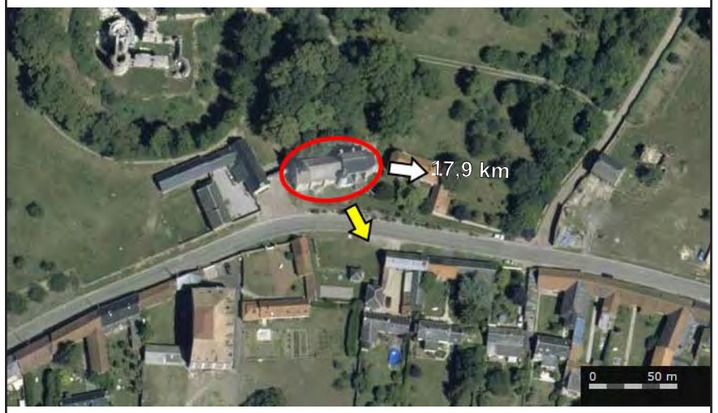

46. Eglise Saint-Jacques-le-Majeure

FOLLEVILLE

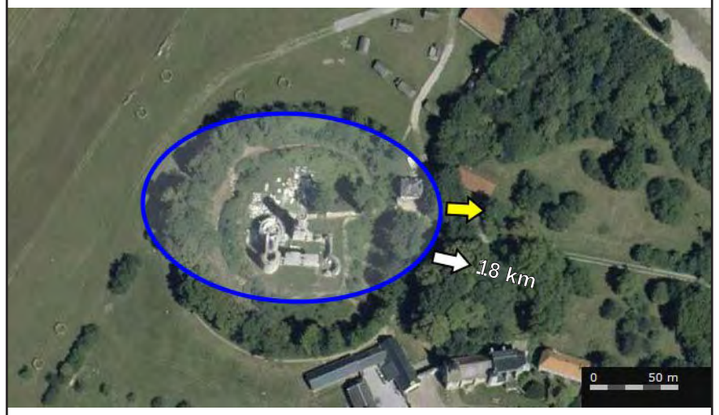

47. Château ruine Pavil. Gardes

COULLEMELLE

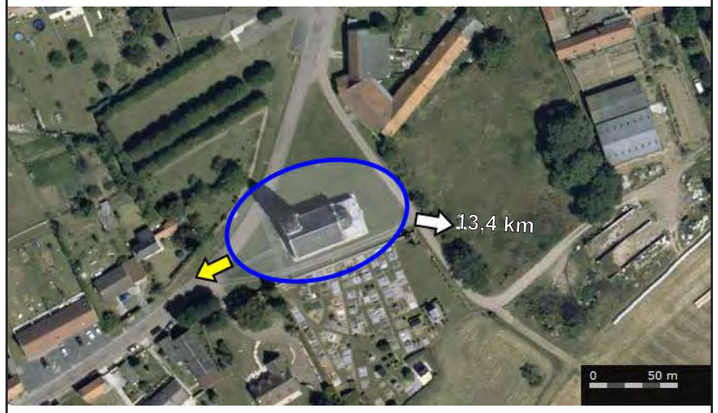

48. Eglise Saint-Nicolas

GRIVESNES

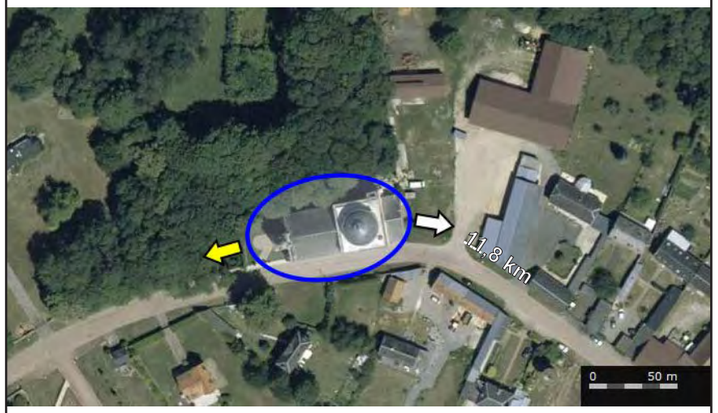

49. Eglise Saint-Agnan Grivesnes

CHAUSSOY-EPAGNY

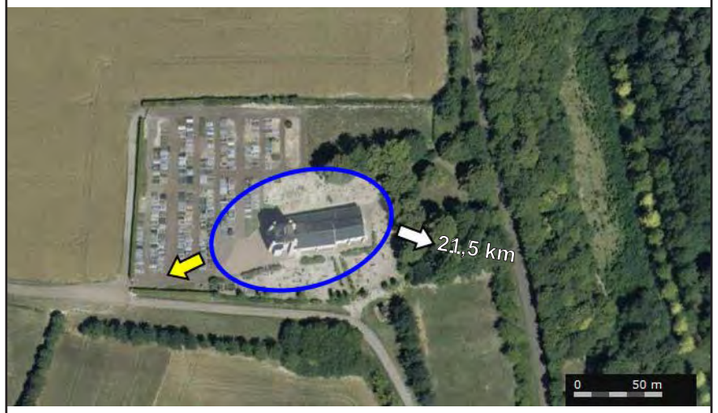

50. Eglise et partie ancienne cimetière,

CHAUSSOY-EPAGNY

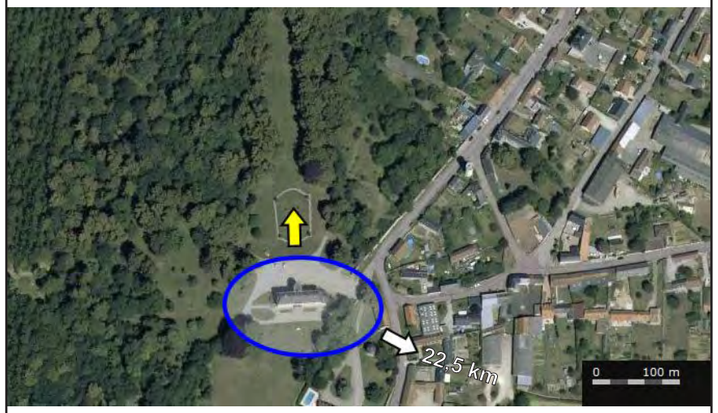

51. Château: Façades et toitures,

LOUVRECHY

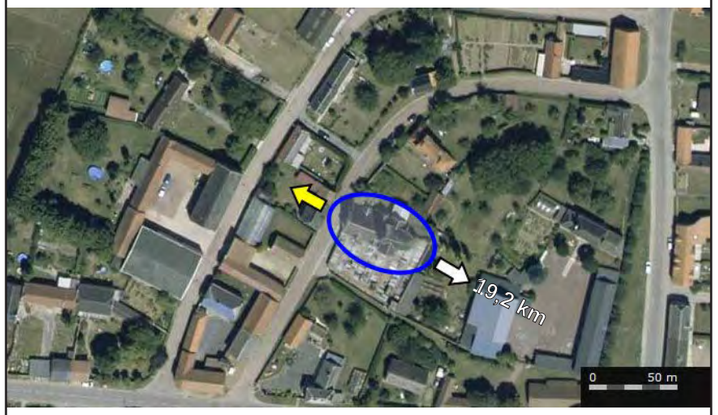

52. Eglise Saint-Martin

GUYENCOURT-SUR-NOYE

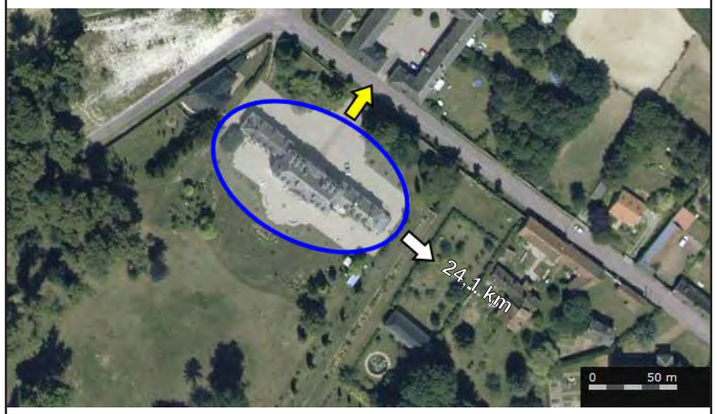

53. Château ferme

REMIENCOURT

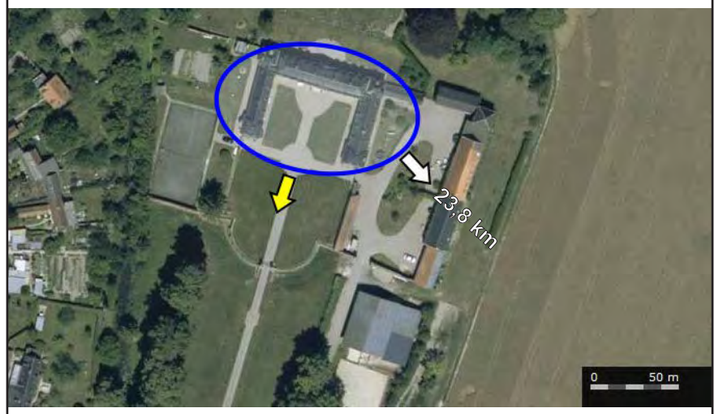

54. Château de Boufflers ,

MOREUIL

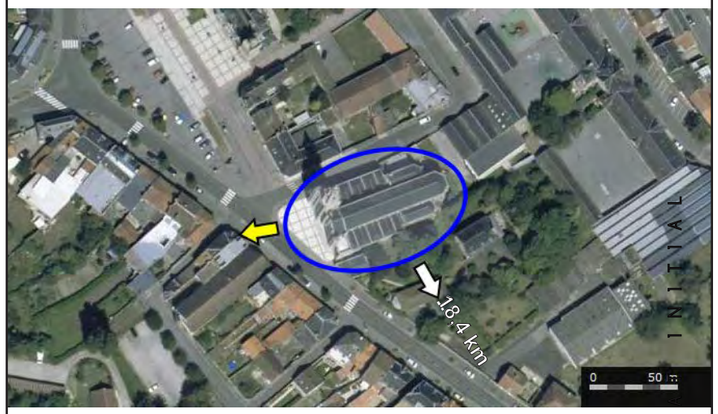

55. Eglise Saint-Vast

HANGEST-EN-SANTERRE

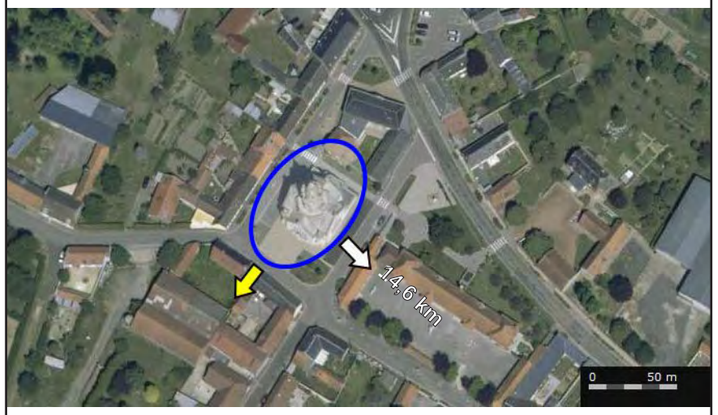

56. Eglise Saint-Martin

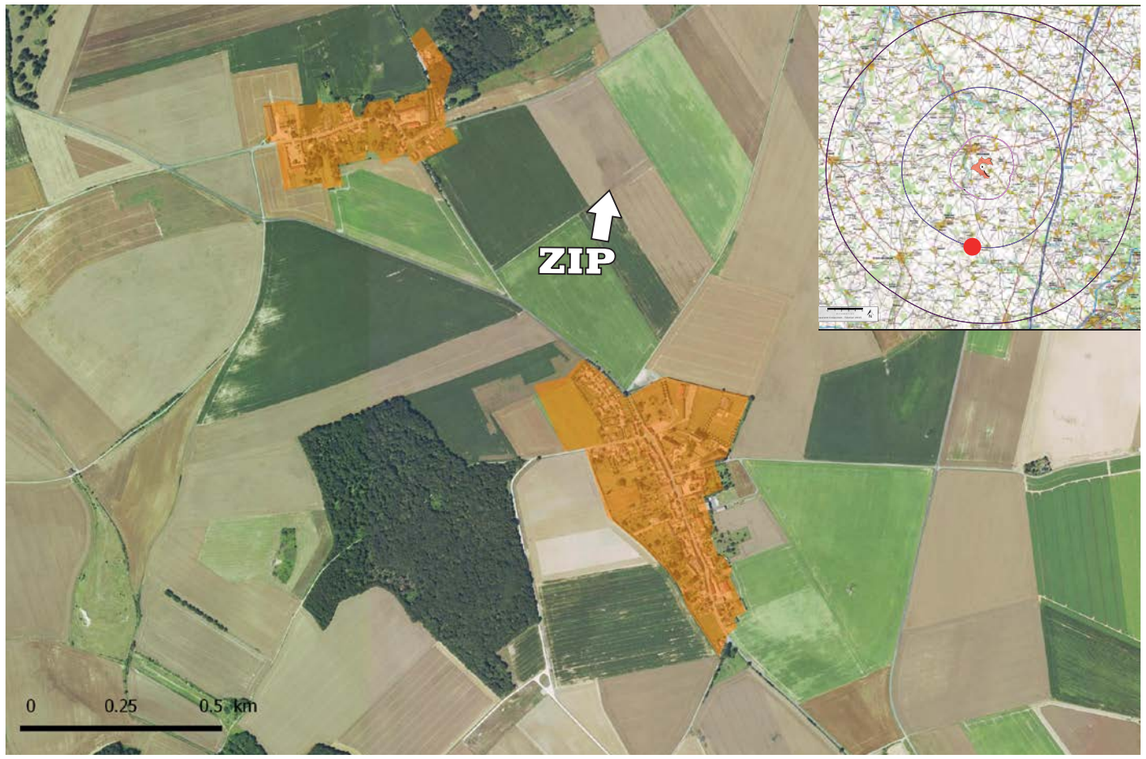

FIGURE 33 : LOCALISATION DE L'AVAP SUR FOND ORTHOPHOTO ET IGN

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.
Depuis la loi LCAP de juillet 2016, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Un secteur est recensé sur le territoire de l'étude :
- Le village de Saint-Martin-aux-bois qui compte une ZPPAUP depuis 1989, devenue AVAP depuis lors.

Distance par rapport à la ZIP : 10 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Cette AVAP englobe la totalité du village de Saint-Martin-aux-Bois ainsi que le hameau de Vaumont au nord de ce dernier. Depuis le village, les vues en direction de la ZIP sont limitée par le relief, le bâti et la végétation. Par ailleurs, la distance qui sépare l'AVAP de la ZIP constitue un facteur d'atténuation de la sensibilité.

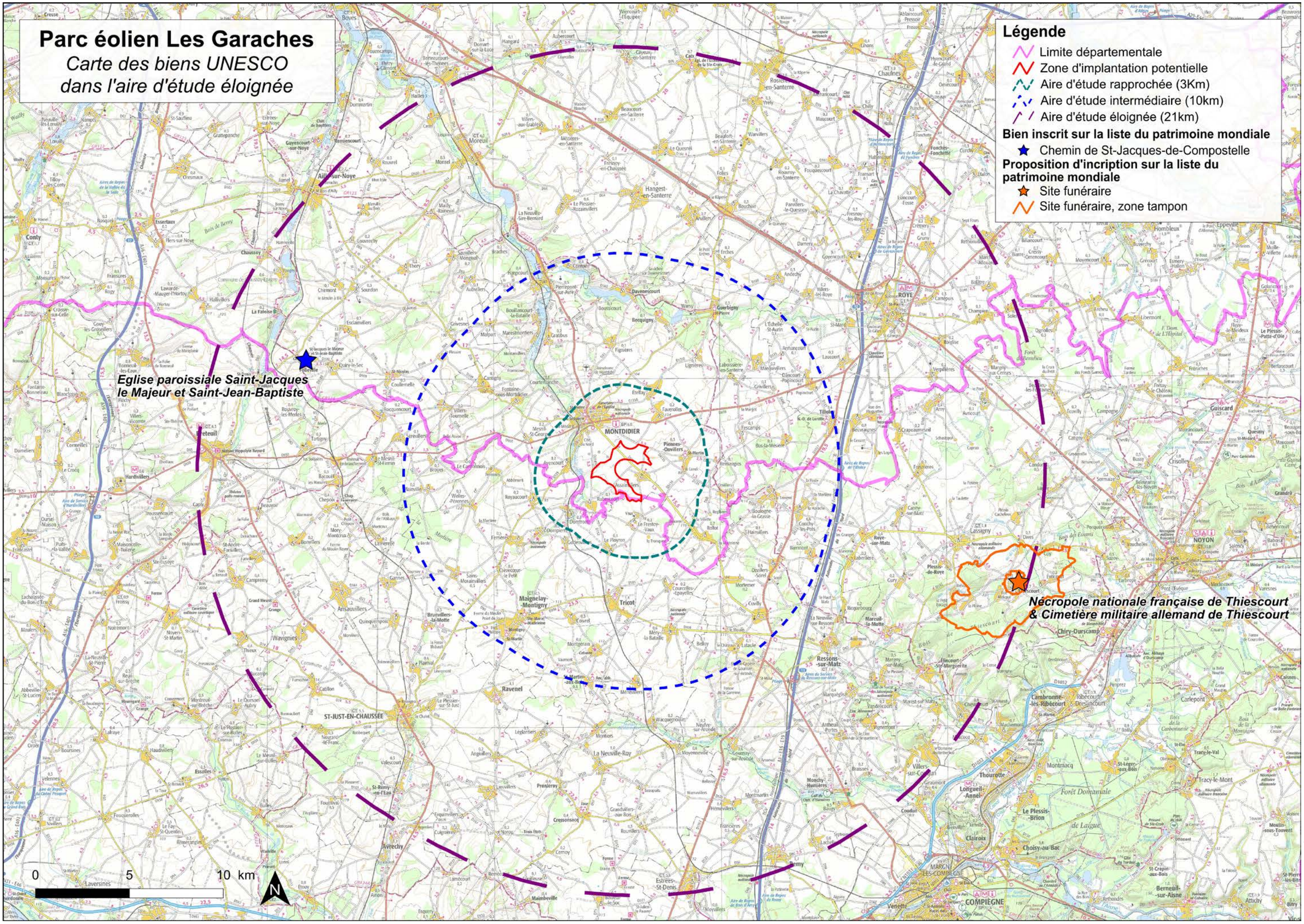

FIGURE 34 : Carte des biens UNESCO sur le territoire de l'étude

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel , adopté par l'UNESCO en 1972.

Un site est en attente sur la liste des biens en projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial : il s'agit de la nécropole franco-allemande de Thiescourt date de 1920 ; érigée suite à l'émergence du "devoir de mémoire". Elle contient les tombes de soldats français et allemands tués majoritairement en 1918. Ce site funéraire se situe en limite sud-est de l'aire éloignée.

On recense un deuxième bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial : l'église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste à Folleville.

La Nécropole nationale française de Thiescourt & cimetière militaire allemand de Thiescourt

Atlas des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

OI02 : Nécropole nationale française de Thiescourt & Cimetière militaire allemand de Thiescourt

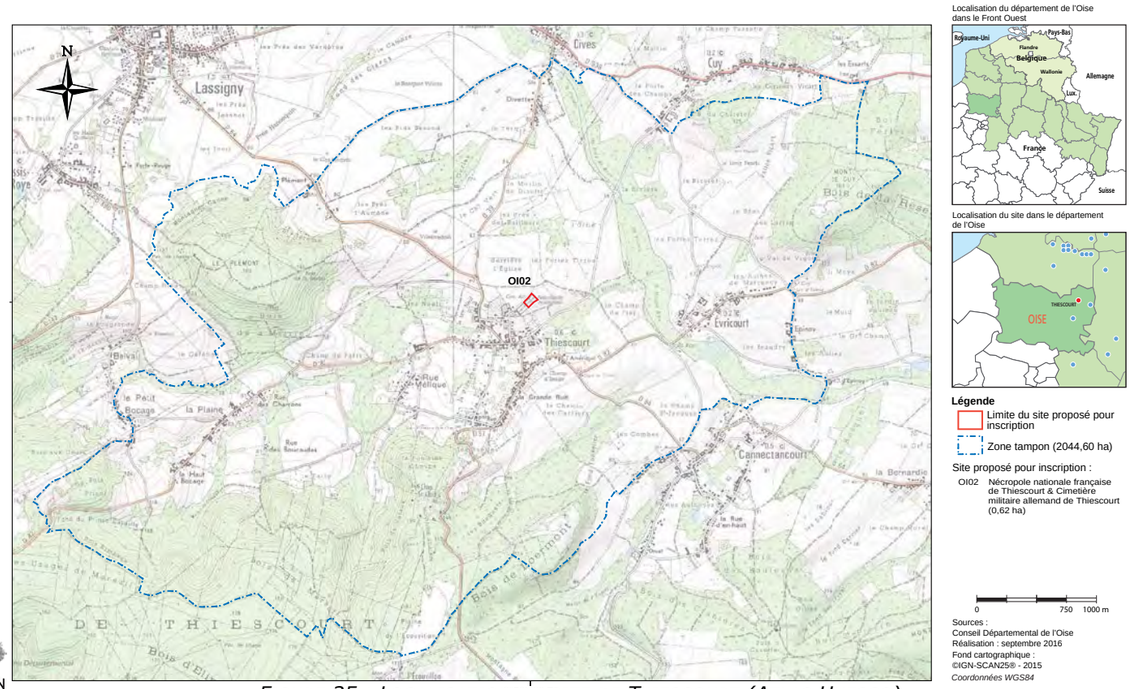

Figure 35 : Localisation du site de Thiescourt (Atlas Unesco)

FIGURE 36 : Localisation de la nécropole nationale française de Thiescourt et cimetière militaire allemand de Thiescourt

Distance par rapport à la ZIP : 20 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Les vues depuis le site en direction de la ZIP sont limitées par le cadre bâti et végétal du village. Les vues plus lointaines, repérées notamment sur les parties nord-est du site (en recul du village) sont limitées par les ondulations douces du relief, les forets très présentes dans le Noyonnais et les Monts du Noyonnais qui ferment l'horizon au deuxième plan. De plus la distance à la zone de projet réduit considérablement la hauteur apparente d'une éolienne présupposée et donc la prégnance verticale de cette dernière.

L'impact paysager est nul.

Église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste

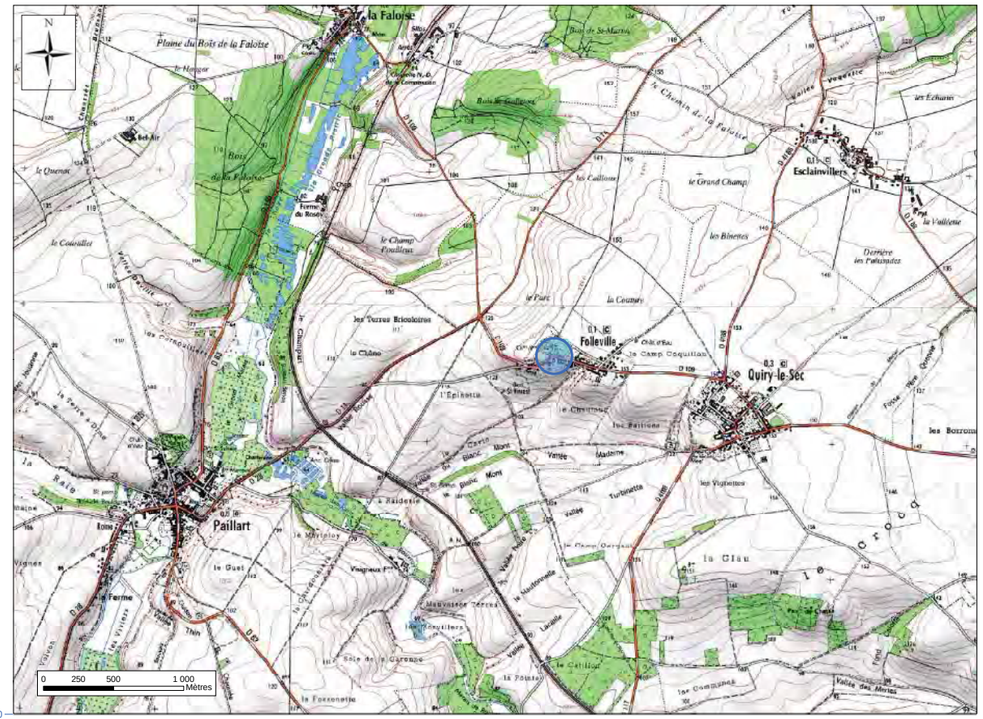

Localisation en France du département de la Somme (n° INSEE : 80)

Localisation de la commune dans le département

Localisation du bien

Figure 37 : L'église St-Jacques le Majeur et St-Jean-Baptiste de Folleville - carte de localisation - source : atlas des biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial

Figure 38 : Localisation de l'église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste

Figure 39 : zoom localisation de l'église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste

Distance par rapport à la ZIP : 16 km

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste est incluse dans l'enclos du château médiéval de Folleville d'origine du XIIIe siècle.
Au sud du Vermandois, le site domine la vallée de la Noye, lieu de passage des voies de communication ancestrales. Au Moyen Âge, Folleville constituait une étape sur la route qui reliait les villes du Nord, dont Amiens, à Paris.
Les vues depuis les abords de l'édifice sont fermées en direction de la zone d'implantation potentielle par le cadre bâti du village tout d'abord et puis par le cadre arboré accompagnant les ruines du château attenant. Depuis l'extérieur du village, la silhouette du donjon et le clocher de l'église sont des points d'appel visuels identitaires. Depuis ces paysages environnants, le relief très onduleux rend impossible l'existence d'une covisibilité (directe ou indirecte).

L'impact paysager est nul.

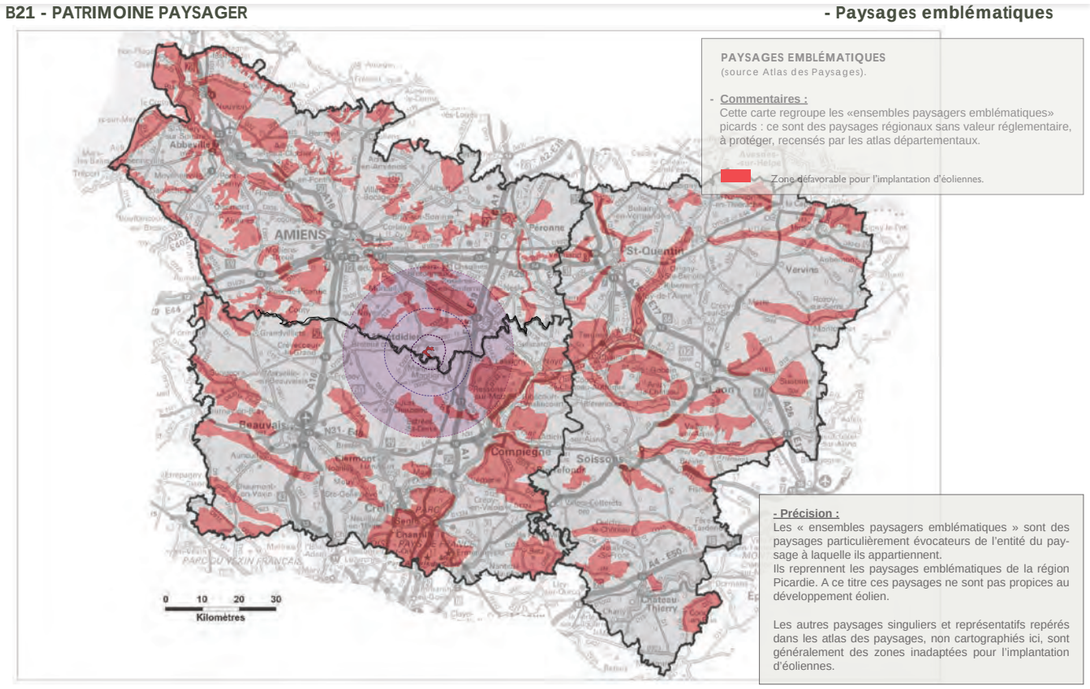

Figure 40 : SRE de l'ancienne région Picardie

Pour compléter l'analyse du patrimoine bâti et naturel (monuments historiques, sites classés/inscrits, sites patrimoniaux remarquables, site UNESCO) aux abords de la ZIP du présent projet éolien, l'étude se poursuit par l'analyse des sites et paysages emblématiques. Ces paysages, dont l'appellation n'est pas clairement définie (emblématiques, remarquables, sensibles, représentatifs, reconnus...), ne bénéficient d'aucune protection réglementaire mais présentent généralement des caractéristiques paysagères uniques auxquelles il convient de porter une attention particulière et font généralement l'objet d'une reconnaissance sociale partagée. Ils figurent le plus souvent dans les atlas paysager départementaux.

La DREAL Picardie précise :

" *Chaque atlas identifie des paysages emblématiques (inventaire non exhaustif), selon des méthodes qui leur sont propres, mais ne différant qu'à la marge. Ces paysages emblématiques sont en cours de précision par les services de la DREAL afin d'apporter une délimitation plus fine (contours) et d'apporter des recommandations sous forme de fiche synthétique afin de garantir leur identité à terme.*

Les paysages emblématiques correspondent à des territoires de différentes échelles particulièrement évocateurs de l'entité à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire ou d'une activité commune. Il peut s'agir également de paysages faisant l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle. Ils représentent une valeur d'exemple qui ne doit pas générer un manque d'attention sur les autres territoires. Par ailleurs, il ne s'agit pas de rendre immuable ces paysages mais de leur permettre de se transformer dans le respect de leurs caractéristiques identitaires."[1]

Le SRE de Piardie identifie les paysages emblématiques de la région. Ce dernier les définit de la façon suivante :

" *ce sont des paysages caractéristiques de telle ou telle partie de la région, non protégés réglementairement et recensés par les atlas paysagers départementaux, dont il convient de ne pas altérer les caractères particuliers. (...) Ce sont des paysages régionaux sans valeur réglementaire, à protéger, recensés par les atlas départementaux."*

Il précise que les paysages emblématiques sont : "*des paysages particulièrement évocateurs de l'entité du paysage à laquelle ils appartiennent. Ils reprennent les paysages emblématiques de la région Picardie. A ce titre ces paysages ne sont pas propices au développement éolien."*[2]

Ainsi, la carte met en évidence que l**a zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet n'est pas située dans un périmètre de paysages emblématiques de la région.** De même, l'aire d'étude rapprochée n'abrite aucun paysage emblématique réduisant ainsi la sensibilité de ces paysages vis-à-vis du projet éolien. Seules les aires d'étude intermédiaire et éloignée sont concernées.

1 *Extrait du site internet : https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Atlas-et-paysages-emblematiques-*

2 *Extrait du SRE de Picardie, page 18*

Les grands ensembles paysagers emblématiques de l'Oise

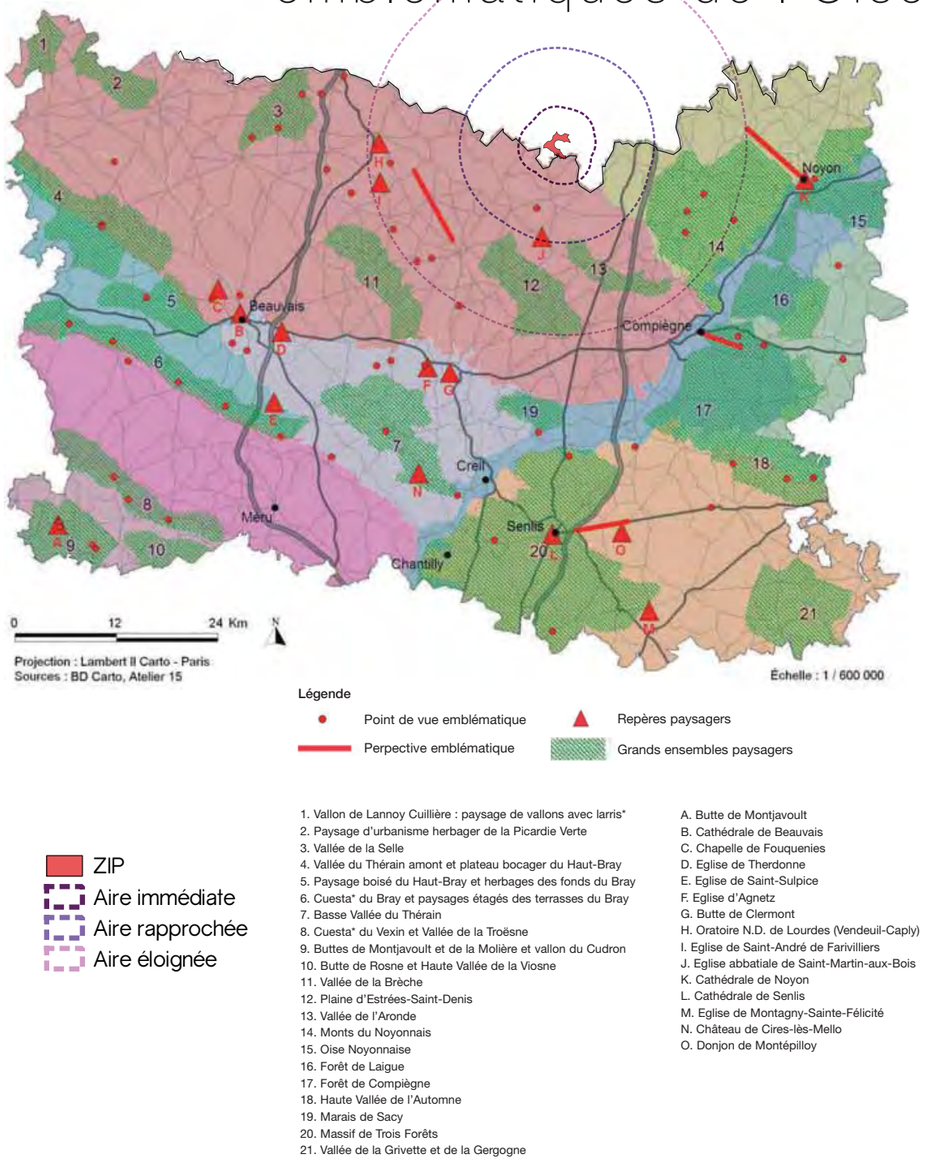

Figure 41 : Paysages emblématiques (Atlas des paysage de l'oise)

L'atlas des paysages de l'Oise identifie les grands ensembles paysagers emblématiques de la région (repris dans la carte du SRE de Picardie).

Bien que la ZIP du projet ne soit pas implantée dans le département de l'Oise, l'aire d'étude éloignée est concernée par plusieurs grands ensembles paysagers emblématiques, à savoir :
- n°12 / Plaine d'Estrées-St-Denis
- n°13 / Vallée de l'Aronde
- n°14 / Monts du Noyonnais

Il est important de remarquer que seule l'aire d'étude éloignée abrite des paysages emblématiques. Leur sensibilité au regard du projet éolien est donc faible. En effet, la distance d'éloignement et les masques visuels qui s'interposent réduisent considérablement la prégnance visuelle pressentie du projet éolien. Une analyse détaillée est présentée sur les pages suivantes.

Une perspective emblématique, mettant en avant des points de vue paysagers, est également identifiée. Il s'agit de la chaussée Brunehaut entre Bonvillers et St Just-en-Chaussée. Cet axe routier offre des perspectives visuelles sur le plateau cultivé. En revanche, l'orientation de la route ne permet que des perceptions latérales vers la ZIP et sont donc furtives au regard de la vitesse de déplacement de l'automobiliste. D'autre part, étant située dans l'aire d'étude éloignée, la faible hauteur apparente pressentie du projet éolien associée aux nombreux obstacles visuels (boisements, trame bâtie, relief) diminuent la prégnance visuelle pressentie de la ZIP.

L'aire d'étude éloignée compte trois repères paysagers:
- Oratoire Notre-Dame de Lourdes (Vendeuil-Caply) n° H
- Eglise de Saint André de Farivillers n° I
- Eglise abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois n° J

Deux édifices (n°I et n°J) font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Leur sensibilité au regard du projet éolien a d'ores-et-déjà été analysée dans le chapitre dédié aux monuments historiques. Une analyse de la sensibilité paysagère de chaque édifice est toutefois présentée ci-après.

H. Oratoire Notre-Dame-de Lourdes

Distance par rapport à la ZIP : 20 km

L'oratoire est situé à l'ouest de la ZIP sur la commune de Vendeuil-Caply.

Degré d'ouverture sur le paysage : La reconnaissance sociale de cet édifice est très faible. De plus, au regard de la distance et de la fermeture visuelle sur le paysage au grés des mouvements du relief et des boisements, l'enjeu paysager est très faible.

I. Eglise St-André Farivillers

Distance par rapport à la ZIP : 20 km

L'édifice se trouve en sortie est du bourg de Saint André Farivillers.

Degré d'ouverture sur le paysage : La reconnaissance sociale de cet édifice est également très faible. De plus, au regard de la distance et de la fermeture visuelle sur le paysage au grés des mouvements du relief et des boisements, l'enjeu paysager est très faible.

J. Eglise abbatiale de Saint-Martin-aux-bois

Distance par rapport à la ZIP : 10 km

L'église se trouve dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable sur la commune de St Martin-aux-bois, au sud de la ZIP.

Degré d'ouverture sur le paysage : Les vues depuis l'édifice sont limitées. Néanmoins, au regard de sa reconnaissance sociale significative et de sa relative proximité avec la ZIP, l'enjeu paysager est moyen.

12. Plaine d'Estrées-Saint-Denis

Localisation par rapport à la ZIP : La plaine s'étend au sud de l'aire intermédiaire entre les communes de St Just-en-Chaussée et d'Estrées-Saint-Denis sur un axe Nord-Ouest Sud-Est.

Le relief peu marqué offre des vues ouvertes vers la ZIP.

Selon le point d'observation, des sensibilités peuvent se dégager.

13. Vallée de l'Aronde

Localisation par rapport à la ZIP : La vallée sillonne d'ouest en est dans la partie sud de l'aire éloignée.

À cette distance de la ZIP, le relief inhérent aux vallées limite la visibilité. De plus, la forte présence de ripisylve constitue un masque visuel significatif.

La sensibilité de cette vallée vis-à-vis de la zone d'implantation est très faible.

14. Monts du noyonnais

Localisation par rapport à la ZIP : L'ensemble paysager occupe un territoire au nord de la ville de Compiègne entre la limite Est de l'aire éloignée et l'autoroute A1.

La forte présence de végétation forestière est un facteur limitant, tout comme le relief (collines).

La sensibilité visuelle de cet ensemble paysager est très faible.

Le projet éolien s'inscrit entre deux entités paysagères qui sont le Plateau Picard et le Noyonnais.
Une fiche descriptive est présentée ci-dessous.

Plateau Picard

Le Plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizons majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au nord et au sud. Le plateau présente ainsi une ligne de crête qui marque d'est en ouest la ligne de partage entre le bassin versant de la Somme (au nord) et celui de l'Oise (au sud). Cet ensemble de vallons introduit des variations : présence de bocage, de vallonnements et de boisements. Les vallées se caractérisent par des paysages d'herbages, d'étangs de loisirs et de boisements de milieux humides. L'urbanisme, essentiellement rural, présente des caractéristiques marquées telles que les espaces publics villageois ou la présence de nombreuses fermes isolées. Il reçoit les influences urbaines de Beauvais au sud-ouest, de Clermont et de la vallée de l'Oise, notamment dans sa partie sud-est.

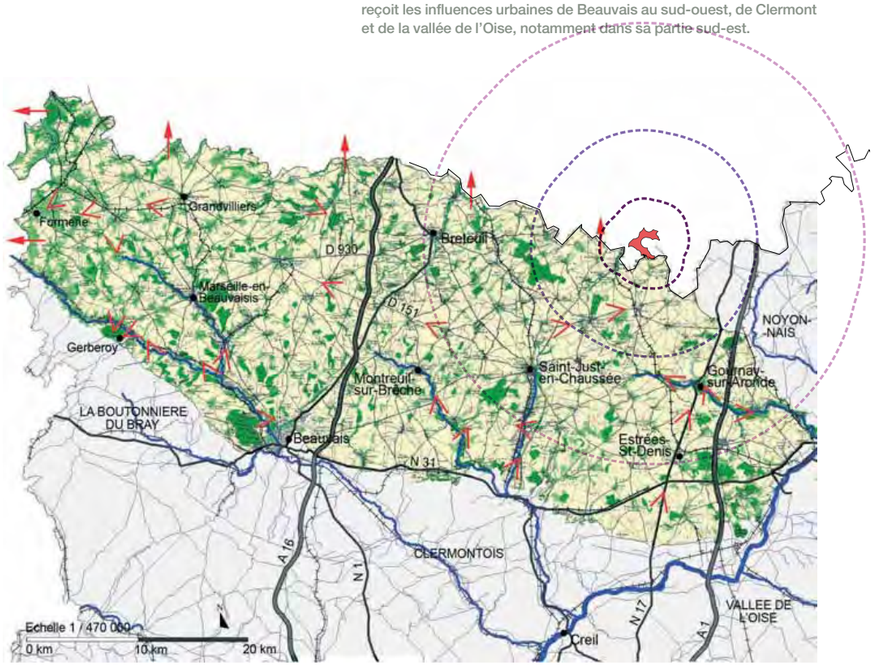

Légende
- Terre arable
- Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène
- Réseau hydrographique
- Forêt
- Point de vue
- Continuité paysagère

ATLAS DES PAYSAGES DE L'OISE 2005
PAGE 96
DIREN PICARDIE / ATELIER 15

Figure 42 : Paysage du Plateau Picard (Atlas des paysage de l'oise)

Noyonnais

Situé à l'extrême nord-ouest du département, le Noyonnais est bordé par la vallée de l'Oise au sud. Son relief doux et omniprésent combine des vallonnements et des collines dessinant des paysages variés. Essentiellement ruraux, ils sont ponctués de bourgs et composés de boisements, de grandes cultures, d'herbages et de cultures. Le paysage est marqué par un héritage gallo-romain (voies, Noyon, Guiscard) et par les traces de la Première Guerre Mondiale (front de 1914 à 1917) : reconstruction du bâti villageois en brique, cimetières et nécropoles.

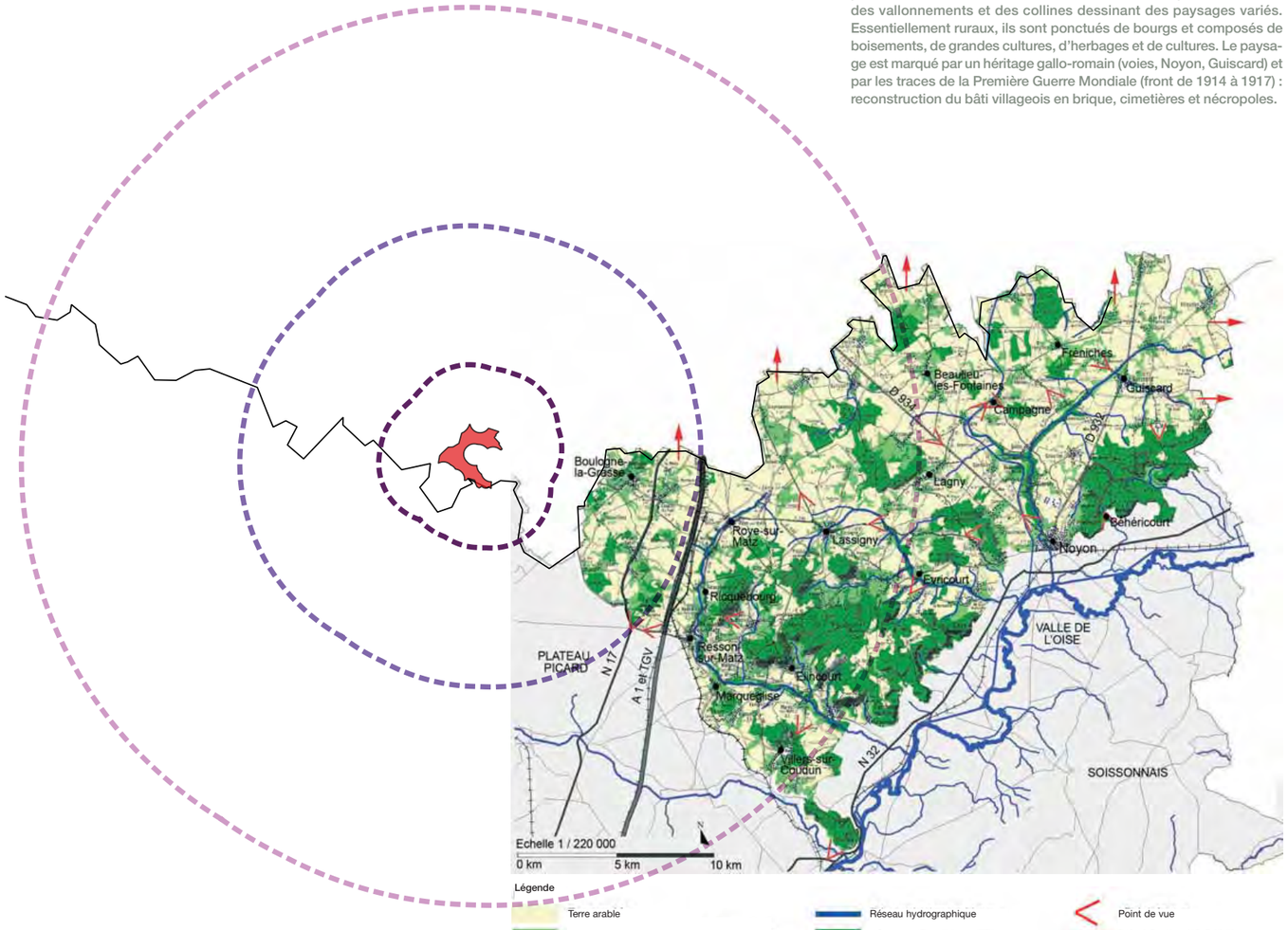

Légende
- Terre arable
- Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène
- Réseau hydrographique
- Forêt
- Point de vue
- Continuité paysagère

ATLAS DES PAYSAGES DE L'OISE 2005
PAGE 150
DIREN PICARDIE / ATELIER 15

Figure 43 : Paysages du Noyonnais (Atlas des paysage de l'oise)

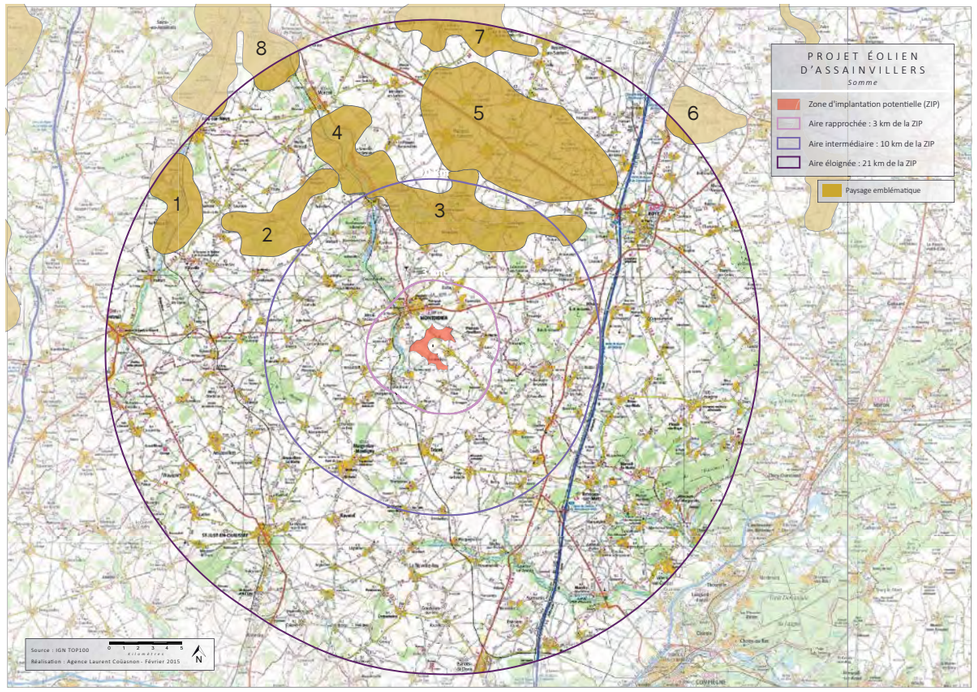

Figure 45 : Paysages emblématiques de la Somme (Données issues de Carmen Picardie)

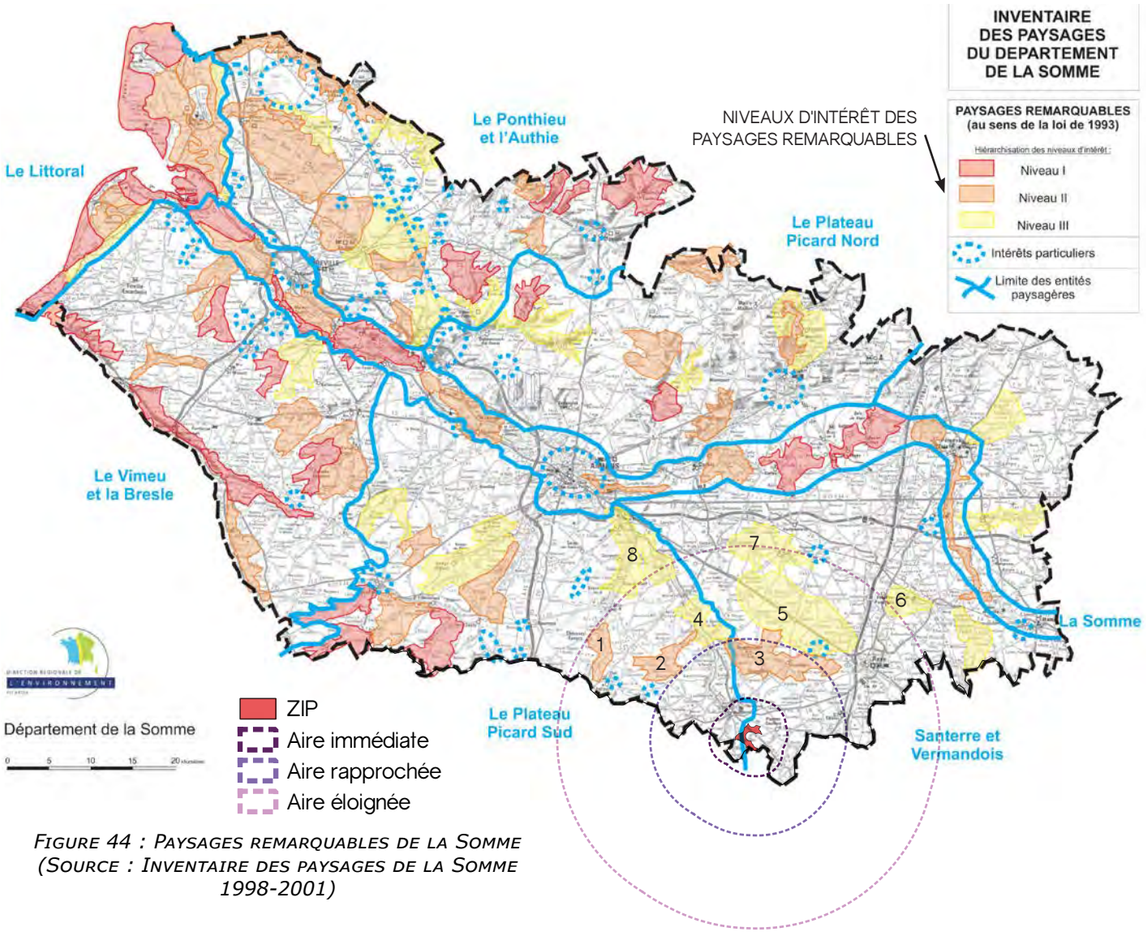

Figure 44 : Paysages remarquables de la Somme (Source : Inventaire des paysages de la Somme 1998-2001)

Le document intitulé "Inventaire des paysages de la Somme" présente une cartographie des paysages emblématiques/remarquables du département.

L'observation de la carte ci-contre nous révèle que la **zone d'implantation potentielle, tout comme l'aire d'étude rapprochée, du projet n'abrite aucun paysage remarquable de la Somme**. Toutefois, les aires d'étude intermédiaire et éloignée sont concernées par plusieurs sites, à savoir :

(1) La Noye aval (Chaussoy-Epagny)

Les perceptions visuelles en direction de la ZIP sont fermées par les versants de la vallée de la Noye et renforcées par la trame végétale qui accompagne la vallée. La sensibilité paysagère vis-à-vis du projet est nulle.

(2) Grivesnes et la vallée de Septoutre

Comme précédemment, le site remarquable est griffé de vallons étroits et encaissés. Le relief bloque ainsi les perceptions lointaines notamment en direction de la ZIP. Les boisements associés au relief renforcent la fermeture visuelle du paysage. Localement, des vues tronquées sont possibles vers la ZIP. La sensibilité paysagère vis-à-vis du projet est faible.

(3) et (4) La vallée de l'Avre

Ce site remarquable concerne, comme les précédents, une portion de vallée. La vallée de l'Avre traverse la partie nord de l'aire d'étude intermédiaire et se prolonge dans l'aire d'étude éloignée. Du fait de l'encaissement de la vallée et d'une dense trame boisée, les vues en direction de la ZIP sont régulièrement fermées. Dans l'aire intermédiaire, les rebords du versant nord sont orientés en direction de la ZIP et offrent des perceptions visuelles tronquées, localement ouvertes. La sensibilité du site remarquable est donc modérée.

(5) Le coeur du Santerre

Le plateau du Santerre offre en son coeur de larges et profondes ouvertures visuelles sur les pasyages agricoles. Des vues ouvertes vers la ZIP sont possibles mais la distance d'éloignement réduit la prégnance visuelle pressentie du projet éolien. La sensibilité du site est faible.

Ces paysages remarquables s'insèrent au coeur d'entités paysagères distinctes qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée dans les chapitres précédents sur les unités paysagères.

Et en limite d'aire d'étude éloignée, on retrouve : (6) le plateau et sources de l'Ingon, (7) la vallée de la Luce et (8) la confluence de la Noye et de l'Avre. Ces paysages présentent un niveau III d'intérêt (faible). Situés dans l'aire d'étude éloignée, la sensibilité paysagère au regard du projet éolien est faible. La distance d'éloignement et les nombreux masques visuels qui s'interposent réduisent fortement la prégance visuelle pressentie du projet éolien.

■ TOURISME

Deux éléments touristiques notables sont répertoriés sur la zone d'étude.

- *Le golf du château d'Humières*

Il se situe en fond de vallée de l'Aronde sur la commune de Monchy-Humières. L'éloignement à la ZIP et la localisation du site sur la partie basse du versant septentrional constituent des facteurs limitant la visibilité. En limite sud-est de l'aire éloignée, il est peu sensible vis à vis de la zone de projet.

Figure 47 : Cartographie du château d'Humières depuis le golf

Figure 46 : Carte des chemins de randonnées

GR 123 : De Clairy-Saulchoix (Somme) à Carlepont (Oise) - 121 km

Le chemin de grande randonnée 123 traverse le périmètre de l'étude sur un axe sud-est / nord-ouest et frôle l'aire d'étude rapprochée, sans y pénétrer, à l'Est. Il emprunte de courtes portions de routes départementales notamment lors de la traversée d'un village, et de longues séquences de chemins ruraux pénétrant les bois et forêts, ainsi que par contraste, les openfields ouverts notamment à l'approche de la zone de projet (environ 3 km). Au Nord de Montdidier, le circuit sillonne les méandres de l'Avre et traverse enfin au nord-ouest, les vallons secs du versant oriental de la vallée du cours d'eau.

Les vues sont très limitées sur le parcours par les boisements, le bâti et le relief, hormis lors de la traversée des grandes cultures à 3 km à l'Est de la ZIP.

Il y a un enjeu potentiel sur les zones de plaines ou de plateaux, donnant des vues ouvertes sur la zone d'implantation potentielle.

GR 124 : De Berny-sur-Noye (Somme) à Rebreuviette (Pas-de-Calais) - 101 km

Le chemin de grande randonnée 124 traverse le périmètre de l'étude furtivement à l'ouest du territoire d'étude, dans l'aire d'étude éloignée. Il emprunte de longues séquences de chemins ruraux pénétrant les bois et bosquets, ainsi que par contraste, des grande surfaces de cultures ouvertes sur le paysage. Sur notre périmètre, le circuit sillonne les méandres de la Noye, et s'en écarte plus au sud pour pénétrer le plateau du Pays de Chaussée où les vues sont plus ouvertes.

Les vues sont également limitées sur le parcours par les boisements, le bâti et le relief. Elles ne portent à aucun moment sur la zone de projet.

Photo 36 : Photographie 1, vue depuis le croismeent entre la RD 68 et le GR au sud de Remaugies (Source : Agence Couasnon)

Photo 37 : Photographie 2, vue depuis le GR, entre Pierrepont-sur-Avre et La Neuville-Sire-Bernard (Source : Agence Couasnon)

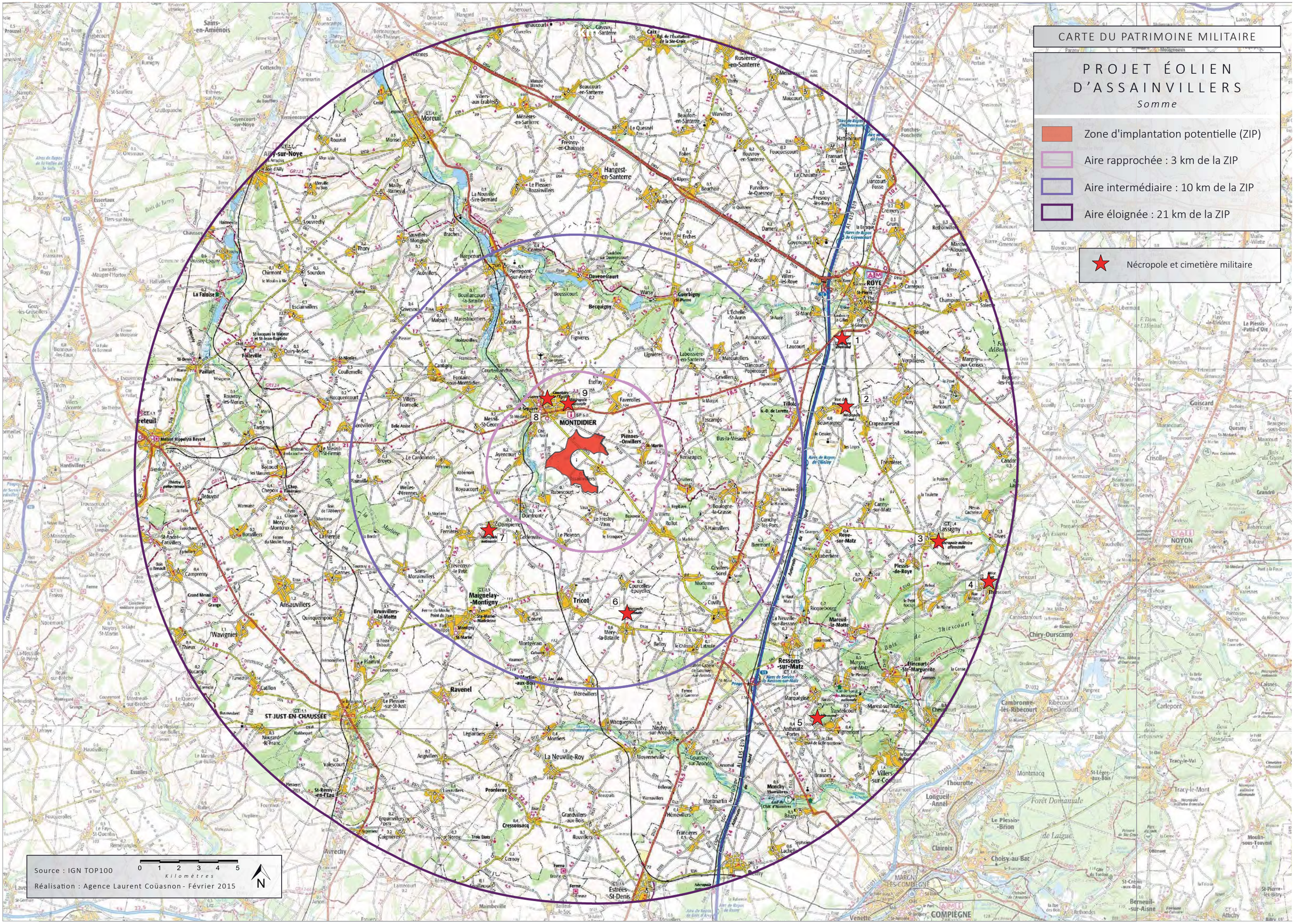

COÜASNON PAYSAGE

Cimetière allemand, Roye

Cadre paysager: vues filtrées par le cadre boisé du cimetière militaire / proximité immédiate du parc éolien de Roye.

> Valeur de l'enjeu : TRÈS FAIBLE

Nécropole nationale, Beuvraignes

Cadre paysager: limité par le bâti, proximité du parc éolien de Roye.

> Valeur de l'enjeu : TRÈS FAIBLE

Nécropole nationale, Dompierre-Becquincourt

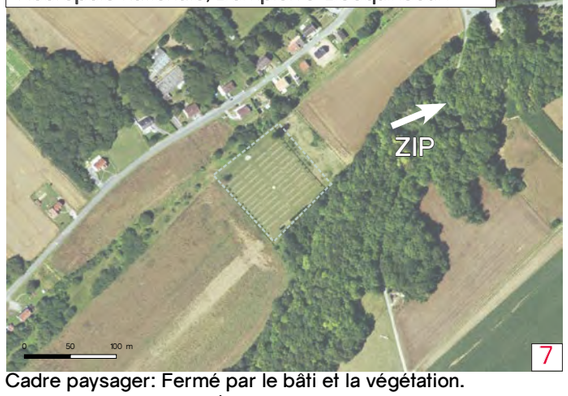

Cadre paysager: Fermé par le bâti et la végétation.

> Valeur de l'enjeu : TRÈS FAIBLE

Cimetière allemand, Montdidier

Cadre paysager: vues limitées par le tissu bâti de l'agglomération de Montdidier.

> Valeur de l'enjeu : TRÈS FAIBLE

Nécropole militaire allemande, Lassigny

Cadre paysager: Vue fermée.

> Valeur de l'enjeu : TRÈS FAIBLE

Nécropole nationale, Thiescourt

Cadre paysager: Vue fermée.

> Valeur de l'enjeu : TRÈS FAIBLE

Nécropole nationale, Montdidier

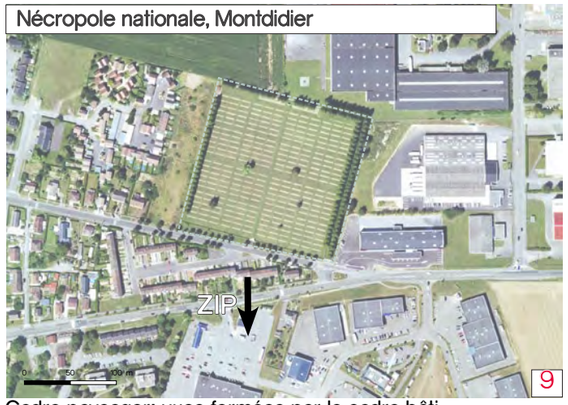

Cadre paysager: vues fermées par le cadre bâti.

> Valeur de l'enjeu : TRÈS FAIBLE

Cimetière allemand, Vignemont

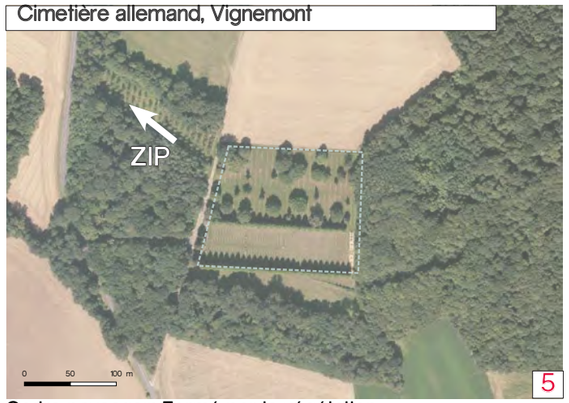

Cadre paysager: Fermé par la végétation.

> Valeur de l'enjeu : TRÈS FAIBLE

Nécropole nationale, Méry-la-Bataille

Cadre paysager: Ouvert.

> Valeur de l'enjeu : MODÉRÉ

Les cimetières militaires répertoriés sur le territoire d'étude du présent projet éolien ne bénéficient d'aucune protection réglementaire (ni au titre des Monuments Historiques ou des Sites protégés ni au titre des sites UNESCO). Toutefois, ils constituent des lieux de mémoire et de recueillement importants. Ils témoignent des évènements tragiques qui ont marqués le territoire au fil de l'histoire.

9 sites sont recensés sur le périmètre de la zone d'étude. Ils sont répartis sur les trois aires d'étude: 5 dans l'aire éloignée et 2 pour chacune des deux autres aires d'étude. Ces lieux de mémoire présentent un cadre limité par le bâti et la végétation urbaine ou forestière répartie sur le territoire. L'éloignement des cimetières (numérotés 1, 2, 3, 4 et 5) minimise la sensibilité paysagère.

Suite à l'analyse du cadre paysager des lieux de mémoire recensés : 8 cimetières ont une sensibilité très faible, et 1 une sensibilité modérée. Un photomontage sera réalisé depuis le cimetière militaire de Mery-la-Bataille (n°6).

8 . Enjeux de l'aire d'étude éloignée

Différents enjeux paysagers apparaissent, cependant, tous n'ont pas le même degré de sensibilité vis-à-vis d'un projet éolien et peuvent ainsi être hiérarchisés selon un gradient de faible à fort.

■ FENÊTRE DE CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE	FAIBLE
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES SITES PROTÉGÉS	FAIBLE
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES BOURGS	FAIBLE
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES VALLÉES	FAIBLE
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES CHEMINS DE RANDONNÉES	FAIBLE
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES LIGNES FERROVIAIRES	FAIBLE
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES AXES ROUTIERS	MOYEN
■ INTER-VISIBILITÉ ENTRE LES PARCS ÉOLIENS	MOYEN

C . Analyse de l'état initial de l'aire d'étude intermédiaire

Territoire correspondant à la couronne comprise entre 3 km et 10 km autour de la ZIP

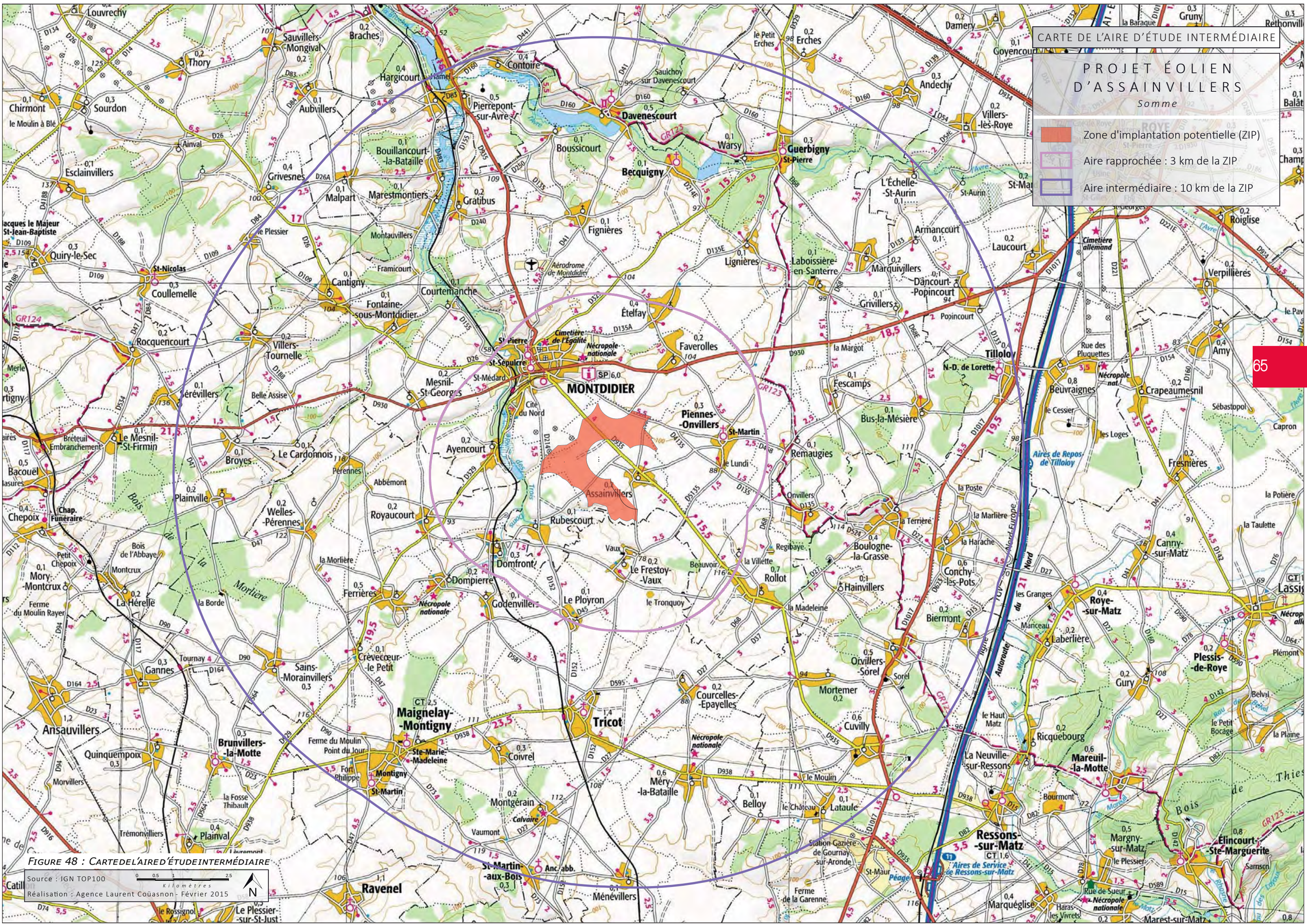

Figure 48 : Carte de l'aire d'étude intermédiaire

1 . Le relief

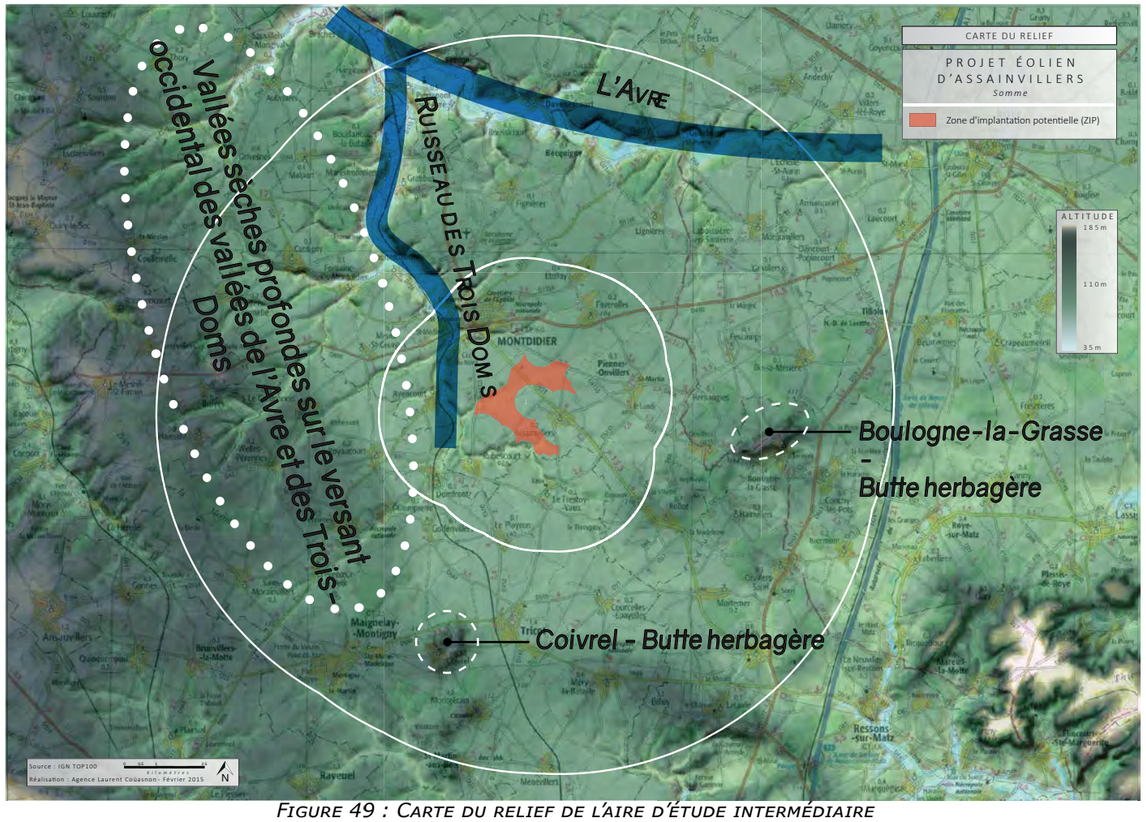

Figure 49 : Carte du relief de l'aire d'étude intermédiaire

L'aire d'étude intermédiaire englobe la vallée de l'Avre (axe est-ouest) ainsi que celle de son affluent les Trois Doms (axe sud-nord) au nord du périmètre. Sur le versant occidental de ces cours d'eau, des vallées sèches et profondes griffent le plateau s'élevant vers l'ouest.

Par opposition au relief en creux, les buttes herbagères boisées de Coivrel et de Boulogne-la-Grasse ponctuent le plateau du Pays de Chaussé et du Noyonnais.

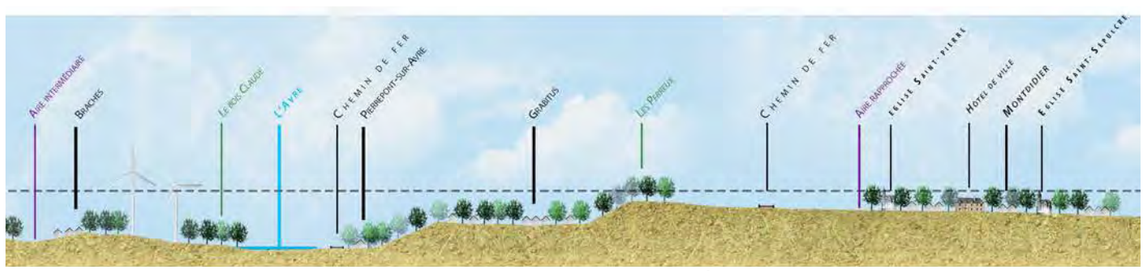

Figure 50 : Coupe illusrant l'interface de la vallée de l'Avre et du plateau

2 . Le contexte paysager

Sur la limite des départements de la Somme et de l'Oise, l'aire d'étude intermédiaire réunie les sous-unités paysagères du Santerre sur la moitié nord et celles du Plateau Picard au sud. Ainsi sur ce territoire d'étude plus réduit, sont réunis la conjonction de la Vallée de l'Avre, du Plateau du Santerre, du Noyonnais et du Plateau du Pays de Chaussée.
Sur ce territoire (correspondant à la couronne comprise entre 3 km et 10 km autour de la ZIP), le relief est très peu prononcé, hormis la partie nord marquée par les vallées de l'Avre et des Trois-Doms générant des ripisylves riches et variées accompagnant les méandres. Par contraste dans le paysage ouvert de grandes cultures, les buttes herbagères et arborées de Coivrel (au Sud) et de Boulogne-la-Grasse (à l'Est) ponctuent le territoire et rompent l'uniformité des grandes surfaces agricoles.

Dans ce type de paysage, la perception des éoliennes variera très faiblement. En dehors des vallées, les plateaux confèrent de grandes ouvertures visuelles et de longues vues, limitées très ponctuellement, ici et là, par la présence de bois et de villages accompagnés de courtils. La vallée des Trois-Doms entre Courtemanche et Montdidier est dans l'axe du projet éolien. Sur cette séquence, les éoliennes pourront être perceptibles, ponctuellement, depuis le fond de la vallée. L'enjeu paysager de la vallée des Trois-Doms est qualifié de faible dans l'aire intermédiaire.

Par ailleurs, depuis le versant nord de la vallée de l'Avre, des vues sont possibles en direction de la zone d'implantation. Toutefois à cette distance, les masques visuels tels que les boisements denses occupant les rives et le fond de la vallée limitent la sensibilité de la vallée de l'Avre. De même que le relief participant à réduire la profondeur de champ. L'enjeu paysager de la vallée de l'Avre est qualifié de moyen dans l'aire intermédiaire.

Dans la partie III du présent rapport dédiée à l'analyse des impacts paysagers du projet éolien, des points de photomontages depuis les portions les plus sensibles des vallées permettront de juger de la prégnance visuelle des éoliennes projetées.

Photo 38 : Le paysage dans l'aire d'étude intermédiaire

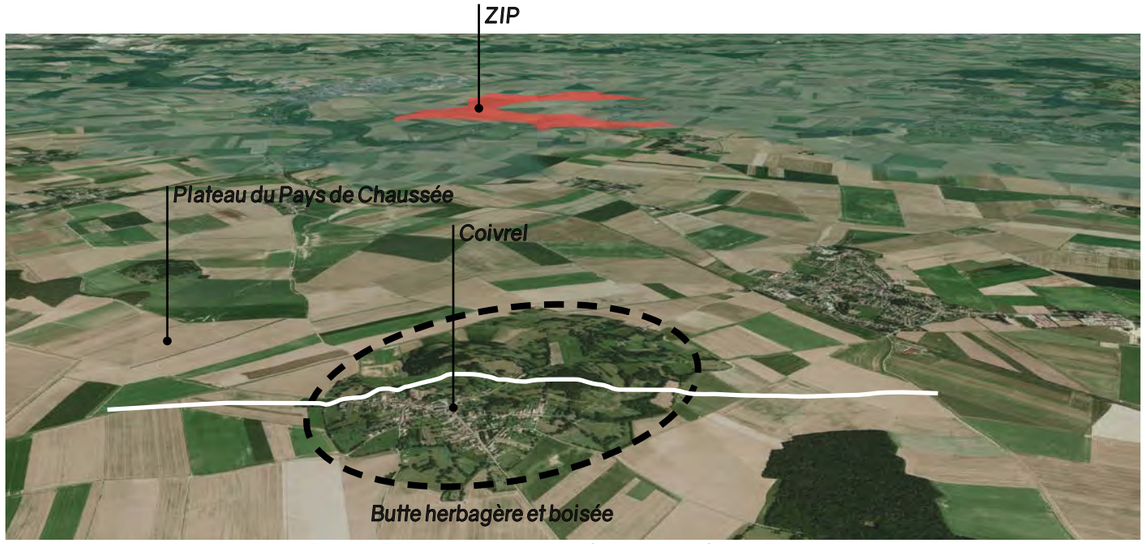

Figure 51 : La butte herbagère et boisée de Coivrel

FIGURE 52 : CARTE DES PRINCIPAUX AXES

3 . La perception du site depuis le réseau viaire

Compte tenu du grand nombre d'axes de circulation traversant les trois aires d'études successivement, l'analyse de la perception potentielle du site éolien depuis le réseau viaire, ferroviaire et piétonnier a été réalisée dans la partie précédente dédiée à l'état initial de l'aire d'étude éloignée.

4 . La perception du site éolien depuis l'habitat

Dans l'aire d'étude intermédiaire, les hameaux très souvent structurés en villages-rue, sont entourés de courtils et d'espaces bocagers, qui ferment les vues depuis les habitations (les vues ne s'ouvrent qu'à la sortie des hameaux ou des bourgs). De plus, depuis l'intérieur des villages, elles sont limitées par les façades implantées le long des voies, créant un front bâti continu. Les éoliennes n'y sont pas visibles.

En revanche, dans les bourgs les plus importants une partie de ces courtils est peu à peu gagnée par des secteurs d'extensions urbaines sous la forme de lotissements et/ou par des zones commerciales et d'activités.
Dans l'aire d'étude intermédiaire sept bourgs ont une population comprise entre cinq cents et deux milles habitants (Pierrepont-sur-Avre, Davenescourt, Rollot, Cuvilly, Méry-la-Bataille, Tricot et Ferrières) et un dont la population dépasse les deux milles habitants (Maignelay-Montigny).

Pierrepont-sur-Avre	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés
Implantation du bourg : en fond de la vallée de l'Avre - ***Vues fermées par le relief***	

Davenescourt	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues fermées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés ***Écrans au 2nd Plan*** >Les épaisses ripisylves de l'Avre
Implantation du bourg : sur le versant nord de la vallée de l'Avre - ***Vues fermées par le relief***	

Rollot	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues fermées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils ***Écrans au 2nd Plan*** >Le bois de Vaux à 200 mètres
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

Cuvilly	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues fermées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils ***Écrans au 2nd Plan*** >Le Grand Bois à 1 km en direction de la ZIP
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

MÉRY-LA-BATAILLE

Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

TRICOT

Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

FERRIÈRES

Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Fragments de courtils
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

MAIGNELAY-MONTIGNY

Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues fermées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils ***Écrans au 2nd Plan*** >Le bois de Maignelay en direction de la zone de projet
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

DOMPIERRE

Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues filtrées	***Écrans*** >Tissu bâti >Jardins privatifs arborés
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Ripisylve des Trois Doms
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

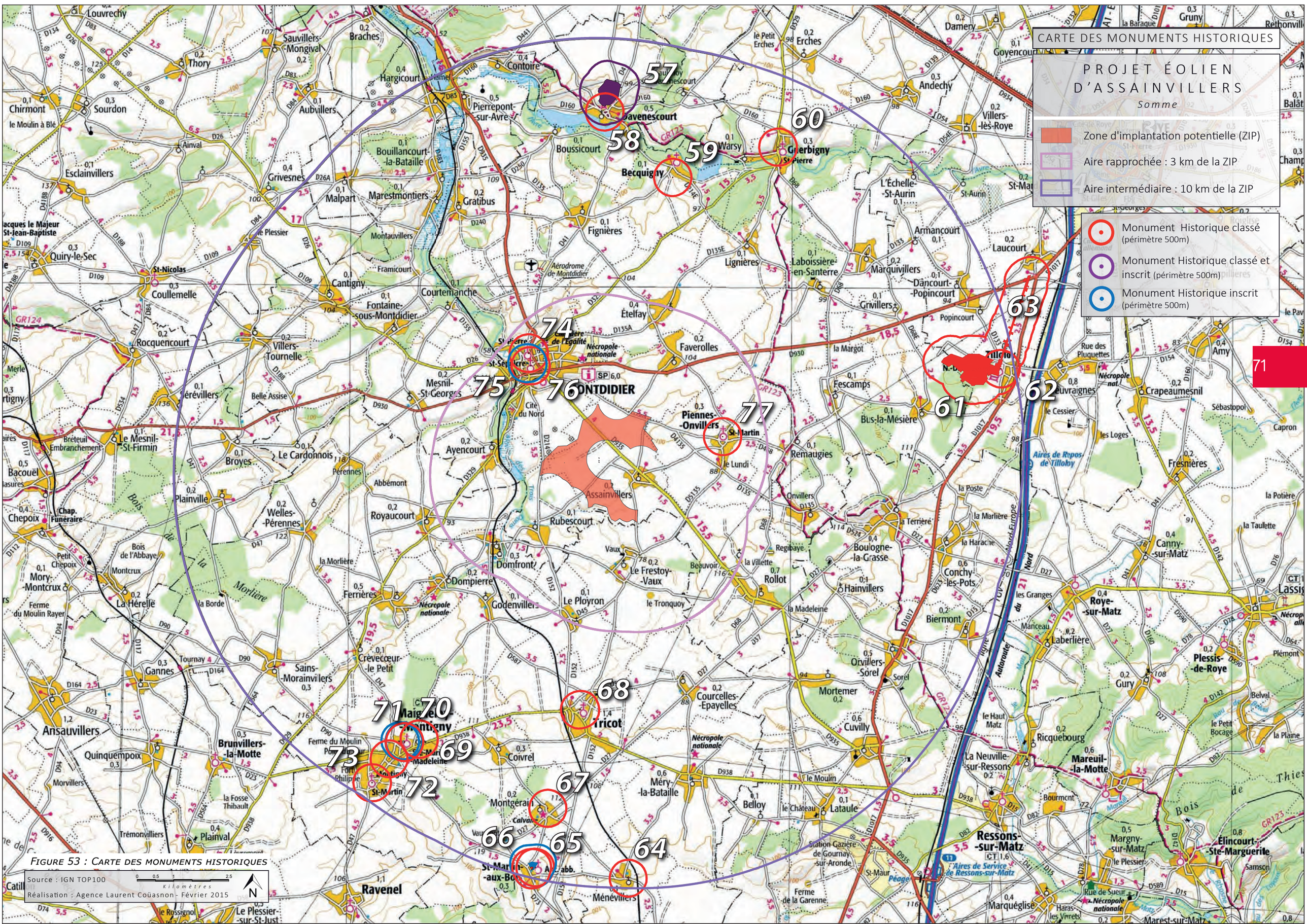

Figure 53 : Carte des monuments historiques

5 . Patrimoine protégé de l'aire d'étude intermédiaire

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de co-visibilité entre le monument et les éoliennes.

À l'image de la discrétion des bourgs et hameaux dans le paysage, les monuments historiques se font relativement peu visibles. Mis à part les clochers dépassant des boisements et des franges bâties, il n'y a pas dans ce secteur, de monument constituant un réel repère visuel lointain ou un point d'appel dans le paysage. Églises et châteaux se nichent au creux des bourgs et/ou des boisements.

La question se pose de la sensibilité du Domaine de Davenescourt vis-à-vis du projet éolien. Une éventuelle co-visibilité peut exister depuis un point plus élevé que le domaine, c'est la raison pour laquelle cette hypothèse devra être vérifiée dans la partie dédiée à l'étude des impacts. De même, en empruntant la RD 938 au sud du bourg de Tricot, il existe une co-visibilité entre les éoliennes de Montdidier (turbines du Moulin à Cheval) et l'Église de Tricot. Par extrapolation, les éoliennes du projet éolien des Garaches seront également visibles depuis ce point.

Certains monuments s'inscrivent dans un environnement où des percées visuelles sont possibles. Il s'agit, outre du Domaine de Davenescourt, de l'ancienne église St-Martin de Becquiny, de l'église St-Pierre-de-l'Assomption à Guerbigny, de la ferme Galata, des vestiges du cloître et de l'église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois.

L'ensemble des monuments historiques de l'aire d'étude apparaît sur la carte ci-contre.

Le détail des monuments présents dans l'aire intermédiaire est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment la distance minimale entre le monument et la ZIP, l'orientation du monument par rapport à la ZIP ainsi que l'environnement dans lequel il s'inscrit.
Ce dernier critère est important pour **déterminer la sensibilité des monuments vis-à-vis du parc éolien d'Assainvillers** ; on utilise les termes suivants :

- **cadre «arboré»** signifie que la végétation est dense et les vues sont fermées
- **cadre «bâti»** signifie que le tissu bâti ferme les vues
- **cadre «mixte»** signifie que des percées visuelles sont possibles
- **cadre «ouvert»** signifie que les vues sont lointaines

Ce tableau est suivi d'un repérage sur photo aérienne de tout le patrimoine protégé permettant de visualiser l'environnement des monuments historiques (une flèche et une distance permettent de connaître l'éloignement du parc éolien et la direction de la ZIP).

Numéro	Département	Commune	Monument	Classement	Distance par rapport à la ZIP	Orientation par rapport à la ZIP	Cadre
Aire intermédiaire							
57	Somme	Davenescourt	Domaine de Davenescourt	Partiellement Classé-Inscrit	9,8	SUD	Mixte
58	Somme	Davenescourt	Eglise Saint-Martin	Classé	9,5	SUD	Bâti
59	Somme	Becquigny	Ancienne égl St Martin	Classé	7,9	SUD	Mixte
60	Somme	Guerbigny	Egl St-Pierre-de-l`Assomption	Classé	9,8	SUD	Mixte
61	Somme	Tilloloy	Domaine de Tilloloy à Laucourt	Classé	11,1	OUEST	Arboré
62	Somme	Tilloloy	Eglise Notre-Dame de Lorette	Classé	11,3	OUEST	Arboré
64	Oise	Menevillers	Croix en pierre de l'époque de la Renaissance	Classé	11,2	NORD	Bâti
65	Oise	Saint-Martin-aux-Bois	Ferme Galata et vestiges du cloître	Inscrit	11,3	NORD	Mixte
66	Oise	Saint-Martin-aux-Bois	Eglise abbatiale de St-Martin-aux-Bois	Classé	11,4	NORD	Mixte
67	Oise	Montgérain	Calvaire de Montgérain	Classé	9,6	NORD	Arboré/bâti
68	Oise	Tricot	Eglise à Tricot	Classé	6,8	NORD	Arboré/bâti
69	Oise	Maignelay-Montigny	Chapelle (route de Tricot)	Classé	9,5	NORD	Bâti
70	Oise	Maignelay-Montigny	Eglise de Maignelay	Classé	9,5	NORD	Arboré/bâti
71	Oise	Maignelay-Montigny	Remparts du Château	Inscrit	10	NORD	Arboré
72	Oise	Maignelay-Montigny	Croix de chemin	Classé	10,1	NORD	Bâti
73	Oise	Maignelay-Montigny	Eglise Saint-Martin de Montigny à Maignelay-Montigny	Classé	10,9	NORD	Bâti

Figure 54 : Tableau des monuments historiques - aire d'étude intermédiaire

Photo 39 : Le Domaine de Davenescourt

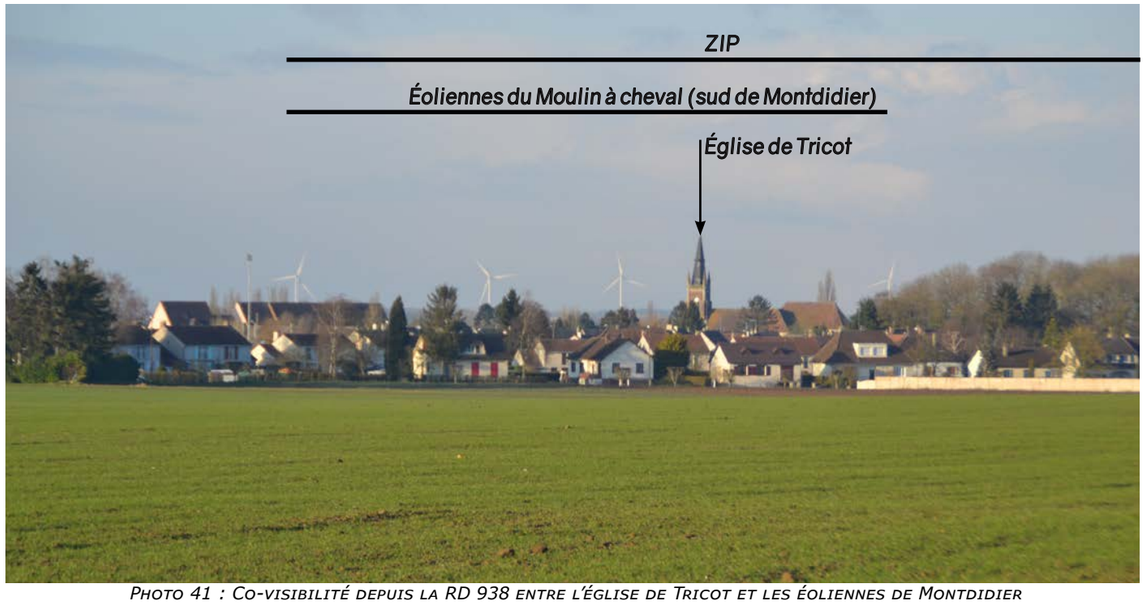

Photo 41 : Co-visibilité depuis la RD 938 entre l'église de Tricot et les éoliennes de Montdidier

Photo 40 : Église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois

DAVENESCOURT

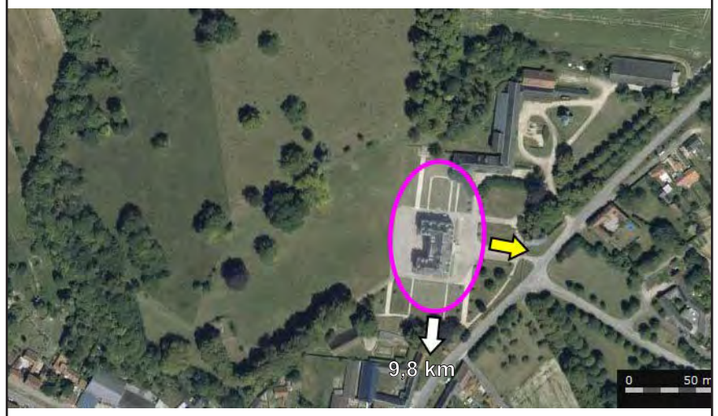

57. Domaine

DAVENESCOURT

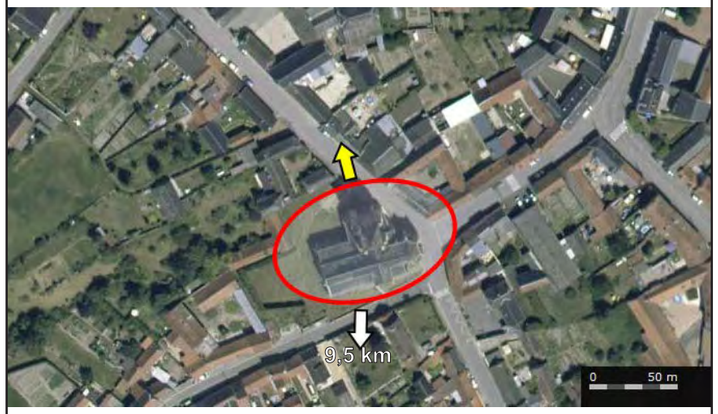

58. Eglise

BECQUIGNY

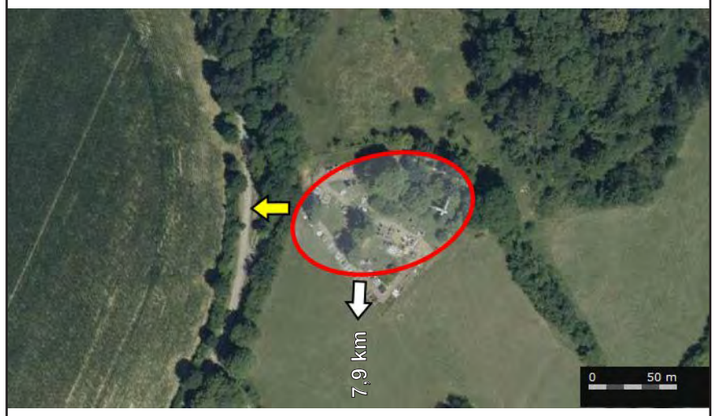

59. Ancienne Eglise Saint-Martin,

GUERBIGNY

60. Eglise Saint-Pierre de l'Assomption

TILLOLOY

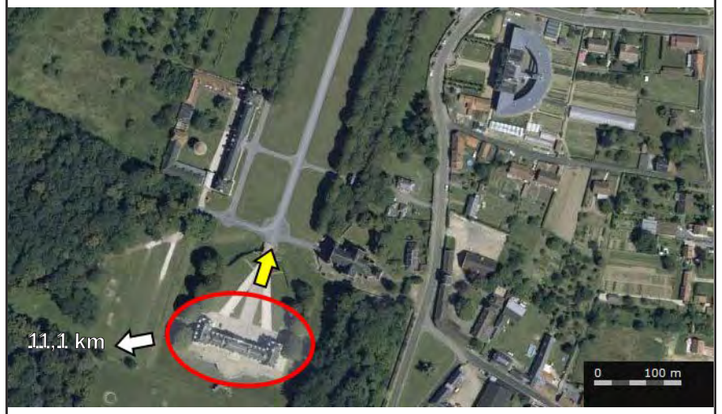

61. Domaine de Tilloloy à Laucourt

TILLOLOY

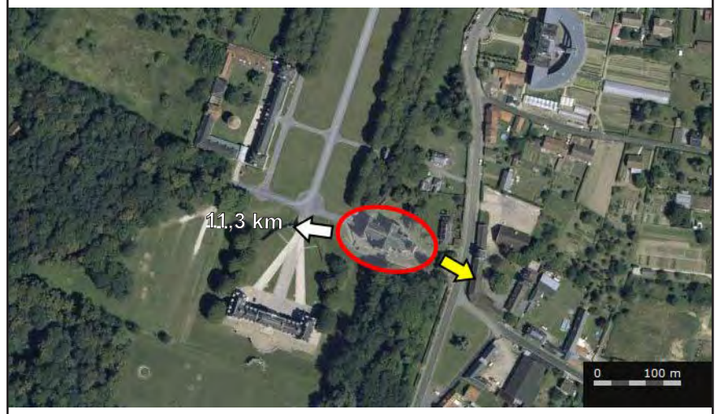

62. Eglise Notre-Dame-de-Lorette

MENEVILLERS

64. Croix en Pierre de l'époque de la Renaissance

SAINT-MARTIN-AUX-BOIS

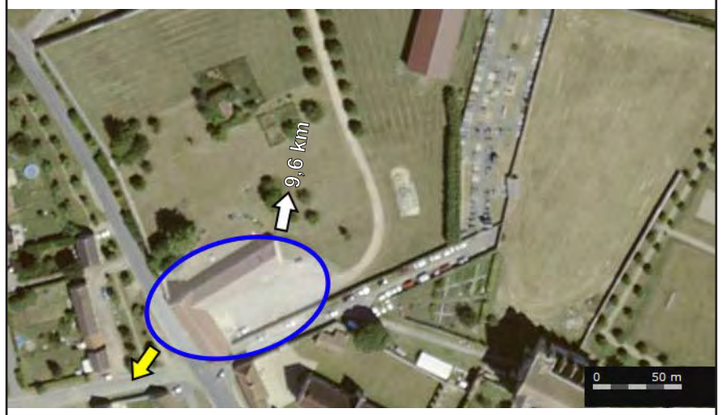

65. Ferme Galata et vestige du Cloître

SAINT-MARTIN-AUX-BOIS

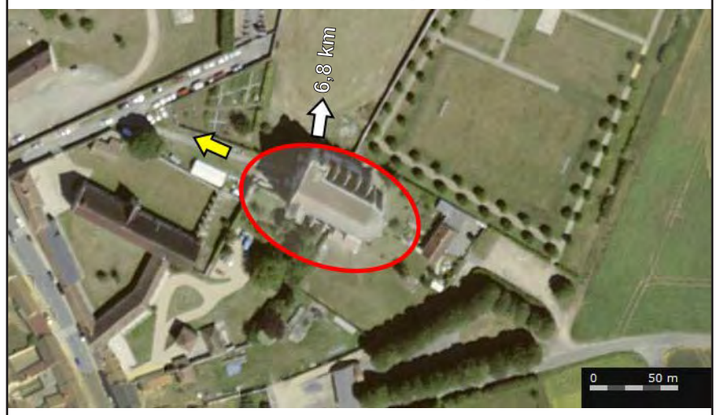

66. Eglise abbatiale de Saint-Martin

MONTGÉRAIN

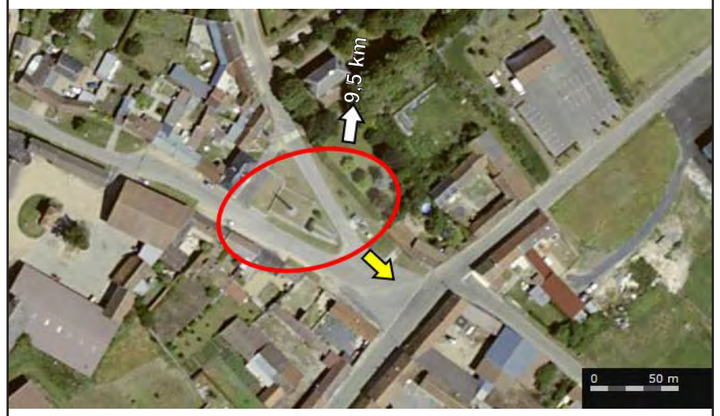

67. Calvaire

TRICOT

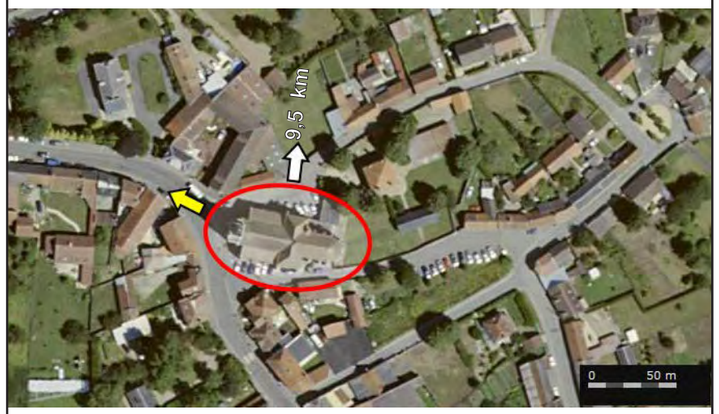

68. Eglise

MAIGNELAY-MONTIGNY

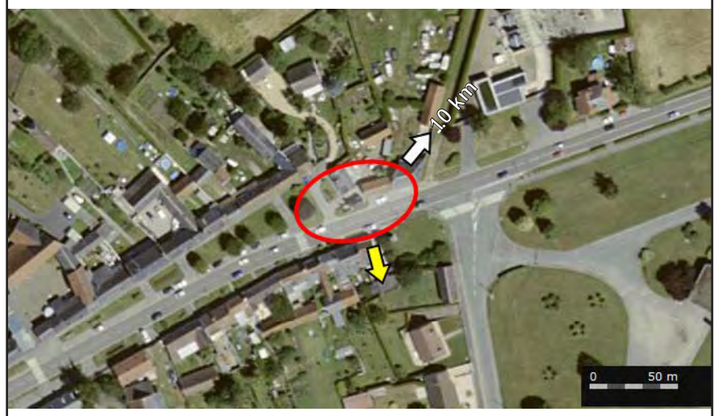

69. Chapelle (route de Tricots)

MAIGNELAY-MONTIGNY

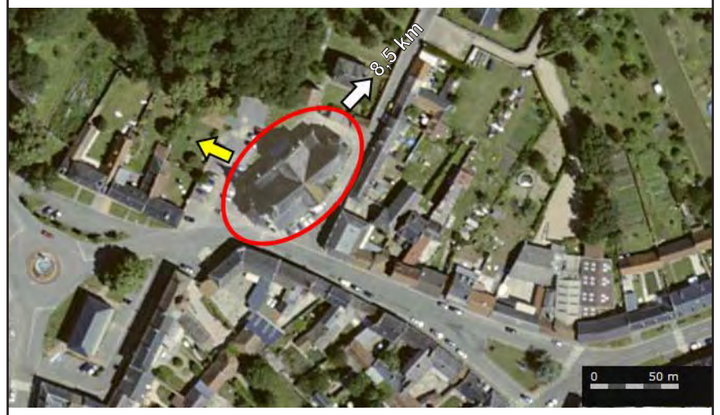

70. Eglise de Maignelay

MAIGNELAY-MONTIGNY

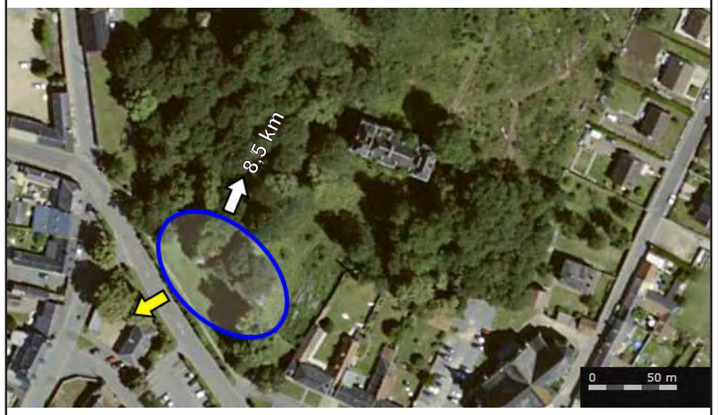

71. Ramparts du château

MAIGNELAY-MONTIGNY

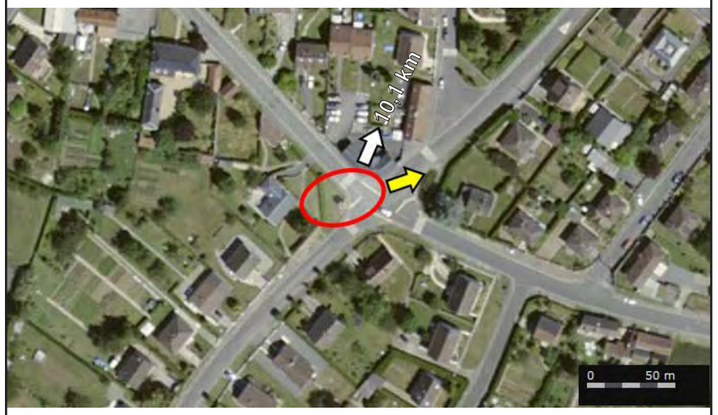

72. Croix de chemin

MAIGNELAY-MONTIGNY

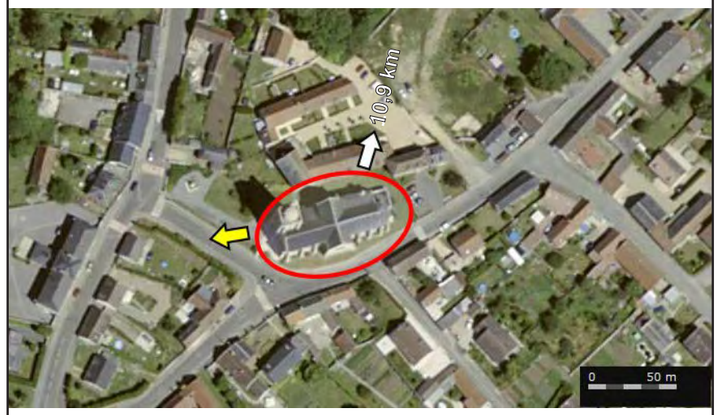

73. Eglise Saint-Martin

Numéro	Département	Commune	Monument	Classement	Distance par rapport à la ZIP	Orientation par rapport à la ZIP	Cadre	Sensibilités vis-à-vis du projet éolien	Risque de co-visibilité vis-à-vis du projet éolien
Aire intermédiaire									
57	Somme	Davenescourt	*Domaine de Davenescourt*	Partiellement Classé-Inscrit	9,8	SUD	Mixte	NULLE	NULLE
58	Somme	Davenescourt	*Eglise Saint-Martin*	Classé	9,5	SUD	Bâti	TRÈS FAIBLE	FAIBLE
59	Somme	Becquigny	*Ancienne égl St Martin*	Classé	7,9	SUD	Mixte	NULLE	NULLE
60	Somme	Guerbigny	*Egl St-Pierre-de-l`Assomption*	Classé	9,8	SUD	Mixte	NULLE	NULLE
61	Somme	Tilloloy	*Domaine de Tilloloy à Laucourt*	Classé	11,1	OUEST	Arboré	NULLE	TRÈS FAIBLE
62	Somme	Tilloloy	*Eglise Notre-Dame de Lorette*	Classé	11,3	OUEST	Arboré	NULLE	TRÈS FAIBLE
64	Oise	Menevillers	*Croix en pierre de l'époque de la Renaissance*	Classé	11,2	NORD	Bâti	NULLE	NULLE
65	Oise	Saint-Martin-aux-Bois	*Ferme Galata et vestiges du cloître*	Inscrit	11,3	NORD	Mixte	TRÈS FAIBLE	NULLE
66	Oise	Saint-Martin-aux-Bois	*Eglise abbatiale de St-Martin-aux-Bois*	Classé	11,4	NORD	Mixte	FAIBLE	TRÈS FAIBLE
67	Oise	Montgérain	*Calvaire de Montgérain*	Classé	9,6	NORD	Arboré/bâti	NULLE	NULLE
68	Oise	Tricot	*Eglise à Tricot*	Classé	6,8	NORD	Arboré/bâti	FAIBLE	FORT
69	Oise	Maignelay-Montigny	*Chapelle (route de Tricot)*	Classé	9,5	NORD	Bâti	NULLE	MODÉRÉ
70	Oise	Maignelay-Montigny	*Eglise de Maignelay*	Classé	9,5	NORD	Arboré/bâti	TRÈS FAIBLE	MODÉRÉ
71	Oise	Maignelay-Montigny	*Remparts du Château*	Inscrit	10	NORD	Arboré	NULLE	MODÉRÉ
72	Oise	Maignelay-Montigny	*Croix de chemin*	Classé	10,1	NORD	Bâti	NULLE	MODÉRÉ
73	Oise	Maignelay-Montigny	*Eglise Saint-Martin de Montigny à Maignelay-Montigny*	Classé	10,9	NORD	Bâti	NULLE	MODÉRÉ

Figure 55 : Tableau des enjeux de visibilité et de co-visibilité vis-à-vis des Monuments Historiques

6 . Enjeux de l'aire d'étude intermédiaire

Différents enjeux paysagers apparaissent. Tous n'ont pas le même degré de sensibilité vis-à-vis d'un projet éolien et peuvent ainsi être hiérarchisés selon un gradient de faible à fort.

■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES LIGNES FERROVIAIRES	FAIBLE
■ FENÊTRE DE CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE	MOYEN
■ INTER-VISIBILITÉ ENTRE LES PARCS ÉOLIENS	MOYEN
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES BOURGS	MOYEN
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES VALLÉES	MOYEN
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES CHEMINS DE RANDONNÉES	MOYEN
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES AXES ROUTIERS	FORT

D . *Analyse de l'état initial de l'aire d'étude rapprochée*

Territoire correspondant à la couronne de 3 km autour de la ZIP

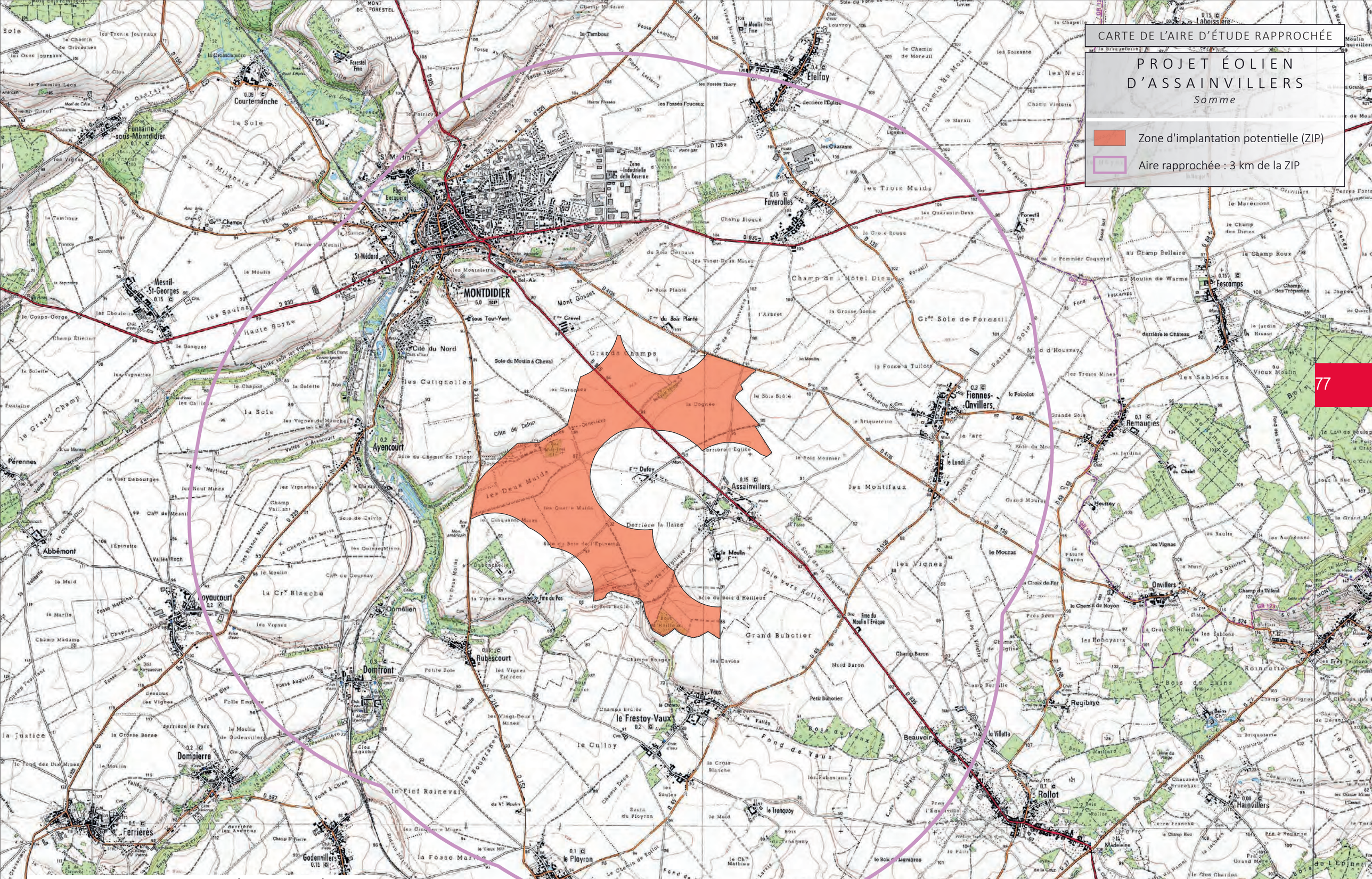
CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE
PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS
Somme
Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire rapprochée : 3 km de la ZIP
MONTDIDIER
Assainvillers
Fiennes-Onvillers
Remaugies
Rollot
Beauvoir
Rubescourt
Domfront
Dompierre
Ferrières
Ayencourt
Domélien
Le Frestoy-Vaux
Le Ployron
Godenvillers
Courtemanche
Fontaine-sous-Montdidier
Mesnil-St-Georges
Etelfay
Faverolles
Fescamps
Hainvillers
Regibaye
Onvillers
Abbémont
Pérennes
Crèvecœur-le-Petit
Zone Industrielle de la Faverie
Derrière la Haize
Grands Champs
Grand Buhotier
Les Trois Muids
Les Vignes
Les Montifaux
Les Deux Muids
Les Catignolles
Cité du Nord
Haute Borne
Les Saules
Les Sablons
Le Chemin Blanc
Le Culloy
Le Fief Raineval
Le Tronquoy
Champ de l'Hôtel Dieu
Grd Sole de Forestil
Sole vers Rollot
Fond de Vaux
Côte de Defon
Sole du Moulin à Cheval
Sole du Chemin de Tricot
Sole du Bois de l'Epinette
Sole du Bois d'Holleux
Sole de la Chevasse
Sole du Ployron
Sole du Bois Mounier
Sole du Moulin
Sole du Bois de Rollot
Sole du Bois de Vaux
Sole du Bois de Rollot
Sole du Bois de Vaux
Sole du Bois de Rollot
Sole du Bois de Vaux

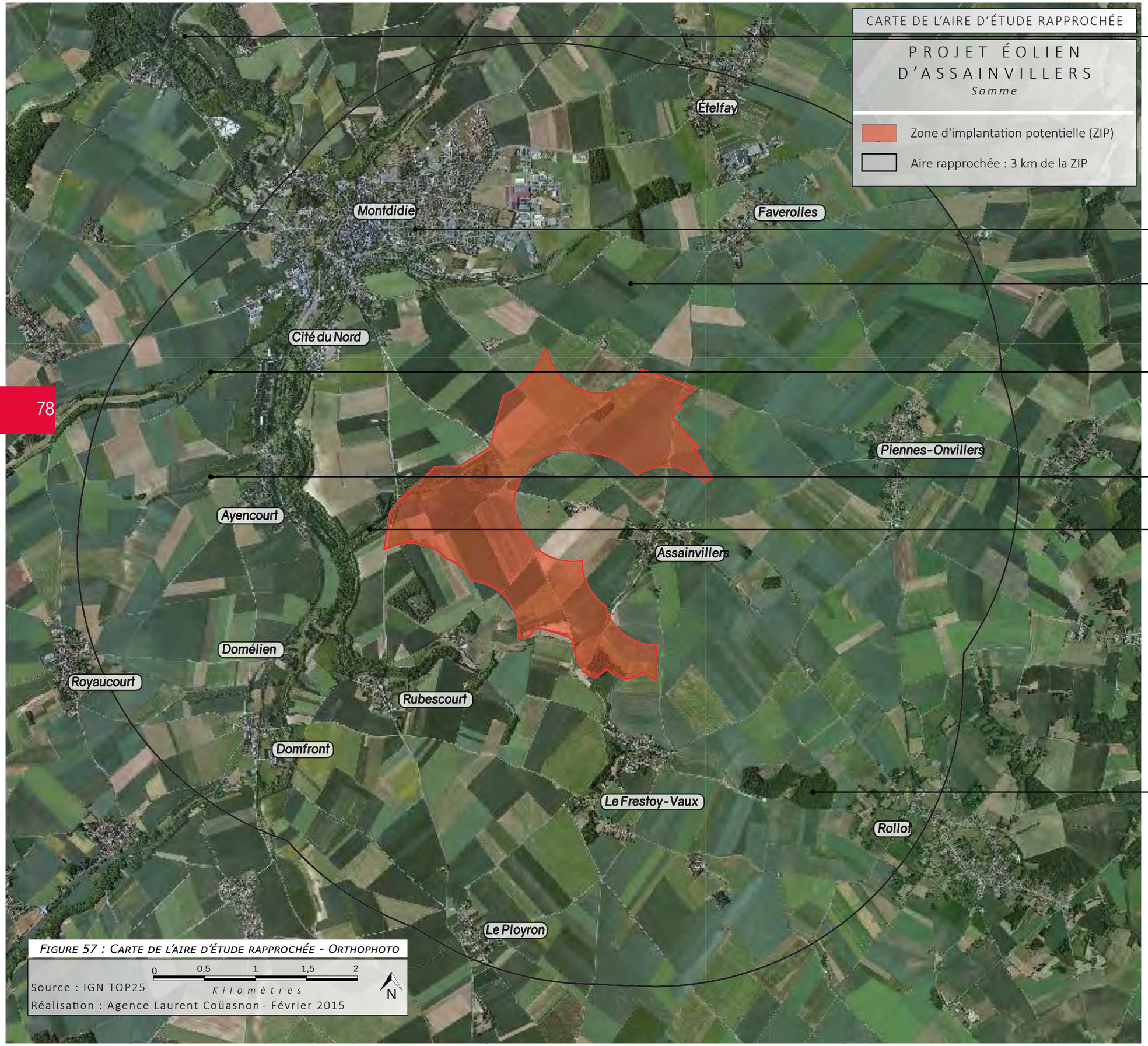

Vallée des Trois-Doms

Agglomération / zone urbaine

Grandes cultures / Openfield

Vallée sèche
Vallée sous les vignes

Vallée sèche
d'Ayencourt

Vallée sèche
Sainte-Geneviève

Bois de Vaux

Figure 57 : Carte de l'aire d'étude rapprochée - Orthophoto

CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS

Somme

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire rapprochée : 3 km de la ZIP

ALTITUDE

185 m

110 m

35 m

Figure 58 : Carte du relief

0 0,5 1 1,5 2

Kilomètres

N

Source : IGN TOP25

Réalisation : Agence Laurent Coüasnon - Février 2015

1. Le relief et le contexte paysager

La zone d'implantation potentielle est inscrite dans une mosaïque très riche de structures paysagères. L'environnement immédiat (voir le bloc diagramme ci-dessous) est constitué d'entités bien distinctes. On y retrouve la vallée intime des Trois-Doms densément végétalisée, les vallons secs, les openfield et les secteurs agglomérés en centre ville ou en extension / frange urbaine (habitat et zone commerciale).

La ZIP s'étend sur les grandes cultures entre Montdidier et Assainvillers ainsi que sur la vallée sèche Sainte Geneviève, dans la continuité du parc du Moulin à Cheval constitué de 4 éoliennes.

Dans les environs immédiats du site, les vues seront très changeantes (fermées, ouvertes, tronquées, filtrées) au gré des structures paysagères traversées.

Dans l'aire rapprochée, très peu de portions routières bordent la vallée des Trois Doms sur la partie occidentale de ce relief en creux. Seules la RD 329 (au sud-ouest d'Ayencourt) et dans une moindre mesure la RD 930 (à l'entrée ouest de Montdidier) présentent des portions d'où le relief de la vallée est perceptible et les vues suffisamment lointaines pour générer une sensibilité de cette entité paysagère. Dans la partie III du présent rapport dédiée à l'analyse des impacts paysagers du projet éolien, des points de photomontages depuis les portions les plus sensibles vis-à-vis de la vallée permettront de juger de la prégnance visuelle des éoliennes projetées.

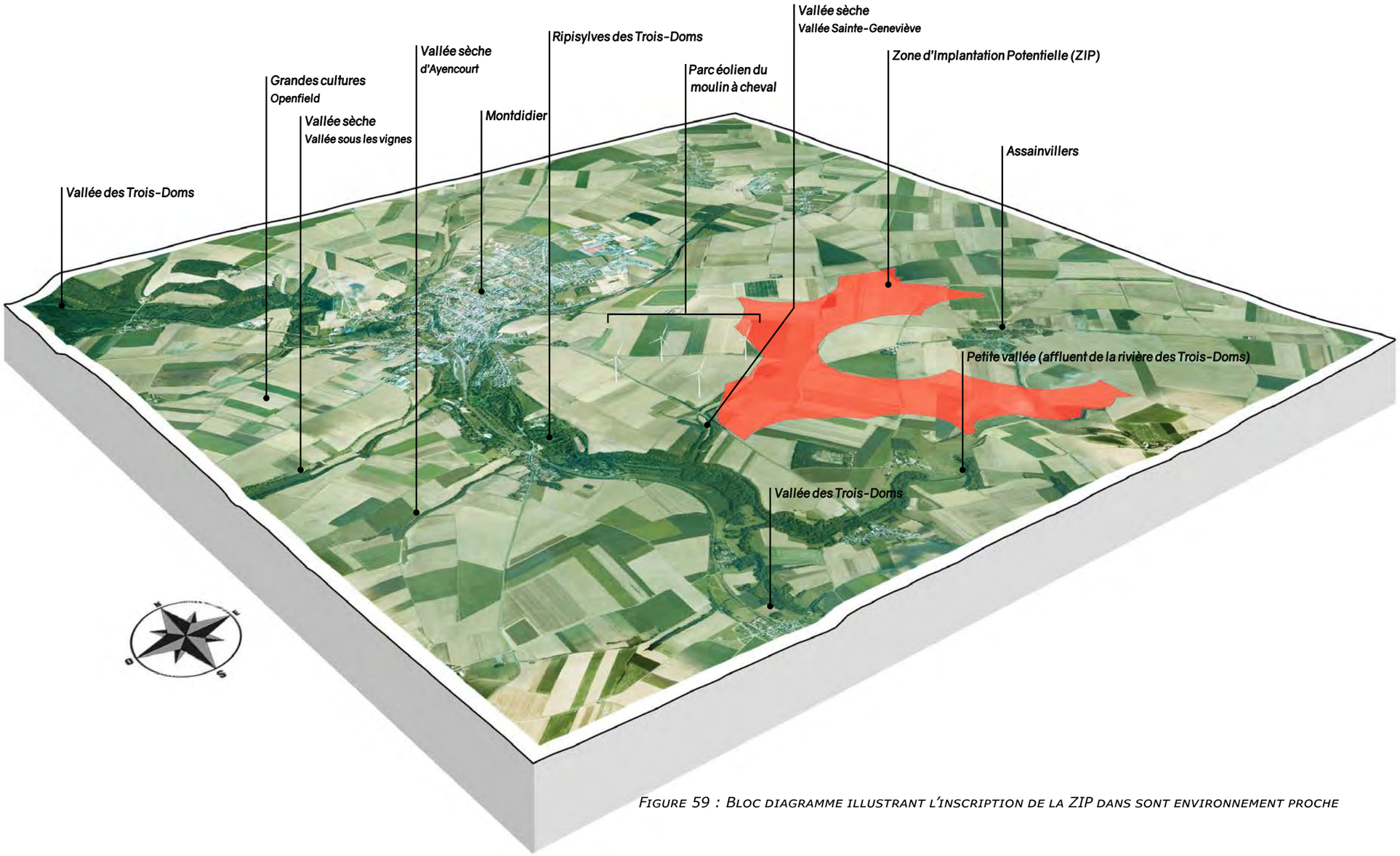

Figure 59 : Bloc diagramme illustrant l'inscription de la ZIP dans sont environnement proche

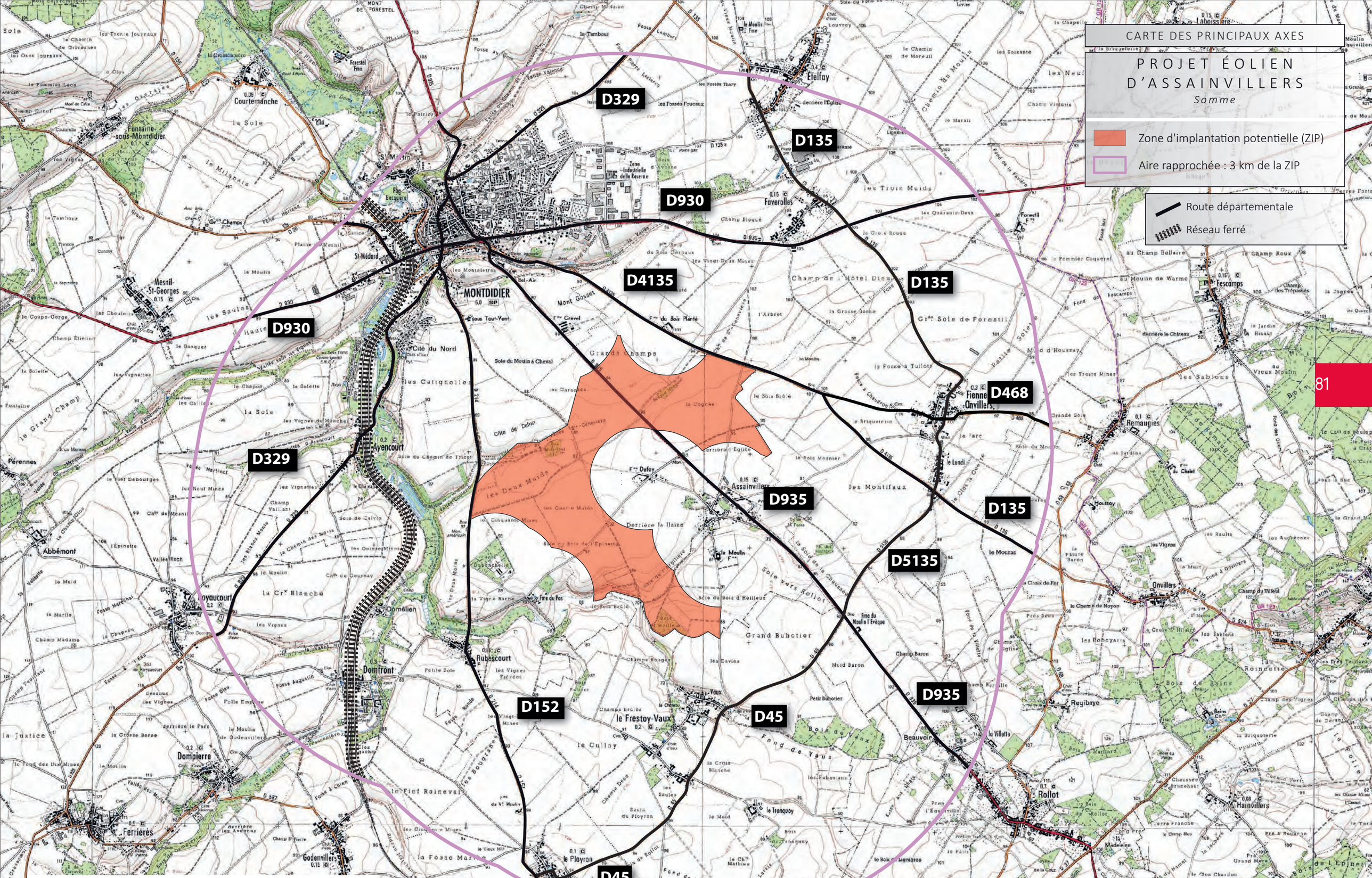
CARTE DES PRINCIPAUX AXES
PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS
Somme
Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire rapprochée : 3 km de la ZIP
Route départementale
Réseau ferré
D329
D135
D930
D4135
D135
D930
D468
D329
D935
D135
D5135
D935
D152
D45
D45
MONTDIDIER
Ayencourt
Assainvillers
Fienne
Onvillers
Remaugies
Rollot
Beauvoir
Regibaye
Rubescourt
Domfront
Domélien
Dompierre
Ferrières
Godenvillers
le Ployron
le Frestoy-Vaux
Etelfay
Faverolles
Fescomps
Hainvillers
Mesnil-St-Georges
Fontaine-sous-Montdidier
Courtemanche
Abbémont
Pérennes
Crèvecœur-le-Petit
Zone Industrielle de la Faverie
Grands Champs
Côte de Defon
Derrière la Haize
Grand Buhotier
Champ de l'Hôtel Dieu
Gd Sole de Forestil
Les Trois Muids
Les Montifaux
Les Deux Muids
Les Quatre Muids
Les Cinquante Mines
Les Quarante Mines
Les Quarante-Deux
Les Vingt-Deux Mines
Les Vingt Mines
Les Quinze Mines
Les Neuf Mines
Les Cinquante-Deux
Les Soixante
Les Neuf
Les Sablons
Les Vignes
Les Raults
Les Rohcyers
Les Eavies
Les Saules
Les Bouganes
Le Culloy
Le Fief Raineval
Le Chemin Blanc
Le Tronquoy
Le Mouras
Le Lundi
Le Parc
Le Bois Mounier
Le Bois Brûlé
Le Bosquet
Le Coupe-Gorge
Le Grand Champ
Le Fief Debourges
Le Moulin
Le Marais
Le Champ Baron
Le Champ Roux
Le Champ Bellaire
Le Champ des Trépassés
Le Jardin Hinaut
Le Vieux Moulin
Le Pommier Coquerel
Le Mouin de Warme
Le Chemin de Noyon
Le Chemin de Moreuil
Le Chemin de Courcelles
Le Chemin de Grivesnes
Le Chemin des Morts
Le Chemin de Gournay
Le Chemin de Meaulnes
Le Chemin de Tricot
Le Chemin de la Cheusse
Le Chemin de Rollot
Le Chemin de Mouchy
Le Chemin de Fouquenoy
Le Chemin de Fouquenoy
Le Chemin de Fouqueno

2 . La perception du site éolien depuis le réseau viaire

Compte tenu du grand nombre d'axes de circulation traversant les trois aires d'études successivement, l'analyse de la perception potentielle du site éolien depuis le réseau viaire, ferroviaire et piétonnier est réalisée dans la partie dédiée à l'état initial de l'aire d'étude éloignée.

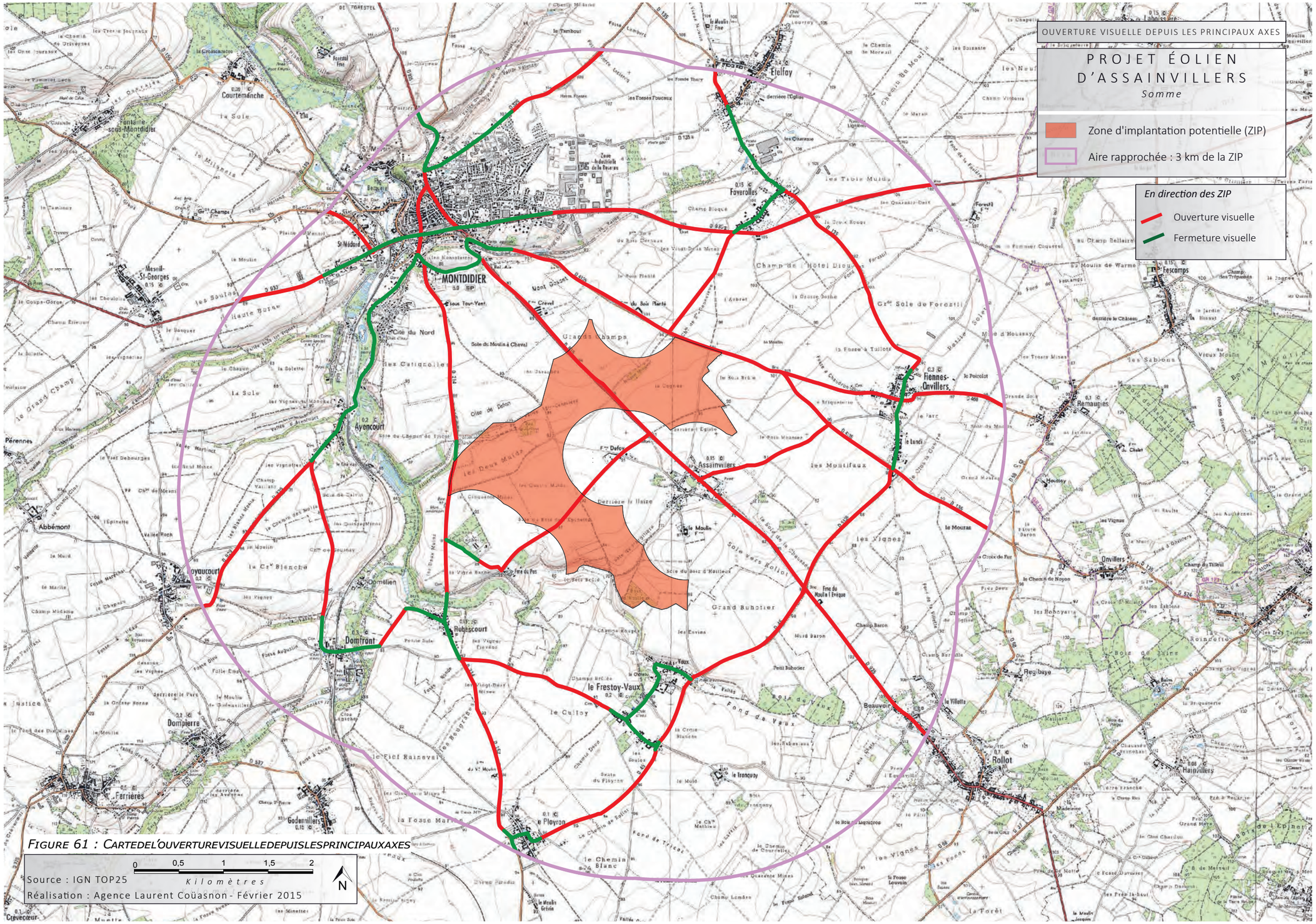

Figure 61 : Carte de l'ouverture visuelle depuis les principaux axes

COÜASNON PAYSAGE

3 . La perception du site éolien depuis l'habitat

Les bourgs, très souvent structurés en villages-rues, sont entourés de courtils et d'espaces bocagers, qui ferment les vues depuis les habitations (les vues ne s'ouvrent qu'à la sortie des hameaux ou des bourgs). De plus, depuis l'intérieur des villages, elles sont limitées par les façades implantées le long des voies, créant un front bâti continu. Les éoliennes n'y sont pas visibles. Aux entrées et sorties des bourgs dans l'aire d'étude rapprochée, le projet éolien sera très souvent visible hormis pour les villages implantés dans la vallée des Trois-Doms.

Dans les bourgs les plus importants une partie des courtils est peu à peu gagnée par des secteurs d'extensions urbaines sous la forme de lotissements et/ou par des zones d'activités ou commerciales, comme c'est le cas à Montdidier.

Au-delà des principaux bourgs implantés sur l'aire d'étude, de nombreux hameaux ponctuent le secteur. Ils sont installés le long de petites voies (pour certains il s'agit de chemins ruraux d'exploitation) qui quadrillent le territoire, souvent regroupés autour d'une exploitation agricole. Certains hameaux s'organisent comme de petits villages, comme Domélien, Le Lundi ou St-Martin, alors que d'autres ne comportent qu'une seule habitation.

La végétation des jardins privatifs ainsi que les bâtiments agricoles et corps de ferme qui accompagnent fréquemment les hameaux ferment régulièrement les vues. Ainsi, de nombreux hameaux n'offrent pas de vues ouvertes depuis leurs abords immédiats.

Dans la vallée des Trois-Doms, le relief et les ripisylves limitent les vues en direction de la zone de projet.

Situation des bourgs présents dans l'aire d'étude rapprochée.

■ MONTDIDIER

MONTDIDIER // ± 6000 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le **centre-bourg**	
Vues ouvertes	>Depuis le coeur de ville les vues sont cadrées par le bâti en direction de la zone de projet
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les **franges urbaines orientées vers la zone de projet**	
Vues ouvertes	>Depuis la frange bâti «Cité du Nord» au sud-ouest de l'agglomération, les vues sont ouvertes en direction de la zone de projet depuis les pavillons >Depuis la zone commerciale et industrielle sur la frange Est de Montdidier, les vues sont ouvertes en direction du projet éolien les Garaches >Sur la frange urbaine nord le long de la RD 329, les vues sont tronquées par ler relief et le bâti
Implantation du bourg : sur un éperon de craie de la rivière des Trois-Doms - ***Vues potentiellement ouvertes***	

Photo 42 : Ouverture visuelle sur le paysage en direction de la ZIP depuis le coeur de ville de Montdidier

Photo 44 : Ouverture visuelle sur le paysage en direction de la ZIP du secteur pavillonnaire de la «Cité du Nord»

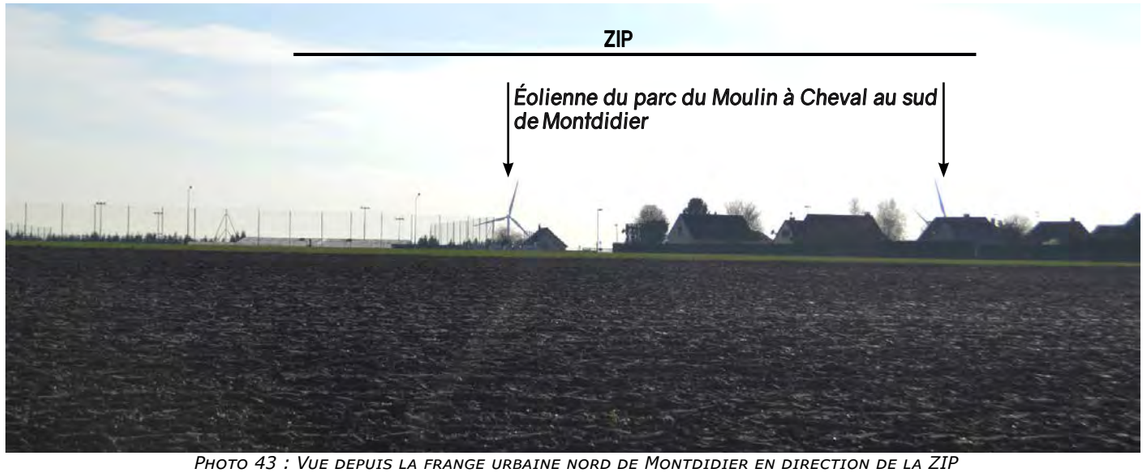

Photo 43 : Vue depuis la frange urbaine nord de Montdidier en direction de la ZIP

■ ROLLOT (ÉTENDU SUR LES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRE ET RAPPROCHÉE)

ROLLOT // ± 700 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues filtrées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils ***Écrans au 2nd Plan*** >Le bois de Vaux à 200 mètres
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

Photo 48 : Vue depuis l'entrée nord de Rollot

■ ÉTELFAY

ÉTELFAY // ± 400 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues tronquées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils ***Écrans au 2nd Plan*** >Le bois d'Avesne à 200 mètres
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

Photo 45 : Vue depuis l'entrée nord-ouest d'Ételfay

■ PIENNES-ONVILLERS

PIENNES-ONVILLERS // ± 300 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

Photo 46 : Vue depuis l'entrée ouest de Piennes-Onvillers

■ DOMFRONT (ÉTENDU SUR LES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRE ET RAPPROCHÉE)

DOMFRONT // ± 300 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues fermées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils ***Écrans au 2nd Plan*** >Les ripisylves de la vallée des Trois-Doms
Implantation du bourg : versant occidental de la vallée des Trois-Doms - ***Vues tronquées ou fermées par le relief***	

Photo 47 : Vue depuis l'entrée est de Domfront

■ AYENCOURT

AYENCOURT // ± 200 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >La ripisylve de la vallée des Trois-Doms
Implantation du bourg : versant occidental de la vallée des Trois-Doms - ***Vues tronquées ou fermées par le relief***	

Photo 49 : Vue depuis Ayencourt sur la route de Montdidier dans le fond de la vallée des Trois-Doms

■ LE FRESTOY-VAUX

LE FRESTOY-VAUX // ± 200 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

Photo 52 : Vue depuis l'entrée ouest de Frestoy-Vaux

■ ASSAINVILLERS

ASSAINVILLERS // ± 150 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Courtils ***Écrans au 2nd Plan*** >Le bois du Château à 100 mètres
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

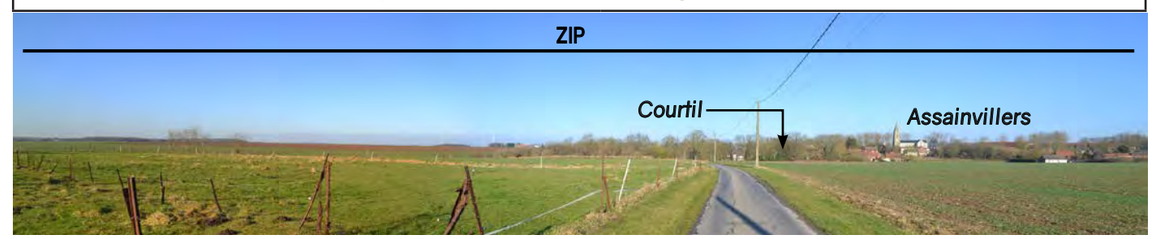

Photo 51 : Vue depuis l'entrée sud d'Assainvillers

■ RUBESCOURT

RUBESCOURT // ± 150 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues tronquées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues tronquées	***Écrans au 1er Plan*** >La ripisylve de la vallée des Trois-Doms
Implantation du bourg : versant sud de la vallée du petit affluent des Trois-Doms - ***Vues tronquées ou fermées par le relief***	

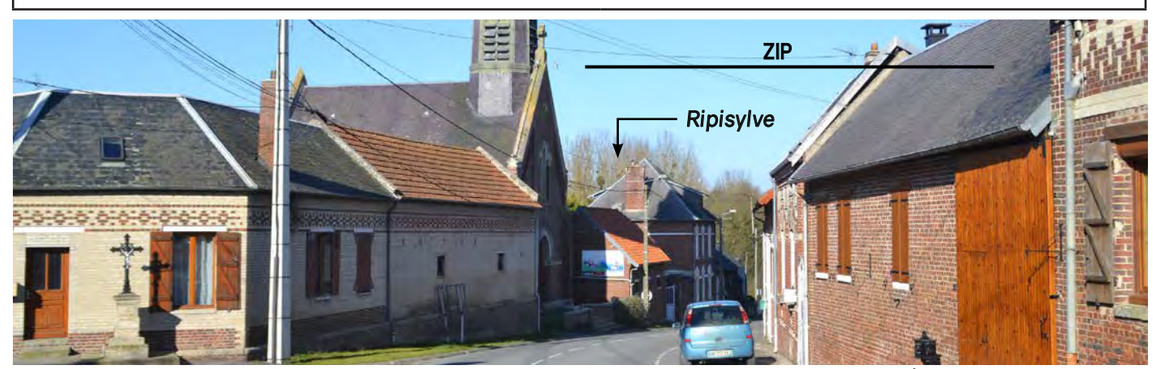

Photo 50 : Vue depuis le centre bourg de Rubescourt en direction du projet éolien

■ DOMPIERRE (ÉTENDUE SUR LES

ASSAINVILLERS // ±150 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Courtils ***Écrans au 2nd Plan*** >Le bois du Château à 100 mètres
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

Photo 54 : Vue depuis l'entrée sud d'Assainvillers

■ RUBESCOURT

RUBESCOURT // ±150 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues tronquées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues tronquées	***Écrans au 1er Plan*** >La ripisylve de la vallée des Trois-Doms
Implantation du bourg : versant sud de la vallée du petit affluent des Trois-Doms - ***Vues tronquées ou fermées par le relief***	

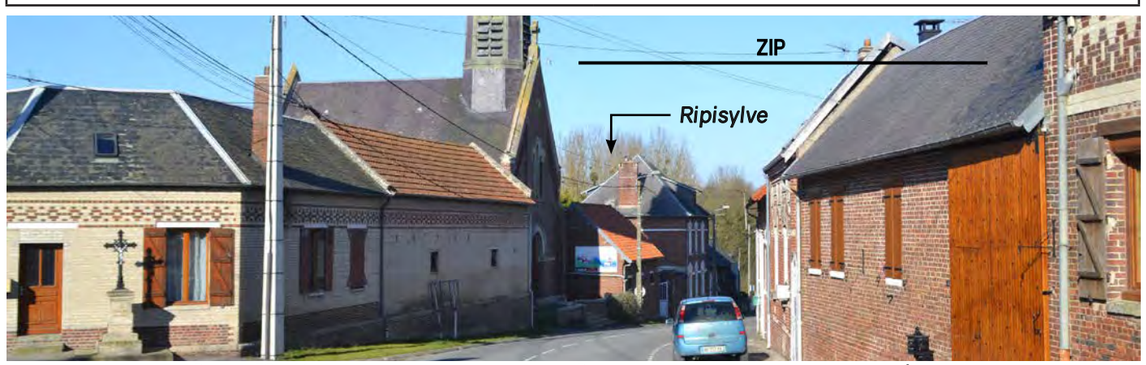

Photo 53 : Vue depuis le centre bourg de Rubescourt en direction du projet éolien

■ FAVEROLLES

FAVEROLLES // ±150 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues tronquées *Axe de la voie centrale du centre-bourg en direction du projet éolien*	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues filtrées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

Photo 55 : Vue depuis l'entrée nord de Faverolles

■ LE PLOYRON

LE PLOYRON // ±100 HAB.	
Vues potentielles vers la ZIP depuis le centre-bourg	
Vues fermées	***Écrans*** >Tissu bâti >Grands arbres épars isolés des jardins privatifs
Vues potentielles des futures éoliennes depuis les franges urbaines orientées vers la zone de projet	
Vues fermées	***Écrans au 1er Plan*** >Jardins privatifs arborés >Coutils
Implantation du bourg : sur plateau - ***Vues potentiellement ouvertes***	

Photo 56 : Vue depuis l'entrée nord-ouest de Ployron

4. La silhouette des bourgs - concurrence visuelle

■ MONTDIDIER

Au nord de Montdidier, depuis la RD 935, la silhouette de Montdidier est reconnaissable aux clochers de l'église Saint-Sépulcre et de l'Hôtel de Ville.
Depuis cet axe routier, un effet de concurrence visuelle est possible.
La partie III dédiée à l'étude des impacts s'attachera à exposer et analyser au travers de photomontages l'effet visuel généré par l'introduction des éoliennes en arrière plan de la ville de Montdidier.

Photo 57 : La silhouette de Montdidier

■ ASSAINVILLERS

À l'entrée sud du village d'Assainvillers depuis la rue du Vaux, la silhouette du village-bosquet d'Assainvillers est marquée par l'église.
Depuis cet axe peu fréquenté, un effet de concurrence visuelle est possible.
Cependant, la sensibilité paysagère est atténuée compte tenu du très faible usage et trafic de cette rue.

Photo 58 : Vue depuis l'entrée sud d'Assainvillers, rue du Vaux

■ PIENNES-ONVILLERS

À l'entrée est du village de Piennes-Onvillers depuis la RD 468, la silhouette du village est marquée par l'église protégée implantée en son coeur.
Depuis cet axe inter-villages, un effet de concurrence visuelle est possible.
La partie III dédiée à l'étude des impacts s'attachera à exposer et analyser au travers de photomontages l'effet visuel généré par l'introduction des éoliennes en arrière plan du village de Piennes-Onvillers

Photo 59 : Vue depuis la RD 468 entre Remaugies et Piennes-Onvillers en direction de la ZIP

■ FAVEROLLES

À l'entrée nord de Faverolles depuis la RD 135, la silhouette du village est marquée par l'église du bourg et les franges pavillonnaires.
Depuis cet axe inter-villages, un effet de concurrence visuelle est possible.
La partie III dédiée à l'étude des impacts s'attachera à exposer et analyser au travers de photomontages l'effet visuel généré par l'introduction des éoliennes en arrière plan du village de Faverolles.

Photo 60 : Vue depuis la RD 135 entre Faverolles et Ételfay

■ RUBESCOURT

À l'entrée sud de Rubescourt depuis la RD 214, la silhouette du village est marquée par l'église du bourg et les franges pavillonnaires.
Depuis cet axe routier, un effet de concurrence visuelle est possible.
La partie III dédiée à l'étude des impacts s'attachera à exposer et analyser au travers de photomontages l'effet visuel généré par l'introduction des éoliennes en arrière plan du village de Rubescourt.

Photo 61 : Vue depuis la RD 214 à l'entrée sud de Rubescourt

■ LE PLOYRON

À l'entrée sud du Ployron depuis la RD 152, la silhouette du village-bosquet est marquée par les constructions à usage agricole et la végétation qui l'entoure.
Depuis cet axe routier, un effet de concurrence visuelle est possible.
La partie III dédiée à l'étude des impacts s'attachera à exposer et analyser au travers de photomontages l'effet visuel généré par l'introduction des éoliennes en arrière plan du village du Ployron.

Photo 62 : Vue depuis la RD 152 à l'entrée sud du Ployron

Il n'est pas recensé d'autre bourg/village, d'où les vues depuis le paysage alentour sont susceptibles, vis-à-vis de la zone de projet, de créer des effets visuels de concurrence visuelle ou d'écrasement sur la silhouette bâti.

■ DEPUIS LES HAMEAUX PROCHES

Depuis les hameaux proches de la zone de projet, les façades principales sont très généralement orientées au sud. Les vues y sont souvent arrêtées par les constructions secondaires des habitations (garage, grange, fournil, etc.), les haies et bosquets de délimitation des parcelles privatives, les arbres isolés des jardins ainsi que par les bâtiments agricoles dans les sièges d'exploitation.

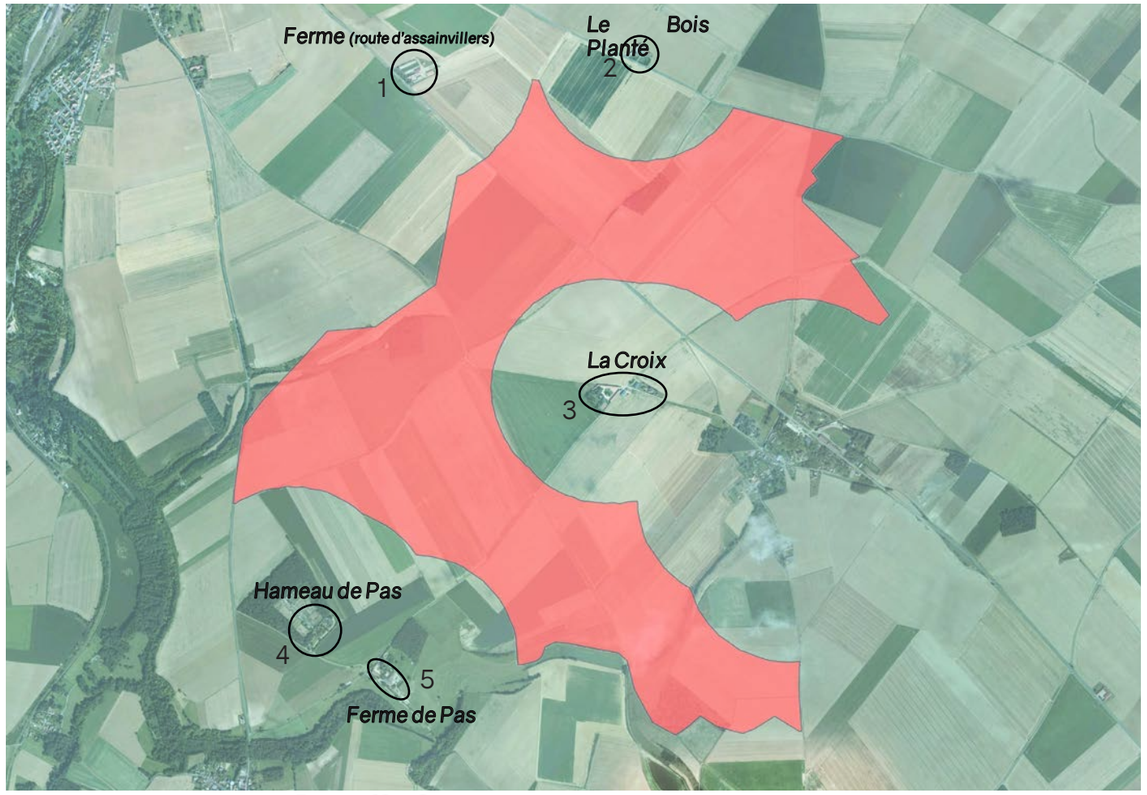

Figure 62 : Carte de localisation des hameaux proches

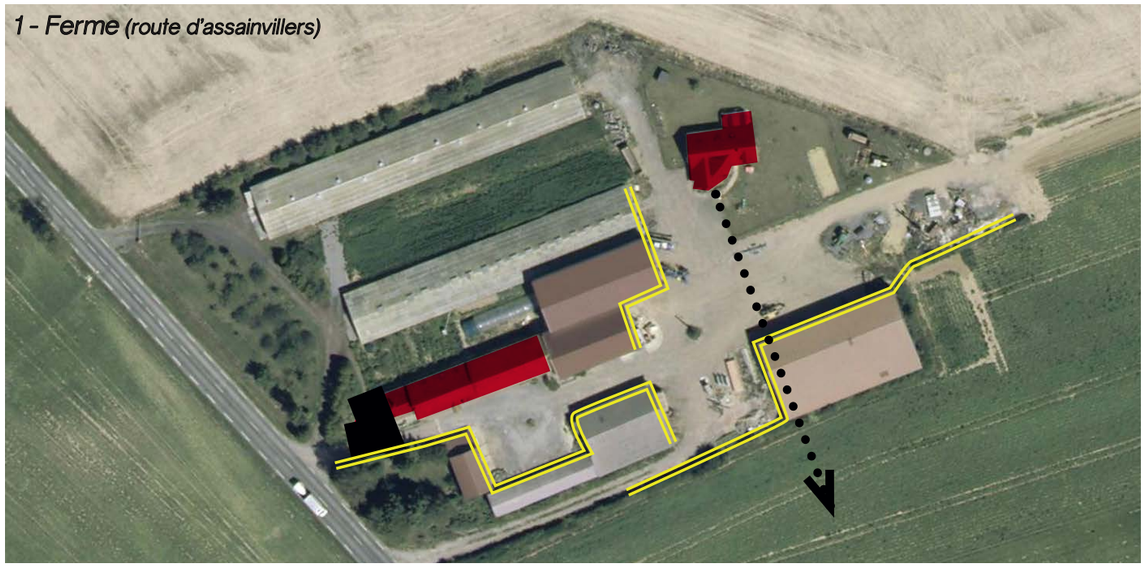

Vocation habitat — *Fermeture visuelle* — *Vue filtrée depuis une façade principale*

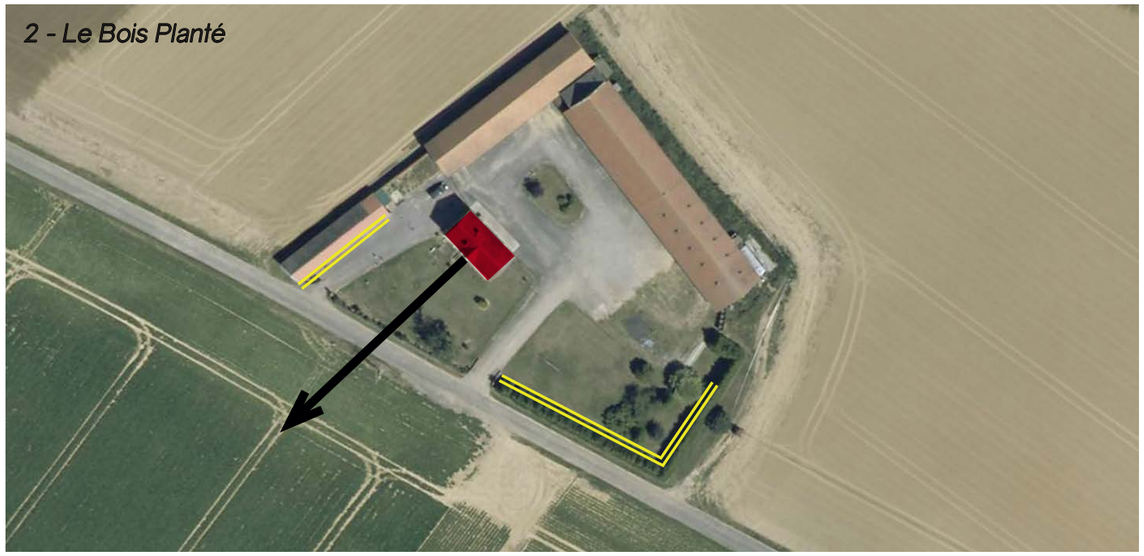

Ouverture visuelle depuis une façade principale en direction du projet éolien

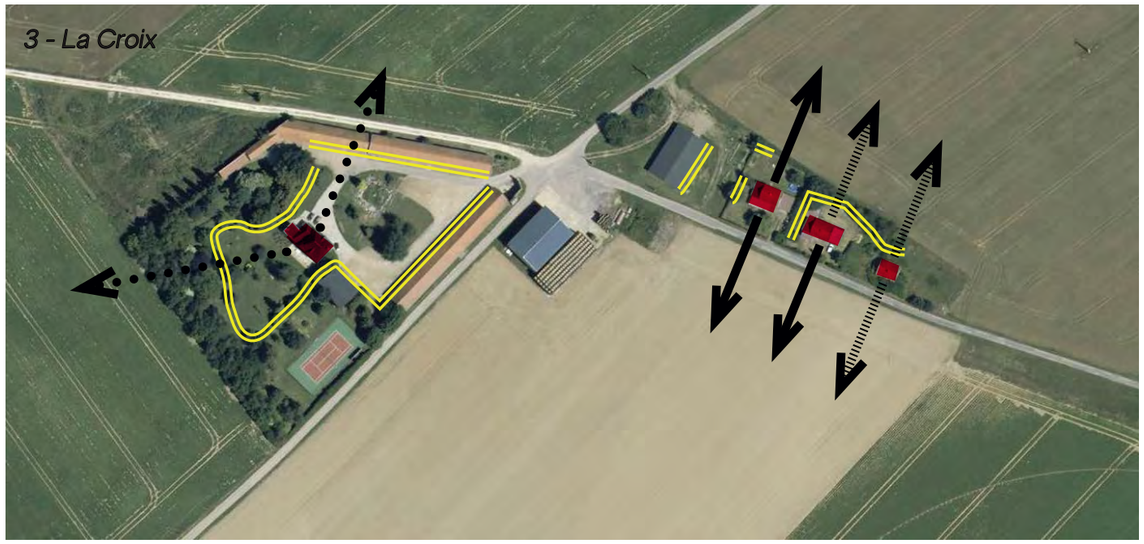

Vue filtrée depuis une façade principale

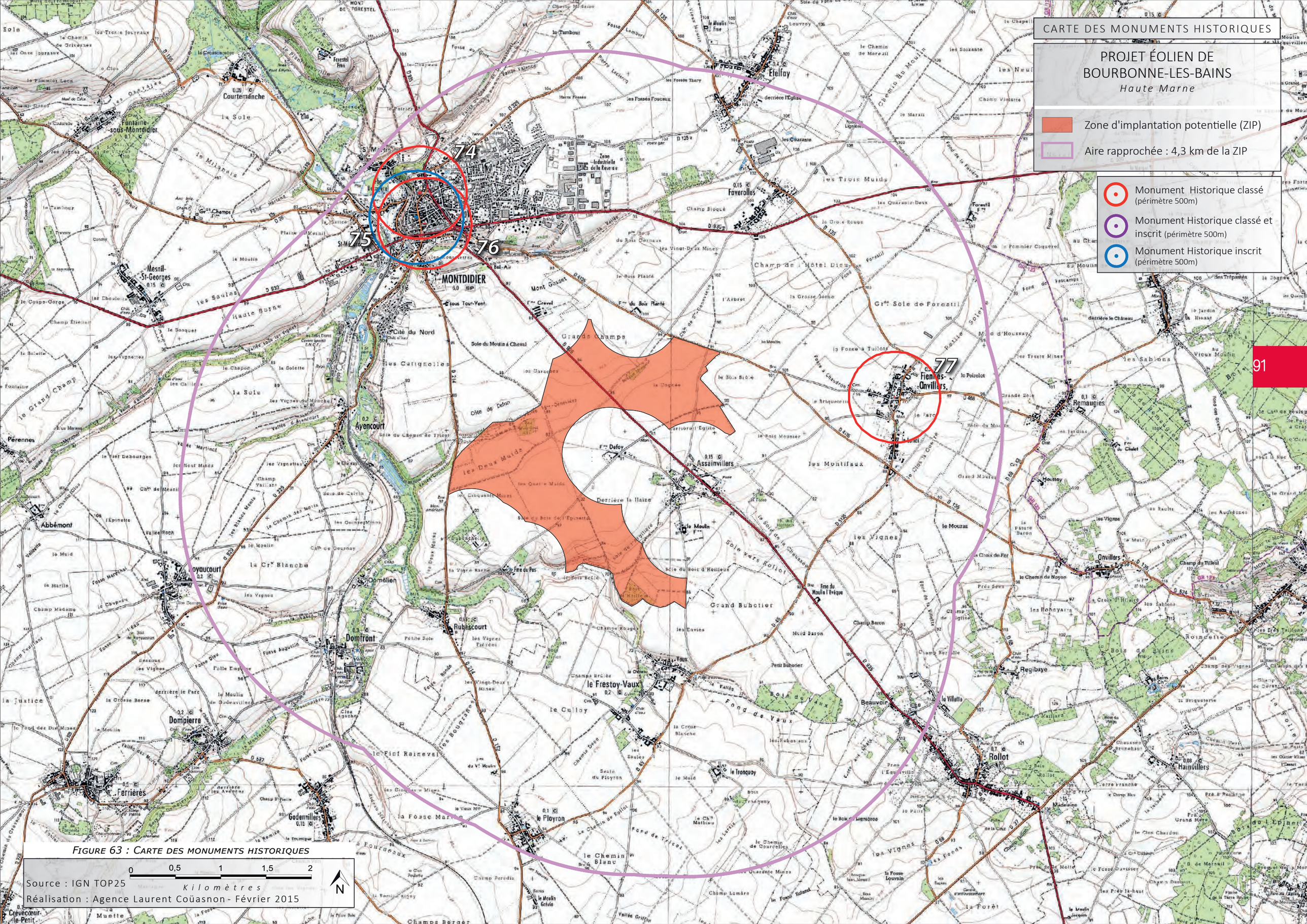
CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES
PROJET ÉOLIEN DE BOURBONNE-LES-BAINS
Haute Marne
Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire rapprochée : 4,3 km de la ZIP
Monument Historique classé (périmètre 500m)
Monument Historique classé et inscrit (périmètre 500m)
Monument Historique inscrit (périmètre 500m)
74
75
76
77
MONTDIDIER
Fiennes-Onvillers
Assainvillers
Ayencourt
Domfront
Rubescourt
le Frestoy-Vaux
Beauvoir
Rollot
Onvillers
Regibaye
Remaugies
Hainvillers
Dompierre
Ferrières
Godenvillers
le Ployron
Domélien
Abbémont
Pérennes
Mesnil-St-Georges
Fontaine-sous-Montdidier
Courtemanche
Etelfay
Faverolles
Zone Industrielle de la Faverie
Grands Champs
Derrière la Haize
Côte de Defon
Sole du Moulin à Cheval
Les Montifaux
Les Trois Muids
Champ de l'Hôtel Dieu
Grd Sole de Forestil
Grand Buhotier
Les Vignes
Le Culloy
Le Fief Raineval
Le Chemin Blanc
Les Deux Muids
Les Quatre Muids
Les Cinquante Mines
Les Catignolles
Les Sablons
Le Bois de Bains
Le Bois de Vaux
Fond de Vaux
Sole vers Rollot
Le Mouras
Le Pommier Coquerel
Le Jardin Hinaut
Le Vieux Moulin
Le Grand Champ
Le Coupe-Gorge
Le Bosquet
Le Chapon
Les Vignettes
Les Vignes du Monche
Le Fief Debourges
Les Neuf Mines
Champ Madame
Les Vignes
Le Culloy
Le Tronquoy
Le Mouras
Les Vignes
Le Chemin de Rollot
Le Chemin de Courcelles
Champ Lomère
Champ Berger
Champ Peradis
Les Vignes
Les Fonds
Les Prés Taillons
Le Bois de Bains
Le Bois de Vaux
Le Bois de Rollot
Le Bois de Hainvillers
Le Bois de l'Epinette
Le Bois de l'Epinette
Le Bois Mounier
Le Bois Brûlé
Le Bois Planté
Le Bois Clairmaux
Le Bois d'Holleux
Le Bois Beclé
Le Bois de Rollot
Le Bois de la Chevasse
Le Bois de la Grillière
Le Bois de Vaux
Le Bois Vaillard
Le Bois de Rollot
Le Bois de Hainvillers
Le Bois de l'Epinette
Le Bois de Bains
Le Bois de Vaux

5 . Patrimoine protégé de l'aire d'étude rapprochée

Les quatre monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée constituent des repères visuels lointains dans le paysage.

Les églises Saint-Pierre et Saint-Sépulcre, et l'Hôtel de ville de Montdidier sont très marquants dans le paysage en raison notamment de leur proximité dans le centre historique de la ville (implantée sur un éperon de la rivière des Trois-Doms). Ils dominent le plateau ainsi que la vallée adjacente. C'est la raison pour laquelle ces trois monuments symboliques entretiendront certainement des relations de co-visibilité avec les éoliennes du parc en projet depuis des points de vues élevés et/ou dégagés.

Depuis la portion de route départementale 468 entre Remaugies et Piennes-Onvillers, il est probable que l'église classée de Piennes entretienne également une relation de co-visibilité avec le projet éolien d'Assainvillers.

L'ensemble des monuments historiques de l'aire d'étude apparaît sur la carte ci-contre.

Le détail des monuments présents dans l'aire rapprochée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment la distance minimale entre le monument et la ZIP, l'orientation du monument par rapport à la ZIP ainsi que l'environnement dans lequel il s'inscrit.
Ce dernier critère est important pour **déterminer la sensibilité des monuments vis-à-vis du parc éolien d'Assainvillers** ; on utilise les termes suivants :

- **cadre «arboré»** signifie que la végétation est dense et les vues sont fermées
- **cadre «bâti»** signifie que le tissu bâti ferme les vues
- **cadre «mixte»** signifie que des percées visuelles sont possibles
- **cadre «ouvert»** signifie que les vues sont avérées

Ce tableau est suivi d'un repérage sur photo aérienne de tout le patrimoine protégé permettant de visualiser l'environnement des monuments historiques (une flèche et une distance permettent de connaître l'éloignement du parc éolien et la direction de la ZIP).

Numéro	Département	Commune	Monument	Classement	Distance par rapport à la ZIP	Orientation par rapport à la ZIP	Cadre
Aire rapprochée							
74	Somme	Montdidier	*Eglise Saint-Pierre*	Classé	3,6	SUD-EST	Mixte
75	Somme	Montdidier	*Hôtel de ville*	inscrit	3,4	SUD-EST	Mixte
76	Somme	Montdidier	*Eglise Saint-Sépulcre*	Classé	3,3	SUD-EST	Mixte
77	Somme	Piennes-Onvillers	*Eglise de Piennes*	Classé	3,1	NORD EST	Bâti

Figure 64 : Tableau des monuments historiques - aire d'étude rapprochée

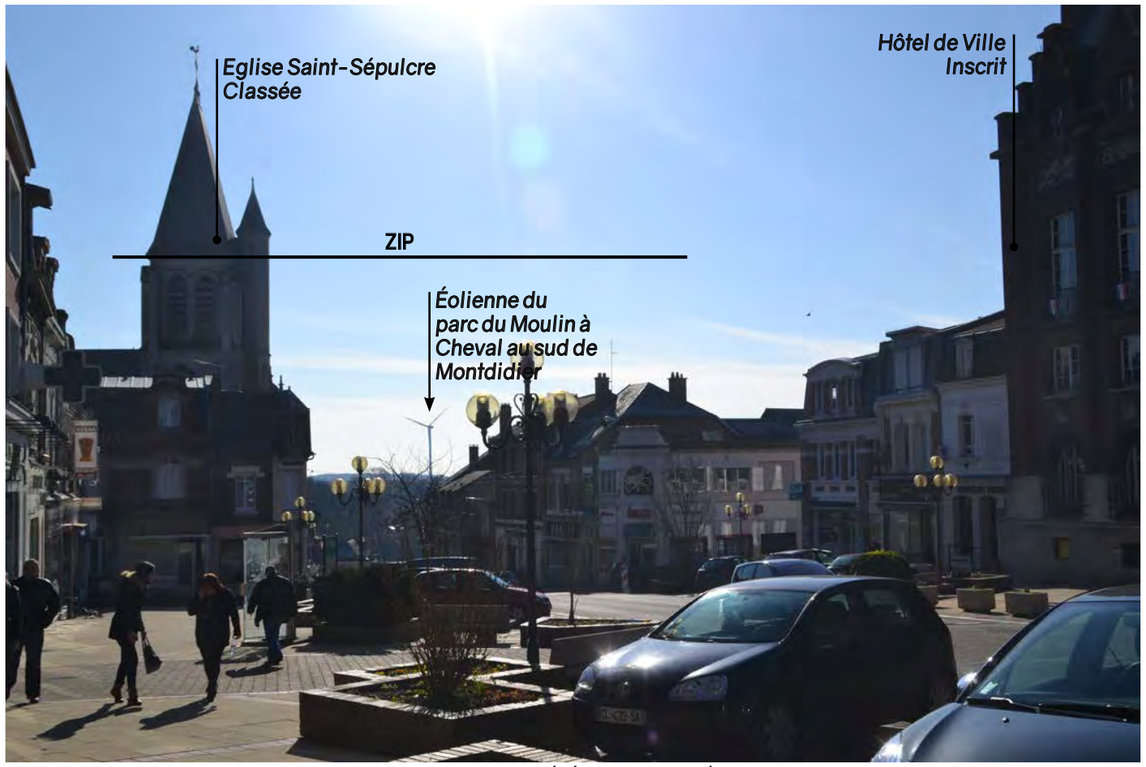

Photo 63 : Vue depuis la place du Général de gaulle à Montdidier vers la ZIP

Photo 64 : Vue depuis la RD 468 entre Remaugies et Piennes-Onvillers en direction de la ZIP

MONTDIDIER

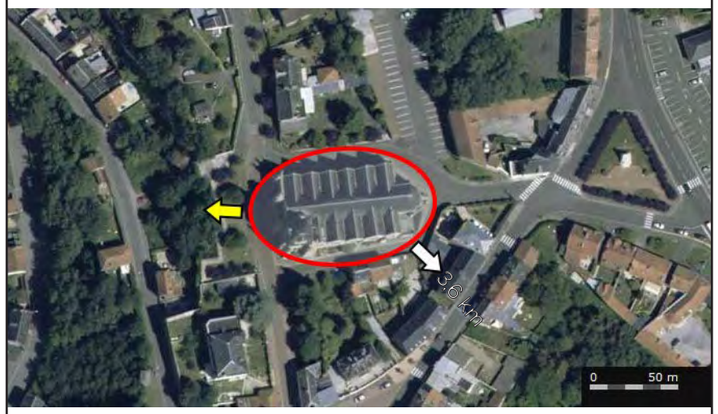

74. Eglise Saint-Pierre

MONTDIDIER

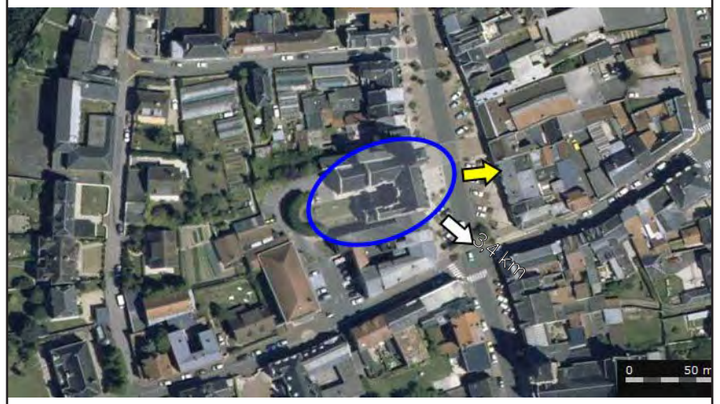

75. Hôtel-de-Ville

MONTDIDIER

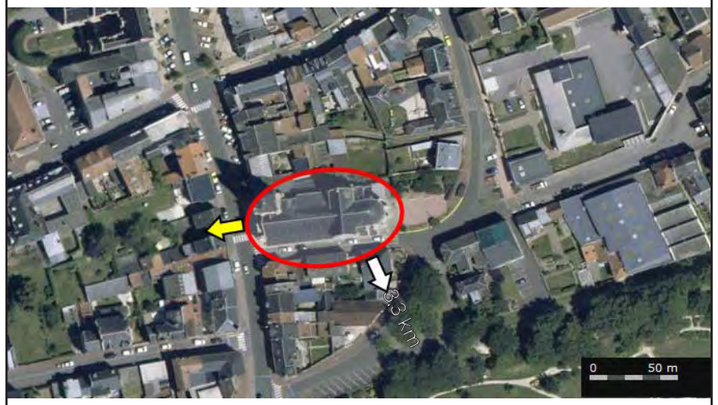

76. Eglise Saint-Sepulcre

PIENNES-ONVILLERS

77. Eglise de Piennes

Numéro	Département	Commune	Monument	Classement	Distance par rapport à la ZIP	Orientation par rapport à la ZIP	Cadre	Sensibilités vis-à-vis du projet éolien	Risque de co-visibilité vis-à-vis du projet éolien
Aire rapprochée									
74	Somme	Montdidier	*Eglise Saint-Pierre*	Classé	3,6	SUD-EST	Mixte	FORT	FORT
75	Somme	Montdidier	*Hôtel de ville*	inscrit	3,4	SUD-EST	Mixte	TRSÈ FORT	FORT
76	Somme	Montdidier	*Eglise Saint-Sépulcre*	Classé	3,3	SUD-EST	Mixte	TRÈS FORT	FORT
77	Somme	Piennes-Onvillers	*Eglise de Piennes*	Classé	3,1	NORD EST	Bâti	FORT	TRSÈ FORT

Figure 65 : Tableau des enjeux de visibilité et de co-visibilité vis-à-vis des Monuments Historiques

Dit "petit patrimoine", il comprend les richesses architecturales dont l'usage a été peu à peu délaissé. Témoin d'un passé révolu, ces petits édifices jalonnent avec discretion le territoire, formant un ensemble paysager.

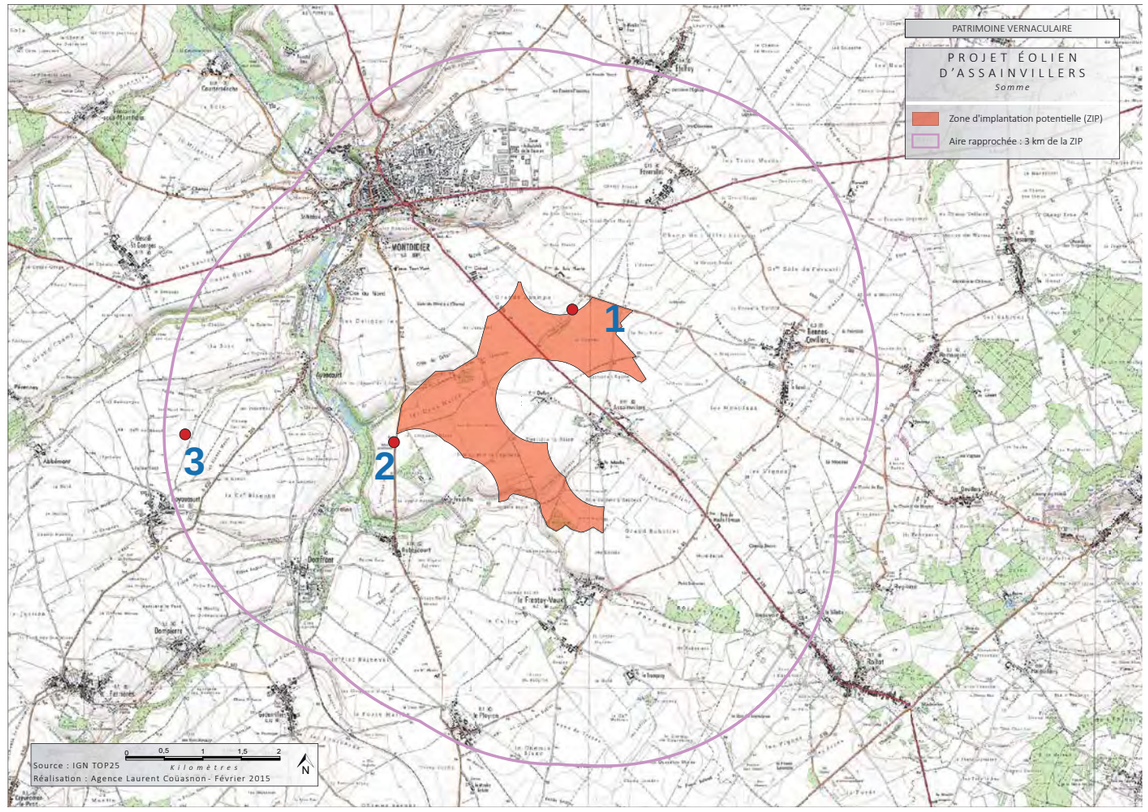

Localisé dans l'aire immédiate, les petits édifices sont isolés du bâti et positionnés sur les accotements routiers.

Malgré une implantation très ouverte sur le plateau accueillant le projet éolien en extension, les enjeux paysagers de ces petits édifices sont jugés très faibles au regard de leur reconnaissance sociale.

Localisation: Sortie ouest d'Assainvillers, proximité immédiate de la ZIP.

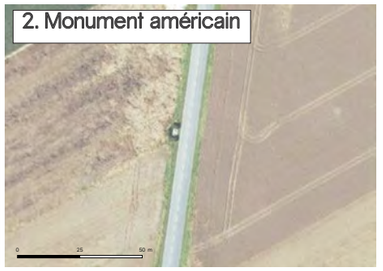

Localisation: Sortie nord de Rubescourt, positionné à l'ouest de la ZIP.

Localisation: Sortie est de Royaucourt.

Photo 65 : Vue sur le monument aux morts d'Assainvillers

Photo 66 : Vue sur le monument américain à la sortie nord de Rubescourt

Photo 67 : Vue depuis l'oratoire de Royaucourt

6 . Enjeux de l'aire d'étude rapprochée

Différents enjeux paysagers apparaissent. Tous n'ont pas le même degré de sensibilité vis-à-vis d'un projet éolien et peuvent ainsi être hiérarchisés selon un gradient de faible à fort.

■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES LIGNES FERROVIAIRES	MOYEN
■ INTER-VISIBILITÉ ENTRE LES PARCS ÉOLIENS	MOYEN
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES BOURGS	MOYEN
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES HAMEAUX PROCHES	MOYEN
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES VALLÉES	FORT
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES AXES ROUTIERS	FORT
■ FENÊTRE DE CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE	FORT

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS & PATRIMONIAUX

PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS

Somme

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Structure végétale du territoire
  forêts, haies bocagères, alignements, arbres isolés, ripisylves
- Relief en creux / secteur de vallée
- Versant abrupt des vallées
- Vallée à enjeu
- Monument Historique classé
- Monument Historique inscrit
- Co-visibilité pressentie
  configuration : les éoliennes sont visibles depuis le monument
- Co-visibilité pressentie
  configuration : les éoliennes ainsi que le monument sont visibles simultanément depuis un point dans le paysage
- Axe routier structurant
- Portion routière à enjeux depuis laquelle limiter l'influence visuelle
- Parc éolien en exploitation
- Parc éolien en attente de construction (PC accordé)
- En instruction
- Bourg proche de la zone d'étude
  Vues pressenties depuis les franges urbaines (perception du paysage quotidien)
- Hameau proche de la zone d'étude
  Perception du paysage quotidien

Figure 66 : Carte de synthèse - aire éloignée

Source : IGN TOP100

Réalisation : Agence Laurent Coüasnon - Février 2015

0 1 2 3 4 5 Kilomètres

N

FIGURE 67 : CARTE DE SYNTHÈSE - AIRE INTERMÉDIAIRE

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS & PATRIMONIAUX

PROJET ÉOLIEN D'ASSAINVILLERS

Somme

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire rapprochée : 3 km de la ZIP

Structure végétale du territoire
forêts, haies bocagères, alignements, arbres isolés, ripisylves

Relief en creux / secteur de vallée

Versant abrupt des vallées

Vallée à enjeu

Monument Historique classé

Monument Historique inscrit

Co-visibilité pressentie
configuration : les éoliennes sont visibles depuis le monument

Co-visibilité pressentie
configuration : les éoliennes ainsi que le monument sont visibles simultanément depuis un point dans le paysage

Axe routier structurant

Portion routière à enjeux depuis laquelle limiter l'influence visuelle

Parc éolien en exploitation

Parc éolien en attente de construction (PC accordé)

En instruction

Bourg proche de la zone d'étude
Vues pressenties depuis les franges urbaines (perception du paysage quotidien)

Hameau proche de la zone d'étude
Perception du paysage quotidien

Figure 68 : Carte de synthèse - aire rapprochée

0 0,5 1 1,5 2
Kilomètres

Source : IGN TOP25

Réalisation : Agence Laurent Coüasnon - Février 2015

N

E . Synthèse de l'état initial

Le paysage existant autour de Montdidier et d'Assainvillers est un territoire où les éoliennes sont devenues familières en raison surtout des quatre machines implantées entre ces deux agglomérations. À 3,8 km à l'ouest de la zone d'implantation, ainsi qu'à 4,5 km au sud, les parcs éoliens du Champ Feuillant et du Champ Charbon verront manifestement le jour. Au vu des inter-distances, ces parcs créeront avec le parc existant au sud de Montdidier ainsi que ce projet (sur la commune d'Assainvillers) un pôle de densification, évitant ainsi le mitage et l'éparpillement des éoliennes afin de ménager des fenêtres de respirations suffisantes dans le paysage.

Le périmètre de l'étude se déploie sur 3 grandes unités paysagères : le Santerre, l'Amiénois et le Plateau Picard, elles mêmes regroupant des sous-unités. L'aire d'étude est caractérisée par de grands plateaux de cultures, griffés de vallées aux versants dissymétriques (recoupés de nombreux vallons secondaires, le plus souvent secs) qui sont celles de la Luce, de l'Avre (et son affluent la rivière des trois-Doms jalonnant Montdidier), la Noye, l'Avre, l'Aronde et le Matz. Depuis ces reliefs en creux, les vues sont très limitées par les versants et les ripisylves ; néanmoins, au regard de la structure paysagère dans les environs proches de la ZIP, la portion de la vallée des Trois-Doms entre Montdidier et Courtemanche semble avoir des vues directes vers le projet éolien.

La morphologie du paysage, en dehors des secteurs de vallées, génère très souvent de longues vues sur de larges horizons ouverts depuis les routes hormis au passage des nombreux villages-rues ou lors de la traversée de bois épars bordant épisodiquement la chaussée. À l'inverse, le réseau ferroviaire, pourtant très présent sur l'aire d'étude, est très largement dissimulé derrière d'épaisses haies ou bien même à l'abri de merlons artificiels parfois plantés (comme c'est le cas pour la ligne TGV, isolant l'autoroute des vues potentielles vers la zone de projet).

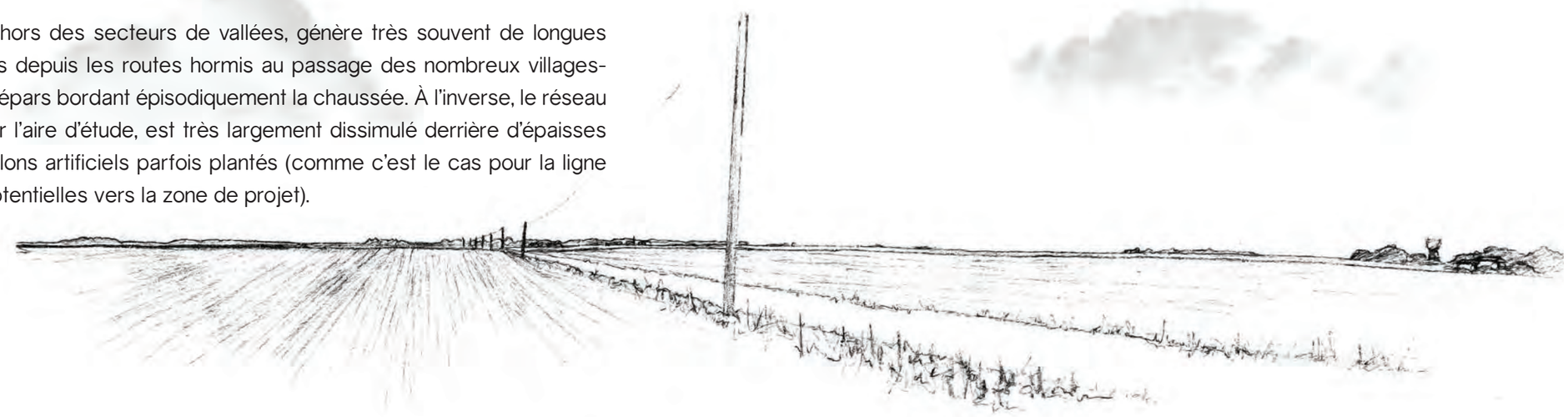

Figure 69 : Croquis interprétatif du paysage / source : Maxime Piot - sarl Laurent Coüasnon

Les bourgs et hameaux sont très souvent entourés de courtils (héritage historique) et d'espaces bocagers, fermant les vues depuis les habitations (les vues ne s'ouvrent qu'à la sortie des hameaux et des bourgs). De plus, depuis l'intérieur des villages, elles sont limitées par les façades implantées le long des voies traversantes, créant un front bâti continu. Les éoliennes n'y sont pas visibles. Cependant, dans les bourgs les plus importants, une partie de ces courtils est peu à peu gagnée par des secteurs d'extensions urbaines sous la forme de lotissements et/ou par des zones artisanales et commerciales.
Dans l'aire d'étude rapprochée, aux entrées et sorties des bourgs et hameaux, le projet éolien sera très souvent visible, sauf dans la vallée des Trois-Doms où les vues seront limitées par le relief. Depuis les façades de maisons d 'habitation dans les hameaux présents dans le périmètre immédiat (environ 500 à 600 mètres), les vues sont très souvent fermées, filtrées et/ou tronquées par la végétation des jardins privatifs ainsi que les bâtiments agricoles et corps de fermes.
Dans l'aire d'étude éloignée, il n'y a pas de point élevé et dégagé permettant d'avoir des vues sur un monument historique et le site éolien au loin. Dans les aires intermédiaire et rapprochée, les co-visibilités possibles relevées feront l'objet d'une étude plus approfondie dans la partie suivante dédiée aux variantes et aux impacts.

Les différents enjeux paysagers repérés au fil de l'étude de l'état initial ont été identifiés et hiérarchisés en conclusion de chaque aire d'étude. La synthèse en est donnée ci-après :

■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES CHEMINS DE RANDONNÉES — FAIBLE

■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES LIGNES FERROVIAIRES — FAIBLE

■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES SITES NATURELS PROTÉGÉS — FAIBLE

■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES BOURGS ET HAMEAUX PROCHES — MOYEN

Bourgs

>Montdidier
>Mery-la-Bataille
>Tricot
>Ferrières
>Assainvillers
>Rubescourt
>Ayencourt
>Faverolles
>Le Frestoy-Vaux
>Piennes-Onvillers
>Ételfay

Hameaux proches

>Ferme (route d'assainvillers)
>Le Bois Planté
>La Croix
>Le hameau de Pas
>Ferme de Pas

■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES VALLÉES — MOYEN

>Vallée des Trois-Doms
>Vallée de l'Avre

■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES AXES ROUTIERS — MOYEN

>RD 930
>RD 329
>RD 935
>RD 135

■ INTER-VISIBILITÉ ENTRE LES PARCS ÉOLIENS — MOYEN

>Parc du Moulin à cheval au Sud de Montdidier (exsistant)
>Parc du Champ Feuillant (PC accordé)
>Parc du Champ Charbon (PC accordé)

■ FENÊTRE DE CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE — FORT

>Domaine de davenescourt
>Église de Tricot
>Église St-Martin de Becquiny
>Église St-Pierre-de-l'Assomption à Guerbigny
>Ferme Galata et des vestiges du Cloître à St-Martin-aux-Bois
>Église abbatiale de St-Martin-aux-Bois
>Église Saint Pierre à Montdidier
>Hôtel de Ville à Montdidier
>Église Saint-Sépulcre à Montdidier
>Église de Piennes à Piennes-Onvillers

Photo : Le parc éolien du moulin à cheval au sud de Montdidier – Source : sarl Laurent Coüasnon

PARTIE 2

ÉTUDE DES VARIANTES

PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES

A . Présentation des variantes

1 . CHOIX DU PROJET ET ÉVOLUTION DES VARIANTES D'IMPLANTATION DU PROJET

Plusieurs scénarios ont été envisagés pour l'implantation du projet en fonction des différentes servitudes et contraintes qui grèvent le site. L'ensemble des scénarios proposés reposent sur une démarche d'amélioration de la qualité paysagère et environnementale du projet tout en respectant l'espace disponible sur le site.

2 grandes variantes ont été étudiées, qui correspondent à différents scénarios d'implantation.

L'ensemble des scénarios proposés respecte la réglementation en vigueur, qui fixe les principes de base d'implantation d'éoliennes, à savoir :

> Les éoliennes doivent être éloignées de 500 m minimum des habitations et des zones constructibles ;
> Les éoliennes doivent être hors zones de servitudes et autres contraintes règlementaires ;
> Les éoliennes doivent être éloignées les unes des autres d'une distance minimum équivalente à 3 fois le diamètre du rotor de l'éolienne retenue dans un alignement perpendiculaire au vent dominant (alignement Nord/Ouest - Nord/Est) ;
> Les éoliennes doivent être éloignées d'une distance minimum équivalente à 5 fois le diamètre du rotor de l'éolienne retenue dans un alignement parallèle au vent dominant (alignement Sud/Ouest - Nord/Est) ;

Par ailleurs, les préconisations contenues dans la Schéma Régional Eolien de Picardie ont été prises en compte dans l'analyse des variantes.

2 . CHOIX DU MODÈLE D'ÉOLIENNE : E92 ET E115

Préalablement au choix du scénario d'implantation des éoliennes dans la ZIP, une analyse du potentiel éolien a été menée afin de définir le type d'éolienne le plus approprié au secteur d'implantation.
Les résultats de cette étude préliminaire de vent ont permis de définir les modèles d'éolienne les plus adaptés aux caractéristiques de la zone et au contexte économique actuel. En effet, la tendance actuelle est à l'utilisation des nouvelles technologies qui permettent avec un nombre réduit d'éoliennes sur le territoire de produire plus l'énergie. Les éoliennes sont aujourd'hui plus puissantes notamment grâce à l'augmentation de la hauteur des mâts et du diamètre des rotors.

Ce sont les éoliennes E92 et E115 qui ont été retenues, ces dernières présentant le meilleur compromis entre production électrique et phases de fonctionnement. Les variantes présentées ci-dessous ont donc été conçues sur le principe de l'implantation des modèles d'éolienne ENERCON E92 (2 variantes) et ENERCON E115 (2 variantes).

Détail des caractéristiques des éoliennes de type ENERCON E92 et E115

Type d'éolienne	Hauteur de moyeu	Hauteur totale	Diamètre du rotor	Distance minimum entre les éoliennes si alignement Nord/Ouest - Nord/Est	Distance minimum entre les éoliennes si alignement Sud/Ouest - Nord/Est
E92	138,38m	184,38m	92m	276m	460m
E115	135,4	193,26m	115m	345m	575m

3 . Les grandes variantes étudiées

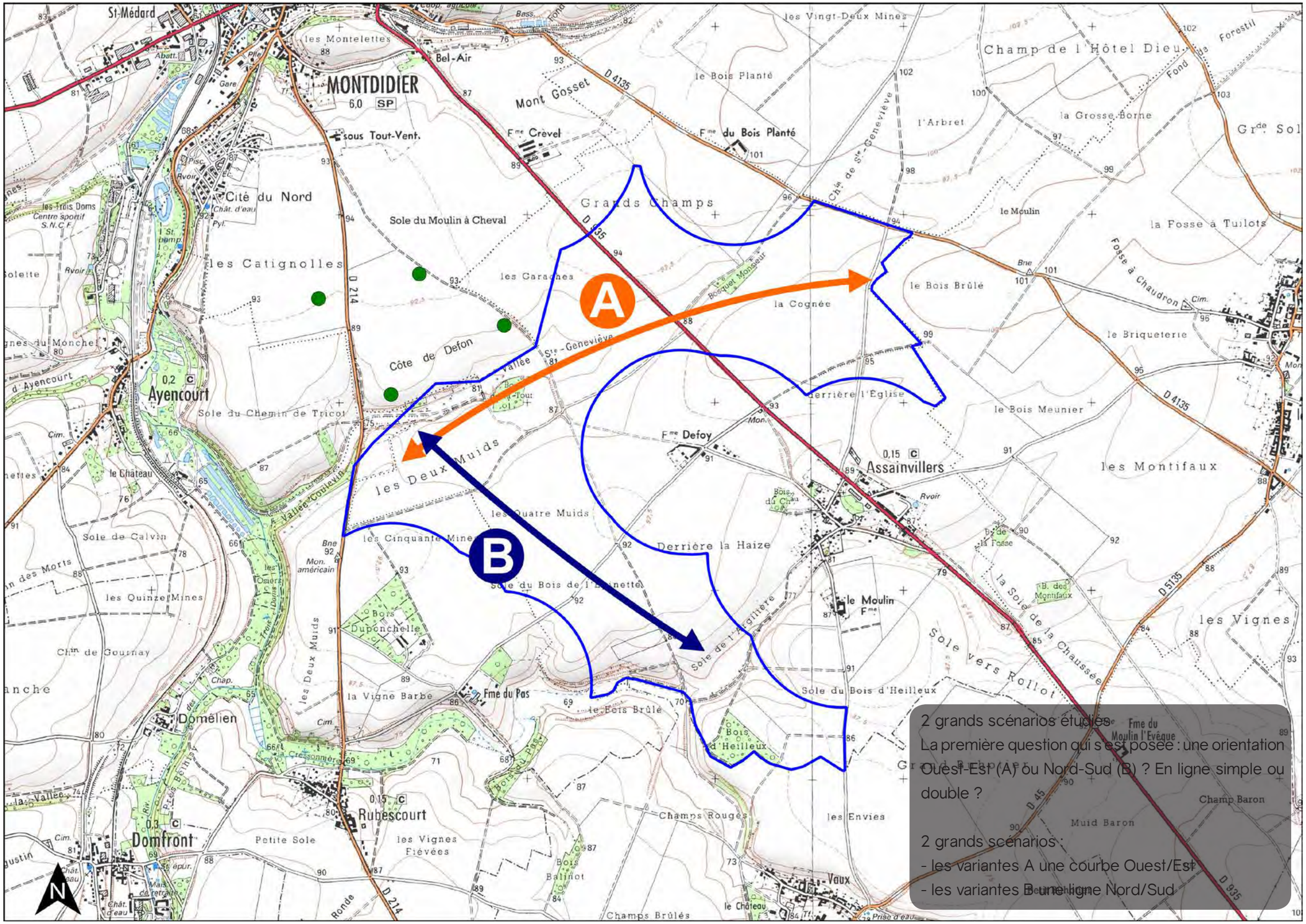

2 grands scénarios étudiés
La première question qui s'est posée : une orientation Ouest-Est (A) ou Nord-Sud (B) ? En ligne simple ou double ?

2 grands scénarios :
- les variantes A une courbe Ouest/Est
- les variantes B une ligne Nord/Sud

Sous-développement de deux grands scénarios A et B précédents en :

> A1 (double alignement),

> A2 (un alignement),

> B1 (double alignement)

> et B2 (un alignement).

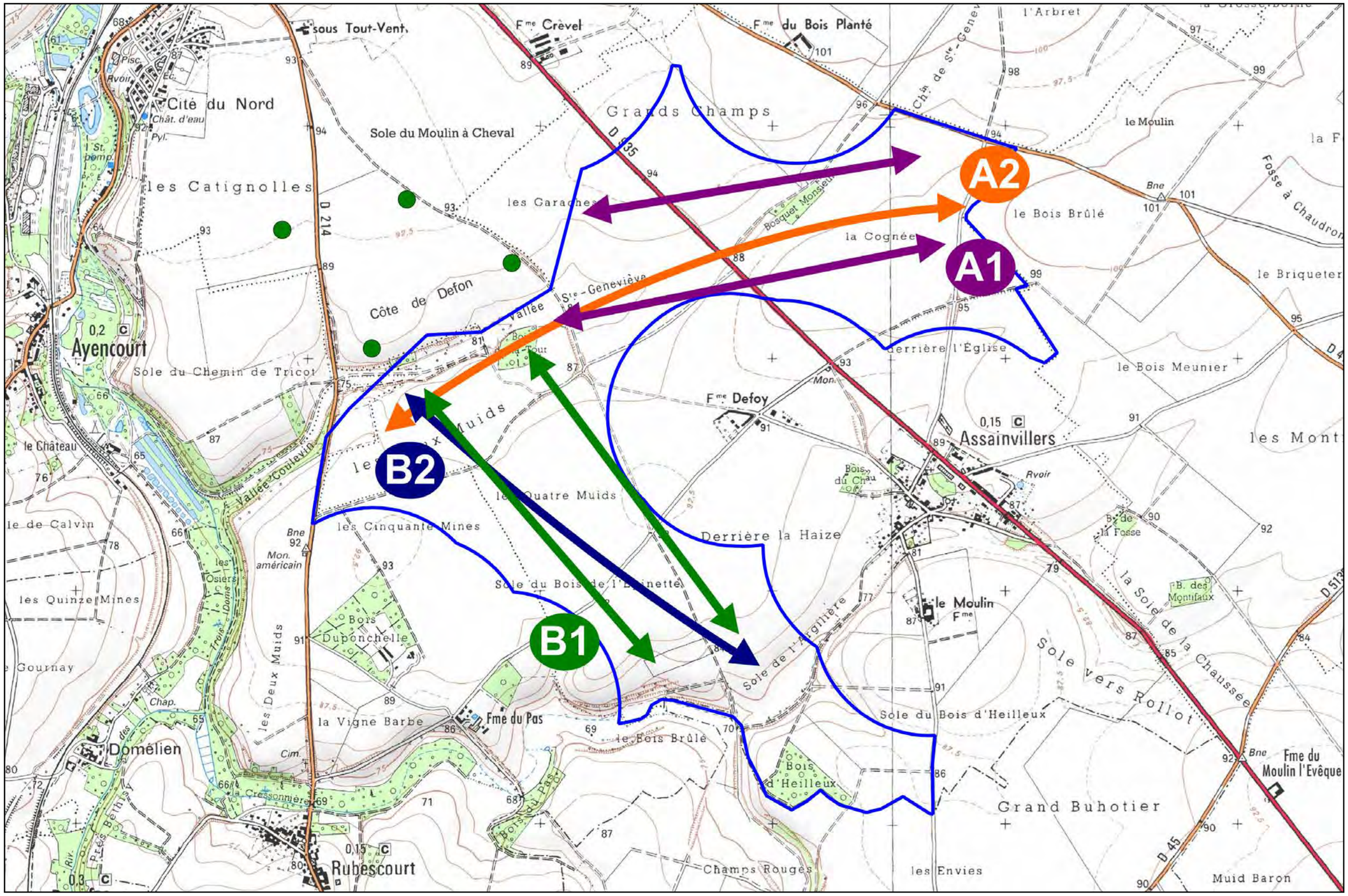

4 . Implantation des éoliennes

■ Variante A1

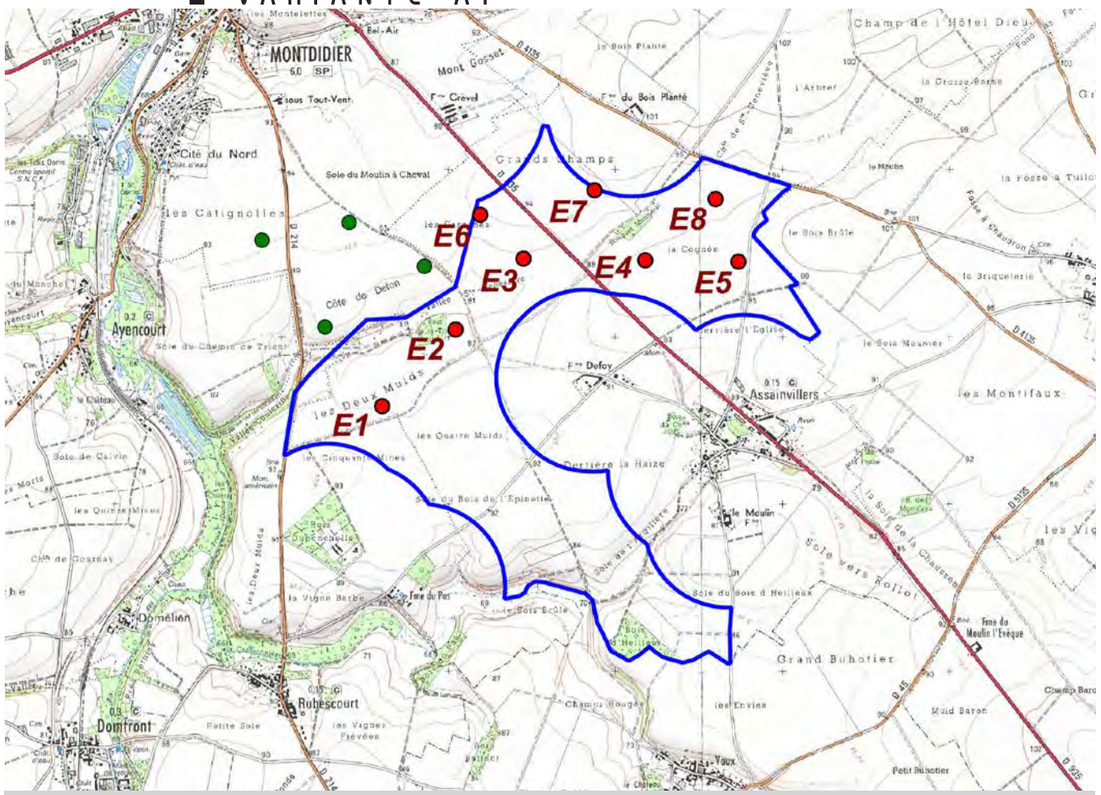

Type d'éolienne	E92*
Hauteur bout de pale	184,38 m
Nombre	8

Géométrie
Deux lignes compactes dans la continuité et en appui sur le parc éolien existant du Moulin à Cheval

Cohérence paysagère
Implantation qui optimise au maximum l'espace disponible, sur un axe ouest-est parallèle aux vallons des affluents de la vallée des Trois-Doms.

*Les éoliennes étant proches les unes des autres, le modèle E92 avec une taille de rotor moins importante a été choisi.

■ Variante A2

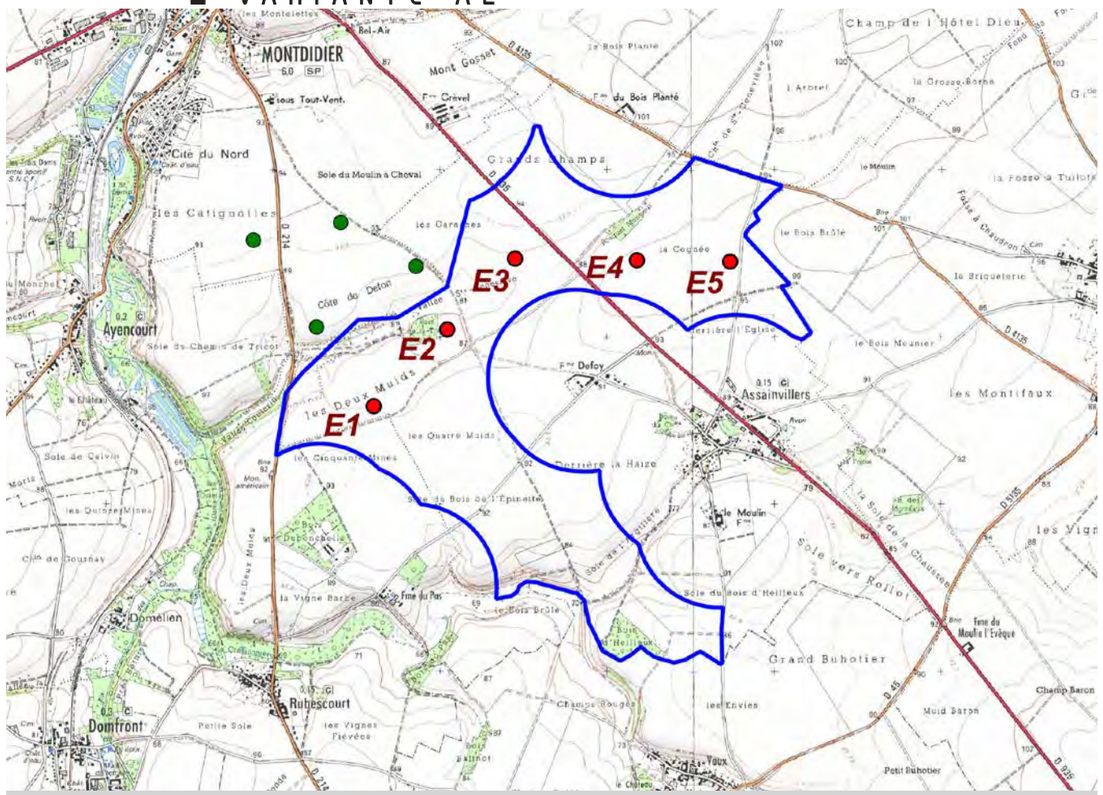

Type d'éolienne	E115*
Hauteur bout de pale	193,26 m
Nombre	5

Géométrie
Une ligne courbe aérée dans la continuité et en appui sur le parc éolien existant du Moulin à Cheval

Cohérence paysagère
Implantation simple sur un axe ouest-est parallèle aux vallons des affluents de la vallée des Trois-Doms

*L'espace inter-éolienne étant suffisant, le modèle E115 a été choisi (taille de rotor plus importante).

■ VARIANTE B1

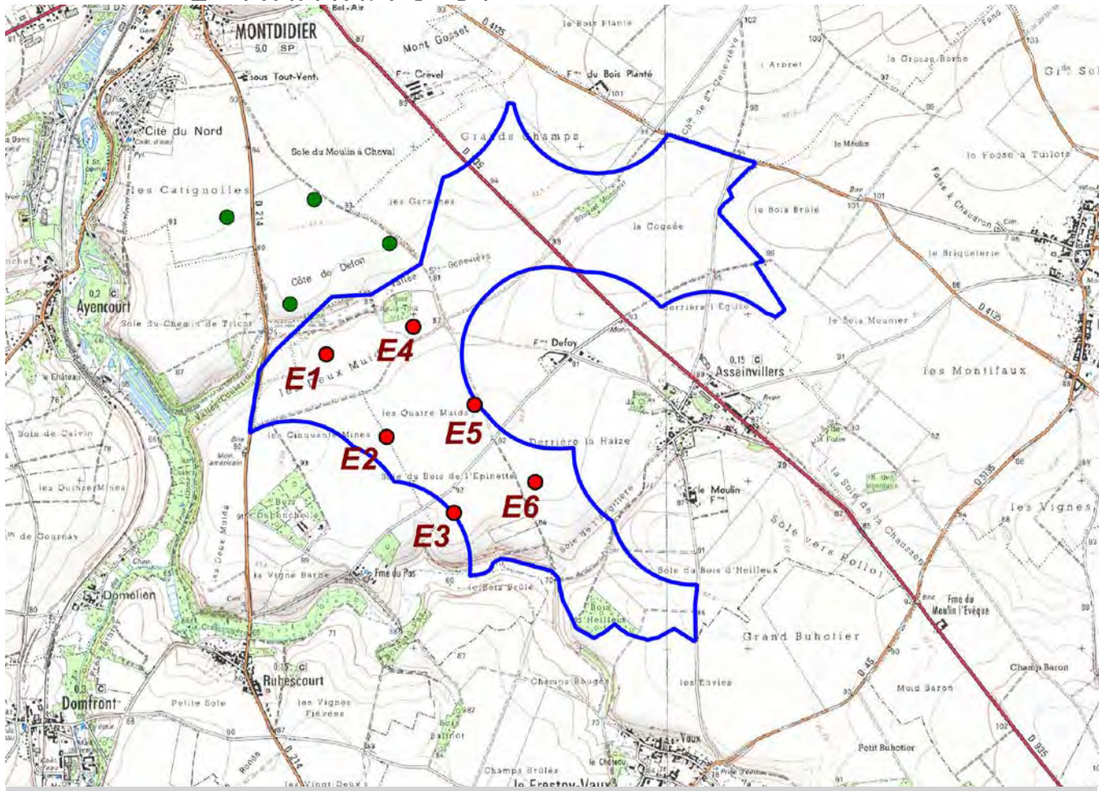

Type d'éolienne	E92*
Hauteur bout de pale	184,38 m
Nombre	6

Géométrie
Deux lignes compactes dans la continuité et en appui sur le parc éolien existant du Moulin à Cheval.

Cohérence paysagère
Implantation régulière sur un axe nord-sud parallèle à la vallée des Trois-Doms et à la RD 935.
Schéma qui semble-t-il (en vue cartographique) s'inspire de l'implantation du parc éolien du Moulin à Cheval. Une analyse comparative sur la base de photomontages est réalisée ci-après.

*Les éoliennes étant proches les unes des autres, le modèle E92 avec une taille de rotor moins importante a été choisi.

■ VARIANTE B2

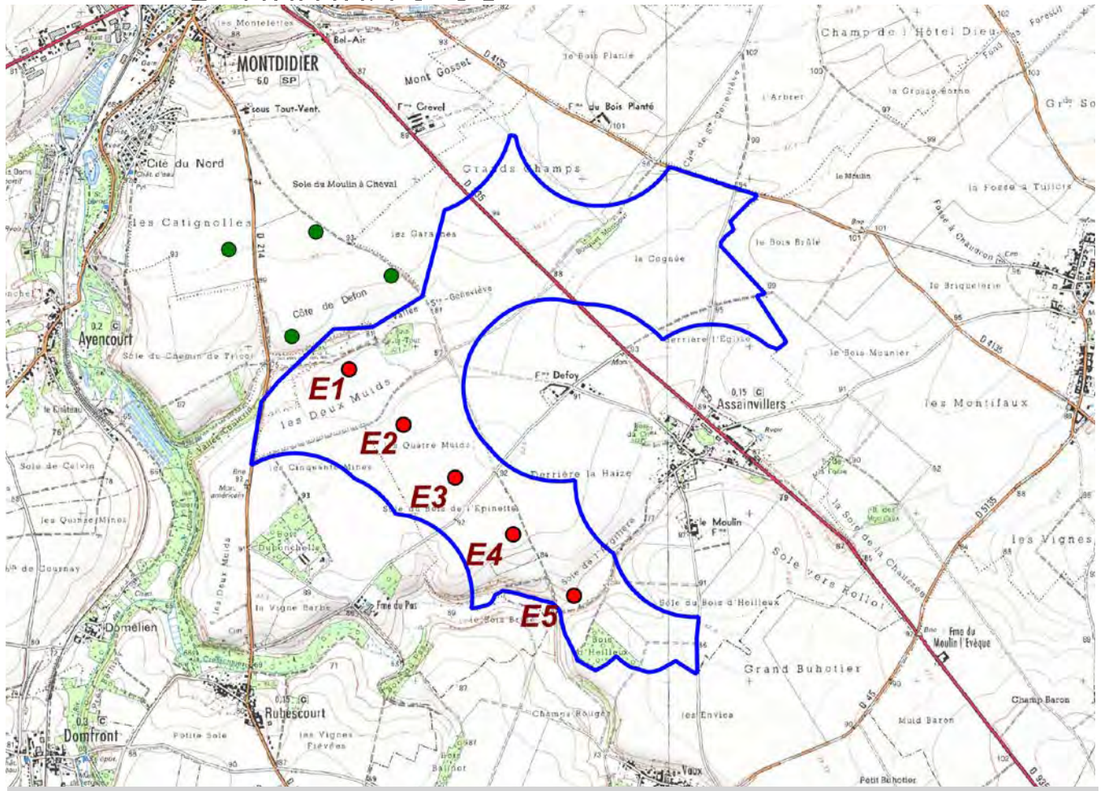

Type d'éolienne	E115*
Hauteur bout de pale	193,26 m
Nombre	5

Géométrie
Une ligne aérée et régulière dans la continuité et en appui sur le parc éolien existant du Moulin à Cheval

Cohérence paysagère
Implantation sur un axe nord-sud parallèle à la vallée des Trois-Doms et à la RD 935

*L'espace inter-éolienne étant suffisant, le modèle E115 a été choisi (taille de rotor plus importante).

Photomontage depuis la Ferme Defoy

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

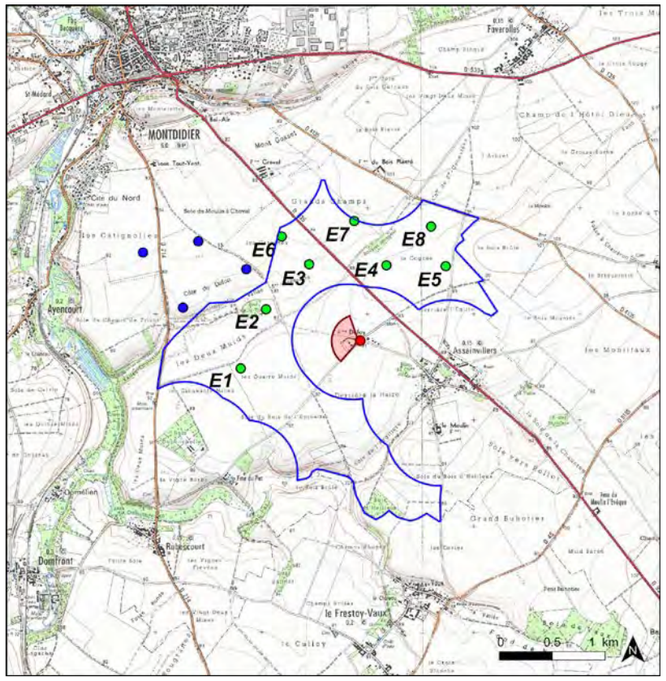

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

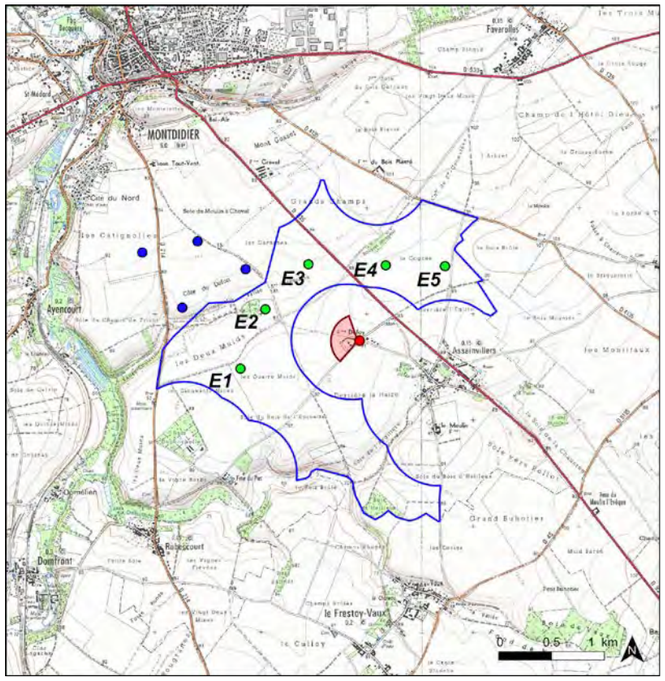

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

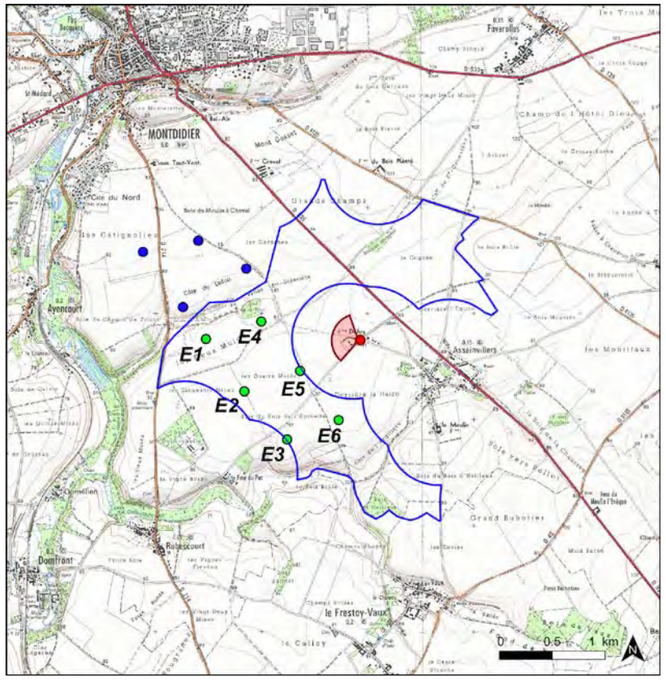

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

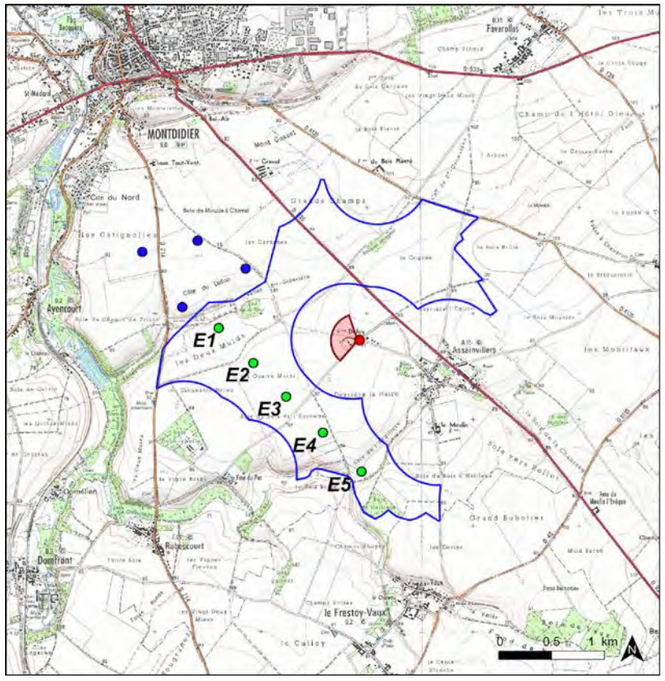

Le point de vue ci-contre illustre la perception du projet éolien depuis l'entrée de la cour de la ferme Defoy. Depuis ce lieu précis, le regard embrasse la maison d'habitation, les arbres ponctuant la cour, et les annexes qui forment une enceinte limitant les vues vers le paysage alentour. En raison de la proximité du projet éolien avec ce lieu d'habitation, la perception des éoliennes en ce point conditionne le choix de la variante.

L'examen des photomontages ci-contre est éloquent - la taille apparente des éoliennes (évidement visibles) des variantes B1 et B2 est forte, avec un effet de domination sur le parc du Moulin à Cheval pour B1 - des turbines peu visibles pour A2 voire invisible pour A1 (masquées par les arbres jonchant le jardin attenant à la maison et les constructions annexes).

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire n°1 de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage équiangulaire n°2 de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage équiangulaire n°3 de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

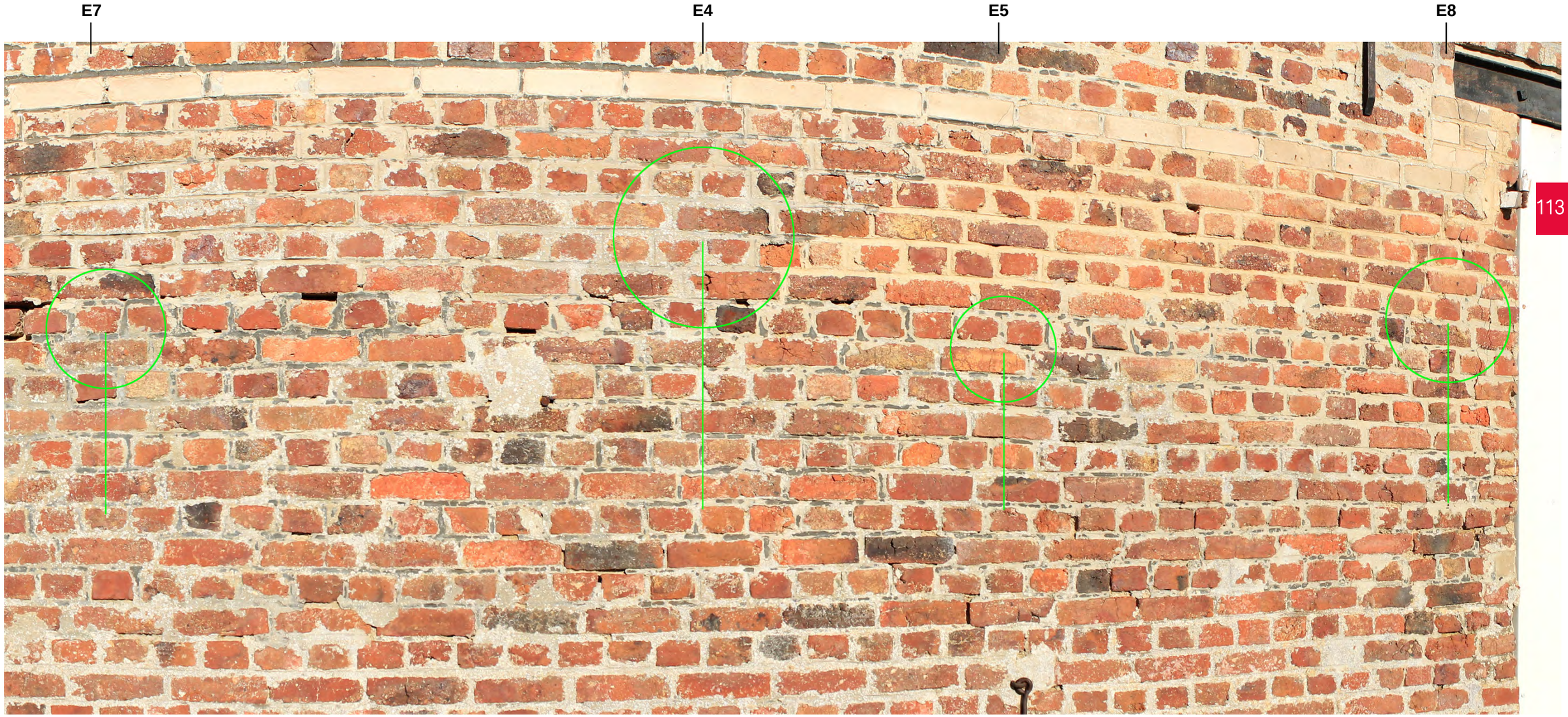

Photomontage équiangulaire n°1 de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage équiangulaire n°2 de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage équiangulaire n°3 de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

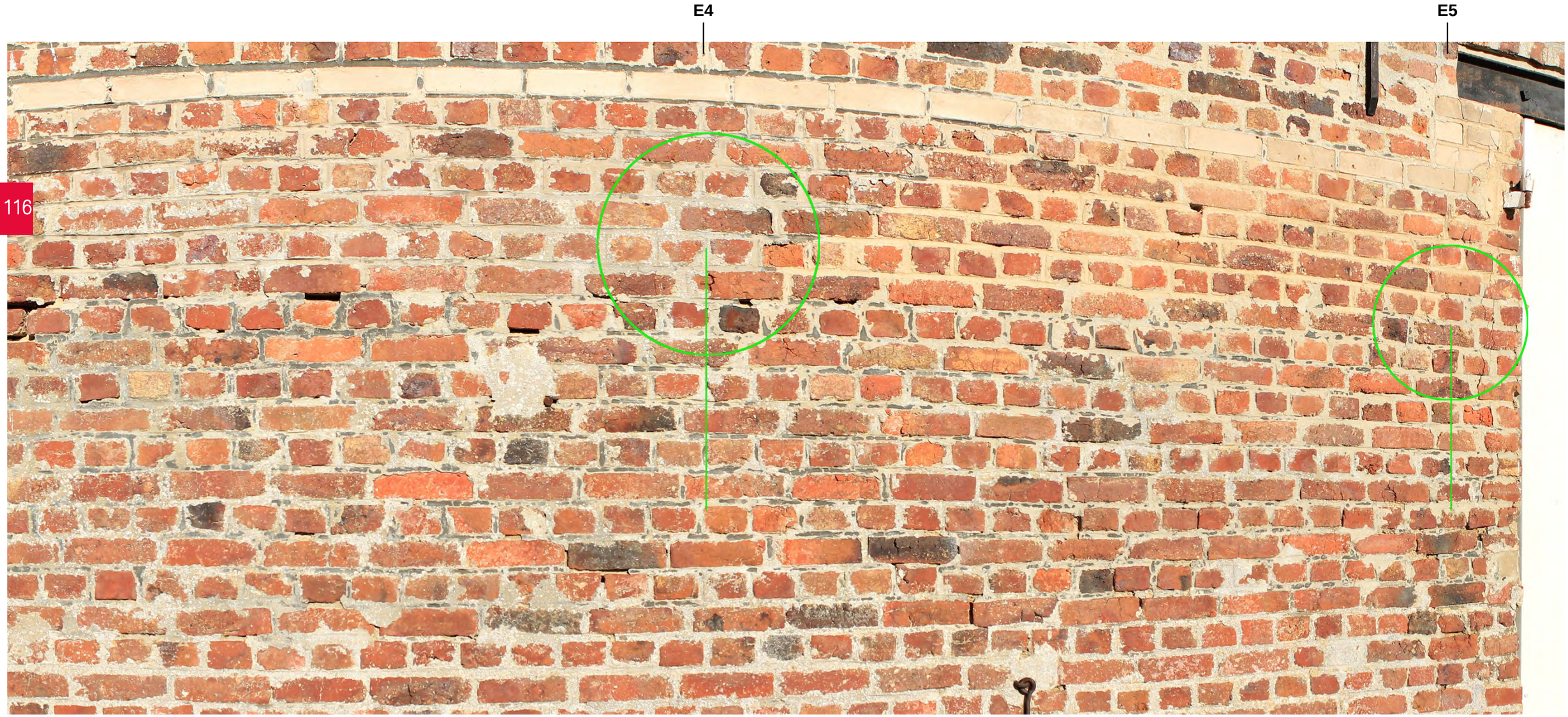

Photomontage équiangulaire n°1 de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage équiangulaire n°2 de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage équiangulaire n°1 de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage équiangulaire n°2 de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage n°27 (dans la suite de ce rapport)

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

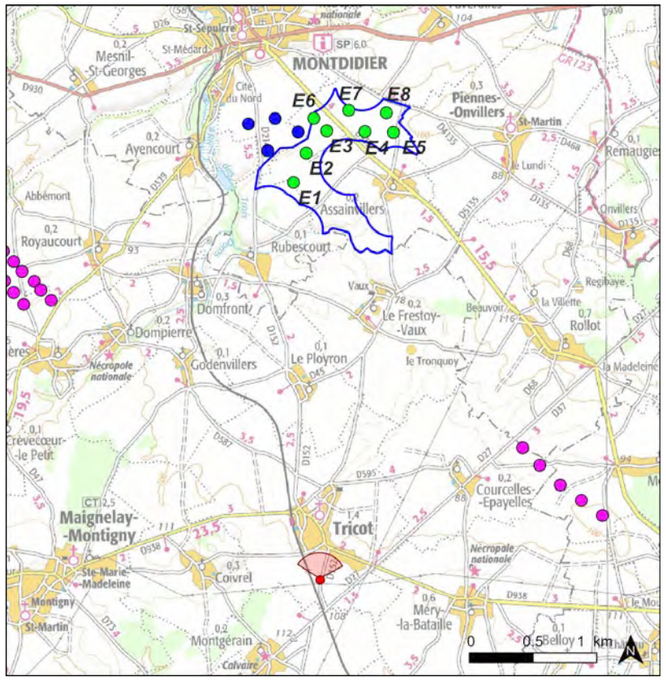

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

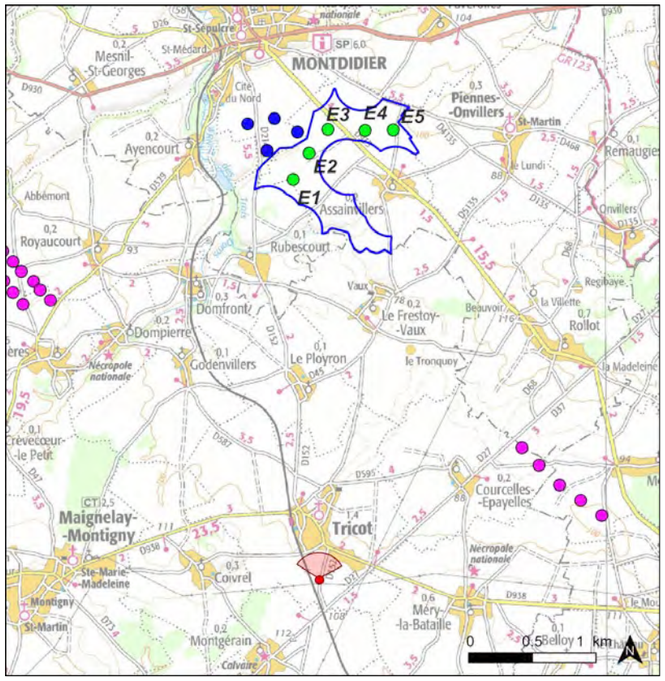

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

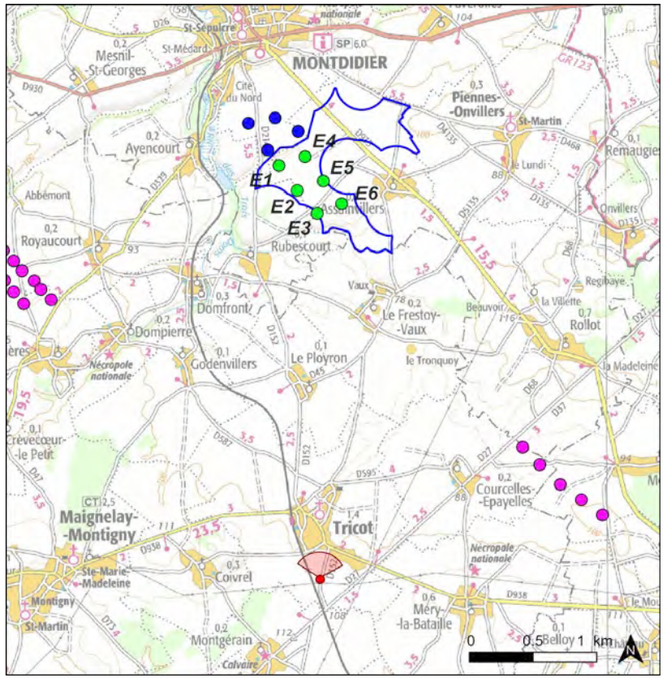

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

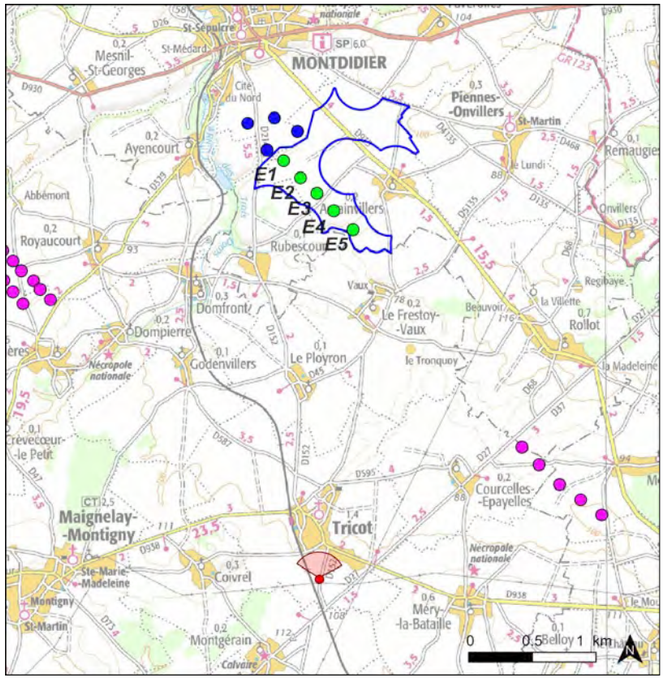

À l'entrée sud du bourg de Tricot, les vues sont semi-ouvertes, limitées par les haies bordant la départementale, par le village et plus encore par l'épaisse végétation accompagnant la silhouette du bourg. L'église classée émanant de la trame urbaine constitue un point d'appel visuel dans ce paysage plus intime.
Le parc du Moulin à Cheval est visible par superposition avec l'église classée au-dessus des habitations visibles sans effet d'écrasement compte tenu de sa hauteur apparente.

Le projet éolien Les Garaches sur les quatre schémas d'implantation proposés, renforce la présence du motif éolien à l'horizon. La hauteur apparente de ce projet en extension est comparable à celle de l'édifice classé. Néanmoins, on note une intégration subtilement plus favorable pour les variantes A2 et B2 ; les éoliennes paraissent plus desserrées et aérées et géométriquement plus simplement implantées. Enfin la variante A2 présente un éloignement plus important, ce qui permet de limiter la co-visibilité, déjà existante.

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage n°33 (dans la suite de ce rapport)

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

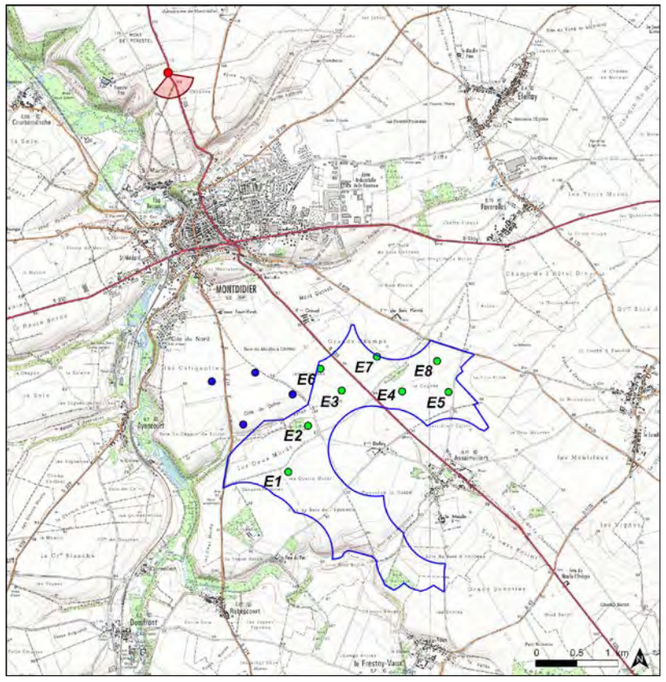

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

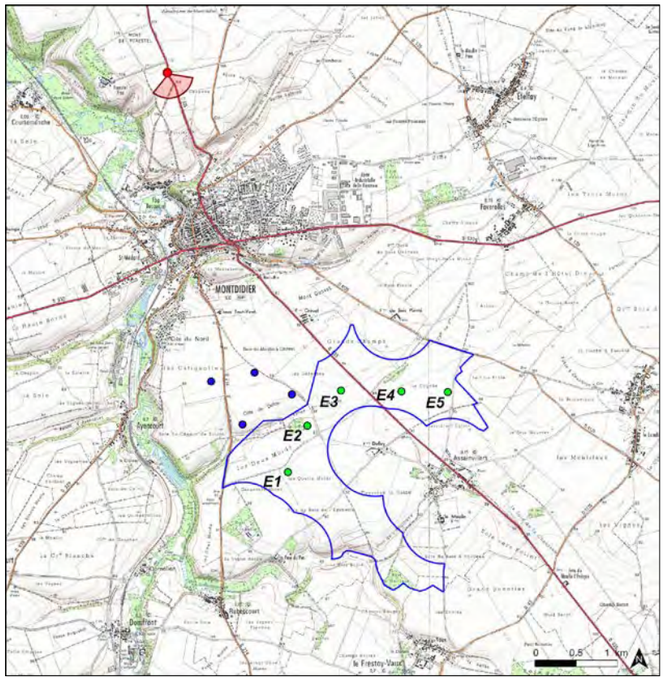

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

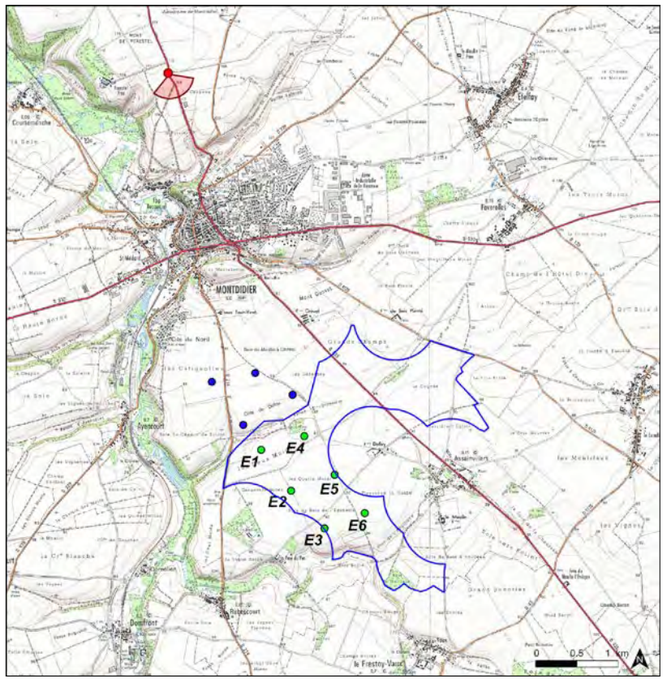

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

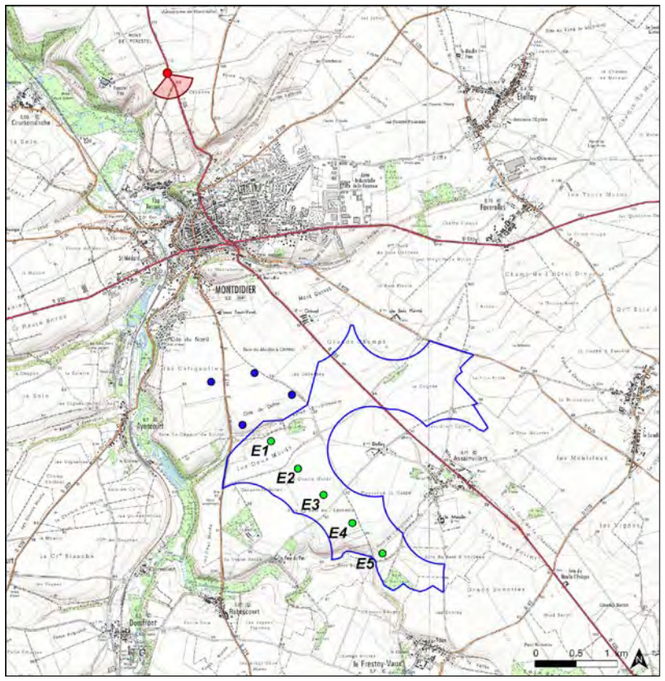

Au nord de Montdidier, à l'extrême opposé du projet éolien par rapport à la ville, les silhouettes des clochers de l'église Saint-Pierre, de l'hôtel de ville et de l'église Saint-Sépulcre se dessinent à l'horizon - ils sont concurrencés par la végétation accompagnant la vallée du chemin de Davencourt. Par ailleurs, justifiant l'intérêt et la projection inéluctable des scénarios depuis ce point, il s'agit d'un axe très fréquenté puisqu'il relie Montdidier à Amiens.

Globalement depuis ce lieu, toutes variantes confondues, les éoliennes ont une taille apparente supérieure aux éléments qui ponctuent l'horizon. Aussi, on remarque aisément ce qui différencie fondamentalement les variantes A et B (pour rappel A1 et A2 sur un axe ouest-est et B1 ainsi que B2 sur un axe nord-sud) : étalement du projet pour les scénarios A et un positionnement compact des turbines pour les implantations B. De plus, bien que la présence du projet sur un angle horizontal apparent est supérieur pour les scénarios A que les variantes B, on remarque que les implantations A1 et A2 sont plus facilement lisibles. Comparativement, B1 et B2 sont plus confus. Plus précisément, le scénario A2 est géométriquement plus simple que A1 et s'éloigne le plus des éléments patrimoniaux du territoire, ce qui limite le risque de co-visibilité.

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

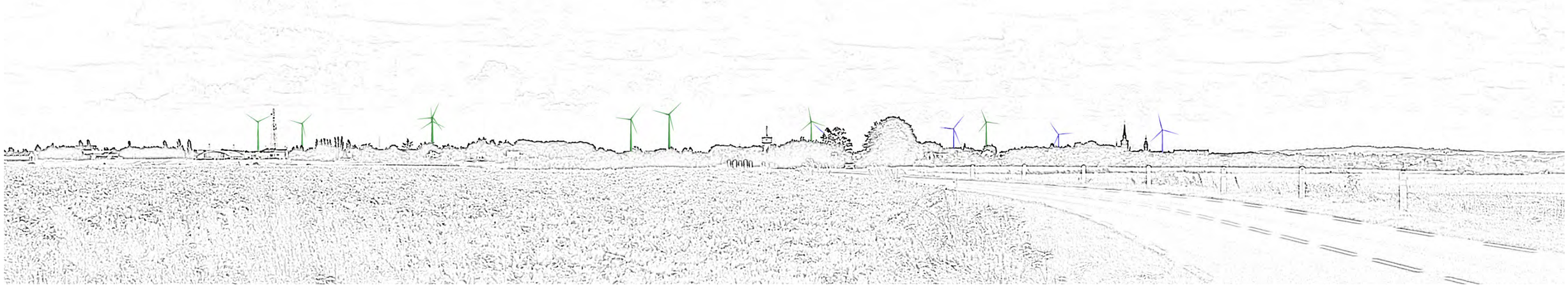

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

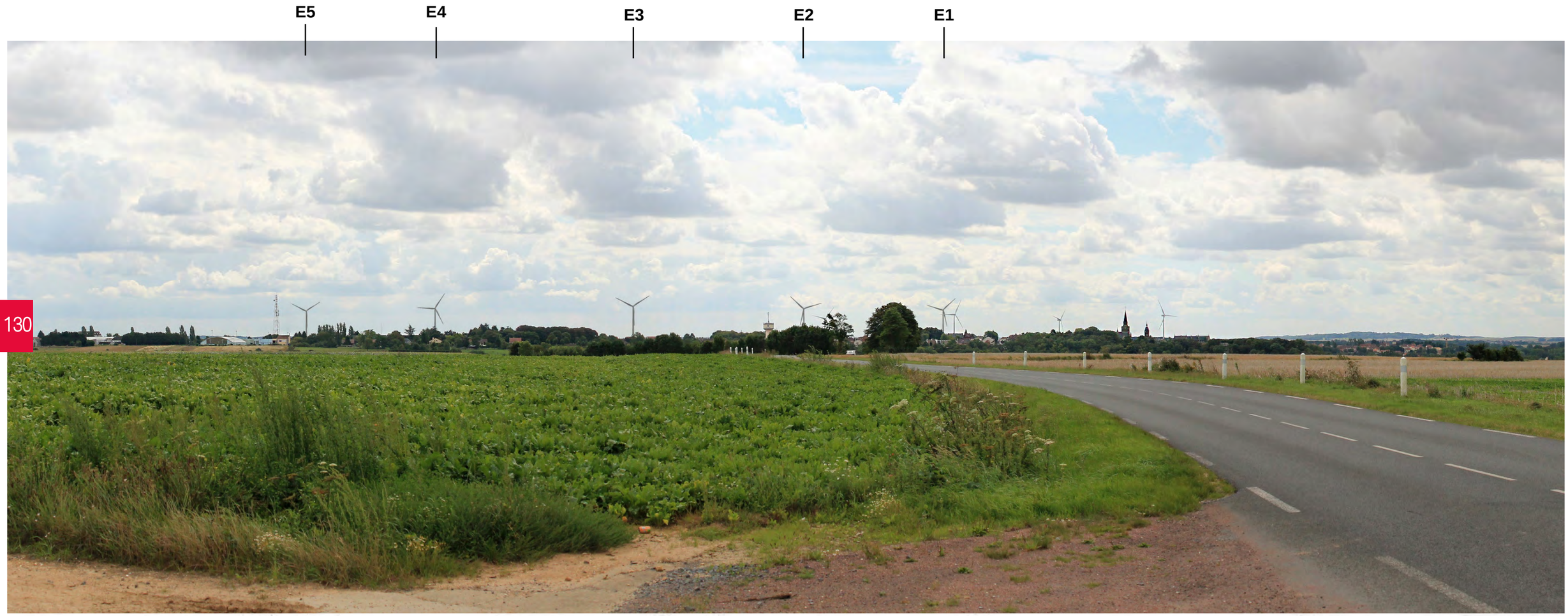

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage n°38 (dans la suite de ce rapport)

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

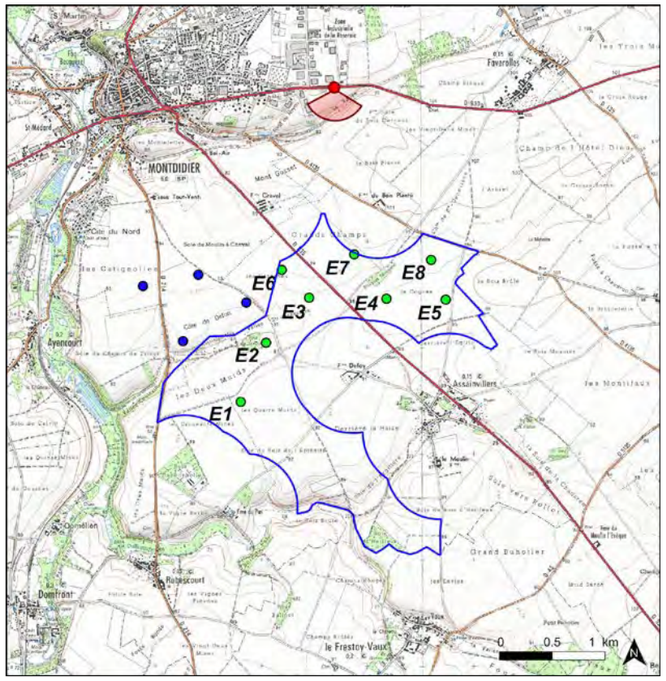

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

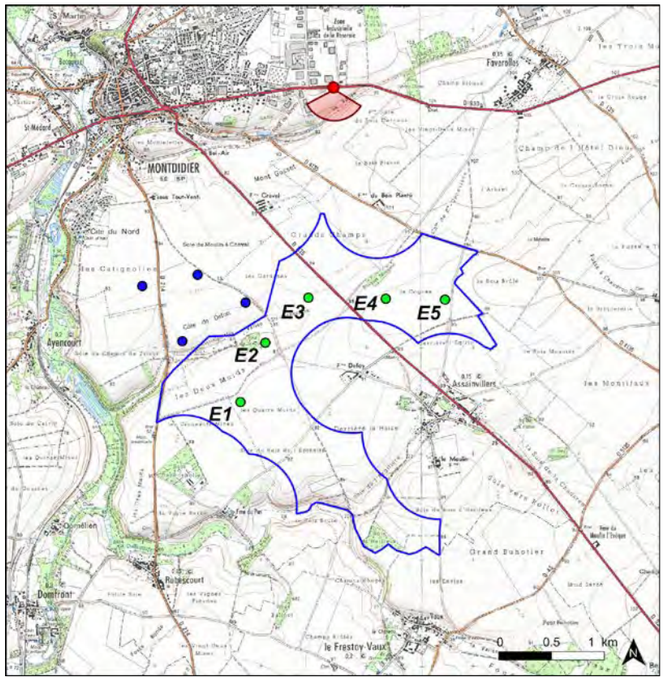

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

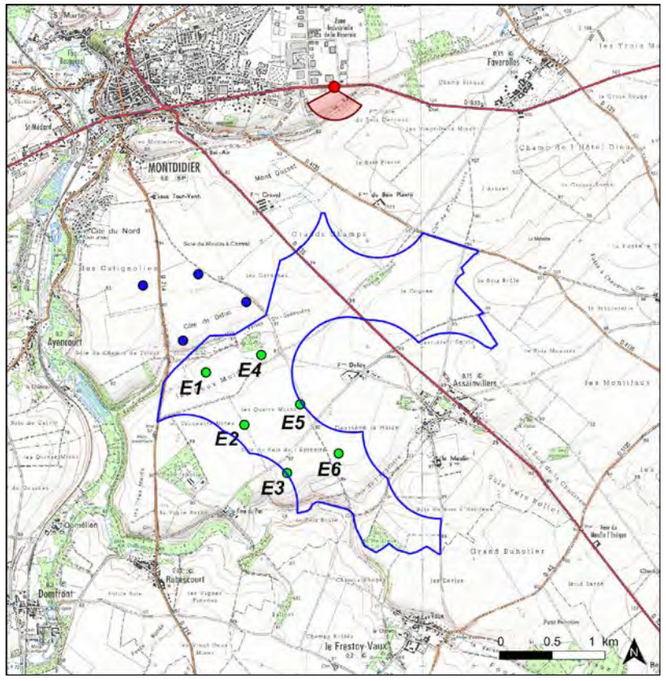

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

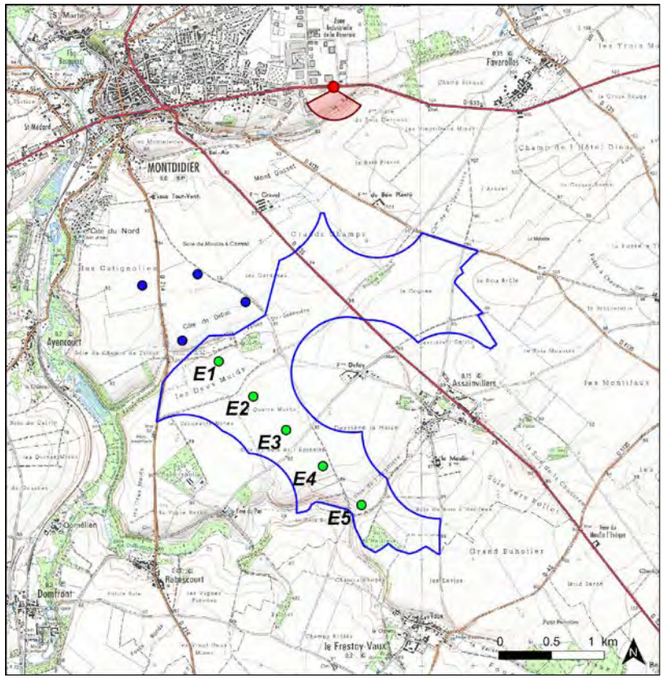

À l'entrée est de Montdidier, depuis la RD 930 représentant la perception du paysage quotidien de la population locale résidant à Montdidier et/ou travaillant dans l'agglomération, les vues sont ouvertes sur le plateau aujourd'hui ponctué par les éoliennes du parc du Moulin à Cheval.

La totalité des éoliennes des 4 variantes sont visibles. A1 et A2 sont plus prégnantes que les variantes B en raison d'un angle apparent vertical supérieur, causé par une plus forte proximité avec la départementale à l'est de Montdidier. À l'inverse depuis la RD 930 à l'ouest de Montdidier, les éoliennes des scénarios B sont plus proche de l'axe, c'est donc le phénomène inverse qui est produit.

La variante A1 est la plus défavorable depuis cet angle de vue, les éoliennes apparaissent désordonnées sans réelles connexions avec le parc existant.

La variante A2 est lisible dans le paysage, une ligne simple apparait. Idem pour la variante B2 - simplicité de lecture du parc et combinaison heureuse avec le parc éolien existant.

La variante B1 depuis ce point de vue est relativement bien intégrée au parc éolien existant ; d'un point de vue organisationnel, les éoliennes apparaissant groupées sont lisibles.

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage n°39 (dans la suite de ce rapport)

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

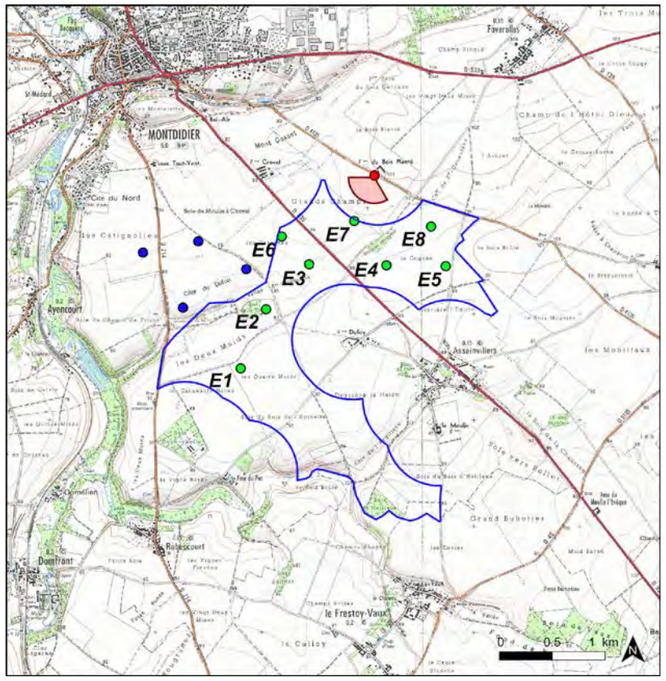

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

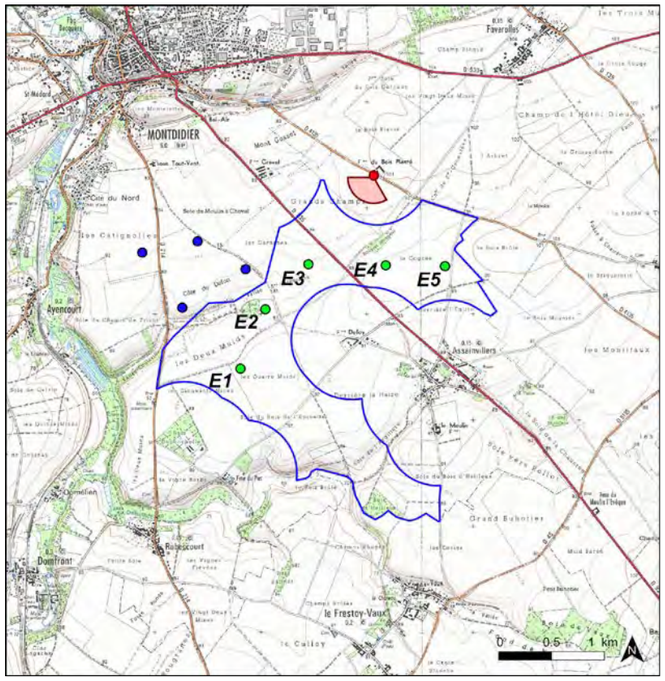

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

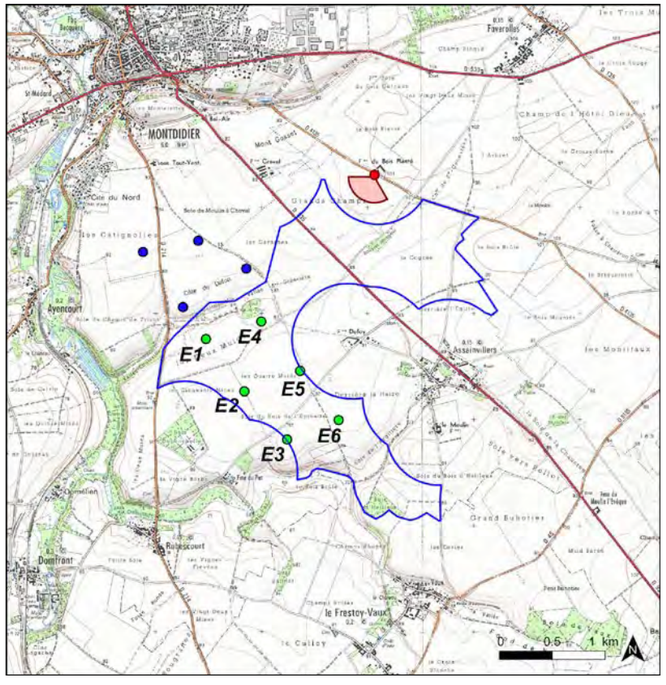

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

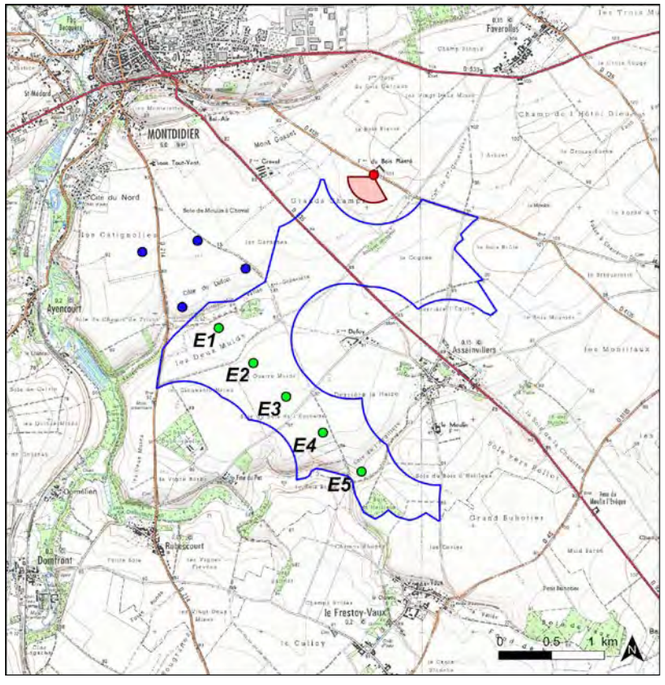

Le point de vue ci-contre illustre la perception du projet éolien depuis la ferme du Bois Planté.

Une différence notoire et évidente transparaît à l'examen des variantes; les éoliennes des scénarios A1 et A2 apparaissent avec une taille apparente verticale supérieure à celle de B1 et B2.

La ligne simple projetée à travers la variante B2 semble par ailleurs plus compréhensible que le double alignement représenté sur B1.

Depuis ce point de vue, les variantes A1 et A2 sont très proches, cependant il en résulte que le projet A2, moins ambitieux sur le nombre d'éoliennes que A1, est moins impactant.

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire n°1 de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage équiangulaire n°2 de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

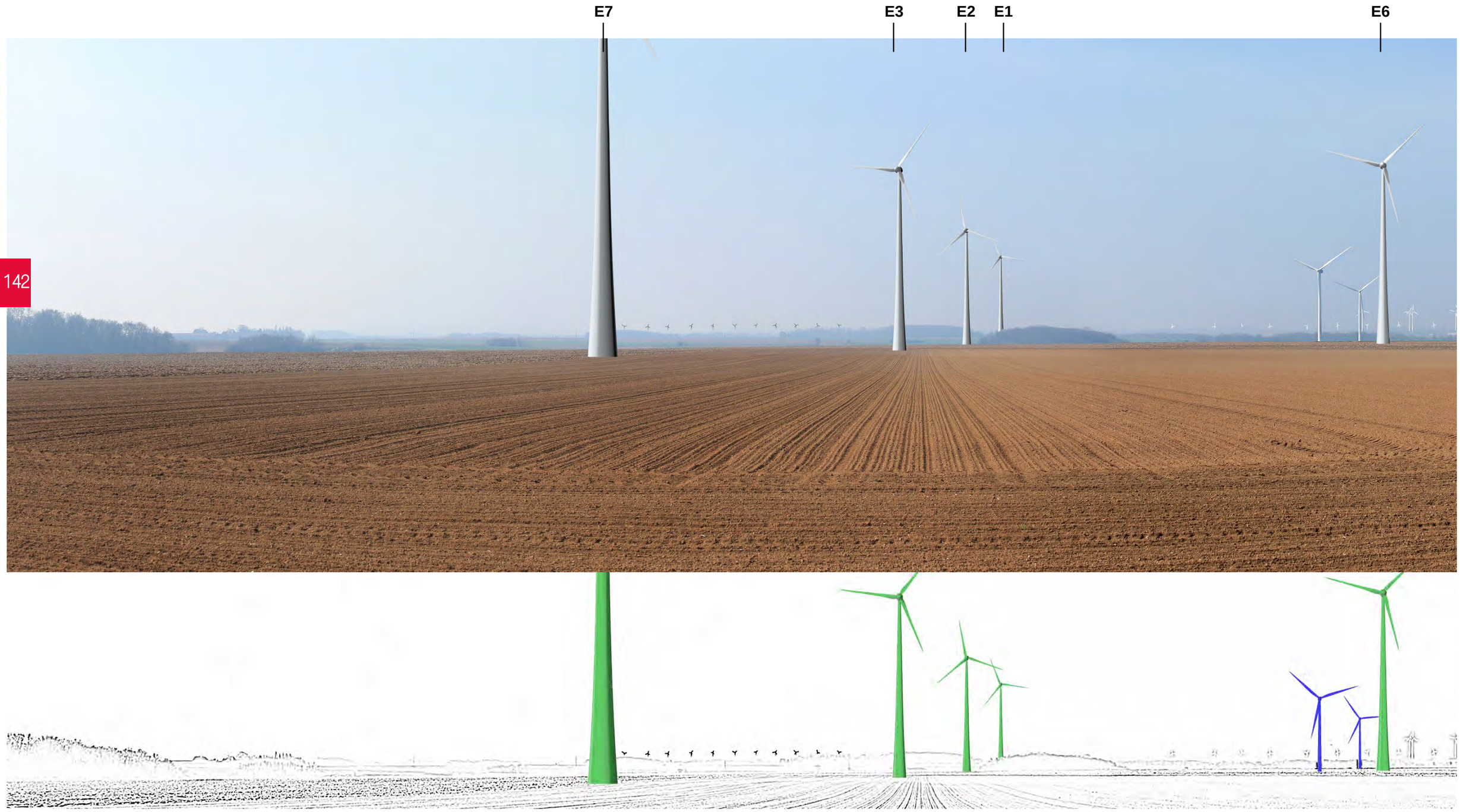

Photomontage équiangulaire n°1 de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire n°2 de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Photomontage équiangulaire de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

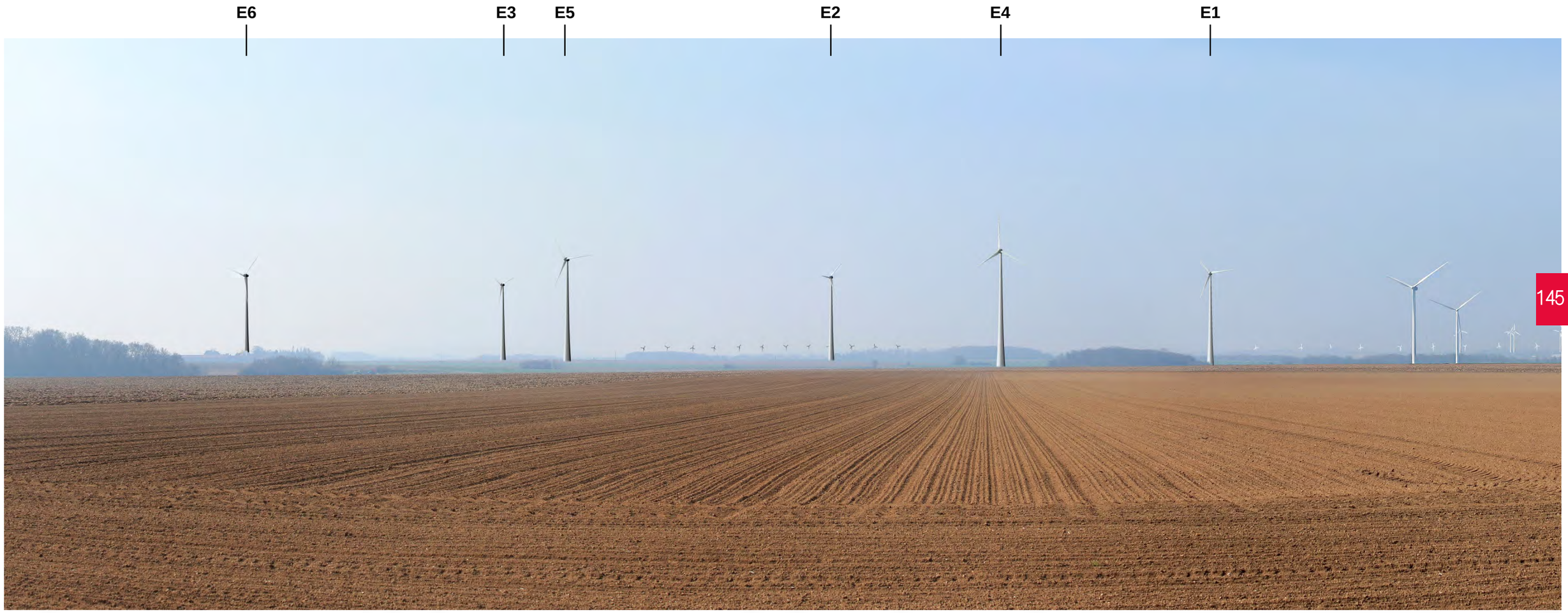

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage n°40 (dans la suite de ce rapport)

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

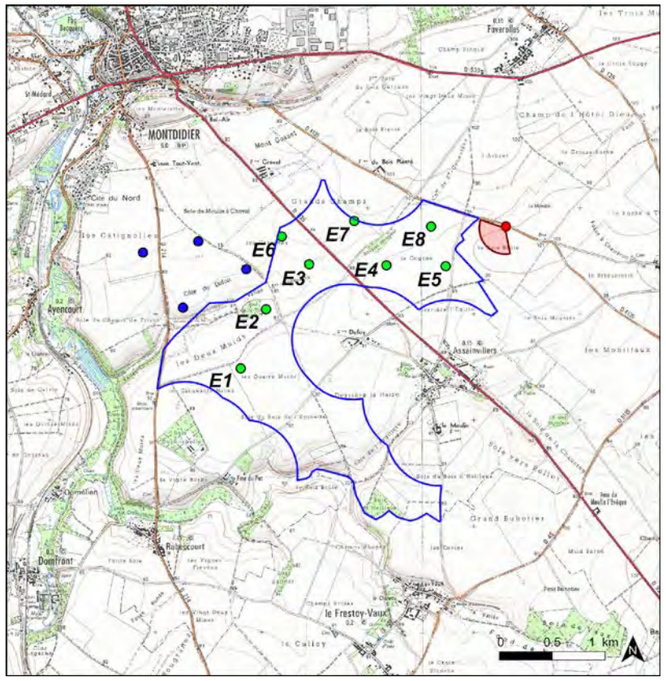

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

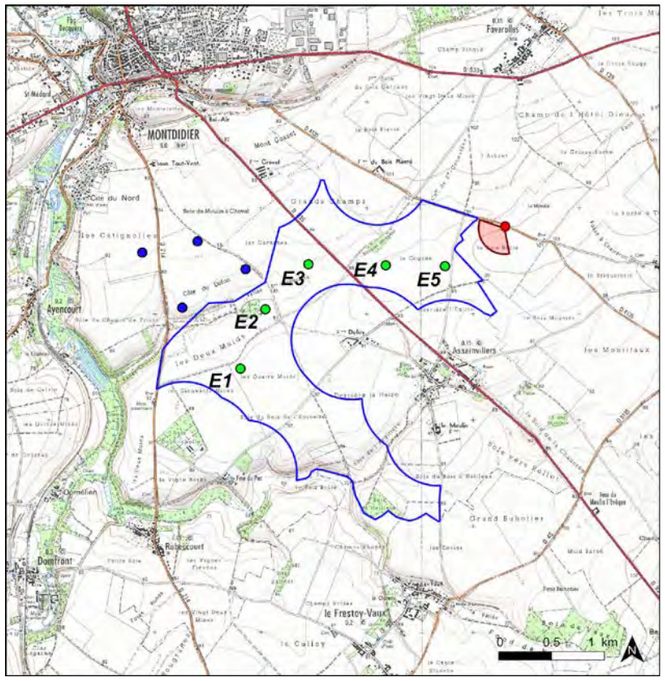

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

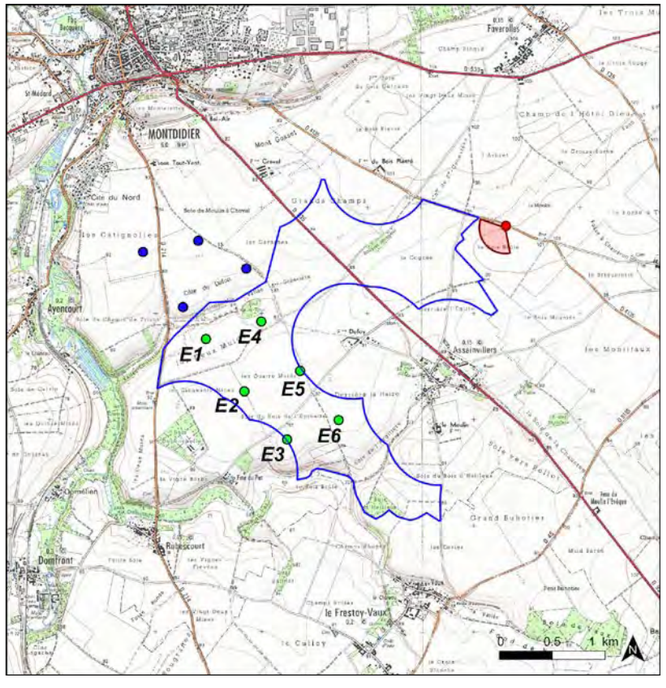

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

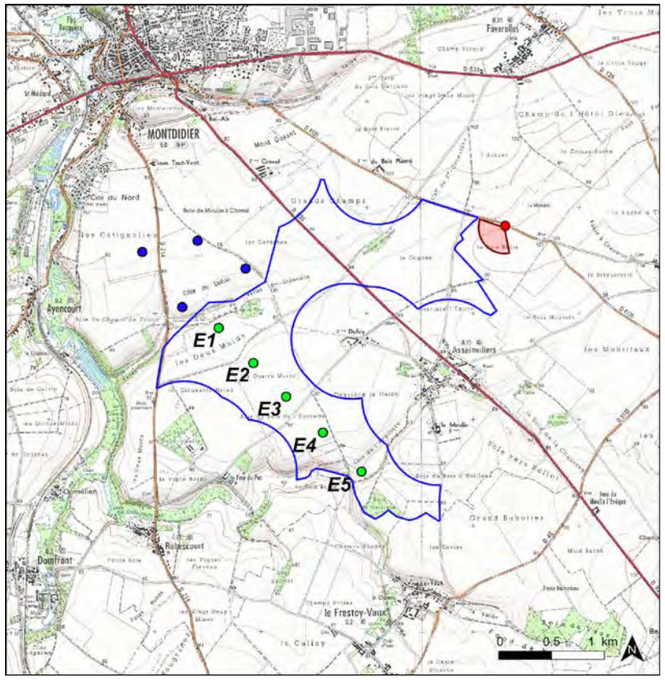

Depuis la RD 935 représentant la perception du paysage quotidien de la population locale résidant à Montdidier et/ ou travaillant dans l'agglomération, les vues sont ouvertes sur le plateau aujourd'hui ponctué par les éoliennes du parc du Moulin à Cheval.

À l'instar de l'analyse du photomontage précédent, les éoliennes des scénarios A1 et A2 apparaissent avec une taille apparente verticale supérieure à celle de B1 et B2. Il est important d'indiquer que ces deux points de vue sont très proches géographiquement.

Par ailleurs, la ligne projetée à travers la variante B2 semble de nouveau plus compréhensible que le double alignement représenté sur B1. De plus la combinaison du projet avec les quatre éoliennes en exploitation est plus heureuse pour le scénario B2.

La variante A2 présente une organisation structurée tandis que A1 plus complexe manque de cohérence.

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

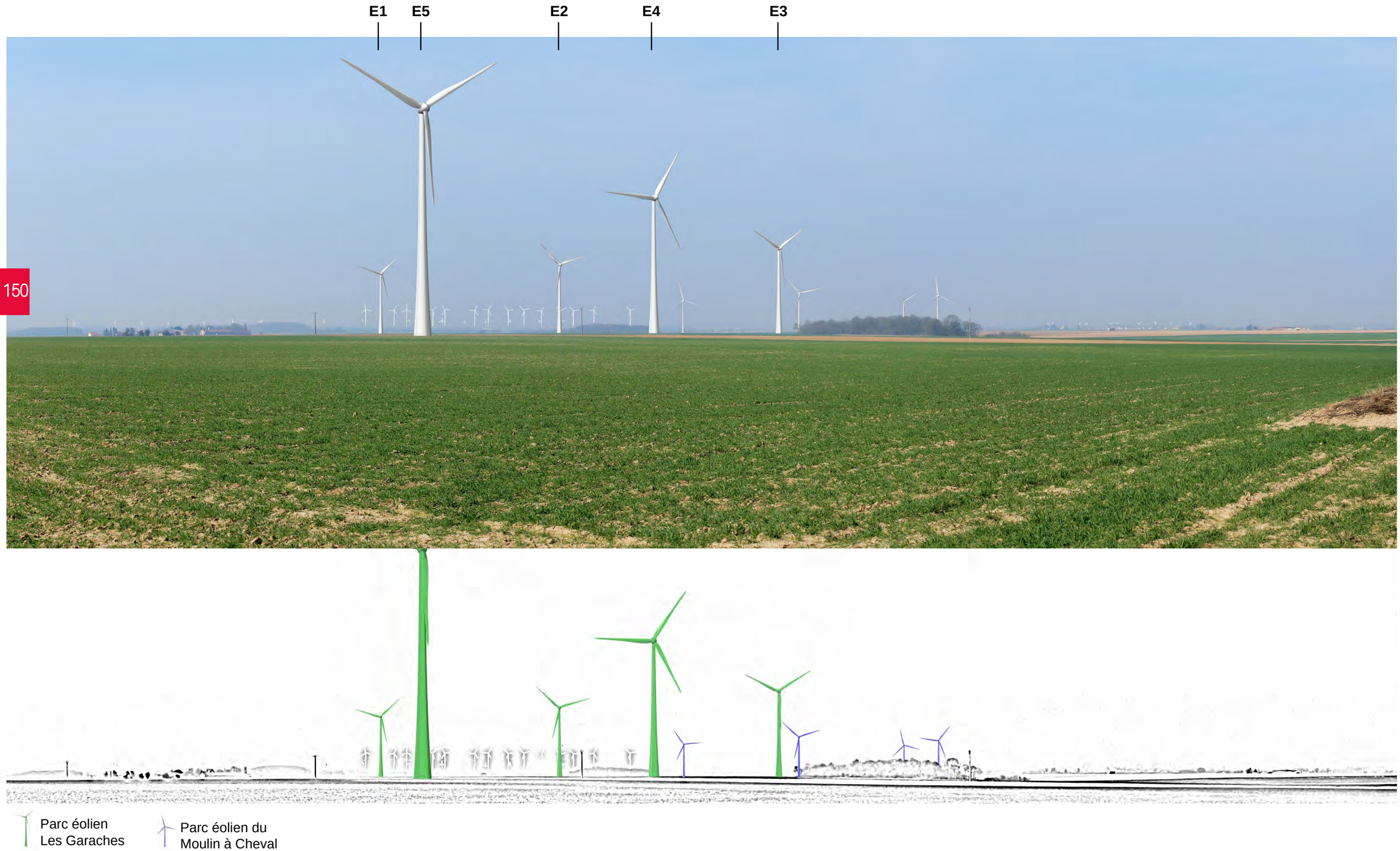

Photomontage équiangulaire de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage n°42 (dans la suite de ce rapport)

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

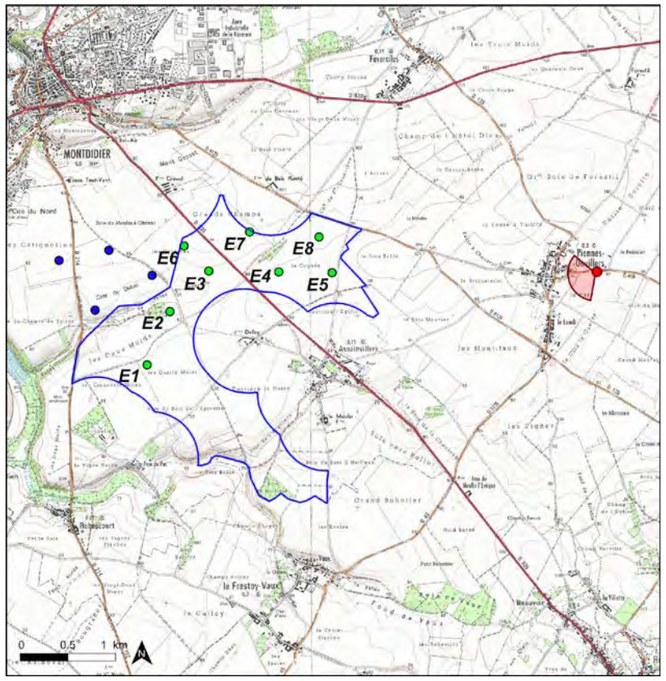

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

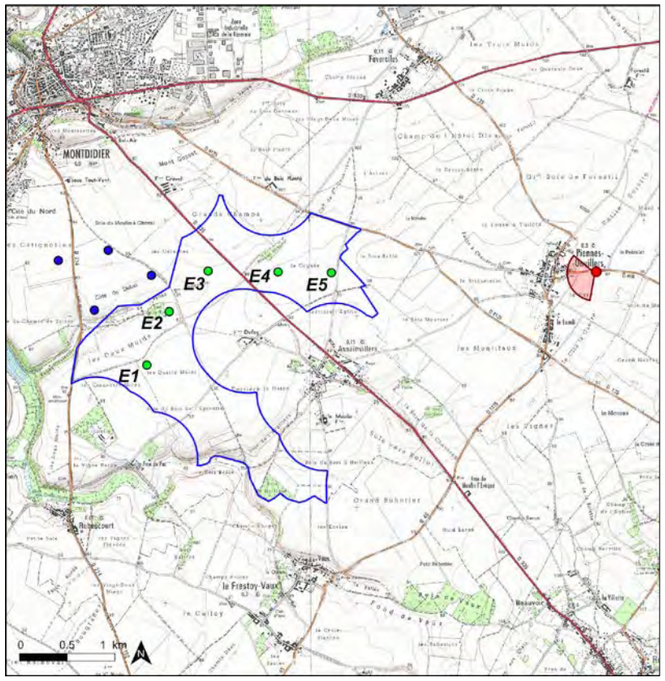

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

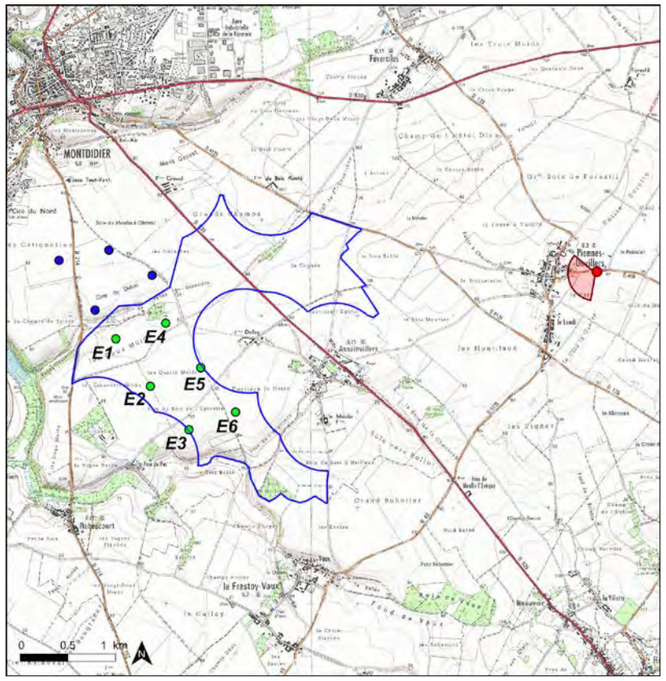

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

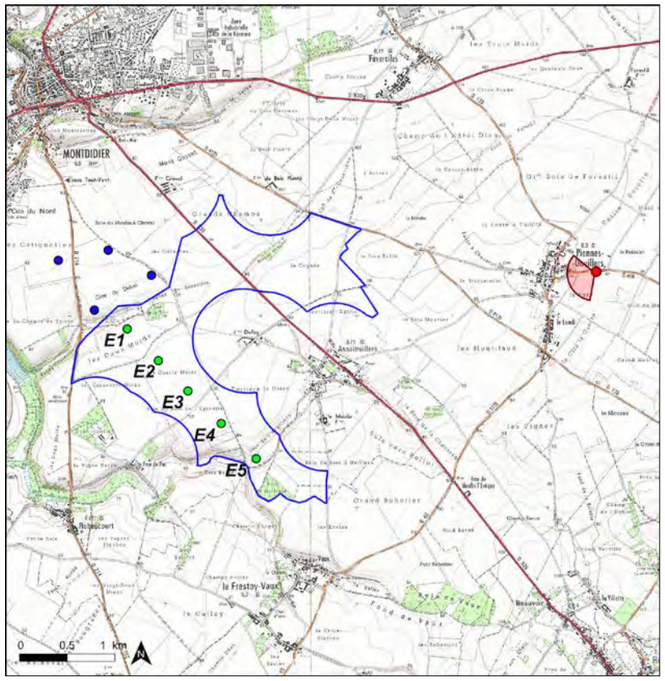

Le village de Piennes-Onvillers et plus particulièrement son église classée ponctue le paysage ; depuis la RD 468 à l'entrée est du bourg le projet éolien se dessine au dessus de la trame bâti.

Les variantes A1 et A2 ont un effet d'écrasement généré sur le clocher de l'église protégée plus significatif que les variantes B1 et B2.

L'impact visuel reste néanmoins important sur les quatre scénarios.

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

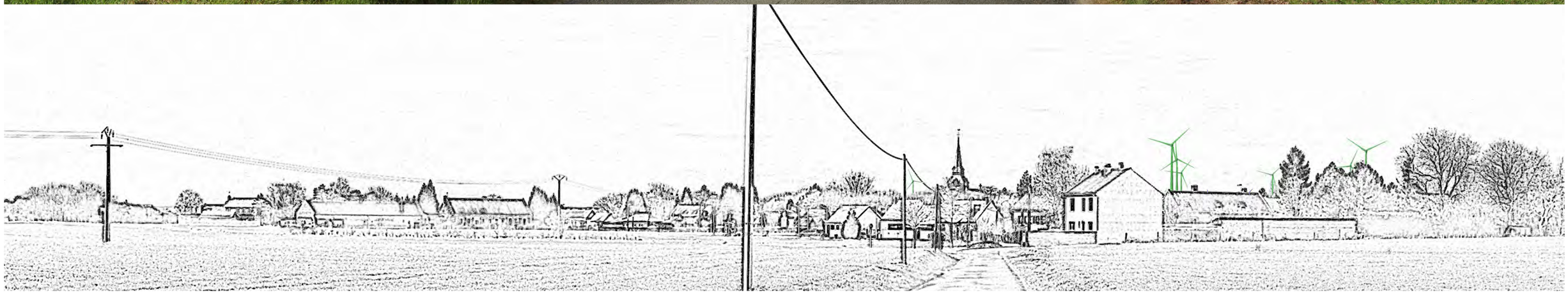

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage n°57 (dans la suite de ce rapport)

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

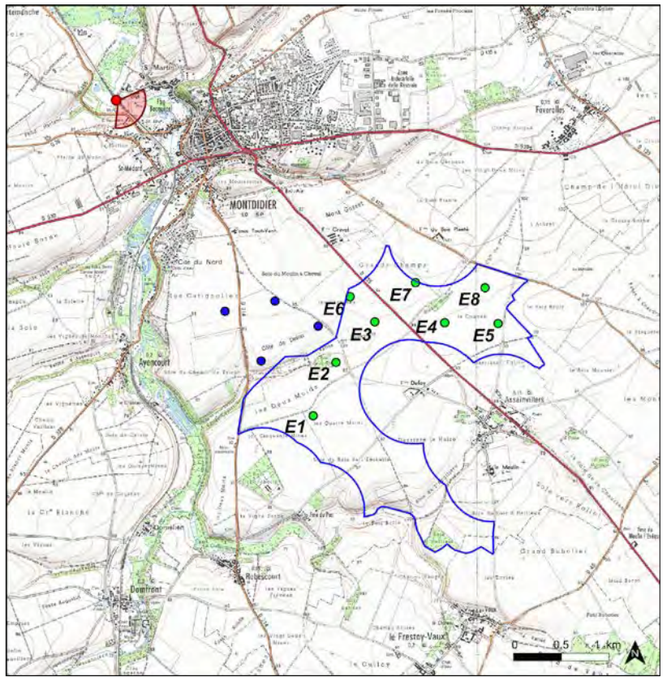

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

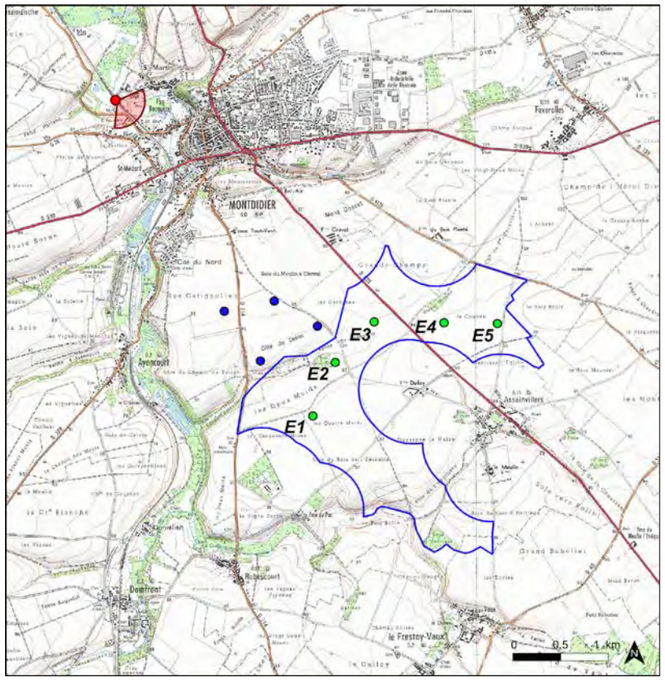

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

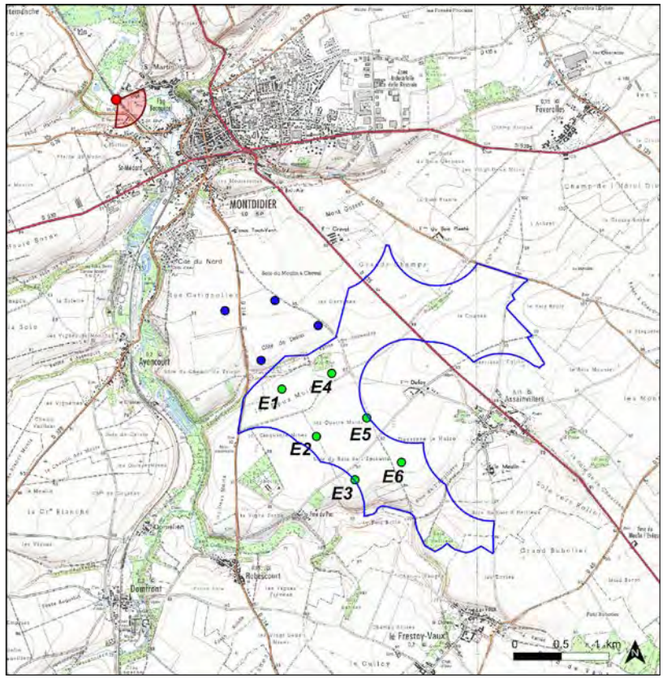

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

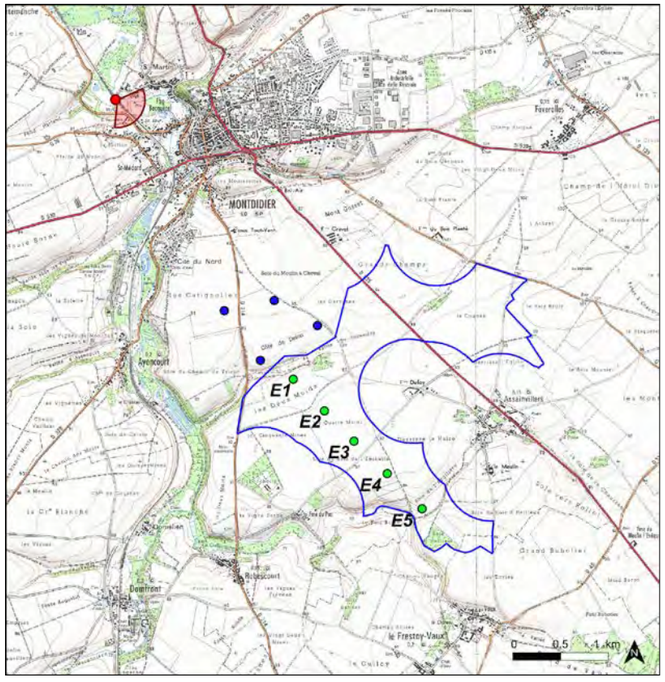

Depuis la vallée des Trois Doms, des repères significatifs rythment le troisième plan ; il s'agit des clochers des monuments protégés à Montdidier et les éoliennes du parc du Moulin à Cheval.

Depuis ce point de vue pittoresque et stratégique, les variantes B1 et B2 sont les plus défavorables. Un effet de chevauchement très impactant des turbines est notamment constaté avec le scénario B1.

Par ailleurs, l'ensemble des éoliennes sont visibles dans la représentation de la variante B2.

Les variantes A1 et A2 sont plus discrètes et de ce fait moins prégnantes dans le paysage.

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage n°59 (dans la suite de ce rapport)

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

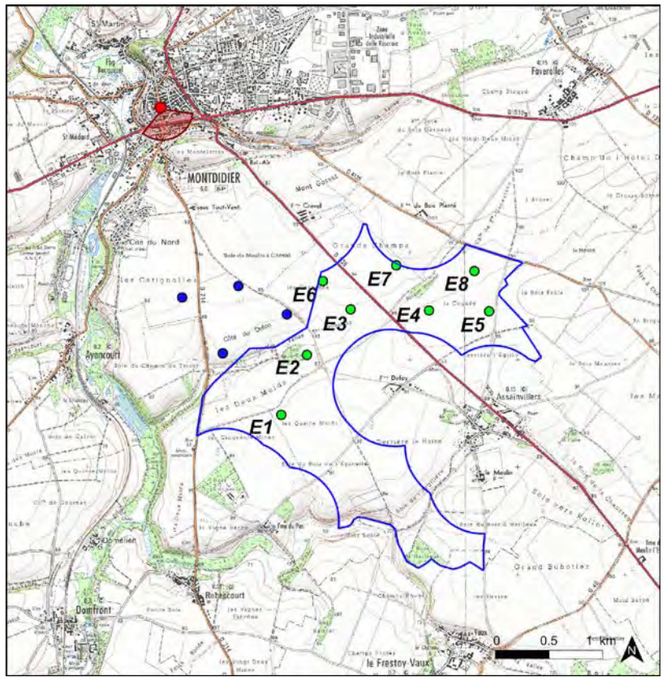

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

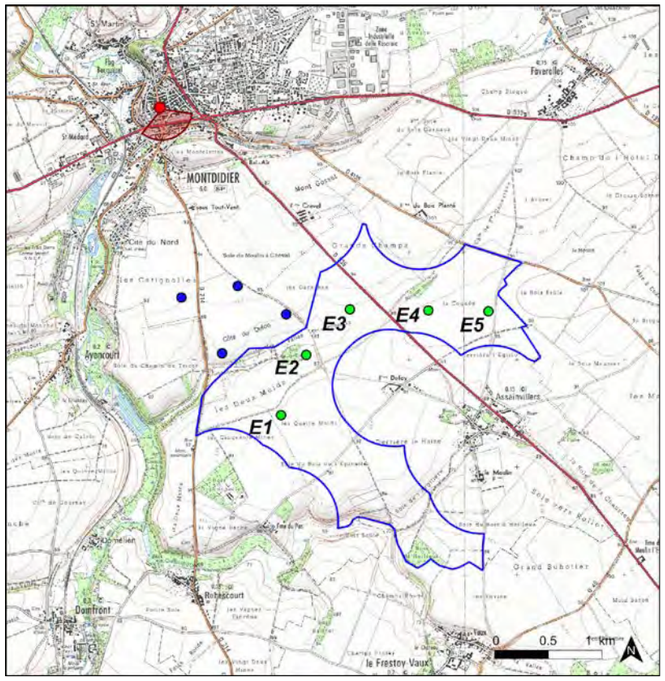

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

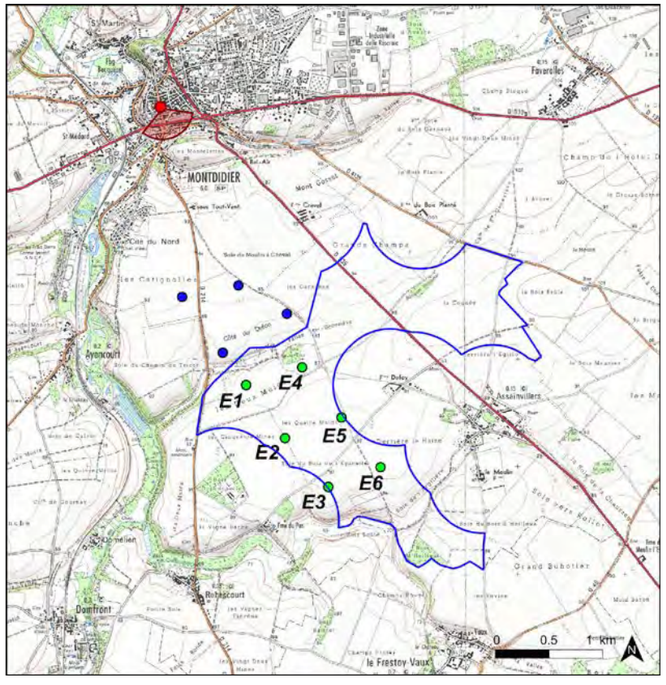

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

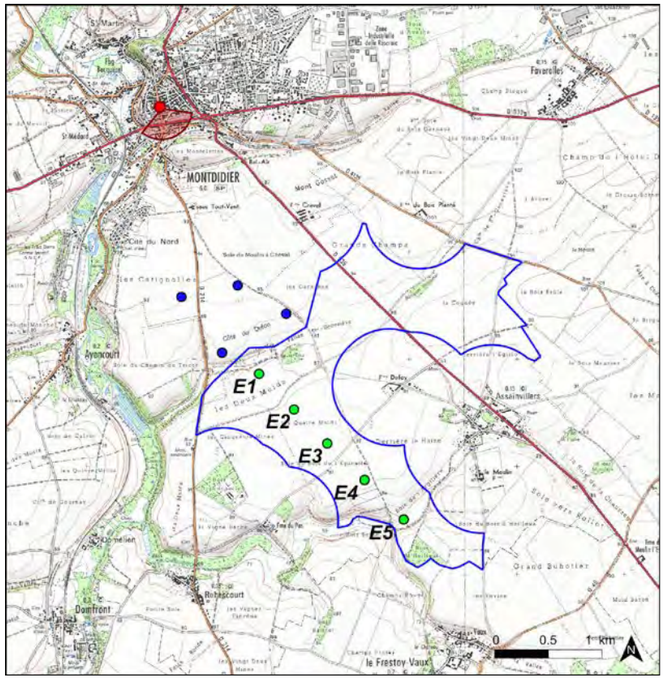

Vue emblématique dans un lieu chargé d'histoire où le regard embrasse au premier plan les monuments historiques et au second, en fond de perspective, le paysage et une éolienne du parc du Moulin à Cheval.

La fenêtre visuelle générée par les fronts bâtis du centre ville est très mince et présente donc un très fort intérêt.

La conséquence visuelle des variantes A1 et A2 est identique : apparition d'une éoliennes sur la partie gauche du cadre créé par les façades.

La variante B2 est très proche des variantes A1 et A2 : apparition d'une éoliennes sur l'extrême gauche du cadre créé par les fronts bâtis.

La variante B1 est la plus défavorable ; deux turbines apparaissent au second plan, en plus de celle en exploitation du parc du Moulin à Cheval.

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire de la variante A1

Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

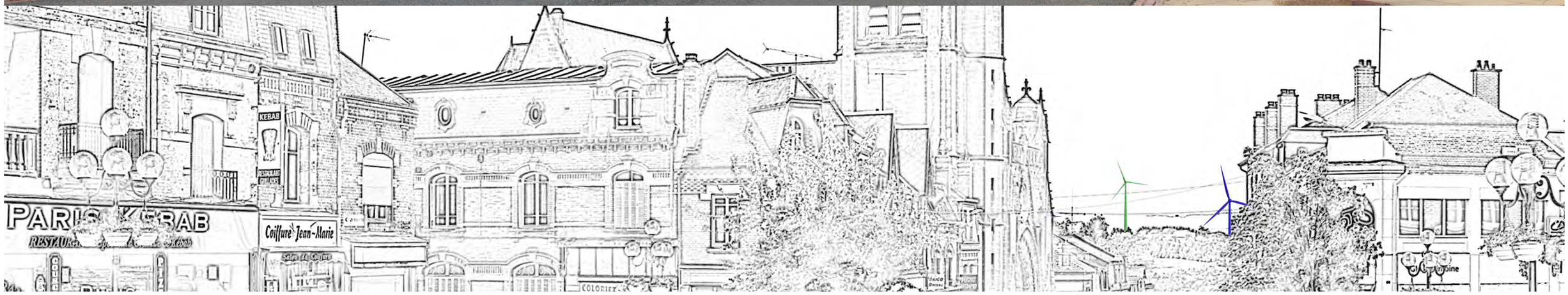

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

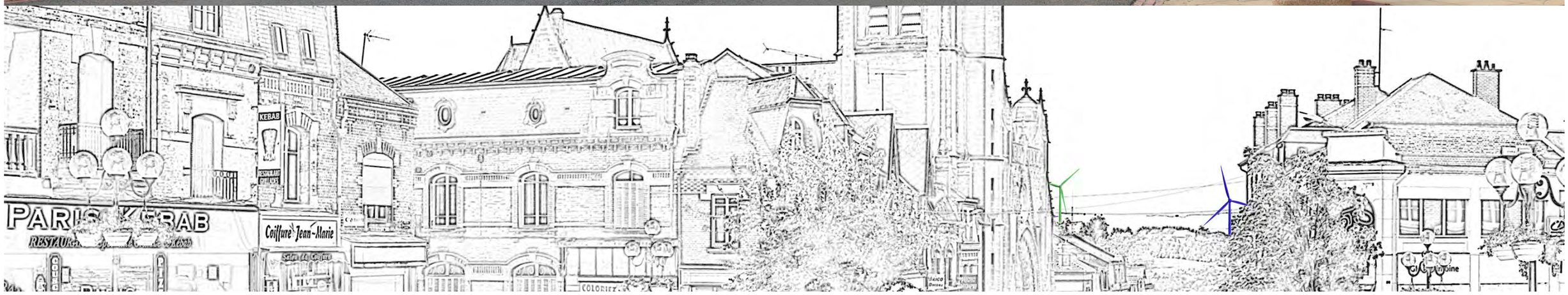

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

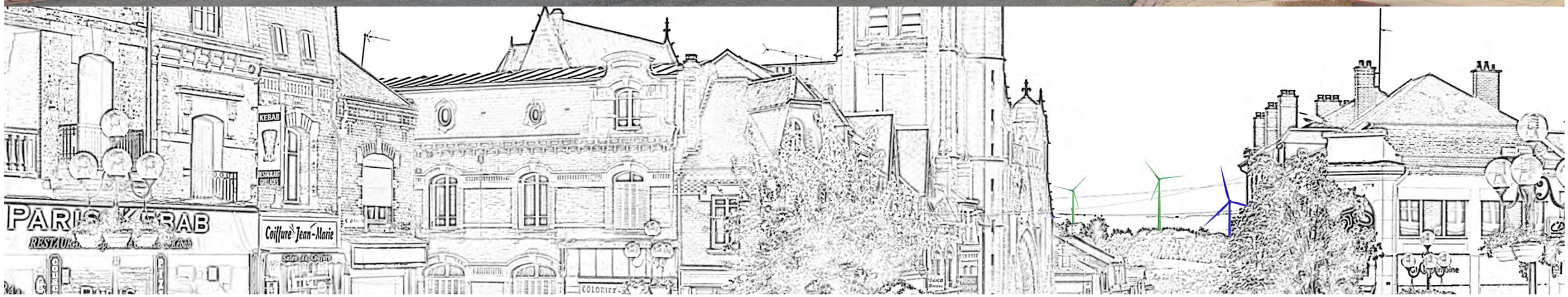

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage n°64 (dans la suite de ce rapport)

Variante A1 8xE92 avec mât de 184.38m

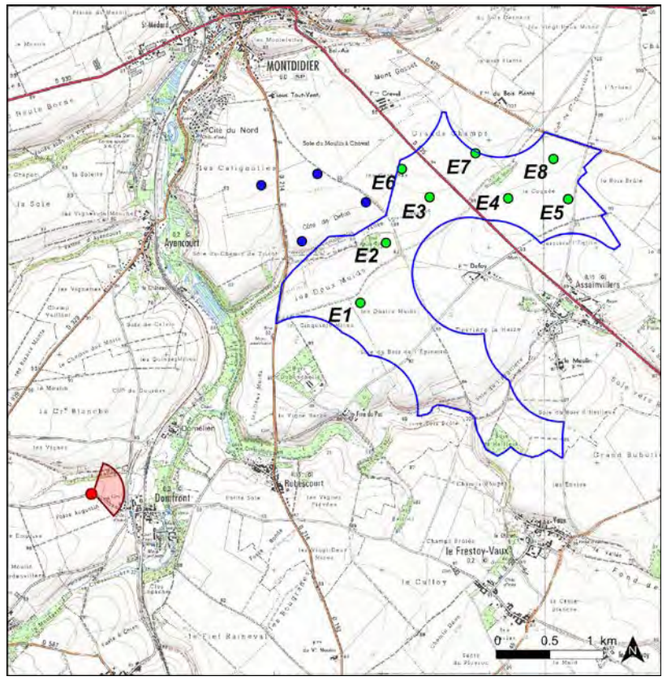

Variante A2 5xE115 avec mât de 193.33m

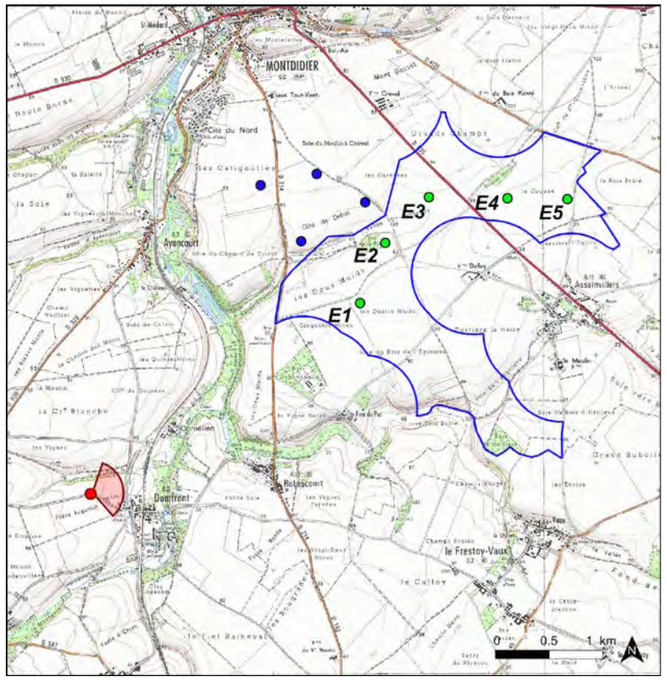

Variante B1 6xE92 avec mât de 184.38m

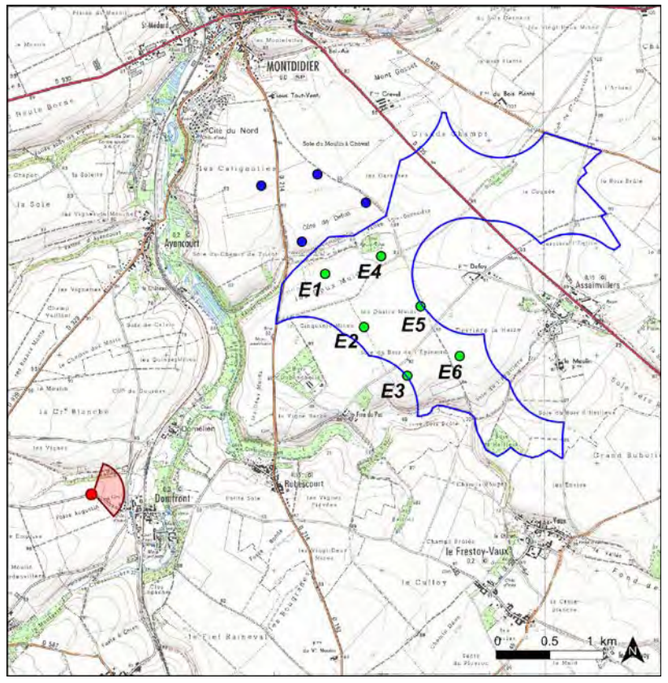

Variante B2 5xE115 avec mât de 193.33m

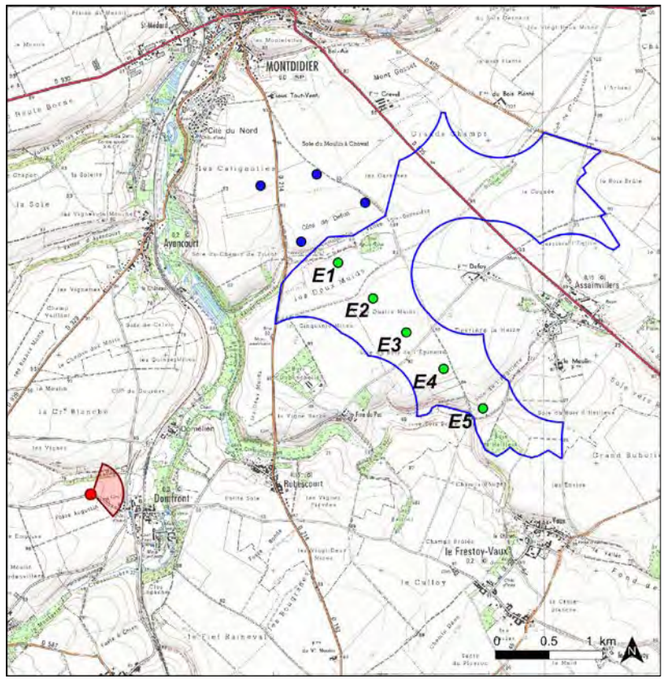

Domfront est implanté sur le versant occidental de la vallée des trois Doms. Depuis l'ouest du village, la vue s'ouvre sur de grandes parcelles cultivées. Un cordon boisé anime l'horizon marquant le tracé de la vallée des Trois Doms.

Les variantes B1 et B2 occupent un horizon plus large dans ce panorama que les scénarios A1 et A2. L'étalement est deux à trois fois plus important.
La géométrie de la variante A1 est plus confuse que celle du scénario A2, les chevauchements des rotors créant des appels visuels perturbateurs. .

Le scénario A2 est le moins défavorable dans ce paysage de vallée.

Photomontage panoramique 120° de la variante A1

Photomontage panoramique 120° de la variante A2

Photomontage panoramique 120° de la variante B1

Photomontage panoramique 120° de la variante B2

Photomontage équiangulaire de la variante A1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante A2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B1
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

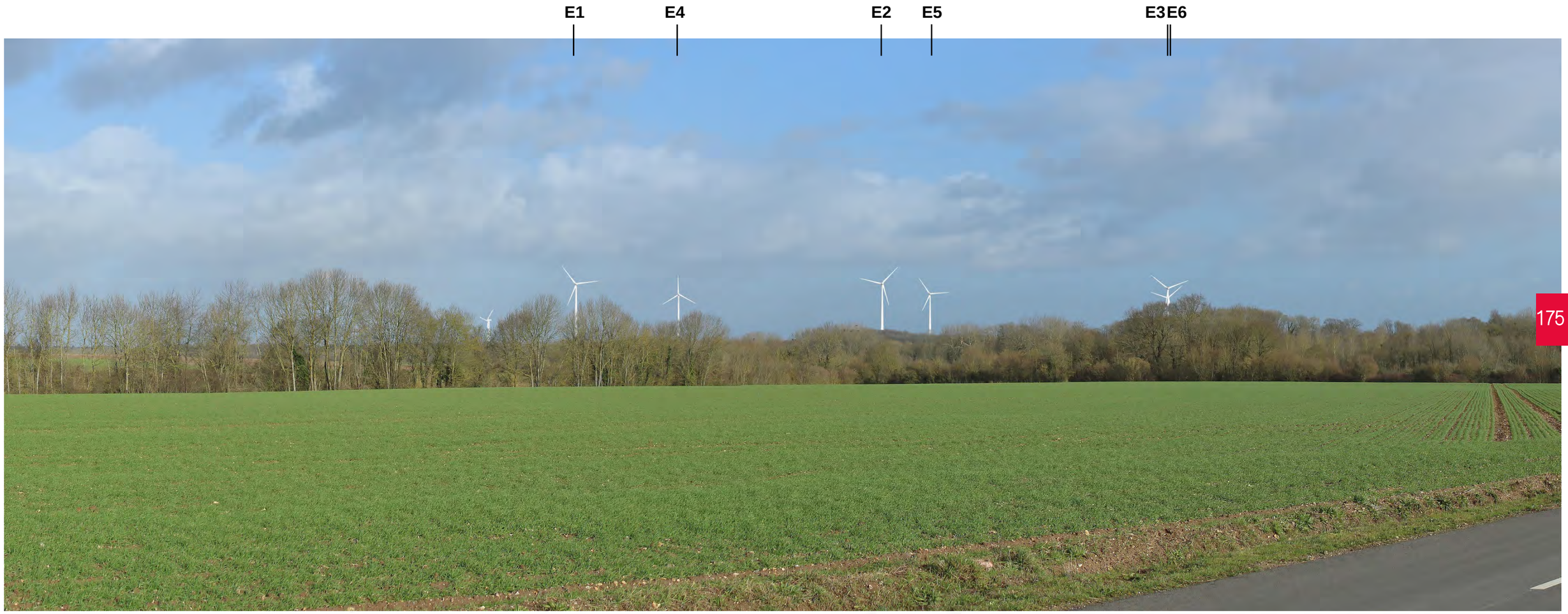

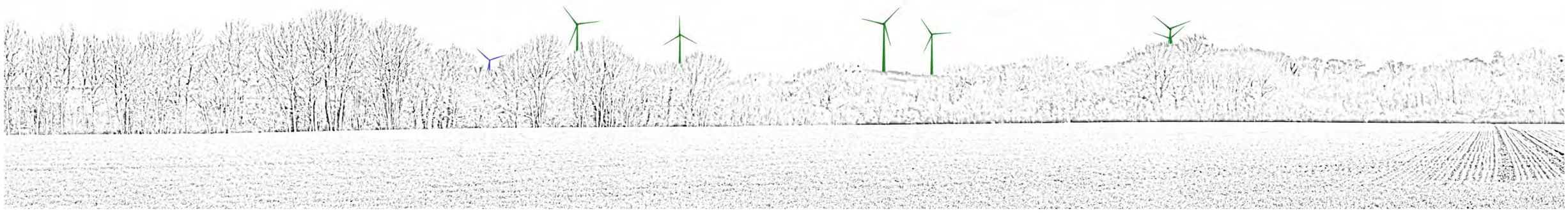

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

Photomontage équiangulaire de la variante B2
Largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à environ 38cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que la réalité.

Parc éolien
Les Garaches

Parc éolien du
Moulin à Cheval

5 . Tableau comparatif

	Variante OUEST-EST		VARIANTE NORD-SUD	
	A1	***A2***	***B1***	***B2***
Nombre d'éoliennes	8	5	6	5
Type d'éolienne	E92	E115	E92	E115
Production d'énergie	Optimisation maximale de l'espace offert par la ZIP. Donne la possibilité de mettre jusqu'à 8 éoliennes avec un rotor de 92 mètres et d'une puissance unitaire de 2,35MW (18,8MW)	Optimisation de l'espace offert par la ZIP. Donne la possibilité de mettre 5 éoliennes avec un rotor de 115 mètres et d'une puissance unitaire de 3 MW (15MW)	Optimisation moindre de l'espace offert par la ZIP. Donne la possibilité de mettre jusqu'à 6 éoliennes avec un rotor de 92 mètres et d'une puissance unitaire de 2,35MW (14,1MW)	Optimisation de l'espace offert par la ZIP. Donne la possibilité de mettre jusqu'à 5 éoliennes avec un rotot de 115 mètres et d'une puissance unitaire de 3 MW (15MW)
Hauteur bout de pale	184.38 m	193.26 m	184.38 m	193.26 m
Proximité de riverains	Cette variante d'implantation génère un impact sur les zones d'habitat proche. Les éoliennes exposent les hameaux au nord et sud des implantations. La ferme Defoy : la terrasse de l'habitation est orientée vers le sud-ouest. Les éoliennes au-dessus de cette habitation sont partiellement masquées par des haies hautes entourant la propriété. Les habitations proches au nord des implantations (Ferme Cervel et Bois planté) peuvent être impactées. Ce projet vient en plus se cumuler avec les 4 éoliennes existantes. La première éolienne est à environ 650m de la Ferme de Pas. Par ailleurs, l'effet d'encerclement sur la commune d'Assainvilliers est important.	Cette variante d'implantation est la plus respectueuse des zones d'habitat proche. La ferme Defoy : la terrasse de l'habitation est orientée vers le sud-ouest (vers les implantations). Les éoliennes sont partiellement masquées par des haies hautes entourant la propriété. Une première éolienne est à environ 840m. Les habitations proches au nord des implantations (Ferme Cervel et Bois planté) peuvent être impactées. Par ailleurs, la première éolienne est à environ 870m de la Ferme de Pas.	Cette variante d'implantation génère un impact sur les zones d'habitat proche. Les éoliennes exposent les hameaux à l'ouest et à l'est des implantations. La ferme Defoy : la terrasse de l'habitation est orientée vers le sud-ouest (vers les implantations). Les éoliennes sont partiellement masquées par des haies hautes entourant la propriété. Depuis la cour de la ferme nous pouvons observer des effets d'écrasement sur l'habitation (voir photomontage de comparaison des variantes). Une première éolienne est à environ 500m. De la même manière, les habitations proches à l'ouest des implantations (Hameau du Pas et Ferme du Pas) peuvent être impactées. La première éolienne est à environ 500m de la Ferme de Pas.	Cette variante d'implantation génère un impact sur les zones d'habitat proche. Les éoliennes exposent les hameaux à l'ouest et à l'est des implantations. La ferme Defoy : la terrasse de l'habitation est orientée vers sud-ouest (vers les implantations). Les éoliennes sont partiellement masquées par des haies hautes entourant la propriété. Depuis la cour de la ferme nous pouvons observer des effets d'écrasement sur l'habitation (voir photomontage de comparaison des variantes). Une première éolienne est à environ 700m. De la même manière, les habitations proches à l'ouest des implantations (Hameau du Pas et Ferme du Pas) peuvent être impactées. La première éolienne est à environ 700m de la Ferme de Pas. Par ailleurs, l'effet d'encerclement sur la commune d'Assainvilliers est important.
Géométrie entre éoliennes	Deux lignes compactes dans la continuité et en appui sur le parc éolien existant du Moulin à Cheval Inter-distance : 276m à 460m Le choix de la E92 (taille de rotor plus petit) permet de proposer 2 lignes avec un nombre de machines plus important	Une ligne courbe aérée dans la continuité et en appui sur le parc éolien existant du Moulin à Cheval Inter-distance : 345m à 575m Le choix de la E115 impose des distances interéoliennes plus importantes donc on aboutit à une seule ligne. Moins de machines mais une production quasi identique	Deux lignes compactes dans la continuité et en appui sur le parc éolien existant du Moulin à Cheval Inter-distance : 276m à 460m Le choix de la E92 (taille de rotor plus petit) permet de proposer 2 lignes avec un nombre de machines plus important	Une ligne courbe aérée dans la continuité et en appui sur le parc éolien existant du Moulin à Cheval Inter-distance : 345m La E115 impose une ligne simple avec moins de machines mais une production en MW quasi identique

Figure 70 : Tableau comparatif des variantes 1/2

FIGURE 71 : TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES 2/2 (SUITE)

		Variante OUEST-EST		VARIANTE NORD-SUD	
		A1	**A2**	**B1**	**B2**
SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES Comparaison des variantes	Co-visibilité avec un monument historique Appui des Photomontages de comparaison n°27, 33, 42, 57, 59	Co-visibilité renforcée (du fait de la présence du parc en exploitation du Moulin à Cheval) avec les monuments historiques protégés dans l'aire rapprochée et intermédiaire (église Saint-Pierre, Hôtel de ville et Église Saint-Sépulcre à Montdidier, église de Piennes à Piennes-Onvillers et église classée à Tricot). Ce scénario n'est pas moins défavorable que les variantes A2, B1 et B2 d'un point de vue de la sensibilité des monuments historiques. ↘	Co-visibilité avec les monuments historiques renforcée du fait de la présence du parc en exploitation du Moulin à Cheval. Co-visibilité importante avec les monuments historiques protégés dans l'aire rapprochée et intermédiaire (église Saint-Pierre, Hôtel de ville et Église Saint-Sépulcre à Montdidier, église de Piennes à Piennes-Onvillers et église classée à Tricot). Ce scénario est malgré tout le moins défavorable d'un point de vue de la sensibilité des monuments historiques. ↘	Co-visibilité avec les monuments historiques renforcée du fait de la présence du parc en exploitation du Moulin à Cheval. Co-visibilité importante avec les monuments historiques protégés dans l'aire rapprochée et intermédiaire (église Saint-Pierre, Hôtel de ville et Église Saint-Sépulcre à Montdidier, église de Piennes à Piennes-Onvillers et église classée à Tricot). Ce scénario n'est pas moins défavorable que les variantes A1, A2 et B2 d'un point de vue de la sensibilité des monuments historiques. ↘	Co-visibilité avec les monuments historiques renforcée du fait de la présence du parc en exploitation du Moulin à Cheval. Co-visibilité importante avec les monuments historiques protégés dans l'aire rapprochée et intermédiaire (église Saint-Pierre, Hôtel de ville et Église Saint-Sépulcre à Montdidier, église de Piennes à Piennes-Onvillers et église classée à Tricot). Ce scénario n'est pas moins défavorable que les variantes A1, A2 et B1 d'un point de vue de la sensibilité des monuments historiques. ↘
	Inter-visibilité avec un autre parc éolien Appui des Photomontages de comparaison n°38, 39, 40	L'enjeu est porté principalement sur la connexion du projet éolien des Garaches (en extension) avec le parc en exploitation du Moulin à Cheval. Au vu de l'examen des photomontages de comparaison, le scénario A1 est le plus défavorable. Aspect désordonné des turbines sans réelle harmonie d'ensemble (comprenant le parc du Moulin à Cheval). ↘	L'enjeu est porté principalement sur la connexion du projet éolien des Garaches (en extension) avec le parc en exploitation du Moulin à Cheval. Le scénario A2 n'est pas le plus favorable d'un point de vue de l'accord avec le parc éolien du Moulin à Cheval. Cependant la géométrie d'ensemble reste cohérente. →	L'enjeu est porté principalement sur la connexion du projet éolien des Garaches (en extension) avec le parc en exploitation du Moulin à Cheval. Le scénario B1 n'est pas le plus favorable d'un point de vue de l'accord avec le parc éolien du Moulin à Cheval. Cependant la géométrie d'ensemble reste cohérente. →	L'enjeu est porté principalement sur la connexion du projet éolien des Garaches (en extension) avec le parc en exploitation du Moulin à Cheval. Ce scénario est le plus favorable d'un point de vue de l'accord avec le parc éolien en exploitation du Moulin à Cheval. En effet la hauteur des turbines du parc des Garaches s'accorde visuellement avec celle des éoliennes en exploitation. De plus le rythme des nouvelles machines rappel celui des éoliennes du parc du Moulin à Cheval. ↗
	Perception des vallées Appui du Photomontage de comparaison n°57	L'enjeu est principalement lié à la vallée des Trois-Doms qu'englobe l'aire rapprochée. Le scénario A1 est visible sans chevauchement depuis le fond de la vallée des Trois-Doms. Cette variante est une des plus discrètes depuis ce paysage intime et pittoresque. ↗	L'enjeu est principalement lié à la vallée des Trois-Doms qu'englobe l'aire rapprochée. Le scénario A2 (présence dans le paysage très similaire au scénario A1) est visible sans chevauchement depuis le fond de la vallée des Trois-Doms. Cette variante est une des plus discrètes depuis ce paysage intime et pittoresque. ↗	L'enjeu est principalement lié à la vallée des Trois-Doms qu'englobe l'aire rapprochée. Le scénario B1 est le plus défavorable. L'impact sur la vallée des Trois-Doms est important en raison du chevauchement important des turbines. De plus, le projet éolien est entièrement visible. ↘	L'enjeu est principalement lié à la vallée des Trois-Doms qu'englobe l'aire rapprochée. Le scénario B2 est assez défavorable. L'impact sur la vallée des Trois-Doms est important en raison du chevauchement des turbines. De plus, le projet éolien est entièrement visible. ↘
	Perception depuis l'habitat Appui des Photomontages de comparaison n°51, 39, 59	Depuis les habitations proches du projet éolien, le scénario A1 modifie la perception du paysage quotidien. Cette variante n'est pas la moins défavorable. En effet, depuis la ferme Defoy très proche du projet, les éoliennes y sont largement masquées. →	Depuis les habitations proches du projet éolien, le scénario A2 modifie la perception du paysage quotidien. Cette variante est cependant la moins défavorable. En effet, depuis la ferme Defoy très proche du projet, les éoliennes sont largement masquées comme pour la variante A1. Depuis la ferme du Bois Planté, également dans les environs immédiats du projet éolien, le présent scénario est moins impactant que A1, le schéma d'implantation étant plus lisible et la hauteur apparente des turbines, moindre. ↗	Depuis les habitations proches du projet éolien, le scénario B1 modifie la perception du paysage quotidien. L'impact paysager sur les hameaux proches est important, et notamment depuis la ferme Defoy. ↘	Depuis les habitations proches du projet éolien, le scénario B2 modifie la perception du paysage quotidien. L'impact paysager sur les hameaux proches est important, et notamment depuis la ferme Defoy. ↘
	Perception depuis les axes routiers (perception du paysage quotidien) Appui des Photomontages de comparaison n°33, 38, 40, 42	Depuis les axes routiers, le scénario A1 apparait très confus, la lisibilité du parc est difficile. Ce scénario est le plus défavorable. ↘	Depuis les axes routiers, la variante A2 apparait de façon assez naturelle dans le prolongement du parc en exploitation du Moulin à Cheval. La ligne courbe projetée est lisible et cohérente dans le paysage. La représentation spatiale des éoliennes est intellectuellement aisée. →	Le double alignement au sud du parc du Moulin à Cheval, en extension des 4 turbines en exploitation, s'intègre relativement bien dans le paysage. Le schéma proposé est simple et sa perception est assez naturelle. →	L'alignement au sud du parc du Moulin à Cheval, en extension des 4 turbines en exploitation se détachant donc sensiblement du centre de gravité actuel du parc, s'intègre relativement bien dans le paysage. Le schéma proposé est simple et sa perception est également assez naturelle. →

Les photomontages de comparaison des variantes ainsi que le présent tableau permettent de comparer les différents paramètres et résultats des quatre variantes et de mettre en exergue la solution qui, au regard des hauteurs projetées, de la géométrie des scénarios, de la cohérence paysagère, etc, s'intègre le plus favorablement possible dans l'environnement.

La variante A2 est la plus favorable d'un point de vue paysager (cf photomontages de comparaison et tableau comparatif). D'un point de vue de la sensibilité du patrimoine bâti, le schéma A2 est le moins défavorable. Les variantes B1 et B2 génèrent des impacts paysagers significatifs sur la vallée des Trois-Doms, les hameaux proches et la ferme Defoy - en opposition au scénario A2 le plus discrêt depuis le paysage intime de la vallée des Trois-Doms et depuis l'habitat. De plus, bien que la variante B1 soit cartographiquement la plus cohérente avec le projet existant, elle ne présente pas la meilleure insertion paysagère d'après les photomontages réalisés. La variante A2 est donc le scénario le plus favorable d'un point de vue paysager et présente le moins de sensibilité vis-à-vis de la ferme Defoy.

La variante A2 correspond au scénario qui présente le meilleur compromis au regard des critères paysagers.

Cette démarche de choix de la variante sera remis en perspective dans l'étude d'impact au regard des autres enjeux essentiels au projet : acoustique, écologique, etc.

PARTIE 3

IMPACTS PAYSAGERS

Photo : La silhouette de Montdidier et le parc du Moulin à Cheval.

A . Étude de visibilité du projet éolien «Les Garaches»

La carte des zones influences visuelles (ZIV) du projet est réalisée à partir du logiciel WindPro.

Elle permet de caractériser le territoire d'étude en fonction de l'influence visuelle des éoliennes sur celui-ci.

Le relief et les principaux massifs forestiers sont modélisés. Les petits boisements, les haies ainsi que le bâti sont autant de masques et filtres visuels qui ne sont pas pris en compte dans le calcul, les données représentées sur la carte sont donc maximalistes.

Pour la carte ZIV représentant le nombre d'éolienne visible, le logiciel ne prend pas en compte la notion de distance qui engendre un estompage "naturel". Cette carte représente simplement en fonction du lieu, le nombre d'éolienne qui seront visibles. Le logiciel WindPro considère une éolienne « visible » lorsque tout ou partie de celle-ci est visible, c'est-à-dire que le logiciel considère de la même façon la visibilité d'1 m de pale que celle de la machine entière.

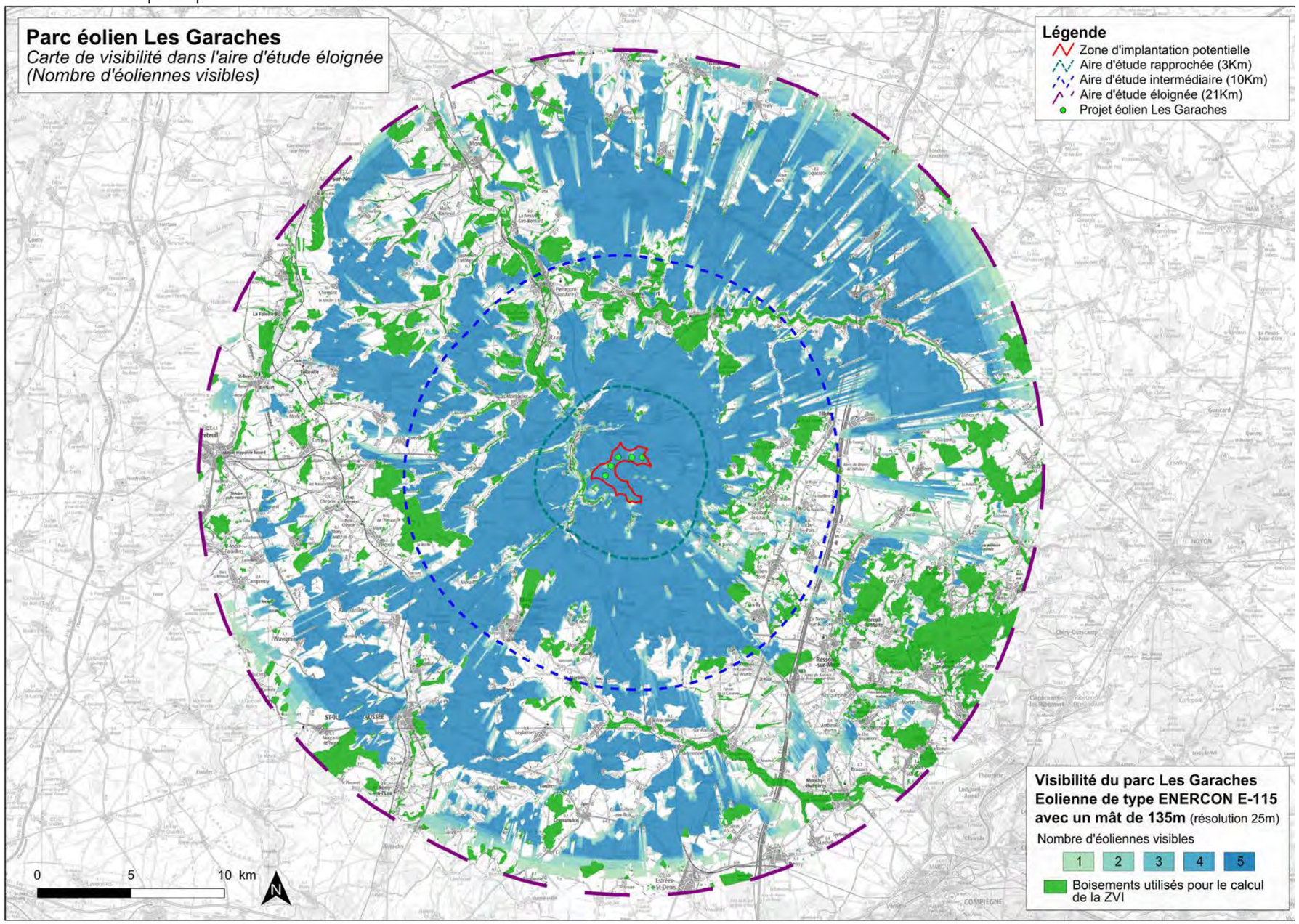

Figure 72 : Carte de ZVI 1/2

La carte illustrée ci-contre met en évidence le lien direct entre la visibilité du projet éolien et la topographie. En effet, les très faibles ondulations du plateau ainsi que la pauvreté des boisements sont les facteurs principaux d'une zone de visibilité **THÉORIQUE** forte sur la quasi totalité du territoire de l'étude. En revanche, dans l'aire d'étude éloignée, au nord-ouest et au sud-est, les masses boisées ainsi que le relief (et surtout dans les collines du Noyonnais), limitent les vues vers le projet éolien.

Il faut cependant nuancer ces résultats théoriques dont l'objectif de base est principalement de déterminer d'une manière générale des secteurs de visibilité du projet éolien. Et pour cause, les petites haies bocagères, les constructions et/ou les micro-reliefs ne pouvant être pris en compte dans le calcul, masquent souvent ici et là le projet éolien. D'ailleurs plus la distance au projet est grande plus ces variables interfèrent avec les résultats obtenus.

La carte ZIV représentant la visibilité en fonction de l'angle vertical a l'avantage de représenter cet effet d'estompage « naturel » des éoliennes avec la distance (plus on s'éloigne de l'éolienne et plus son angle de visibilité vertical est réduit). Les limites des filtres visuels réduits et de la définition de la visibilité restent cependant les mêmes.

Les différents calculs prennent en compte la visibilité à hauteur totale des éoliennes. Le calcul «hauteur totale» est maximaliste puis qu'on sait qu'une éolienne est particulièrement visible à partir du moment où on peut percevoir son moyeu, les bouts de pales étant moins prégnants visuellement du fait de leur finesse graphique et de leur vitesse de rotation.

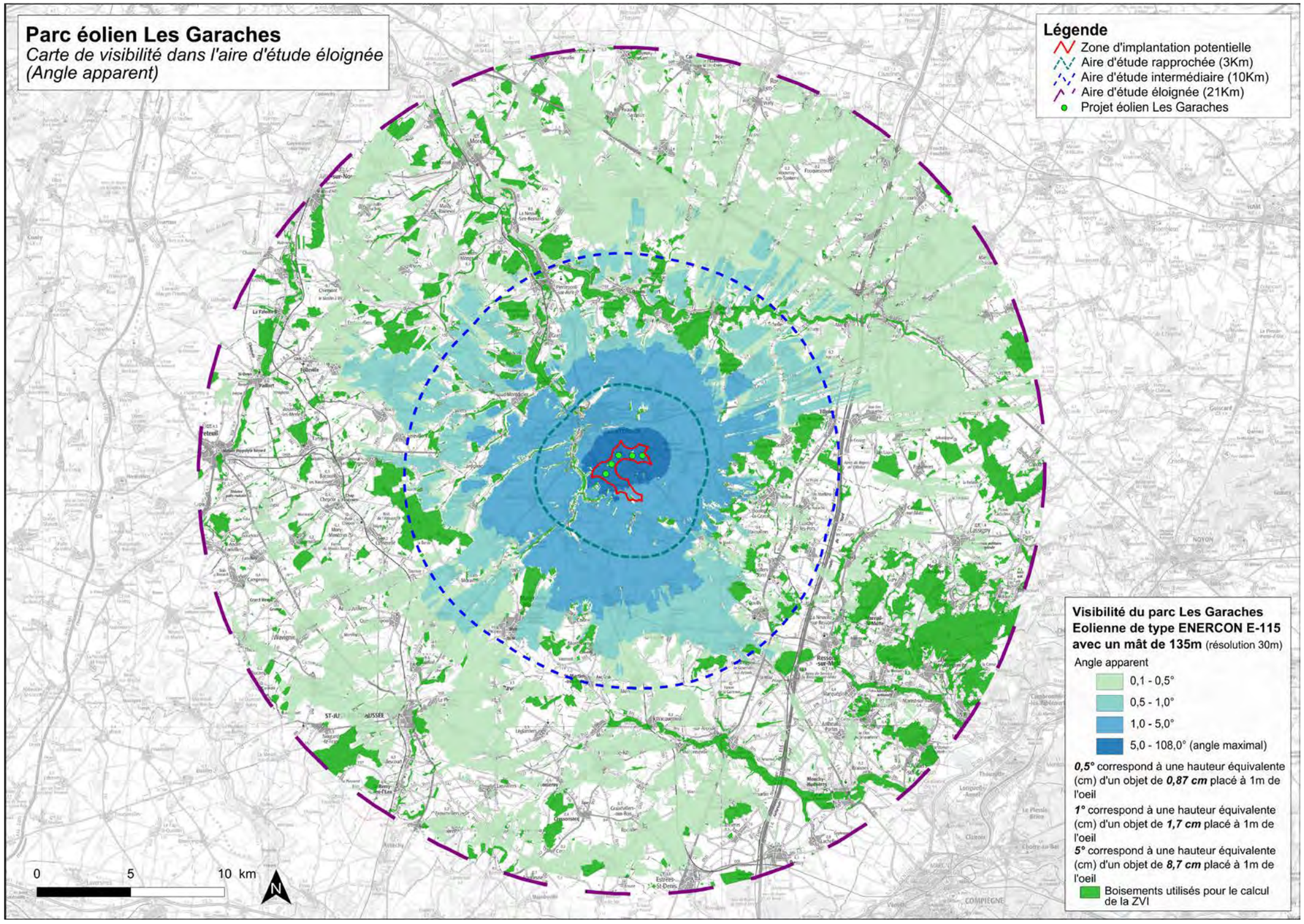

Figure 73 : Carte de ZVI 2/2

Le calcul de l'angle vertical apparent permet de compléter et d'affiner les résultats obtenus sur la carte de la page précédente.

Là encore, les facteurs principaux qui influent sur le calcul de l'angle perçu sont le relief, pouvant ici et là soit
masquer totalement le projet soit en tronquer une partie, les boisements et également une donnée supplémentaire non prise en compte sur la carte précédente : la distance d'éloignement des éoliennes.

On constate qu'au delà de 10 km, les éoliennes ne sont quasiment jamais plus hautes qu'un objet de moins d'un centimètre placé à un mètre de l'oeil.

B . Présentation des photomontages

1 . Choix des photomontages

Pour évaluer de manière fine l'impact paysager du projet éolien des Garaches, des photomontages ont été réalisés à partir de points de vues soigneusement choisis.

Ces points de vues doivent permettre de mesurer l'impact du projet sur les différents enjeux paysagers mis en évidence au cours de l'analyse de l'état initial.

Ainsi, chaque point de photomontage correspond à l'évaluation d'un (ou de plusieurs) impact(s) précis :

- co-visibilité avec un monument historique
- Inter-visibilité avec un autre parc éolien,
- perception des vallées,
- perception depuis l'habitat,
- perception depuis les axes routiers.

La figure ci-contre liste les enjeux paysagers qui seront évalués, photomontage par photomontage, à l'intérieur de chaque aire d'étude.

2 . Informations concernant la lecture des photomontages

Chaque planche de photomontage contient :
- un titre avec un numéro de photomontage,
- L'heure et la date de la prise de vue,
- une localisation du point de vue sur une carte au fond orthophotoplan IGN, une carte sur fond IGN 1/25 000 e, et une carte sur fond IGN 1/100 000 e,
- un commentaire paysager détaillant l'état existant, la visibilité des éoliennes et l'impact paysager,
- une vue panoramique filaire 120°
- un photomontage réaliste de 120°
- une vue du paysage actuel de 120°
- un photomontage réaliste de 60°
- la distance et l'indication de l'éolienne la plus proche

Le commentaire paysager se compose de trois paragraphes, le premier rappelle l'état des lieux du paysage actuel, le deuxième décrit la visibilité des éoliennes et le troisième expose l'impact paysager.

Lorsque les éoliennes ne sont pas visibles, elles sont représentées en vert.

De plus, sur la vue filaire, de fines lignes horizontales indiquent les emprises des parcs éoliens alentours.

NB : La méthodologie de lecture du cahier de photomontages est disponible p. 107 et la méthodologie de réalisation des photomontages est disponible en annexe 4 du présent document.

	CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE	INTER-VISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DES VALLÉES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT	PERCEPTION DEPUIS LES AXES ROUTIERS
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE					
1					RD 934
2		Parc éolien de l'Ouest Royen			RD 934
3		Parc éolien de Roye		Entrée Sud de Roye	RD 221
4	Domaine de Tilloloy à Laucourt	Parc éolien de Roye			RD 1017
5	Domaine de Tilloloy à Laucourt				LGV
6	Église de Roye-sur-Matz	Parc éolien de Bois des Cholletz			RD 27
7					RD 142 / point panoramique
8	Eglise de Ravenel			Entrée Est de Ravenel	
9		Parc éolien de Chemin du Bois Hubert			RD 36
10		Ferme éolienne la Croisette SAS			RD 916
11	Église de Brunvillers-la-Motte				RD 23
12				Sortie est du Mesnil-Saint-Firmin	RD 930
13	Église Saint-Nicolas à Coullemelle				RD 109
13_2	Église Saint-Nicolas à Coullemelle				RD 109
14		Parc éolien du Val de Noye			RD 26 / RD 14
15		Parc éolien de le Val de Noye	Interface de la vallée de la Noye et du plateau	Entrée Est de Ailly-sur-Noye	RD 26
16		Parc éolien de Hargicourt	Vallée des Trois Doms		RD 83
17			Vallée de l'Avre		RD 935
17_2			Vallée de l'Avre		RD 935
18			Vallée de l'Avre		RD 935
74			Fond de la vallée des Trois Doms	Maignelay-Montigny	RD 47
AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE					
19	Domaine de Davenescourt		Vallée de l'Avre	Davenescourt	
20		Parc éolien du Mont de Treme	Interface de la vallée de l'Avre et du plateau		
21		Parc éolien du Mont de Treme	Interface de la vallée de l'Avre et du plateau		
22_1	Château de Tilloloy				
22_2	Château de Tilloloy				
23					RD 930
24		Parc éolien du Champ Charbon			RD 27
25		Parc éolien du Champ Charbon		Sortie Nord de Méry-la-Bataille	
26				Frange urbaine Nord de Tricot	
27	Église de Tricot				
28	Église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois				
29				Frange urbaine Ouest de Ferrières	
30		Parc éolien de Champ Feuillant			RD 929
31	Église SaintPierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier			Le Mesnil-Saint-Georges	RD 930
32	Églises SaintPierre et du Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier				RD 26
33	Église SaintPierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier				RD 935
34		Parc éolien de Hargicourt	Vallée de l'Avre		

34		Parc éolien de Hargicourt	Vallée de l'Avre		
57	Église Saint Pierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier	Parc éolien du Moulin à Cheval	Fond de la vallée des Trois Doms	Saint-Martin	
67			Fond de la vallée des Trois Doms		GR 123
68		Parc éolien du Moulin à Cheval		Pennes-Onvilliers	GR 123 / RD 68
69				Dompierre	
72			Fond de la vallée des Trois Doms	Le Ployron	RD 152
73			Fond de la vallée de l'Avre	Guerbigny	
75			Fond de la vallée des Trois Doms	Maignelay-Montigny	RD 47
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE					
35		Parc éolien du Moulin à Cheval		Frange urbaine nord-est de Montdidier	RD 329
36		Parc éolien du Moulin à Cheval		Ételfay	RD 135
37		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant		Sortie sud de Faverolles	RD 930
38		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant		Entrée Est de Montdidier	RD 930
39		Parc éolien du Moulin à Cheval, du Champ Feuillant et du Champ		Habitat proche / Le Bois Planté	RD 4135
40		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant			RD 4135
41		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant		Sortie ouest de Piennes-Onvillers	
42	Église de Piennes-Onvillers	Parc éolien du Moulin à Cheval		Piennes-Onvillers	RD 468
43		Parc éolien du Moulin à Cheval		Sortie nord-ouest de Beauvoir	RD 935
44				Sortie nord de Frestoy-Vaux	RD 45
45				Rubescourt	RD 214
46		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / Ferme de Pas	
47		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / Hameau de Pas	
48			Fond de la vallée des Trois Doms	Ayencourt	
49		Parc éolien du Moulin à Cheval		Ayencourt	RD 329
49_2		Parc éolien du Moulin à Cheval		Ayencourt	RD 329
50				Assainvillers	
50_2				Assainvillers	
51		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / Ferme Defoy	
52		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / Ferme Defoy	
53		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / ferme route d'Assainvillers	RD 935
54		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / frange urbaine de la cité du nord à Montdidier	
55		Parc éolien du Moulin à Cheval	Fond de la vallée des Trois Doms	Entrée ouest de Montdidier	RD 930
56		Parc éolien du Moulin à Cheval	Fond de la vallée des Trois Doms	Saint-Médard	RD 26
56_2		Parc éolien du Moulin à Cheval	Fond de la vallée des Trois Doms	Saint-Médard	RD 26
58	Église Saint Pierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier			Montdidier	RD 329
59	Église Saint Pierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier	Parc éolien du Moulin à Cheval		Montdidier	RD 329
60	Église Saint Pierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier	Parc éolien du Moulin à Cheval		Montdidier	RD 329
61		Parc éolien du Moulin à Cheval		Montdidier	RD 935
62		Parc éolien du Moulin à Cheval		Hôpital de Montdidier	
62_2		Parc éolien du Moulin à Cheval		Hôpital de Montdidier	
63				Frange sud de Montdidier	
64			Fond de la vallée des Trois Doms	Domfront	
65			Fond de la vallée des Trois Doms	Domfront	
66		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Mont de Treme	Fond de la vallée des Trois Doms		
70				Faverolles	
71		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant		Faverolles	RD 930

Figure 74 : Liste des photomontages et des enjeux paysagers

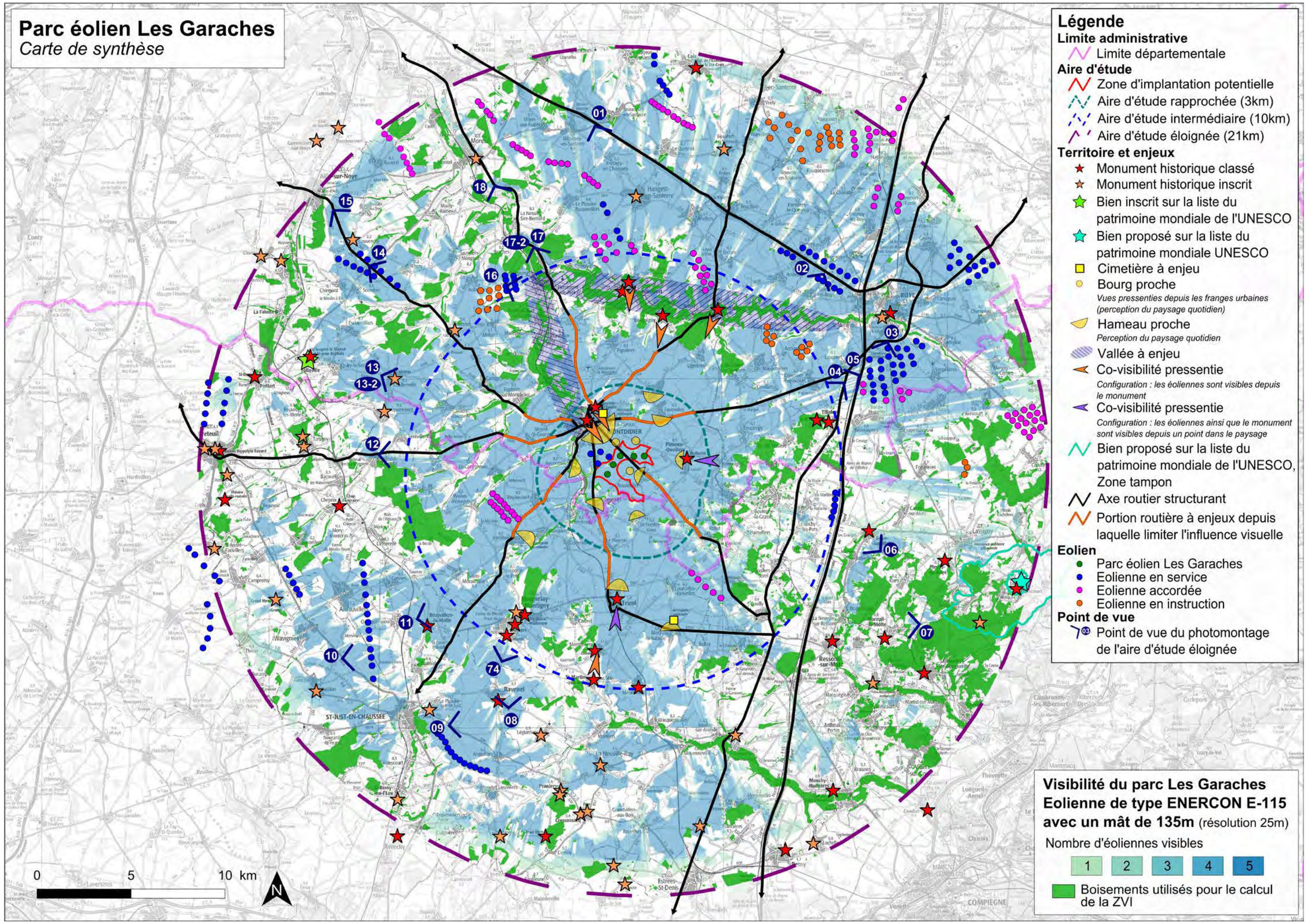

Figure 75 : Carte de synthèse

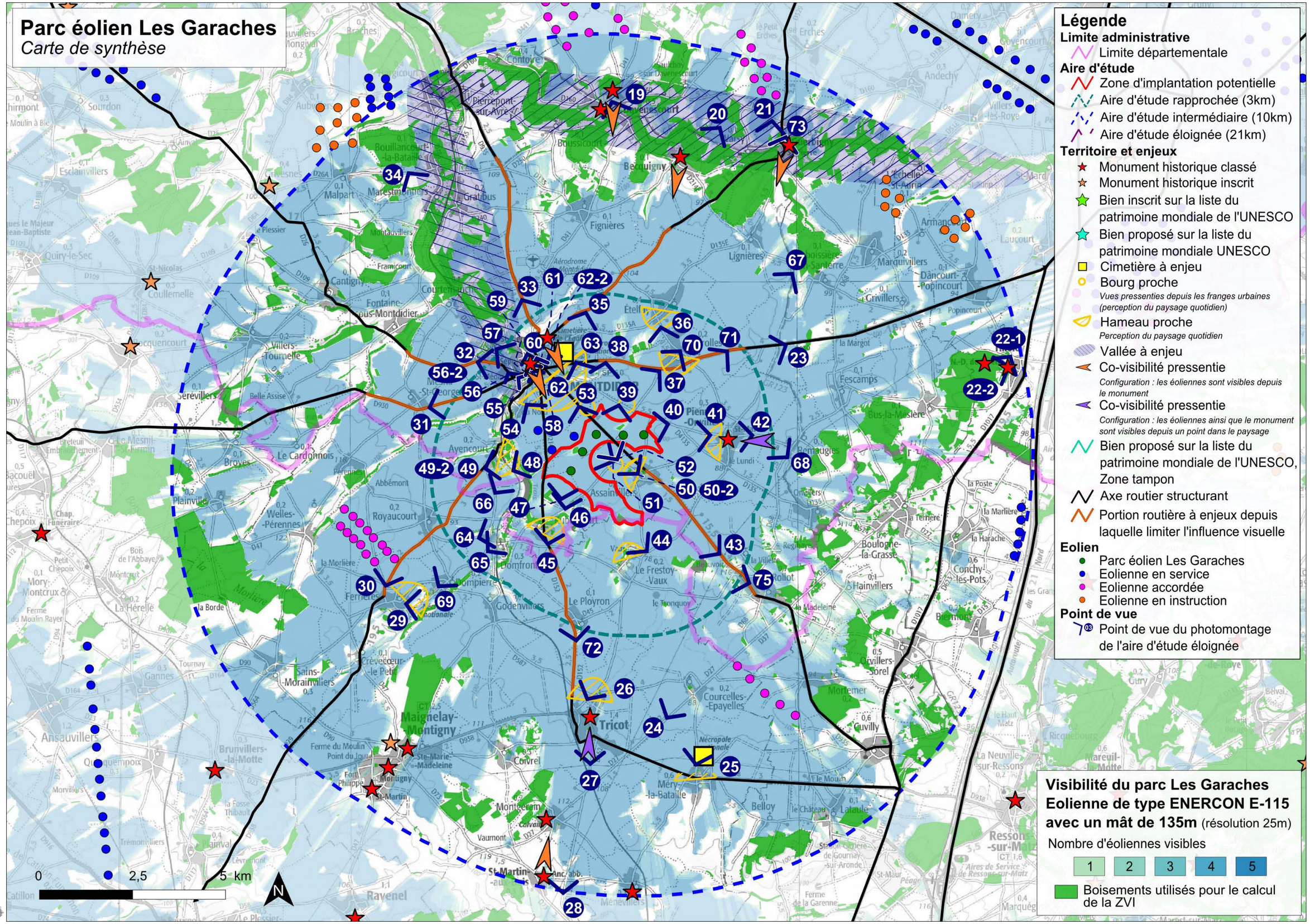

COÜASNON PAYSAGE

Figure 76 : Carte de synthèse

Vue 2 Numéro du point de vue

Méthodologie de lecture du Cahier de photomontages

Information sur le point de vue

Évaluation des impacts paysagers :

Analyse paysagère du photomontage réalisée par le bureau d'étude paysager L. Couasnon

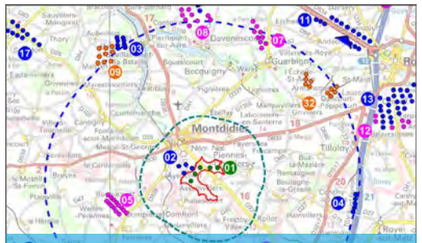

Carte dézoomée représentant la position du point de vue dans l'aire d'étude éloignée

Carte zoomée représentant la position précise du point de vue (fond topographique)

Vue aérienne zoomée représentant la position précise du point de vue et son environnement immédiat

Photomontage 2

Photomontage représentant l'ensemble des parc éoliens et d'une largeur correspondante à un angle de vue de 120°. Celui-ci permet de situer le zoom effectué pour obtenir la vue équiangulaire ci-dessous. Les parties blanchies correspondent les parties découpées du photomontage.

Vue équiangulaire - 60°

Photomontage équiangulaire représentant l'ensemble des parcs éoliens et d'une largeur correspondante à un angle de vue de 60°. Lorsqu'on se place à 30 cm de cette vue, les proportions des éoliennes sont les mêmes que dans la réalité.

Panoramique initial

Panoramique réalisé sur site et permettant de visualiser l'état existant du paysage. Ce panoramique respecte une largeur correspondante à un angle de vue de 120°.

Photomontage 2

Photomontage permettant de visualiser l'implantation du parc éolien Les Garaches ainsi que l'ensemble des parcs éoliens présents dans l'aire d'étude éloignée. Ce photomontage respecte une largeur correspondante à un angle de vue de 120°. Lorsque les éoliennes du parc éolien des Garaches sont masquées par le relief ou des éléments paysagers, elles sont tout de même représentées schématiquement (icone vert)

Montage filaire

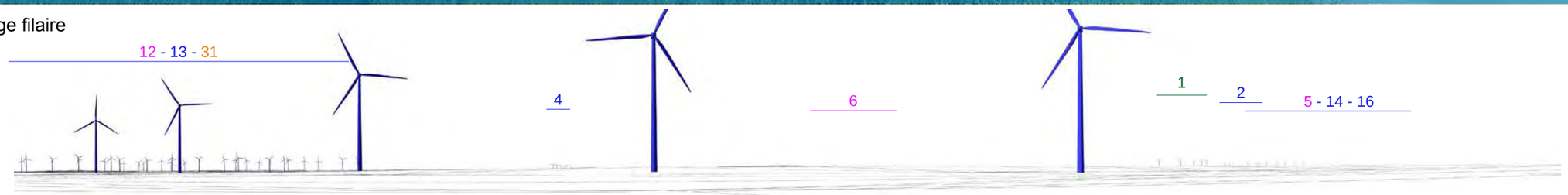

Photomontage filaire représentant de manière schématique, uniquement le relief, le parc éolien Les Garaches et l'ensemble des parcs éoliens présents dans l'aire d'étude éloignée. Ce montage permet de mieux comprendre la répartition des éoliennes dans le photomontage simulant la réalité (ci-dessus). Les éléments du paysage tels que la végétation, le bâti etc. ne sont pas visibles. Seuls les parcs visibles sur le photomontage simulant la réalité (ci-dessus) sont légendés par leur numéros de référence (cf. volet paysager de l'étude d'impact).

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

12 : Parc éolien des Trente
13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
14 : Ferme éoliene La Croisette
16 : Parc éolien du Chemin du Bois Hubert

31 : Parc éolien des Hayettes

Légende des parcs éoliens du montage filaire. Le code couleur utilisé correspond à l'état du parc éolien : parc éolien Les Garaches (vert), en instruction (orange), accordé (fushia), construit (bleu).

C . Impacts paysagers depuis l'aire d'étude éloignée

1 . Description des impacts paysagers

À cette distance du projet éolien Les Garaches, les éoliennes apparaissent avec une hauteur apparente très faible à faible.

	CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE	INTER-VISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DES VALLÉES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT	PERCEPTION DEPUIS LES AXES ROUTIERS
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE					
1					RD 934
2		Parc éolien de l'Ouest Royen			RD 934
3		Parc éolien de Roye		Entrée Sud de Roye	RD 221
4	Domaine de Tilloloy à Laucourt	Parc éolien de Roye			RD 1017
5	Domaine de Tilloloy à Laucourt				LGV
6	Église de Roye-sur-Matz	Parc éolien de Bois des Cholletz			RD 27
7					RD 142 / point panoramique
8	Eglise de Ravenel			Entrée Est de Ravenel	
9		Parc éolien de Chemin du Bois Hubert			RD 36
10		Ferme éolienne la Croisette SAS			RD 916
11	Église de Brunvillers-la-Motte				RD 23
12				Sortie est du Mesnil-Saint-Firmin	RD 930
13	Église Saint-Nicolas à Coullemelle				RD 109
13_2	Église Saint-Nicolas à Coullemelle				RD 109
14		Parc éolien du Val de Noye			RD 26 / RD 14
15		Parc éolien de le Val de Noye	Interface de la vallée de la Noye et du plateau	Entrée Est de Ailly-sur-Noye	RD 26
16		Parc éolien de Hargicourt	Vallée des Trois Doms		RD 83
17			Vallée de l'Avre		RD 935
17_2			Vallée de l'Avre		RD 935
18			Vallée de l'Avre		RD 935
74			Fond de la vallée des Trois Doms	Maignelay-Montigny	RD 47
	FAIBLE	**FAIBLE**	**FAIBLE**	**FAIBLE**	**FAIBLE**
	Les monuments historiques se font relativement peu visibles - mis à part les clochers dépassant des boisements et des franges bâties, il n'y a pas dans ce secteur, de monument constituant un réel repère visuel lointain ou un point d'appel dans le paysage. Églises et châteaux se nichent au creux des bourgs et/ou des boisements. Il n'existe pas de co-visibilité factuelle des monuments historiques avec le projet éolien dans l'aire d'étude éloignée. Depuis les rares points élevés et dégagés permettant d'avoir des vues sur un monument historique et le site éolien au loin, l'angle horizontal entre ces deux éléments est très important (photomontage n°8).	**Depuis l'aire d'étude éloignée, quand le projet est perceptible à l'horizon, la hauteur apparente des éoliennes est très faible. Dans ce territoire où l'éolien est devenu familier, les parcs aujourd'hui en exploitation captent très souvent l'attention de l'observateur au premier et deuxième plan, de telle sorte que le projet devient insignifiant dans le paysage. L'effet cumulé du projet est négligeable. Le projet éolien ne génère pas de saturation visuelle depuis l'aire éloignée.**	**Les photomontages n°15,16,17 et 18 illustrent l'impact du projet éolien dans l'aire d'étude éloignée sur les vallées de la Noye, des Trois Doms et de l'Avre. Depuis les emplacements les plus défavorables, où le projet éolien est susceptible de faire irruption dans ces paysages semi-fermés voire intimes, le parc est tantôt masqué par la relief, tantôt dissimulé derrière les masses boisées qui accompagnent les versants ainsi que le fond des vallées. Quand il est visible, les éoliennes apparaissent avec une hauteur apparente très faible, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'effet d'écrasement sur les vallées.**	**Depuis les franges des bourgs et les entrées/sorties des villages implantés sur le plateau (illustrant la perception du paysage quotidien), le projet éolien, quand les vues le permettent, est très difficilement perceptible à l'horizon.**	**Depuis les axes routiers qui parcourent l'aire d'étude éloignée, l'ouverture des vues est séquentiellement limitée sur le territoire par les ondulations amples du relief, les quelques bois résiduels, des séquences de fermeture lors de la traversée des villages ou au passage des vallées griffant le plateau. Ainsi le projet sera tantôt masqué (ex photomontages n°2, 3, 4, 12, 13, 14), tantôt visible mais très difficilement (ex photomontages n°1, 4, 6, 7, 8, 10).**

Vue 1

Information sur le point de vue

Vue depuis la RD 934 au niveau de Beaucourt-en-Santerre

Date et heure de prise de vue
08:54 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
17,7 km (E3)

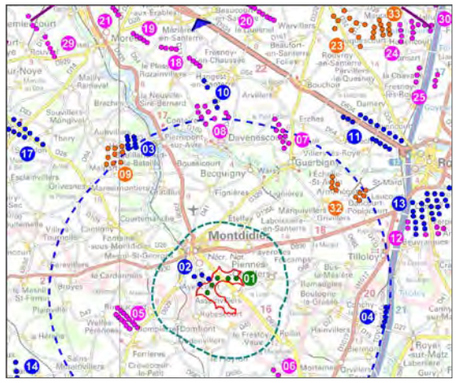

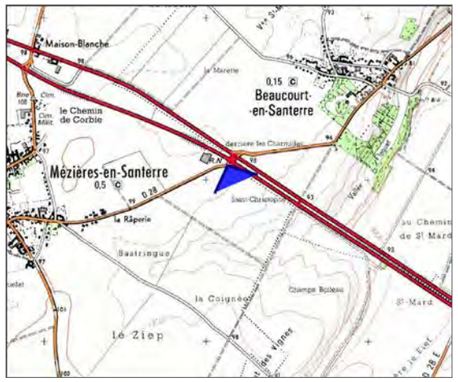

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Depuis la RD 934 au nord de l'aire d'étude éloignée (axe très fréquenté : ± 11000 véhicules par jour), les vues sont ouvertes et lointaines sur le plateau cultivé. Ici et là, disséminés sur le territoire, les clochers des églises signalent la présence des villages et ponctuent le paysage. Les quatre éoliennes du parc du Champ perdu sont visibles au troisième plan.	En arrière plan des parcs éoliens du Champ Perdu (en exploitation), de la Sablière (en instruction) et d'Hangest-en-Santerre (en permis accordé) qui marquent les deuxième et troisième plans, les éoliennes du projet des Garaches (objet de la présente étude) apparaîtront sur la ligne d'horizon avec une hauteur apparente infime, elles seront quasiment invisibles à l'œil nu.	Il n'y a pas d'effet cumulé du projet éolien avec les parcs éoliens existants.

Photomontage 1

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 1

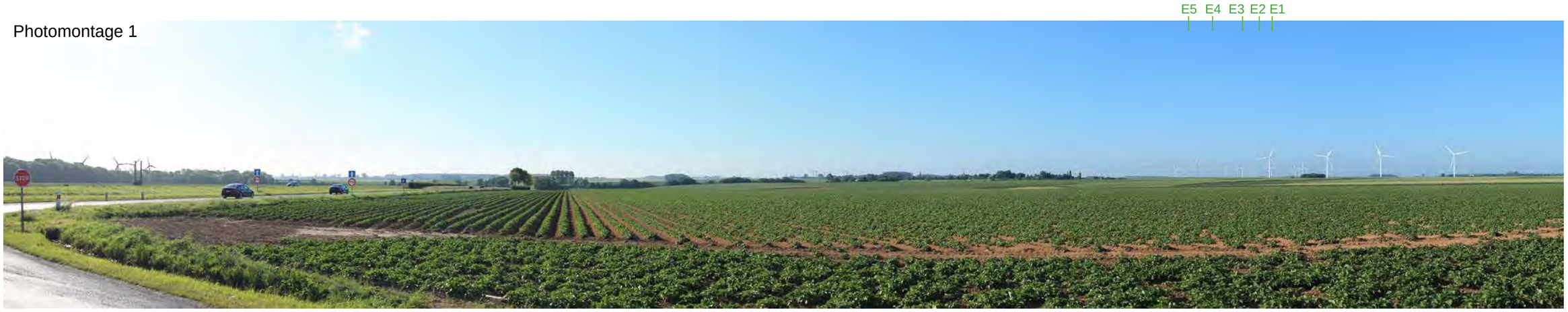

Montage filaire

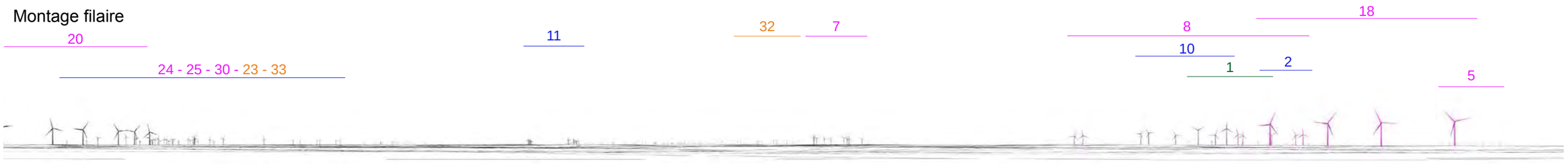

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière

10 : Parc éolien du Champ perdu
11 : Parc éolien de l'Ouest royen
18 : Parc éolien d'Hangest-en-Santerre
20 : Parc éolien de la Demi lieue
23 : Parc éolien du Bois Madame

24 : Parc éolien de la Côte noire
25 : Parc éolien de Frenoy-les-Roye
30 : Parc éolien d'Hallu
32 : Parc éolien des Tulipes
33 : Parc éolien du Santerre

Vue 2

Information sur le point de vue

Vue depuis la D934 au niveau de Villers-lès-Roye

Date et heure de prise de vue
09:53 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
13,7 km (E5)

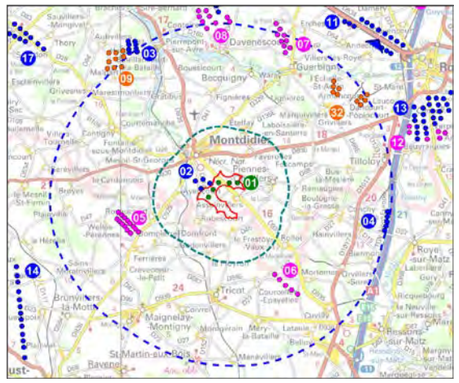

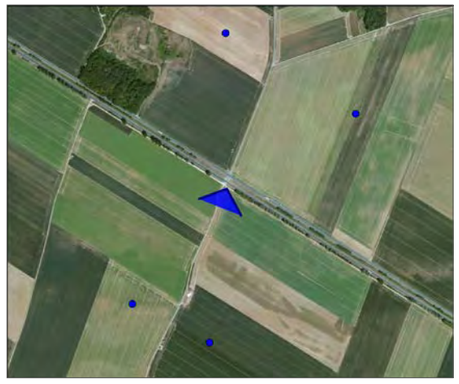

Évaluation des impacts paysagers :

ÉTAT EXISTANT

Depuis la RD 934 au nord de l'aire d'étude éloignée (axe très fréquenté : +/- 11000 véhicules par jour), les vues sont ouvertes et lointaines sur le plateau cultivé. Disséminés çà et là sur le territoire, les clochers des églises signalent la présence des villages et ponctuent le paysage. Les éoliennes du parc de l'Ouest Royen apparaissent au premier plan avec une hauteur apparente très importante. Ce parc éolien, occupant les deux côtés de cet axe routier, marque l'entrée ouest de l'agglomération de Roye.

VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES

Le premier plan est marqué par la présence du parc éolien de l'Ouest Royen. Au deuxième plan on distingue les deux bouquets d'éoliennes du parc éolien des Tulipes (en instruction) qui se détachent de la ligne d'horizon de part et d'autre de la silhouette du village de Marquivillers. Le projet des Garaches est en partie masqué par un bois sur la ligne d'horizon. Seules, deux éoliennes apparaissent avec une hauteur apparente très faible.

IMPACT PAYSAGER

Il n'y a pas d'effet cumulé du projet éolien avec les parcs éoliens en exploitation ni en permis accordé.

Photomontage 2

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 2

Montage filaire

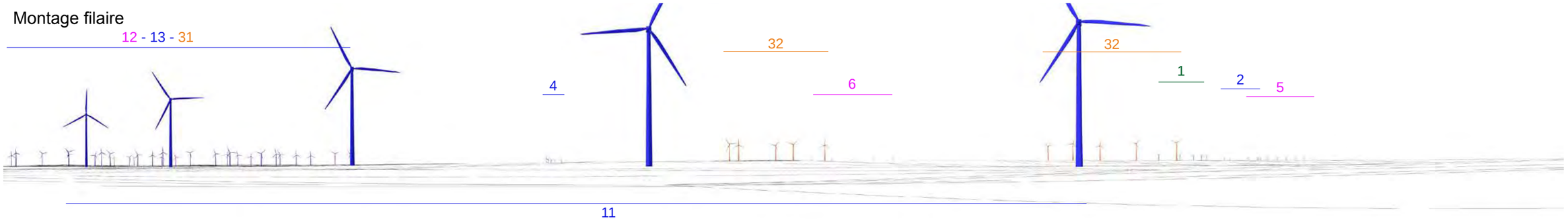

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

11 : Parc éolien de l'Ouest royen
12 : Parc éolien des Trente
13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
31 : Parc éolien des Hayettes

32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 3

Information sur le point de vue

Vue depuis la D1017 au sud de Roye

Date et heure de prise de vue
10:13 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
14,3 km (E5)

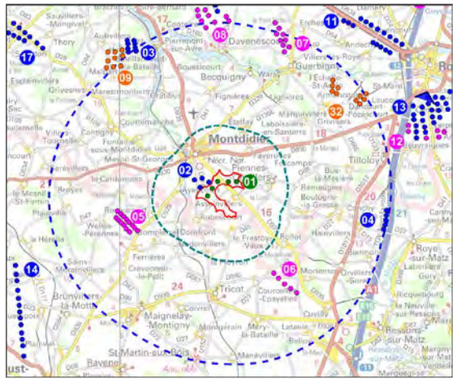

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À la sortie sud de Roye, entre l'agglomération et le parc éolien (de Roye) sur la RD 221, les vues sont ouvertes sur le plateau. En direction du projet éolien, les arbres occupant le pourtour d'un cimetière militaire allemand ferment les vues. D'ici, les éoliennes en exploitation au premier plan sont très prégnantes en raison de leur hauteur apparente et plus globalement de la géométrie complexe du parc. Les infrastructures liées au transport de l'électricité sont aussi très présentes dans le paysage (les pylônes des deux lignes comme les très nombreux câbles).

Visibilité des éoliennes

Depuis ce carrefour routier extrêmement fréquenté quotidiennement, marquant l'entrée sud de Roye, les vues sont captées par le parc en exploitation éponyme. Les éoliennes du projet éolien sont masquées par les hauts sujets qui ceinturent le cimetière militaire. Quand bien même ils ne le masqueraient pas, l'éloignement des éoliennes du projet des Garaches est tel, que leur présence serait insignifiante dans le paysage.

Impact paysager

Il n'y a pas d'effet cumulé du projet éolien avec le parc de Roye. De même qu'il n'y a pas d'impact paysager sur l'entrée de l'agglomération ni sur cette portion de route départementale.

Photomontage 3

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 3

Montage filaire

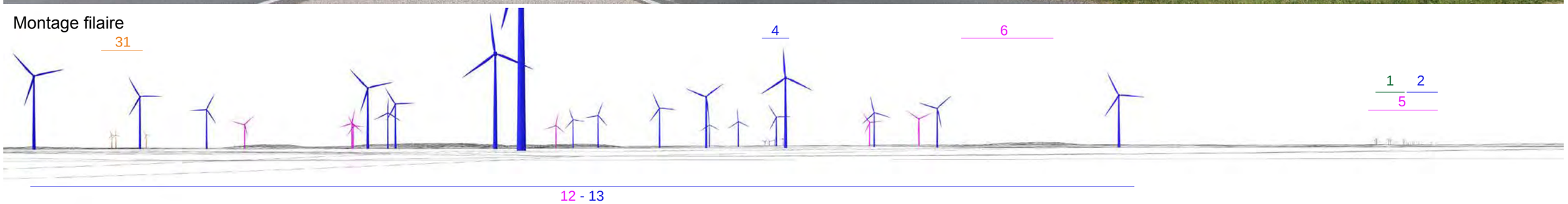

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

12 : Parc éolien des Trente
13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
31 : Parc éolien des Hayettes

COÜASNON PAYSAGE

Vue 4

Information sur le point de vue

Vue depuis la D1017 au sud de Laucourt

Date et heure de prise de vue
10:20 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
11,4 km (E5)

Évaluation des impacts paysagers :

ÉTAT EXISTANT

Depuis la RD 1017, au nord-est du projet éolien, les vues sont rythmées au premier plan par les bosquets qui se succèdent dans le prolongement du Château de Tilloloy à Laucourt. Ces volumes "cubiques" disposés de façon très régulière, sont classés au titre des Monuments Historiques ; ils apparaissent au premier plan, parallèlement à l'axe routier très fréquenté. Un de ces bosquets (classé) a été presque entièrement rasé en raison de l'implantation de la ligne haute tension.

VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES

Depuis l'accotement de la RD 1017 aux abords du Monument Historique, le projet éolien est très difficilement perceptible, masqué en grande partie par les formations végétales qui enveloppent le village de Popincourt.

IMPACT PAYSAGER

La perception du paysage n'est quasiment pas modifiée.

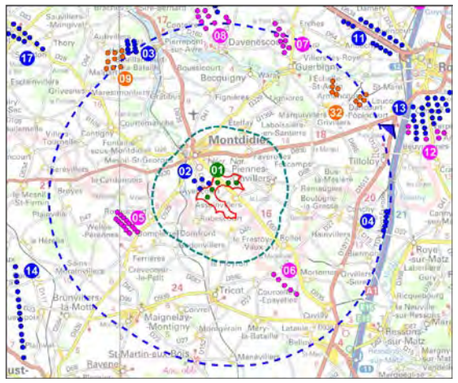

Photomontage 4

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 4

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 5

Information sur le point de vue

Vue au-dessus de la ligne TGV Lille-Paris et proche de l'A1

Date et heure de prise de vue
10:40 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
12,2 km (E5)

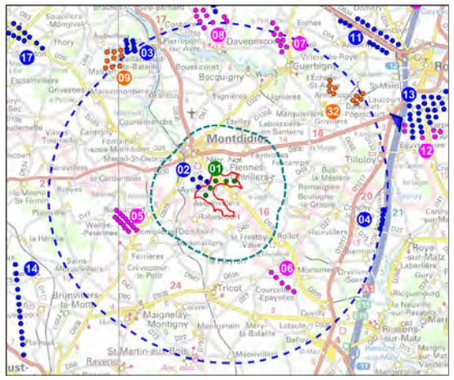

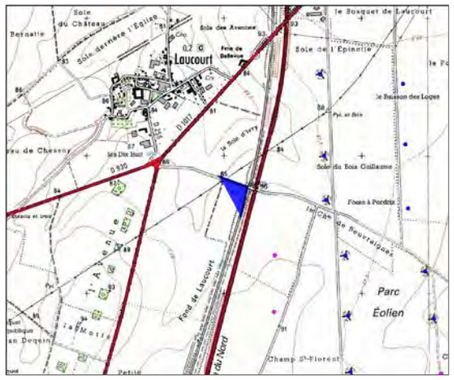

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À proximité du point de photomontage précédent (photomontage n°4), en empruntant le chemin de Beuvraignes au tracé perpendiculaire à la LGV et à l'autoroute, on se trouve pendant un court instant, sur un pont enjambant la ligne TGV et l'autoroute A1. La perception du paysage depuis ce point de vue élevé (beaucoup plus que depuis le train lui-même) donne une idée assez précise de l'impact du projet depuis les trains de voyageurs là où la voie n'est pas en déblai.

Visibilité des éoliennes

Le projet éolien est très largement dissimulé au second plan derrière les bosquets classés qui s'inscrivent dans le prolongement du Château de Tilloloy à Laucourt. Seul le rotor d'une éolienne apparaît au-dessus de hauts sujets, tout à l'horizon.

Impact paysager

La perception du paysage quotidien n'est pas modifiée. Le projet n'est pas visible depuis le TGV et l'autoroute A1.

Photomontage 5

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 5

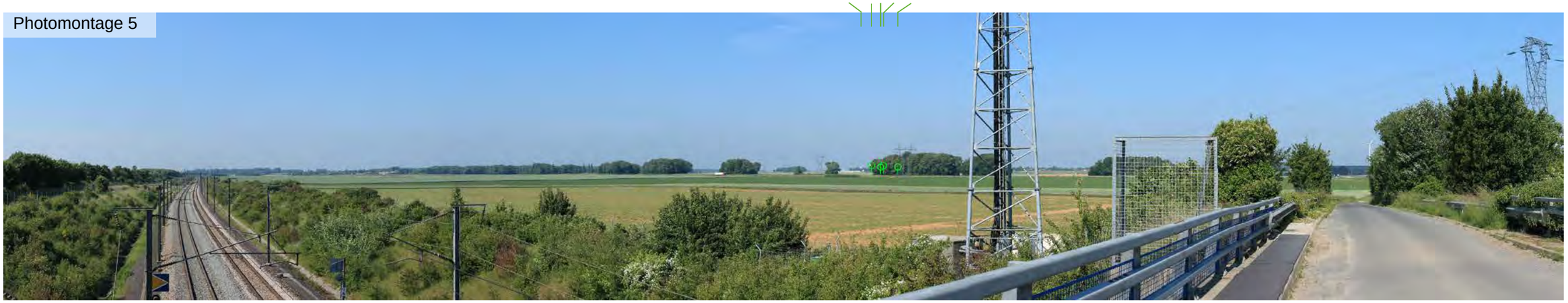

Montage filaire

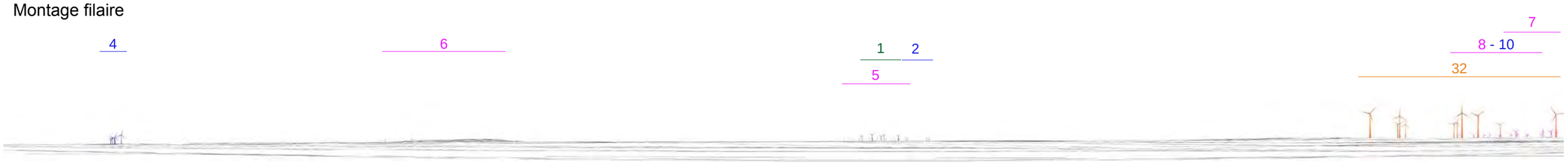

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
10 : Parc éolien du Champ perdu
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 6

Information sur le point de vue

Vue depuis la D27 au sud-est de Roye-sur-Matz

Date et heure de prise de vue
11:20 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
13,6 km (E5)

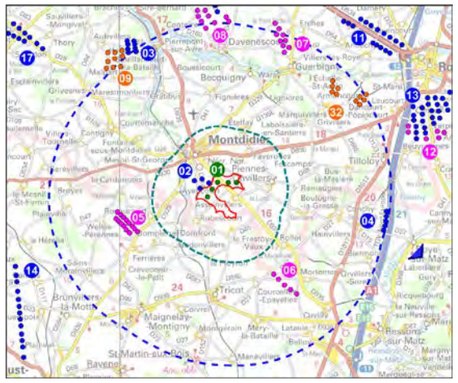

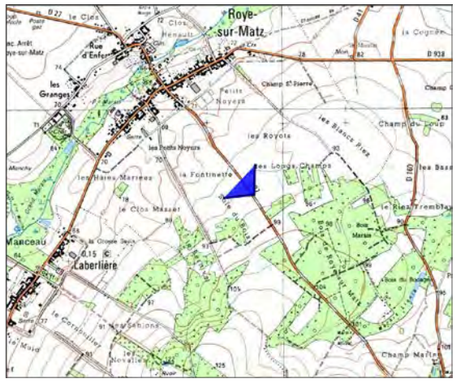

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Au sud-ouest de Roye-sur-Matz, en empruntant la RD 27 et depuis les Collines du Noyonnais (site reconnu comme paysage emblématique), les vues s'ouvrent peu à peu sur de larges horizons et deviennent panoramiques. Le parc éolien de Bois des Cholletz (en construction sur les prises de vues en date du 10/06/2015) a un effet d'écrasement sur la silhouette du village ; de plus il y a co-visibilité du parc éolien avec l'église classée de Roye-sur-Matz.

Visibilité des éoliennes

Le projet éolien Les Garaches est en grande partie masqué par les boisements situés à l'horizon. On en distingue à peine la partie visible ; il s'agit vraisemblablement des rotors de trois machines. La hauteur apparente est très faible.

Impact paysager

Il n'y a pas d'inter-visibilité évidente avec le parc en exploitation de Bois des Cholletz qui capte le regard, la co-visibilité du projet éolien des Garaches avec l'église classée de Roye-sur-Matz est négligeable.

Photomontage 6

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 6

Montage filaire

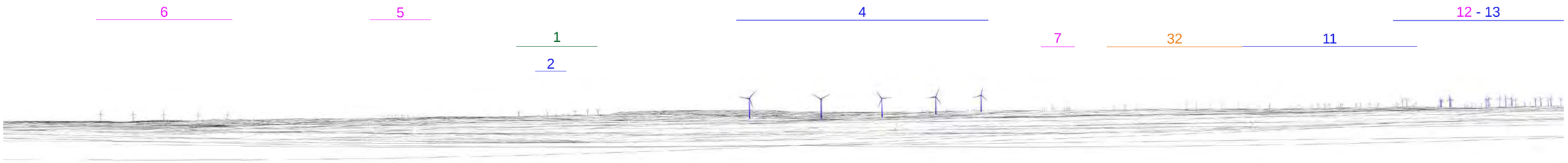

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
11 : Parc éolien de l'Ouest royen
12 : Parc éolien des Trente
13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 7

Information sur le point de vue

Vue depuis la D82 à l'est de Mareuil-la-Motte

Date et heure de prise de vue
11:30 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
17,1 km (E5)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Le présent photomontage met en scène le projet éolien depuis les Collines du Noyonnais (site reconnu comme paysage emblématique), rare secteur très ouvert, offrant de très longues vues panoramiques sur le plateau, entre le bois de Caponne et le bois de Thiescourt, à l'Est de Mareuil-la-Motte.

Visibilité des éoliennes

La partie haute du projet éolien sera perceptible depuis cette route en belvédère, assez faiblement fréquentée. Par temps clair, tout ou partie des cinq rotors en mouvement apparaîtront au-dessus du bois de Caponne avec une hauteur très faible en raison de l'éloignement du projet (de l'ordre de 17 km).

Impact paysager

La perception du paysage quotidien n'est pas modifiée. Il n'y a pas d'impact sur ce paysage emblématique Picard.

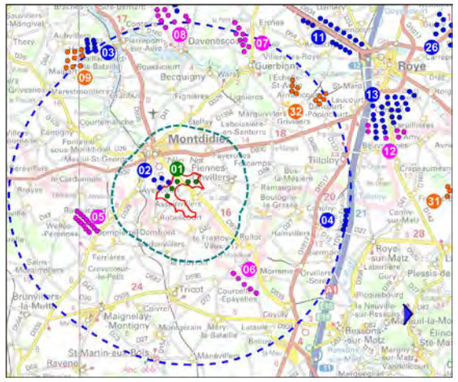

Photomontage 7

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 7

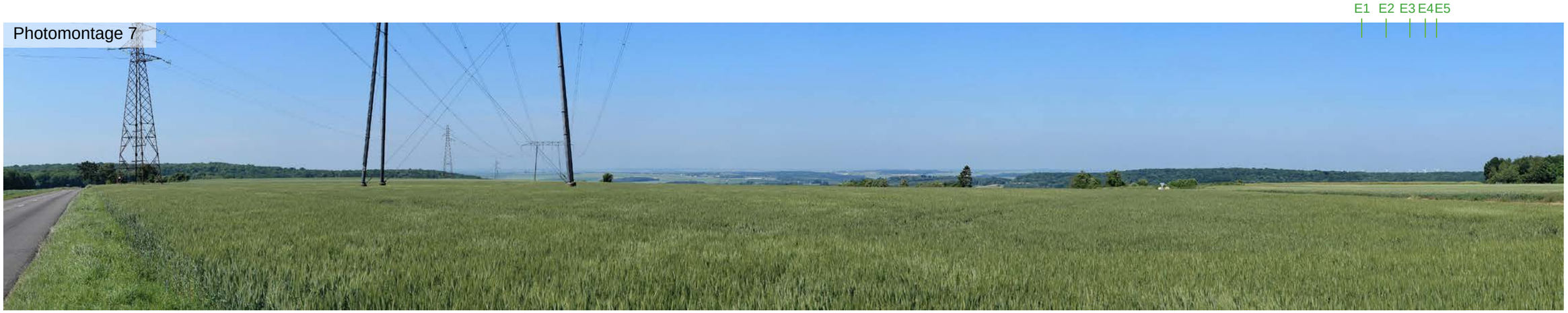

Montage filaire

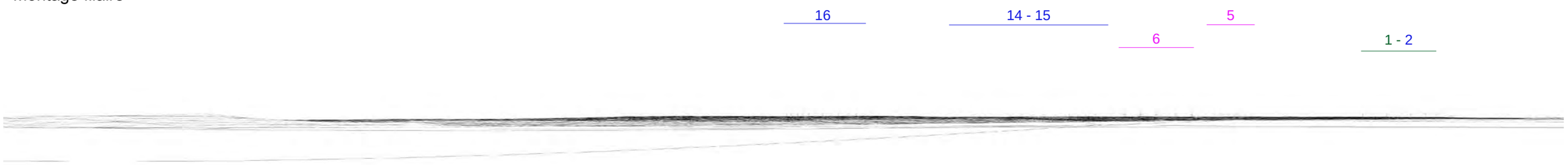

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
14 : Ferme éoliene La Croisette
15 : Parc éolien de Campremy/Bonvillers
16 : Parc éolien du Chemin du Bois Hubert

Vue 8

Information sur le point de vue

Vue depuis la D58 à l'est de Ravenel

Date et heure de prise de vue
12:15 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
13,4 km (E1)

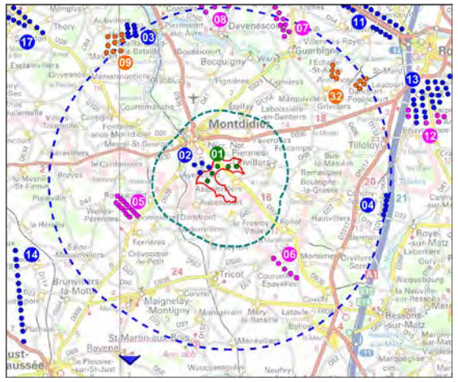

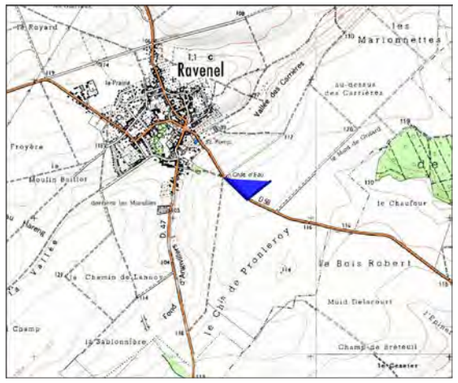

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Au Sud-Est de Ravenel, sur la RD 58 à l'approche du village, les vues dominent légèrement le bourg ; la route est axée sur le château d'eau et, sur la gauche, le clocher de l'église classée surgit d'une masse boisée. A droite du bourg, la silhouette du clocher de Maignelay-Montigny se détache sur un bois dominé par les éoliennes du parc du Champ Feuillant.

Visibilité des éoliennes

Beaucoup plus à droite que le parc du Champ Feuillant, les éoliennes du projet des Garaches seront visibles au loin, au-delà des formations boisées qui en masqueront une partie. La hauteur apparente des machines est très faible.

Impact paysager

La co-visibilité du projet éolien Les Garaches avec l'église classée de Ravenel est théoriquement négligeable mais surtout inexistante du fait de l'angle horizontal très important entre ces deux éléments.

Photomontage 8

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E1E2E3 E4 E5

Photomontage 8

Montage filaire

14 - 15 5 2 1

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
14 : Ferme éoliene La Croisette
15 : Parc éolien de Campremy/Bonvillers

Vue 9

Information sur le point de vue

Vue depuis la D36 à l'est de Saint-Just-en-Chaussée

Date et heure de prise de vue
12:30 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
15,7 km (E1)

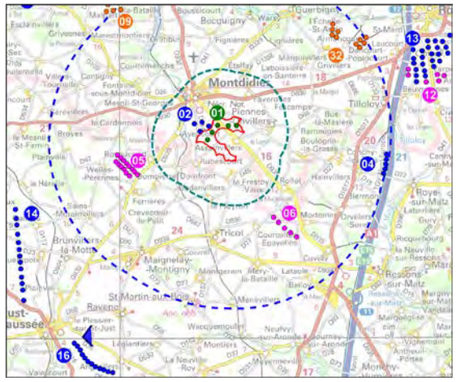

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Au sud de l'aire d'étude, entre Le Plessier-sur-Saint-Just et Angivillers, les vues s'ouvrent sur de larges et lointains horizons en direction du projet éolien (et donc en tournant le dos au parc éolien du Chemin du Bois Hubert, composé de 12 machines alignées). Ce point de vue permet d'observer les inter-visibilités entre ce parc et le projet éolien, et d'évaluer en ce sens, le degré de saturation du paysage quotidien (mitage, pôle de densification, etc.).

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes sont visibles au loin, au-delà des formations boisées masquant la partie inférieure des turbines du projet. La hauteur apparente des machines est encore très faible (distance du projet éolien : environ 16 km). Le parc en exploitation du chemin du Bois Hubert (dans le dos de l'observateur) n'entretient pas de relation d'inter-visibilité évidente avec le projet éolien. Les éoliennes sont d'ailleurs très difficilement visibles à l'œil nu.

Impact paysager

Il n'y a pas d'effet cumulé significatif du projet éolien Les Garaches avec les parcs en exploitation et en permis accordé. De même que l'inter-visibilité avec le parc du Chemin du Bois Hubert est négligeable.
L'impact sur le paysage éloigné est très faible

Photomontage 9

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E1E2E3 E4 E5

Photomontage 9

Montage filaire

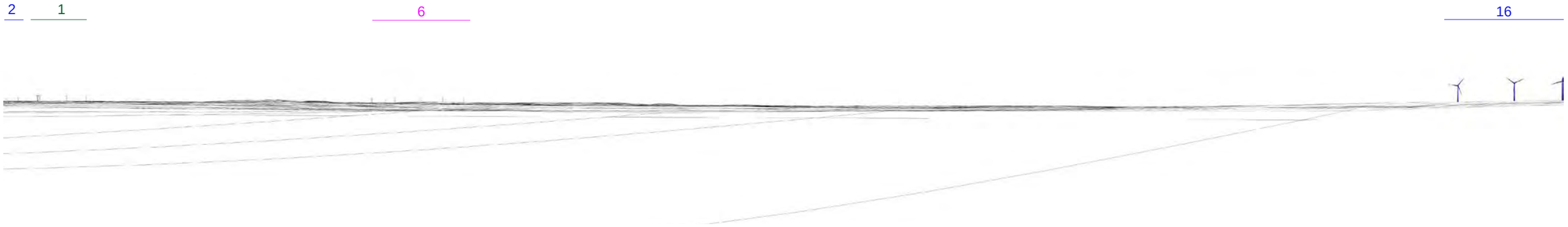

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon
16 : Parc éolien du Chemin du Bois Hubert

Vue 10

Information sur le point de vue

Vue depuis la D916 au nord de Saint-Just-en-Chaussée

Date et heure de prise de vue
14:00 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
17 km (E1)

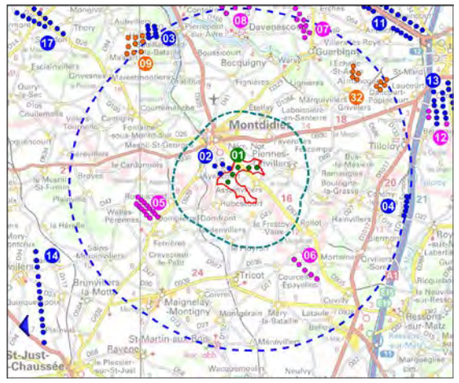

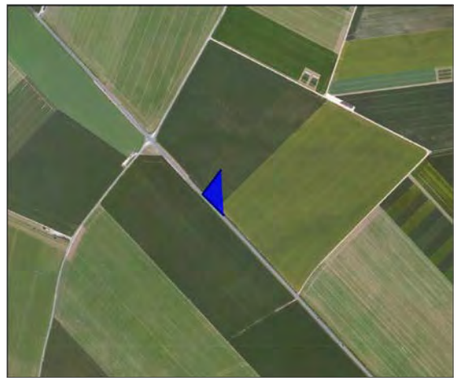

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Entre Saint-Just-en-Chaussée et Breteuil, en empruntant la RD 916, au niveau du parc éolien La Croisette (en vue d'analyser les inter-visibilités), les vues sont ouvertes et lointaines sur le plateau cultivé. L'alignement des turbines du parc en exploitation La Croisette est très prégnant au second plan et attire ainsi le regard. Le troisième plan et l'horizon sont de ce fait «gommés» de l'attention.

Visibilité des éoliennes

Par temps clair, les éoliennes du projet seront discernables à l'œil nu bien que presque totalement masquées par les arbres à l'horizon. La hauteur apparente des machines est encore très faible (distance du projet éolien : environ 16 km). Le parc éolien de La Croisette n'entretient pas de relation d'inter-visibilité avec le projet éolien des Garaches.

Impact paysager

Il n'y a pas d'effet cumulé du projet éolien des Garaches avec les parcs en exploitation et en permis accordés. De même que l'inter-visibilité avec le parc de La Croisette est nul.

Photomontage 10

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 10

Montage filaire

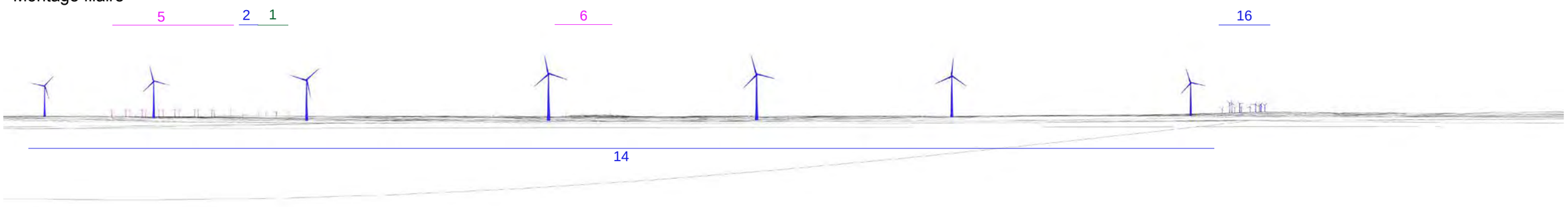

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
14 : Ferme éoliene La Croisette
16 : Parc éolien du Chemin du Bois Hubert

Vue 11

Information sur le point de vue

Vue depuis la D23 à l'ouest de Brunvillers-la-Motte

Date et heure de prise de vue
14:15 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
17,1 km

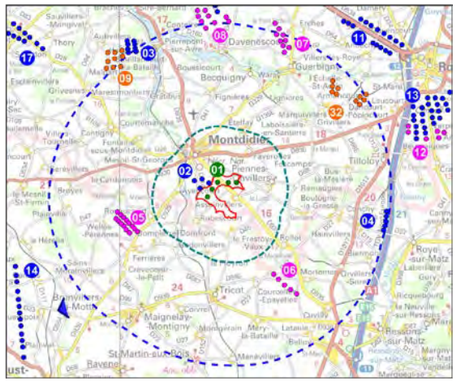

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À l'entrée ouest de Brunvillers-la-Motte, les vues sont totalement ouvertes sur le très vaste paysage d'openfield ; les extensions pavillonnaires du village semblent encercler la structure plus traditionnelle, d'où jaillit le clocher de l'église classée au titre des Monuments Historiques.

Visibilité des éoliennes

À 17 km du projet, les éoliennes sont très peu visibles, même si rien ne s'interpose entre l'observateur et le parc, ni arbre, ni construction. Même très faible, l'ondulation du plateau à cette distance suffit à tronquer la partie inferieure des mâts. Il y a un effet cumulé faible avec le parc éolien du Champ Feuillant (en PC accordé) et une co-visibilité très faible avec l'église de Brunvillers-la-Motte (du fait cummulé de la très faible hauteur apparente du projet et de l'angle horizontal entre le clocher et le projet éolien).

Impact paysager

Le projet éolien ne modifie pas la perception du paysage de façon significative. De même qu'il n'entretient pas de co-visibilité défavorable avec le clocher de Brunvillers-la-Motte.

Photomontage 11

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E3 E2 E1 E4 E5

Photomontage 11

Montage filaire

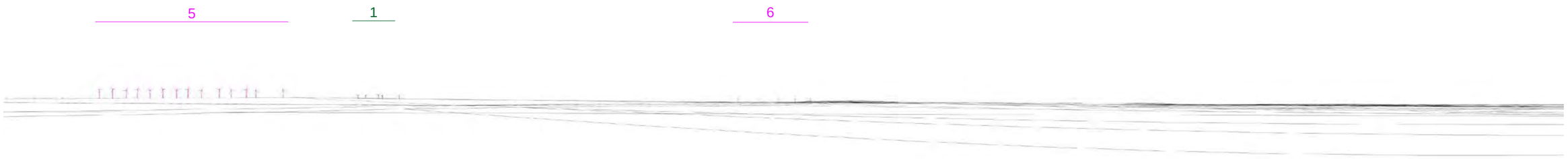

1 : Parc éolien Les Garaches
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 12

Information sur le point de vue

Vue depuis Mesnil-Saint-Firmin sur la D930

Date et heure de prise de vue
14:30 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
12,3 km

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À la sortie est de Mesnil-St-Firmin, depuis la RD 930 menant à Montdidier, les vues sont limitées en direction du projet éolien au troisième plan par le domaine du Château de Broyes positionné sur une ligne de crête secondaire.

Visibilité des éoliennes

Une seule éolienne est perceptible à l'horizon ; les quatre autres sont pour ainsi dire complètement masquées par la végétation accompagnant le glacis.

Impact paysager

Depuis ce lieu de passage fréquenté quotidiennement, le projet éolien est très discrètement implanté.

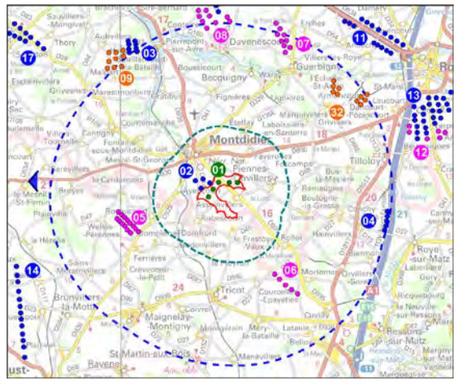

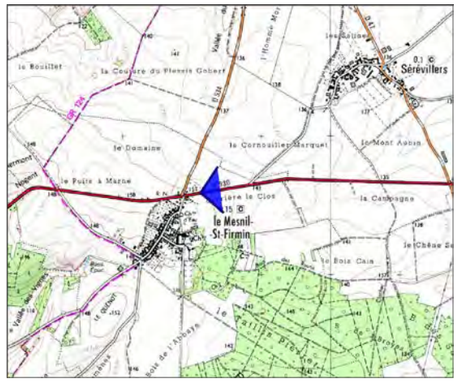

Photomontage 12

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 12

Montage filaire

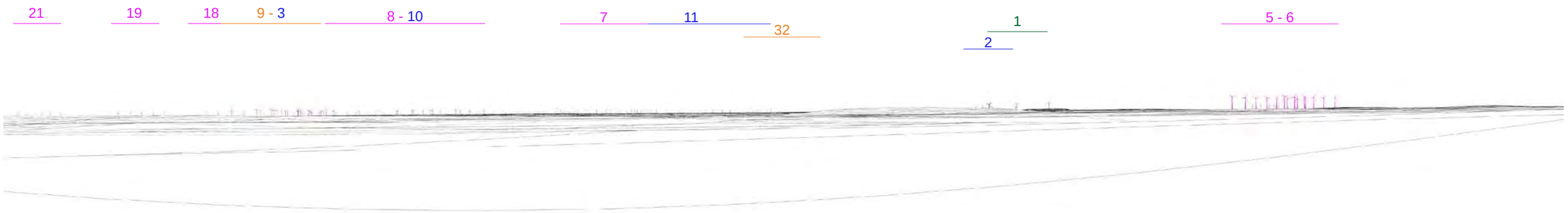

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
11 : Parc éolien de l'Ouest royen
18 : Parc éolien d'Hangest-en-Santerre
19 : Parc éolien des Terres de l'Abbaye
21 : Parc éolien du Chêne Courteau
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 13

Information sur le point de vue

Vue depuis la D109 à l'ouest de Coullemelle

Date et heure de prise de vue
14:45 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
13,2 km

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À l'entrée ouest du village de Coullemelle, le clocher de l'église Saint-Nicolas, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques est un point d'appel visuel dans le paysage. Il est accompagné d'une épaisse végétation où sont disséminées des constructions dont on aperçoit essentiellement la couleur claire des toits en tuiles plates.

Visibilité des éoliennes

Depuis ce point de vue, le projet éolien est implanté précisément dans la direction du centre du village. Le projet éolien est masqué par les formations végétales qui entourent l'église.

Impact paysager

Il n'y a pas d'effet d'écrasement sur la silhouette du village, ni de co-visibilité avec l'église Saint-Nicolas.

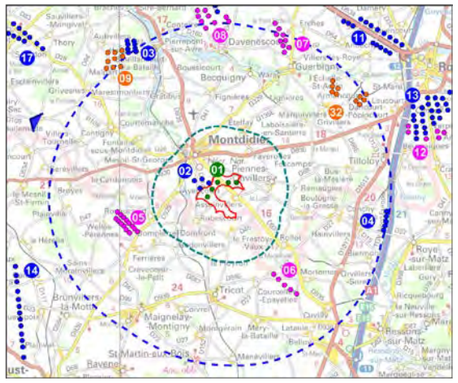

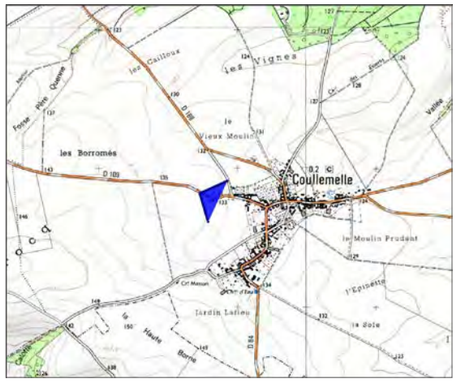

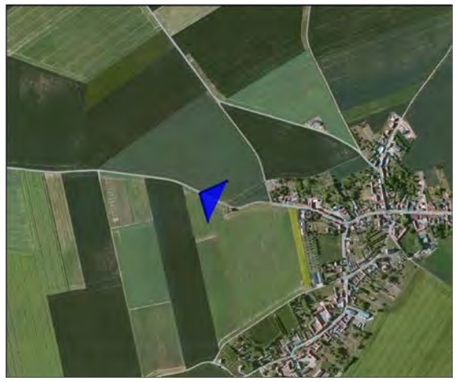

Photomontage 13

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 13

Montage filaire

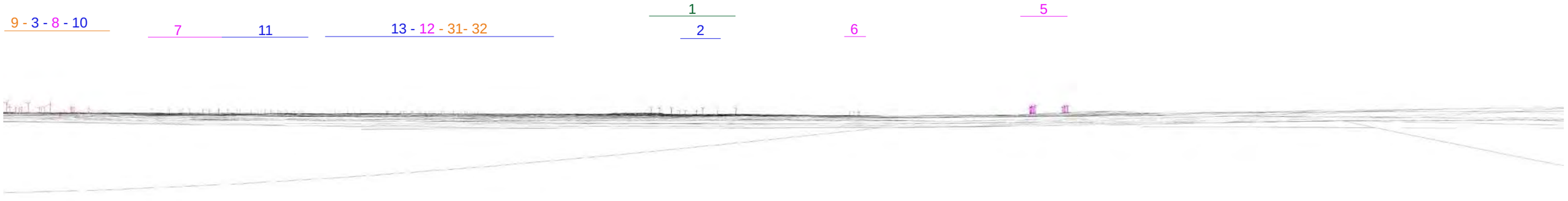

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
11 : Parc éolien de l'Ouest royen
31 : Parc éolien des Hayettes
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 13_2

Information sur le point de vue

Vue depuis la D109 à l'ouest de Coullemelle

Date et heure de prise de vue
16:30 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
13,2 km

Évaluation des impacts paysagers :

ÉTAT EXISTANT

À l'entrée ouest du village de Coullemelle, le clocher de l'église Saint-Nicolas, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques est un point d'appel visuel dans le paysage. Il est accompagné d'une épaisse végétation où sont disséminées des constructions dont on aperçoit essentiellement la couleur claire des toits en tuiles plates.

VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES

Depuis ce point de vue, le projet éolien est implanté précisément dans la direction du centre du village. Le projet éolien est masqué par les formations végétales qui entourent l'église, même en saison hivernale (arbres persistants).

IMPACT PAYSAGER

Il n'y a pas d'effet d'écrasement sur la silhouette du village, ni de co-visibilité avec l'église Saint-Nicolas.

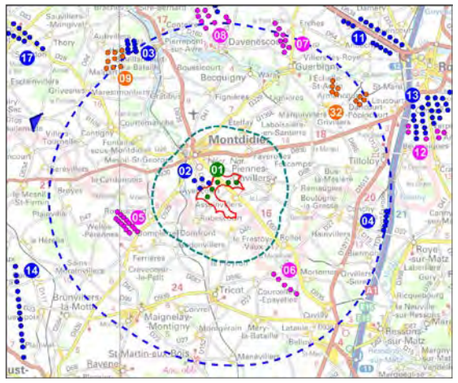

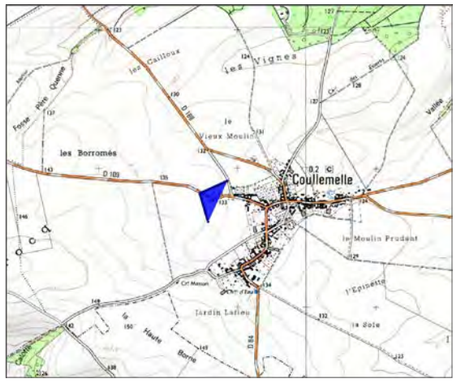

Photomontage 13_2

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 13_2

Montage filaire

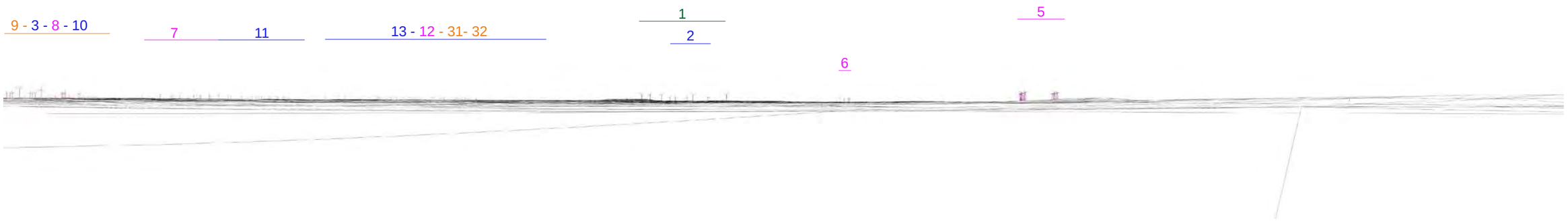

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
11 : Parc éolien de l'Ouest royen
31 : Parc éolien des Hayettes
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 14

Information sur le point de vue

Vue depuis la D26 au croisement avec la D14 au nord de Sourdon

Date et heure de prise de vue
15:00 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
16,7 km (E3)

Évaluation des impacts paysagers :

ÉTAT EXISTANT

Depuis le parc éolien du Val de Noye, les vues sont limitées en profondeur par l'ondulation du plateau cultivé. Les turbines du parc en exploitation au premier plan sont très prégnantes et concentrent toute l'attention de l'observateur au croisement de la RD 14 et de la RD 26.

VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES

À environ 17 km, les éoliennes du projet éolien des Garaches sont largement tronquées par le relief et apparaissent infiniment petites.

IMPACT PAYSAGER

Il n'y a pas d'effet cumulé du projet éolien des Garaches avec les parcs en exploitation, en instruction et en permis accordés, ni d'inter-visibilité depuis cette portion routière très fréquentée avec le parc du Val de Noye au premier plan.

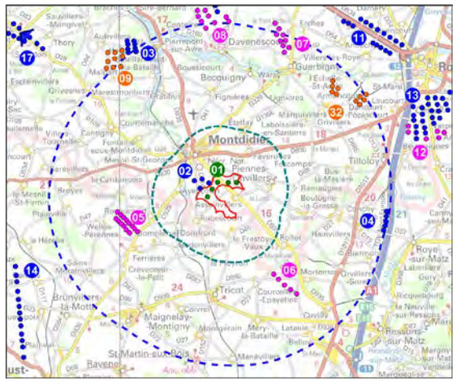
Montdidier
Pennes-Davillers
Tilloloy
Tricot
Magnelay-Montigny
St-Martin-sur-Bois
Roye-sur-Matz
Davenescourt
Bouillancourt-en-Séry
Bacquigny
Tourbigny
Rouvroy
Ricquebourg
Le Neuville-sur-Roye
Rivecourt
Mareuil-Caubert
Courtemanche
Fresnoy-Andainville
Ferrières
Crèvecœur-le-Petit
Bouchoir
Bussy-les-Daours
Bussy-les-Poix
Boves
Cottenchy
Le Quesnel
Le Plessier-Rozainvillers
Le Mesnil-St-Firmin
Le Cardonnois
Le Frestoy-Vaux
Hainvillers
Mortemer
Orvillers-Sorel
Guny
Ayencourt
Ancre
Ancre
Ancre

Panoramique initial

E5 E4 E3 E2 E1

Photomontage 14

Montage filaire

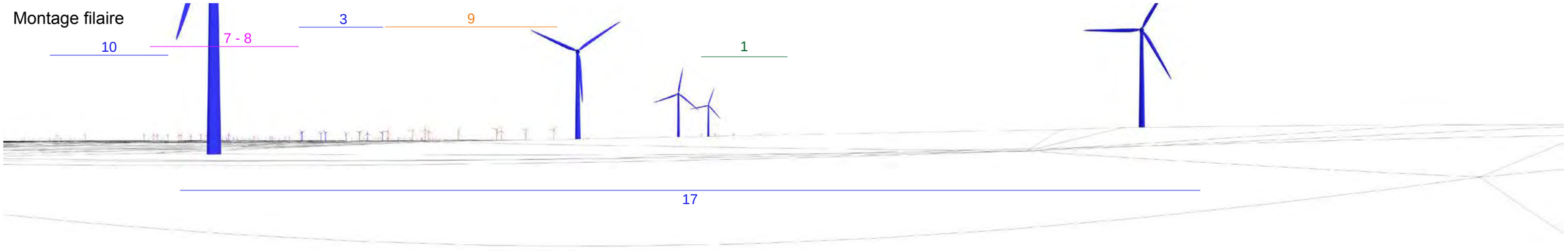

1 : Parc éolien Les Garaches
3 : Parc éolien de Hargicourt
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
17 : Parc éolien du Val de Noye

Vue 15

Information sur le point de vue

Vue depuis la D26 à l'est de L'Ally-sur-Noye

Date et heure de prise de vue
15:15 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
20,1 km (E3)

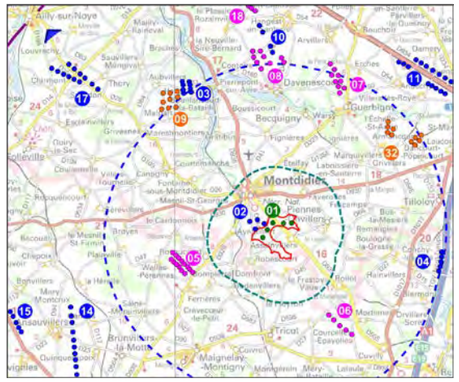
Ally-sur-Noye
Montdidier
Becquigny
Davenescourt
Guerbigny
Pierrepont
Rouvrel
Arvillers
Fresnoy-Andainville
Bussy-les-Daours
Boves
Ferrières
Tricot
Courcelles-Epayelles
Maignelay-Montigny
Mareuil-Caubert
Domvron
Aubvillers
Rouvillers
Mery-Montcavrel
Quiquery
Gauville
Chaussoy-Epagny
Bussy-les-Daours
Vignacourt
Bussy-les-Daours
Fouilloy
Tilloloy
Bus-les-Artois
Bouquemaison
Bouillancourt-en-Séry
Hallivillers
Villers-Bocage
Bonneville
Ailly-le-Haut-Clocher
Ailly-sur-Noye
Le Quesnel
Le Mesnil-St-Firmin
Ayencourt
Rouvillers
Mery-Montcavrel
Quiquery
Gauville
Chaussoy-Epagny
Bussy-les-Daours
Vignacourt

Panoramique initial

Photomontage 15

Montage filaire

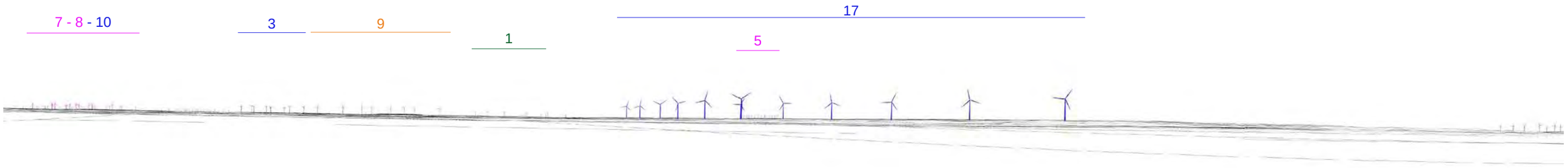

1 : Parc éolien Les Garaches
3 : Parc éolien de Hargicourt
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
17 : Parc éolien du Val de Noye

Vue 16

Information sur le point de vue

Vue depuis la D83 à l'ouest d'Hargicourt

Date et heure de prise de vue
15:30 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
11 km (E3)

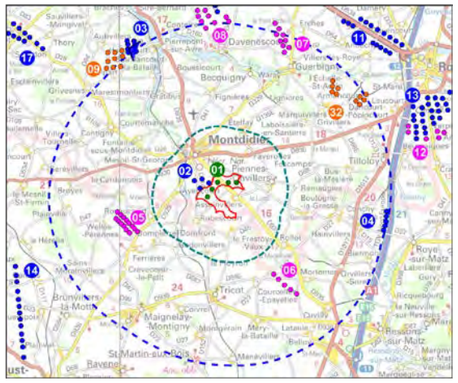

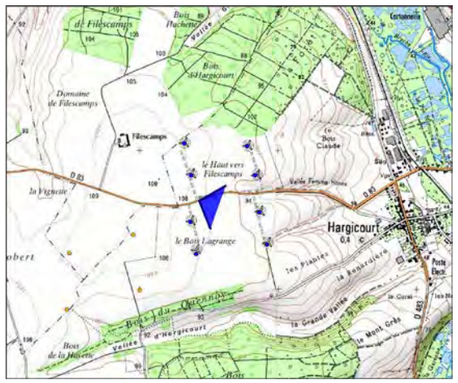

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
À l'interface de la vallée des Trois Doms et du plateau, depuis la RD 83 reliant Hargicourt à Aubvillers, au pied des éoliennes d'Hargicourt, les vues portent sur les cultures et les quelques masses boisées du versant oriental de la vallée. En direction du projet éolien, les vues sont arrêtées au second plan par les formations boisées, implantées sur le versant abrupt d'un vallon confluent aux Trois Doms.	Le projet éolien des Garaches n'est pas visible depuis ce secteur en «belvédère» sur la vallée des Trois Doms, masqué par les coulées vertes qui occupent les versants de cette dernière ainsi que les vallons adjacents.	Le projet éolien ne modifie pas la perception du paysage depuis ce point de vue, il n'y a pas d'effet d'écrasement du projet sur la vallée des Trois Doms, ni d'effet cumulé avec le projet en exploitation d'Hargicourt.

Photomontage 16

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 16

Montage filaire

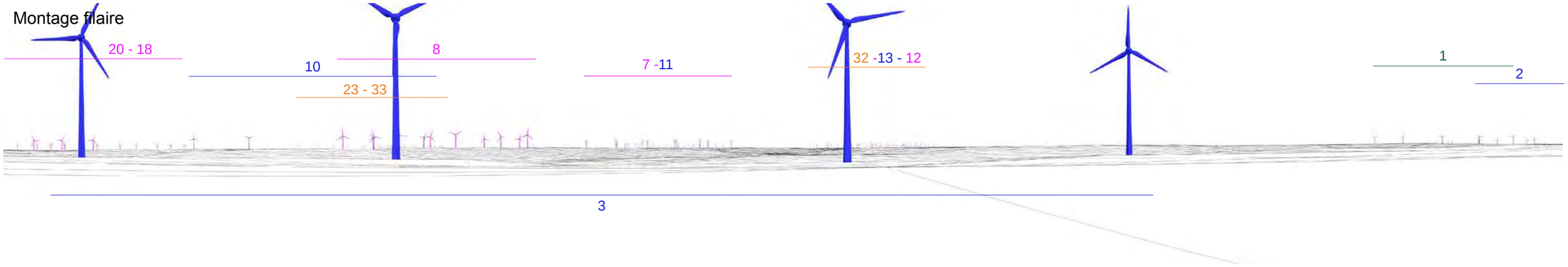

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
10 : Parc éolien du Champ perdu

11 : Parc éolien de l'Ouest royen
18 : Parc éolien d'Hangest-en-Santerre
20 : Parc éolien de la Demi lieue
12 : Parc éolien des Trente

13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
23 : Parc éolien du Bois Madame
32 : Parc éolien des Tulipes
33 : Parc éolien du Santerre

Vue 17

Information sur le point de vue

Vue depuis la D935 au nord de Pierrepont-sur-Avre

Date et heure de prise de vue
15:45 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
12 km (E3)

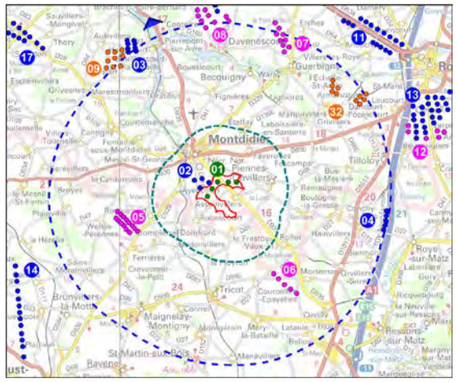

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la route départementale 935 reliant Amiens à Montdidier, empruntant sur une très longue portion, le versant oriental de la vallée de l'Avre, l'ouverture des vues est rythmée par le tracé sinueux de la route, ainsi que par les haies bocagères, les peupleraies et les bosquets qui occupent les versants de la vallée.

Visibilité des éoliennes

Depuis un des points de vue les plus ouverts en direction du projet éolien des Garaches (à environ 12 km des éoliennes), le parc est tronqué par le relief et deux éoliennes sont totalement masquées par la végétation.

Impact paysager

À la limite des aires éloignée et intermédiaire, il n'y a pas d'effet d'écrasement du projet éolien sur la vallée de l'Avre.

Photomontage 17

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 17

Montage filaire

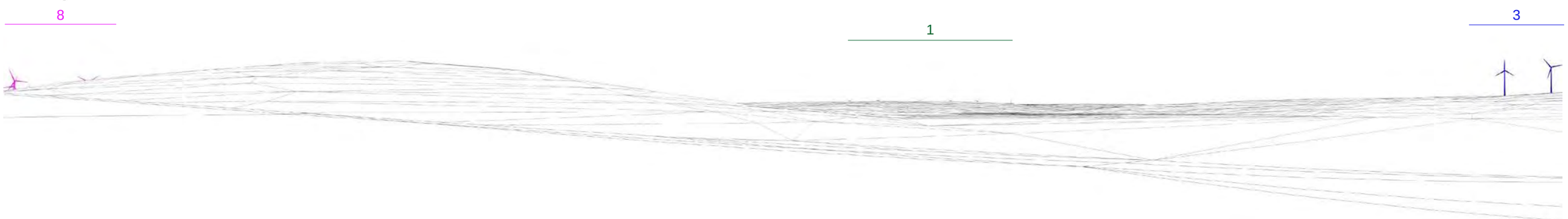

1 : Parc éolien Les Garaches
8 : Ferme éolienne de la Sablière
10 : Parc éolien du Champ perdu

Vue 17_2

Information sur le point de vue

Vue depuis la D935 au nord de Pierrepont-sur-Avre

Date et heure de prise de vue
14:10 26/01/2017

Distance à l'éolienne la plus proche
12 km (E3)

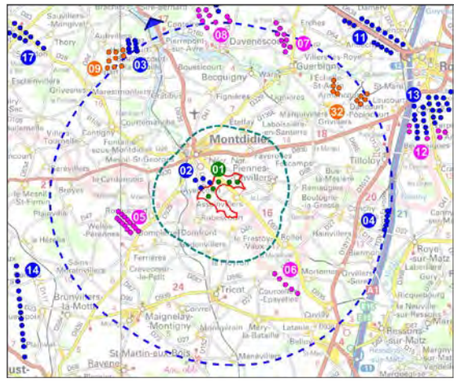

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la route départementale 935 reliant Amiens à Montdidier, empruntant sur une très longue portion, le versant oriental de la vallée de l'Avre, l'ouverture des vues est rythmée par le tracé sinueux de la route, ainsi que par les haies bocagères, les peupleraies et les bosquets qui occupent les versants de la vallée.

Visibilité des éoliennes

Depuis un des points de vue les plus ouverts en direction du projet éolien des Garaches (à environ 12 km des éoliennes), le parc est tronqué par le relief et deux éoliennes sont filtrées par la végétation en saison hivernale.

Impact paysager

À la limite des aires éloignée et intermédiaire, il n'y a pas d'effet d'écrasement du projet éolien sur la vallée de l'Avre.

Photomontage 17_2

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 17_2

Montage filaire

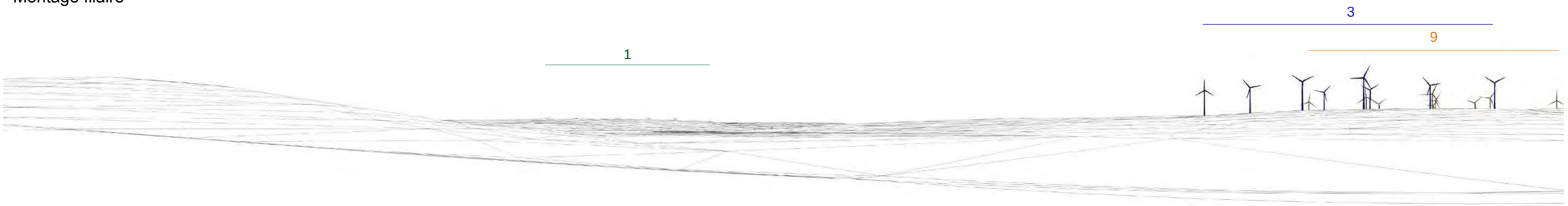

1 : Parc éolien Les Garaches
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu

Vue 18

Information sur le point de vue

Vue depuis la D935 au sud de Moreuil

Date et heure de prise de vue
15:30 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
15,9 km (E3)

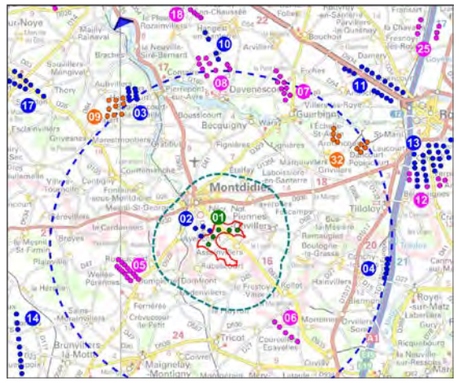

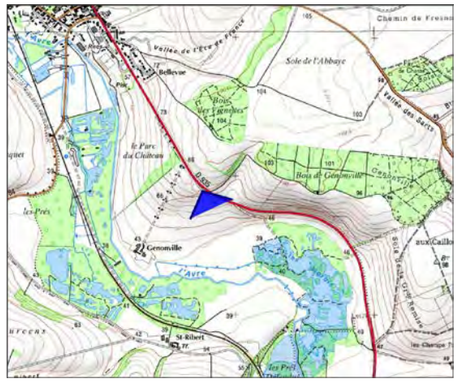

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Cette vue est prise depuis la RD 935 reliant Amiens à Montdidier, plus au nord que le photomontage précédent : En sortant de Moreuil en direction de Montdidier, le paysage s'ouvre peu à peu à la vue jusqu'à obtenir une position en belvédère sur la vallée, orientée vers le projet éolien.

Visibilité des éoliennes

À environ 16 km de ce point, les éoliennes du projet seront visibles à l'horizon (elles apparaitront équidistantes) avec une hauteur apparente très faible, inférieure aux parcs éoliens de Hargicourt et du Bois de la Hayette Malpart plus proches.

Impact paysager

Il n'y a pas d'effet d'écrasement du projet éolien sur la vallée de l'Avre, ni d'effet cumulé avec les parcs de Hargicourt et du Bois de la Hayette Malpart, en raison de la hauteur apparente des éoliennes situées à l'horizon.

Panoramique initial

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E5 E4 E3 E2 E1

Photomontage 18

Montage filaire

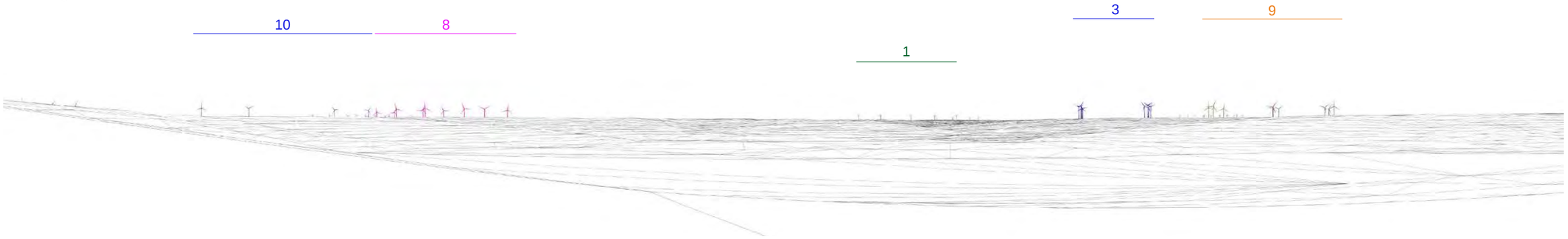

1 : Parc éolien Les Garaches
3 : Parc éolien de Hargicourt
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu

Vue 74

Information sur le point de vue

Vue depuis la RD47 en direction de Maignelay-Montigny

Date et heure de prise de vue
14:40 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
11,5 km (E1)

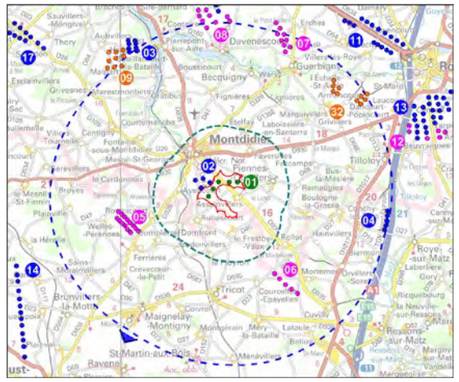

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la RD 47 en direction de Maignelay-Montigny, les vues s'ouvrent sur de grandes parcelles cultivées. En arrière-plan du village, le bois de Maignelay ferme l'horizon.

Visibilité des éoliennes

Le projet prend place en arrière-plan du village de Maignelay-Montigny. Les éoliennes sont tronquées avec une hauteur apparente faible, seuls les rotors sont visibles. Elles font écho aux éoliennes du parc implantées sur la frange opposé du village. L'implantation est aéré mais n'est pas régulière, un chevauchement est visible entre E1, E2 et E3.

Impact paysager

Au vu de la fraction visible des éoliennes, le projet modifie très faiblement le paysage quotidien.

Photomontage 74

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 74

Montage filaire

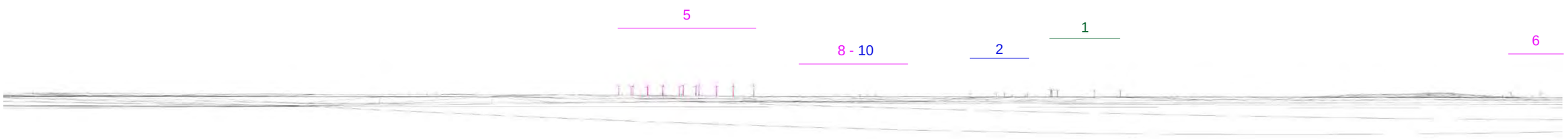

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
8 : Ferme éolienne de la Sablière
10 : Parc éolien du Champ perdu

D . Impacts paysagers depuis l'aire d'étude intermédiaire

1 . Description des impacts paysagers

	CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE	INTER-VISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DES VALLÉES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT	PERCEPTION DEPUIS LES AXES ROUTIERS
AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE					
19	Domaine de Davenescourt		Vallée de l'Avre	Davenescourt	
20		Parc éolien du Mont de Treme	Interface de la vallée de l'Avre et du plateau		
21		Parc éolien du Mont de Treme	Interface de la vallée de l'Avre et du plateau		
22_1	Château de Tilloloy				
22_2	Château de Tilloloy				
23					RD 930
24		Parc éolien du Champ Charbon			RD 27
25		Parc éolien du Champ Charbon		Sortie Nord de Méry-la-Bataille	
26				Frange urbaine Nord de Tricot	
27	Église de Tricot				
28	Église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois				
29				Frange urbaine Ouest de Ferrières	
30		Parc éolien de Champ Feuillant			RD 929
31	Église SaintPierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier			Le Mesnil-Saint-Georges	RD 930
32	Églises SaintPierre et du Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier				RD 26
33	Église SaintPierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier				RD 935
34		Parc éolien de Hargicourt	Vallée de l'Avre		
57	Église Saint Pierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier	Parc éolien du Moulin à Cheval	Fond de la vallée des Trois Doms	Saint-Martin	
67			Fond de la vallée des Trois Doms		GR 123
68		Parc éolien du Moulin à Cheval		Pennes-Onvilliers	GR 123 / RD 68
69				Dompierre	
72			Fond de la vallée des Trois Doms	Le Ployron	RD 152
73			Fond de la vallée de l'Avre	Guerbigny	
75			Fond de la vallée des Trois Doms	Maignelay-Montigny	RD 47
	FAIBLE à MOYEN	**MOYEN**	**FAIBLE**	**FAIBLE**	**FAIBLE**
	Dans l'aire d'étude intermédiaire, à l'instar de l'analyse de l'impact sur les monuments historiques dans l'aire éloignée, le patrimoine protégé est relativement peu visible - Églises et châteaux se nichent au creux des bourgs et/ou des boisements. Une exception cependant va à l'encontre de ce constat : dans le centre historique de Montdidier, les clochers des églises Saint-Pierre, Saint-Sépulcre et de l'hôtel de ville, sont des points d'appel lointains sur le plateau. Il s'agit là des seuls édifices ayant véritablement des relations de co-visibilité avec le projet éolien (photomontages n°31, 32 et 33). Le projet éolien et l'abbaye de Saint-Martin aux Bois ne peuvent être visibles simultanément en raison de la topographie qui limite les vues dans le paysage local du monument.	**Dans l'aire d'étude intermédiaire, si le parc éolien des Garaches apparait dans la continuité des fermes éoliennes du Moulin et du Champ Feuillant, il génère aussi un effet cumulé du fait de l'agrandissement de l'angle horizontal occupé par les éoliennes dans le paysage. Cependant, en raison de la hauteur apparente du projet éolien s'insérant discrètement dans le paysage depuis l'aire intermédiaire, ce dernier ne renforce pas fondamentalement la saturation dans le paysage.**	**Les photomontages n°19, 20,21 et 34 illustrent l'impact du projet éolien dans l'aire d'étude intermédiaire sur la vallée de l'Avre. Depuis les emplacements les plus défavorables, où le projet éolien est susceptible de faire irruption dans ces paysages semi-fermés voire intimes parfois, le parc est tantôt masqué par le relief, tantôt dissimulé derrière les masses boisées qui accompagnent les versants ainsi que le fond de la vallée. Quand il est visible, les éoliennes apparaissent avec une hauteur apparente faible, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'effet d'écrasement du projet éolien sur la vallée de l'Avre.**	**Depuis les franges des bourgs et les entrées/sorties des villages implantés sur le plateau (illustrant la perception du paysage quotidien), le projet éolien, quand les vues le permettent, apparait avec une faible hauteur apparente.**	**Depuis les axes routiers qui parcourent l'aire d'étude intermédiaire, l'ouverture des vues est séquentiellement limitée sur le territoire par les ondulations amples du relief, les quelques bois résiduels, des séquences de fermeture lors de la traversée des villages ou au passage des vallées griffant le plateau. Ainsi le projet sera tantôt tronqué (ex photomontages n°21, 23, 27, 28, 33), tantôt visible (ex photomontages n°24, 30, 31, 32, 68).**

Vue 19

Information sur le point de vue

Vue depuis la cour du domaine de Davenescourt

Date et heure de prise de vue
14:00 11/09/2014

Distance à l'éolienne la plus proche
9 km (E3)

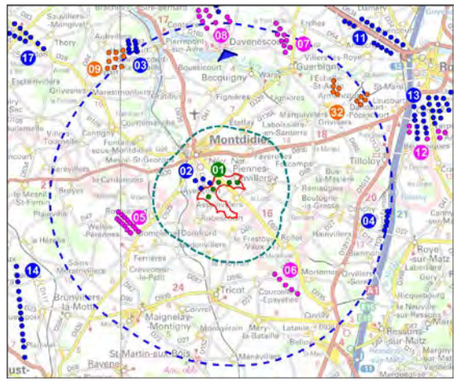

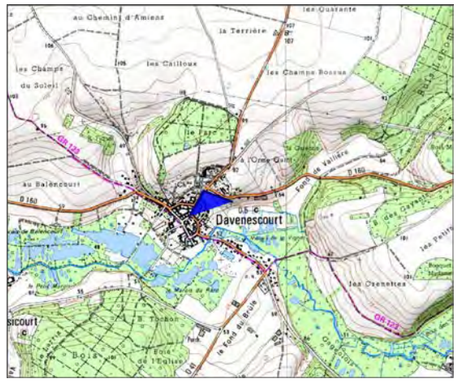

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

La cour du domaine de Davenescourt (classé au titre des Monuments Historiques), est située en belvédère sur la vallée de l'Avre et le village éponyme. De là, le clocher de l'église classée, jaillit au dessus des toits des habitations. Ce paysage pittoresque est semi-ouvert, les vues étant limitées par le versant sud de la vallée.

Visibilité des éoliennes

Depuis le monument historique, deux demi-rotors sont perceptibles au-dessus des cultures se mêlant aux masses boisées sur le versant opposé de la vallée.

Impact paysager

Il y a une co-visibilité du projet éolien avec le domaine de Davenescourt et l'église du village, tous deux classés Monuments Historiques. Toutefois, la visibilité du parc est très réduite par le relief.

Photomontage 19

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 19

Montage filaire

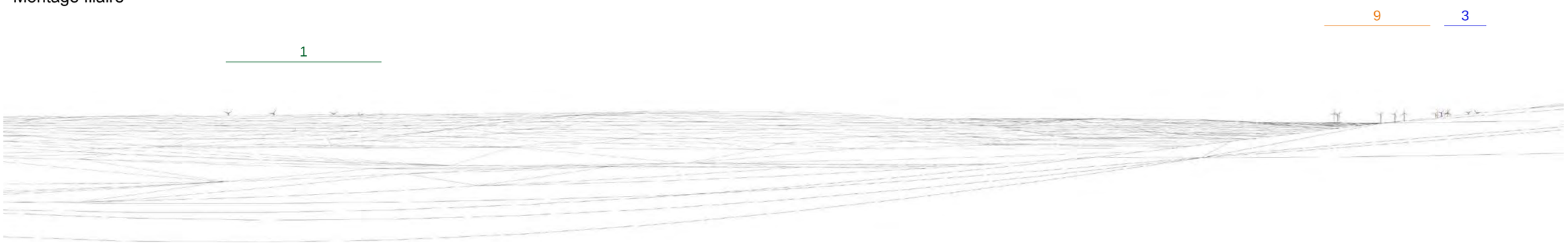

1 : Parc éolien Les Garaches
3 : Parc éolien de Hargicourt
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart

Vue 20

Information sur le point de vue

Vue depuis un chemin rural au-dessus de Warsy

Date et heure de prise de vue
09:40 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
8,6 km (E5)

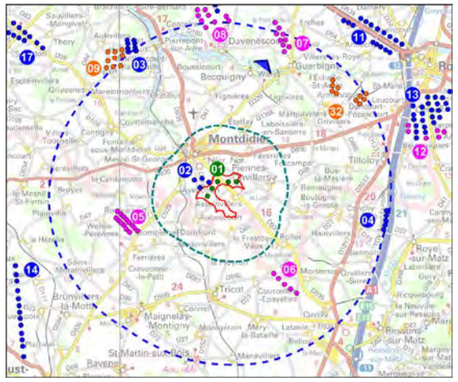

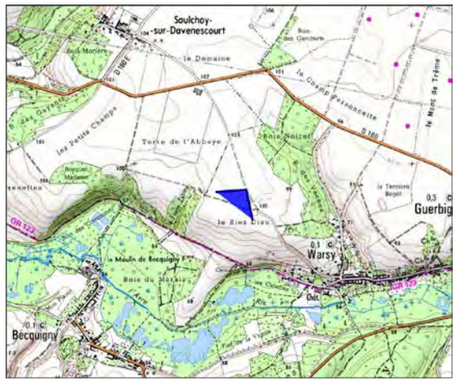

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis les abords immédiats du projet éolien du Mont de Treme au nord du projet des Garaches, et précisément à l'interface nord de la vallée de l'Avre et du plateau, les vues s'ouvrent sur de larges et lointains horizons en direction du projet éolien au delà de la vallée. Cette dernière se distingue d'ailleurs très peu à l'horizon depuis ce chemin rural d'exploitation.

Visibilité des éoliennes

Le parc éolien des Garaches sera visible en totalité à l'horizon. La hauteur apparente des turbines est faible et comparable à celle des masses boisées qui accompagnent la vallée de l'Avre au second plan. Le projet éolien apparait dans un même rapport d'échelle et dans la continuité des parcs éoliens du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant.

Impact paysager

Le parc éolien des Garaches apparait dans la continuité des fermes éoliennes du Moulin et du Champ Feuillant, il y a un effet cumulé du fait de l'agrandissement de l'angle horizontal occupé par les éoliennes dans le paysage. Cependant, Le paysage n'est pas modifié significativement en raison de la hauteur apparente des éoliennes (implantées à 9 km de l'observateur).

Photomontage 20

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 20

Montage filaire

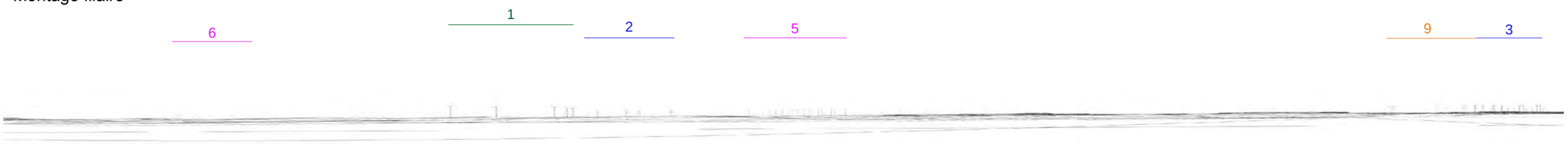

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart

Vue 21

Information sur le point de vue

Vue depuis la D160 au nord de Guerbigny

Date et heure de prise de vue
10:00 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
9,2 km (E5)

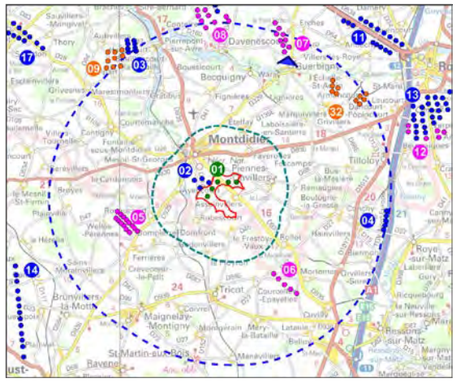

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Ce point de vue est relativement semblable au photomontage n°20 précédent. Au nord-ouest de Guerbigny, depuis les abords immédiats du projet éolien du Mont de Treme au nord du projet éolien des Garaches, et plus particulièrement à l'interface nord de la vallée de l'Avre et du plateau, les vues en direction du projet éolien sont ouvertes.	Le parc éolien des Garaches, visible en totalité à l'horizon, est en partie tronqué par la dense végétation qui ourle la vallée de l'Avre. La hauteur apparente des turbines est faible et comparable à celle des masses boisées qui masquent la partie inférieure des mâts. Le projet éolien apparait dans la continuité des parcs éoliens du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant.	Le paysage n'est pas modifié significativement en raison de la hauteur apparente des éoliennes tronquées par la végétation (implantées à 9 km environ de l'observateur).

Photomontage 21

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 21

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

12 : Parc éolien des Trente
13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
31 : Parc éolien des Hayettes

Vue 22_1

Information sur le point de vue

Vue depuis l'entrée du domaine du château de Tilloloy

Date et heure de prise de vue
11:00 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
10,1 km (E5)

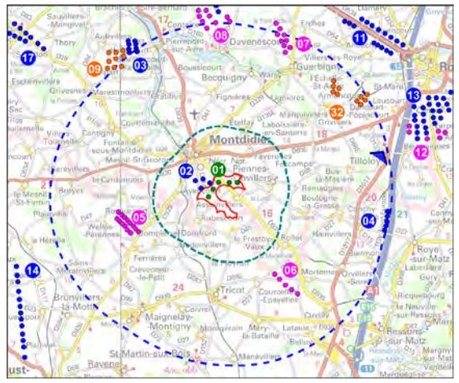

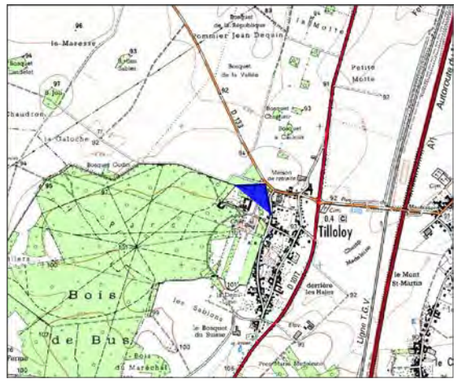

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
À l'entrée du domaine du Château de Tilloloy, classé Monument Historique, de part et d'autre de l'avenue qui mène au château, les vues sont bornées par les alignements d'arbres qui bordent cette avenue, par le château lui-même ainsi que les bâtiments annexes (conciergerie et communs).	Les éoliennes ne sont pas visibles depuis l'entrée du domaine, masquées par la conciergerie et la végétation dense du parc et du Bois de Bus.	Il n'y a pas de co-visibilité depuis l'édifice protégé.

Photomontage 22_1

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 22_1

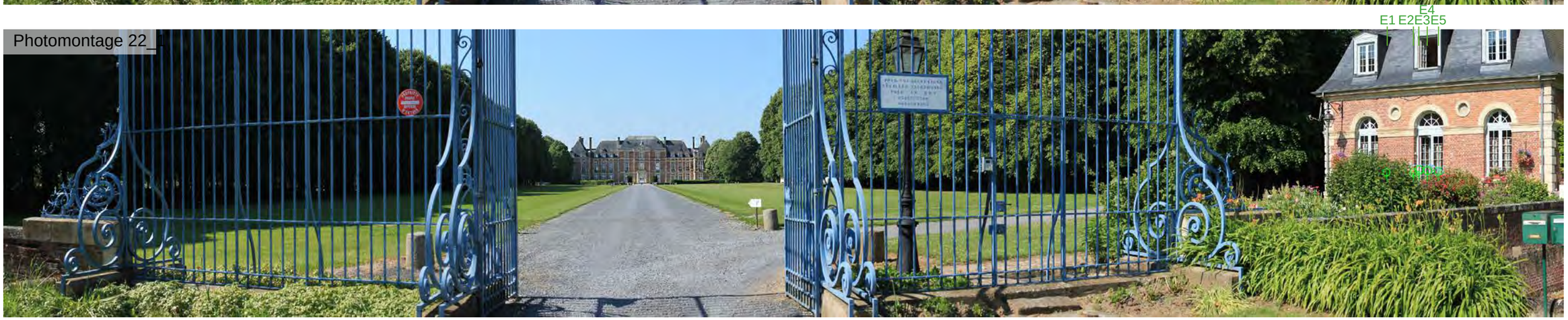

Montage filaire

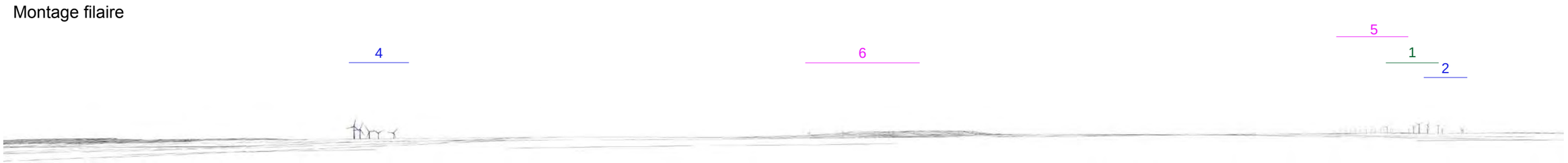

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

COÜASNON PAYSAGE

Vue 22_2

Information sur le point de vue

Vue depuis la cour du château de Tilolloy

Date et heure de prise de vue
11:00 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
10 km (E5)

Évaluation des impacts paysagers :

ÉTAT EXISTANT

Sur le parvis de l'église Notre-Dame de Lorette, attenant au domaine de Tilloloy, les vues sont fermées par les arbres du parc boisé du château qui s'étendent sur une grande épaisseur (plus d'un kilomètre).

VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES

Les éoliennes ne sont visibles ni depuis le parvis de l'église ni depuis la cour d'honneur, ni depuis le château lui-même, masquées par la végétation dense du parc du château et du Bois de Bus.

IMPACT PAYSAGER

Il n'y a pas de co-visibilité du projet éolien avec l'église ni avec le château de Tilloloy protégés.

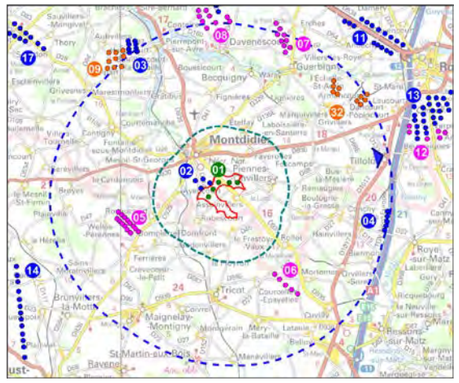

Panoramique initial

Photomontage 22_

Montage filaire

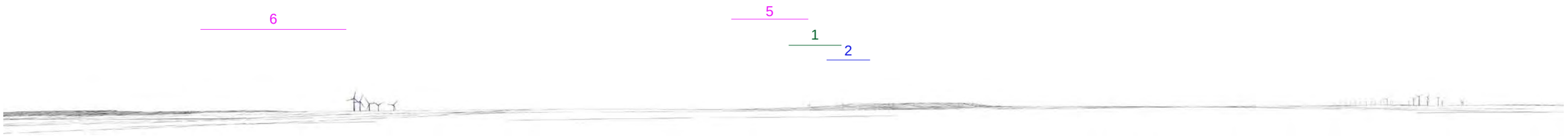

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 23

Information sur le point de vue

Vue depuis la D930 à l'est de Faverolles

Date et heure de prise de vue
11:00 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
4,6 km (E5)

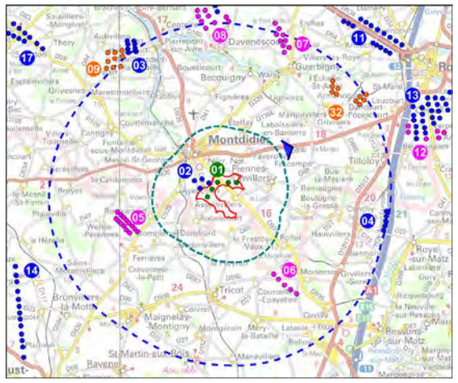

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la RD 930 à l'est de Faverolles, axe très fréquenté entre Montdidier et Roye, les vues sont ouvertes sur le plateau cultivé. On aperçoit à peine sur l'horizon le bout des pales du parc du Moulin à Cheval, que l'on distingue de plus en plus, suivant l'axe de la RD 930 au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'agglomération de Montdidier.

Visibilité des éoliennes

Trois éoliennes du projet sont visibles depuis la RD 930 à environ 4,5 km à l'Est de Montdidier, au-dessus de la végétation marquant le hameau de Forestil.

Impact paysager

Le projet vient renforcer la présence du parc du Moulin à Cheval depuis la RD 930 dans l'aire d'étude intermédiaire.

Photomontage 23

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 23

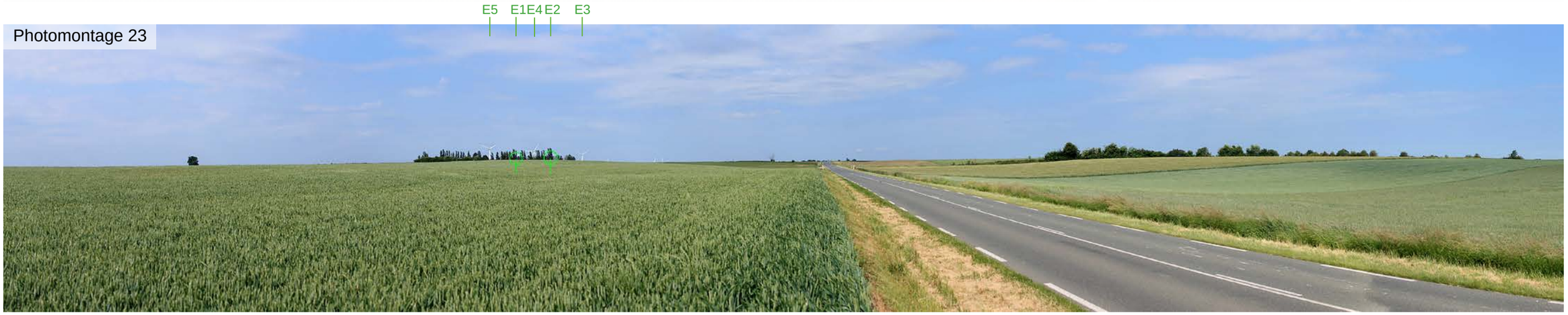

Montage filaire

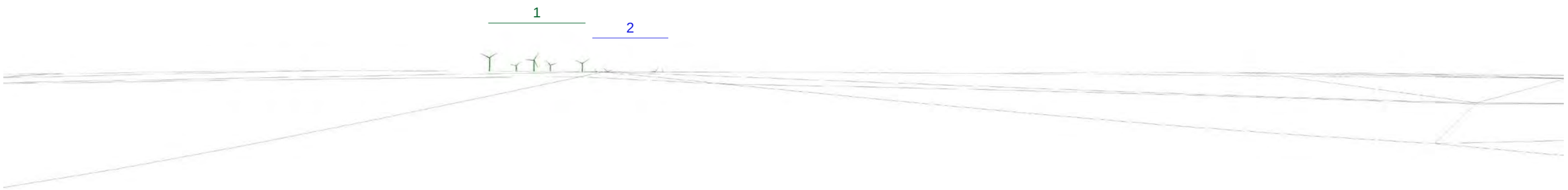

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 24

Information sur le point de vue

Vue depuis la D27 au nord-est de Tricot

Date et heure de prise de vue
11:20 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
7,1 km (E1)

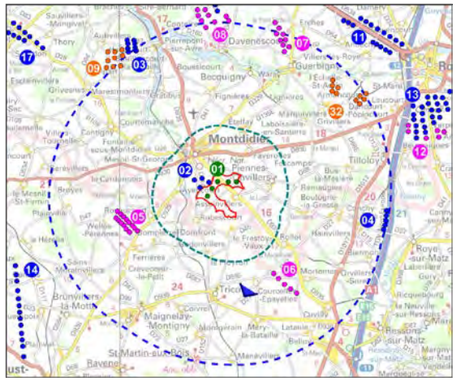

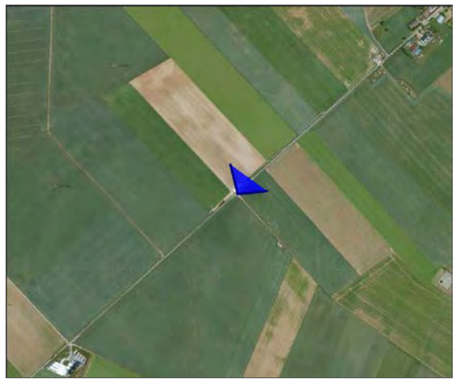

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Depuis la RD 27, très rectiligne, entre Tricot et Courcelles-Epayelles, les vues sont très ouvertes et lointaines. Les éoliennes du parc éolien du Champ Chardon en projet (à droite du photomontage) seront prégnantes et concentreront l'attention de l'observateur.	Latéralement, les machines du parc éolien des Garaches apparaissent en totalité sur la ligne d'horizon à environ 7 km. On constate que leur hauteur apparente est inférieure aux pylônes de la ligne haute tension marquant le paysage aux deuxième et troisième plan.	Le paysage n'est pas modifié significativement en raison de la hauteur apparente des éoliennes.

Photomontage 24

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E1 E2 E3 E4 E5

Photomontage 24

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
6 : Parc éolien du Champ Chardon
31 : Parc éolien des Hayettes

Vue 25

Information sur le point de vue

Vue depuis la route communale au nord de Méry-la-Bataille

Date et heure de prise de vue
11:05 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
8,6 km E1)

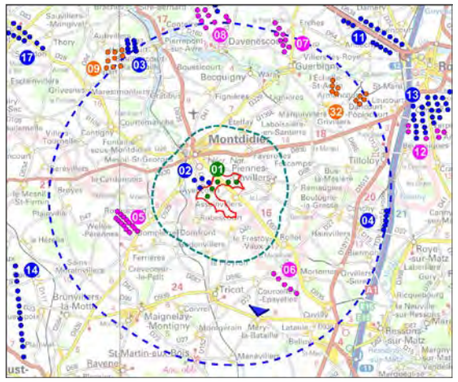

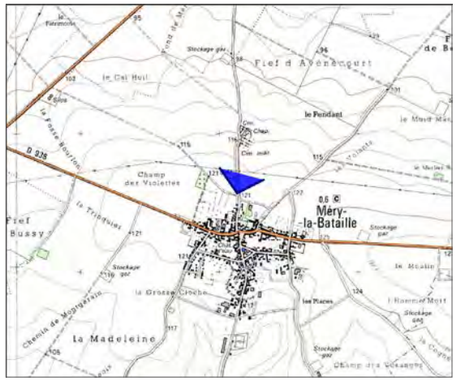

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À la sortie Nord du bourg de Méry-la-Bataille, les vues sont panoramiques sur le plateau cultivé et le paysage qui s'offre à l'observateur semble sans fin. Cette vue est représentative de la perception quotidienne du paysage lors de déplacements hors du village de Méry-la-Bataille ou lors de la traversée de ce dernier. Les éoliennes du parc du Champ Chardon en projet (à droite du photomontage) captent particulièrement l'attention en raison de leur hauteur apparente et de l'angle horizontal important qu'il forme dans l'espace.

Visibilité des éoliennes

Latéralement, les machines du parc éolien des Garaches apparaissent en totalité sur la ligne d'horizon à environ 7 km. On constate que leur hauteur apparente est inférieure aux pylônes de la ligne haute tension marquant le paysage aux deuxième et troisième plan.

Impact paysager

Le paysage n'est pas modifié significativement en raison de la hauteur apparente des éoliennes.

Photomontage 25

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 25

Montage filaire

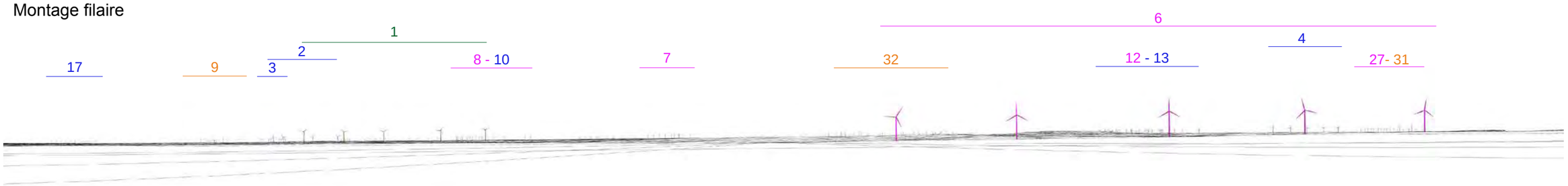

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
6 : Parc éolien du Champ Chardon

7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
12 : Parc éolien des Trente

13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
17 : Parc éolien du Val de Noye
27 : Ferme éolienne des Hauts prés
31 : Parc éolien des Hayettes

32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 26

Information sur le point de vue

Vue depuis la D595 au nord de Tricot

Date et heure de prise de vue
13:15 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
6,2 km (E1)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la frange urbaine nord du bourg de Tricot (un des plus peuplés dans l'aire intermédiaire), les vues sont ouvertes sur les openfields. Aucune végétation n'assure une transition vers la campagne environnante.

Visibilité des éoliennes

Le parc éolien est visible en totalité avec une hauteur apparente sensiblement supérieure aux composantes paysagères verticales marquant le deuxième plan et en particulier les arbres entourant les serres du Moulin Grévin. La géométrie simple du projet facilite son intégration paysagère ; en effet les éoliennes apparaissent de façon très lisibles à l'horizon.

Impact paysager

La modification du paysage est non négligeable ; cependant l'extension est très lisible, dans un paysage immensément ouvert et de ce fait, bien intégrée géométriquement au paysage.

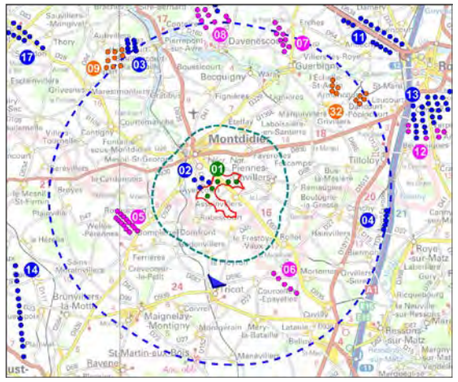

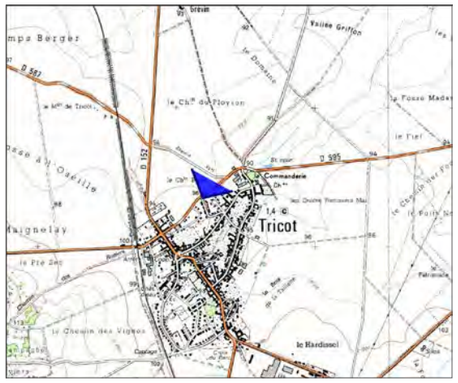

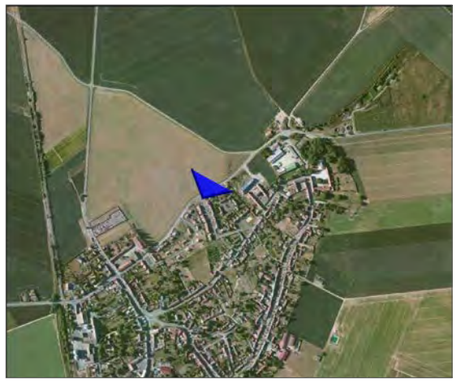

Photomontage 26

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 26

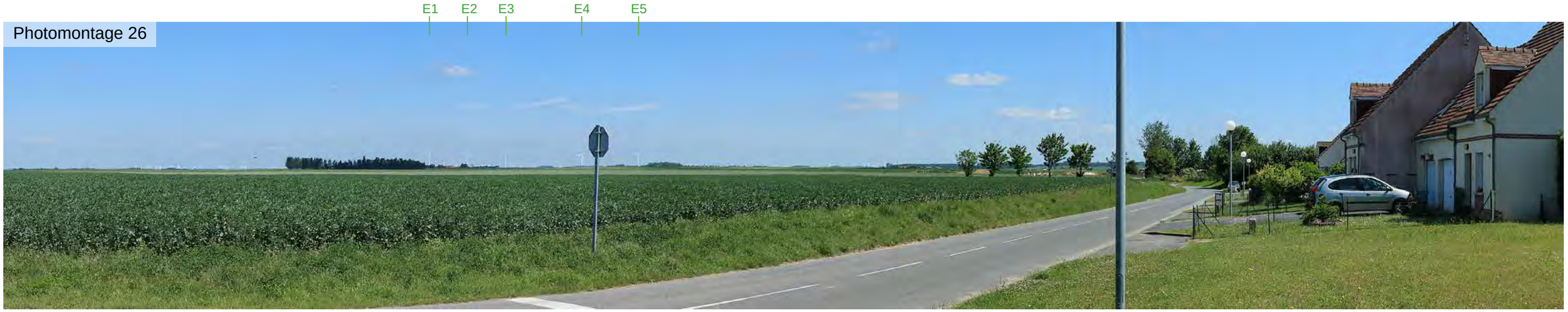

Montage filaire

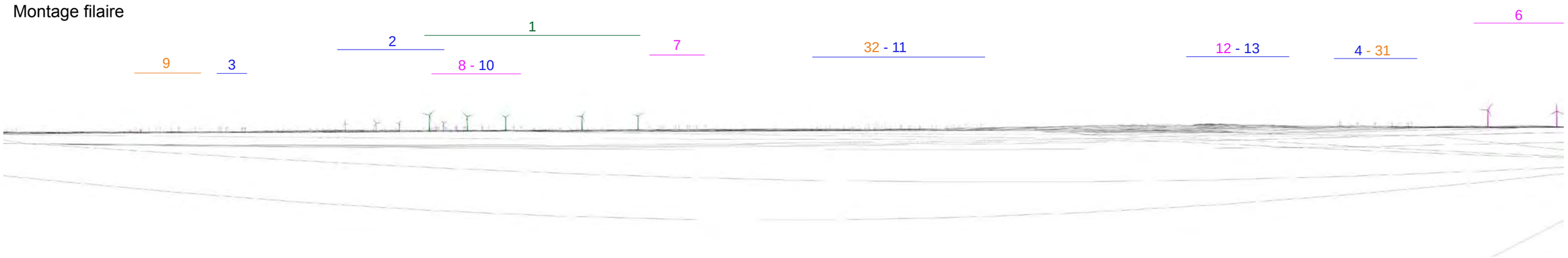

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
6 : Parc éolien du Champ Chardon
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
11 : Parc éolien de l'Ouest royen
12 : Parc éolien des Trente
13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
17 : Parc éolien du Val de Noye
31 : Parc éolien des Hayettes
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 27

Information sur le point de vue

Vue depuis la D152 au sud de Tricot

Date et heure de prise de vue
13:00 08/08/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
7,9 km (E1)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À l'entrée sud du bourg de Tricot, les vues sont semi-ouvertes, limitées par les haies bordant la départementale, par le village et plus encore par l'épaisse végétation accompagnant la silhouette du bourg. L'église classée émanant de la trame urbaine constitue un point d'appel visuel dans ce paysage plus intime.

Visibilité des éoliennes

Le projet éolien des Garaches est visible en 3ème plan, au dessus de la silhouette du village (en deuxième plan), en partie tronqué par les constructions et la végétation.

Impact paysager

La co-visibilité du monument historique vis-à-vis de l'éolien est renforcée ; cependant la partie visible des éoliennes en projet à l'horizon est relativement réduite par les masques au deuxième plan et le rapport de hauteur entre le plan intermédiaire et les éoliennes est sensiblement équivalent.

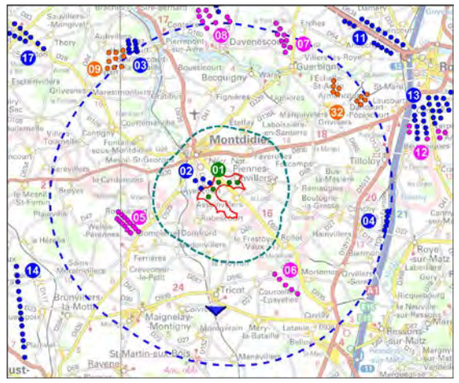

Photomontage 27

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 27

Montage filaire

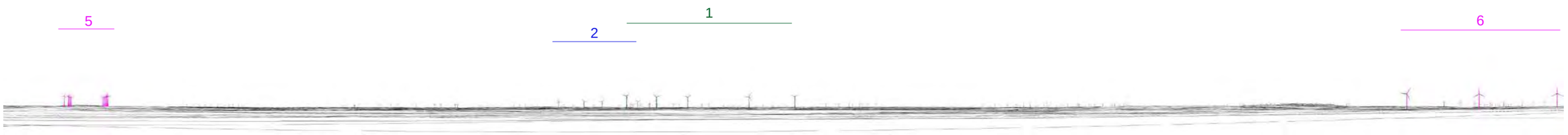

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 28

Information sur le point de vue

Vue depuis la D152 à l'est de St-Martin-aux-Bois

Date et heure de prise de vue
14:00 23/12/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
10,5 km (E1)

Évaluation des impacts paysagers :

ÉTAT EXISTANT

À la hauteur de Saint-Martin-aux-Bois, les vues depuis la RD 152 sont très profondes et très ouvertes mais limitées par le relief en direction du projet éoilen. L'église abbatiale (classée MH) dans ce paysage est un point de repère emblématique.

VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES

Les éoliennes n'y son pas visibles, masquées par la topographie un peu plus vigoureuse dans ce secteur de l'aire d'étude.

IMPACT PAYSAGER

Il n'y a pas de co-visibilité du projet éolien et du Monument Historique.

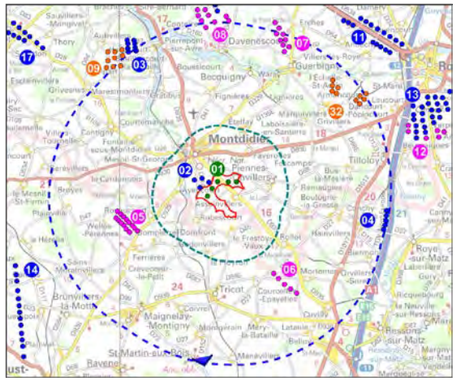

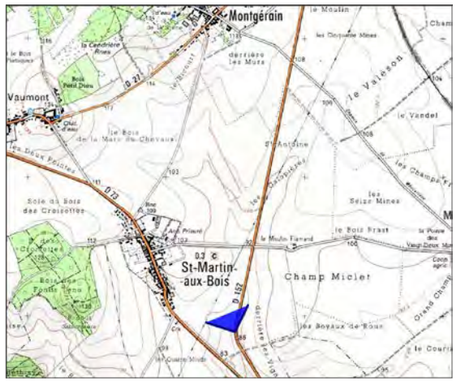

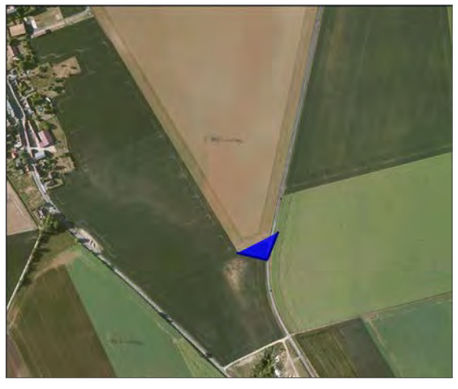

Photomontage 28

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E1 E2 E3 E4 E5

Photomontage 27

Montage filaire

1

1 : Parc éolien Les Garaches

Vue 29

Information sur le point de vue

Vue depuis la frange d'habitations est de Ferrières

Date et heure de prise de vue
13:30 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
5,7 km (E1)

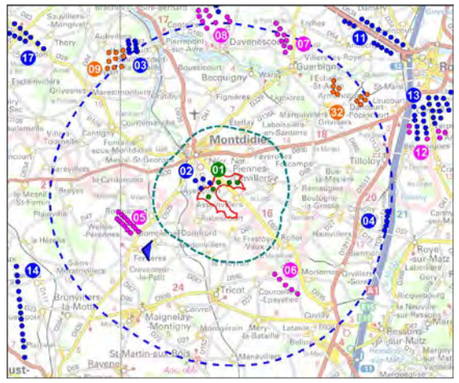

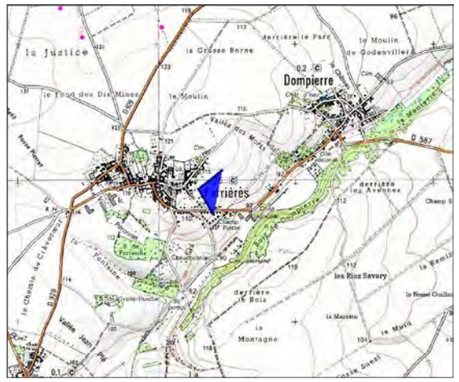

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Depuis la frange urbaine Est du bourg de Ferrières (un des plus peuplés dans l'aire intermédiaire), les vues sont ouvertes et dominent la vallée des Trois Doms.	Depuis cette zone bâtie, les éoliennes du projet émergent des masses boisées qui rythment l'horizon. Seuls les rotors sont perceptibles avec une hauteur apparente faible.	Le projet éolien ne génère pas d'effet d'écrasement sur la vallée et l'impact du projet depuis les habitations de la frange urbaine de Ferrière est faible. D'autant que le projet du parc éolien des Garaches se situe au Nord-Est du bourg.

Photomontage 29

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E3 E2 E1 E4 E5

Photomontage 29

Montage filaire

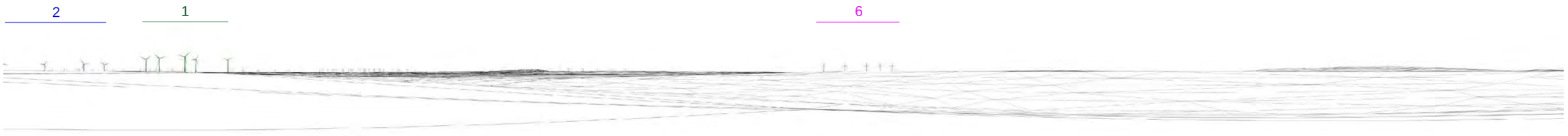

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 30

Information sur le point de vue

Vue depuis la D929 au nord de Ferrières

Date et heure de prise de vue
13:50 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
5,9 km (E1)

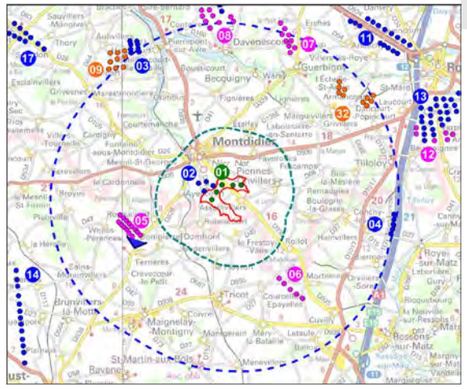

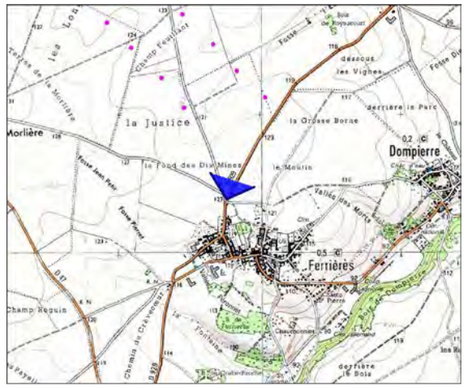

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À la sortie nord du bourg de Ferrières, dans la perception quotidienne du paysage, les vues sont ouvertes sur le plateau cultivé, au pied du projet éolien de Champ Feuillant qui concentre l'attention de l'observateur.

Visibilité des éoliennes

Le projet éolien est en totalité visible en arrière plan ; les turbines apparaissent de façon plus prégnante dans la continuité du parc éolien du Moulin à Cheval. L'angle horizontal d'occupation des éoliennes dans le paysage est légèrement plus important.

Impact paysager

Le projet éolien génère un impact paysager, somme toute, assez faible à celui des éoliennes existantes.

Photomontage 30

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 30

Montage filaire

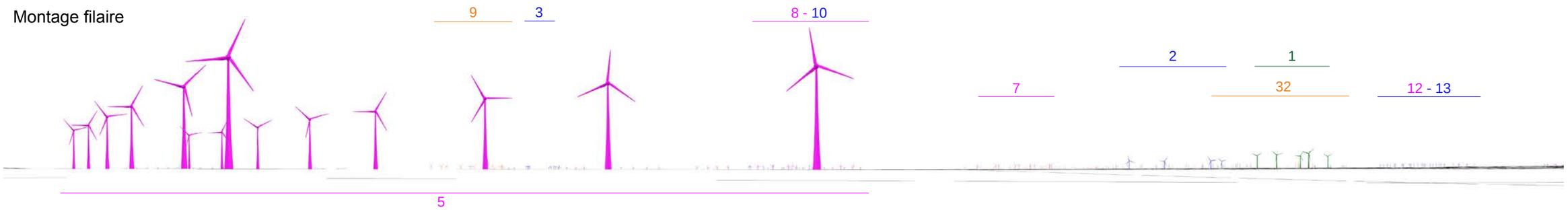

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
12 : Parc éolien des Trente
13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 31

Information sur le point de vue

Vue depuis la D930 à l'ouest de Montdidier

Date et heure de prise de vue
14:30 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
4,2 km (E1)

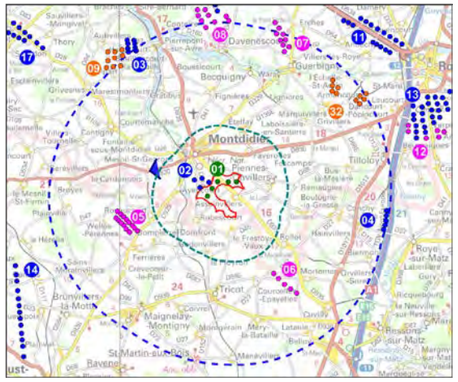

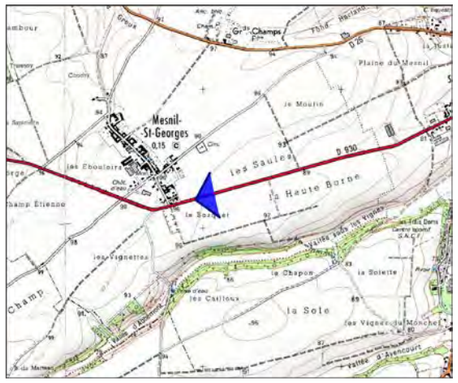

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À la hauteur de Mesnil-St-Georges sur la RD 930 reliant Montdidier à Breteuil, le vues s'ouvrent sur de larges et lointains horizons. Le parc éolien en exploitation du Moulin à Cheval est visible sur le plateau, au sud de l'agglomération de Montdidier qu'on identifie de loin par les clochers de l'église Saint-Pierre, de l'Hôtel de ville, et de l'église Saint-Sépulcre.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes du parc des Garaches apparaissent en totalité avec un effet de densification du parc en exploitation du Moulin à Cheval.

Impact paysager

Le projet vient renforcer la présence des éoliennes depuis cet axe très fréquenté. La modification du paysage est non négligeable ; cependant l'extension est très lisible, et de ce fait, bien intégrée géométriquement au paysage. Par ailleurs le projet s'inscrit à distance du bourg de Montdidier, avec un angle horizontal important entre les clochers et les éoliennes.

Photomontage 31

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 31

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
10 : Parc éolien du Champ perdu

Vue 32

Information sur le point de vue

Vue depuis la D26 à l'ouest de Montdidier

Date et heure de prise de vue
15:00 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
3,7 km (E2)

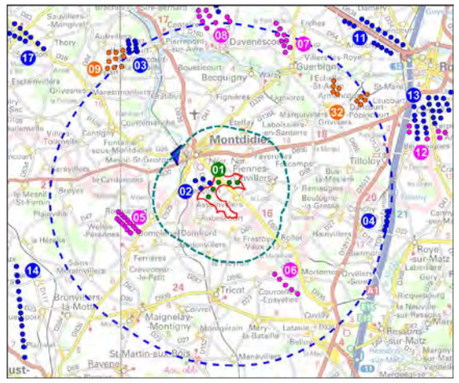

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À l'approche de l'entrée de Montdidier par la RD 26, on passe progressivement d'un paysage plan et très ouvert d'openfield à un secteur urbanisé à la fois plus vallonné et boisé. Les clochers des monuments protégés marquent la silhouette du bourg.

Visibilité des éoliennes

Depuis cet axe très fréquenté, le projet renforce la présence des éoliennes du parc du Moulin à Cheval. La modification du paysage est perceptible mais l'extension est très lisible et les deux parcs semblent ne plus en faire qu'un, du fait de la similitude apparente des éoliennes.

Impact paysager

Les éoliennes du projet éolien des Garaches renforcent le parc du Moulin à Cheval au sud de Montdidier. La co-visibilité des monuments historiques est également légèrement renforcée.

Photomontage 32

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 32

Montage filaire

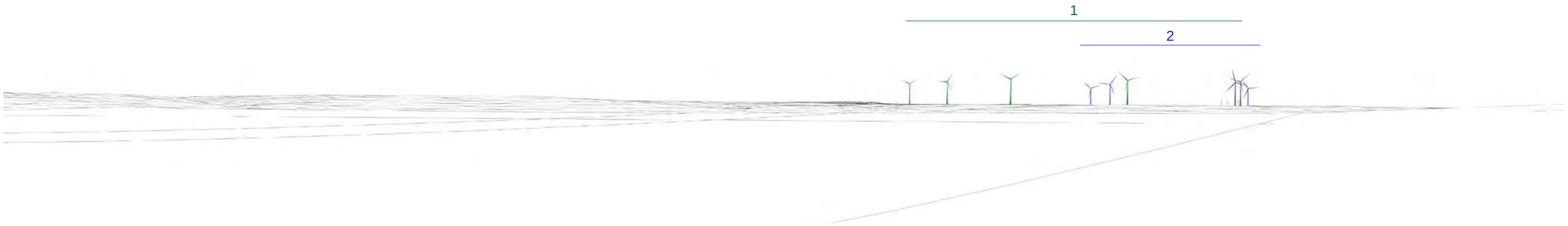

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 33

Information sur le point de vue

Vue depuis la d935 au nord de Montdidier

Date et heure de prise de vue
13:00 19/08/2014

Distance à l'éolienne la plus proche
3,7 km (E2)

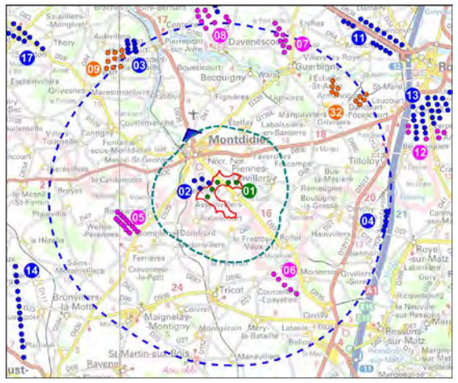

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Au nord de Montdidier, sur la RD 935, les vues sont ouvertes sur le plateau mais se referment sur la silhouette arborée de l'agglomération de Montdidier. Les éoliennes en exploitation du Moulin à Cheval ont un effet d'écrasement significatif et une concurrence visuelle non négligeable sur les édifices protégés.	Le projet éolien est visible en totalité au-dessus de l'agglomération de Montdidier. Les turbines déployées sur l'horizon apparaissent quasiment équidistantes.	Bien que le cinq éoliennees du projet apparaissent un peu à l'écart du centre-bourg, dans un environnement de château d'eau et de pylône de télécommunications, les effets d'écrasement et surtout de concurrence visuelle vis à vis de l'agglomération de Montdidier sont renforcées par le projet.

Photomontage 33

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 33

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 34

Information sur le point de vue

Vue depuis la D26A à l'ouest de Bouillancourt-la-Bataille

Date et heure de prise de vue
15:00 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
8,7 km (E3)

Évaluation des impacts paysagers :

ÉTAT EXISTANT

À l'ouest de Bouillancourt-la-Bataille sur la RD 26A, les vues sont plongeantes sur la vallée de l'Avre.

VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES

Le projet éolien est très partiellement visible au-delà et dessus du versant opposé de la vallée. Les turbines sont tronquées par le relief.

IMPACT PAYSAGER

La hauteur apparente des éoliennes est très faible par rapport aux hauteurs du relief, il n'y a pas d'effet d'écrasement du projet éolien sur la vallée.

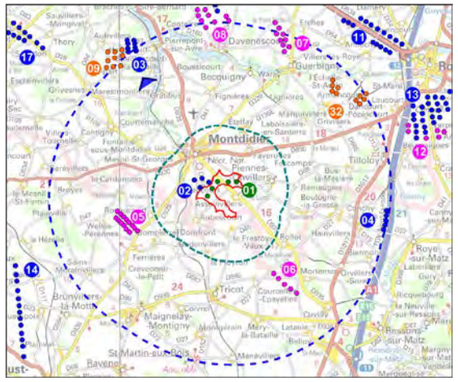

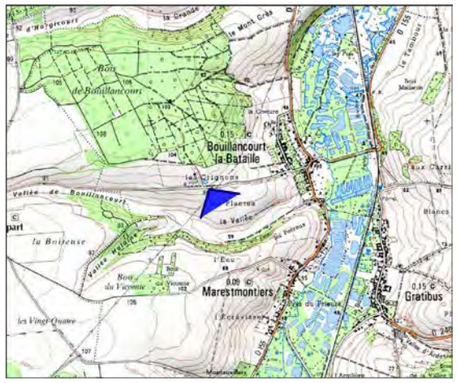

Photomontage 34

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 34

Montage filaire

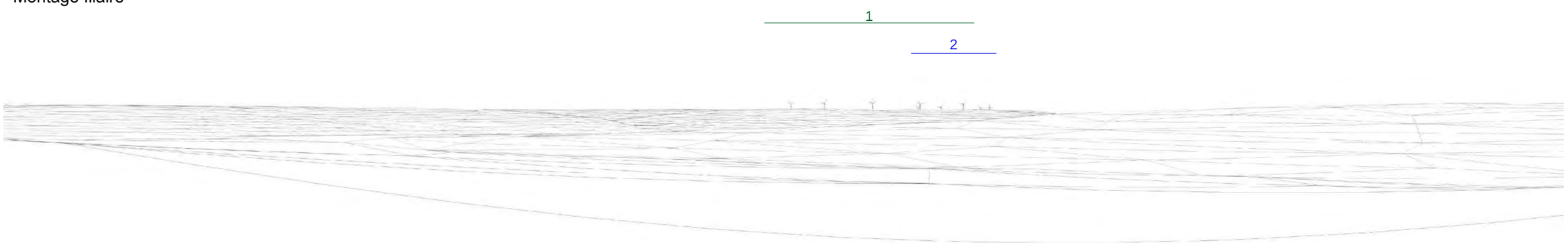

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 57

Information sur le point de vue

Vue depuis la frange nord de Montdidier au niveau de la voie ferrée

Date et heure de prise de vue
12:15 08/04/2014

Distance à l'éolienne la plus proche
3,6 km (E3)

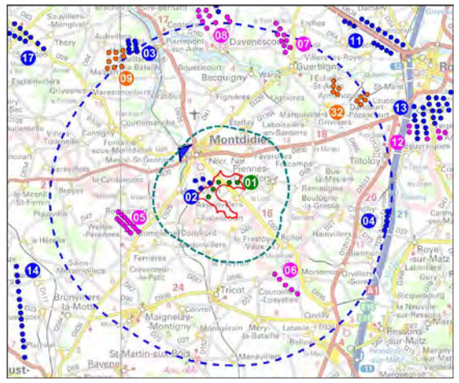

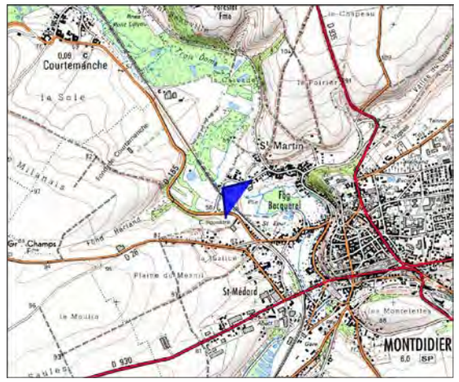

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

L'urbanisation de Saint-Martin s'est développée au Nord-Ouest de Montdidier. Les franges urbaines à l'Ouest jouissent d'une vue ouverte sur un fond de vallée humide avec en arrière-plan la silhouette de Montdidier identifiable grâce à ses clochers (protégés) qui dépassent d'un rideau de végétation. Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles en arrière-plan. Elles surplombent les franges ouest de Montdidier mais ne se superposent pas avec la silhouette du centre-bourg.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes du projet des Garaches seront visibles, intercalées avec celles existantes. Toutes les éoliennes présentent une même hauteur apparente, similaire à celle des boisements en arrière des prairies humides.

Impact paysager

Le paysage quotidien est déjà impacté par le parc éolien existant et l'effet cumulé est faible. Par contre, le projet des Garaches est plus proche visuellement des éléments protégés et il y a une co-visibilité plus forte. Les édifices protégés sont aujourd'hui en position dominante - ces points de repère sont concurrencés par les nouvelles turbines densifiant le parc du Moulin à Cheval.

Photomontage 57

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 57

Montage filaire

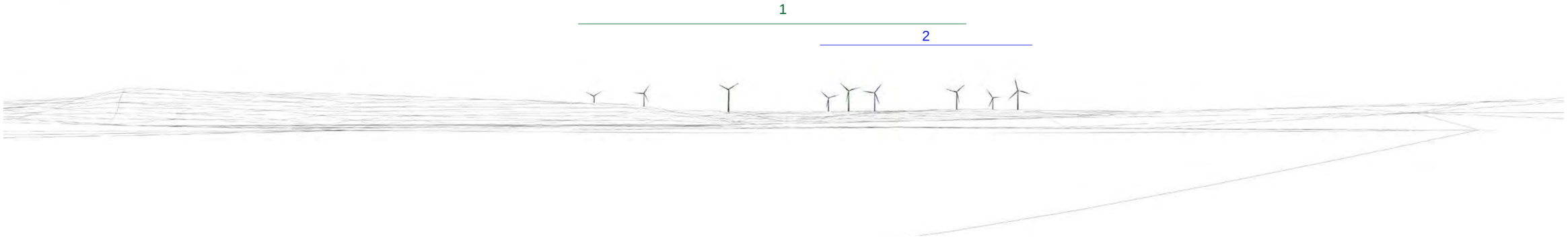

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 67

Information sur le point de vue
Vue depuis le GR 123 entre Guerbigny et Remaugies à l'Ouest de Laboissière-en-Santerre

Date et heure de prise de vue
11:00 26/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
5,8 km (E5)

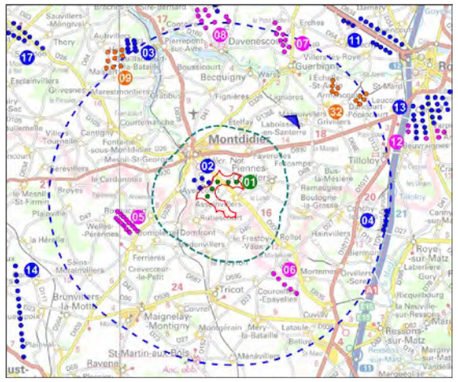

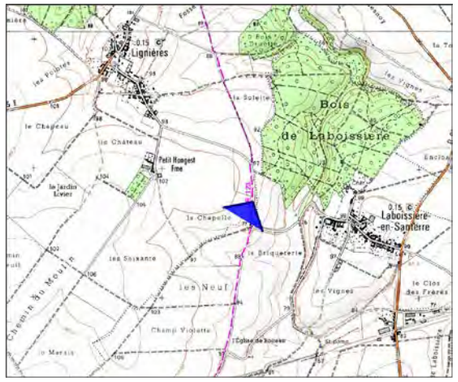

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis le GR 123, entre Lignières et Laboissière-en-Santerre, les vues s'ouvrent sur le plateau cultivé ponctué de quelques masses arborées (résidus bocagers ou arbres isolés). En arrière-plan, les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes sont tronquées par le relief. Cependant leur hauteur est légèrement supérieure aux éléments de l'arrière-plan (Bois Boiteau) et aux éoliennes du parc existant (Moulin à Cheval). Toutefois, la hauteur apparente des éoliennes depuis ce point est cohérente avec celle des élements au premier plan (ligne électrique, arbres). Le schéma d'implantation est lisible et aéré, bien que E5 se détache légèrement.

Impact paysager

Le projet des Garaches ne modifie pas sensiblement le cadre paysager actuel, les éoliennes restant à l'échelle de ce paysage très ouvert. De plus il n'y a pas d'effet d'écrasement sur les structures paysagères importantes comme la vallée des Trois Doms.

Photomontage 67

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 67

Montage filaire

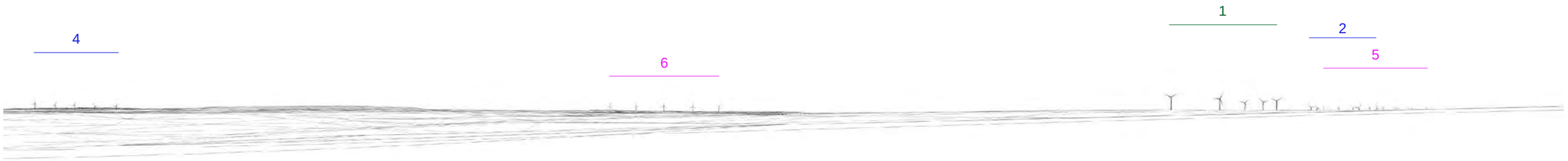

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 68

Information sur le point de vue

Vue depuis le GR 123 au Sud de Remaugies

Date et heure de prise de vue
10:50 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
3,9 km (E5)

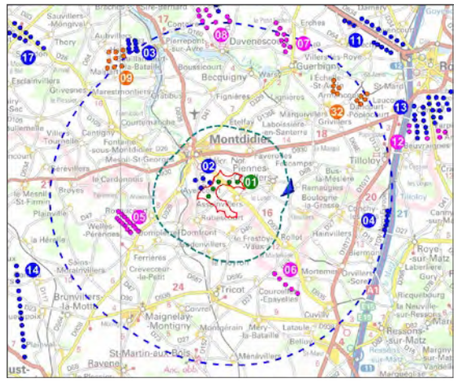

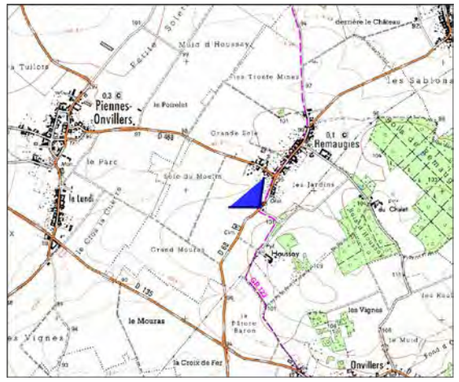

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Le GR 123 traverse le village de Remaugies du nord au sud. Sur la frange sud du village, depuis le GR les vues s'ouvrent sur de grandes parcelles cultivées. En l'absence d'élément au premier-plan, la silhouette du bourg de Pennes-Onvillers émerge au cœur d'une masse boisée ainsi que le parc du Champ Feuillant.

Visibilité des éoliennes

Situées en arrière-plan du village de Pennes-Onvilliers, les éoliennes du projet sont tronquées mais possèdent une hauteur apparente supérieure aux éléments du paysage qu'elles côtoient. Toutefois, dans ce paysage très ouvert aux vastes dimensions, les éoliennes s'intègrent de façon assez proportionnée. Des chevauchement seront possibles entre les éoliennes du projet et celle du parc du Moulin à Cheval.

Impact paysager

Le projet constitue un nouveau point d'appel notable dans le paysage très ouvert depuis le GR. De plus, le projet crée un effet de miniaturisation sur la trame bâtie et végétale, ce qui modifie sensiblement le paysage.

Photomontage 68

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 68

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
14 : Ferme éoliene La Croisette
17 : Parc éolien du Val de Noye
18 : Parc éolien d'Hangest-en-Santerre
19 : Parc éolien des Terres de l'Abbaye
20 : Parc éolien de la Demi lieue
21 : Parc éolien du Chêne Courteau
22 : Parc éolien de Caix

Vue 69

Information sur le point de vue
Vue depuis la route qui borde la place publique de Dompierre *(rue de la gare)*

Date et heure de prise de vue
12:20 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
4,5 km (E1)

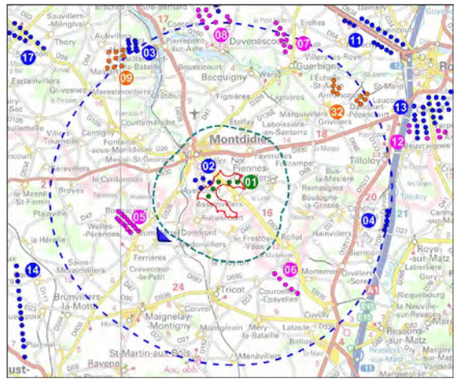

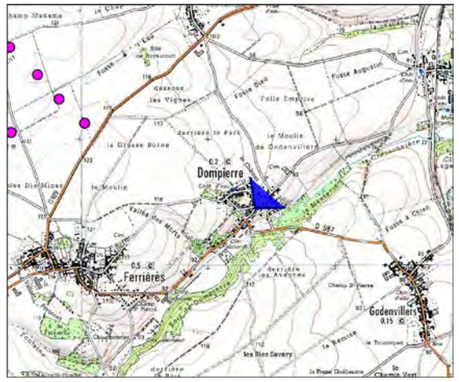

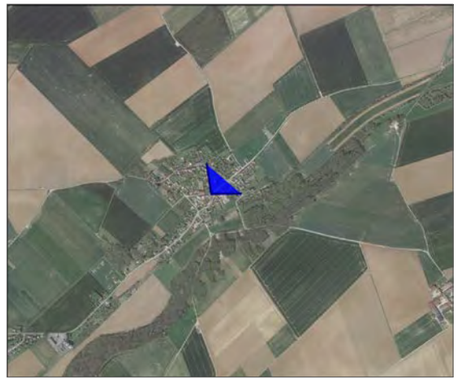

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Le village de Dompierre domine la vallée des trois Doms. Le centre du village est constitué d'un tissu pavillonnaire, une trame aérée et arborée. Depuis la route qui borde la place publique du village, la vue est réduite par le bâti et la végétation des espaces privatifs.

Visibilité des éoliennes

Le parc n'est pas visible dans sa totalité. Le long de cette voie les éoliennes sont masquées, par alternance, par la trame bâtie et/ou arborée des espaces privatifs. E1 et E4 sont dans l'axe de la voie et présentent une hauteur apparente comparable à la trame bâtie.

Impact paysager

Le projet constitue un point d'appel notable dans le paysage pour les riverains. Néanmoins il n'y a pas d'effet de miniaturisation sur les habitations.

Photomontage 69

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 69

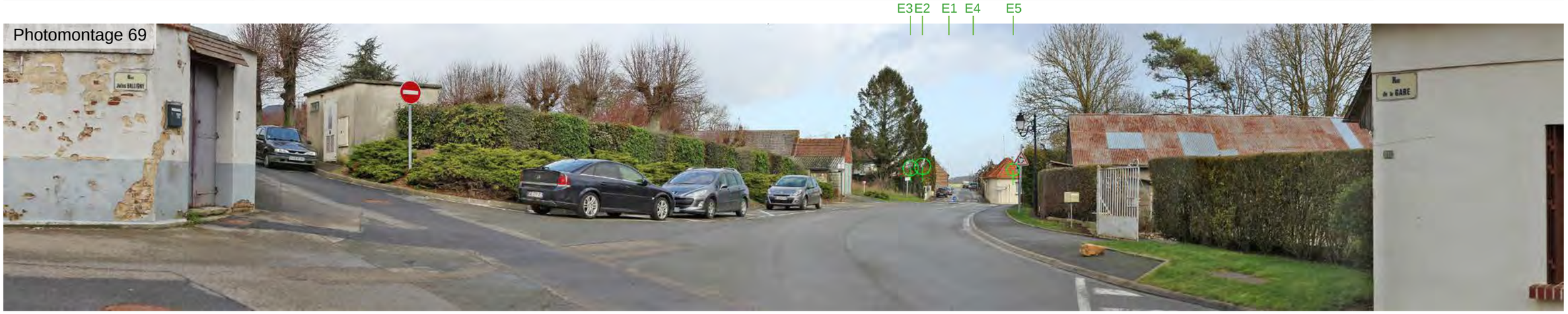

Montage filaire

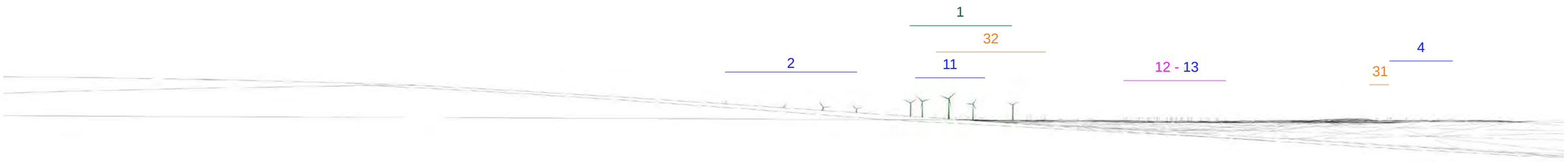

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
11 : Parc éolien de l'Ouest royen
12 : Parc éolien des Trente
13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
31 : Parc éolien des Hayettes
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 72

Information sur le point de vue

Vue depuis la RD152 en direction de Le Ployron

Date et heure de prise de vue
13:00 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
4,5 km (E1)

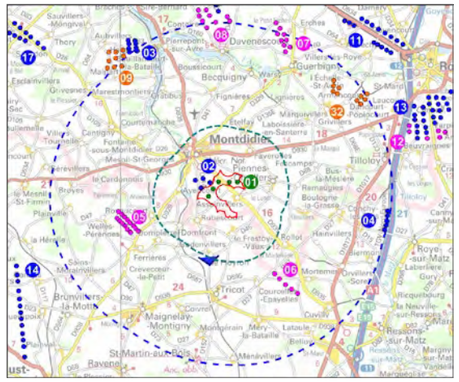

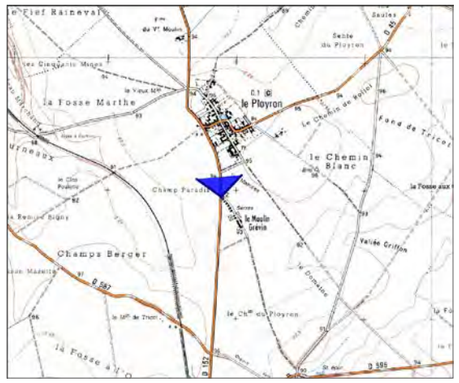

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la RD 152, la vue est largement ouverte sur de grandes parcelles cultivées et sur le village à courtil du Ployron. L'horizon est souligné par un liseré boisé qui émerge de la vallée des Trois Doms.

Visibilité des éoliennes

Le projet prend place en arrière-plan du village le Ployron. Les éoliennes sont tronquées par la trame bâtie et végétale des espaces privatifs. Seuls les fragments de pales en mouvement seront perceptibles "par alternance". En saison estivale, le parc sera masqué par la végétation.

Impact paysager

Le projet modifie sensiblement la perception du paysage pour les riverains, en saison hivernale. Néanmoins, il n'y a pas d'effet de miniaturisation ni d'effet de concurrence visuelle avec la silhouette du village.

Photomontage 72

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 72

Montage filaire

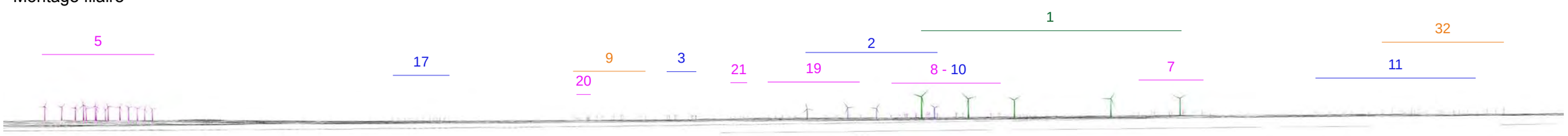

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
11 : Parc éolien de l'Ouest royen
17 : Parc éolien du Val de Noye
19 : Parc éolien des Terres de l'Abbaye
20 : Parc éolien de la Demi lieue
21 : Parc éolien du Chêne Courteau
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 73

Information sur le point de vue

Vue sur la vallée de l'Avre depuis la Rue du Mont à Guerbigny

Date et heure de prise de vue
10:30 26/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
8,8 km (E5)

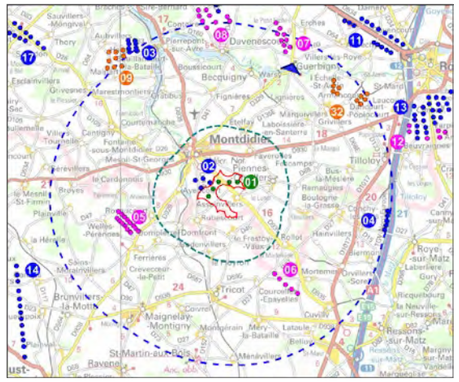

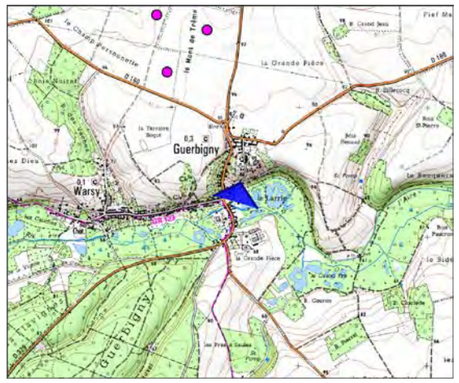

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Le village de Guerbigny se situe en fond de la vallée de l'Avre et sur le versant nord. Depuis la rue du Mont, des vues sont possibles, entre deux habitations, sur le bois de Guerbigny et des Flavignes. Ces bois sont implantés sur les monts fermant l'horizon. Le clocher de l'église de Guerbigny (MH) est visible à droite du panorama.

Visibilité des éoliennes

Le projet prend place en arrière-plan des Bois de Guerbigny et de Flavignes. Les éoliennes sont masquées par le relief. Néanmoins, des fragments de pales pourront être visibles par intermittence pour E5.

Impact paysager

Au vu de l'éloignement et de la fraction visible de l'éolienne, le projet ne modifie pas la perception du paysage pour les riverains. De plus, en saison estivale, le parc pourra être totalement masqué par des arbres au feuillage plus dense. Il n'y a pas de covisibilité avec l'église classée de Guerbigny.

Photomontage 73

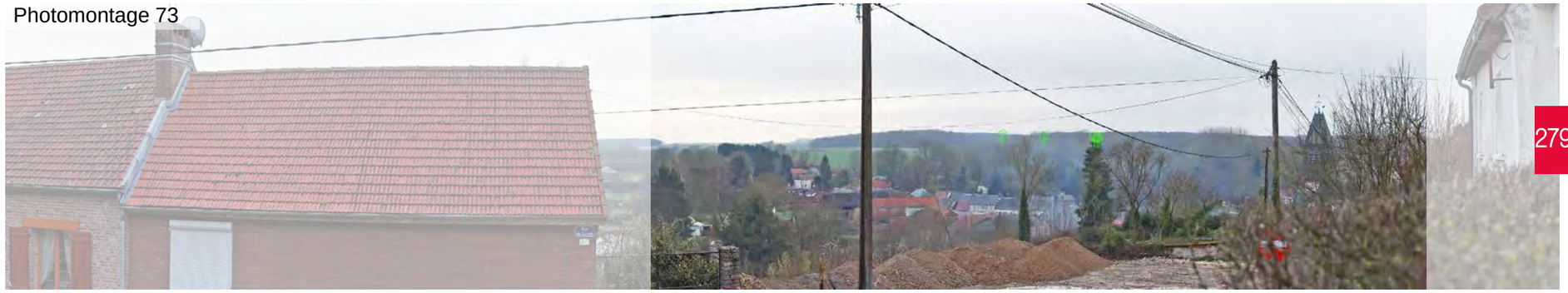

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 73

Montage filaire

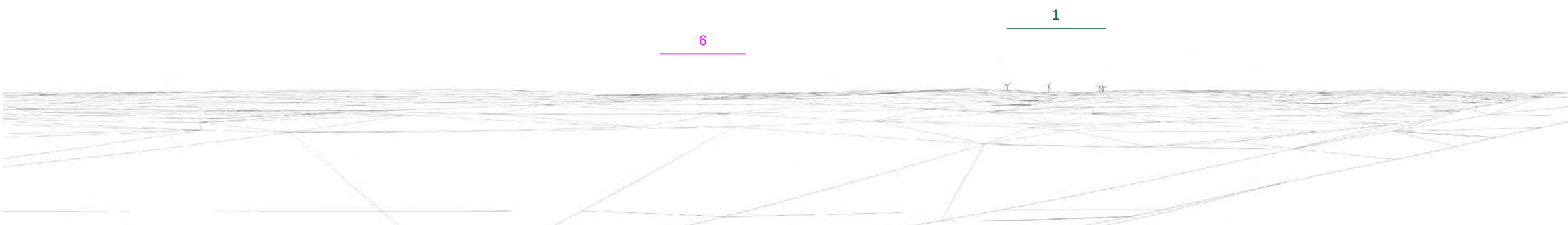

1 : Parc éolien Les Garaches
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 75

Information sur le point de vue

Vue sur la RD 935 à Rolot

Date et heure de prise de vue
12:15 26/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
4,8 km (E5)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Depuis la RD 935, traversant le village-rue de Rollot, les perceptions sont réduites. Les vues sont cadrées par un tissu bâti pavillonnaire accompagné d'une strate arborée importante issu des espaces privatifs.	Depuis la rue, le projet éolien n'est pas visible. Les éoliennes sont masquées par les constructions du village.	Le projet ne modifie pas la perception du paysage depuis la RD 935 traversant le village. Il n'y a pas d'effet de miniaturisation.

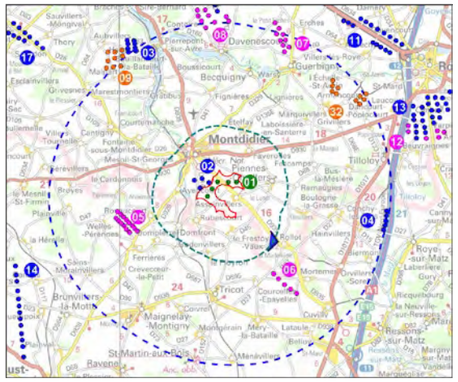

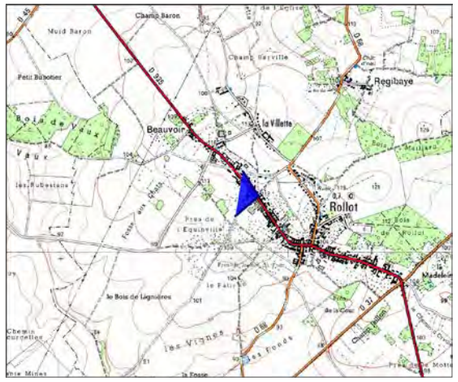

Photomontage 75

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 75

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
14 : Ferme éoliene La Croisette
15 : Parc éolien de Campremy/Bonvillers
16 : Parc éolien du Chemin du Bois Hubert

E . *Impacts paysagers depuis l'aire d'étude rapprochée*

1 . Description des impacts paysagers

	CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE	INTER-VISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DES VALLÉES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT	PERCEPTION DEPUIS LES AXES ROUTIERS
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE					
35		Parc éolien du Moulin à Cheval		Frange urbaine nord-est de Montdidier	RD 329
36		Parc éolien du Moulin à Cheval		Ételfay	RD 135
37		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant		Sortie sud de Faverolles	RD 930
38		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant		Entrée Est de Montdidier	RD 930
39		Parc éolien du Moulin à Cheval, du Champ Feuillant et du Champ		Habitat proche / Le Bois Planté	RD 4135
40		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant			RD 4135
41		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant		Sortie ouest de Piennes-Onvillers	
42	Église de Piennes-Onvillers	Parc éolien du Moulin à Cheval		Piennes-Onvillers	RD 468
43		Parc éolien du Moulin à Cheval		Sortie nord-ouest de Beauvoir	RD 935
44				Sortie nord de Frestoy-Vaux	RD 45
45				Rubescourt	RD 214
46		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / Ferme de Pas	
47		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / Hameau de Pas	
48			Fond de la vallée des Trois Doms	Ayencourt	
49		Parc éolien du Moulin à Cheval		Ayencourt	RD 329
49_2		Parc éolien du Moulin à Cheval		Ayencourt	RD 329
50				Assainvillers	
50_2				Assainvillers	
51		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / Ferme Defoy	
52		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / Ferme Defoy	
53		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / ferme route d'Assainvillers	RD 935
54		Parc éolien du Moulin à Cheval		Habitat proche / frange urbaine de la cité du nord à Montdidier	
55		Parc éolien du Moulin à Cheval	Fond de la vallée des Trois Doms	Entrée ouest de Montdidier	RD 930
56		Parc éolien du Moulin à Cheval	Fond de la vallée des Trois Doms	Saint-Médard	RD 26
56_2		Parc éolien du Moulin à Cheval	Fond de la vallée des Trois Doms	Saint-Médard	RD 26
58	Église Saint Pierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier			Montdidier	RD 329
59	Église Saint Pierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier	Parc éolien du Moulin à Cheval		Montdidier	RD 329
60	Église Saint Pierre, Saint-Sépulcre et Hôtel de Ville de Montdidier	Parc éolien du Moulin à Cheval		Montdidier	RD 329
61		Parc éolien du Moulin à Cheval		Montdidier	RD 935
62		Parc éolien du Moulin à Cheval		Hôpital de Montdidier	
62_2		Parc éolien du Moulin à Cheval		Hôpital de Montdidier	
63				Frange sud de Montdidier	
64			Fond de la vallée des Trois Doms	Domfront	
65			Fond de la vallée des Trois Doms	Domfront	
66		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Mont de Treme	Fond de la vallée des Trois Doms		
70				Faverolles	
71		Parc éolien du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant		Faverolles	RD 930
	FORT	MOYEN	FAIBLE à MOYEN	FORT	MOYEN
	Quatre monuments historiques sont présents dans l'aire d'étude rapprochée, dont trois sont implantés le long de la RD 329 dans le centre historique de Montdidier. Le village de Piennes-Onvillers est marqué par la présence de l'église classée de Piennes. Depuis l'entrée est du bourg, les éoliennes du projet entretiennent une relation de co-visibilité avec l'édifice ; de plus, elles rompent le rapport d'échelle qui existait jusqu'alors entre les turbines du Moulin à Cheval existantes et la silhouette du village. Sur le plateau dans les abords de Montdidier, les clochers des églises Saint-Pierre, Saint-Sépulcre et de l'hôtel de ville, sont aujourd'hui en position dominante dans le paysage. Ces points de repère sont concurrencés par les nouvelles turbines qui densifient le parc du Moulin à Cheval (photomontage n°57). Depuis Montdidier, le projet éolien ne modifie pas fondamentalement la perception du paysage quotidien.	De façon générale, le projet éolien des Garaches, engendre dans l'aire rapprochée une augmentation significative de l'angle horizontal d'occupation des turbines dans le paysage. Selon le point de vue, le parc en projet apparait tantôt détaché des quatre éoliennes du Moulin à Cheval, tantôt dans le prolongement des ces dernières. Depuis les villages de l'aire rapprochée, les espaces de respiration (portion du territoire inoccupée par l'éolien) sont suffisants - on ne parle pas d'effet de saturation. Effectivement au delà de cette zone de densification, les espaces inter-pôles favorisent la respiration visuelle.	Depuis la vallée des Trois Doms qui sillonne l'aire d'étude rapprochée, les vues sont limitées par le relief et la ripisylve. Lorsque l'axe de la vallée est orientée en direction du projet éolien, ce dernier peut être visible depuis le fond du val (photomontage n°57).	Sur ce territoire d'openfield, il n'y a, pour ainsi dire, pas de hameau et ferme isolée, parsemé sur le plateau. Cette organisation est caractéristique des territoires ouverts dénués d'un maillage bocager dense. Cependant, on recense dans l'aire rapprochée, quatre fermes (la ferme Crevel, la ferme du Bois Planté, la ferme de Pas et Defoy) et un hameau (celui de la Croix) depuis lesquels les vues sont ouvertes aux abords des habitations mais pas depuis les façades principales. Aux entrées et sorties des nombreux bourgs, la modification du paysage quotidien est assez importante pour les riverains, avec l'introduction de cinq nouvelles turbines greffées sur les quatre du parc en exploitation du Moulin à Cheval. D'ailleurs depuis l'agglomération de Montdidier le parc pourra être perceptible (seulement en partie) depuis les rues axées vers le projet éolien (surtout depuis le quartier sud-est).	Le projet éolien sera visible en totalité entre les villages, depuis les départementales, qui sillonnent l'aire d'étude rapprochée. Il modifie la perception du paysage quotidien en s'insérant malgré tout de façon lisible sur le territoire, dans le prolongement des éoliennes du parc du Moulin à Cheval.

Vue 35

Information sur le point de vue

Vue depuis la D329 au nord-est de Montdidier

Date et heure de prise de vue
16:10 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
3,4 km (E3)

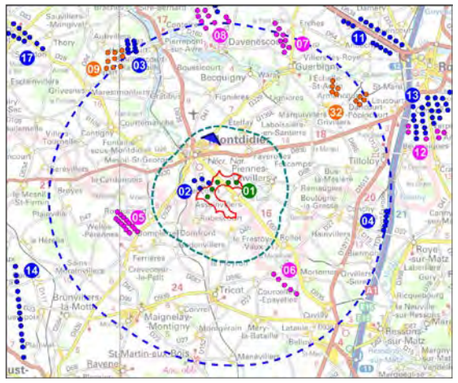

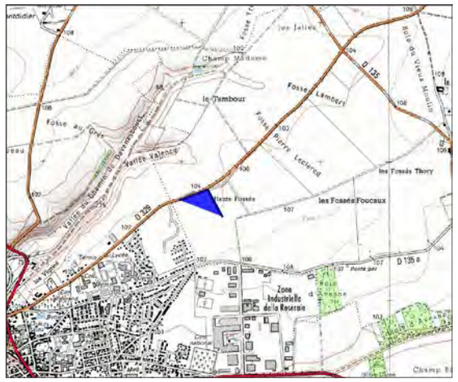

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À l'entrée Nord-Est de Montdidier, sur la RD 329, les vues sont très ouvertes mais la profondeur de vue est limitée par le relief. Les rotors de deux éoliennes du parc éolien du Moulin à Cheval sont visibles au-dessus de la frange urbaine.

Visibilité des éoliennes

Le projet éolien des Garaches est visible dans le paysage quotidien à l'entrée Nord-Est de l'agglomération. Les éoliennes sont déployées au-dessus de la zone artisanale Est de Montdidier dans le prolongement visuel de la limite d'urbanisation.

Impact paysager

La perception du paysage est modifiée significativement à l'entrée de l'agglomération. Il l'est aussi depuis la résidence que l'on aperçoit au second plan. En revanche depuis ce point de vue, le projet éolien est déployé au-dessus de la zone d'activités - cette association visuelle est intéressante dans ce paysage anthropisé.

Photomontage 35

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 35

Montage filaire

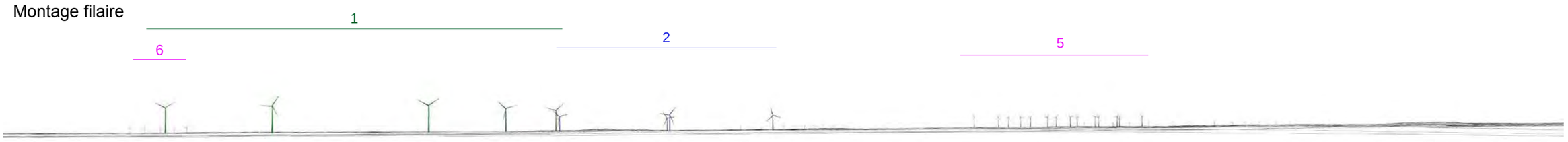

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 36

Information sur le point de vue

Vue depuis la D135 au sud d'Etelfay

Date et heure de prise de vue
10:25 08/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
3 km (E5)

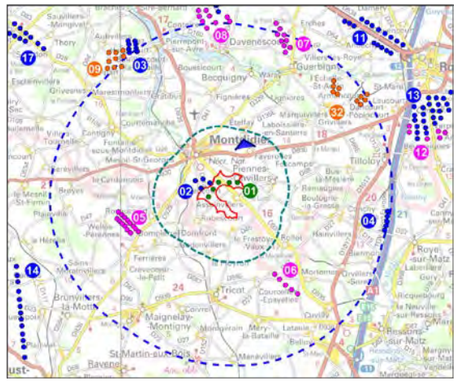

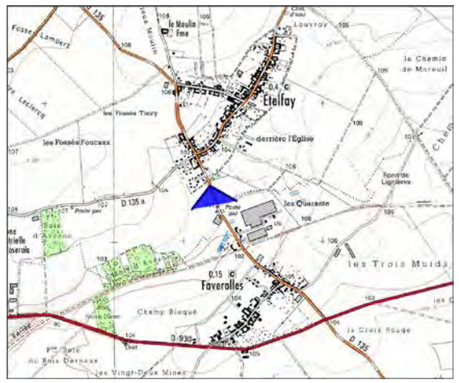

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Depuis la sortie sud d'Ételfay en direction de Faverolles, les vues s'ouvrent tout de suite sur le plateau cultivé, mais pas seulement : on a également ici affaire à un paysage d'activités, agrémenté de la masse boisée du bois d'Avesne.	Le projet éolien est visible, et notamment les deux turbines les plus à l'Est. Les autres sont tronquées en partie basse par le bois.	L'association visuelle dans le même angle de vue, en sortant d'Ételfay, de l'éolien et de la zone d'activités, est intéressante. Le projet éolien modifie la nature de ce paysage d'activités très anthropisé.

Photomontage 36

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 36

Montage filaire

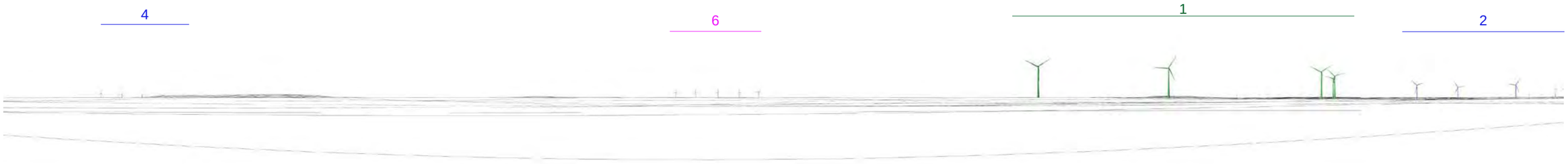

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
4 : Parc éolien de Bois des Cholletz
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 37

Information sur le point de vue

Vue depuis la D930 à la sortie sud de Faverolles

Date et heure de prise de vue
10:30 08/09/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
1,8 km (E5)

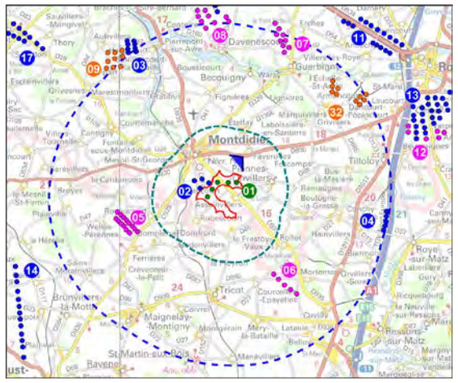

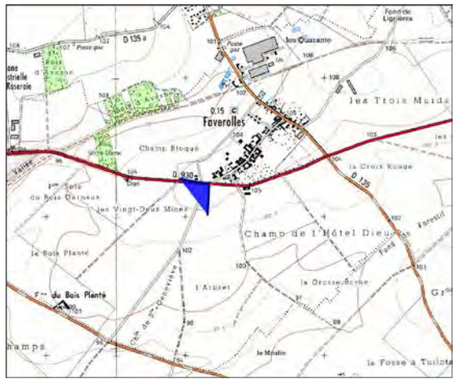

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la route départementale 930 à la sortie sud de Faverolles, les vues sont panoramiques et extrêment vastes sur le plateau cultivé. Les éoliennes des parcs du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant sont visibles aux deuxième et troisième plan.

Visibilité des éoliennes

Dans les abords proches du projet éolien (environ 2 km), les turbines apparaissent avec une hauteur apparente importante dans la continuité du parc du Moulin à Cheval. Graduellement dans le paysage, les éoliennes des parcs du Champ Feuillant au troisième plan, du Moulin à Cheval au deuxième plan et des Garaches au premier plan, apparaissent de plus de plus en plus visibles et grandes. Cet effet de perspective renforce la profondeur du paysage. Le projet éolien engendre une élévation de l'angle horizontal d'occupation des éoliennes dans le paysage.

Impact paysager

Dans un paysage aux dimensions colossales, le projet prolonge de façon cohérente les parcs en exploitation.

Photomontage 37

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 37

Montage filaire

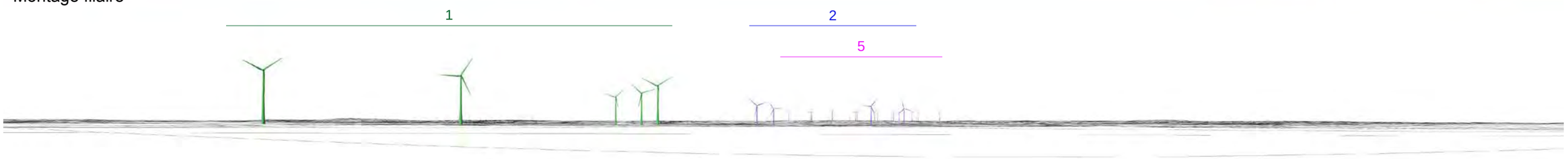

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant

Vue 38

Information sur le point de vue

Vue depuis la D930 à la sortie est de Montdidier au niveau de la ZI de la Roseraie

Date et heure de prise de vue
11:20 08/04/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2 km (E3)

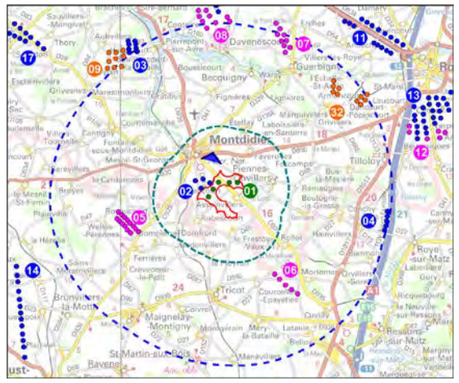

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
À l'entrée Est de Montdidier sur la RD 930 très fréquentée, les vues latérales vers le Sud sont ouvertes à la fois sur le plateau, marqué par les éoliennes du Moulin à Cheval et sur les grand bâtiments de la zone d'activités de l'entrée de la ville. De l'autre côté, vers le nord et donc à droite de la route, les vues sont limitées par les constructions et les parkings de la zone artisanale.	Dans ce paysage industriel, les éoliennes s'inscrivent dans le prolongement du parc éolien en exploitation du Moulin à Cheval. La ligne créée semble suivre la direction du petit vallon souligné au premier plan par quelques arbres et un talus.	Le projet prolonge de façon cohérente les éoliennes en exploitation.

Photomontage 38

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 38

Montage filaire

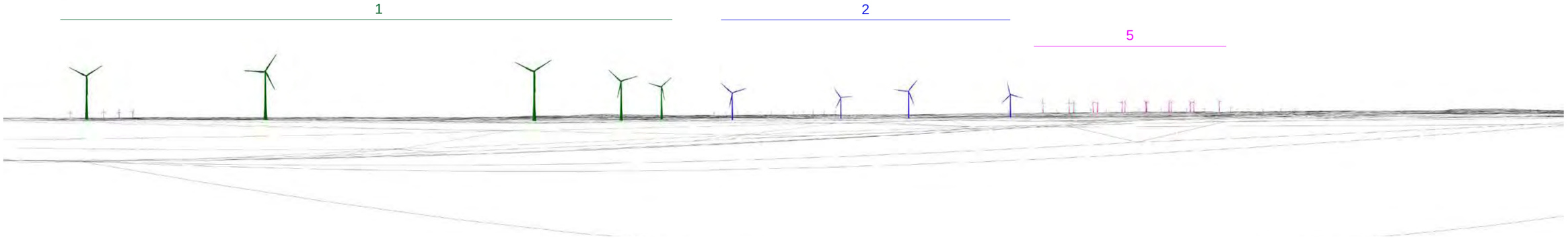

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant

COÜASNON PAYSAGE

Vue 39

Information sur le point de vue

Vue depuis la ferme du Bois planté

Date et heure de prise de vue
11:00 08/04/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
880 m (E4)

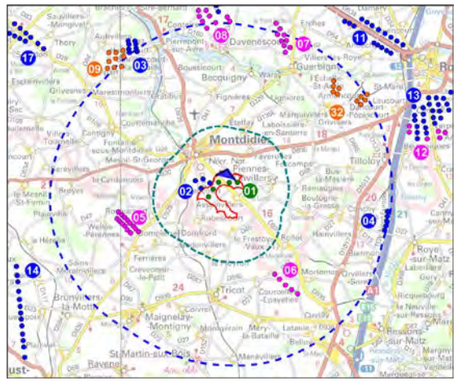

Champ Bisqué
Mont Gosset
Ferme Crèvel
Ferme du Bois Planté
Grands Champs
Les Garaches
Le Bois Planté
Le Moulin
Le Bois Brûlé
Le Coignée
Les Vingt-Deux Mines
Le Bois Carreaux
Le Bois Mare
Le Bois Mare
Le Bois Mare

Photomontage 39

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 39

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 40

Information sur le point de vue

Vue depuis la D4135 au nord d'Assainvillers

Date et heure de prise de vue
11:00 08/04/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
780 m (E5)

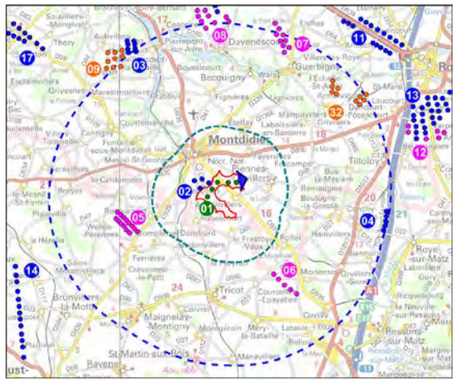

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la RD 4135 reliant Montdidier et Onvillers à hauteur d'Assainvillers, dans les abords immédiats du projet éolien, les vues sont très largement ouvertes et lointaines sur le plateau cultivé.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes du parc des Garaches apparaissent avec une hauteur très importante en avant du parc du Moulin à Cheval, lui même étant devant celui du Champ Feuillant. Ces 3 parcs apparaissent de plus de plus en plus visibles. Cet effet de perspective renforce la profondeur visuelle du paysage. Le projet éolien n'engendre pas d'élévation de l'angle horizontal d'occupation des éoliennes dans le paysage.

Impact paysager

Le projet éolien modifie fondamentalement la perception du paysage quotidien depuis la RD 4135 à hauteur d'Assainvillers, en s'intégrant cependant de façon cohérente avec les parcs en exploitation dans ce paysage très vaste.

Photomontage 40

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 40

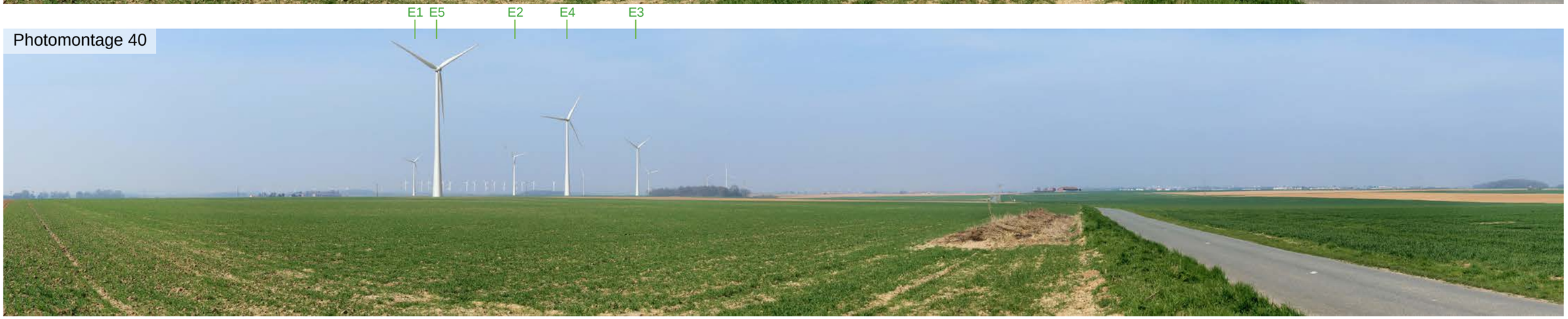

Montage filaire

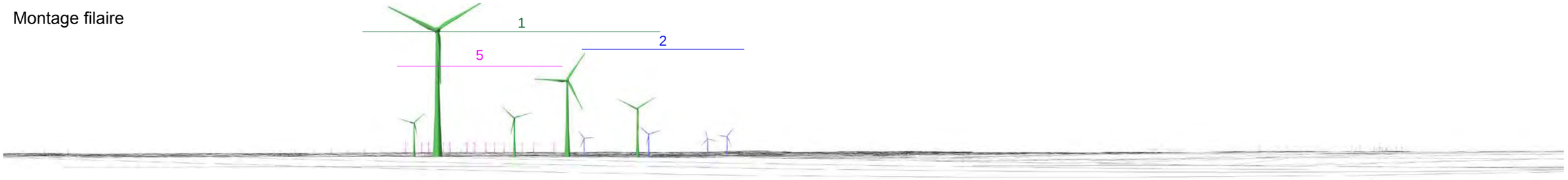

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant

Vue 41

Information sur le point de vue

Vue depuis la sortie ouest de Piennes-Onvillers

Date et heure de prise de vue
10:20 19/08/2014

Distance à l'éolienne la plus proche
1,8 km (E5)

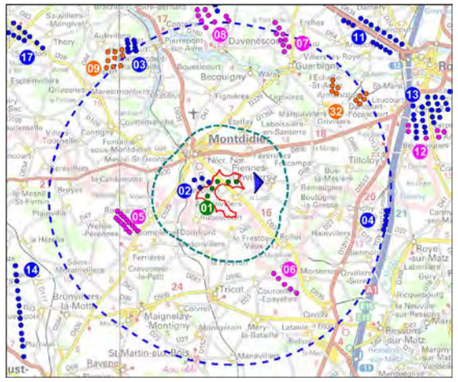

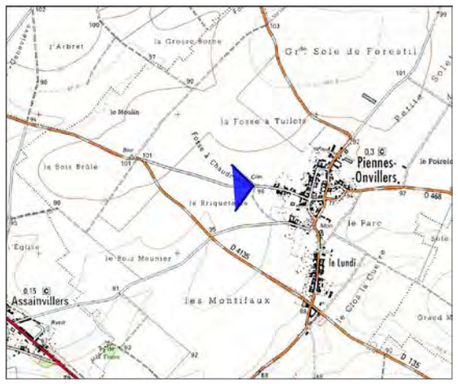

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

À la sortie nord de Piennes-Onvillers, les vues sont ouvertes sur le plateau. À droite de la route elle sont limitées par le cimetière et les plantations qui l'accompagnent. Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles dans l'axe de la route.

Visibilité des éoliennes

Ici, l'effet visuel créé par le projet éolien rejoint celui du photomontage précédent. En effet les éoliennes du parc des Garaches apparaissent avec une hauteur apparente importante en avant du parc du Moulin à Cheval et, plus en arrière-plan, de celui du Champ Feuillant au troisième plan. Cet effet de perspective, une fois de plus, renforce la profondeur du paysage. Le projet éolien ne modifie pas, depuis ce secteur, l'angle horizontal d'occupation des éoliennes dans le paysage.

Impact paysager

Le projet éolien modifie fondamentalement la perception du paysage à la sortie ouest de Piennes-Onvillers, mais en s'inscrivant dans un prolongement cohérent des parcs en exploitation dans ce paysage si vaste. La géométrie du projet éolien est également intéressante depuis ce point de vue.

Photomontage 41

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 41

Montage filaire

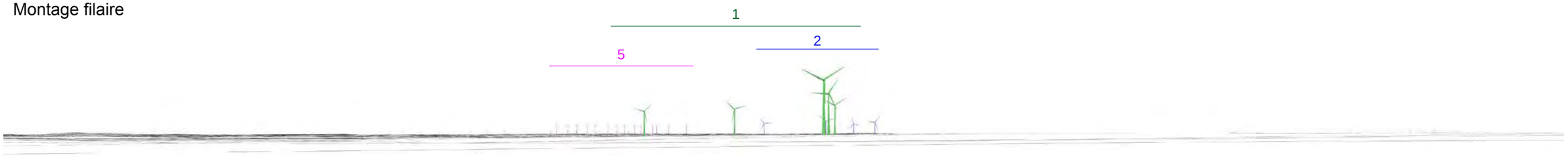

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant

COÜASNON PAYSAGE

Vue 42

Information sur le point de vue

Vue depuis D468 à l'ouest de Piennes-Onvillers

Date et heure de prise de vue
10:30 11/02/2016

Distance à l'éolienne la plus proche
2,9 km (E5)

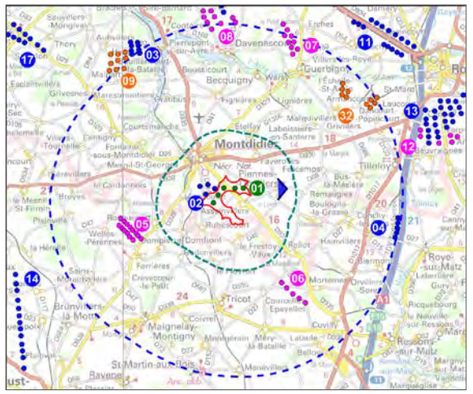

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
À l'entrée Est du village de Piennes-Onvillers par la RD 468, les vues en direction du projet éolien portent sur la silhouette du village et son clocher classé. Les pales des éoliennes des parcs du Moulin à Cheval sont visibles au-dessus de la trame bâtie (comme le seront celles du Champ feuillant).	Les éoliennes du projet des Garaches, visibles avec une hauteur apparente importante, rompent le rapport d'échelle qui existait jusqu'alors entre les éoliennes existantes et le clocher de l'église protégé qui demeurait en position dominante dans le paysage.	Le projet éolien a un effet d'écrasement sur la silhouette du village et plus particulièrement sur le clocher de l'église protégée.

Photomontage 42

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 42

Montage filaire

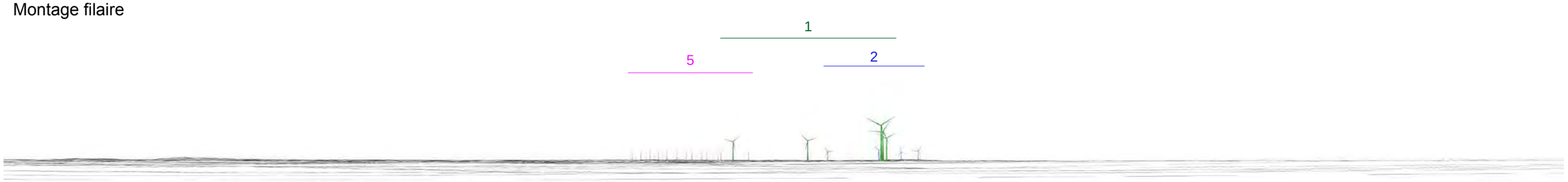

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant

Vue 43

Information sur le point de vue

Vue depuis la D935 en sortie nord-ouest de Beauvoir

Date et heure de prise de vue
11:30 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
3,8 km (E5)

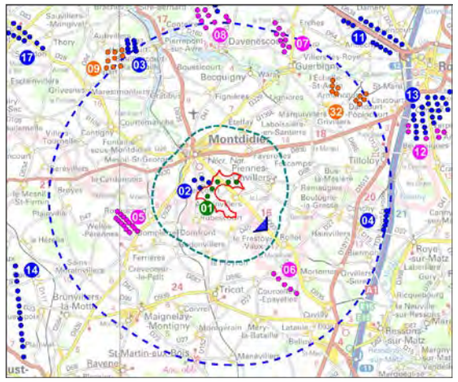

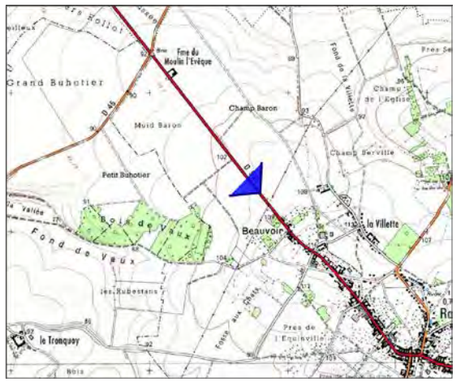

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Depuis la sortie nord de Beauvoir (commune de Rollot), sur la RD 935, les vues sont ouvertes sur le plateau cultivé. Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont perceptibles à l'horizon. Comme le seront celles du parc du Champ feuillant.	Le projet éolien des Garaches est visible en totalité. Il se déploie en avant du parc du Moulin à Cheval. Les éoliennes apparaissent équidistantes.	L'effet cumulé avec les éoliennes existantes est important. Cependant, le projet éolien s'inscrit lisiblement dans le paysage dans un rapport d'échelle en cohérence avec les dimensions du paysage.

Photomontage 43

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 43

Montage filaire

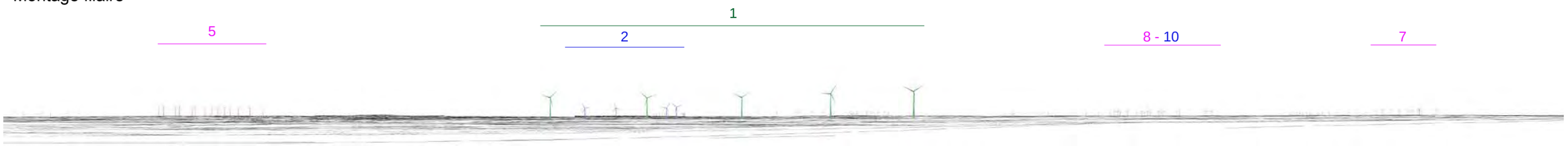

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
10 : Parc éolien du Champ perdu

Vue 44

Information sur le point de vue

Vue depuis la D45 au nord de Frestoy-Vaux

Date et heure de prise de vue
11:45 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
3 km (E1)

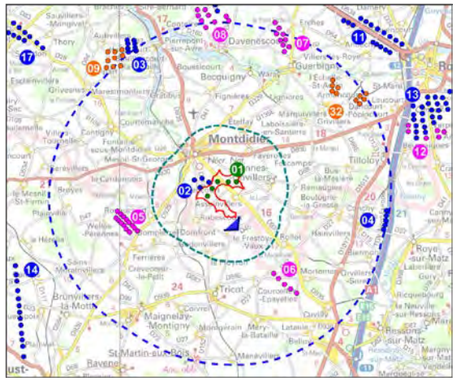

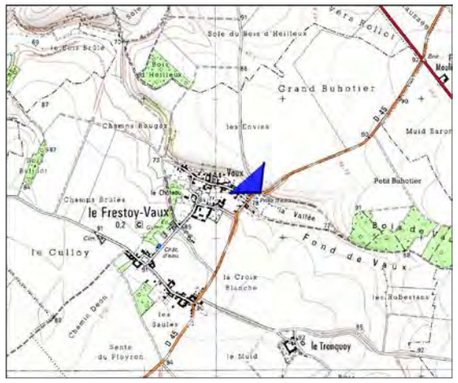

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Dans les abords immédiats du projet éolien, à l'entrée Est de Frestoy-Vaux, les vues sont limitées par le relief, le village étant implanté dans un vallon affluent de la vallée des Trois Doms.	À l'exception d'un rotor, toutes les éoliennes du projet sont masquées par le relief à l'entrée Est de Frestoy-Vaux.	L'impact paysager est très faible.

Photomontage 44

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 44

Montage filaire

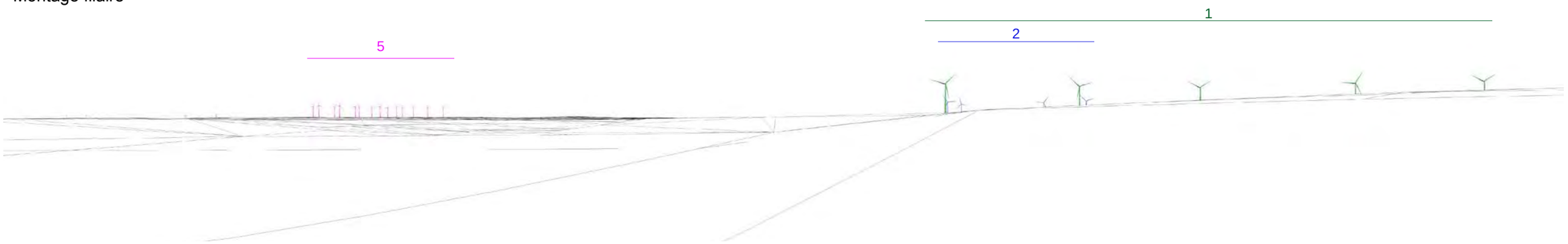

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant

Vue 45

Information sur le point de vue

Vue depuis la D214 au sud de Rubescourt

Date et heure de prise de vue
13:30 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,1 km (E1)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Au sud du projet éolien, à l'entrée sud de Rubescourt, les vues sont limitées par le relief de la vallée des Trois Doms et la végétation qui l'accompagne.	Les éoliennes du projet, toutes visibles, apparaissent au-dessus du versant boisé avec une hauteur apparente comparable aux arbres accompagant la vallée.	Le projet éolien ne génère par d'effet d'écrasement sur la vallée des Trois Doms.

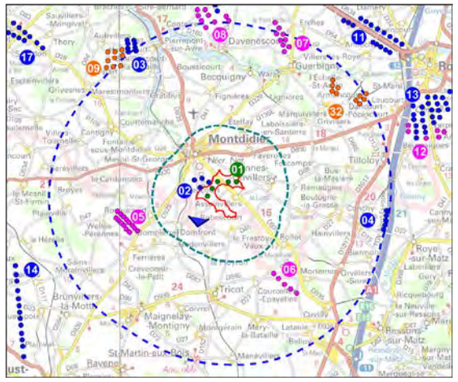

Photomontage 45

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 45

Montage filaire

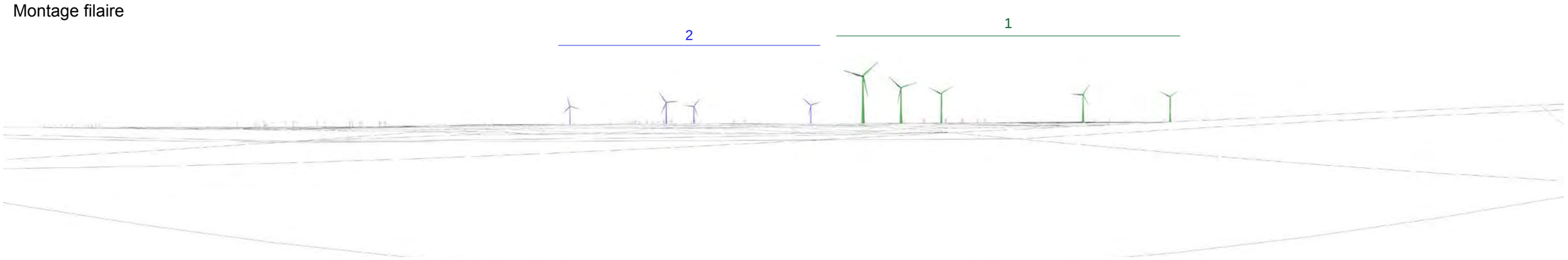

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 46

Information sur le point de vue

Vue depuis la ferme du Pas

Date et heure de prise de vue
10:40 19/08/2014

Distance à l'éolienne la plus proche
1 km (E1)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis les abords de la ferme du Pas, les vues sont ouvertes sur de larges et lointains horizons au Nord et partiellement refermées par un bois au Nord-Est. Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles en arrière plan.

Visibilité des éoliennes

Dans les abords de la ferme, l'ouverture visuelle sera occupée par les éoliennes du projet des Garaches. Les trois éoliennes les plus visibles forment un alignement régulier, la cinquième, plus à l'écart, est celle qui est cachée depuis la ferme par l'angle du bois. La hauteur apparente des machines est en adéquation tant avec les dimensions du paysage ouvert qu'avec la hauteur du bois. Depuis la ferme elle même, les vues sont limitées par la végétation qui l'entoure.

Impact paysager

Les vues depuis l'interieur de la ferme sont limitées par l'épaisse et haute haie qui l'entoure. Depuis les abords, le paysage quotidien est modifié par le projet éolien qui s'inscrit lisiblement dans le paysage.

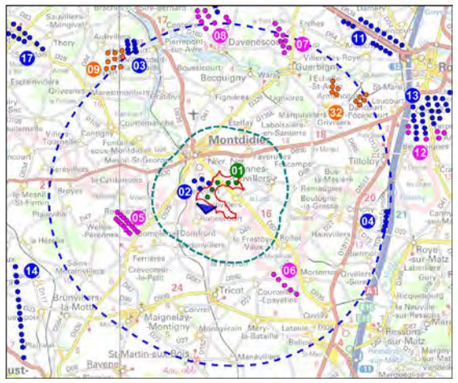

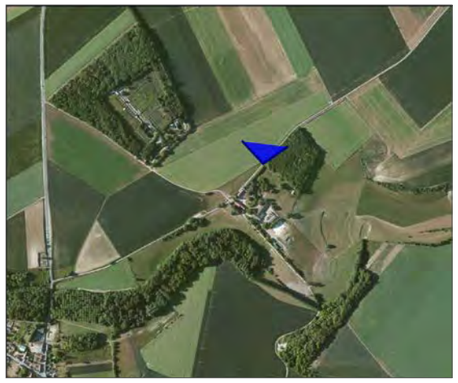

Photomontage 46

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 46

Montage filaire

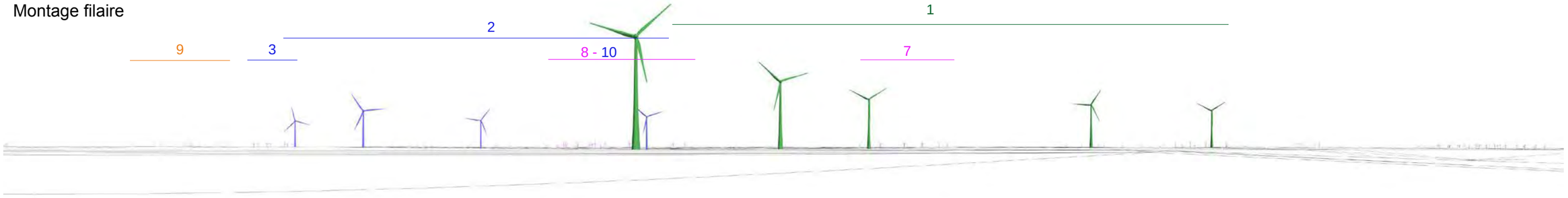

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu

COÜASNON PAYSAGE

Vue 47

Information sur le point de vue

Vue depuis un chemin rural au pied du Bois Duponchelle

Date et heure de prise de vue
13:10 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
830 m

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Deux hameaux sont implantés au Nord de Rubescourt : la ferme du Pas et le hameau du Bois Duponchelle. Les vues depuis les façades sont filtrées par la végétation mais les abords sont ouverts. Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles au second plan et en arrière plan on distingue un cordon bâti qui correspond à la silhouette de Montdidier.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes du projet seront visibles aux côtés du parc existant. L'implantation est peu lisible, avec un alignement de trois éoliennes en perspective et deux éoliennes sur le côté droit qui semblent davantage rattachées au groupe de 4 éoliennes du Moulin à Cheval.

Impact paysager

Le projet des Garaches augmente sensiblement la part de l'horizon occupée par les éoliennes. La cohérence d'implantation est moindre entre les deux parcs. Il s'agit toutefois ici d'un point situé à l'extérieur de la parcelle privative très largement entourée de haies limitant ainsi les vues depuis les façades principales.

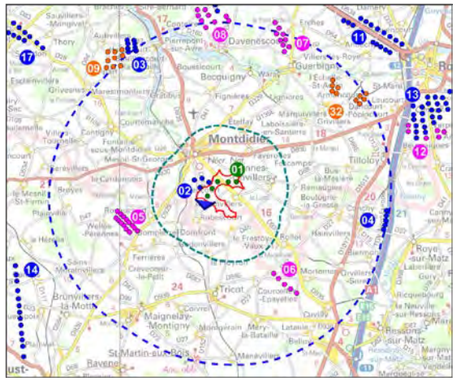

Photomontage 47

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 47

Montage filaire

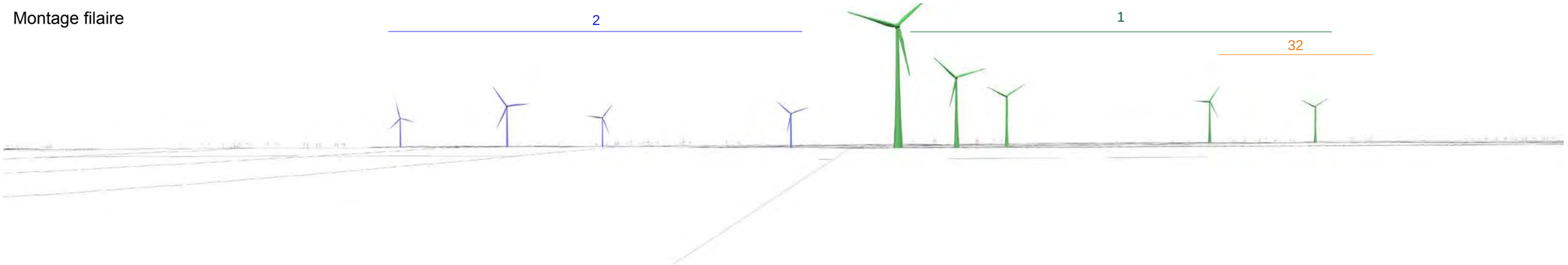

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 48

Information sur le point de vue

Vue depuis la voie ferrée au sud d'Ayencourt

Date et heure de prise de vue
13:45 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
1,6 km (E1)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Ayencourt s'est développé sur le versant boisé de la vallée de Trois Doms. Les vues sont fermées par la dense ripisylve qui accompagne le cours d'eau.	Les éoliennes ne seront pas visibles, entièrement masquées par la strate arborée.	Le projet ne génère pas d'impact depuis le fond de la vallée des Trois Doms.

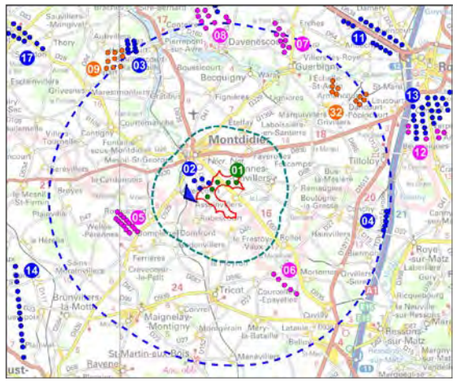

Photomontage 48

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 48

Montage filaire

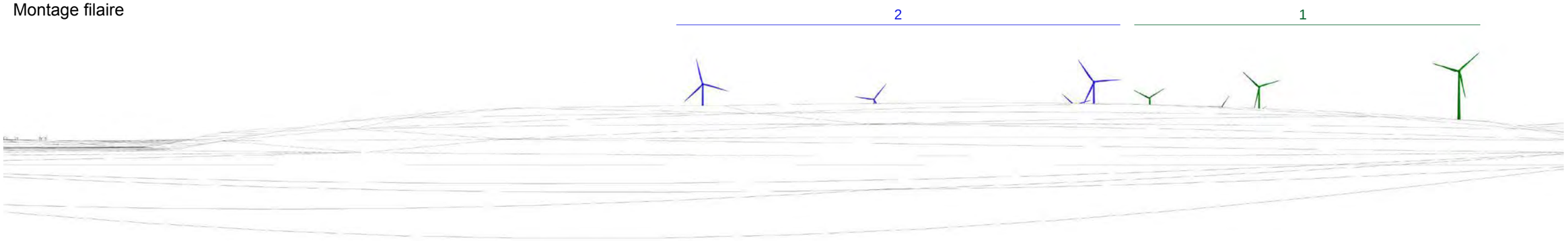

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 49

Information sur le point de vue

Vue depuis la D329 au sud-ouest d'Ayencourt

Date et heure de prise de vue
14:00 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,3 km (E1)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la RD 329, à l'entrée d'Ayencourt, les vues sont ouvertes sur le plateau et buttent sur un cordon boisé qui signale la vallée des Trois Doms. Une éolienne du parc du Moulin à Cheval est visible, tronquée par les boisements les plus proches.

Visibilité des éoliennes

Visuellement, le projet est scindé en un groupe de quatre éoliennes et une isolée. Les premières seront presque entièrement masquées par un boisement tandis que l'éolienne isolée sera visible (E1).

Impact paysager

La perception du paysage n'est pas sensiblement modifiée. Le projet est peu visible et s'inscrit dans la continuité du parc existant. Le projet s'étend vers le plateau avec un rapport d'échelle cohérent et ne crée pas de chevauchement avec la silhouette de bourg.

Photomontage 49

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 49

Montage filaire

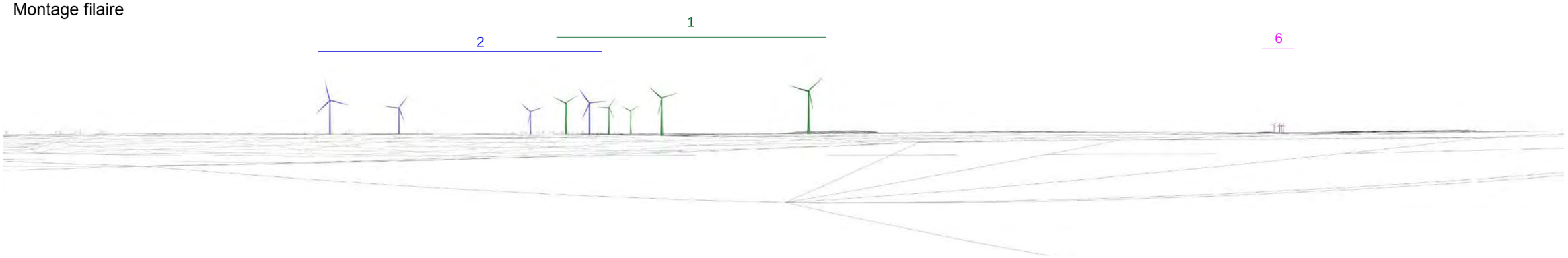

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 49_2

Information sur le point de vue

Vue depuis la D329 au sud-ouest d'Ayencourt

Date et heure de prise de vue
15:30 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
2,3 km (E1)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la RD 329, à l'entrée d'Ayencourt, les vues sont ouvertes sur le plateau et buttent sur un cordon boisé qui signale la vallée des Trois Doms. Une éolienne du parc du Moulin à Cheval est visible, tronquée par les boisements les plus proches.

Visibilité des éoliennes

Visuellement, le projet est scindé en un groupe de quatre éoliennes et une isolée. Les premières seront filtrées par un boisement qui borde le château tandis que l'éolienne isolée sera visible (E1).

Impact paysager

La perception du paysage n'est pas sensiblement modifiée. Le projet est peu visible et s'inscrit dans la continuité du parc existant. Le projet s'étend vers le plateau avec un rapport d'échelle cohérent et ne crée pas de chevauchement avec la silhouette de bourg.

Photomontage 49_2

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E3 E4 E5 E2 E1

Photomontage 49_2

Montage filaire

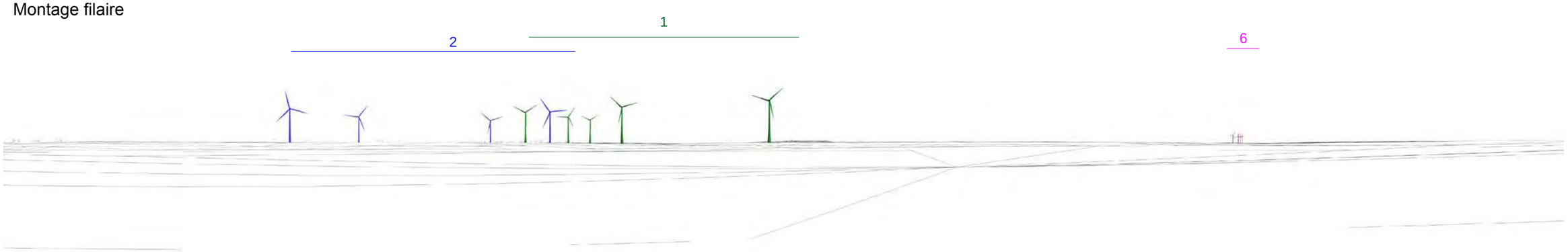

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 50

Information sur le point de vue

Vue depuis la rue du Château à Assainvillers

Date et heure de prise de vue
16:15 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
1 km (E5)

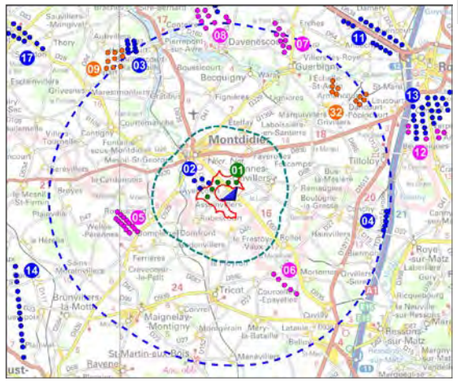

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis les franges nord-ouest d'Assainvillers, les vues sont filtrées par le courtil qui entoure le bourg.

Visibilité des éoliennes

Globalement, les éoliennes seront tronquées par la végétation en arrière-plan qui constitue un filtre efficace à cette distance. Toutefois, à l'occasion de fenêtres visuelles (percée dans la végétation ou discontinuité du bâti) les éoliennes pourront être bien visibles. L'alignement entre les éoliennes est lisible, avec des inter-distances régulières.

Impact paysager

Il y a une modification forte du paysage quotidien pour les riverains dont une large part de l'horizon va être occupé par le projet, spécialement en hiver. Par contre il n'y a pas d'effet d'écrasement sur les habitations et la végétation, du printemps à l'automne, atténue la visibilité du projet.

Photomontage 50

Vue équiangulaire - 60°

Photomontage 50

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 50

Montage filaire

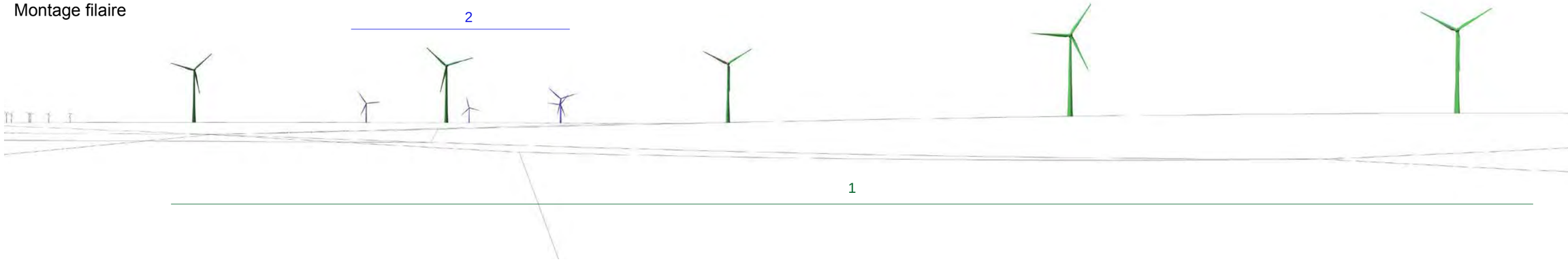

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 50_2

Information sur le point de vue

Vue depuis la rue du Château à Assainvillers

Date et heure de prise de vue
11:35 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
1 km (E5)

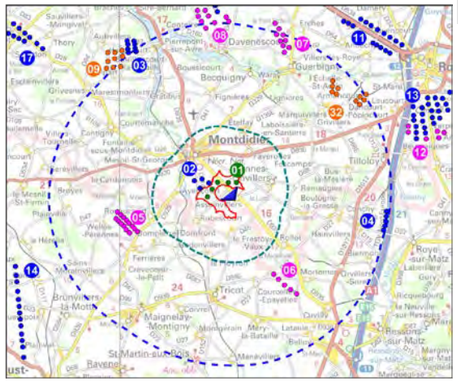

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis les franges nord-ouest d'Assainvillers, les vues sont filtrées par le courtil qui entoure le bourg.

Visibilité des éoliennes

Globalement, les éoliennes seront tronquées et filtrées (en saison hivernale) par la végétation en arrière-plan qui constitue un filtre efficace à cette distance. Toutefois, à l'occasion de fenêtres visuelles (percée dans la végétation ou discontinuité du bâti) les éoliennes pourront être visibles. L'alignement entre les éoliennes est lisible, avec des inter-distances régulières.

Impact paysager

Il y a une modification forte du paysage quotidien pour les riverains dont une large part de l'horizon va être occupé par le projet, spécialement en hiver. Par contre il n'y a pas d'effet d'écrasement sur les habitations et la végétation, ce qui atténue la visibilité du projet.

Photomontage 50_2

Vue équiangulaire - 60°

Photomontage 50_2

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E1 E2 E3 E4 E5

Photomontage 50_2

Montage filaire

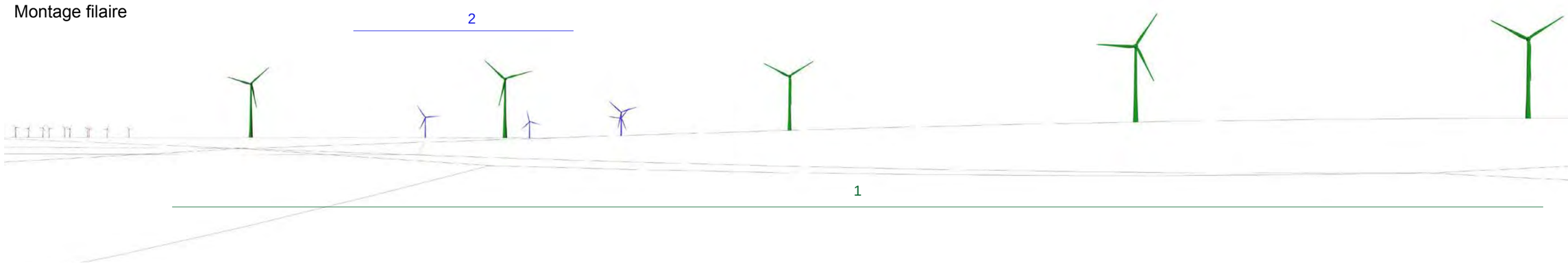

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 51

Information sur le point de vue

Vue depuis la ferme Defoy

Date et heure de prise de vue
16:05 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
730 m

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

La ferme Defoy est implantée au Nord-Ouest du bourg d'Assainvillers, sur le plateau cultivé. L'habitation principale est au cœur d'une propriété arborée à l'ouest et ceinturée par le bâti à l'Est. Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles au second plan.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes du projet des Garaches seront visibles en avant du parc existant, avec une hauteur apparente plus forte, supérieure à celle des éléments existants au premier plan. Le parc s'étire visuellement comme un alignement lâche, avec des inter-distances importantes. Il n'y a pas de regroupement avec le parc existant et les deux ensembles apparaissent distincts l'un de l'autre.

Impact paysager

Le projet génère un effet d'écrasement sur la ferme Defoy, isolée au plus proche du projet, depuis l'extérieur des constructions créant une enceinte et limitant ainsi les vues depuis la cour. Les éoliennes sont très prégnantes visuellement et modifient fortement le paysage quotidien.

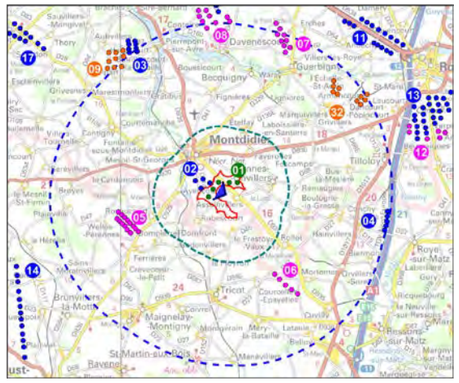

Photomontage 51

Vue équiangulaire - 60°

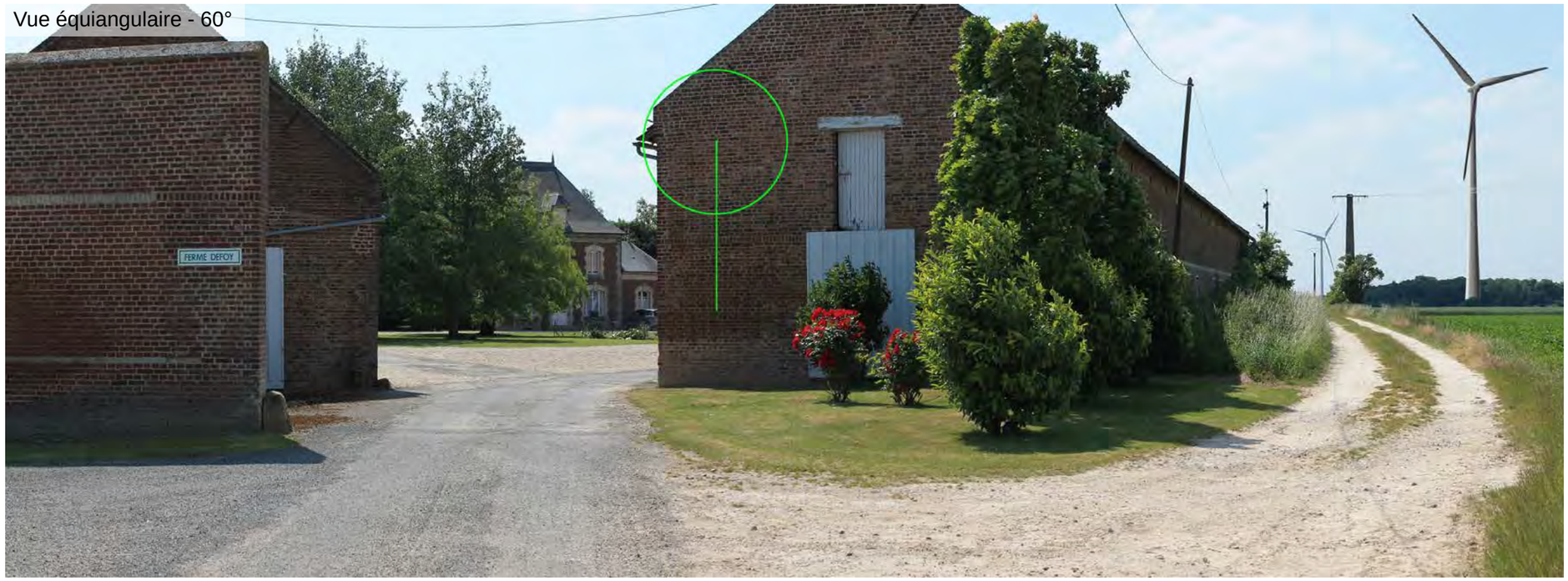

Photomontage 51

Photomontage 51

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 51

Montage filaire

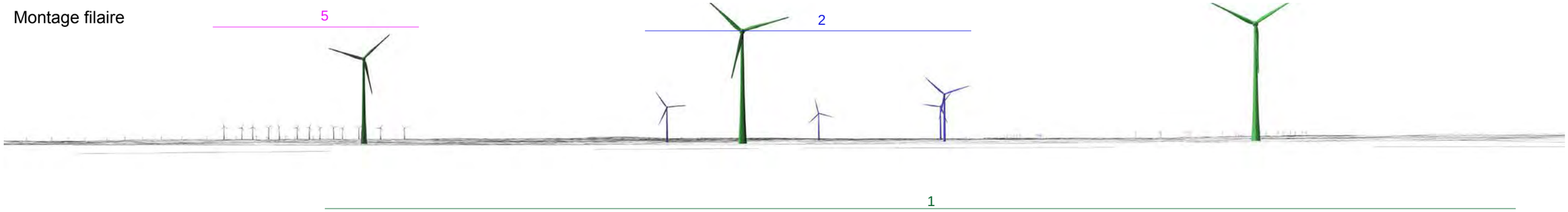

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant

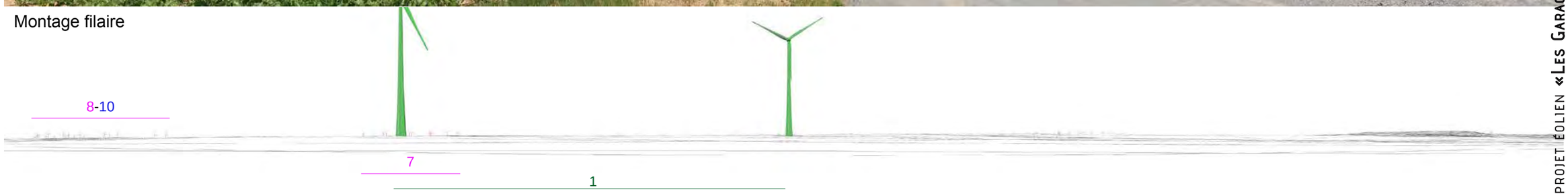

1 : Parc éolien Les Garaches
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
11 : Parc éolien de l'Ouest royen

Vue 52

Information sur le point de vue

Vue depuis la ferme Defoy

Date et heure de prise de vue
16:00 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
693 m (E4)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Quelques habitations se sont implantées à l'est de la ferme Defoy. Les vues depuis les façades sont partiellement filtrées par la végétation mais les abords sont ouverts. Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles au second plan.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes du projet des Garaches seront visibles en avant du parc existant, avec une hauteur apparente plus importante. Le parc s'étire visuellement comme un alignement lâche, avec des inter-distances importantes. Il n'y a pas de regroupement avec le parc existant et les deux ensembles apparaissent bien distincts l'un de l'autre.

Impact paysager

L'emprise visuelle du projet est importante et génère un effet de saturation pour les habitants, voire d'encerclement. La présence de boisements et de végétation dans les jardins privatifs filtreront les vues.

Photomontage 52

Vue équiangulaire - 60°

Photomontage 52

Vue équiangulaire - 60°

Photomontage 52

Vue équiangulaire - 60°

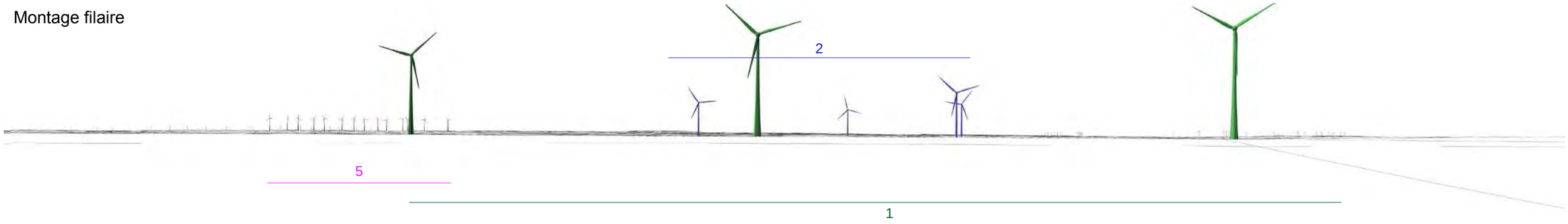

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant

Panoramique initial

Photomontage 52

Montage filaire

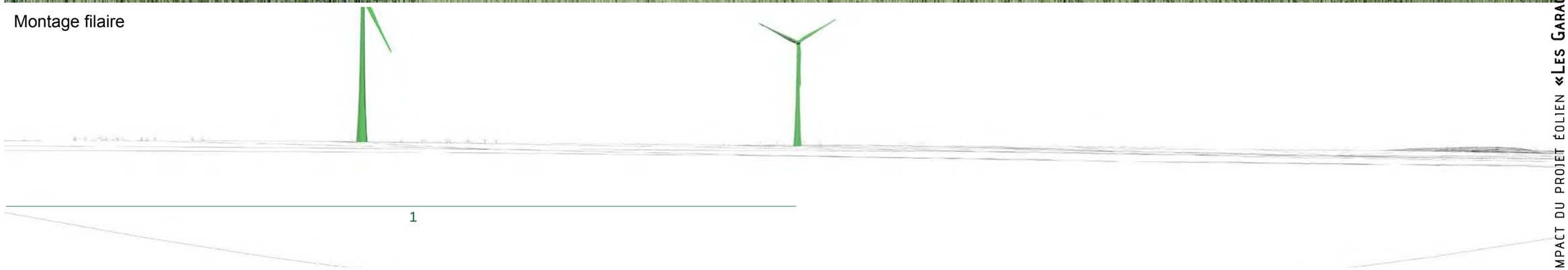

1 : Parc éolien Les Garaches

Vue 53

Information sur le point de vue

Vue depuis la D935 au sud-ouest de Montdidier

Date et heure de prise de vue
15:50 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
950 m (E3)

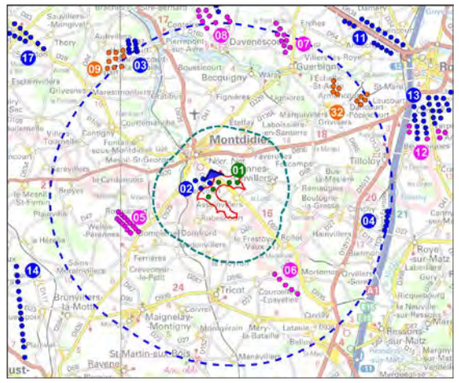

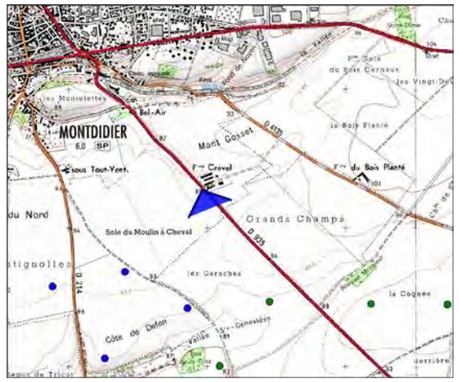

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la RD 935, en sortant de Montdidier, les vues sont ouvertes sur le plateau cultivé. Quelques fermes se sont implantées en limite de voie, comme ici celle de Crevel. Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles sur la droite de la route avec une hauteur apparente importante.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes du projet des Garaches seront visibles dans un prolongement visuel vers la gauche du parc existant sans démarcation sensible de la hauteur apparente. Les éoliennes des Garaches forment un coude régulier qui pointe vers l'observateur. Toutefois, cette géométrie est perturbée par le parc existant et est finalement peu lisible.

Impact paysager

Le projet des Garaches vient augmenter sensiblement la part de l'horizon occupée par les éoliennes en venant "enjamber" la route départementale. Ce paysage de vaste plateau cultivé se prête à l'accueil de parc éolien de grande ampleur. Toutefois, sur cette séquence, les deux projets manquent d'une lisibilité globale d'implantation et l'impact pour les riverains est fort.

Photomontage 53

Vue équiangulaire - 60°

Photomontage 53

Vue équiangulaire - 60°

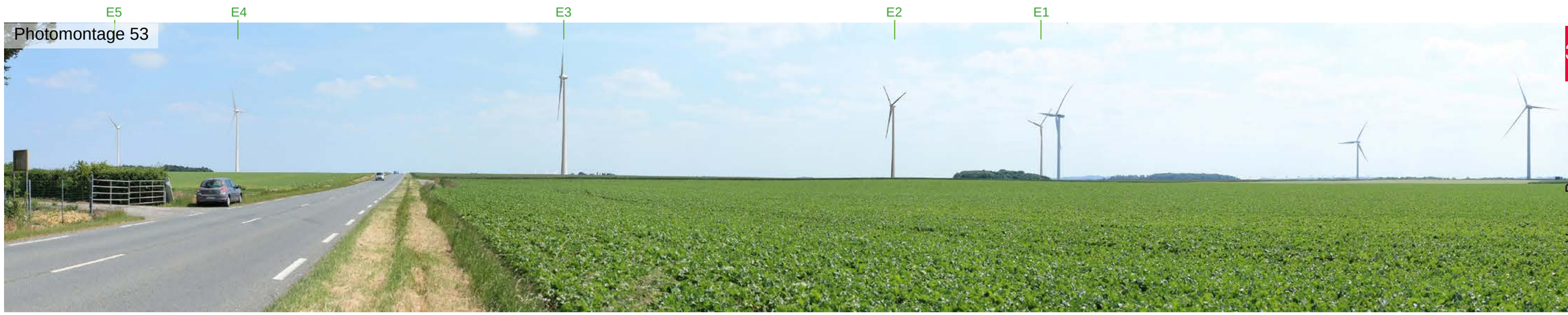

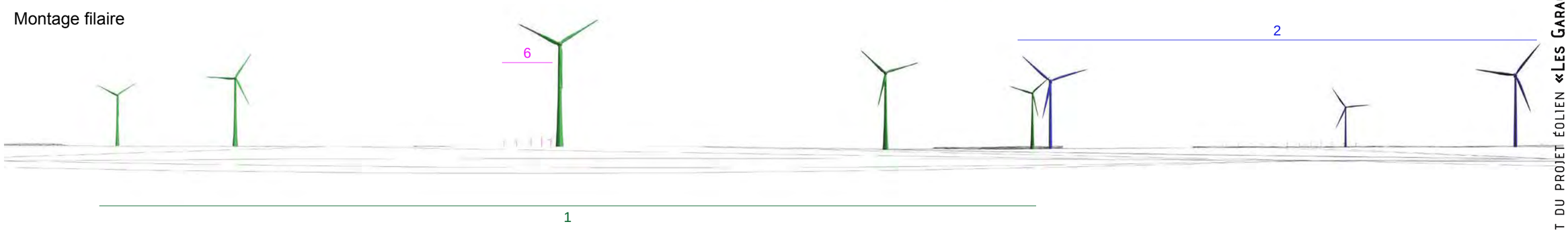

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 54

Information sur le point de vue

Vue depuis la frange de la cité du nord à Montdidier

Date et heure de prise de vue
15:30 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2 km (E2)

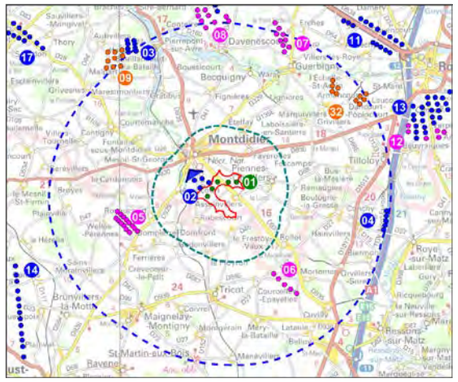

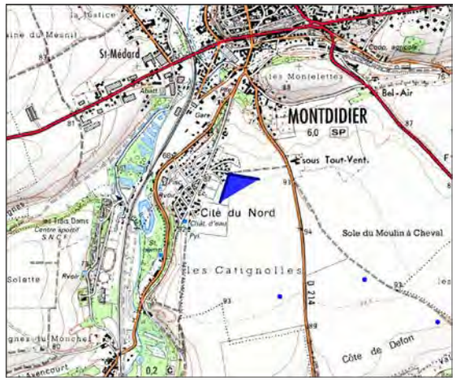

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Le hameau de la Cité du Nord est implanté au Sud-Ouest de Montdidier, en limite d'un plateau cultivé. Les vues depuis les franges urbaines sont ouvertes et lointaines. Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles avec une hauteur apparente importante.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes du projet des Garaches seront visibles, intercalées avec celles existantes. Visuellement les deux parcs forment un ensemble et se répartissent spatialement en trois groupes de trois éoliennes.

Impact paysager

Le projet des Garaches augmente sensiblement la part de l'horizon occupé par les éoliennes. Toutefois, la perception du paysage n'est pas sensiblement modifiée ; l'éolien était déjà présent et il n'y a pas de discontinuité visuelle entre les deux parcs.

Photomontage 54

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 54

Montage filaire

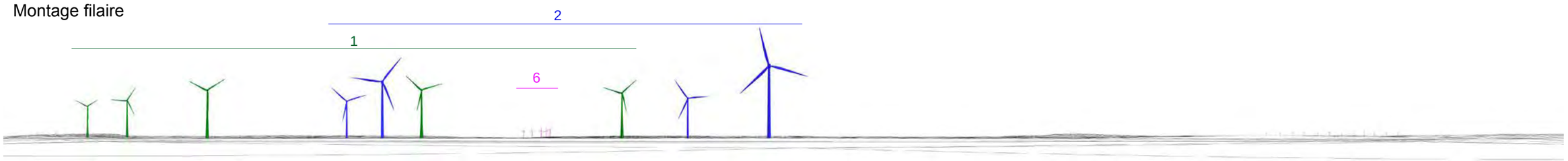

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 55

Information sur le point de vue

Vue depuis la D930 à l'entrée ouest de Montdidier

Date et heure de prise de vue
15:20 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,7 km

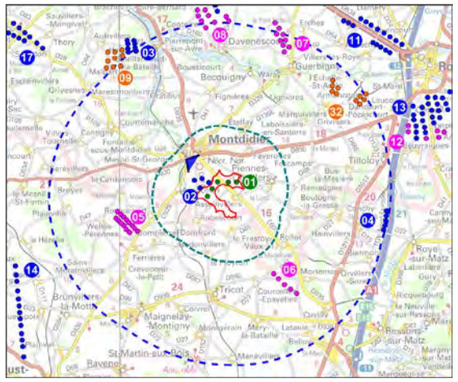

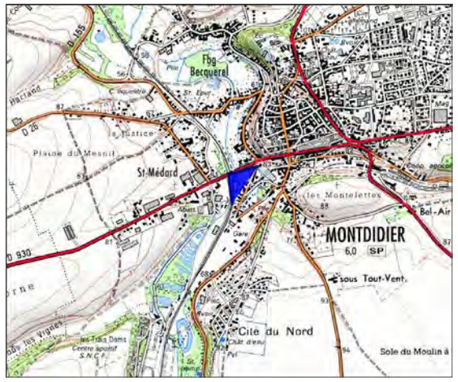

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Au franchissement de la voie ferrée par la RD 930, entre Saint-Médard et Montdidier, les vues s'ouvrent sur le fond de la vallée boisée des Trois Doms. Quelques habitations et toitures émergent des arbres des jardins et de boqueteaux. Au loin, des fragments de pales sont visibles.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes seront partiellement masquées par la végétation présente. Les nacelles seront entièrement masquées et les extrémités des pales pourront être visibles au-dessus de la cime des arbres pour une seule éolienne.

Impact paysager

Il n'y a pas d'impact significatif lié à l'introduction du parc éolien des Garaches sur cette portion de la vallée des Trois Doms.

Photomontage 55

Vue équiangulaire - 60°

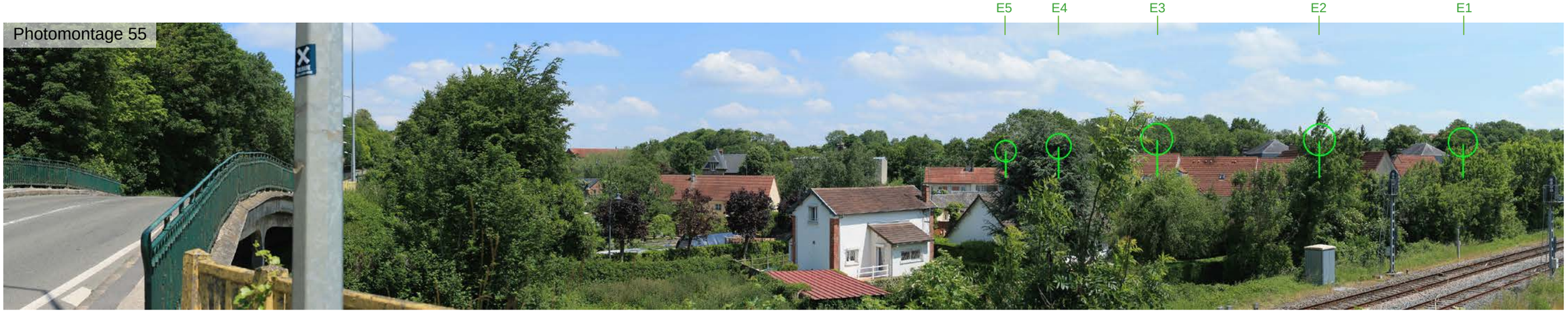

Montage filaire

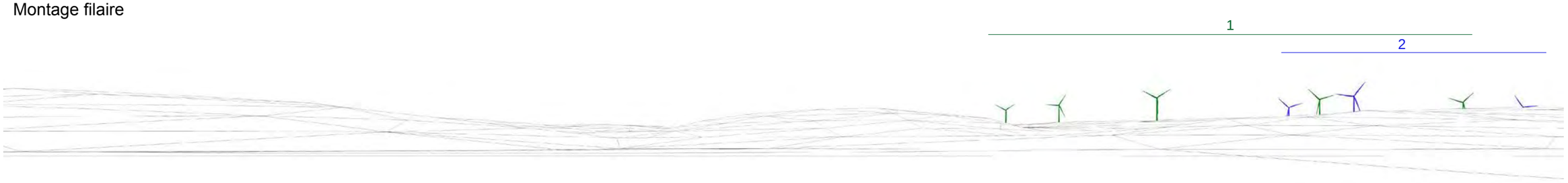

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 56

Information sur le point de vue

Vue depuis la D26 sur la frange ouest de Montdidier

Date et heure de prise de vue
15:10 10/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,9 km (E3)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Saint-Médard s'est développé à l'Ouest de Montdidier, le long de la RD 26 qui constitue sa rue principale. Les habitations se répartissent de part et d'autre de la voie et un boisement ferme l'horizon. Des éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles au dessus-des toitures.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes du projet des Garaches seront visibles dans un prolongement visuel vers la gauche du parc existant mais avec une hauteur apparente légèrement supérieure. Les éoliennes seront visibles au-dessus des toitures et dans l'axe de la rue.

Impact paysager

La perception du paysage n'est pas sensiblement modifiée. Par contre, l'effet cumulé avec le parc existant entraîne une augmentation de la prégnance des éoliennes. Toutefois, il n'y a pas d'effet d'écrasement sur les habitations.

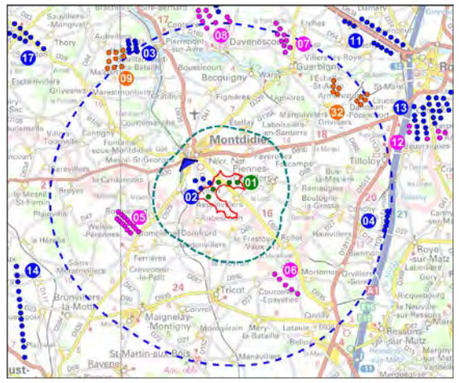

Photomontage 56

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 56

Montage filaire

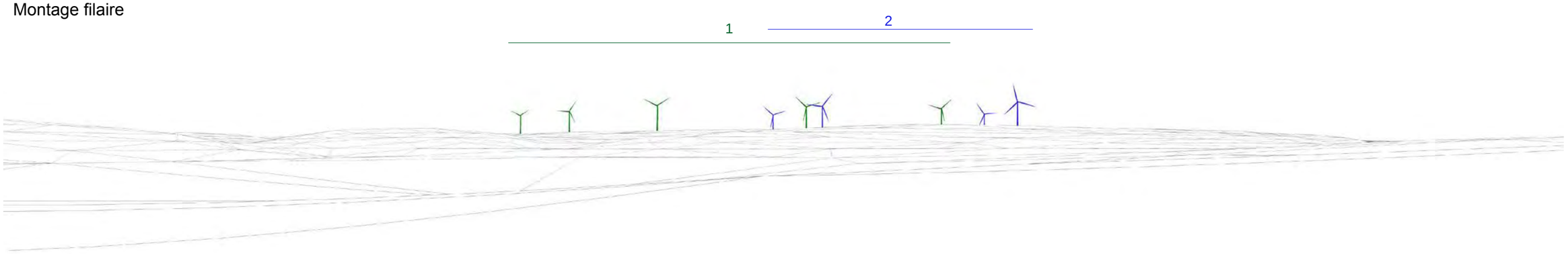

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 56_2

Information sur le point de vue

Vue depuis la D26 sur la frange ouest de Montdidier

Date et heure de prise de vue
16:00 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
2,9 km (E3)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Saint-Médard s'est développé à l'Ouest de Montdidier, le long de la RD 26 qui constitue sa rue principale. Les habitations se répartissent de part et d'autre de la voie et un boisement ferme l'horizon. Des éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles au dessus-des toitures.

Visibilité des éoliennes

Le degré d'ouverture du paysage est semblable en période hivernale. Les éoliennes du projet des Garaches seront visibles dans un prolongement visuel vers la gauche du parc existant mais avec une hauteur apparente légèrement supérieure. Les éoliennes seront visibles au-dessus des toitures et dans l'axe de la rue.

Impact paysager

La perception du paysage n'est pas sensiblement modifiée. Par contre, l'effet cumulé avec le parc existant entraîne une augmentation de la prégnance des éoliennes. Toutefois, il n'y a pas d'effet d'écrasement sur les habitations.

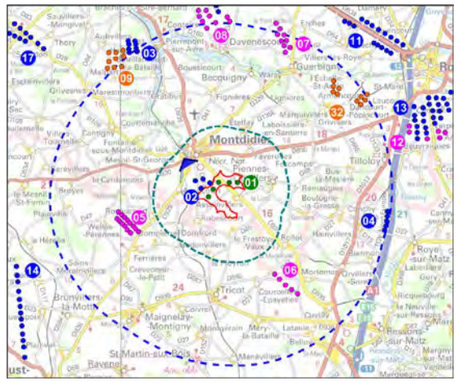

Photomontage 56_2

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 56_2

Montage filaire

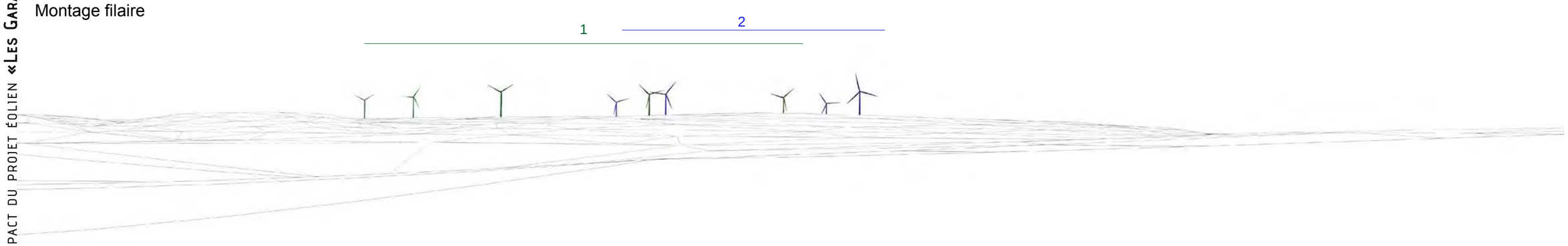

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 58

Information sur le point de vue

Vue depuis la rue Parmentier, au pied de l'église St Sépulcre (MH) à Montdidier

Date et heure de prise de vue
09:30 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,5 km (E3)

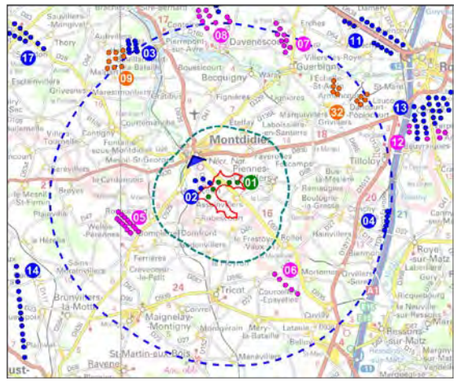

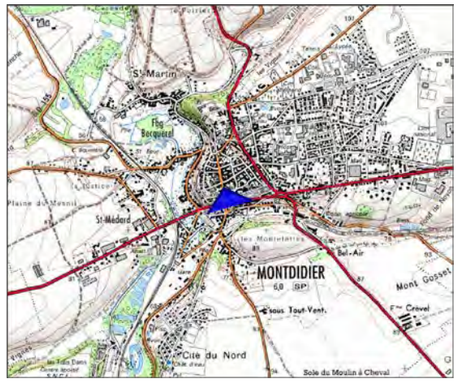

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
L'église Saint-Sépulcre est protégée au titre des Monuments Historiques. Elle est implantée le long de la rue Parmentier, qui permet une perspective cadrée sur un vallon boisé en sortant de Montdidier. Une éolienne du parc du Moulin à Cheval se détache de la ligne d'horizon.	Les éoliennes ne sont pas dans l'axe de la rue et ne seront pas visibles, masquées par l'église.	Il n'y a pas de co-visibilité avec l'édifice protégé ni d'effet cumulé avec le parc existant.

Photomontage 58

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 58

Montage filaire

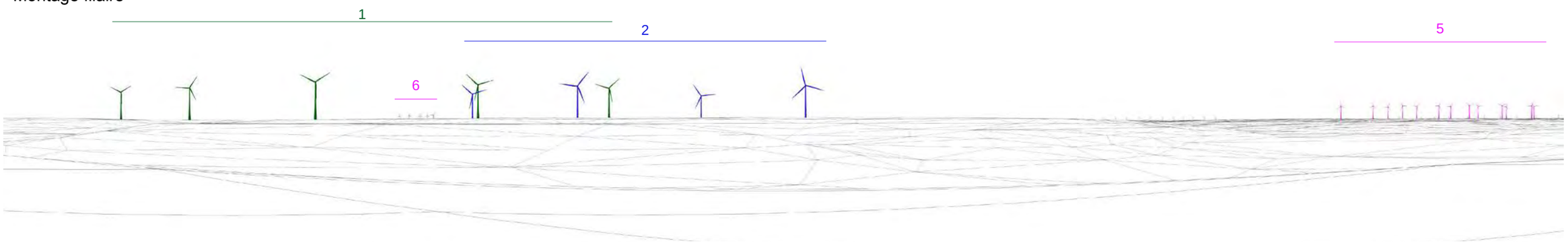

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 59

Information sur le point de vue

Vue depuis la place de l'Hôtel de ville à Montdidier

Date et heure de prise de vue
09:40 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,6 km (E3)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la place de l'Hôtel de ville (inscrit ISMH), une perspective paysagère est possible dans l'axe de la rue Parmentier. Au premier plan, l'église Saint-Sépulcre (classée MH) et, en arrière-plan, un versant boisé duquel se détache une éolienne du parc du Moulin à Cheval. Le reste de la place est tenu par un front bâti continu.

Visibilité des éoliennes

Une éolienne sera visible dans l'axe de la rue, avec une hauteur apparente identique à celle de l'éolienne existante. Les autres éoliennes seront masquées par le front bâti.

Impact paysager

Il n' y pas d'effet d'écrasement sur les habitations. L'impact lié à la co-visibilité est faible car l'éolienne ne crée pas de concurrence visuelle avec l'église et le motif éolien est déjà présent. L'impact cumulé est également faible car le projet s'inscrit dans la continuité visuelle du parc existant.

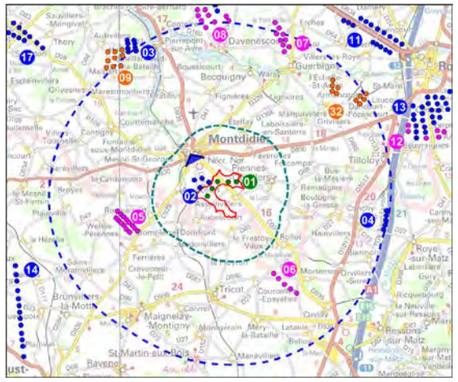

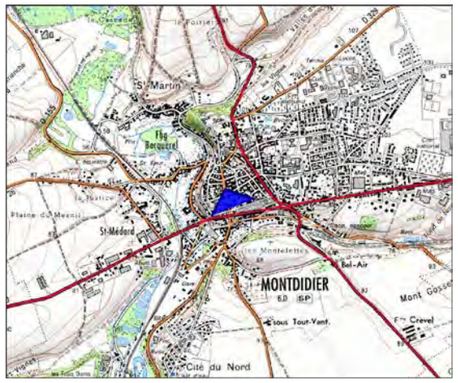

Photomontage 59

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 59

Montage filaire

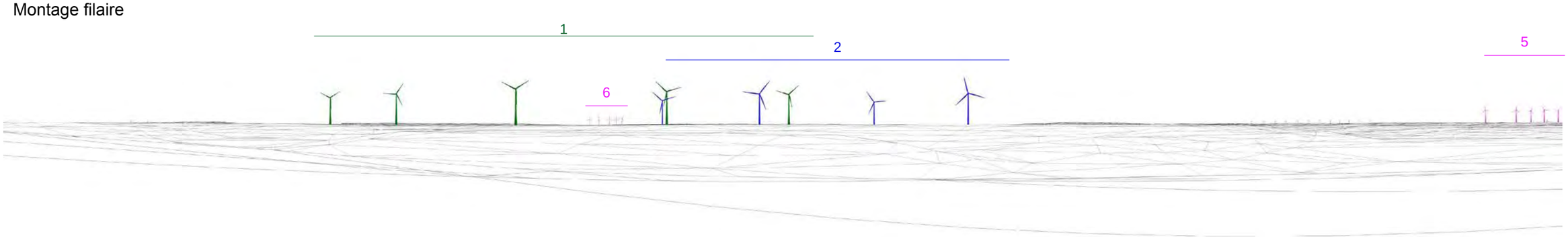

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 60

Information sur le point de vue

Vue depuis la rue St Pierre au pied de l'église St Pierre (MH) à Montdidier

Date et heure de prise de vue
09:50 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,8 km (E3)

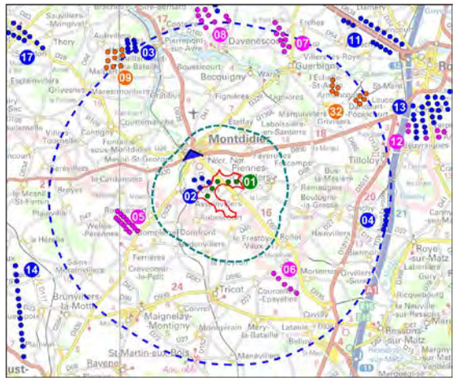

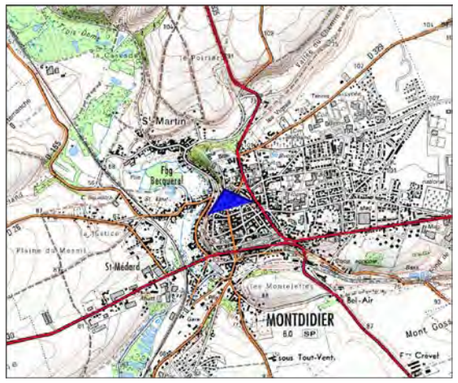

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

L'église Saint-Pierre est protégée au titre des Monuments Historiques. Elle est implantée au cœur du tissu bâti de Montdidier. Le clocher de l'Hôtel de Ville (inscrit ISMH) est visible dans la perspective de la rue Saint-Pierre qui borde l'édifice, au côté d'une éolienne du parc du Moulin à Cheval.

Visibilité des éoliennes

Les éoliennes ne sont pas dans l'axe de la rue et ne seront pas visibles, masquées par l'église et, plus loin dans la rue, par le tissu bâti.

Impact paysager

Il n'y a pas de co-visibilité avec l'édifice protégé ni d'effet cumulé avec le parc existant.

Photomontage 60

Vue équiangulaire - 60°

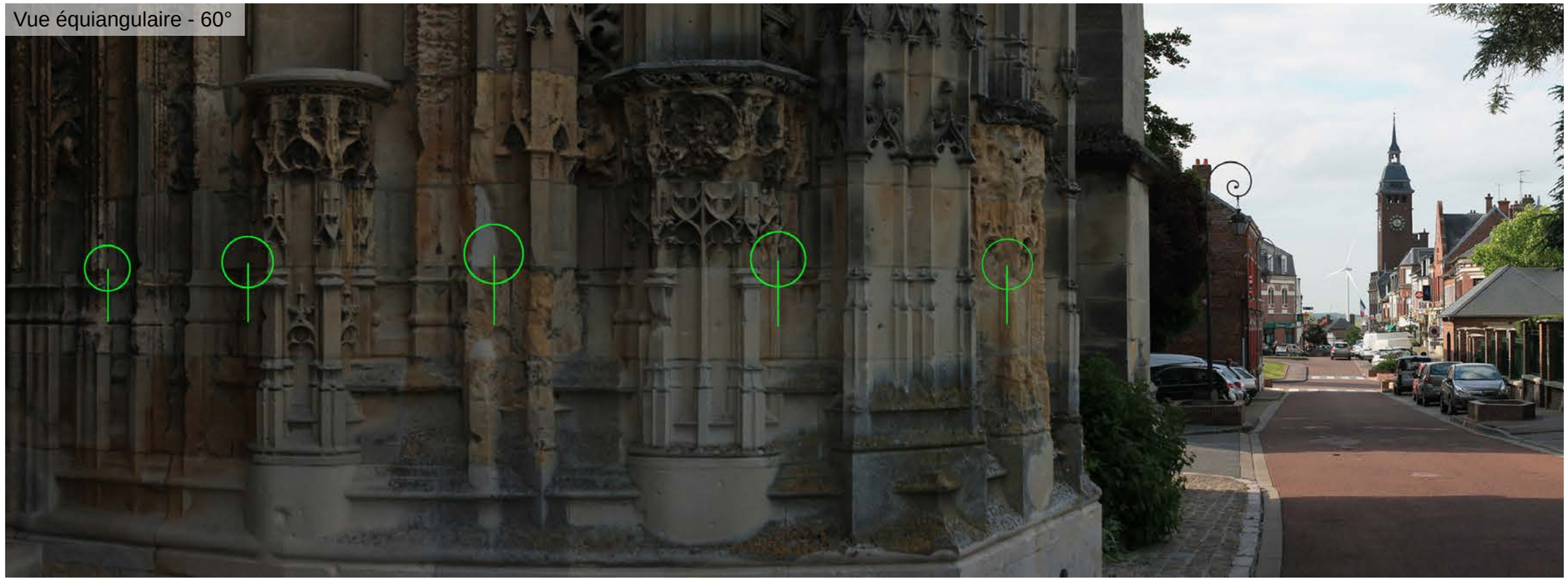

Panoramique initial

Photomontage 60

Montage filaire

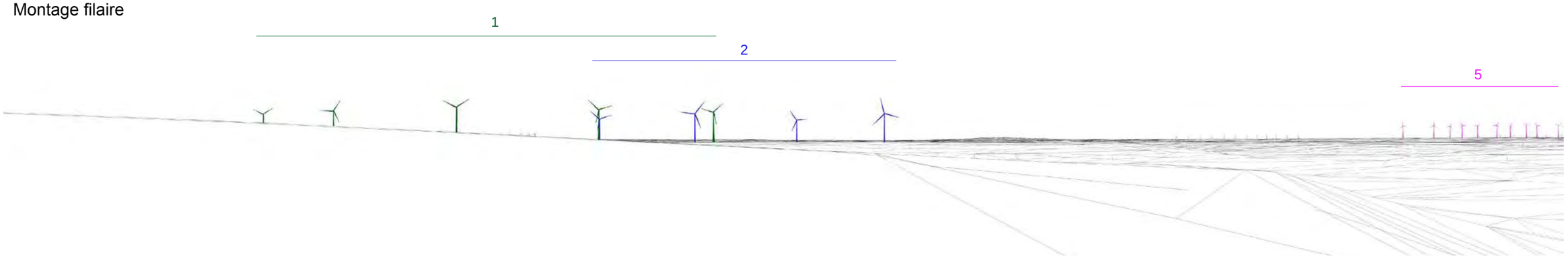

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant

Vue 61

Information sur le point de vue

Vue depuis la rue Anatole France au centre de Montdidier

Date et heure de prise de vue
10:00 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,7 *km (E3)*

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

La rue Anatole France permet une perspective lointaine sur le plateau cultivé en sortant de Montdidier. La vue est cadrée par le front bati dense qui borde la rue de part et d'autre.

Visibilité des éoliennes

Il n'y a pas d'éoliennes dans l'axe de la rue. Toutefois, une éolienne sera ponctuellement visible, émergeant au-dessus des toitures. Les autres éoliennes seront masquées par le front bâti.

Impact paysager

Le projet présente un impact modéré sur la perception du paysage en créant un nouveau point d'appel au-dessus des toitures. Toutefois, il n'y a pas d'effet d'écrasement sur les habitations du fait du rapport d'échelle équilibré entre éoliennes et maisons.

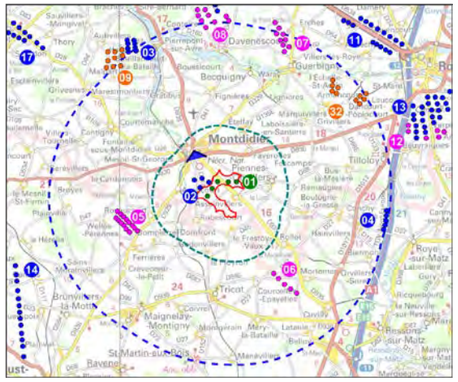

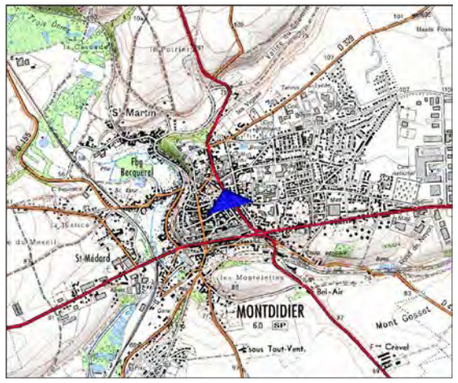

Photomontage 61

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 61

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon

COUASNON PAYSAGE

Vue 62

Information sur le point de vue

Vue depuis la maison de retraite au centre de Montdidier

Date et heure de prise de vue
10:10 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,6 km (E3)

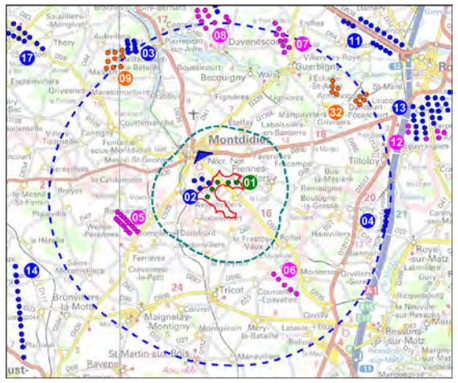

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

La maison de retraite de Montdidier est implantée au cœur du tissu bâti. Toutefois, ses abords sont relativement perméables (jardin peu arboré et parking) et les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles en arrière-plan.

Visibilité des éoliennes

Les 4 éoliennes les plus à l'est seront masquées par le bâti. Seule une éolienne sera visible (masquée par un arbre isolé sur le photomontage) avec une hauteur apparente identique à celle des éoliennes existantes.

Impact paysager

La modification du paysage quotidien est faible puisque le motif de l'éolien est déjà présent. Il n'y a pas d'effet de saturation ou d'écrasement, l'effet cumulé est également faible.

Photomontage 62

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 62

Montage filaire

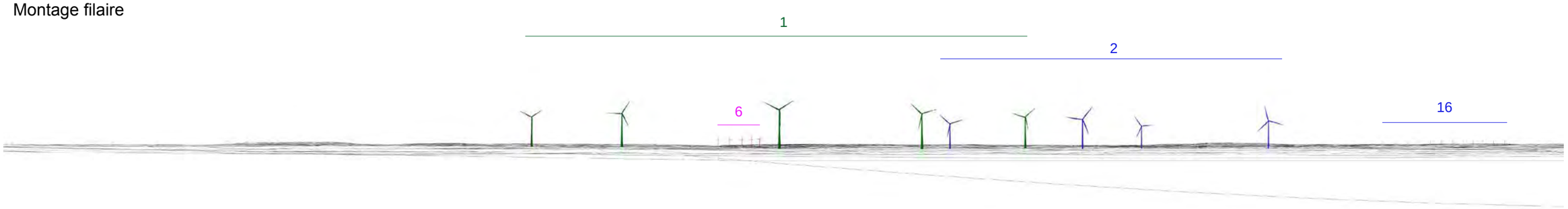

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon
16 : Parc éolien du Chemin du Bois Hubert

Vue 62_2

Information sur le point de vue

Vue depuis la maison de retraite au centre de Montdidier

Date et heure de prise de vue
13:30 26/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
2,6 km (E3)

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

La maison de retraite de Montdidier est implantée au cœur du tissu bâti. Toutefois, ses abords sont relativement perméables (jardin peu arboré et parking) et les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont visibles en arrière-plan.

Visibilité des éoliennes

Le parc se présente dans la continuité du parc existant, Moulin à Cheval. Les 2 éoliennes les plus à l'est (E5 et E4) seront masquées par le bâti. Par alternance, la vue sur les autres éoliennes sera tronquée par la trame bâtie et par la végétation. Les éoliennes visibles ont une hauteur apparente identique à celle des éoliennes existantes.

Impact paysager

La modification du paysage quotidien est faible puisque le motif de l'éolien est déjà présent. Il n'y a pas d'effet de saturation ou d'écrasement, l'effet cumulé est également faible.

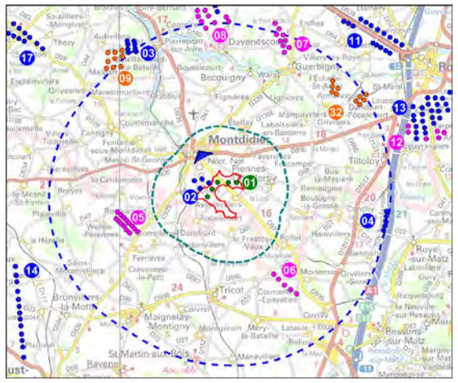

Photomontage 62_2

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 62_2

Montage filaire

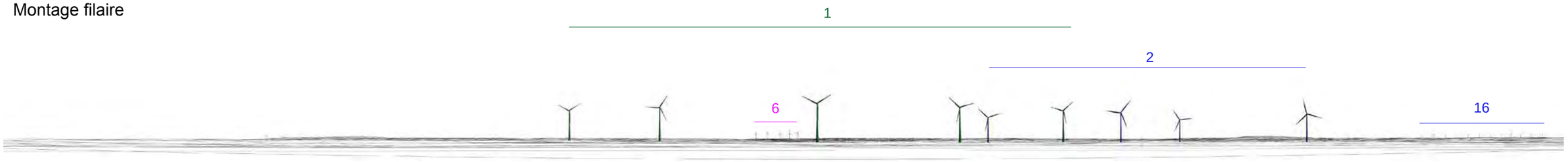

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon
16 : Parc éolien du Chemin du Bois Hubert

Vue 63

Information sur le point de vue

Vue depuis la rue Amstrong sur la frange sud-est de Montdidier

Date et heure de prise de vue
10:50 09/06/2015

Distance à l'éolienne la plus proche
2,1 km (E3)

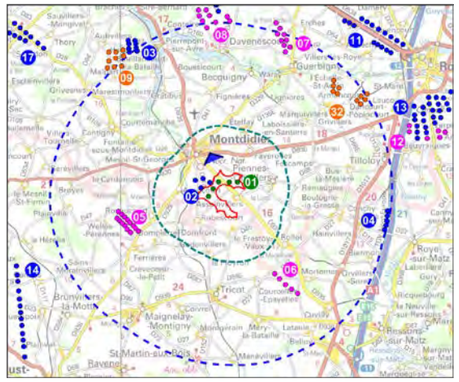

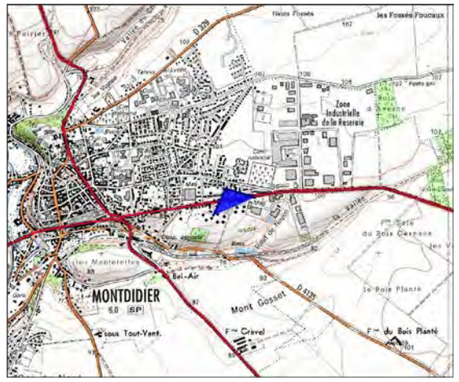

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Le bourg de Montdier est implanté sur un éperon qui domine le plateau cultivé. Depuis la frange Sud-Est le tissu bâti est moins dense et des fenêtres visuelles sont possibles dans l'axe des rues.	Les éoliennes seront ponctuellement masquées par les habitations. Toutefois elles seront visibles par intermittence, en fond de perspective ou entre les habitations. La hauteur apparente des éoliennes est cohérente avec celle des constructions existantes.	Il n'y a pas d'effet d'écrasement sur les habitations du fait du rapport d'échelle équilibré entre éoliennes et maisons. Par contre il y a une modification du paysage quotidien forte liée à l'introduction des éoliennes dans ces lieux de vie.

Panoramique initial

Photomontage 63

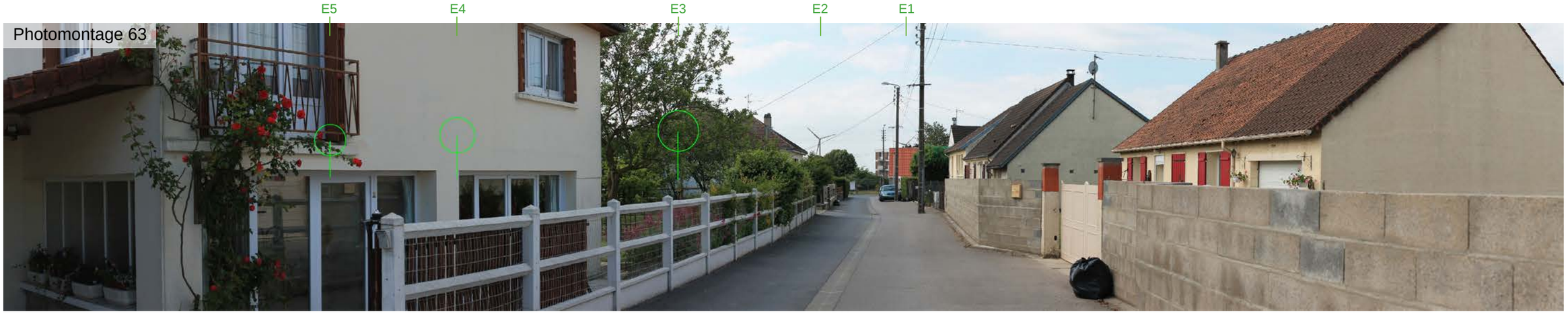

Montage filaire

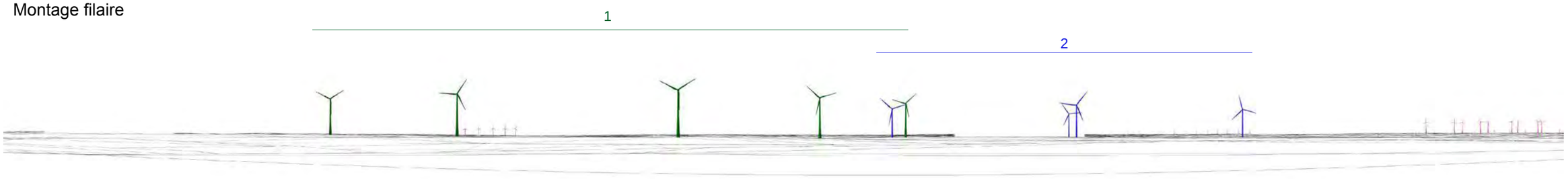

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 64

Information sur le point de vue

Vue sur la vallée des Trois Doms à l'Ouest Domfront

Date et heure de prise de vue
14:00 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
3 km (E1)

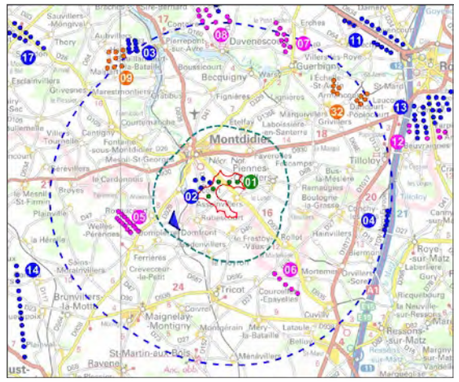

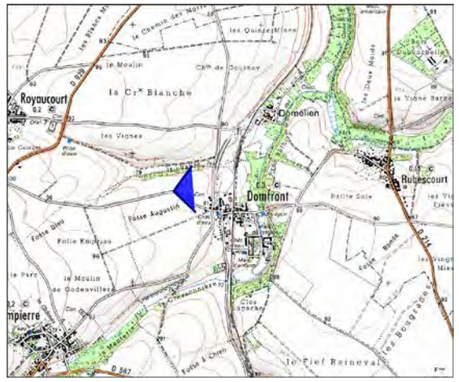

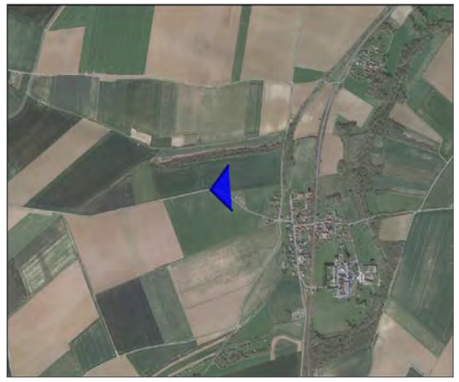

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Domfront est implanté sur le versant occidental de la vallée des trois Doms. Depuis l'ouest du village la vue s'ouvre sur de grandes parcelles cultivées. Un cordon boisé anime l'horizon et révèle la présence de la vallée des Trois Doms, les différences altimétriques sont cependant peu marquées.

Visibilité des éoliennes

Situé en arrière-plan du cordon boisé de la vallée, les éoliennes seront tronquées. La hauteur apparente des éoliennes sera légèrement supérieure à la ripisylve du cours d'eau. Le projet sera implanté dans la continuité du parc existant du Moulin à Cheval. L'emprise horizontale du projet éolien est réduite par le rapprochement des éoliennes (implantation groupée).

Impact paysager

L'impact paysager supplémentaire (par rapport aux éoliennes existantes) est significatif. Néanmoins, il n'y a pas d'effet d'écrasement sur la vallée des Trois Doms.

Photomontage 64

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

E3 E2 E1 E4 E5

Photomontage 64

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
6 : Parc éolien du Champ Chardon

Vue 65

Information sur le point de vue

Vue sur la vallée des Trois Doms au Sud Ouest de Domfront

Date et heure de prise de vue
13:40 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
3,1 km (E1)

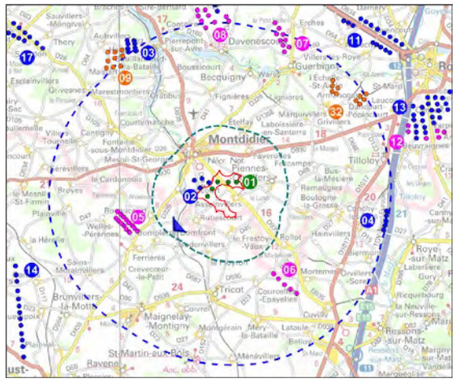

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Domfront est implanté sur le versant occidental de la vallée des trois Doms. Depuis l'ouest du village la vue s'ouvre sur de grandes parcelles cultivées. Un cordon boisé anime l'horizon marquant le tracé de la vallée des Trois Doms.

Visibilité des éoliennes

Les fragments bocagers sur la frange du village masquent la vue sur le projet. Seuls des fragments de pales seront visibles par intermittence. La hauteur apparente des éoliennes est légèrement supérieure au parc existant sans effet de surplomb sur la trame bâtie.

Impact paysager

Situé en arrière-plan de la silhouette du village, le projet s'implante dans la continuité du parc existant du Moulin à Cheval. La modification du paysage est assez peu significative.

Photomontage 65

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 65

Montage filaire

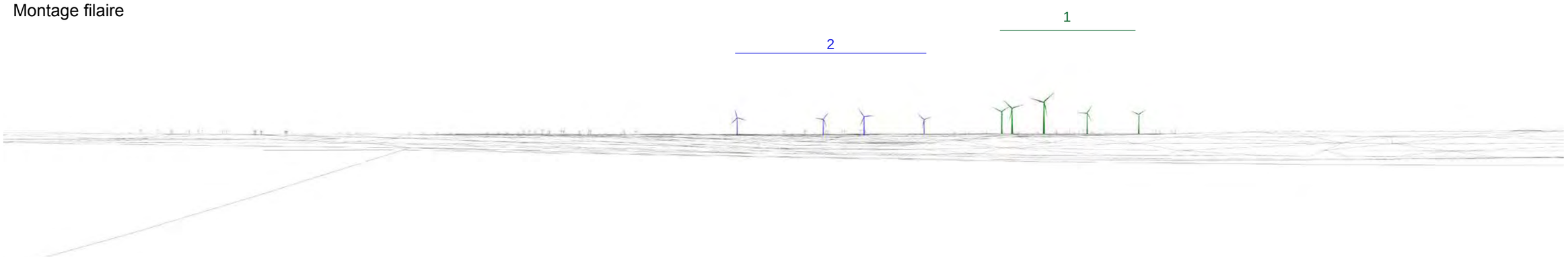

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval

Vue 66

Information sur le point de vue

Vue sur la vallée des Trois Doms entre Ayencourt et Domfront

Date et heure de prise de vue
15:15 17/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
2,1 km (E1)

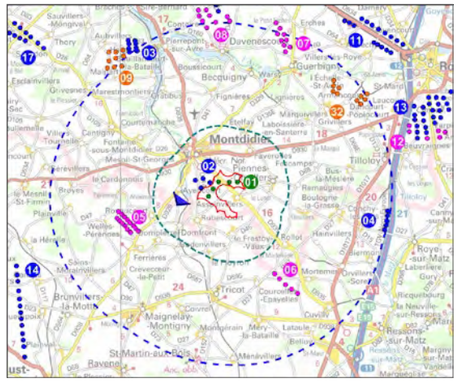

Évaluation des impacts paysagers :

État existant	Visibilité des éoliennes	Impact paysager
Entre Ayencourt et Domfront le plateau cultivé domine la vallée des Trois Doms. Le parc du Moulin à Cheval ainsi que le parc du Mont de Treme sont visibles vers le nord-est du plateau. Seul le cordon boisé en arrière-plan indique la présence de la vallée, les différences altimétriques sont faibles.	Situé en arrière-plan du cordon boisé, les éoliennes du projet des Garaches seront visibles, dans le prolongement visuel vers la droite du parc existant et sans démarcation dans le schéma d'implantation.	Le projet des Garaches augmente sensiblement la part de l'horizon occupée par les éoliennes. Toutefois, la perception du paysage n'est pas sensiblement modifiée ; le motif éolien était déjà présent. Il n'y a pas de discontinuité visuelle entre les deux parcs.

Photomontage 66

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 66

Montage filaire

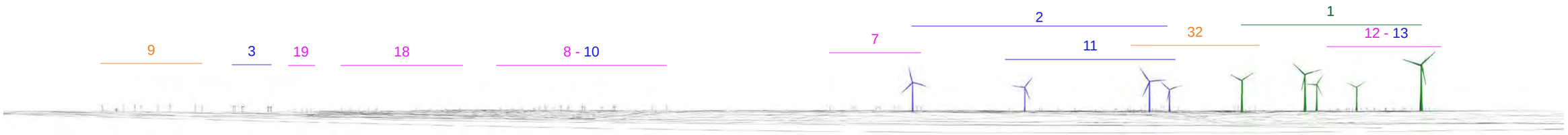

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
7 : Ferme éolienne du Mont de Treme
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
10 : Parc éolien du Champ perdu
11 : Parc éolien de l'Ouest royen
12 : Parc éolien des Trente
13 : Parc éolien de Roye et parc éolien de Laucourt 1 et 2
18 : Parc éolien d'Hangest-en-Santerre
19 : Parc éolien des Terres de l'Abbaye
20 : Parc éolien de la Demi lieue
32 : Parc éolien des Tulipes

Vue 70

Information sur le point de vue

Vue depuis la Grande Rue à Faverolles

Date et heure de prise de vue
11:30 26/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
2,4 km (E5)

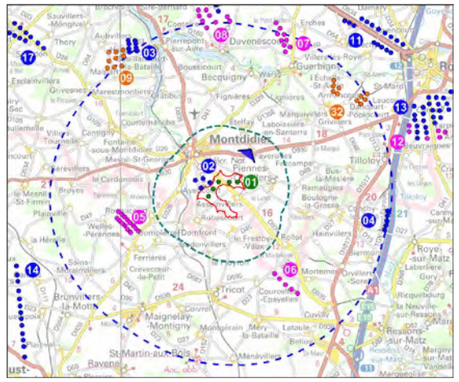

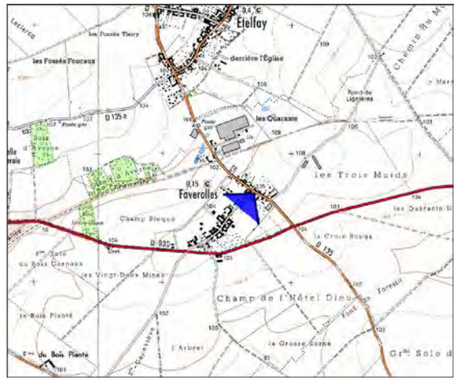

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Le village-rue de Faverolles se situe à l'est de Montdidier, sur le plateau des Trois Muids. En direction de la vallée des Trois Doms, le tissu bâti est relativement plus resserré.

Visibilité des éoliennes

Depuis la grande rue, le parc éolien n'est pas visible. Les éoliennes sont entièrement masquées par les constructions.

Impact paysager

Le projet ne génère pas d'impact depuis ce village-rue.

Photomontage 70

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 70

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
6 : Parc éolien du Champ Chardon
14 : Ferme éoliene La Croisette
16 : Parc éolien du Chemin du Bois Hubert

Vue 71

Information sur le point de vue

Vue depuis la RD930 en direction de Faverolles

Date et heure de prise de vue
11:50 26/01/2018

Distance à l'éolienne la plus proche
3,1 km (E5)

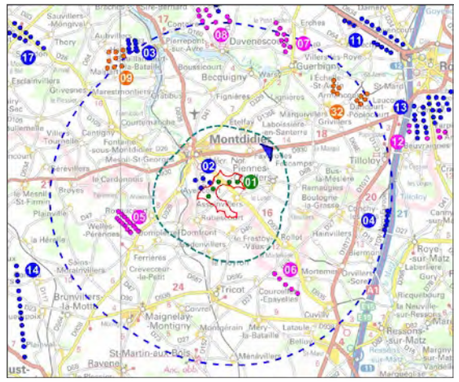

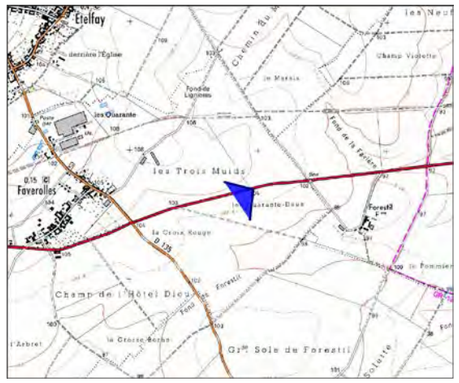

Évaluation des impacts paysagers :

État existant

Depuis la RD 930, la vue est largement ouverte sur le plateau cultivé. En arrière-plan, la silhouette du village-rue de Faverolles se dessine, accompagnée d'un cordon boisé (Bois Notre-Dame). Les parcs du Champ Feuillant et du Moulin à Cheval occupent une large portion de l'horizon.

Visibilité des éoliennes

Le projet est implanté dans la continuité des parcs existants (Moulin à Cheval et Champ Feuillant). Cependant la hauteur apparente des éoliennes est nettement supérieure aux composantes paysagères (villages bocagers, motif éolien actuel ...). Toutefois, dans ces vastes paysages ouverts, les éoliennes s'intègrent de façon assez proportionnée.

Impact paysager

Le projet augmente la part de l'horizon occupé par l'éolien dans ce paysage sans effet de miniaturisation. Le projet éolien peut modifier l'ordre de lecture des composantes paysagères (village de Faverolles, trame bocagère enveloppant le bourg).

Photomontage 71

Vue équiangulaire - 60°

Panoramique initial

Photomontage 71

Montage filaire

1 : Parc éolien Les Garaches
2 : Parc éolien du Moulin à Cheval
3 : Parc éolien de Hargicourt
5 : Parc éolien du Champ Feuillant
8 : Ferme éolienne de la Sablière
9 : Parc éolien du Bois de la Hayette Malpart
14 : Ferme éoliene La Croisette
16 : Parc éolien du Chemin du Bois Hubert
17 : Parc éolien du Val de Noye

F . Synthèse des impacts paysagers

	Degré de l'impact par enjeu		
	Aire éloignée	Aire intermédiaire	Aire rapprochée
■ Co-visibilité avec un monument historique ou patrimonial	FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	FORT
■ Inter-visibilité avec un autre parc éolien	FAIBLE	MOYEN	MOYEN
■ Perception des éoliennes depuis les vallées	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE À MOYEN
■ Perception des éoliennes depuis l'habitat	FAIBLE	FAIBLE	FORT
■ Perception despuis les axes routiers	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN

G . Postes de livraison

Deux postes de livraison (PDL) seront installés pour le projet éolien des Garaches entre l'éolienne 1 et 2 auprès d'un bosquet limitant d'ailleurs la perception de cet équipement, depuis le nord du projet notamment.

Les deux postes auront les mêmes dimensions et une couleur identique, proche d'un vert-olive (RAL 6003). Cette teinte, sombre, est discrète dans le paysage ce qui favorise l'intégration visuelle des postes.

Figure 77 : Photomontage d'insertion paysagère des postes de livraison

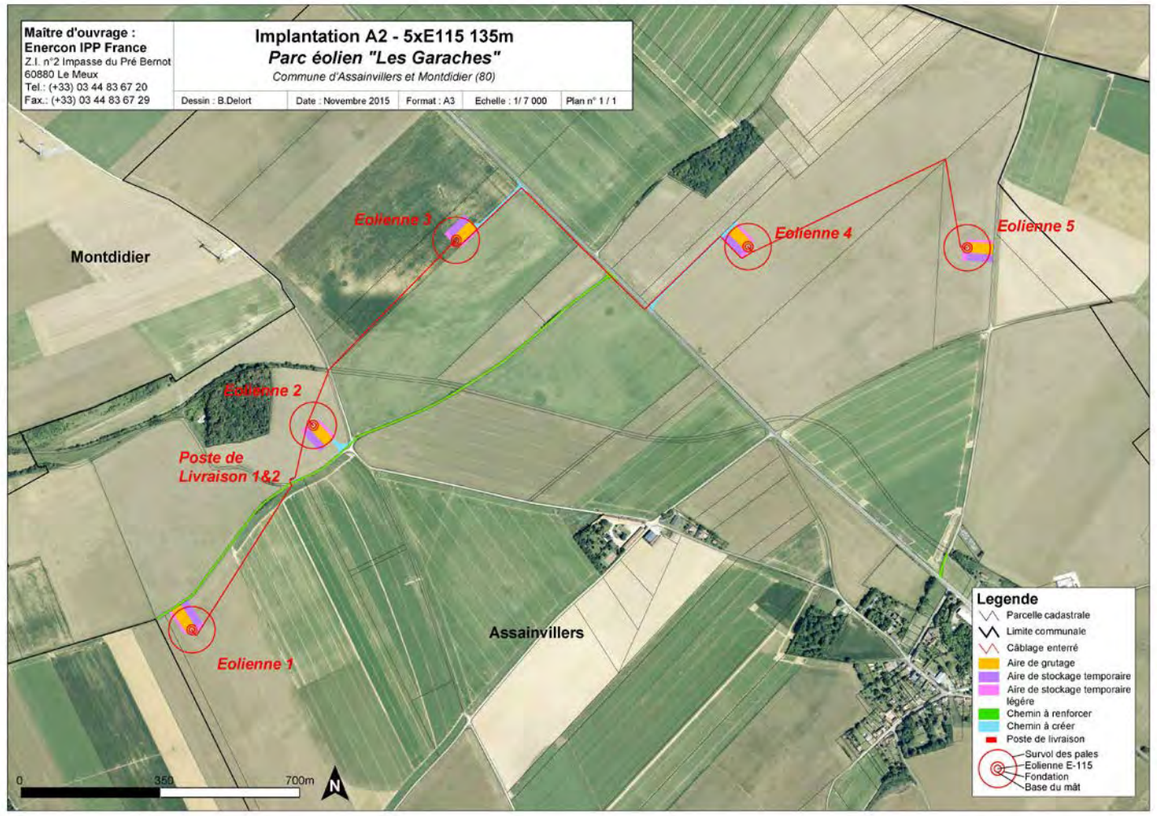

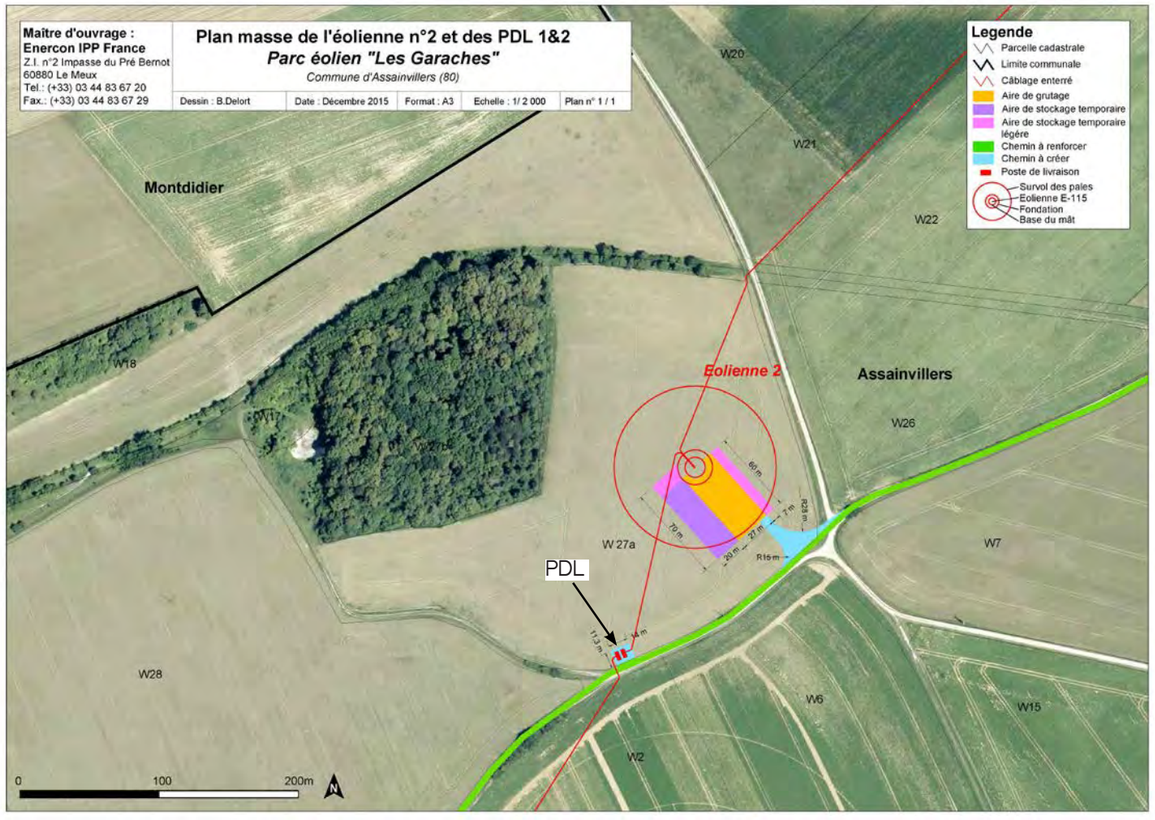

Figure 78 : Localisation des postes de livraison

H . Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)

1 . Mesures d'évitement des impacts visuels : choix du projet

Rappel des dispositions prises dans le choix du site (mesure M1), pour éviter et réduire les impacts visuels

Pour supprimer les impacts visuels négatifs, la démarche a intégré les aspects paysagers dès l'origine du projet.

Le caractère contemporain des éoliennes peut être jugé choquant ou tout au moins anachronique au sein de paysages pittoresques ou chargés d'histoire. C'est pourquoi les monuments historiques les plus sensibles, de ce point de vue, ont été inventoriés et l'impact a été mesuré vis-à-vis d'eux.

Par ailleurs, le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile leur insertion visuelle. Le paysage d'openfield dans lequel le projet s'inscrit se prête à l'insertion des éoliennes de grandes dimensions.

L'existence d'une couronne de végétation (villages-courtils) autour des villages dans ce secteur géographique réduit également les impacts par rapport à la population. De plus, le site proposé ne correspond pas à un point haut du plateau.

Rappel des dispositions prises dans le choix des implantations (mesure M2), pour éviter et réduire les impacts visuels

La proximité de l'habitat a été la principale contrainte prise en compte dans le choix des implantations locales.

La variante retenue se veut à 840 m de l'habitation la plus proche (ferme Defoy) ce qui représente 340 m supplémentaires par rapport à la législation en vigueur (500 m minimum), ce qui tend à réduire l'impact. Des implantations plus proches ont été écartées.

Disposition en une ligne courbe
Dans le site potentiel, le choix de créer une ligne courbe, avec un rythme régulier des implantations favorise l'insertion dans le paysage, en privilégiant la lisibilité et la transparence de l'ensemble. La disposition des machines se veut dans le prolongement (en extension) du parc éolien du Moulin à Cheval. L'ensemble est cohérent.

2 . Mesures de réduction des impacts visuels n'ayant pu être évités

La plantation de haies bocagères dans l'espace public en concertation préalable avec les élus de la commune d'Assainvillers (mesure M3)

En concertation avec les élus de la commune d'Assainvillers, il est prévu la plantation de haies bocagères à la sortie nord-ouest du village (en direction du projet élien) pour atténuer la visibilité des éoliennes.

Voir le détail de cette mesure de réduction ci-dessous.

Les espèces proposées sont de type autochtone de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité) : Cornouillermâle (Cornus mas) Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Noisetier (Corylusavellana), Fusain d'Europe (Euonymuseuropaeus), prunellier (Prunus spinosa), Sureau noir (Sambucus negra), Troëne commun (Ligustrumvulgaret), Viorne obier(Viburnumopulum), Charme (Carpinusbetulus)…

Haie bocagère à planter

À la sortie d'Assainvillers, une haie basse se voit renforcée pour isoler visuellement le village du projet éolien.

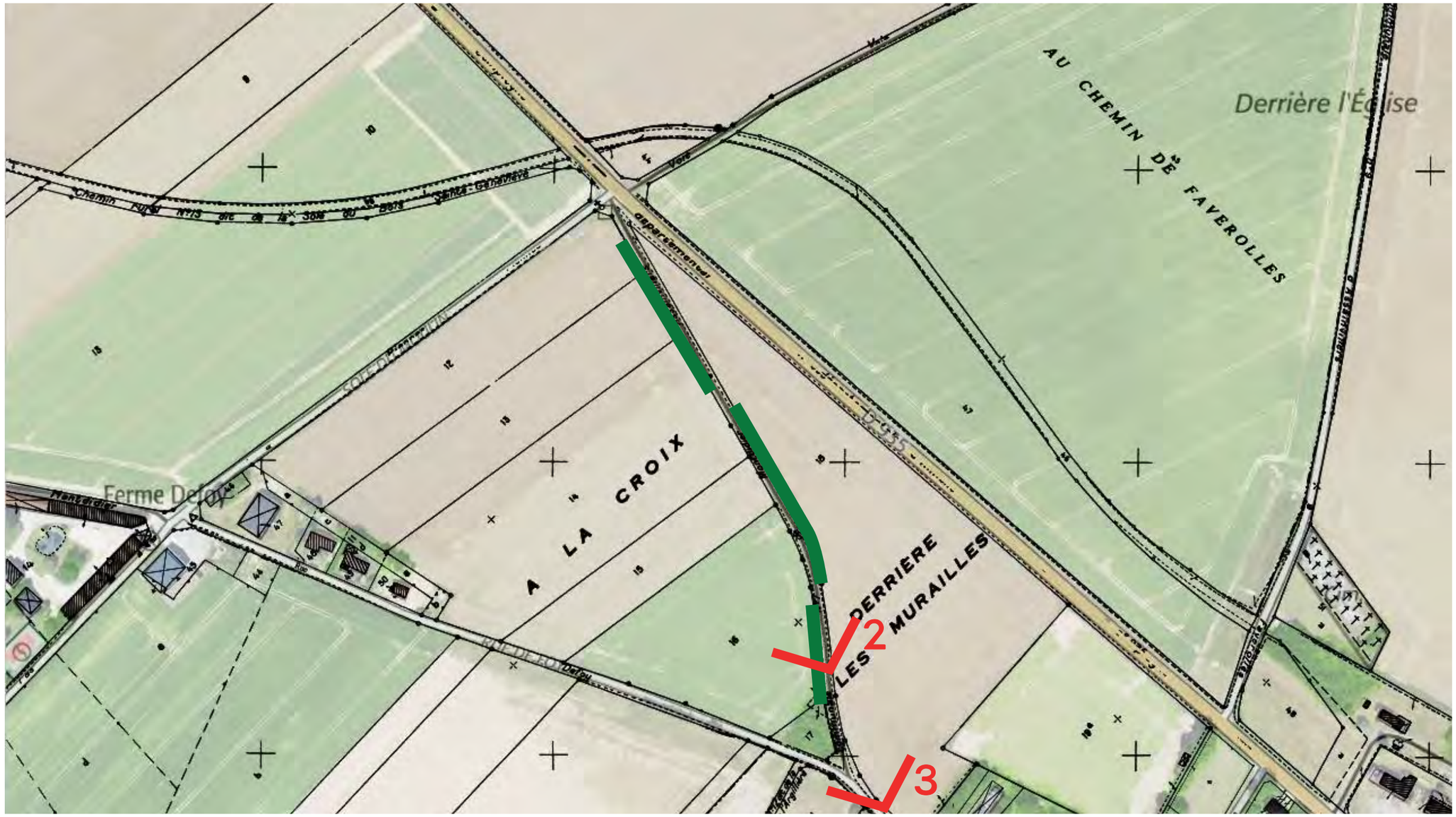

Haie bocagère à planter

Sur demande de la commune d'Assainvillers, il est intégré au projet, la réalisation sur l'emprise du chemin communal, de haies séquencées (tantôt à droite, tantôt à gauche de la voie) par ensemble linéaire de 100 m environ. L'objectif est double ; créer une découverte progressive du parc éolien et habiller une promenade vers le monument aux morts (voir photomontages n°2 et 3 sur la page suivante).

Coût de ces mesures : environ 540m au total x 30 euros/m = 16 200 euros

Ce coût comprend la fourniture et la plantation. L'entretien sera pris en charge par la société Enercon pendant toute la durée de l'exploitation du parc éolien.

3 . Mesures de compensation des impacts visuels n'ayant pu être réduits

3.1. Enfouissements des lignes electriques

Le maître d'ouvrage a étudié en concertation avec les communes d'Assainvillers et de Piennes-Onvillers, une participation financière pour l'enfouissement du réseau électrique. Le bénéficiaire s'engage à financer la part communale des travaux d'enfouissement (mesure M4).

	Coût total	Part fédération Départementale de l'Energie	Part communale	Part de la société d'exploitation des Garaches
Assainvillers	111 090 €	40% Soit 41 390 €	60% Soit 69 700 €	42 900 €
Piennes-Onvillers	76 800 €	40% soit 32 330 €	60% Soit 44 470 €	44 470 €
Total	187 890 €	73 720 €	114 170 €	87 370 €

■ Commune d'Assainvillers

Impacts paysager visé par la mesure : proximité du parc éolien avec le bourg d'Assainvillers générant des vues sur les turbines depuis les entrées/sorties du village.

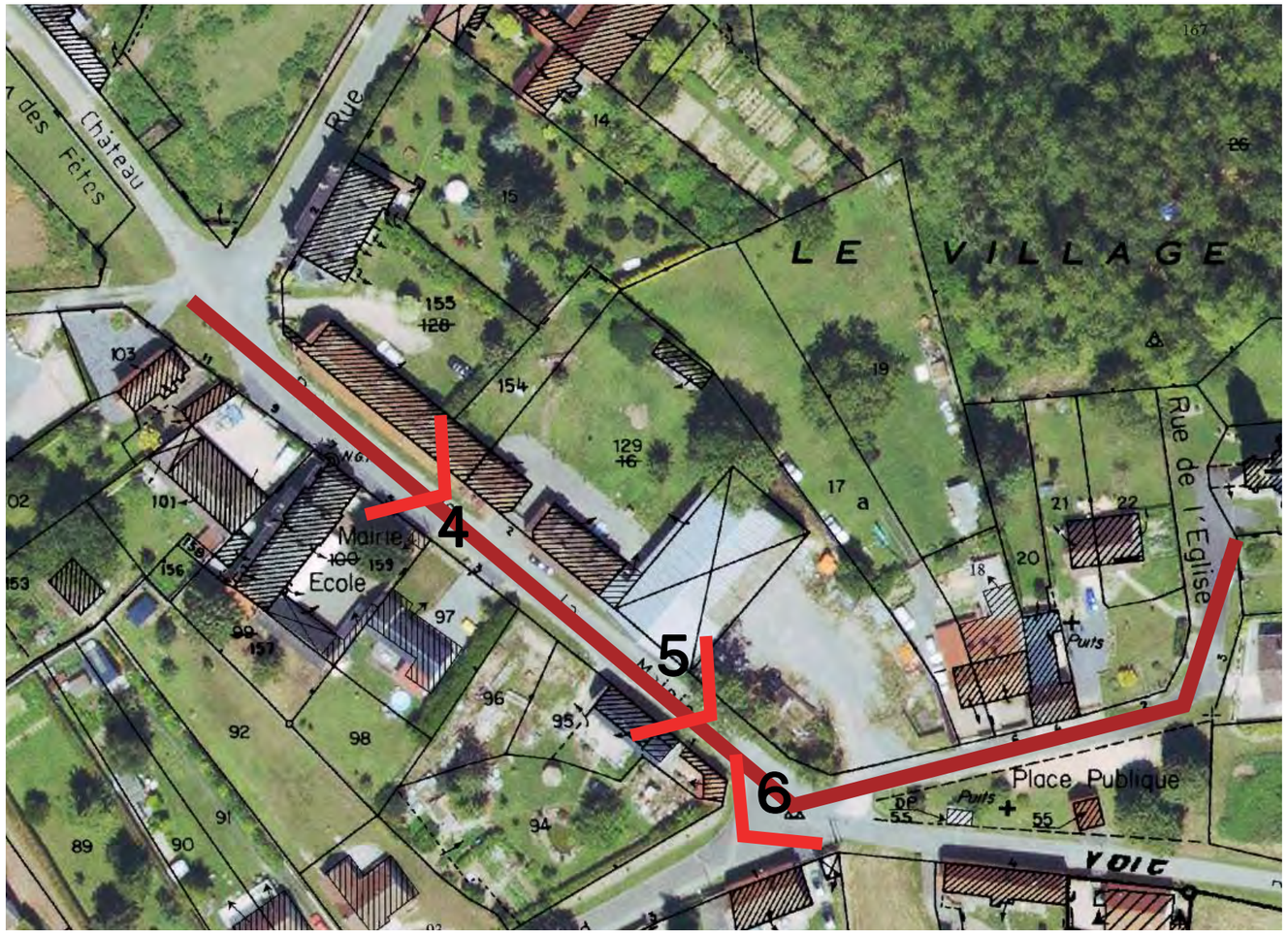

5
SITUATION ACTUELLE

PROJET

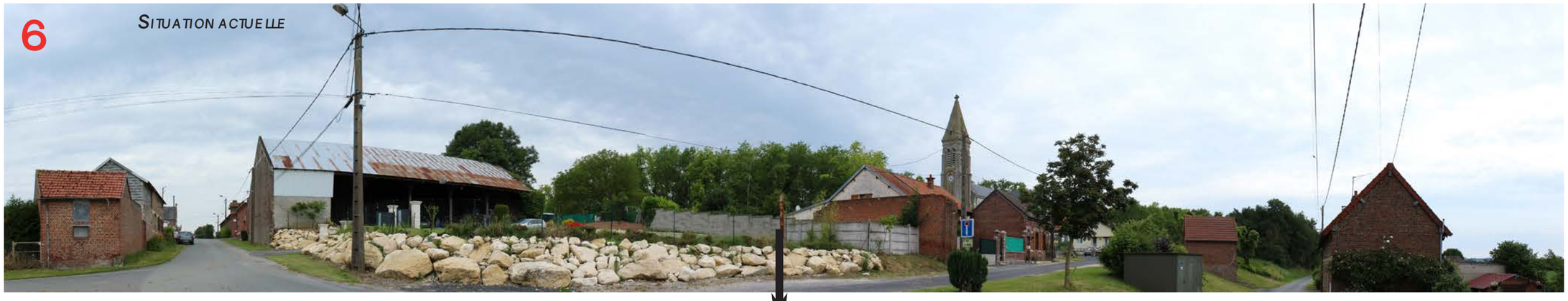
6
SITUATION ACTUELLE

PROJET

Impact paysager visé par la mesure : co-visibilité indirecte de l'église de Piennes-Onvillers avec le projet éolien.

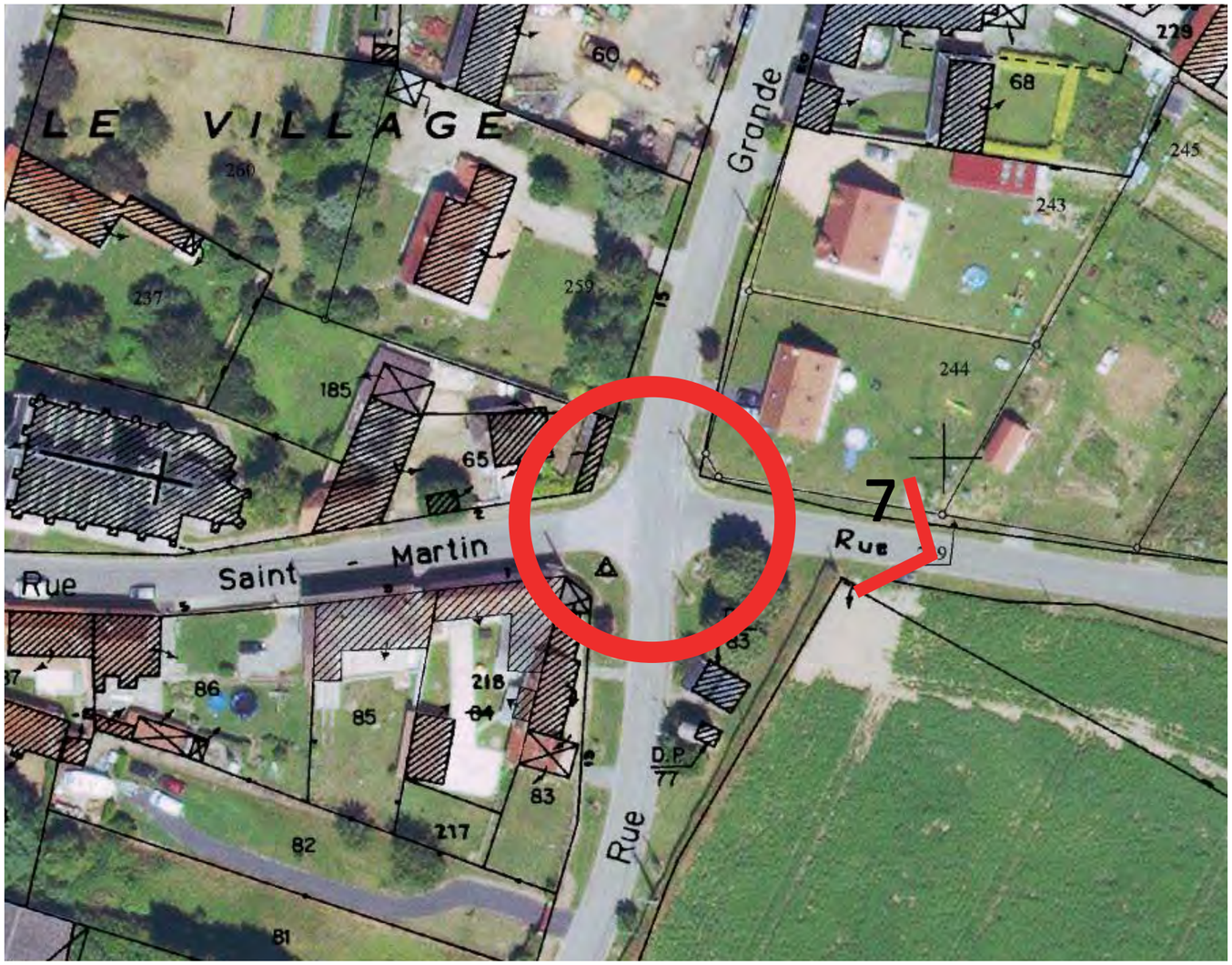

L'enfouissement est réalisé dans le prolongement du carrefour précédent, le long de l'église de Piennes Onvillers.

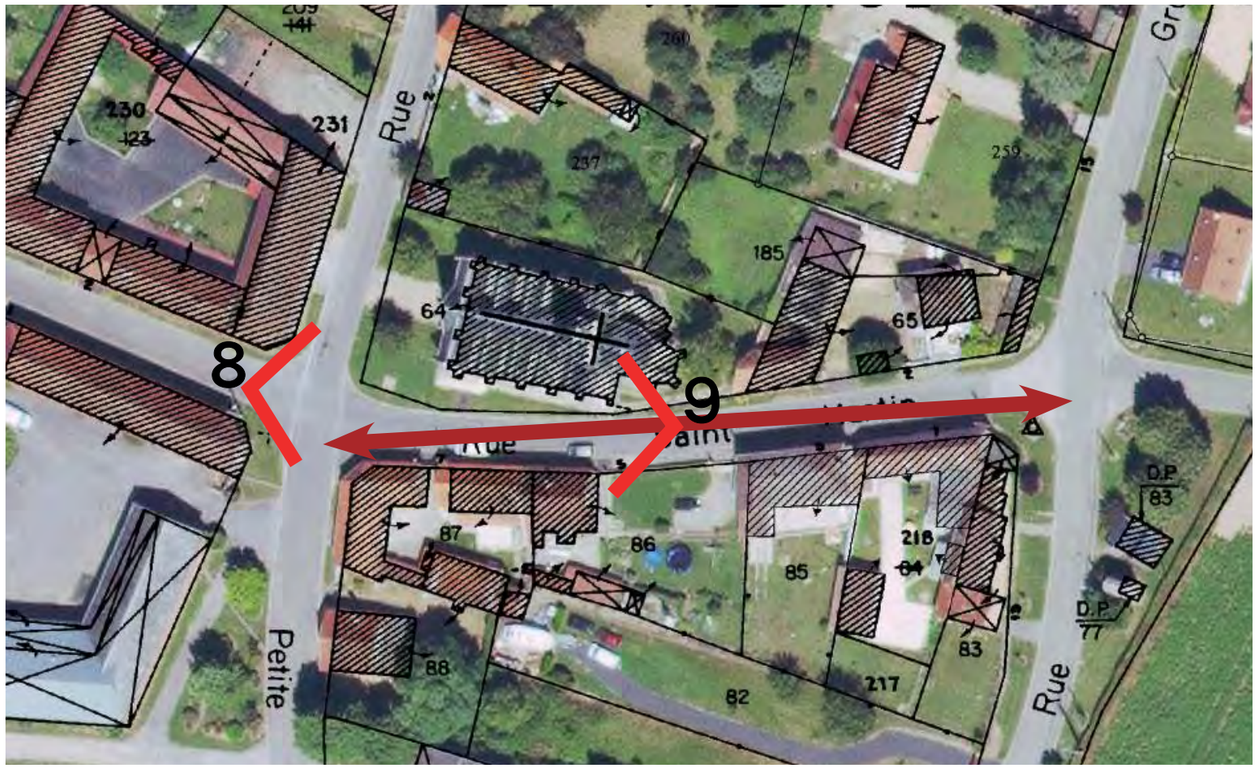

3.2. FLEURISSEMENT DE LA VILLE DE MONTDIDIER

En complément de l'enfouissement des réseaux électriques, une autre mesure compensatoire (mesure M5) est proposée pour la ville de Montdidier.

Ainsi, en concertation avec la commune, il est proposé une participation financière (20 000 euros) du développeur éolien pour des travaux d'embellissement de la ville, d'amélioration du cadre de vie et de mise en valeur de l'espace public. Ce budget sera alloué à la commune pour participer au programme intitulé "Les jardins de trottoirs". Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une amélioration qualitative du cadre de vie des habitants de Montdidier et plus largement dans les projets de développement durable.

" LES JARDINS DE TROTTOIRS

Végétalisons nos murs et nos trottoirs ! Une solution pour moins d'entretien et plus d'embellissement.

Il s'agit d'une forme de mise en valeur de l'espace public que la Municipalité souhaite voir se développer, en proposant aux habitants de végétaliser certains espaces du domaine public (notamment les murs, grillages ou palissades mitoyens du domaine public) :

Plus de nature en ville
Les plantes accueillent des insectes, des oiseaux et autres animaux. Végétaliser, c'est favoriser la biodiversité.

Stop aux pesticides et moins d'entretien
Le but est d'accueillir des plantes désirées plutôt que subies, l'usage des pesticides sur la rue étant proscrit. En concevant bien sa bande végétalisée, l'entretien devient quasi inexistant, il suffit de surveiller la croissance...

Limiter l'imperméabilisation des sols
L'imperméabilité des trottoirs accélère le ruissellement de l'eau vers les réseaux d'eaux pluviales, générant des inondations en aval. L'installation de plantes absorbant l'eau limite ce phénomène.

Améliorer la qualité de l'air et rafraîchir la ville
Les murs et bandes végétalisés ont un effet dépolluant en fixant poussières et particules. Face au réchauffement climatique, ils contribuent à augmenter le taux d'humidité de l'air et à rafraîchir la ville." [1]

1 *Extrait du site internet : http://www.ville-montdidier.fr/Les-jardins-de-trottoirs#.WpPorOfjKUm*

NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES (avant mesures)			Mesure d'évitement (E), de réduction (R) ou de compensation (C) de l'impact et mesure d'accompagnement (A)	SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES (après mesures)		
	Aire éloignée	Aire intermédiaire	Aire rapprochée	Identification et nature de la mesure	Aire éloignée	Aire intermédiaire	Aire rapprochée
PERCEPTION DES VALLÉES	**FAIBLE**	**FAIBLE**	**FAIBLE à MOYEN**	E : choix de l'implantation (M2)	**FAIBLE**	**FAIBLE**	**FAIBLE à MOYEN**
PERCEPTION DEPUIS LES AXES ROUTIERS	**FAIBLE**	**FAIBLE**	**MOYEN**	E : choix de l'emplacement (M1)	**FAIBLE**	**FAIBLE**	**MOYEN**
CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE	**FAIBLE**	**FAIBLE à MOYEN**	**FORT**	E : choix de l'emplacement (M1) C : fleurissement de la ville de Montdidier (M5) C : enfouissement des lignes électriques (M4)	**FAIBLE**	**FAIBLE à MOYEN**	**MOYEN**
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT	**FAIBLE**	**FAIBLE**	**FORT**	E : choix de l'emplacement (M1) E : choix de l'implantation (M2) R : plantation de haies bocagères en limite de bourg d'Assainvillers (M3) C : enfouissement des lignes électriques (M4) C : fleurissement de la ville de Montdidier (M5)	**FAIBLE**	**FAIBLE**	**MOYEN**
INTER-VISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	**FAIBLE**	**MOYEN**	**MOYEN**	E : choix de l'emplacement (M1) E : choix de l'implantation (M2)	**FAIBLE**	**MOYEN**	**MOYEN**

Figure 79 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien

Conformément au Guide de l'étude d'impact : *"Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.*
En effet, la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage. Le paysage étant tour à tour le sujet et le produit d'une forte demande sociale, il « est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien » (Convention Européenne du Paysage). Les attentes des populations sont donc nombreuses, d'autant plus fortes qu'elles sont parfois contradictoires. En ce sens le travail de concertation revêt une dimension essentielle. La démarche doit viser à construire un regard partagé sur le devenir des paysages concernés par le projet."

Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale.

I . Conclusion

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les enjeux paysagers *caractéristiques des territoires ouverts d'openfield sur un plateau ondulé, globablement* :

• **Des fenêtres de co-visibilité** existent potentiellement avec quelques **monuments historiques** ouverts sur le paysage, en particulier :

- l'église de Tricot
- le domaine de Davenescourt
- l'église St-Martin de Becquiny
- l'église St-Pierre-de-l'Assomption à Guerbigny
- les vestiges du cloître à Saint-Martin-aux-Bois
- l'église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois
- l'église Saint Pierre à Montdidier
- l'Hôtel de ville à Montdider
- l'église Saint-Sépulcre à Montdidier
- l'église de Piennes-Onvillers

• **Des inter-visibilités potentielles du projet éolien** sont mises en évidence avec les parcs en exploitation et autorisés dans l'aire d'étude.

• **La morphologie du paysage**, en dehors des secteurs de vallées et de vallons secondaires, génère très souvent des vues lointaines.

• **Depuis les versants des vallées**, orientés en direction du projet des effets d'écrasement sont possibles. Il s'agit des vallées de l'Avre et des Trois-Doms.

• **Les bourgs et hameaux** sont très souvent entourés de courtils (héritage historique) et d'espaces bocagers, fermant les vues depuis les habitations (les vues ne s'ouvrent qu'à la sortie des hameaux et des bourgs). De plus, depuis l'intérieur des villages, elles sont limitées par les façades implantées le long des voies, créant un front bâti continu. Les éoliennes n'y sont pas visibles. Cependant, dans les bourgs les plus importants, une partie de ces courtils est peu à peu gagnée par des secteurs d'extensions urbaines sous la forme de lotissements et/ou par des zones artisanales et commerciales.
Dans l'aire d'étude rapprochée, aux entrées et sorties des bourgs et hameaux, le projet éolien sera très souvent visible, sauf dans la vallée des Trois-Doms où les vues seront limitées par le relief. Depuis les façades de maisons d'habitation dans les hameaux présents dans le périmètre immédiat, les vues sont très souvent fermées, filtrées et/ou tronquées par la végétation des jardins privatifs ainsi que les bâtiments agricoles et corps de fermes.

• **Depuis les axes routiers majeurs**, le degré d'ouverture sur le paysage, en dehors des nombreux villages et des vallées, permet de longues vues.

Puis l'analyse des impacts a permis d'évaluer l'effet du projet éolien des Garaches sur ces enjeux paysagers spécifiques du territoire de l'étude.

• L'étude des impacts a permis de révéler et de mesurer la présence de **co-visibilités** pressenties dans l'état initial. Sur les dix monuments historiques (sur soixante-seize repérés sur le territoire de l'étude), identifiés comme sensibles en partie I, quatre possèdent des co-visibilités directes et indirectes avec le projet éolien (ils sont localisés dans l'aire d'étude rapprochée). Il s'agit de l'église Saint-Pierre, de l'hôtel de ville et de l'église Saint-Sépulcre à Montdidier et de l'église de Piennes-Onvillers. Dans l'aire rapprochée, de façon itérative, ces monuments seront visibles simultanément avec le projet éolien des Garaches. L'enfouissement des réseaux dans le bourg de Piennes-Onvillers et le fleurissement de la ville de Montidier permettent de compenser cet impact paysager.

• **Concernant les inter-visibilités**, conformément au SRE préconisant le développement éolien "en extension de parcs en exploitation", pour éviter le mitage et l'éparpillement des éoliennes (pour ménager des fenêtres de respirations suffisantes dans le paysage), les cinq éoliennes projetées s'inscrivent dans le prolongement du parc en exploitation du Moulin à Cheval. Géométriquement, l'inscription du projet éolien des Garaches "en extension", est dans la continuité naturelle de ce parc en exploitation. Les photomontages ont permis d'étudier l'occupation du contexte éolien et du projet notamment depuis les villages de l'aire d'étude intermédiaire et rapprochée. Les espaces de respiration y sont jugés suffisants - les espaces inoccupés inter-pôles favorisant la respiration visuelle.

• Il n'y pas d'impact paysager significatif sur **les vallées** en raison de la fermeture des vues depuis ces lieux intimes souvent densément boisés. Cependant, dans l'aire d'étude rapprochée, depuis la vallée des Trois-Doms (bien que peu perceptible du fait des faibles différences altimétriques), le projet peut-être visible en partie, lorsque l'axe du val est orienté en direction du projet éolien.

• L'impact paysager depuis **l'habitat** est faible sur la quasi totalité du territoire de l'étude, les vues étant arrêtées par le front bâti, depuis l'intérieur des bourgs, limitées depuis les franges urbaines par les ondulations du relief et les fragments de haies bocagères enveloppant le tissu urbain. Cependant, dans l'aire rapprochée, aux entrées et sorties des nombreux bourgs, la modification du paysage quotidien est assez importante pour les riverains, avec l'introduction de cinq nouvelles éoliennes greffées sur les quatre du parc en exploitation du Moulin à Cheval. D'ailleurs depuis l'agglomération (et surtout depuis le secteur sud-est) de Montdidier, le parc pourra être perceptible (seulement en partie) depuis les rues axées vers le projet éolien. Depuis Assainvillers, les vues depuis le village sont limitées par une auréole bocagère. Toutefois, le projet éolien modifiera significativement le paysage quotidien aux entrées/sorties du bourg. C'est la raison pour laquelle des mesures de réduction et de compensation sont prévues pour ce bourg. Par ailleurs, on recense dans l'aire rapprochée, quatre fermes (la ferme Crevel, la ferme du Bois Planté, la ferme de Pas et Defoy) et un hameau (celui de la Croix) depuis lesquels les vues sont ouvertes vers le projet aux abords des habitations mais pas depuis les façades principales. Le projet éolien ne génère pas de saturation visuelle dans le paysage depuis l'habitat.

• Dans les aires éloignée et intermédiaire, depuis les **axes routiers** qui parcourent ce territoire, l'ouverture des vues est séquentiellement limitée sur le territoire par les ondulations amples du relief, les quelques bois résiduels, des séquences de fermeture lors de la traversée des villages ou au passage des vallées griffant le plateau. Dans l'aire rapprochée en revanche, le projet éolien sera visible en totalité entre les villages depuis les départementales qui sillonnent cette portion de territoire autour du projet. Il modifie la perception du paysage quotidien en s'insérant malgré tout de façon lisible sur le territoire, dans le prolongement des éoliennes du parc du Moulin à Cheval.

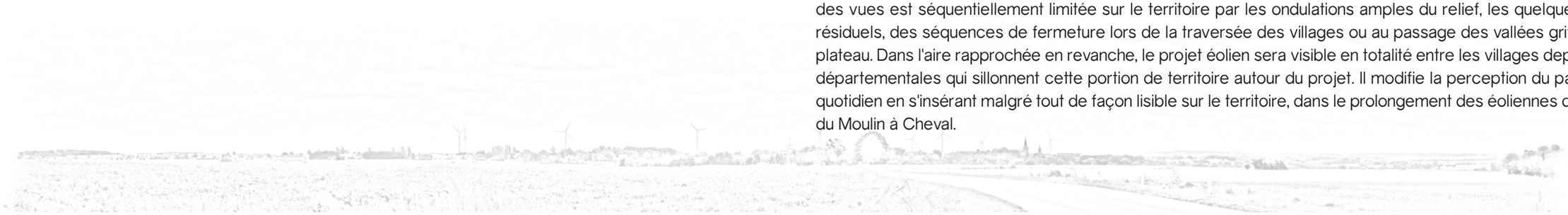

Figure 80 : Croquis interprétatif du paysage - Montdidier depuis la RD 935 au nord de l'agglomération / source : sarl Laurent Coüasnon

Annexes 1

CO-VISIBILITÉ - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010
La notion de «co-visibilité» est à reserver aux monument historiques. Le terme d'«inter-visibilité» s'applique au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial ou des éléments de paysage.

On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice, est au moins en partie, dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui (l'édifice considéré ici sera l'éolienne).

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT
Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

HAUTEUR APPARENTE
Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, …) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER
Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Nul ou négligeable : les éoliennes sont invisibles ou à peine visibles et ne modifient pas les perceptions,
- Faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante,
- Modéré : le projet est visible mais ne modifie par radicalement le paysage perçu,
- Moyen : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager,
- Fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

INTER-VISIBILITÉ - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010
On parle d'inter-visibilité entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et un élément du paysage, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément paysager, l'élément paysager est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément paysager et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

LIGNES DE FORCE
Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peut générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch
C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotive» des habitants.

MESURES DE RÉDUCTION - Source Guide EIE - MEEDM 2010
Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc...

MESURES COMPENSATOIRES - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010
Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet.

MOTIF PAYSAGER
Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PATRIMOINE - Code du Patrimoine
Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)
Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)
Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.
«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.
Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement
Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

SATURATION VISUELLE - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010
Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)
La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc.).

Annexes 2

Table des photographies

Photo 1 : La vallée de la Luce 17
Photo 2 : Le plateau du Santerre - Vue depuis la RD 934 en direction de Montdidier à 14 km de la ZIP 17
Photo 3 : La vallée de L'Avre - Vue depuis la rue de Montdidier au fond de la vallée en direction de la zone d'implantation potentielle 18
Photo 4 : La vallée de la Noye - Vue depuis la RD 109 en direction de la vallée 19
Photo 5 : Le plateau du pays de Chaussée - Bandes boisées rythmant les vues aux environs de Crèvecoeur-le-Petit 19
Photo 6 : La vallée de L'Arronde - Vue depuis la RD 122 sur le versant sud de la vallée de l'Arronde en direction de Monchy-Humières 20
Photo 7 : Le Noyonnais - Vue depuis un mont sur les hauteurs route des Six Mines dominant la vallée de Mareuil 21
Photo 8 : Le Noyonnais - Vue depuis un mont sur les hauteurs route des Six Mines dominant la vallée de Mareuil 21
Photo 9 : Rare ouverture sur le plateau depuis l'A1 28
Photo 10 : Séquence représentative des nombreuses fermetures depuis l'A1 par la végétation 28
Photo 11 : Séquence représentative des nombreuses fermetures depuis l'A1 par les merlons artificiels omniprésents 28
Photo 12 : Séquence représentative des nombreuses fermetures depuis l'A1 par les merlons artificiels omniprésents 28
Photo 13 : Ouverture sur le plateau du Santerre depuis la RD 934 28
Photo 14 : Séquence de fermeture au passage d'un vallon sec à hateaur de Mézières-en-Santerre 28
Photo 15 : Alignement arboré filtrant faiblement mais accompagnant les vues sur le plateau 29
Photo 16 : Ouverture visuelle sur le plateau du Santerre depuis la RD 930 à l'Est de Montdidier 29
Photo 17 : Ouverture visuelle sur le plateau du Santerre depuis la RD 930 à l'Est de Montdidier 29
Photo 18 : Fermeture depuis le versant ouest de la vallée des Trois-Doms à Montdidier 29
Photo 19 : Ouverture visuelle sur le plateau du Pays de Chaussée depuis la RD 930 à l'Ouest de Montdidier 29
Photo 20 : Fermeture visuelle à l'est de Mesnil-Saint-Firmin 29
Photo 21 : Le relief et la végétation générés par la vallée de l'Avre ferment les vues vers la ZIP 30
Photo 22 : Ouverture visuelle sur le plateau depuis la RD 935 au Nord de Montdidier 30
Photo 23 : Perspective visuelle depuis Montdidier en direction de la ZIP 30
Photo 24 : Ouverture visuelle sur le plateau depuis la RD 935 au nord de Rollot 30
Photo 25 : Vue depuis la frange urbaine nord de Crèvecoeur-le-petit en direction de la ZIP 31
Photo 26 : Ouverture visuelle sur le paysage depuis la RD 329 entre Ferrières et Royaucourt - Aire d'étude intermédiaire 31
Photo 27 : Ouverture visuelle sur le paysage depuis la RD 329 entre Royaucourt et Ayencourt - Aire d'étude rapprochée 31
Photo 28 : Ouverture visuelle sur le paysage en direction de la ZIP depuis le centre historique de Montdidier 31
Photo 29 : Vue depuis la frange urbaine nord de Montdidier en direction de la ZIP 31
Photo 30 : Ouverture visuelle depuis la RD 329 au nord de la vallée de l'Avre 31
Photo 31 : Ouverture visuelle sur le paysage depuis la RD 214 bordant la ZIP 32
Photo 32 : Ouverture visuelle sur le paysage depuis la RD 4135 bordant la ZIP 32
Photo 33 : Fermeture des vues sur le paysage depuis les lignes ferroviaires 34
Photo 34 : Village Courtil - Vue sur le bourg d'Erches depuis la RD 238 dans l'aire d'étude éloignée 36
Photo 35 : Village Courtil - Vue sur le bourg d'Andechy depuis la RD 238 dans l'aire d'étude éloignée 36
Photo 36 : Photographie 1, vue depuis le croismeent entre la RD 68 et le GR au sud de Remaugies (Source : Agence Couasnon) 59
Photo 37 : Photographie 2, vue depuis le GR, entre Pierrepont-sur-Avre et La Neuville-Sire-Bernard (Source : Agence Couasnon) 59
Photo 38 : Le paysage dans l'aire d'étude intermédiaire 66
Photo 39 : Le Domaine de Davenescourt 72
Photo 41 : Co-visibilité depuis la RD 938 entre l'église de Tricot et les éoliennes de Montdidier 72
Photo 40 : Église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois 72
Photo 42 : Ouverture visuelle sur le paysage en direction de la ZIP depuis le coeur de ville de Montdidier 84
Photo 44 : Ouverture visuelle sur le paysage en direction de la ZIP du secteur pavillonnaire de la «Cité du Nord» 84
Photo 43 : Vue depuis la frange urbaine nord de Montdidier en direction de la ZIP 84
Photo 48 : Vue depuis l'entrée nord de Rollot 85
Photo 45 : Vue depuis l'entrée nord-ouest d'Ételfay 85
Photo 46 : Vue depuis l'entrée ouest de Piennes-Onvillers 85
Photo 47 : Vue depuis l'entrée est de Domfront 85
Photo 49 : Vue depuis Ayencourt sur la route de Montdidier dans le fond de la vallée des Trois-Doms 86
Photo 52 : Vue depuis l'entrée ouest de Frestoy-Vaux 86
Photo 51 : Vue depuis l'entrée sud d'Assainvillers 86
Photo 50 : Vue depuis le centre bourg de Rubescourt en direction du projet éolien 86
Photo 54 : Vue depuis l'entrée sud d'Assainvillers 87
Photo 53 : Vue depuis le centre bourg de Rubescourt en direction du projet éolien 87
Photo 55 : Vue depuis l'entrée nord de Faverolles 88
Photo 56 : Vue depuis l'entrée nord-ouest de Ployron 88
Photo 57 : La silhouette de Montdidier 88
Photo 58 : Vue depuis l'entrée sud d'Assainvillers, rue du Vaux 88
Photo 59 : Vue depuis la RD 468 entre Remaugies et Piennes-Onvillers en direction de la ZIP 88
Photo 60 : Vue depuis la RD 135 entre Faverolles et Ételfay 89
Photo 61 : Vue depuis la RD 214 à l'entrée sud de Rubescourt 89
Photo 62 : Vue depuis la RD 152 à l'entrée sud du Ployron 89
Photo 63 : Vue depuis la place du Général de gaulle à Montdidier vers la ZIP 92
Photo 64 : Vue depuis la RD 468 entre Remaugies et Piennes-Onvillers en direction de la ZIP 92
Photo 65 : Vue sur le monument aux morts d'Assainvillers 94
Photo 66 : Vue sur le monument américain à la sortie nord de Rubescourt 94
Photo 67 : Vue depuis l'oratoire de Royaucourt 94

Annexes 3

Table des figures

Figure 1 : Carte des aires d'étude 8
Figure 2 : Imbrication des aires d'étude 9
Figure 3 : Principe de variation de la perception des éoliennes selon la distance observateur-éolienne 9
Figure 4 : Carte du relief 11
Figure 5 : Cartes de la géologie - source : BRGM 12
Figure 6 : Carte du réseau hydrographique 13
Figure 7 : Cartes des Pays en Picardie 14
Figure 8 : Croquis explicatif des dissymétries observées sur les secteurs de vallées 14
Figure 9 : Carte des unités paysagères 16
Figure 10 : Profil de la Vallée de la Luce 17
Figure 11 : Le plateau du Santerre - Perspective en trois dimensions à partir d'images satellites 17
Figure 12 : Les vallées de l'Avre et des Trois-Doms - Perspective en trois dimensions à partir d'images satellites 18
Figure 13 : Profil de la Vallée de l'Avre 18
Figure 14 : Profil de la Vallée des Trois-Doms 18
Figure 15 : Profil de la Vallée de la Noye 19
Figure 16 : Le plateau du Pays de Chaussée - Perspective en trois dimensions à partir d'images satellites 19
Figure 17 : Profil de la Vallée de l'Arré 20
Figure 18 : Profil de la Vallée de l'Aronde 20
Figure 19 : Bloc diagramme du Noyonnais illustrant la variété des paysages 21
Figure 20 : La Plaine d'Estrées St-Denis - Perspective en trois dimensions à partir d'images satellites 21
Figure 21 : Coupe paysagère illustrant les grandes unités paysagères sur le territoire d'étude 22
Figure 22 : Emplacement de la coupe paysagère 22
Figure 23 : Carte de l'état de l'éolien 24
Figure 24 : Carte des zones favorables au développement éolien - source : SRE de la région Picardie 25
Figure 25 : Carte des inter-distances entre les parcs 26
Figure 26 : Carte des principaux axes 27
Figure 27 : Carte de l'ouverture visuelle depuis les principaux axes 33
Figure 28 : Carte du réseau ferroviaire 34
Figure 29 : Carte de la densité des bourgs 35
Figure 30 : Image aérienne du site inscrit situé sur la commune de Saint-Just-en-Chaussée 37
Figure 31 : Carte des monuments historiques 39
Figure 32 : Tableau des monuments historiques - aire d'étude éloignée 40
FIGURE 33 : Localisation de l'AVAP sur fond orthophoto et IGN 48
FIGURE 34 : Carte des biens UNESCO sur le territoire de l'étude 49
Figure 35 : Localisation du site de Thiescourt (Atlas Unesco) 50
FIGURE 36 : Localisation de la nécropole nationale française de thiescourt et cimetière militaire allemand de thiescourt 50
Figure 37 : L'église St-Jacques le Majeur et St-Jean-Baptiste de Folleville - carte de localisation - source : atlas des biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial 51
Figure 39 : zoom localisation de l'église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste 51
Figure 38 : Localisation de l'église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste 51
Figure 40 : SRE de l'ancienne région Picardie 52
Figure 41 : Paysages emblématiques (Atlas des paysage de l'oise) 53
Figure 42 : Paysage du Plateau Picard (Atlas des paysage de l'oise) 56
Figure 43 : Paysages du Noyonnais (Atlas des paysage de l'oise) 56
Figure 45 : Paysages emblématiques de la Somme (Données issues de Carmen Picardie) 57
Figure 44 : Paysages remarquables de la Somme (Source : Inventaire des paysages de la Somme 1998-2001) 57
Figure 46 : Carte des chemins de randonnées 58
Figure 47 : Cartographie du château d'Humières depuis le golf 58
Figure 48 : Carte de l'aire d'étude intermédiaire 65
Figure 49 : Carte du relief de l'aire d'étude intermédiaire 66
Figure 50 : Coupe illusrant l'interface de la vallée de l'Avre et du plateau 66
Figure 51 : La butte herbagère et boisée de Coivrel 66
Figure 52 : Carte des principaux axes 67
Figure 53 : Carte des monuments historiques 71
Figure 54 : Tableau des monuments historiques - aire d'étude intermédiaire 72
Figure 55 : Tableau des enjeux de visibilité et de co-visibilité vis-à-vis des Monuments Historiques 74
Figure 56 : Carte de l'aire d'étude rapprochée 77
Figure 57 : Carte de l'aire d'étude rapprochée - Orthophoto 78
Figure 58 : Carte du relief 79
Figure 59 : Bloc diagramme illustrant l'inscription de la ZIP dans sont environnement proche 80
Figure 60 : Carte des principaux axes 81
Figure 61 : Carte de l'ouverture visuelle depuis les principaux axes 82
Figure 62 : Carte de localisation des hameaux proches 89
Figure 63 : Carte des monuments historiques 91
Figure 64 : Tableau des monuments historiques - aire d'étude rapprochée 92
Figure 65 : Tableau des enjeux de visibilité et de co-visibilité vis-à-vis des Monuments Historiques 93
Figure 66 : Carte de synthèse - aire éloignée 96
Figure 67 : Carte de synthèse - aire intermédiaire 97
Figure 68 : Carte de synthèse - aire rapprochée 98
Figure 69 : Croquis interprétatif du paysage / source : Maxime Piot - sarl Laurent Coüasnon 99
Figure 70 : Tableau comparatif des variantes 1/2 177
Figure 71 : Tableau comparatif des variantes 2/2 (suite) 178
Figure 72 : Carte de ZVI 1/2 181
Figure 73 : Carte de ZVI 2/2 182
Figure 74 : Liste des photomontages et des enjeux paysagers 184
Figure 75 : Carte de synthèse 185
Figure 76 : Carte de synthèse 186
Figure 77 : Photomontage d'insertion paysagère des postes de livraison 376
Figure 78 : Localisation des postes de livraison 376
Figure 79 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien 386
Figure 80 : Croquis interprétatif du paysage - Montdidier depuis la RD 935 au nord de l'agglomération / source : sarl Laurent Coüasnon 388

Annexes 4

1 . Méthodologie de la réalisation des photomontages

Les photomontages ont été réalisés par la société ENERCON.

Un photomontage doit permettre à un observateur de se faire une opinion, aussi précise que possible, de la perception visuelle d'un futur parc éolien dans son environnement. Pour que cette opinion ne soit pas faussée, il est impératif que les photomontages soient réalisés, présentés et observés selon une méthode fondée, précise et rigoureuse.

La localisation des points de vue est déterminée par le paysagiste suite à l'évaluation des zones à enjeux et sensibilités dans le cadre de l'état initial paysager. Une fois sur le terrain, la localisation réelle peut différer légèrement de la localisation théorique du fait des nombreux masques naturels réduisant la visibilité en direction du futur parc. Une fenêtre de visibilité ou ouverture paysagère est recherchée afin d'obtenir le point de vue le plus défavorable, correspondant à l'impact le plus fort.

Les prises de vue doivent refléter l'observation de l'œil humain. Pour cela, le photographe :

> place l'appareil photo à hauteur d'homme ;
> règle la focale sur 50mm (à peu près équivalente à la vision humaine) sur les appareils photo numériques de type réflex ;
> prend une série d'une vingtaine de photos visant à réaliser une planche à 360°.

Suite à ces prises de vue, des simulations paysagères reflétant l'insertion du projet éolien dans le paysage sont réalisées à l'aide du logiciel WindPro. Ce logiciel permet de créer des photomontages réalistes en intégrant la topographie du site à l'aide d'un modèle numérique de terrain (Modèle Numérique d'Elévation, IGN), la distance des éoliennes par rapport au point de vue, le design des éoliennes, les conditions de luminosité, etc...

Après insertion des éoliennes, des panoramas représentant un angle de 120° (l'angle d'observation de l'œil humain est de 60°, celui de perception de 120°) sont redécoupés, tout en conservant la focale originale.

Les différentes implantations envisagées sont simulées sur la base d'éoliennes de modèle ENERCON E115 d'une hauteur totale de 193,26 m en bout de pale. Plusieurs implantations peuvent ainsi être visualisées et cet outil permet d'orienter le développement du projet vers l'implantation présentant la meilleure insertion paysagère.

Le photomontage filaire est créé à partir du logiciel WindPro et du MNE de l'IGN. Le relief et les éoliennes sont représentés schématiquement puis légendés. Les éléments du paysage tels que la végétation, le bâti etc. ne sont pas représentés, seuls le relief et les éoliennes y figurent pour une meilleure analyse. C'est un outil permettant une meilleure compréhension de la répartition des différents parcs éoliens dans l'espace.

2 . Méthodologie du cahier de photomontage

Chaque planche de photomontage contient :

- un titre avec un numéro de photomontage,
- L'heure et la date de la prise de vue,
- la distance et l'indication de l'éolienne la plus proche,
- une localisation du point de vue sur une carte au fond orthophotoplanIGN,
  une carte sur fondIGN 1/25 000 e, et une carte sur fond IGN 1/100 000 e,
- un commentaire paysager détaillant l'état existant, la visibilité des éoliennes et l'impact paysager,
- une vue du paysage actuel de 120°
- un photomontage réaliste de 120°
- une vue panoramique filaire 120°
- un photomontage réaliste de 60° (vue équi-angulaire)

Le commentaire paysager se compose de trois paragraphes, le premier rappelle l'état des lieux du paysage actuel, le deuxième décrit la visibilité des éoliennes et le troisième expose l'impact paysager.

Lorsque les éoliennes ne sont pas visibles, elles sont représentées schématiquement en vert.
Pour une meilleure lecture des vues, des vues équi-angulaires sont proposées pour chaque vue, en plus du panoramique à 120° classique représentant l'angle de perception humain. Ces vues sont réduites à 60° (angle d'observation de l'œil) et zoomée de telle sorte que le lecteur se plaçant à 30 cm du cahier photomontage, percevra les éoliennes avec le même rapport d'échelle que s'il se trouvait sur le terrain à l'endroit où a été pris la photographie. Cette technique permet de limiter quelque peu l'effet d'écrasement que pourrait avoir un panoramique à 120°. Les deux types de mise en page se complètent, l'une permettant de situer le projet dans un contexte paysager proche de la vision des deux yeux humain (panoramique à 120°), l'autre rend mieux compte des rapports d'échelle sur une fenêtre de vue plus étroite (vue équi-angulaire à 60°). Le schéma ci-dessous représente la technique de calcul pour la représentation de la vue équi-angulaire.

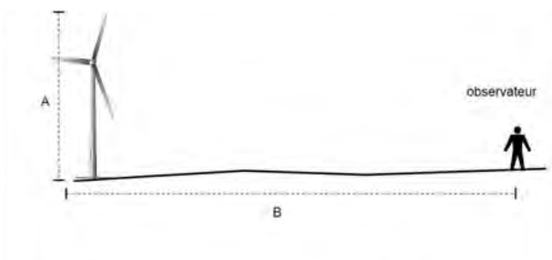

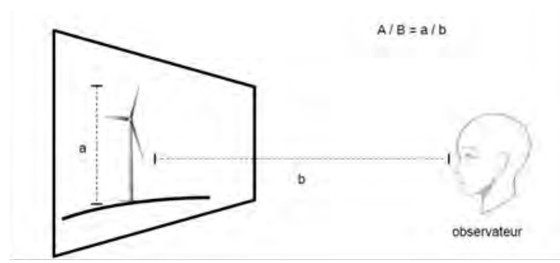

Sur la base de ce schéma la hauteur a de l'éolienne sur le cahier photomontage se calculera avec la formule mathématique suivante : a/b = A/B soit a = (AxB)/b